GOVERNMENT OF INDIA

DEPARTMENT OF ARCHAEOLOGY

CENTRAL ARCHAEOLOGICAL LIBRARY

CALL No. 054/T.P.
31238

D.G A. 79.

通報

T'oung pao

ARCHIVES

POUR SERVIR À

L'ÉTUDE DE L'HISTOIRE, DES LANGUES, DE LA GÉOGRAPHIE ET DE L'ETHNOGRAPHIE DE L'ASIE ORIENTALE

(CHINE, JAPON, CORÉE, INDO-CHINE, ASIE CENTRALE et MALAISIE).

RÉDIGÉES PAR MM.

HENRI CORDIER

Professeur à l'Ecole spéciale des Langues orientales vivantes et à l'Ecole libre des Sciences politiques à Paris

ET

ÉDOUARD CHAVANNES

Membre de l'Institut, Professeur au Collège de France.

31238

Série II. Vol. V.

054
T. P.
A485

CENTRAL ARCHAEOLOGICAL LIBRARY (New Delhi)

LIBRAIRIE ET IMPRIMERIE
CI-DEVANT
E. J. BRILL.
LEIDE — 1904.

Pages

im nördlichen und mittlern China: Dr. F. W. K. Müller: Handschriften-Reste in Estrangelo-Schrift aus Turfan, Chinesisch-Turkistan; Carte chinoise des chemins de fer en Mandchourie (Éd. Chavannes); Le Palais d'Angkor Vat Ancienne Résidence des Rois khmers, par le Général de Beylié (Henri Cordier) 207

Félix Régamey: Japon; Henry Dumolard: Le Japon politique, économique et social (Henri Cordier); Carte chinoise des chemins de fer en Mandchourie (Ed. Chavannes); Edouard Clavery: Les Etrangers au Japon et les Japonais à l'Etranger 333

Paul Pelliot: Deux itinéraires de Chine en Inde à la fin du VIII[e] siècle; Camille Sainson: Nan tchao yé che. Histoire particulière du Nan-tchao; Rév. L. Wieger, S. J.: Textes historiques; Gabriel Ferrand: Madagascar et les îles Uâq-uâq; O. Franke: Beiträge aus Chinesischen Quellen zur Kenntniss der Türkvölker und Skythen Zentralasiens; La légende de Koei tseu mou chen. Peinture de Li Long-mien (1081); J. Beauvais: Les lamas du Yun-nan; Maurice Courant: Les clans japonais sous les Tokougawa; Maurice Courant: Un établissement Japonais en Corée. Pou-san depuis le XV[e] siècle; T. A. Joyce: On the physical anthropology of the oases of Khotan and Keriya; Anz (Walter): Eine Winterreise durch Schantung und das nördliche Kiang-su (Ed. Chavannes). F. G. Fiumi: Avviamento allo studio del Sanscrito (A. Foucher) 468

Lionel Giles: The Sayings of Lao Tzŭ, translated from the Chinese, with an Introduction; Fernand Pila: Une province chinoise en progrès — Le Chantoung — Chinois et Allemands — Articles extraits du Bulletin du Comité de l'Asie Française (Henri Cordier). 627

Bibliographie.

Livres nouveaux 117, 229, 340, 629
Publications périodiques 233, 345, 631

Chronique.

Algérie, Chine, Corée, Etats-Unis, France, Indo-Chine Française, Pays-Bas, Siam, Suisse 120, 234, 353, 634

Erratum 636

Index alphabétique 637

Je suis heureux d'annoncer à nos lecteurs que j'ai associé M. Édouard Chavannes, Membre de l'Institut, Professeur au Collége de France, à la direction du *T'oung-pao*.

M. Chavannes est un ancien collaborateur de notre recueil; ses ouvrages sont entre les mains de tous les sinologues; il apportera une force nouvelle à notre Revue.

Henri Cordier.

Janvier 1904.

NOTES ADDITIONNELLES SUR LES TOU-KIUE (TURCS) OCCIDENTAUX

PAR

ED. CHAVANNES.

Dans un livre intitulé: «*Documents sur les Tou-kiue (Turcs) occidentaux*», publié en 1903 par l'Académie des Sciences de Saint-Pétersbourg, j'ai eu l'occasion de citer quelques extraits de la grande encyclopédie *Tch'e fou yuen koei*[1] 冊府元龜 rédigée vers l'an 1013 par une commission de lettrés. Il m'a paru utile de compléter ce travail en traduisant tous les textes qui, dans cette encyclopédie, peuvent intéresser l'histoire des *Tou-kiue* occidentaux. Tel est l'objet du présent article.

Année 618.

Chap. 977, p. 16 r°: Sous l'empereur *Kao-tsou*, de (la dynastie) *T'ang*, la première année *ou-té* (618), le septième mois, *K'iue kagan* envoya un ambassadeur pour se rattacher à l'empire. Ce *K'iue kagan* était un frère cadet de *Ho-sa-na kagan*, (chef) des *Tou-kiue* de l'ouest; il s'appelait d'abord *K'iue ta-tou cho* (*Kul tardou chad*) et gouvernait ses tribus, qui comprenaient plus de trois mille archers à cheval dans la commanderie de *Hoei-ning*[2]. Lorsque la dynastie des *Soei* périt, il se nomma lui-même *K'iue* (*kul*) *kagan*; il com-

1) *Ts'ö fou yuan kouei*, d'après la transcription adoptée par l'Ecole d'Extrême-Orient; je compte me rattacher à ce système pour mes publications futures, mais j'ai dû suivre ici la transcription que j'ai employée dans mon livre sur les *Tou-kiue*.

2) Cf. *Documents*, p. 22, n. 5.

mença par faire cause commune avec *Li Koei* [1]). L'envoyé de la dynastie *Soei* chez les *Jong* occidentaux, *Ts'ao K'iong*, ayant *Kan tcheou* pour base d'opérations, l'attira à lui. Avec tous ses gens, il se rattacha à (*Ts'ao*) *K'iong* et réunit ses propres troupes aux siennes pour repousser (*Li*) *Koei* [2]); mais il fut battu par (*Li*) *Koei* et se cacha dans la vallée *Ta-teou-pa* [3]); il fut avec les *T'ou-yu-hoen* comme les lèvres avec les dents. A ce moment [4]), il envoya un ambassadeur rendre hommage, apporter tribut, et se soumettre à l'empire.

Chap. 974, p. 10 r°: La première année *ou-té* (618), le douzième mois [5]), le chef des *Tou-kiue* occidentaux *Ho-sa-na kagan*, quitta *Yu-wen Hoa-ki* pour venir se soumettre. L'empereur alla en son honneur à sa rencontre; il le fit monter sur son propre siège et lui donna du vin et des aliments [6]).

Année 619.

Chap. 970, p. 3 v°: La deuxième année *ou-té* (619), le quatrième mois, *Ho-sa-na kagan* offrit une grosse perle [7]).

Ibid.: Le septième mois, le (chef des) *Tou-kiue* occidentaux, *Che-hou* (*jabgou*) *kagan* [8]) et (le roi de) *Kao-tch'ang* envoyèrent des ambassadeurs rendre hommage et apporter tribut.

1) Cf. *Documents*, p. 22, n. 6.

2) Cf. *Documents*, p. 51, lignes 18—21.

3) Au lieu de 達外拔, lisez 大斗拔. Cf. *Documents*, p. 306, au bas de la page.

4) C'est-à-dire en 618.

5) Même indication dans chap. 977, p. 16 r°.

6) Cf. *Documents*, p. 21 et p. 51.

7) Cf. *Documents*, p. 21—22 et p. 51.

8) Cette date de 619 est la première à laquelle *T'ong che-hou kagan* apparaisse comme étant en relations avec la cour de *Chine*; il devait cependant régner sur les *Tou-kiue* occidentaux déjà dans les dernières années de la dynastie *Soei*; cf. *Documents*, p. 171, lignes 15—16.

Année 620.

Chap. 970, p. 4 r°: La troisième année *ou-té* (619), hommage et tribut du barbare d'occident (*si Fan*), le *Tou-kiue Che-hou* (*jabgou*) *kagan*.

Année 621.

Chap. 970, p. 4 r°: La quatrième année *ou-té* (620), hommage et tribut du (chef des) *Tou-kiue* occidentaux *Che-hou* (*jabgou*) *kagan*.

Année 622.

Chap. 977, p. 19 v°: La cinquième année *ou-té* (622), (le chef des) *Tou-kiue* occidentaux, *Che-hou* (*jabgou*) *kagan*, envoya un ambassadeur demander à contracter un mariage [1]).

Chap. 970, p. 4 v°: La cinquième année *ou-té* (622), le quatrième mois, une peau de lion est offerte par (le chef des) *Tou-kiue* occidentaux *Che-hou* (*jabgou*) *kagan*.

Année 624.

Chap. 970, p. 5 r°: La septième année *ou-té* (624), le troisième mois, hommage et tribut du (chef des) *Tou-kiue* occidentaux *Moho-tou kagan*.

Année 625.

Chap. 977, p. 20 r°: La huitième année *ou-té* (625), le quatrième mois, on offrit un banquet à l'ambassadeur des *Tou-kiue* occidentaux.

(Suit le récit de la délibération que tint l'empereur pour savoir s'il fallait accorder une princesse en mariage à *Che-hou kagan*; cf. *Documents*, p. 25, lignes 1—16, et p. 53, lignes 12—25. Après cette discussion, l'empereur résolut d'envoyer *Tao-li*, roi de *Kao-p'ing*, à la cour du kagan des *Tou-kiue* occidentaux. *Tao-li* dut donc partir en 625; il revint en 627, ramenant avec lui le religieux hindou Prabhâkaramitra; cf. *Documents*, p. 25, lignes 17—20 et p. 192—193.)

1) L'empereur ne prit cette demande en considération qu'en l'année 625; voyez plus loin, à cette date.

Année 626.

Chap. 970, p. 5 v°: La neuvième année *ou-té* (626), hommage et tribut des *Tou-kiue* occidentaux (sans indication de mois), de *Che-hou* (*jabgou*) *kagan* au troisième mois, et encore de *Che-hou* (*jabgou*) *kagan* au sixième mois.

Année 627.

Chap. 974, p. 10 v°: La première année *tcheng-koan* (627) de (l'empereur) *T'ai-tsong*, le (chef des) *Tou-kiue* occidentaux *T'ong che-hou* fut tué par son oncle paternel [1]). Lorsque l'empereur apprit la mort de *T'ong che-hou*, il en fut très affligé; il chargea un envoyé d'emporter des jades et des soies et d'aller les brûler en sacrifice à l'endroit où il était mort; mais il se trouva que ce royaume fut troublé; l'envoyé ne put pas effectivement s'y rendre et on renonça (à ce projet).

Année 631.

Chap. 970, p. 7 r°: La cinquième année *tcheng-koan* (631), des chevaux sont offerts par *Sou-fa tie*, roi de *K'ieou-tse* (Koutcha) [2]).

Année 632.

Chap. 970, p. 2 v°: La sixième année *tcheng-koan* (632), une ceinture de jade est offerte par *Wei-tch'e Ou-mi* roi de *Yu-t'ien* (Khotan) [3]).

Chap. 964, p. 2 r° [4]): La sixième année *tcheng-koan* (632), le huitième mois, on envoya le dignitaire de second rang du *hong-lou*, *Lieou Chan-yn*, donner l'investiture au (chef des) *Tou-kiue*

1) Nous avons ici une nouvelle indication qui ne peut qu'augmenter l'incertitude où l'on est touchant la date exacte de la mort de *T'ong che-hou kagan*. J'ai essayé de démontrer, et je crois encore, que cette date doit être l'année 630; cf. *Documents*, p. 25, n. 3, p. 95, n. 1, et p. 194, n. 3.

2) Cf. *Documents*, p. 115, ligne 24, où la date est 630.

3) Cf. *Documents*, p. 126, lignes 18—22.

4) Même témoignage dans chap. 974, p. 11 r°.

occidentaux *Mo-ho cho* (*Baga chad*) sous le nom de *Hi-li-pi tou-lou kagan*, et lui faire présent d'un tambour, d'un étendard et de dix mille pièces de soie de couleurs variées [1]).

Cette même année, on envoya le *tchong-lang-tsiang Sang Hiao-yen* conférer par brevet l'investiture au roi de *Yen-k'i* (Karachar), *Tou-k'i-tche*, sous le nom de *Tie-li-che kagan* [2]).

Année 633.

Chap. 970, p. 7 v°: La septième année *tcheng-koan* (633), hommage et tribut du *Tou-kiue* occidental *Hi-li-pi tou-lou kagan*.

Année 635.

Chap. 970, p. 7 v°: La neuvième année *tcheng-koan* (635), hommage et tribut du *Tou-kiue* occidental *T'ong-ngo chad* [3]).

Année 638.

Chap. 964, p. 4 r°: La douzième année *tcheng-koan* (638), le neuvième mois, un décret impérial fut rendu en ces termes: «Les bienfaits du Ciel et de la Terre se répartissent avec égalité entre les quatre saisons; la sage conduite du roi souverain s'exerce sans partialité envers les dix mille sortes d'êtres; c'est ainsi qu'on peut soutenir et nourrir la foule du peuple, couvrir et protéger le ter-

1) Cf. *Documents*, p. 27, lignes 21—24, où la date est 633, et p. 55, lignes 9—13. Il est à remarquer qu'ici, comme dans la notice sur Karachar (*Documents*, p. 111, note 1) *Mo-ho chad* et *Tou-lou kagan* sont considérés comme un seul et même personnage, tandis que, dans les notices sur les *Tou-kiue* occidentaux, *Mo-ho chad* est regardé comme le père de *Tou-lou kagan* (*Documents*, p. 27, lignes 13—14).

2) Cf. *Documents*, p. 111. On peut se demander si les auteurs du *Tch'e fou yuen koei* ne font pas ici une confusion entre le roi de Karachar et le kagan des *Tou-kiue* occidentaux, *Tie-li-che kagan*.

3) *T'ong-ngo chad* était le frère cadet de *Hi-li-pi tou-lou kagan*; il lui succéda après sa mort sous le nom de *Cha-po-lo ti-li-che kagan* (cf. *Documents*, p. 55, au bas de la page). Le témoignage du *Tch'e fou yuen koei*, qui indique une ambassade de *Hi-li-pi tou-lou kagan* en 633 et une ambassade de *T'ong-ngo chad* en 635, nous permet de placer entre ces deux dates la mort du premier et l'avènement du second.

ritoire des *Hia* [1]); les ordres et les instructions (de ce souverain parfait) atteignent tous les êtres jusque dans les contrées reculées; les titres et les dignités qu'il confère ne sont pas omises lorsqu'il s'agit d'hommes aux moeurs étrangères. Le (chef des) *Sie-yen-t'o* (Syr Tardouch) *Tchen-tchou p'i-kia* (*bilgä*) *kagan* [2]), sa personne est profondément brave, sa sagesse est brillamment réelle; depuis longtemps il a vu les vicissitudes des temps; de bonne heure il a reçu notre calendrier [3]). Sa sincérité loyale et sa haute vertu ont réussi à se manifester au-delà de notre frontière. Ses tributs et ses offrandes n'ont jamais cessé de venir au palais impérial; de plus il a parfaitement instruit ses descendants et maintenu l'harmonie dans son peuple; tous à sa suite s'acquittent des devoirs de protection qui leur incombent et tous aiment et admirent l'influence de la cour. Ses fils *Cha-tan-mi che-hou* (*jabgou*) *Pa-tcheou* et *Ta-tou* (*tardou*) *mo-ho-tou* (*bagatour*) *cho* (*chad*) *Hie-li-pi*, ont tous deux une volonté portée sur ce qui est réellement bon, une énergie pleine d'effective vaillance. L'un, épuisant ses sentiments de loyalisme, chérit dans son coeur la cour impériale; l'autre venant de loin pour assister aux audiences de l'empereur, s'est prosterné devant son trône. Si nous réfléchissons à leur absolue sincérité, nous avons bien motif de les louer; il convient donc que nous leur conférions des titres excellents afin d'étendre sur eux nos récompenses et nos faveurs. Que *Pa-tcheou* devienne *Se che-hou* (*jabgou*) *k'o-han* (*kagan*); en outre je lui fais présent de quatre drapeaux à tête de loup et de quatre tambours. A *Hie-li-pi kagan ta*(*-tou*) *mo-ho-tou* (*bagatour*) *che-hou* (*jabgou*), je confère deux drapeaux à tête de loup et deux tambours. En outre j'ordonne que le grand général du *tso-ling-kiun*, *Leang Fang-che*, prenne un insigne de commandement pour exécuter ce décret d'investiture».

1) 區夏. Cette expression désigne la Chine.

2) Cf. *Documents*, p. 95; ligne 22.

3) Cf. *Documents*, p. 200, n. 1.

Année 639.

Chap. 973, p. 11 r°: Sous le règne de *T'ai-tsong*, la treizième année *tcheng-koan* (639), (le chef des) *Sie-yen-t'o* (Syr-Tardouch) envoya un ambasadeur dire à l'empereur: «Quoique (le roi de) *Kao-tch'ang* (Tourfan) ait l'air de servir le Très-vénérable [1]), dans son inconstance il ne se conduit pas réellement ainsi. Il s'est permis de mettre en campagne des soldats qui, avec *Yu-kou chad* [2]) ont attaqué les royaumes institués par le Fils du Ciel. Moi, votre esclave, ayant reçu de grands bienfaits de l'empire, et désireux de témoigner ma reconnaissance, je vous demande de mettre en campagne les hommes auxquels je commande comme avant-coureurs de l'armée régulière, pour le châtier». L'empereur loua sa sincérité et sa rectitude; il chargea le président du ministère du Cens, *T'ang Kien*, et le grand général du *yeou ling kiun*, *Tche-che-se-li*, de lui apporter des soies brodées et des soies unies pour lui en faire présent.

Année 640.

Chap. 985, p. 10 r° *et suiv.*: Récit de l'attaque de la capitale du royaume de *Kao-tch'ang* (Yar khoto près de Tourfan) par *Heou Kiun-tsi* [3]). On y relève le passage suivant: «Auparavant, au moment du départ de la grande armée, l'empereur avait appelé du pays à l'est des montagnes des gens habiles à construire des machines de siège et les avait tous adjoints à l'armée. (*Heou*) *Kiun-tsi* coupa alors des arbres pour combler les fossés; il fit avancer en foule les béliers montés sur char afin d'en heurter les remparts qui furent éventrés sur une longueur de plusieurs dizaines de pieds; les pierres des balistes montées sur char frappaient dans la ville et tout ce qu'elles atteignaient était réduit en miettes; quelques uns (des

1) C'est-à-dire l'empereur.

2) Cf. *Documents*, p. 109, lignes 9—15.

3) Cf. *Documents*, p. 106.

assiégés) étendirent des couvertures de feutre pour s'abriter contre les pierres lancées. Ceux qui sur le rempart gardaient les créneaux ne purent plus y rester et alors on prit la ville» [1]).

Année 641.

Chap. 964, p. 6 r°: La quinzième année *tcheng-koan* (641), le septième mois, on ordonna au général du *tso-ling-kiun*, *Tchang Tache* d'aller, porteur d'un insigne de délégation, conférer l'investiture au (chef des) *Nou-che-pi*, (tribu des) *Tou-kiue* occidentaux, (*Mo-*)*ho-tou che-hou* (*Bagatour jabgou*), sous le nom de *I-p'i cha-po-lo che-hou* (*jabgou*) *kagan*, et lui faire présent d'un tambour et d'un étendard [2]).

Année 642.

Chap. 978, p. 22 r° *et suiv.*: La seizième année *tcheng-koan* (642), le neuvième mois, le (chef des) *Yen-t'o* (Tardouch), *Tchen-tchou p'i-kia* (*bilgä*) *kagan* envoya son oncle *Cha-po-lo ni-chou se-kin* demander à contracter un mariage et offrir trois mille chevaux, trente huit mille peaux de martre et un miroir en agate. L'empereur consentit à lui donner une fille (de la maison impériale) en mariage; il invita le kagan à faire des préparatifs pour accomplir la cérémonie de venir en personne à sa rencontre. L'empereur était résolu à chérir les hommes lointains; aussi annonça-t-il par un décret qu'il se rendrait à *Ling tcheou* [3]) pour avoir une entrevue avec (le kagan des *Yen-t'o*); le kagan fut très joyeux et il publia dans son royaume les paroles que voici: «J'étais à l'origine un petit chef des *T'ie-le* (Tölös); j'ai obtenu la faveur que l'Homme

1) L'inscription érigée en 640 p. C. à l'éloge du général *Kiang Hing-pen* mentionne aussi ces machines de guerre; cf. mon travail «*Dix inscriptions chinoises de l'Asie centrale*», p. 30—31.

2) Cf. *Documents*, p. 266, n. 1.

3) L'arrondissement de *Ling* 靈 州 est aujourd'hui la préfecture secondaire de ce nom, qui dépend de la préfecture de *Ning-hia*, prov. de *Kan-sou*.

saint du grand empire m'établisse comme kagan; maintenant, en outre il me donne une princesse en mariage et lui-même viendra à *Ling tcheou*; il y a bien là de quoi être satisfait». Alors il imposa des taxes en moutons et en chevaux à ses tribus pour les offrir (à l'empereur) en présents de fiançailles. Mais certaines personnes dirent au kagan: «Le kagan de nous, les *Sie-yen-t'o* (Syr-Tardouch), et le Fils du Ciel de la grande dynastie *T'ang* sont chacun souverain d'un empire; pourquoi iriez-vous en personne rendre hommage (à l'empereur)? si d'aventure il vous retenait (prisonnier), les regrets seraient inutiles». Le kagan répondit: «J'ai entendu dire que le Fils du Ciel de la grande dynastie *T'ang* a une vertu sainte qui s'étend au loin; dans tous les lieux qu'éclairent le soleil et la lune, tous les hommes viennent lui obéir. Je confie en lui mon coeur et je lui remets ma personne; j'espère obtenir de voir une fois son visage céleste et alors je n'aurai plus rien à regretter. D'ailleurs, dans les régions qui sont au nord du désert, il faut nécessairement qu'il y ait un souverain; m'abandonner pour chercher quelque autre (à mettre à ma place), cela n'est pas dans les plans du grand empire. Ma résolution est bien prise; n'ajoutez plus de longs discours». A partir de ce moment ceux qui avaient parlé se turent. L'empereur envoya donc [1]) des émissaires par trois chemins pour prendre livraison de ces moutons et de ces chevaux; cependant le (*kagan* des) *Yen-t'o* (Tardouch) n'avait pas de réserves accumulées; il réquisitionna (des moutons et des chevaux) dans son royaume; le voyage d'aller et de retour était de près de dix mille *li*, et comme, dans le désert de sable, il n'y avait pas de pâturages, les moutons et les chevaux s'échappèrent ou moururent; ils n'arrivèrent donc pas à l'époque fixée. L'empereur alors renonça à se rendre à *Ling tcheou* et il rappela les émissaires qu'il avait envoyés

1) Au lieu de 止, lisez 乃.

par trois chemins. Puis, quand les présents de fiançailles arrivèrent, il y en avait près de la moitié qui était en mauvais état. Dans une délibération (instituée par l'empereur), il fut décidé qu'on ne pouvait pas traiter les barbares en leur appliquant les rites et la justice; si leurs présents de fiançailles n'étaient pas au complet, et qu'on leur accordât le mariage, ils mépriseraient peut-être l'Empire du Milieu; il fallait leur ordonner d'observer entièrement les rites afin de redoubler l'importance (de la Chine à leurs yeux). Puis on renvoya leurs ambassadeurs. Cependant, parmi les ministres, il s'en trouva quelques uns pour exhorter l'empereur en disant: «Puisque vous avez accordé une princesse en mariage au (*kagan* des) *Yen-t'o* (Tardouch), la frontière se trouvera ainsi jouir du calme; acceptez tranquillement les présents de fiançailles qu'il vous offre et gardez-vous de manquer de parole aux barbares. L'important est que cette affaire aboutisse promptement». L'empereur répliqua: «L'avis que vous proposez est mauvais de tous points. Vous connaissez l'antiquité, mais vous ne connaissez pas les temps modernes. Autrefois, sous la dynastie des *Han*, les *Hiong-nou* étaient puissants et l'Empire du Milieu était faible; c'est pourquoi on para richement une infante pour la donner en mariage au *chen-yu*. Actuellement, l'Empire du Milieu est puissant et les barbares du nord sont faibles; un millier de soldats chinois seraient capables de combattre contre plusieurs myriades d'entre eux. Si le (kagan des) *Yen-t'o* (Tardouch) témoigne de l'empressement, se prosterne le front contre terre et nous laisse agir à notre gré, et s'il n'ose pas se montrer arrogant envers nous, c'est parce qu'il a obtenu d'être nommé chef depuis peu. Les diverses tribus (auxquelles il commande) ne dépendaient pas de lui à l'origine; il veut donc s'appuyer sur notre grand empire et s'en servir pour soumettre son propre peuple. Ces autres tribus qui sont au nombre de plus

de dix, à savoir les *T'ong-lo*, les *Pou-kou* [1]), etc., ont plusieurs myriades de soldats; si elles réunissaient leurs forces, elles seraient capables de dominer les *Yen-t'o* (Tardouch); or si elles n'osent pas partir en guerre, c'est parce que le (*kagan* des) *Yen-t'o* (Tardouch) a été nommé par moi et qu'elles craignent l'Empire du Milieu. Si maintenant je donne une de mes filles (au kagan des *Yen-t'o*) et que j'en fasse le gendre du grand empereur, j'augmenterai par là ses hommes et je lierai étroitement à lui ses partisans; alors les tribus qui lui sont étrangères plieront les genoux et abaisseront les sourcils; elles lui obéiront derechef et lui seront soumises. Les hommes qui sont du nombre des barbares, comment connaîtraient-ils les rites et la justice? Au moindre mécontentement, ils ouvrent les hostilités et descendent vers le Sud. Ce que vous proposez, seigneurs, équivaut à nourrir une bête féroce pour s'en faire dévorer. Si maintenant je ne donne pas cette infante (au kagan des *Yen-t'o*) et que je traite ses ambassadeur avec beaucoup de négligence, les tribus qui appartiennent à d'autres clans que lui sauront que je l'ai rejeté, et il est certain qu'ils attaqueront à l'envi les *Yen-t'o* (Tardouch)». Alors donc on rompit ce (projet de) mariage.

Chap. 974, p. 12 r°: La seizième année *tcheng-koan* (642), le dixième mois, le jour *keng-tse*, (l'empereur) offrit un banquet aux ambassadeurs des divers peuples étrangers dans la salle *Leang-i*. L'empereur dit à *Cha-po-lo se-kin* [2]): «Les *Yen-t'o* (Tardouch) étaient à l'origine une simple tribu; vous, ô *se-kin*, c'est moi qui vous ai mis à leur tête, il n'y a de cela qu'une dizaine d'années. Quels calculs avez-vous pu bien faire? Quand *Hie-li*, avec toute la multitude de ses gens a envahi ma frontière je n'ai eu qu'à envoyer

1) Les *Pou-kou* et les *T'ong-lo* étaient des tribus ouïgoures; cf. *Documents*, p. 89, lignes 13—14. Elles étaient alors soumises aux *Sie-yen-t'o*.

2) Oncle du kagan des *Sie-yen-t'o*; voyez plus haut, p. 8, ligne 15.

mes soldats et mes cavaliers pour détruire ses tribus [1]). Si vous, vous voulez ouvrir les hostilités contre moi, c'est que vous désirez que je fasse la dépense de dix moutons et de cinq chevaux sur la frontière [2]). Maintenant, je vois que vous avez envoyé un ambassadeur pour vous excuser de votre crime; je vous pardonne vos fautes passées; nos sentiments d'amitié seront comme auparavant». Quand le banquet fut terminé, on donna à chacun des pièces de soie en quantités diverses.

Année 643.

Chap. 970, p. 10 r°: La dix-septième année *tcheng-koan* (643), le premier jour du premier mois, ambassades de divers royaumes, parmi lesquels les *Sie-yen-t'o* (Syr Tardouch) et le royaume de *K'ang* (Samarkand). — Le onzième mois, autres ambassades, au nombre desquelles celles des *Sie-yen-t'o* (Syr Tardouch), des *P'o-lo-men* (Hindous), de *T'ong-ngo* [3]) et du barbare d'Occident (*si Fan*) *Tch'ou-pan tch'ouo* [4]).

Année 644.

Chap. 985, p. 14 r°: La dix-huitième année *tcheng-koan* (644), le dixième mois, le gouverneur du *Ngan-si*, *Kouo Hiao-k'o*, à la tête de ses soldats détruisit (le royaume de) *Yen-k'i* (Karachar) [5]). (*Kouo*) *Hiao-k'o* fit prisonnier le roi de ce royaume, *Long Tou-k'i-tche* [6]) et l'envoya dans l'endroit où l'empereur se trouvait en voyage [7])

1) En 630, l'empereur avait vaincu et fait prisonnier le *kagan Hie-li*, chef des Turcs septentrionaux.

2) C'est-à-dire: je n'aurai à faire qu'un effort minime et de faibles dépenses pour vous vaincre.

3) Ce *T'ong-ngo* ne doit pas être confondu avec *T'ong-ngo chad* ou *Tie-li-che kagan*, qui était mort dès l'année 639; cf. *Documents*, p. 57, n. 1.

4) *Tch'ou-pan tch'ouo* était le titre du chef de la tribu *Chou-ni-che* qui habitait la vallée de Youldouz; cf. *Documents*, p. 34, ligne 8.

5) Cf. *Documents*, p. 112.

6) On a vu plus haut que *Tou-k'i-tche* avait reçu en 632 l'investiture de la Chine.

7) Une note du texte dit que l'empereur se trouvait alors dans la palais *Kieou-tch'eng* 九成宮, qui était à l'Ouest de la s. p. actuelle de *Lin-yeou* 麟遊 (préf. de *Fong-tiang*, prov. de *Chàn-si*).

Année 645.

Chap. 970, p. 10 r°: La dix-neuvième année *tcheng-koan* (645), le premier mois, offrandes de divers princes parmi lesquels le *T'ou-ho-lo che-hou* (jabgou du Tokharestan), *Cha-po-lo che-hou* [1]), (le roi de) *Yu-t'ien* (Khoten), *T'ong-ngo* [2]), le roi de) *K'ang* (Samarkand), etc.

Chap. 964, p. 6 v°: La dix-neuvième année *tcheng-koan* (644), le neuvième mois, le (chef des) *Sie-yen-t'o* (Syr-Tardouch), *Tchen-tchou p'i-kia* (*bilgä*) *kagan* étant mort, l'empereur fit des sacrifices à gauche de son camp pour témoigner son affliction. Auparavant [3]), (ce chef des) *Yen-t'o* avait demandé que son fils aîné de naissance secondaire, *I-mang*, fût nommé *Tou-li-che kagan* et résidât dans le territoire oriental, ayant à gouverner des tribus qui étaient toutes de diverses sortes, et que son fils de première naissance, *Pa-tcho* [4]), fût nommé *Se che-hou* (*jabgou*) *kagan* et résidât dans le territoire occidental, ayant à gouverner des tribus qui étaient toutes des *Yen-t'o* (Tardouch). Un décret impérial y consentit et, suivant les rites, conféra à tous deux l'investiture par brevet.

Année 646.

Chap. 976, p. 23 v°: La vingtième année *tcheng-koan*, le sixième mois, le (chef des) *Tou-kiue* occidentaux, *I-p'i che-koei kagan* envoya un ambassadeur rendre hommage et apporter tribut, et en outre demander à contracter mariage [5]); l'empereur, par une lettre scellée

1) *Cha-po-lo che-hou* doit désigner le chef des *Tou-kiue* occidentaux qui fut plus tard le *kagan Ho-lou*; cf. *Documents*, p. 33, n. 5. C'est par erreur que j'ai considéré (*Documents*, p. 156, n. 1, et Index) *Cha-po-lo che-hou* comme étant le jabgou du Tokharestan; ce sont deux personnages distincts.

2) Cf. p. 3, n. 12.

3) En 638; voyez plus haut, p. 6.

4) Ce *Pa-tcho* 拔灼 est identique au *Pa-tcheou* 拔酌 dont il a été question à la date de 638 (p. 6, lignes 14 et 23).

5) Cf. *Documents*, p. 32, ligne 12, et p. 59, lignes 13—14. Dans les notices sur les *Tou-kiue* auxquelles nous renvoyons en ce moment, cette ambassade n'est pas datée; on voit, par le texte que nous venons de traduire, qu'elle est de l'année 646.

de son sceau, récompensa ses excellentes dispositions et lui donna les plus grands encouragements.

Chap. 977, p. 17 v°: La vingtième année *tcheng-koan* (646), le huitième mois, l'empereur se rendit à *Ling tcheou* [1]); il s'arrêta à *Feou-yang toen*. Treize tribus, à savoir les *T'ie-le* (Tölös), les *Hoei-ho* (Ouïgours), les *Pa-ye-kou* (Bayirkou), les *T'ong-lo*, les *Pou-kou*, les *To-lan-ko* (Telangout), les *Se-kie*, les *A-tie*, les *K'i-tan*, les *Hi*, les *Kie* [2]), les *Hoen*, les *Ho-sa*, envoyèrent toutes des ambassadeurs rendre hommage et apporter tribut. Elles adressèrent à l'empereur une requête où elles disaient: «Le *kagan* des *Yen-t'o* (Tardouch) n'était pas dévoué à l'empire; il était cruel et se conduisait sans raison; il ne pouvait servir de suzerain à nous, vos esclaves. Depuis qu'il est mort et qu'il a été battu, ses tribus se sont dispersées comme des oiseaux et on ne sait où elles sont allées. Pour nous, vos esclaves, chacun (de nos groupes) a un territoire qui lui est assigné et nous ne pouvons poursuivre les *Yen-t'o* dans leur fuite. Nous confions notre destinée au Fils du Ciel; nous désirons que vous nous accordiez votre compassion; nous demandons que vous établissiez des fonctionnaires chinois pour nous donner leurs soins, à nous vos esclaves». L'empereur pensait que, à cause de la victoire qu'ils avaient remportée sur les *Yen-t'o* (Tardouch) [3]), (ces peuples) auraient aussitôt déserté la cour de Chine; en voyant venir leurs ambassadeurs, il fut donc très joyeux. Il chargea le *hoang-men che-lang Tch'ou Soei-leang* d'amener (les ambassadeurs) dans la résidence du sous-préfet; on fit circuler les coupes de vin et on amoncela les viandes hâchées pour les traiter avec honneur; (ces réjouissances) ne prirent fin qu'au milieu de la nuit.

1) Cf. p. 8, n. 3.

2) Les *Kie* sont vraisemblablement les *Hi-kie*; cf. *Documents*, p. 91, n. 3. — L'énumération que nous avons ici comprend les tribus ouïgoures auxquelles sont ajoutées les *T'ie-le*, les *Hi* et les *K'i-tan*.

3) Allusion à la victoire remportée dans le 6e mois de l'année 646 par le chef ouïgour *T'ou-mi-tou* sur le chef Tardouch *To-mi* (*Documents*, p. 90, lignes 19—22). Cette victoire avait définitivement substitué la suprématie des Ouïgours à celle des Tardouch dans les régions septentrionales.

Année 647.

Chap. 973, p. 11 r°: La vingt et unième année *tcheng-koan* (647), le grand général des gardes vaillants de gauche, *A-che-na Cho-eul*, fut nommé grand administrateur du district de *Koen-k'ieou* [1]); il fut chargé de s'unir au Protecteur du *Ngan-si* (Bichbalik), *Kouo Hiao-k'o*, et au *se-nong k'ing Yang Hong-li* qui avaient sous leurs ordres cinq généraux; en outre on mit en campagne plus de cent mille cavaliers des treize tribus *T'ie-le* (Tölös); (les mesures furent prises) pour attaquer *K'ieou-tse* (Koutcha) [2]).

Année 648.

Chap. 973, p. 11 r° [3]): La vingt-deuxième année *tcheng-koan* (648), le quatrième mois, *Ho-lou*, (chef des) *Tou-kiue* occidentaux, à cause que l'armée impériale demandait compte de ses crimes au *K'ieou-tse* (Koutcha), proposa de se mettre à l'avant-garde, dans le désir de servir de guide (aux troupes chinoises); en outre, avec quelques dizaines de cavaliers, il se rendit en toute hâte auprès de l'empereur; un décret impérial le nomma administrateur de l'armée active dans le district de *Koen-k'ieou*; on lui offrit un banquet dans la salle *Kia-cheou*, en même temps qu'aux officiers civils et militaires des trois premières classes; dans toutes les circonstances on fut très joyeux; (l'empereur) fit présent à *Ho-lou* de soies fines et de soies brodées; en outre, il ôta le vêtement qu'il portait pour le lui donner [4]).

Chap. 973, p. 11 r°: Le cinquième mois, le *tchang-che* du *yeou wei choai fou*, *Wang Hiuen-ts'e*, attaqua le royaume de *Ti-na-fou* et lui fit subir une grande défaite. Auparavant, (*Wang*) *Hiuen-ts'e* s'était rendu comme ambassadeur dans le royaume de *T'ien-tchou* (Inde);

1) Lisez 崑丘, au lieu de 崑山.
2) Cf. *Documents*, p. 116, lignes 14—19.
3) Cf. chap. 974, p. 12 v°.
4) Cf. *Documents*, p. 60, lignes 2—10.

il arriva que le roi du royaume de l'Inde du Centre mourut; son royaume fut fort troublé; le roi de *Na-fou-ti*, *A-na-choen*, s'empara du trône et mit en campagne des troupes barbares (*hou*) pour repousser (*Wang*) *Hiuen-ts'e*; celui-ci s'enfuit pendant la nuit et arriva à la frontière occidentale des *T'ou-po* (Tibétains); il réclama par lettres les soldats des royaumes voisins; les *T'ou-po* (Tibétains) envoyèrent douze cents hommes d'élite, et le royaume de *Ni-po-lo* (Népal) envoya plus de sept mille cavaliers; (ces troupes), avec (*Wang*) *Hiuen-ts'e*, attaquèrent *A-na-choen* et lui firent subir une grande défaite. Les *T'ou-po* (Tibétains) envoyèrent ensuite des ambassadeurs pour offrir leur butin [1]).

Chap. 973, p. 11 v°: Le sixième mois, vingt mille hommes de ce qui restait du peuple des *Sie-yen-t'o* (Syr-Tardouch) envahirent les trois commanderies de *Han-hai*, de *Kin-hoei* et de *Yeou-ling* [2]); on envoya le lieutenant de *Yen* [3]), *Li Tch'en*, à la tête des neuf tribus *T'ie-le* (Tölös), se saisir d'eux. (Commentaire: La multitude des *Sie-*

1) Je n'ai pas à revenir, à propos de ce texte, sur une question qui a été discutée dans le plus grand détail par Sylvain Lévi (*Les missions de Wang Hiuen-ts'e dans l'Inde*, *Journ. As.*, *Mars-Avril* 1900, p. 305—310). Je me bornerai à faire remarquer que l'usurpateur du trône de Magadha est donné ici comme le roi d'un royaume appelé une première fois *Ti-na-fou*, et, une autre fois, *Na-fou-ti*. Sur la statue qui fut faite du roi prisonnier, on avait inscrit la mention 婆羅門帝那伏帝國王阿羅那順 (cf. *Kin che tsoei pien*, Chap. CXIII, p. 35 v°), ce qui signifie «L'Hindou, roi du royaume de *Ti-na-fou-ti*, *A-lo-na-choen*». Il semble donc bien que le nom de ce royaume ait été en réalité *Ti-na-fou-ti*, ce qui explique que le *Tch'e fou yuen koei* écrive tantôt *Ti-na-fou* et tantôt *Na-fou-ti*. — Quand à la variante *A-na-choen*, au lieu de *A-lo-na-choen*, elle est contredite par tous les autres textes.

2) La commanderie de *Wan-hai*, que le dictionnaire de *Li Tchao-lo* place sur le territoire des Mongols Khalkhas, avait été établie dans le premier mois de l'année 647 chez les *Hoei-ho* (Ouïgours); à la même époque, la commanderie ou gouvernement de *Kin-hoei* avait été instituée dans le territoire des *Pou-kou*, et la commanderie ou gouvernement de *Yeou-ling* dans le territoire des *Pa-ye-kou* (Bayirkou); cf. *Documents*, p. 91.

3) Au lieu de *Yen*, il faut sans doute lire *Yen-jan* 燕然. Le Protectorat de *Yen-jan* avait été créé dans le quatrième mois de l'année 647 pour surveiller les six gouvernements et les sept arrondissements récemment établis chez les Ouïgours (cf. *Tse tche t'ong kien*, chap. CXCVIII, p. 9 v°).

yen-t'o (Syr-Tardouch) qui s'était enfuie du côté de l'Ouest, choisit comme chef d'un commun accord *Tou-mo-tche*, fils [1]) du défunt *Tchen-tchou p'i-kia* (*bilgä*) *kagan*, sous le nom de *I-t'o-ou-che kagan*; (ce kagan) demanda à résider au nord des monts *Yu-tou-kiun*. Les *T'ie-le* (Tölös) tenaient soumis depuis longtemps le peuple des *Sie-yen-t'o* (Syr-Tardouch); quand *Tou-mo-tche* vint à régner, les chefs des Neuf Tribus furent tous sans exception saisis de crainte; (d'autre part,) l'opinion de la cour impériale craignait que (les *Sie-yen-t'o*) ne fussent une cause d'inquiétudes au nord du désert; (l'empereur) ordonna donc au duc du royaume de *Yng*, *Li Tsi* [2]), d'aller punir et attaquer (les *Sie-yen-t'o*). (*Li Tsi*), emmenant sous ses ordres vingt mille cavaliers des Neuf Tribus *T'ie-le* (Tölös), arriva aux Monts Célestes; *Tou-mo-tche*, voyant venir l'armée régulière, fut saisi de crainte; il se rendit auprès de l'envoyé impérial *Siao Se-ye* pour demander à faire sa soumission) [3]).

Ibid., p. 12 r°: Le septième mois, *K'iu-li tch'ouo* (*tchour*), conseiller d'état dans le royaume des *Tou-kiue* occidentaux, demanda à se mettre à la tête des hommes auxquels il commandait, afin d'accompagner (les troupes impériales) dans la campagne dirigée contre le *K'ieou-tse* (Koutcha).

Cette année-là, le (chef) *Hoei-ho* (Ouïgour), *P'ou-sa* [4]), envoya un ambassadeur apporter tribut à la cour. A cause de l'action glorieuse qu'il avait accomplie en écrasant les *Sie-yen-t'o*, on offrit un banquet (à son envoyé) dans une salle du palais. Auparavant,

1) Au lieu de 男子, le *Tse tche t'ong kien* (chap. CXCVIII, p. 6 v°) écrit 兄子 «fils du frère aîné de...»

2) Ce personnage est appelé *Li Che-tsi* 李世勣 dans le *Tse tche t'ong kien*.

3) Ces événements se passaient dans le sixième mois de l'année 646 (*Tse tche t'ong kien*); ce commentaire nous reporte donc à deux ans en arrière.

4) Le nom de *P'ou-sa* est ici une erreur; dès l'année 646, ce chef ouïgour était mort et avait eu pour successeur *T'ou-mi-tou*; c'est *T'ou-mi-tou* qui avait vaincu les *Si-yen-t'o* en 646; cf. p. 14, n. 3.

après qu'on eut fait prisonnier le *kagan* des *Tou-kiue*, *Hie-li* [1]), et les siens, parmi les barbares du nord il n'était plus resté de prospères que les *Hoei-ho* (Ouïgours) et les *Sie-yen-t'o* (Syr-Tardouch). L'empereur donna par brevet le titre de *kagan* à *Mo-ho-tou*, (chef) des *Tou-kiue* occidentaux [2]), et l'envoya gouverner les tribus *Hoei-ho* (Ouïgour), *Pou-kou*, *T'ong-lo*, *Se-kie*, *A-tie*, etc. A ce moment, le chef des *Hoei-ho* (Ouïgours), *T'ou-mi-tou*, avec les hommes de ses diverses tribus, écrasa (le chef des) *Sie-yen-t'o* (Syr-Tardouch), *To-mi kagan*.

Année 649.

Chap. 970, p. 17 r°: La vingt-troisième année *tcheng-koan* (649), le deuxième mois, le *Tou-kiue* occidental *Se che-hou kagan* [3]), et le roi du royaume de *Ngan* (Boukhârâ) offrirent tous deux des produits de leur pays.

Chap. 974, p. 13 r°: La vingt-troisième année *tcheng-koan* (649), le sixième mois, l'empereur *Kao-tsong* monta sur le trône. Le septième mois, le roi de *Yu-t'ien* (Khoten), *Fou-tou sin*, vint rendre hommage à la cour. (La suite comme dans *Documents*, p. 126, lignes 33—36, et p. 127, lignes 1—2). Quand *T'ai-tsong* fut enterré dans la sépulture *Tchao* [4]), on sculpta sur pierre l'image (de *Fou-tou sin*) et on la plaça au pied de la porte *Hiuen* [5]).

Chap. 977, p. 18 v°: La vingt-troisième année *tcheng-koan* (649),

1) En 630.

2) Cf. *Documents*, p. 90, ligne 17, où ce personnage est donné comme appartenant à la branche des *Tou-kiue* septentrionaux, ce qui paraît être plus exact.

3) Le même témoignage se retrouve dans le *Kieou T'ang chou* (cf. *Documents*, p. 33, à la fin de la note 5). A supposer qu'il ne repose pas sur une confusion de noms, il faut en tous cas distinguer ce *Se che-hou kagan* du personnage de même nom qui était fils de *T'ong che-hou kagan* et qui dut mourir en 632 ou 633 (cf. *Documents*, p. 196—197).

4) Cf. *Documents*, p. 38, n. 1.

5) 玄闕. Cette porte devait vraisemblablement se trouver dans la sépulture.

(le chef des) *Pa-si mi* (Basmyl) [1]), *T'ou-mao ta-koan* [2]) *Fei-lo-tch'a* et les siens, avec leur tribu se soumirent à l'empire [3]).

Année 650.

Chap. 964, p. 7 v°: «La première année *yong-hoei* (650), l'ex-roi de *K'ieou-tse* (Koutcha), le *tchong-lang-tsiang* des *tso-ou-wei* [4]), *Ho-li pou-che-pi*, fut nommé grand général des gardes vaillants de droite, puis on le renvoya dans son pays pour qu'il gouvernât ce qui restait de son peuple et qu'il fût comme autrefois roi de *K'ieou-tse* (Koutcha). Auparavant, quand *T'ai-tsong* avait détruit (le royaume de) *K'ieou-tse* (Koutcha) [5]), il avait transféré le siège du Protectorat de *Ngan-si* dans la capitale de ce royaume et avait donné à *Kouo Hiao-k'o* le titre de Protecteur, avec charge d'administrer en même temps *Yu-t'ien* (Khoten), *Sou-le* (Kachgar), *Soei-che* (Tokmak); ce fut ce qu'on appela les Quatre Garnisons. Quand l'empereur (*Kao-tsong*) eut succédé au trône, il ne désira pas agrandir son territoire et fatiguer son peuple; il ordonna donc aux fonctionnaires que cela concernait d'abandonner les Quatre Garnisons, à savoir *K'ieou-tse* (*Koutcha*), etc., et c'est pourquoi *Ho-li pou-che-pi* redevint roi de son ancien pays [6]).

1) Sur l'habitat des *Pa-si-mi*, cf. *Documents*, p. 305, au bas de la page.

2) 達官 paraît être identique à l'expression *ta-kan* 達干 qui transcrit habituellement le titre turc *tarkan*; cf. *Documents*, p. 239, n. 2.

3) A la date du premier mois de l'année 649, le *Tse tche t'ong kien* dit que le *T'ou-t'oen* (*toudoun*) des *Pa-si-mi*, *Fei-lo-tch'a*, fit sa soumission, et que son territoire devint l'arrondissement de *Sin-li* 新黎州.

4) Ce titre est celui qui avait été conféré à *Ho-li Pou-che-pi* le premier mois de l'année 649 lorsqu'il fut arrivé captif à *Tch'ang-ngan* et que l'empereur lui eut pardonné (cf. *Tse tche t'ong kien*, chap. CXCIX, p. 4 v°).

5) En 648.

6) Cf. *Documents*, p. 118. La note 2 de cette page 118 n'est pas absolument exacte; le Protectorat de *Ngan-si* fut bien établi une première fois à Koutcha en 648 ou 649 par l'empereur *T'ai-tsong*. Mais l'empereur *Kao-tsong* transféra ce Protectorat à Tourfan en l'année 650; il ne le rétablit à Koutcha que le cinquième mois de l'année 658 (cf. p. 22, n. 1).

Année 651.

Chap. 973, p. 12 v°: Sous le règne de l'empereur *Kao-tsong*, la deuxième année *yong-hoei* (651), le gouverneur du *Mong-tch'e*, *A-che-na Ho-lou* se révolta. S'étant emparé, dans l'ouest, du territoire de *Tou-lou kagan*, il s'avança pour ravager l'arrondissement de *T'ing* (Bichbalik) [1]).

(Suit le récit des campagnes dirigées contre *Ho-lou* de 651 à 657; cf. *Documents*, p. 36—37, 63—65, et 65, n. 4. On apprend ici que, en 657, *Sou Ting-fang* et les Ouïgours prirent le chemin du *Kin-chan* (Altaï), tandis que *A-che-na Mi-che* et *A-che-na Pou-tchen* passaient par l'arrondissement de *Si* (Yar khoto, près de Tourfan). Arrivé au nord du *Kin-chan* (Altaï), *Sou Ting-fang* reçut la soumission du *se-kin Lai-tou-lou*; puis, à l'ouest de la rivière *Ye-tie*, il eut un engagement avec *Ho-lou*; les cinq tribus *Nou-che-pi* vinrent alors se soumettre à lui, tandis que les cinq tribus *Tou-leou* allaient vers la route du sud pour se rendre à *A-che-na Pou-tchen*. A *Choang-ho* (vallée de la Borotala), *Sou Ting-fang* opéra sa jonction avec *A-che-na Mi-che* et *A-che-na Pou-tchen*, et, à la tête de ces forces réunies, il surprit *Ho-lou* dans son campement qui était près de la montagne *Kin-ya* et le battit complètement. Alors *Ho-lou*, avec son fils *Tie-yun*, et son gendre *Yen tch'ouo* (*tchour*), s'échappa et se réfugia dans le royaume de *Che* (Tachkend).)

Année 652.

Chap. 966, p. 16 r°: Royaume de *T'ou-ho-lo* (Tokharestan). La troisième année *yong-hoei* (652), on érigea ce territoire en gouvernement de *Yue-tche*; son roi, le *che-hou* (*jabgou*) *A-che-na Ou-che-po* [2]) en fut nommé gouverneur.

1) Dans l'automne de l'année 651, dit le *Tse tche t'ong kien*, pendant le septième mois, le (chef des) *Tou-kiue* occidentaux *Cha-po-lo kagan* ravagea *T'ing-tcheou* (Bichbalik = *Tsi-mou-sa*); il attaqua et prit la ville de *Kin-ling* 金嶺城, ainsi que la sous-préfecture de *P'ou-lei* 蒲類 (Barkoul). — Une note du *Tse tche t'ong kien* identifie la ville de *Kin-ling* avec le *Kin-cha ling* 金沙嶺 qu'un itinéraire du *T'ang chou* place à mi-distance entre Tourfan et Bichbalik (cf. *Documents*, p. 11, ligne 6). Cette identification est peu admissible, car le *Kin-cha ling* est une montagne, et non une ville. Quoi qu'il en soit, ce qui est certain, c'est que la ville de *Kin-ling* devait être dans le voisinage de Bichbalik et de Barkoul (cf. *Documents*, p. 62, n. 2 et p. 307, lignes 14—16).

2) Ce nom semble rattacher le jabgou du Tokharestan à la famille princière des *Tou-kiue*, tant septentrionaux qu'occidentaux, qui s'appelait *A-che-na*. — Le nom d'*A-che-na*

Année 656.

Chap. 973, p. 13 r°: La première année *hien-k'ing* (656), le (chef des) *Tou-kiue* occidentaux, *Ho-lou*, attaqua notre frontière. Un décret impérial ordonna à *Tch'eng Tche-tsie*, à *Sou Ting-fang* et à d'autres, de prendre le commandement des troupes et en même temps des *Hoei-ho* (Ouïgours). Ils firent essuyer une grande défaite à *Ho-lou* dans le *Yn chan*, puis ils le battirent une seconde fois dans le *Ya chan* [1]).

Année 658.

Chap. 964, p. 8 v°: La troisième année *hien-k'ing* (658), le premier mois, *Pe Sou-ki*, fils héritier du roi de *K'ieou-tse* (Koutcha), fut nommé roi de *K'ieou-tse* (Koutcha) [2]); on lui donna le titre de grand général des gardes vaillants de droite; en outre on envoya un ambassadeur auprès de lui pour lui conférer ces dignités par brevet.

Le cinquième mois, *K'iu Tche-tchan*, qui avait les titres de grand général des gardes vaillants de gauche, Protecteur du *Ngan-si*, et

continua à avoir des représentants même après la conquête arabe; on sait en effet que le général turc Aschinâs fut, en 834, nommé suzerain de l'Egypte par le Khaliphe el Mu'tasim billâh. Quoique fréquent chez les Turcs, le nom d'*A-che-na* ou Aschinâs n'est pas cependant à proprement parler un mot turc; aussi a-t-on imaginé tardivement une étymologie populaire pour expliquer pourquoi le général turc Aschinâs était ainsi nommé; d'après le *Kitâb el-ujun*, en effet, el Mu'tasim se trouvant un jour en danger de mort, un de ses gardes Turcs vint à son secours et lui cria en persan: «jâ maulâi maerâ schinas?», c'est-à-dire: «O mon maître, me reconnais-tu?» A partir de ce moment, el Mu'tasim appela son sauveur «Aschinâs» (cf. *J. Karabacek, Mittheilungen aus der Sammlung der Papyrus Erzherzog Rainer, Erster Jahrgang*, 1887, p. 97, n. 2). Il est évident d'ailleurs que cette explication est de pure fantaisie et que le nom d'Aschinâs est identique à celui que les historiens chinois transcrivent *A-che-na*.

1) La montagne *Kin-ya*; cf. *Documents*, p. 65, n. 2. D'après le *Tse tche t'ong kien* (chap. CC, p. 5 v°), *Sou Ting-fang* opéra sa jonction avec *A-che-na Mi-che* et *A-che-na Pou-tchen* à *Choang-ho* (vallée de la Borotala), puis il attaqua *Ho-lou* dans son campement qui était à 200 *li* plus loin (dans la montagne *Kin-ya* dit une note). Ainsi la montagne *Kin-ya* était à une centaine de kilomètres (vraisemblablement à l'Ouest ou au Sud Ouest) de la Borotala.

2) Cf. *Documents*, p. 118, lignes 29—31.

duc de la sous-préfecture de *T'ien-chan*, fut nommé gouverneur de l'arrondissement de *Si* 西 pour commander à l'ancien territoire de *Kao-tch'ang* [1]).

Le douzième mois, le *Hoei-ho* (Ouïgour) *P'o-juen*, qui avait les titres de grand général des gardes vaillants de gauche et gouverneur du *Pou-hai*, fut nommé grand général des gardes de gauche [2]). Le *To-lan-ko* (*Telangout*) *Sai fou* (*beg*) fut nommé grand général des gardes de droite.

Année 662.

Chap. 964, p. 9 r°: La deuxième année *long-cho* (662), *Pi-lou-se* (Pîroûz), gouverneur du *Po-se* (Perse) fut nommé roi du *Po-se* (Perse) [3]).

Année 670.

Chap. 964, p. 9 r°: La première année *hien-heng* (670), le quatrième mois, le chef des *Tou-kiue* occidentaux *A-che-na Tou-tche* [4]) fut nommé grand général des gardes vaillants de droite et en même temps gouverneur du *Fou-yen* [5]) pour maintenir dans le calme et la concorde les peuplades des cinq (tribus) *Tou-leou* et des *Yen-mien* [6]).

1) Cf. *Documents*, p. 110, lignes 1—3, p. 118, lignes 32—33 et p. 119, lignes 1—3. *K'iu Tche-tchan* était le frère cadet de *K'iu Tche-cheng*, l'ancien roi de *Kao-tch'ang* (Tourfan), qui avait été vaincu et fait prisonnier par les Chinois en 640; cf. *Documents*, p. 109, les cinq dernières lignes. — Le fait que rapporte le *Tch'e fou yuen kouei* ne suppose pas que *K'iu Tche-tchan* ait changé de résidence; mais, le cinquième mois de l'année 658, on transporta définitivement à Koutcha le siège du Protectorat de *Ngan-si* qui, depuis 650 avait été replacé à Tourfan (cf. p. 19, n. 6); Tourfan cessa d'être le Protectorat de *Ngan-si* et prit le nom d'arrondissement de *Si*; par une conséquence logique, *K'iu Tche-tchan* perdit le titre de Protecteur du *Ngan-si* et devint gouverneur de l'arrondissement de *Si*.

2) Cf. *Documents*, p. 93, lignes 14—15.

3) Cf. *Documents*, p. 174, lignes 18—23.

4) Cf. *Documents*, p. 73, lignes 15—18.

5) Cf. *Documents*, p. 270, ligne 4 et n. 1.

6) Cf. *Documents*, p. 123, lignes 1—16 de la note initiale.

Année 675.

Chap. 964, p. 9 r°: La deuxième année *chang-yuen* (675), le premier mois, le royaume de *Yu-t'ien* (Khoten) fut érigé en Gouvernement de *P'i-cha* [1]), et on divisa son territoire en dix arrondissements [2]); le roi de *Yu-t'ien* (Khoten), *Wei-tch'e Fou-tou hiong* fut nommé gouverneur de *P'i-cha*, à cause des mérites qu'il s'était acquis en attaquant les *T'ou-po* (Tibétains).

Chap. 970, p. 16 v°: La deuxième année *chang-yuen* (675), le premier mois, le roi de *K'ieou-tse* (Koutcha), *Pe Sou-ki* [3]), qui avait le titre de grand général des gardes vaillants de droite, offrit un *p'o-lo* [4]) d'argent; on lui fit présent en retour d'étoffes de soie. Le roi du *Pa-han-na* (Ferghânah) offrit du *p'o-li* [5]) verdâtre et du bézoard [6]). Le douzième mois, le jour *ting-hai*, le roi de *K'ieou-tse* (Koutcha), *Pe Sou-ki*, offrit des chevaux renommés.

Année 686.

Chap. 964, p. 9 v°: La deuxième année *tch'oei-kong* (686) de (l'impératrice) *Tso-t'ien*, le neuvième mois, *A-che-na Hou-che-lo*, qui avait le titre de général des gardes *yu-k'ien* de droite, fut nommé

1) Cf. *Documents*, p. 127, n. 1.

2) Les noms de ces dix arrondissements sont malheureusement perdus, comme l'indique le *T'ang chou*, chap. XLIII, *b*, p. 8 r°.

3) On a vu plus haut que *Pe Sou-ki* avait été nommé roi de Koutcha en 658.

4) Cf. *Documents*, p. 119, n. 2; p. 139, n. 3; p. 310, lignes 45—48. P. Pelliot, qui a rencontré l'expression «cinq *p'o-lo* d'or» dans les textes relatifs au *Fou-nan*, explique hypothétiquement *p'o-lo* comme l'équivalent de *bhāra* qui est un certain poids d'or (BEFEO, t. III, 1903, p. 259, n. 2); mais, si l'on se réfère aux pages précitées des Documents, on voit que ce sens ne peut pas convenir dans toutes les phrases où apparaît le mot *p'o-lo*.

5) Verre. Ce mot vient du sanscrit «sphaṭika».

6) 蛇黃. Cf. de Mély, *Les lapidaires chinois*, p. 132—133 et p. 238.

par brevet à la succession de son père «le kagan qui continue ce qui était auparavant interrompu» [1]).

Année 691.

Chap. 964, p. 9 v°: La deuxième année *t'ien-cheou* (691), le douzième mois, le roi de *Yu-t'ien* (Khoten) *Wei(-tch'e) Fou-tou hiong* étant mort, on nomma son [2]) fils *King* roi de *Yu-t'ien* (Khoten) [3]).

Année 692.

Chap. 970, p. 17 v°: La troisième année *t'ien-cheou* (692), le troisième mois [4]), le roi du royaume de l'Inde de l'Est *Mo-lo-pa-mo* [5]), le roi du royaume de l'Inde de l'Ouest *Che-lo-i-to* (Çīlāditya) [6]), le roi du royaume de l'Inde du Sud *Tche-leou-k'i pa-lo* (Calukya vallabha) [7]), le roi du royaume de l'Inde du Nord *Na-na* [8]), le roi du royaume de l'Inde du Centre *Ti-mo-si-na* [9]) et le roi du royaume

1) Ce titre est celui qui avait été donné à *A-che-na Pou-tchen*. Dans les *Documents*, p. 76, ligne 1, au lieu de «l'empereur», lisez «l'impératrice».

2) Lisez 其 au lieu de 眞.

3) Cf. *Documents*, p. 127, lignes 9—10. — Le *Tse tche t'ong kien* (chap. CCV, p. 1 r°) donne à ce roi de Khoten le nom de *Hia* 瑕.

4) La période *tch'ang-cheou* ne commençant qu'au quatrième mois, les trois premiers mois de l'année chinoise qui correspond approximativement à l'année 692 peuvent être considérés comme appartenant à la troisième année *t'ien-cheou*. Cependant, quoique l'énoncé de la date ne présente aucune difficulté intrinsèque, il est à remarquer que le *Kieou T'ang chou* (chap. CXCVIII, p. 9 v°) rapporte les ambassades dont il va être question à la deuxième année *t'ien-cheou* (691).

5) Le *Kieou T'ang chou* (chap. CXCVIII, p. 9 v°) écrit *Mo-lo-tche-mo* 摩羅枝摩.

6) Le nom de ce roi peut être rétabli en sanscrit par ce qu'il est exactement semblable à celui du roi de Magadha, Harsha Çīlāditya, qui nous est bien connu par les récits de *Hiuen-tsang*; mais on ne sait pas qui est le Çīlāditya dont il est ici question.

7) Le *Kieou T'ang chou* (*loc. cit.*) écrit *Tche-leou-k'i pa-lo-p'o* 遮婁其拔羅婆. Comme me l'indique Sylvain Lévi, ce nom rattache le souverain dont il est ici parlé à la dynastie des *Čalukya* (*Tche-leou-k'i*) dont les princes prennent dans leurs inscriptions le titre générique de *vallabha* (*pa-lo-p'o*); les Čalukya possédaient l'hégémonie dans le Dekkhan; leur capitale était à Vātāpī (auj. Badami), près de Mysore.

8) Le *Kieou T'ang chou* (*loc. cit.*) donne la leçon *Leou-k'i-na-na* 婁其那那.

9) Le *Kieou T'ang chou* (*loc. cit.*) écrit *Ti-p'o-si-na* 地婆西那.

de *K'ieou-tse* (Koutcha) *Yen-yao-pa* [1]) vinrent tous rendre hommage et faire des offrandes.

Année 696.

Chap. 964, p. 10 r°: La première année *wan-soei-t'ong-t'ien*, le neuvième mois, on conféra le titre de roi du royaume de *K'ang* (Samarkand) au roi du royaume de *K'ang*, grand chef, général des gardes *yu-k'ien* de gauche, *Tou-p'o-po-t'i* [2]).

Année 698.

Chap. 970, p. 18 r°: La première année *cheng-li* (689), ... le quatrième mois, le roi de *Sou-le* (Kachgar) *P'ei I-kien*, et, au dernier mois, *Me-tch'ouo* (Kapagan kagan), envoyèrent tous deux des ambassadeurs rendre hommage et apporter tribut.

Chap. 964, p. 10 v°: La première année *cheng-li* (698), le septième mois, on nomma par brevet *Ni-tsiu-che-che* [3]) roi du royaume de *K'ang* (Samarkand).

Année 699.

Chap. 970, p. 18 r°: La deuxième année *cheng-li* (699), le huitième mois, le *Tou-k'i-che* (Turgäch) *Ou-tche-le* chargea son fils *Tche-nou* de venir rendre hommage à la cour [4]).

Année 700.

Chap. 964, p. 10 v°: La troisième année *cheng-li* (700), le

1) 延獒拔. Ce roi est appelé *Yen-t'ien-tie* 延田跌 dans le *T'ang chou* (chap. CCXXI, *a*, p. 9 r°); mais il est vraisemblable qu'il faut lire *Yen-yeou-tie* 延由跌, ce qui rapprocherait ce nom de la forme *Yen-yao-pa* que lui a donnée le *Tch'e fou yuen koei* (cf. *Documents*, p. 119, lignes 10—11).

2) Cf. *Documents*, p. 135, dernière ligne. La leçon *Tou-so po-t'i* paraît être seule correcte.

3) Il faut sans doute lire *Ni-nie-che-che* (湟 au lieu de 沮), comme dans le *T'ang chou* (cf. *Documents*, p. 135, dernière ligne).

4) Cf. *Documents*, p. 79, lignes 24—25.

douzième mois [1]), le «kagan qui épuise sa fidélité pour servir son souverain», *A-che-na Hou-che-lo*, ayant le titre de *se-li-k'ing*, et en même temps celui de grand gouverneur des arrondissements de (*Mong-*)*tch'e*, fut nommé grand général des gardes de gauche, et en outre reçut les fonctions de grand administrateur de l'armée pacificatrice de l'ouest pour gouverner *Soei-che* (Tokmak) [2]).

Chap. 986, p. 15 v°: La première année *kieou-che* (700), le neuvième mois, le général des (gardes) *kin-ou* de gauche *T'ien Yang-ming*, et le *tso t'ai t'ien-tchong che-yu-che Fong Se-ye*, décapitèrent le *T'ou-po* (Tibétain) *A-si-ki Po-lou* [3]) et envoyèrent sa tête à la capitale impériale. Auparavant, quand *Po-lou* allait se révolter, (*T'ien*) *Yang-ming* reçut l'ordre de se mettre à la tête des soldats pour le châtier; son armée arriva à la ville de *Soei-che* (Tokmak); *Po-lou*, pendant la nuit, avait caché des soldats à côté de la ville; il enleva des chameaux et des chevaux des troupes impériales et partit; (*Fong*) *Se-ye*, à la tête de la cavalerie légère, le poursuivit et l'attaqua; mais ce fut lui au contraire qui fut battu; soudain (*T'ien*) *Yang-ming* avec *A-che-na Hou-che-lo Tchong-tsie* [4]) arrivèrent à la tête de forces considérables. *Po-lou*, fortifié dans la ville, s'y défendit; (*T'ien*) *Yang-ming* (ne) parvint (pas) [5]) à la prendre pendant plus de dix jours. *Po-lou*, usant de supercherie, demanda à se rendre; (*Fong*) *Se-ye* l'attira auprès de lui et le décapita; il fit alors prisonniers les gens de sa tribu.

1) L'année chinoise dont il est ici question commence au onzième mois, et comprend quatorze mois, car l'année suivante commence au premier mois. D'autre part, le nom de la période fut changé au cinquième mois. Ainsi, du onzième au quatrième mois, cette année est la troisième année *cheng-li*; du cinquième au douzième mois, elle est la première année *kieou-che*.

2) Cf. *Documents*, p. 77, lignes 8—11.

3) Ici, *A-si-ki Po-lou* est donné comme étant un Tibétain. Cf. cependant *Documents*, p. 282, n. 2.

4) *Hou-che-lo* et *Tchong-tsie* sont en réalité deux personnages distincts. Voyez à l'Index des *Documents* les passages relatifs à *A-che-na Tchong-tsie*.

5) Il faut évidemment rétablir la négation qui est omise dans le texte.

Année 704.

Chap. 964, p. 11 r°: La quatrième année *tch'ang-ngan* (704), le premier mois, on nomma par brevet kagan des Dix Tribus le grand général des gardes militaires de droite *A-che-na Hoai-tao* [1]).

Année 706.

Chap. 964, p. 11 r°: La deuxième année *chen-long* (706) de (l'empereur) *Tchong-tsong*, le deuxième mois, on conféra au (chef des) *Tou-k'i-che* (Turgäch) *Ou-tche-le* le titre de roi régional *Hoai-té* [2]).

Ibid.: Le douzième mois, le jour *ou-siu*, on nomma le commandant de l'arrondissement de *Wen-lo*, *Souo-ko*, successeur de son père *Ou-tche-le*, grand général des cavaliers vaillants de gauche, et en même temps *wei-wei-k'ing* et roi régional *Hoai-té*. En outre, on ordonna au grand général des *yeou-t'oen wei*, kagan des Dix Tribus, *A-che-na Hoai-tao*, de se charger d'aller lui conférer ces titres par brevet [3]).

Année 709.

Chap. 964, p. 11 r°: La troisième année *king-long* (709), le septième mois, on envoya un ambassadeur porteur d'un insigne de délégation donner par lettre écrite le titre de «Kagan qui fait retour à la transformation» au (chef des) *Tou-k'i-che Cheou-tchong*, général des gardes vaillants de gauche, ayant en même temps les titres de *wei-wei k'ing* et de roi de *Kin-ho* [4]).

1) Cf. *Documents*, p. 77, lignes 21—22.

2) Cf. *Documents*, p. 79, lignes 24—27.

3) Cf. *Documents*, p. 79, lignes 28—33.

4) Cf. *Documents*, p. 80, n. 3. *Cheou-tchong* n'est autre que *Souo-ko*; cf. *Documents*, p. 284, n. 2 et p. 308, lignes 33—35.

Année 710.

Chap. 970, p. 19 v°: Sous le règne de l'empereur *Joei-tsong*, la première année *king-yun* (710), le neuvième mois, le royaume de l'Inde du sud, et les *T'ou-po* (Tibétains), et, dans le dixième mois, les royaumes de *Sie-yu* (Zâboulistân) et de *Ki-pin* (Kapiça) envoyèrent tous des ambassadeurs apporter en tribut des produits de leurs pays. Le «Kagan qui respecte la transformation», le *Tou-k'i-che* (Turgäch) *Cheou-tchong* [1]) chargea un ambassadeur de venir rendre hommage.

Année 712.

Chap. 971, p. 1 r°: La première année *sien-t'ien* (712), le neuvième mois, le *Tou-kiue-k'i-che* (Turgäch) *Cheou-tchong*; au dixième mois, le *Tou-kiue* (Turc) *Cha-t'o Kin-chan* [2]); au onzième mois le (chef des) Dix Tribus *Tou-kiue*; au douzième mois, les *T'ou-po* (Tibétains) et le *Sin-lo* (*Sin-ra*, royaume Coréen) envoyèrent tous des ambassadeurs qui vinrent rendre hommage.

Année 714.

Chap. 974, p. 14 r°: (La deuxième année *k'ai-yuen*) [3]) (714), le quatrième mois, le jour *ki-hai*, le grand général des gardes de droite, fonctionnaire hors cadres assimilé aux fonctionnaires réguliers, Protecteur du *Mong-tch'e*, kagan des Dix Tribus, *A-che-na Hoai-tao*, reçut en outre le titre de «spécialement promu»; ses appointements en numéraire et en grain lui furent payés conformément à son rang.

Ibid., p. 14 v°: Le septième mois, le jour *ping-tch'en*, le chef

1) *Cheou-tchong* est le surnom chinois du chef Turgäch *Souo-ko*; cf. *Documents*, p. 308, lignes 33—35.

2) *Cha-t'o Kin-chan* doit avoir vécu fort longtemps, puisqu'il jouait déjà un rôle fort actif entre 661 et 668; cf. *Documents*, p. 98.

3) Le *Tch'e fou yuen koei* omet ici d'indiquer l'année.

de (la tribu) *Chou-ni-che* [1]) des *Tou-kiue*, *Ts'an-yeou*, et le *Tou-k'i-che* (Turgäch) *Ho-le-ko-lo*, vinrent faire leur soumission; on ordonna aux officiers que cela concernait de leur offrir un banquet et on donna à chacun d'eux cinquante pièces de soie.

Chap. 977, p. 19 v°: La deuxième année *k'ai-yuen* (714), le neuvième mois [2]), le (chef des) *Ko-lo-lou* (Karlouk), *Kiu-pi-che* [3]) *che-po-lo se-kin* et d'autres, en tout douze personnes, firent leur soumission par l'entremise (du préfet) de *Leang tcheou*. L'empereur ordonna au haut dignitaire par interim du *hong-lou*, *Tcheng Kia-tcha*, d'aller à *Leang tcheou* pour leur donner ses instructions et ses encouragements. — Ce même mois, *Hou-lou-ou k'iue* [4]) et le dignitaire *Hou-lou*, avec mille trente et un hommes, vinrent se soumettre. — Le dixième mois, vingt mille tentes des *Hou-lou-k'iu* [5]) allèrent auprès (du Protecteur) du *Pei-t'ing* pour être rattachées à l'empire.

Chap. 974, p. 14 v°: Le dixième mois, les *Hou-lou-ou*, au nombre de vingt mille tentes, vinrent faire leur soumission au (Protecteur du) *Pei-t'ing* (*Tsi-mou-sa*, près de *Kou-tch'eng*); un décret impérial ordonna à *Kouo K'ien-koan* de les accueillir et de les traiter avec sollicitude [6]); on envoya des émissaires porteurs de plus de deux cents objets tels que robes violettes, ceintures d'or et d'argent, etc., et de vingt mille pièces de soie pour leur faire des présents.

Le douzième mois, le jour *jen-siu*, *Cha-t'o Kin-chan* et les siens

1) Les *Chou-ni-che* sont la cinquième des cinq tribus *Tou-lou*.

2) Le jour *jen-tse* (cf. *Tse tche t'ong kien*, chap. CCXI, p. 4 v°).

3) *Kiu-pi-che* 車鼻施 est un mot qui se retrouve dans la titulature d'un très grand nombre de princes turcs; c'est à tort que dans les *Documents* (p. 81, ligne 4 et Index), j'ai considéré le mot *Kiu-pi-che* comme étant le nom d'une tribu Turgäch; ainsi (*Documents*, p. 81, ligne 4), au lieu de «*Sou-lou, tchour* des *Kiu-pi-che*, rameau détaché des Turgäch...», il faut dire: «(le chef d')un rameau détaché des Turgäch, le *Kiu-pi-che tchour Sou-lou*...».

4) Le *Hou-lou-ou k'iue* était le chef de la seconde des cinq tribus *Tou-lou*; cf. *Documents*, p. 60, ligne 26. — Sur toutes ces soumissions successives, cf. *Documents*, p. 283, n. 5.

5) Lisez *Hou-lou-ou* 胡祿屋.

6) Cf. *Tse tche t'ong kien*, chap. CCXI, p. 5 r°.

vinrent rendre hommage à la cour [1]). On leur offrit un banquet dans une salle du palais.

Année 715.

Chap. 974, p. 15 r°: La troisième année *k'ai-yuen* (715), le premier mois, le jour *ou-chen*, un chef subalterne des *Tou-kiue* (Turcs) *Ko-lo-lou* (Karlouk), (nommé) *P'ei ta-kan* (tarkan), vint faire sa soumission; on lui donna le titre de «vraiment brave», en même temps que celui de *tchang-che* de l'arrondissement de *Ko*; on lui fit présent d'une bourse violette et or pour insigne en forme de poisson et on le renvoya dans son pays.

Chap. 977, p. 19 v°: La troisième année *k'ai-yuen* (715), le deuxième mois, (les chefs des) Dix Tribus *Tou-kiue*, (à savoir) les *tch'ouo* (tchour) des cinq (tribus) *Tou*(*-lou*) de l'aile gauche, et les *se-kin* des cinq (tribus) *Nou-che-pi* de l'aile droite, ainsi que le roi du *Kao-li*, *Mo-li-tche kao-wen-kien* [2]) et le gouverneur des *Hie-tie*, *Se-ta* [3]), chacun à la tête de ses gens, quittèrent les *Tou-kiue*, et, les uns après les autres, se rattachèrent à l'empire; ils étaient, tant ceux qui vinrent d'abord que ceux qui vinrent ensuite, au nombre de plus de deux mille tentes. — Le quatrième mois, les Trois Tribus *Ko-lo-lou* (Karlouk), avec tous leurs gens, se livrèrent à l'empire. L'empereur leur adressa une lettre en ces termes pour les réconforter: «O (chefs des) Trois Tribus *Ko-lo-lou* (Karlouk), *San-lan se-kin* et

1) Le même témoignage nous est donné par le *Tse tche t'ong kien*. Il est cependant difficile à concilier avec le fait que *Cha-t'o Fou-kouo*, fils et successeur de *Cha-t'o Kin-chan*, gouvernait les *Cha-t'o* dis l'année 712; cf. *Documents*, p. 99 et p. 309—310.

2) Le roi du royaume coréen de *Kao-li* est appelé *Mo-li-tche wen-kien* par le *Tse tche t'ong kien* qui indique qu'il était le gendre (du kagan) des Dix Tribus. Cette relation de parenté explique pourquoi il lia partie avec les *Tou-kiue* occidentaux et fit, en même temps qu'eux, défection aux *Tou-kiue* septentrionaux.

3) «Le gouverneur des *Hie-tie*, *Se-t'ai*» 跌跌都督思泰, dit le *Tse tche t'ong kien*. Les *Hie-tie* étaient une tribu ouïgoure; cf. *Documents*, p. 88, ligne 30 de la note.

autres, bravant (le vent et la pluie) et franchissant (les montagnes et les cours d'eau), vous êtes venus de loin. Tous vous avez fait bon voyage et vous vous portez bien. Ensemble, vous subissiez des excitations et des directions et cela dura pendant de nombreuses années; mais soudain vous avez tourné le dos aux rebelles et vous nous avez offert votre loyalisme; par des chemins secrets, vous êtes venus vous soumettre à l'empire. Quand je réfléchis à votre sincérité et à votre rectitude, je les loue et y prends un fort grand plaisir. Comme ces tribus viennent d'arriver, j'ai donné l'ordre de les installer commodément; vous, depuis le jour de votre arrivée, grands dignitaires, généraux, officiers et gens de rangs inférieurs, n'avez-vous pas tous trouvé le repos? Si vous avez quelque affaire ou quelque désir, préparez une requête pour m'en informer».

Chap. 974, p. 15 v°: Le troisième mois, le jour *ki-tch'eou*, le *Tou-kiue* (Turc) *Tche-fou-ki* [1]) et d'autres vinrent rendre hommage. L'empereur assista en personne au banquet (offert en leur honneur) et leur donna des soies brochées et brodées, des objets d'or et d'argent, des soies unies, etc., proportionnellement (à leurs rangs respectifs); il leur dit: «O grand chef des *Hou-lou-ou*, général des gardes *ling-kiun*, fonctionnaire hors cadres, *Tche-fou-ki*, avec les tribus des deux cours vous êtes venu d'une distance de dix mille *li* pour faire votre soumission. Profitant du changement des circonstances, vous avez saisi l'occasion de vous mettre d'accord avec nous; vous avez tourné le dos aux rebelles et vous avez suivi (la voie de) l'obéissance. Telles étant votre sincérité et votre rectitude, il convient d'élever votre mérite et votre gloire. Vous êtes venu d'un canton éloigné de la frontière pour rendre hommage à la cour; quand je réfléchis à votre loyalisme et à votre dévouement, je les loue fort. Puisque vous et les vôtres désirez retourner dans votre

1) Ce *Tche fou ki* 支匐思 était le chef de la tribu *Hou-lou-ou*, seconde des cinq tribus *Tou-lou*.

pays, il faut que, pendant que vous êtes assis à ce banquet, vous vous abandonniez à la joie la plus complète».

Chap. 974, p. 16 v°: Le dixième mois, le jour *ki-wei*, on donna des titres aux barbares du nord qui avaient fait leur soumission: parmi les (chefs des) neuf tribus [1]), *Mo-san*, gouverneur des *Se-kie*, fut nommé général des gardes redoutables de gauche; *I-li-chou-kong*, haut dignitaire (de la tribu) des *Hou-sie*, fut nommé général des gardes *ling-kiun* de droite; le gouverneur des *K'i(-pi)*, *Sie-mo-che*, fut nommé général des gardes redoutables de droite; le gouverneur des *Fou-li-yu* [2]), *Mo-ho-tou me*, fut nommé général des gardes vaillants de droite; le haut dignitaire (de la tribu) des *Nou-lai* [3]), auparavant préfet de l'arrondissement de *Tse-teng*, *Nou-lai Hiao*, fut nommé général des *ling-kiun* de gauche; le dignitaire (de la tribu) des *Hie-tie*, le préfet *P'ei Ngai*, fut nommé (général des) *ling-kiun* de droite, et en même temps fonctionnaire hors cadres et préfet comme auparavant. On leur donna des robes violettes, des ceintures d'or, des bourses pour insigne en forme de poisson, les sept objets, ainsi que trois cents pièces de soies brochées et unies à chacun d'eux, puis on les renvoya dans leur pays.

Année 716.

Chap. 971, p. 1 r° [4]): La quatrième année *k'ai-yuen* (716), le septième mois, *Hei-mi meou-ni Sou-li-man* (émir al Momenin Souleymân) [5]), du royaume des *Ta-che* (Arabes), envoya un ambassadeur

1) C'est-à-dire les tribus Ouïgoures ou Tölös. Cf. *Documents*, p. 87, n. 3.

2) Peut-être faut-il rapprocher les *Fou-li-yu* 匐利羽 des *Fou-li-kiu* 伏利具 qui sont mentionnés dans le *Soei chou* (cf. *Documents*, p. 50, ligne 32 de la note).

3) La tribu des *Nou-lai* 奴賴 paraît être identique à la tribu turque des *Nou-la* 奴剌 qu'on trouvera mentionnée plus loin, à la date de 760.

4) Même témoignage, chap. 974; p. 17 r°.

5) Souleymân mourut à une date qu'on fixe soit au 22 Septembre, soit au 1er ou 2 Octobre 717 (cf. Weil, *Geschichte der Chalifen*, t. I, p. 569); il avait été kaliphe pendant deux ans et huit mois (cf. *Tabarî*, trad. Zotenberg, t. IV, p. 235); c'est donc bien lui qui

offrir une robe en tissu de fils d'or et une bouteille *cha-tch'e* [1]) en jade avec des ornements de joyaux [2]).

Année 717.

Chap. 964, p. 13 r°: La cinquième année *k'ai-yuen* (717), le cinquième mois, brevet conférant le titre de roi de *Pou-lu* au roi du grand *Pou-lu* (Baltistan), *Sou-fou-cho-li-tche-li-ni*.

(Pour la traduction de ce texte, cf. *Documents*, p. 199—200.)

Chap. 971, p. 2 v°: La cinquième année *k'ai-yuen* (717), le sixième mois, le (chef des) *Tou-k'i-che* (Turgäch) envoya un ambassadeur offrir des chameaux et des chevaux. L'empereur lui octroya une lettre où il lui disait: «Vous avez apporté de loin en tribut votre loyalisme et votre bonne foi et vous êtes venu offrir des chameaux et des chevaux. Pour moi, c'est l'obscurité et le silence qui sont

régnait en 716, et le témoignage chinois se trouve être ici d'une parfaite exactitude. — Il est à remarquer que cette mention de *Souleyman* ne se trouve pas dans le *T'ang chou*; elle a donc été omise par BRETSCHNEIDER dans son article intitulé *On the knowledge possessed by the ancient Chinese of the Arabs and Arabian colonies* (Londres, 1871). Le *Tch'e fou yuen koei* nous permet de compléter dans un autre cas encore la notice du *T'ang chou* sur les Arabes; les premiers Khalifes Abbasides sont, d'après le *T'ang chou*: *A-p'ou-lo-pa* 阿蒲羅拔 (Aboû-l-'Abbâs 750—753), puis son frère cadet *A-p'ou-kong-fou* 阿蒲恭拂 (Aboû Djafar 754—775; au lieu de *kong* 恭, il faut sans doute lire *tch'a* 茶, comme l'indique Bretschneider, *op. cit.*, p. 9, n. 9). Aboû-Djafar a pour successeur son fils *Mi-ti* 迷地 (Mohammed al-*Mehdî* 775—785), auquel le *T'ang chou* fait succéder son frère cadet *Ho-luen* 訶論 (Haroun al Raschid 786—809). Mais Haroun al Raschid est le fils, et non le frère cadet, d'al-Mehdî; le *Tch'e fou yuen koei* (chap. 966, p. 16 r°) rétablit l'ordre véritable en plaçant après al-Mehdî son fils *Meou-si* 牟栖 (Aboû Mohammed *Mousa* al-Hadi 785—786), lequel a pour successeur son frère cadet (*Ho-*)*luen* (Haroun al Raschid). Le *Kieou T'ang chou*, chap. CXCVIII, p. 13 r°, cite lui aussi Mousa, mais en écrivant fautivement son nom 卒栖; c'est le *Tch'e fou yuen koei* qui nous permet de substituer 牟 à 卒.

1) Je ne sais ce que désignent les mots 灑池; dans le chap. 974, p. 17 r°, on trouve la leçon *cha-ti* 灑地.

2) Dans le chap. 974, p. 17 r°, on lit encore cette phrase: «On donna à cet envoyé le titre de *tchong-lang-tsiang* hors cadres et on le renvoya dans son pays».

mon âme; c'est le calme et le repos qui sont ma vertu. Si vous chargez d'impôts ces tribus, il y aura des fatigues et des dépenses; j'ai déjà envoyé mes ordres aux fonctionnaires que cela concerne en leur interdisant de recevoir (vos présents); je suis profondément touché de votre bonne intention. Vous devez sentir quel est ma parfaite affection». — Ce même mois, *Ngan-cha*, roi du royaume de *Si-a-sie-pan* [1]) envoya un ambassadeur rendre hommage et apporter tribut. — Le royaume de *Yu-t'ien* (Khoten) envoya un ambassadeur offrir deux chevaux pour jouer à la balle [2]), un chameau sauvage aux pieds rapides comme le vent [3]), un léopard.

Année 718.

Chap. 971, p. 3 r°: La sixième année *k'ai-yuen* (718), le quatrième mois, le roi du royaume de *Mi* (Mâïmargh) envoya un ambassadeur offrir des tapis de danse *tcho-pi* [4]) et du laiton [5]). Cette même année, le royaume de *K'ang* (Samarkand) envoya un ambassadeur apporter tribut et offrir une cotte de mailles, un verre

1) Ce royaume m'est totalement inconnu. Cf. *T'ang chou*, chap. CCXXI, *b*, p. 7 v°: «La première année *tsong-tchang* (668), il y eut le roi de *Mo-t'o-t'i* 末陀提, et, la cinquième année *k'ai-yuen* (717), il y eut *Ngan-cha* 安殺, roi de *Si-a-sa-pan* 習阿薩般, qui envoyèrent tous deux des ambassadeurs rendre hommage et apporter tribut».

2) C'est-à-dire des chevaux pour le jeu de *polo*.

3) 風脚野駝. Cette mention du chameau sauvage ne laisse pas que d'être intéressante. Les voyageurs Européens qui, depuis Prjevalsky, ont pu rencontrer le chameau sauvage dans la région du Lob nor parlent aussi de sa prodigieuse vélocité.

4) 柘壁舞筵. Dans les *Documents*, nous avons vu (p. 138, ligne 8 et p. 204, ligne 1), la femme du roi de Boukhârâ offrir en 719 (cf. p. 312, lignes 27—28) à la cour de Chine deux grands t pis *cho-pi* 柘辟(ou 柘必)大氈毯二. Ce terme doit être la transcription d'un mot persan.

5) 鋀. Pendant fort longtemps, les Chinois ignorèrent la composition du laiton qui leur venait de la Perse et des pays voisins; cf. DE MÉLY, *les Lapidaires chinois*, p. 47 et 173.

en cristal de roche, une bouteille en agate, des oeufs d'autruche et des gens de *Yue-no* [1]).

Chap. 964, p. 13 v°: La sixième année *k'ai-yuen* (718), le cinquième mois [2]), un décret fut rendu en ces termes: «Quand le roi est bon et affectueux, il n'est personne qui ne se soumette à lui; pour honorer les princes et les chefs, on a préparé d'une manière certaine des règles. *Sou-lou*, qui a les titres de grand général des gardes militaires de droite, fonctionnaire hors cadre, commandant des *Tou-k'i-che* (Turgäch), *kiu-pi-che tchour* [3]), est un homme honoré des tribus de centre; il est le brave continuateur des (rois) sages de droite [4]); la lignée de sa famille s'est multipliée dans la région septentrionale; son territoire s'est opposé au froid obscur [5]); depuis que, courant vers notre influence, il est entré pour faire des offrandes, et que, se soumettant à la justice, il est venu se soumettre, il s'est acquitté de la charge de régler les barbares et réellement il a veillé sur la ligne de la frontière. Ses efforts et son activité méritent d'être mis en ligne de compte; son loyalisme et

1) 越諾之類. Dans les *Documents* (p. 136, ligne 5), il est dit plus explicitement que le royaume de *K'ang* envoya des nains de *Yue-no* 越諾侏儒. Hirth (*Die Länder des Islam nach chinesischen Quellen*, p. 42, n. 4) a trouvé dans *Tchao Jou-koa* la mention de toiles blanches de *Yue-no* 白越諾布 provenant de Bagdad. On ne sait point encore quel nom étranger est transcrit par les caractères *yue-no*; il faut se rappeler que, dans l'antiquité, le caractère *yue* 越 transcrit toujours le son *va* ou *ba*; cela est vrai même à l'époque des *T'ang* (cf. *Kieou-yue-to-kien* 久越得犍 = Qowâdhiyân ou Qobâdhiyân).

2) Cette date est confirmée par le *Tse tche t'ong kien* (chap. CCXII, p. 1 v°), qui indique en outre que le jour était le jour *sin-hai*. La date de 715 donnée par le *Kieou T'ang chou* (*Documents*, p. 44, avant-dernière ligne) est inexacte (cf. *Documents*, p. 308, lignes 38—43).

3) Cf. p. 29, n. 3.

4) Les rois sages de droite 右賢王 étaient, à l'époque des *Han*, les chefs de la partie occidentale du territoire des *Hiong nou*. Ce texte, qui établit un rapport étroit entre les *Tou-kiue* (Turcs) et les *Hiong-nou* (Huns), ne laisse pas que d'être intéressant.

5) C'est-à-dire qu'il s'est opposé comme une barrière aux incursions des peuplades qui habitent les régions froides et obscures du nord.

sa vertu sont dignes d'éloge. Afin qu'il soit élevé à la dignité de ceux qui ont une natte séparée [1]) et pour qu'en outre il jouisse de la faveur d'une tablette d'investiture accordée [2]), qu'il reçoive le titre de grand général du *tso yu-lin kiun*, officier hors cadre, et que d'autre part, on lui confère le titre de «duc qui obéit à l'empire» (*choen kouo kong*), avec un apanage comportant les revenus de trois mille foyers; d'ailleurs il conservera ce qu'il avait auparavant. En même temps je lui fais présent d'une robe en soie brodée, d'une ceinture à ornements en métal, d'une bourse à insigne en forme de poisson [3]), des sept objets [4]), et, en outre, je lui donne le titre de grand commissaire inspecteur du district de *Kin-fang*. Que

1) La natte séparée 絕度, c'est-à-dire le siège distinct, était un privilège honorifique qu'on accordait aux généraux en chef (cf. *P'ei wen yun fou*).

2) La tablette d'investiture 圭 était celle qui conférait un titre nobiliaire. Ainsi, *Sou-lou*, d'une part étant promu général en chef aura droit à la natte séparée, d'autre part étant nommé duc recevra la tablette d'investiture.

3) Dans les *Documents*, toutes les fois que j'ai rencontré l'expression 魚袋, je l'ai traduite «une bourse en forme de poisson»; en réalité, cette bourse servait à contenir l'insigne en forme de poisson 魚符 qui était une distinction accordée à certains fonctionnaires. C'est en 618, dès la première année du règne de *Kao-tsou*, que, pour marquer sans doute le changement de dynastie, les *T'ang* substituèrent à l'insigne d'argent ayant la forme de la plante appelé cuscute 銀菟符 l'insigne d'argent ayant la forme de poisson 銀魚符; en 690, l'impératrice *Ou* décréta que la forme de la tortue 龜 remplacerait celle du poisson; mais en 705, quand *Tchong-tsong* remonta sur le trône, il rétablit l'ancien insigne en forme de poisson (cf. *Kieou T'ang chou*, chap. XLV, p. 10 r°). Cet insigne se perpétua même après la fin de la dynastie *T'ang* et on le retrouve à l'époque des *Kin* 金 et des *Song* 宋. Le Dr. Bushell (Actes du XI^e Congrès intern. des Orientalistes, Extrême-Orient, p. 18) en a publié un spécimen sur lequel sont gravés des caractères qui paraissent être du même type que l'inscription de Salikan (1134 p. C.).

4) Pendant la période *king-yun* (710—711), on décréta que les fonctionnaires militaires du cinquième rang et au-dessus porteraient comme ornements de ceinture les sept objets, à savoir: le sabre, le poignard, la pierre à aiguiser, le *k'i-pi* (?), le *tchen-hoei-kiue* (?), l'étui à aiguilles et la bourse à briquet. 武官五品已上佩鞢韘七事。七謂佩刀刀子礪石契苾眞噦厥針筒火石袋等也。(*Kieou T'ang chou*, chap. XLV, p. 9 v°; cf. *T'ang chou*, chap. XXIV, p. 7 v°).

les officiers que cela concerne fassent les préparatifs prescrits par les rites et lui donnent l'investiture par brevet».

Chap. 999, p. 14 v° et suiv.: La sixième année *k'ai-yuen* (718), le onzième mois, requête adressée à l'empereur de Chine par *A-che(-na) tegin Pou-lo*, frère cadet de *P'an-tou-ni-li* (ou *Na-tou-ni-li*), jabgou du Tokharestan.

(Ce texte, très-important pour apprécier le rôle politique du Tokharestan, à l'époque de la conquête arabe, a été traduit dans les *Documents*, p. 200—202.)

Année 719.

Chap. 971, p. 3 r°; La septième année *k'ai-yuen* (719), le premier mois, ... le *fou* (*beg*) des *Tou-k'i-che* (Turgäch), *kiu-pi-che tch'ouo* (*tchour*), *Sou-lou*, ainsi que [1]) le royaume de *Po-se* (Perse) envoyèrent ensemble des ambassadeurs rendre hommage et apporter tribut. En outre [2]), le roi du royaume de *Fou-lin* [3]) envoya un haut

1) Au lieu de 笄, lisez 幷.

2) Au lieu de 石, lisez 又.

3) 拂林 (*sic*). Dans les *Documents*, où le nom de *Fou-lin* 拂菻 apparaît assez souvent, j'ai identifié ce pays avec la Syrie, parce que j'acceptais la théorie soutenue avec beaucoup de talent par Hirth (*China and the Roman Orient*) qui voit dans le terme *Fou-lin* (anciennement *but-lim*) le nom de Bethléhem, et qui considère *Po-to-li*, roi du *Fou-lin*, comme le *bathrik*, c'est-à-dire le patriarche des Nestoriens. Un nouvel examen de la question me conduit cependant à reprendre l'ancienne identification de *Fou-lin* avec Byzance; je vais essayer d'exposer aussi brièvement que possible les raisons qui me paraissent militer en faveur de cette hypothèse: 1° Hirth (op. cit., p. 287) conteste, d'une part, que *Fou-lin* puisse être l'équivalent phonétique de *polin*, et met en doute, d'autre part, que Constantinople ait jamais pu être désignée par l'accusatif grec *polin*. Pour ce qui est du second point, il suffit de citer un passage du *Livre de l'avertissement et de la révision* de Maçoudi (trad. Carra de Vaux, p. 192) qui est décisif; parlant de Constantinople, il dit: «Les Grecs la nomment au temps où nous écrivons cette histoire (vers 344 H.), *Polin*, ou, s'ils veulent exprimer qu'elle est la capitale de l'empire, à cause de sa grandeur, ils disent *Islan-polin*; mais ils ne l'appellent pas *Constantinïeh*; les Arabes seuls la désignent par ce nom». Yule (*Cathay and the way thither*, p. 402, n. 3) avait déjà fait allusion à ce passage qu'il connaissait sans doute par l'analyse que S. de Sacy avait donnée du *Kitab et-Tanbih* dans le tome VIII des Notices et Extraits; mais, comme il n'indiquait aucune

dignitaire du *T'ou-ho-lo* (Tokharestan) offrir deux lions et deux antilopes [1]).

référence, on n'a pas attribué à son argument toute l'importance qu'il méritait. D'un autre côté, s'il est vrai que les mots Chinois écrits avec la phonétique 弗 comportaient un *t* final à l'époque des *Han*, il faudrait démontrer que cette particularité avait subsisté à l'époque des *Soei* et des *T'ang* et c'est ce qui ne me paraît point certain; le fait même que, lorsque le nom de *Fou-lin* fait son apparition au VI^e^ siècle, on s'est servi, pour en exprimer la première syllabe, du caractère 拂, me semble prouver qu'on a voulu précisément éviter les mots tels que 佛 qui, par suite de l'emploi qu'on en avait fait dans les traductions bouddhiques dès le temps des *Han*, pouvaient faire supposer que la syllabe comportait un *t* final. — 2° Hirth (p. 286) croit que le terme *Fou-lin* n'apparaît pas avant la date à laquelle le premier missionnaire nestorien vint en Chine, soit 635 p. C., car on rencontre pour la première fois ce nom dans l'histoire des *Soei* (qui fut écrite de 629 à 636; cf. *Documents*, p. 100, lignes 31—38). Mais l'histoire des *Soei* elle-même nous permet de remonter plus haut, puisqu'elle cite (chap. LXVII, p. 5 v°) un passage de la préface du *Si yu t'ou ki*, que *P'ei Kiu* composa à la fin de l'année 607, où le *Fou-lin* est mentionné; dans cette préface, en effet, la plus septentrionale des trois routes qui partent de *Toen-hoang* pour aller dans les pays d'Occident est décrite comme passant par *I-ou* (Hami), le lac *P'ou-lei* (Barkoul), les tribus *T'ie-le* (Tölös), la cour du kagan des *Tou-kiue* (Turcs), puis traversant les fleuves qui coulent vers le nord et aboutissant au *Fou-lin*. — 3° Par qui les Chinois ont-ils pu apprendre dès l'année 607 l'existence du royaume de *Fou-lin*? ils ne la connaissaient que par ouï-dire, puisque le *Kieou T'ang chou* nous apprend que l'empereur *Yang* (605—616) de la dynastie *Soei* tenta vainement d'entrer en rapports avec ce pays (Hirth, *op. cit.*, texte K, 33). Leurs informateurs ont dû être les *Tou-kiue* occidentaux. Les Chinois de l'époque des *Soei* connaissaient bien la route septentrionale qui, par Hami et le lac Barkoul, menait à la cour du kagan des *Tou-kiue*, soit dans la vallée de la Borotala, soit dans la vallée de l'Ili (cf. *Documents*, p. 21, n. 3). De leur côté, les Turcs avaient reçu les ambassades byzantines dont les plus célèbres sont celles de Zémarque en 568 et de Valentin en 576 (cf. *Documents*, p. 233—242). Un envoyé chinois à la cour du kagan turc a pu, soit rencontrer quelqu'un de ces Grecs, soit entendre parler d'eux; c'est ainsi que le nom de Constantinople est arrivé en Chine sous la forme *Polin* que lui donnaient les Grecs eux-mêmes, comme le dit Maçoudi. — 4° L'histoire des *T'ang* mentionne en 643 l'ambassade envoyée en Chine par le roi de *Fou-lin Po-to-li* 波多力. Je proposerais de voir dans ce nom une transcription fautive du mot *basileus* par lequel les écrivains byzantins désignent constamment les Césars de Constantinople; pour que la transcription fût admissible, il suffirait de substituer le caractère 悉 au caractère 多. — 5° L'histoire des *T'ang* (chap. CCXXI, *b*, p. 8 r°) dit que les Arabes, après être devenus graduellement puissants, envoyèrent leur général en chef *Mo-i* 摩拽 assiéger le *Fou-lin*. *Mo-i* peut être considéré comme la transcription du nom Moawïah: à vrai dire, ce n'est pas le khalife Moawïah en personne qui assiégea Constantinople en l'an 49, 50 ou 52 H. (cf. Weil, *Geschichte der Chalifen*, t. I, p. 293, n. 1): ce fut son fils Yézid; mais Yézid a pu être désigné comme étant Yézid ben Moawïah et les Chinois

Chap. 999, p. 15 v° et suiv.: La septième année *k'ai-yuen* (719), le deuxième mois, requête adressée à l'empereur par *Tou-sa* (Toug-schâda) *po-t'i*, roi du royaume de *Ngan* (Boukhârâ).

n'auront conservé que la dernière partie de ce nom (cf. MAÇOUDI, *Livre de l'avertissement et de la révision*, trad. Carra de Vaux, p. 193: «Déjà depuis l'Islam trois émirs, fils de rois et de khalifes, ont attaqué Constantinople en partant de ce point. Le premier est Yézid, fils de Mouwïah fils d'Abou Sofian;...»). — 6° Reste enfin l'ambassade envoyée en 1081 à la cour de Chine par le roi de *Fou-lin Mie-li-i ling kai-sa* 滅力伊靈改撒. Dans le texte de l'histoire des *Song* (chap. 490, p. 9 v°) où elle est mentionnée, il est dit que le royaume de *Fou-lin* est au Nord-Ouest de *Mie-li-cha* 滅力沙; ce *Mie-li-cha* est le Sultan Seldjoukide Melik schah qui mourut assassiné en 1094 (cf. Samuel d'Ani dans le vol. 19 de la Patrologie grecque de Migne); Hirth l'a bien reconnu, mais il a tort (p. 298) de placer sa capitale à Bagdad, car Mélik-schah résida à Ispahan. Quant à *Mie-li-i-ling kai-sa*, Hirth propose hypothétiquement de voir dans ce personnage un subordonné de Mélik schah qui aurait gouverné l'ancienne province romaine d'Asie sous le titre de *Melek i Rûm Kaisar*, c'est-à-dire «under king of Rûm and Caesar». Je proposerai une autre identification, et je reconnais dans *Mie-li-i ling kai-sa* le César Nicéphore Mélissène «Au début de l'année 1080, à Nicée, lisons-nous dans l'*Essai de chronographie byzantine* de DE MURALT (t. I, p. 42), Nicéphore Mélissène, mari d'Eudocie, sœur d'Alexis Comnène, suivi de troupes turques se déclare empereur en Asie et en livre les villes aux Turcs». Lorsque les Comnènes se furent révoltés en 1081, et qu'Alexis Comnène fut monté sur le trône de Constantinople, son beau-frère Mélissène garda le titre de César et fut en réalité presque aussi puissant que lui. Dans l'*Alexias* d'*Anne Comnène Porphyrogénète* (éd. Reifferscheid), il apparaît à plusieurs reprises et on voit qu'il joua un rôle fort important; une des formes sous lesquelles il est nommé est ὁ Μελισσηνὸς Νικηφόρος ὁ Καῖσαρ; c'est cette dénomination que je rapprocherai de la transcription chinoise *Mie-li-i ling kai-sa*; je propose de lire *Mie-li-se ling kai sa* en substituant le caractère 俟 au caractère 伊; quant au mot *ling* 靈, qui n'est pas employé dans les transcriptions, il doit être pris dans son sens de «surnaturel, divin», et pourrait être une épithète correspondant approximativement au mot *Nicéphore*. — Comme on le voit, la question du *Fou-lin* ne se laisse pas aisément résoudre; mais à tout prendre, je crois que les modifications de texte que je suis obligé d'introduire dans les termes *Po-to-li* (lu *Po-si-li*=*basileus*) et *Mie-li-i ling kai-sa* (lu *Mie-li-se ling kai-sa*=Mélissène Nicéphore César) se justifient par les nombreux exemples de leçons fautives que présentent les livres chinois quand il s'agit de noms étrangers; elles sont plus faciles à admettre que la théorie de Hirth qui voudrait que le patriarche Nestorien fût appelé du titre bizarre de roi de Bethléhem, et que l'attaque de la capitale du *Fou-lin* fût expliquée comme étant le siège d'Antioche, alors que cette dernière ville n'était pa sous la dépendance des Nestoriens. Tout en différant d'avis avec Hirth, je n'en rends pas moins hommage à sa grande science que nul n'admire plus que moi.

1) Au lieu de 零羊, lisez 羚羊, comme dans le *T'ang chou*, chap. CCXXI, *b*, p. 8 r° où le même fait est rapporté.

Le même mois, requête de *Na-lo-yen* (Nārāyaṇa?), roi du royaume de *Kiu-mi* (Koumedh).

Le même mois, requête de *Ou-le-kia* (Ghourek), roi de *K'ang* (Samarkand).

(Ces trois textes, qui offrent un réel intérêt pour l'histoire de la lutte soutenue contre les Arabes par les princes de l'Asie Centrale, ont été traduits dans les *Documents*, p. 203—205.)

Chap. 974, p. 19 v°: La septième année *k'ai-yuen* (719), le quatrième mois, le jour *ki-mao*, le roi du royaume de *Ho-p'i-che*, *Na-sai* [1]), envoya le haut dignitaire du *T'ou-ho-lo* (Tokharestan), *Mo-p'o-lo* offrir un lion et un perroquet de cinq couleurs; l'empereur, tenant compte de ce que (cet ambassadeur) était venu de loin pour s'acquitter du tribut, lui donna un banquet, le félicita et lui fit présent de cinq cents pièces de soie.

Chap. 971, p. 3 v°: Le quatrième mois, ... le *che-hou* (*jabgou*) du *T'ou-ho-lo* (Tokharestan) et le royaume de *Kiu-mi* (Koumedh) envoyèrent ensemble des ambassadeurs rendre hommage et apporter tribut. — Le jour *ki-mao*, *Na-sai* [2]), (roi) du royaume de *Ho-p'i-che*, envoya le haut dignitaire du *T'ou-ho-lo* (Tokharestan), *Lo-mo-so-lo*, offrir un lion et un perroquet de cinq couleurs; l'empereur, tenant compte de ce que c'était un pays barbare lointain qui s'acquittait du tribut, donna (à cet ambassadeur) un banquet et des encouragements et lui fit présent de cinq cents pièces de soies variées.

Ibid., p. 3 v°: Le cinquième mois, le royaume de *Kiu-mi* (Kou-

1) Le même témoignage se retrouve dans le *T'ang chou*, chap. CCXXI, *b*, p. 7 v°. — *Na-sai* 捺塞 est la transcription rigoureuse du nom de Nizek ou Nézak; on ne peut cependant identifier le *Na-sai* mentionné en 719, avec le fameux Nézak tarkan, prince des Hephthalistes, qui résidait à Bâdhaghîs, et qui fut vaincu et tué par Qotaïba ben-Moslim en 91 H. (709/10). — Je ne sais pas d'ailleurs quel est le pays dont le nom est transcrit *Ho-p'i-che* 訶毗施.

2) Cf. la note précédente.

medh) envoya un ambassadeur offrir des femmes de *Hou-siuen* [1]) et des produits de son pays.

Ibid., p. 3 v°: Le sixième mois, le royaume des *Ta-che* (Arabes), le royaume de *T'ou-ho-lo* (Tokharestan), le royaume de *K'ang* (Samarkand), et le royaume de l'Inde du sud envoyèrent des ambassadeurs rendre hommage et apporter tribut. Pour ce qui est du *T'ou-ho-lo* (Tokharestan), le roi du *Tche-han-na* (Djaghânyân), *Ti-che* (Têsch) adressa une requête à l'empereur pour lui présenter un homme versé dans l'astronomie (nommé) *Ta-mou-che*; cet homme avait une profonde science; quelque question qu'on lui adressât, il n'était rien qu'il ne sût; (le roi) demandait humblement que l'empereur fit la faveur d'appeler auprès de lui *Mou-che* et de l'interroger en personne sur les actes et les pensées de son sujet (c'est-à-dire du roi), ainsi que sur les lois religieuses; (l'empereur) reconnaîtrait que cet homme avait bien le savoir et les capacités qu'on lui attribuait; (le roi) espérait que (l'empereur) inviterait (cet homme) à entrer à son service et qu'en même temps il établirait une église pour qu'il s'y acquittât du culte prescrit par sa religion [2]).

Ibid., p. 4 r°: Le septième mois, le roi de *Pou-lu*, *Sou-fou-*

1) Ces femmes étaient des danseuses 胡旋舞女 (cf. *Documents*, p. 164, ligne 6). Le terme *Hou-siuen* n'a pas encore été expliqué d'une manière satisfaisante.

2) Les faits mentionnés dans ce texte ont été relevés depuis longtemps par les sinologues; mais ils ont pris une importance nouvelle par suite de la découverte de l'inscription trilingue érigée à *Kara-balgassoun* dans la première moitié du neuvième siècle (cf. mon article sur « *Le Nestorianisme et l'inscription de Kara-balgassoun* », *Journ. As., Janv.-Fév.* 1897, p. 43—85). Dans cette inscription en effet, on parle de la « vraie religion » qui fut introduite chez les Ouïgours et on en attribue la diffusion à la multitude des disciples de *Mou-che* 慕闍徒衆. Comme, d'autre part, les Ouïgours pratiquaient le culte de *Mo-ni*, c'est-à-dire le Manichéisme (cf. MARQUART, WZKM, vol. XII, p. 172—180, et P. PELLIOT, BEFEO, t. III, p. 318—327 et p. 467—468), il est légitime d'admettre que *Mou-che* ou *Ta-mou-che* était un prêtre manichéen. L'identification de *Ti-che* avec le personnage que Tabarî mentionne en 705 et 737 sous le nom de Têsch le borgne, roi de Djaghânyân, est due à Marquart.

cho-li, envoya un ambassadeur qui vint rendre hommage à la cour et remercier pour le brevet d'investiture que l'empereur avait bien voulu accorder [1]). Le royaume de *Po-se* (Perse) envoya un ambassadeur rendre hommage et apporter tribut.

Chap. 964, p. 14 r°: La septième année *k'ai-yuen* (719), le septième mois, le roi de *K'ieou-tse* (Koutcha), *Pe Mo-pi*, mourut. Son fils de première naissance *Hiao-tsie* lui succéda sur le trône [2]).

Ibid., p. 15 v°: Le dixième mois, le commissaire-inspecteur du district de *Kin-fang*, (chef des) *Tou-k'i-che* (Turgäch), *Sou-lou*, fut nommé «kagan fidèle et obéissant» (*tchong choen k'o-han*) [3]).

Année 720.

Chap. 974, p. 20 v°: La huitième année *k'ai-yuen* (720), le deuxième mois, le jour *i-mao*, le roi du royaume de *Hou-mi* (Wakhân), *Lo-che-i-kiu kou-tou-lou* (koutlouk) *to-pi-le mo-ho-tou* (bagatour) *ta-mo-sa-eul* [4]) devint roi de *Hou-mi* (Wakhân); on lui fit présent d'une robe violette, d'une ceinture d'or, des sept objets et de cinquante pièces de soies variées.

Chap. 964, p. 14 v°: La huitième année *k'ai-yuen* (720), le troisième mois, on conféra le titre de roi de *Hou-mi* (Wakhân) au roi du royaume de *Hou-mi* (Wakhân), *Lo-t'o-i-k'i kou-tou-lou* (koutlouk) *to-pi-le mo-ho-tou* (bagatour) *ta-mo-sa-eul*; on lui fit présent d'une robe violette, d'une ceinture d'or, des sept objets, et de cinquante pièces de soie de couleurs variées [5]).

Ibid.: Le quatrième mois, on envoya un ambassadeur conférer

1) Ce brevet avait été délivré en 717. Cf. *Documents*, p. 199—200.

2) Cf. *Documents*, p. 119, au bas de la page.

3) Cf. *Documents*, p. 45, lignes 1—3, et p. 81, lignes 20—21.

4) Cf. *Documents*, p. 165, où ce nom est écrit *Lo-lu-i-t'o kou-tou-lou* (*koutlouk*) *to-p'i-le mo-ho* (*baga*) *ta-mo-sa-eul*.

5) Pour ce texte et le précédent, qui relatent le même fait, cf. *Documents*, p. 165, lignes 10—12.

par brevet le titre de rois de leurs royaumes respectifs au roi du royaume de *Ou-tch'ang* (Oudyâna), au roi du royaume de *Kou-tou* (Khottal) et au roi du royaume de *Kiu-wei* (Tchitrâl) [1]; pour tous ensemble on promulgua le texte de leurs brevets et à tous on donna deux cents pièces de soie de couleurs variées. Ces trois royaumes, qui sont à l'ouest de *Ngan-si* (Koutcha), étaient limitrophes des *Ta-che* (Arabes); les *Ta-che* (Arabes) avaient (tenté de) les engager à faire le mal; mais tous avaient observé leur devoir, ne s'étaient pas laissés gagner par leurs machinations secrètes et avaient manifesté leur parfaite sincérité envers la cour impériale. L'empereur les approuva fort [2].

1) Dans les *Documents* (p. 129, n. 2), j'ai identifié le *Kiu-wei* 俱位 ou *Chang-mi* 商彌 avec Yasin, à cause de la phrase du *T'ang chou* où il est dit que ce pays est au nord de la rivière du *Pou-lu* 勃律 ou rivière de Gilgit. Mais, comme me l'a fait remarquer M. A. Stein, si le petit *Pou-lu* comprend en effet le district de Gilgit, sa capitale était cependant Yasin, et non Gilgit; c'est un point qui est mis hors de doute par le récit remarquablement exact de l'expédition de *Kao Sien-tche* en 747 (cf. *Documents*, p. 152, n. 1); le pont de rotin qui est mentionné dans ce récit comme se trouvant sur la rivière *So-i* 娑夷, à une soixantaine de *li* de la capitale du petit *Pou-lu*, était le pont qui traversait la rivière de Gilgit à Gupis, au sud de Yasin; M. A. Stein doit traiter cette question plus en détail dans un article qui aura peut-être paru avant que ces lignes voient le jour; je n'insisterai donc pas sur une démonstration qui, pour ma part, m'a absolument convaincu de l'identité de Yasin avec la capitale du petit *Pou-lu*. — Si Yasin est la capitale du petit *Pou-lu*, où se trouvera le *Kiu-wei* ou *Chang-mi*? Nous savons par *Hiuen-tsang* qu'il était au Sud du *Ta-mo-si-t'ie-li* (Wakhân) dont il était séparé par de hautes montagnes; puisqu'il ne faut par le chercher à Yasin, on ne peut le placer qu'à Mastoudj; Mastoudj est au nord de la rivière Ghizar qui est une des branches principales de la rivière de Gilgit; on peut donc dire qu'il est au nord de la rivière du petit *Pou-lu*. L'itinéraire d'*Ou-k'ong* en 751 devra dès lors être expliqué comme suit: après avoir traversé le *Hou-mi* (Wakhân); le voyageur franchit la passe Baroghil et se rend à Mastoudj; puis, se dirigeant au sud en remontant la rivière Laspur, il traverse la passe Shandur, descend la rivière Ghizar, et arrive à Yasin; de là, il va dans l'Oudyâna. — D'autre part, le *Che-mi* 賒彌 qui, dans l'itinéraire de *Song Yun* en 519, correspond à Tchitrâl (BEFEO, vol. III, 1903, p. 406, n. 3), peut être identifié avec le *Chang-mi* de *Hiuen-tsang*, car il est tout naturel que Tchitrâl et Mastoudj aient fait partie d'une seule et même principauté. C'est d'ailleurs la thèse qu'avait déjà soutenue J. Marquart dans son *Ērānšahr* (p. 243—244).

2) Cf. *Documents*, p. 129, lignes 4—9.

Ibid.: Le dixième mois, on envoya un ambassadeur conférer par brevet le titre de roi du royaume de *Pou-lu* au roi du royaume de *Pou-lu*, *Sou-lin-t'o-i-tche* (Sourendrāditya?) [1]).

Ibid.: Le huitième mois, on envoya un ambassadeur conférer par brevet le titre de roi du royaume de *Kou-che-mi* (Cachemire) au roi du royaume de *Kou-che-mi* (Cachemire), *Tchen-t'o-lo-pi-li* (Tchandrāpīḍa) [2]).

Chap. 973, p. 13 v°: La huitième année *k'ai-yuen* (720), le roi du royaume de l'Inde du Sud, *Che-li na-lo-seng-k'ia* (Çrī Narasiṃha) [3]) proposa d'employer ses éléphants de combat et ses cavaliers de guerre à châtier les *Ta-che* (Arabes) ainsi que les *T'ou-po* (Tibétains) et autres. En outre il demandait qu'on donnât un nom à son armée. L'empereur le loua fort et nomma son armée «armée qui chérit la vertu».

Chap. 974, p. 21 r°: La huitième année *k'ai-yuen* (720), le huitième mois, le jour *ting-tch'eou*, un décret fut adressé au *tchong-chou-men-hia* pour l'avertir que, le roi de l'Inde du Sud ayant envoyé de loin (un ambassadeur) rendre hommage et apporter tribut,

1) On a vu que *Sou-fou-cho-li-tche-li-ni* régnait encore en 719; son successeur reçut l'investiture en 720; c'est donc vraisemblablement en cette année même qu'il monta sur le trône. Cf. *Documents*, p. 150, lignes 6—7, où aucune date n'est indiquée.

2) Cf. *Documents*, p. 166, lignes 14—16, et p. 209, n. 3.

3) Ce texte et ceux qui suivent se retrouvent dans le *Kieou T'ang chou* (chap. CXCVIII, p. 9 v°) qui y ajoute le fait suivant: «Le neuvième mois, le roi de l'Inde du Sud *Che-li Na-lo-seng-k'ia pao-to-pa* (lisez 拔 au lieu de 枝) *-mo* (Çrī Narasiṃha Potavarman) construisit un temple en faveur de l'empire (c'est-à-dire de la Chine); il adressa à l'empereur une requête pour lui demander une inscription donnant un nom à ce temple; par décret, on décida que ce nom serait «qui fait retour à la vertu» (*koei hoa*) et on lui fit présent (de cette inscription) (c'est-à-dire que l'empereur envoya à Narasiṃha un écriteau avec l'inscription *koei hoa se* 歸化寺 pour qu'il fût placé sur le fronton du temple érigé en Inde par Narasiṃha au bénéfice de la Chine)». — Ce Narasiṃha, roi de Kāñcī (Conjeveram, au S.O. de Madras), nous est connu par le *Mahāvaṃsa* et par les inscriptions de l'Inde; en se fondant sur ces derniers témoignages, Sylvain Lévi (*Missions de Wang Hiuen-ts'e*, *Journ. As.*, *Mai-Juin* 1900) a proposé de reporter le règne de ce prince vers l'an 700; on voit que sa conclusion est confirmée par les textes chinois qui parlent assez longuement de Çrī Narasiṃha Potavarman à la date de 720.

et cet ambassadeur devant s'en retourner, il fallait l'entourer des plus grands soins à son départ et faire en sorte que ses espérances fussent comblées. On donna donc à cet ambassadeur une robe de soie à fleurs, une ceinture d'or, une bourse à insigne en forme de poisson et les sept objets, puis on le renvoya.

Chap. 964, p. 15 r°: Le neuvième mois, on envoya un ambassadeur conférer par brevet le titre de roi du royaume de *Sie-yu* (Zâboulistan) à *Tche-k'iu-eul*, *lie-li-fa* du *Ko-ta-lo-tche* (Arokhadj), et le titre de roi du royaume de *Ki-pin* (Kapiça) au *tegin* du *Ko-ta-lo-tche* (Arokhadj) [1]).

Ibid.: Le onzième mois, on envoya un ambassadeur conférer par brevet le titre de roi du royaume de l'Inde du Sud au roi du royaume de l'Inde du Sud *Che-li na-lo-seng-k'ia pao-to-pa-mo* (Çrī Narasiṃha Potavarman).

Année 721.

Chap. 971, p. 4 v°: La neuvième année *k'ai-yuen* (721), le sixième mois, le roi de *K'ieou-tse* (Koutcha) *Pe Hiao-tsie* [2]) envoya (un ambassadeur) offrir des chevaux et des chiens.

Année 722.

Chap. 999, p. 17 v°: La dixième année *k'ai-yuen* (722), le troisième mois, le jour *keng-siu*, *Pou-chan-houo*, roi du royaume de *Po-se* (Perse) envoya un ambassadeur présenter une requête pour qu'on lui conférât un titre de fonctionnaire chinois. On lui accorda cela.

Année 724.

Chap. 971, p. 5 v°: La douzième année *k'ai-yuen* (724), le quatrième mois, le roi du royaume de *K'ang* (Samarkand), *Ou-le*

1) Cf. *Documents*, p. 161, n. 1.

2) *Pe Hiao-tsie* était monté sur le trône en 719; cf. *Documents*, p. 119, dernière ligne.

(Ghourek) envoya un ambassadeur offrir un nain, deux chevaux et deux chiens.

Chap. 979, p. 7 v°—8 r°: La douzième année *k'ai-yuen* (724), requête présentée à l'empereur par le *tegin* roi du royaume de *Sie-yu* (Zâboulistân) au sujet de la demande d'asile adressée par la princesse de *Kin-tch'eng* au roi de *Kou-che-mi* (Cachemire).

(Pour la traduction de ce texte, cf. *Documents*, p. 205—206.)

Année 725.

Chap. 975, p. 5 r°: La treizième année *k'ai-yuen* (725), le premier mois, le jour *ping-ou*, les *Ta-che* (Arabes) envoyèrent leur général *Sou-li* [1]) avec onze autres personnes offrir des produits de leur pays. On leur donna à tous le titre de «vraiment brave»; on leur fit présent de robes rouges et de ceintures d'argent, puis on les renvoya dans leur pays.

Chap. 971, p. 6 v°: La treizième année *k'ai-yuen* (725), le troisième mois, le royaume des *Ta-che* (Arabes) envoya une ambassade de treize personnes composée de *Sou-li-man* (Souleyman) et de sa suite pour offrir des produits de son pays.

Chap. 975, p. 5 v°: Le septième mois, le jour *ou-chen*, le haut dignitaire du *Po-se* (Perse), *Mou-cha-no*, vint rendre hommage à la cour; on lui donna le titre de *tche-tch'ong* et on le retint dans les gardes du corps.

Année 726.

Chap. 975, p. 6 r° [2]): La quatorzième année *k'ai-yuen* (726), le premier mois, le jour *i-hai*, le kagan des *Tou-k'i-che* (Turgäch) envoya le dignitaire *A-keou-tche* offrir des chevaux. On lui donna le titre de *tchong-lang-tsiang* et on le laissa repartir dans son pays.

1) Abréviation de *Sou-li-man*; voyez le texte suivant.

2) Cf. chap. 971, p. 6 v°.

Chap. 971, p. 7 r°: Le cinquième mois, le roi du royaume de *Ngan* (Boukhârâ) *Po-p'o-t'i* [1]) envoya son frère cadet *A-si-lan ta-kan* [2]) (Arslan tarkan) *fou-tan-fa-li* rendre hommage à la cour et offrir des chevaux et des léopards.

Chap. 975, p. 6 v°: Le onzième mois, le jour *ki-mao*, le *T'ou-ho-lo* (Tokharestan) envoya l'ambassadeur *Tch'e-kien* rendre hommage à la cour; on lui donna le titre de *tchong-lang-tsiang*; on lui fit présent d'une robe violette et d'une bourse à insigne d'or en forme de poisson.

Année 727.

Chap. 999, p. 17 v°—18 r°: La quinzième année *k'ai-yuen* (727), supplique adressée à l'empereur de Chine par le *chè-hou* (*jabgou*) du *T'ou-ho-lo* (Tokharestan) pour implorer son secours contre les Arabes.

(La traduction de ce texte se trouve dans les *Documents*, p. 206—207 [3]).)

Chap. 971, p. 7 v°: La quinzième année *k'ai-yuen* (727), le septième mois, le roi du royaume de *Che* (Kesch) *A-hou pi-to* [4]) envoya un ambassadeur offrir des femmes de *Hou-siuen* [5]) et des léopards.

1) 波婆提. Le *T'ang chou* donne la leçon plus correcte *Tou-sa* (Tougschâda) *po-t'i* (cf. *Documents*, p. 138, n. 2).

2) Le caractère *kan* 干 est omis dans le *T'ang chou*, par erreur semble-t-il; cf. *Documents*, p. 138, ligne 4.

3) Dans ma traduction de ce texte, j'ai omis (cf. p. 206, n. 2) les cinq mots suivants: 應徹天聰頒. Les quatre premiers caractères signifient: «il convient de faire pénétrer (ces nouvelles) jusqu'à l'ouïe de l'empereur». Quant au mot 頒, il faut peut-être le lire 頒 et le rattacher à la phrase suivante: «On m'a distribué et j'ai reçu du Kagan Céleste...»

4) 阿忽必多. On remarquera que les caractères *a-hou* apparaissent aussi dans le nom de *Cho a-hou* 設阿忽, roi de *Ts'ao* oriental (Satrouchana) en 752; cf. *Documents*, p. 140, lignes 9—10.

5) 胡旋. Je n'ai pu déterminer la valeur exacte de ce terme qui apparaît trois fois dans les *Documents*; voir l'Index de ce livre où le caractère 旋 est écrit par erreur 施.

Année 728.

Chap. 964, p. 16 r°—16 v°: La seizième année *k'ai-yuen* (728), le premier mois, brevets d'investitures conférés à *Wei-tch'e Fou-che*, roi de *Yu-t'ien* (Khoten), et à *P'ei Ngan-tche*, roi de *Sou-le* (Kachgar).

(La traduction de ces deux textes se trouve dans les *Documents*, p. 207—209.)

Chap. 975, p. 8 r°: La seizième année *k'ai-yuen* (728), le troisième mois, le jour *ou-chen*, dame *Chou-ni-che* [1]), mère du gouverneur de *Kin-man*, *Cha-t'o Fou-kouo*, reçut le titre nobiliaire de *fou-jen* du royaume de *Chan*. — Le jour *sin-hai*, huit envoyés des *Ta-che* (Arabes), parmi lesquels le dignitaire *T'i-pi-to*, vinrent rendre hommage à la cour. On leur donna à tous le titre de *lang-tsiang* et on les laissa retourner dans leur pays.

Le quatrième mois, le jour *ki-se*, le roi du royaume de *Hou-mi* envoya [2]) le haut dignitaire du royaume de *Mi*, *Mi-hou-han*, rendre hommage et offrir des produits de son pays. On donna (à cet ambassadeur) le titre de général; on lui fit présent d'une robe violette, d'une ceinture d'or, et on le laissa retourner chez les barbares.

Ibid., p. 8 v°: Le neuvième mois, le jour *jen-yn*, le haut dignitaire des *Tou-kiue* (Turcs), *Ko-lo-lou* (le Karlouk) *I-nan-jou* (Ynantschou) [3]) *p'ei* et d'autres vinrent rendre hommage. On leur donna à tous le titre de *tchong-lang-tsiang*; on leur fit présent de robes violettes et de ceintures à ornements d'argent, puis on les laissa retourner dans leur pays.

Le dixième mois, le jour *ting-tch'eou*, le haut dignitaire du (royaume de) *Pou-lu*, *T'ou-mao-tan*[4])*-mo-che*, vint rendre hommage.

1) Cf. *Documents*, p. 99, n. 1.

2) Au lieu de « envoya » 遣, le *T'ang chou* écrit « avec » 與, ce qui est une leçon moins bonne; cf. *Documents*, p. 165, lignes 12—13.

3) Une des inscriptions du sud de la Sibérie présente le nom de femme « Ynantschou bilgä » (cf. W. Radloff, *Die alttürkischen Inschriften der Mongolei*, 1895, p. 329).

4) Le caractère 檐 se prononce aussi *yen*.

On lui donna le titre de *tche-tch'ong*; on lui fit présent d'une robe violette et d'une ceinture d'or, puis on le laissa retourner dans son pays.

Ibid., p. 9 r°: Le onzième mois, le jour *i-yeou*, le grand général du *yu-lin-kiun* de droite, qui était en même temps grand Protecteur en second du *Ngan-si* (Koutcha), et grand commissaire en second du commandant des Quatre Garnisons, *Sie Tche-sin* [1]), mourut; on lui donna le titre posthume de gouverneur de *Leang-tcheou*; on lui fit le cadeau funéraire de cinq cents pièces de soie; on lui fit faire un cercueil aux frais de l'état et on lui accorda de transporter son corps dans son pays natal.

Année 729.

Chap. 964, p. 16 v°: La dix-septième année *k'ai-yuen* (729), le premier mois, on conféra par brevet au (chef du) *T'ou-ho-lo* (Tokharestan) *Kou-tou-lou* (Koutlouk) *hie-ta-tou* le titre de jabgou du *T'ou-ho-lo* (Tokharestan) et roi des *I-ta* (Hephthalites) [2]).

Chap. 975, p. 9 r° [3]): La dix-septième année *k'ai-yuen* (729), le premier mois, le jour *keng-siu*, le *se-kin* du *Kou-tou* (Khottal)

1) Cf. *Documents*, p. 199, ligne 14.

2) On sait par Tabarî que, en 710, *Nézak*, qui avait le titre de prince des Hephthalites, et qui était vassal du jabgou du Tokharestan, s'empara de la personne de ce souverain; mais il fut lui-même pris et mis à mort par Qotaïba. Le texte chinois que nous avons ici semble prouver que, après la mort de Nézak, le jabgou du Tokharestan ajouta à son propre titre celui de roi des Hephthalites. — A propos des Hephthalites, je signalerai ici un texte assez curieux où on voit un homme de cette nation servir d'interprète à la cour de Chine; on lit en effet dans le *Tch'e fou yuen kouei* (chap. 1000, p. 15 v°): «Royaume de *Kao-tch'ang* (Tourfan): pendant la période *tcheng-koan* (627—649), *T'ai-tsong* chargea d'une mission dans les pays d'Occident l'Hephthalite *Jan-ho* 揖怛然紇 qui avait les titres de *tche-tch'ong tou-wei* et de traducteur dans l'administration du *tche-tchong-chou*. Le roi de *Yen-k'i* (Karachar), *Tou-k'i-tche*, à la suite de cela, envoya un ambassadeur rendre hommage et apporter tribut. Il proposait d'ouvrir une route dans le grand désert pour la commodité des voyageurs; *T'ai-tsong* y consentit...» (la suite comme dans les *Documents*, p. 111, lignes 16—23).

3) Cf. chap. 971, p. 8 r°.

envoya son fils, le *che* du *Kou-tou* [1]) (Khottal), rendre hommage à la cour et offrir deux chevaux; on lui donna le titre de *lang-tsiang*, on lui fit présent de trente pièces de soie et on le renvoya dans son pays. — Le royaume de *Mi* (Mâïmargh) envoya (un ambassadeur) offrir trois femmes de *Hou-siuen* ainsi qu'un léopard et un lion [2]). On renvoya (cet ambassadeur) après lui avoir donné cent pièces de soie.

Chap. 975, p. 9 v°: Le troisième mois, le jour *jen-yn*, un haut dignitaire du royaume de *Hou-mi* (Wakhân), *Ou-hou ta-kan* (*tarkan*) [3]) vint rendre hommage. — Le *che-hou* (*jabgou*) du *T'ou-ho-lo* (Tokharestan) et le royaume de *Kou-tou* (Khottal) envoyèrent tous deux des ambassadeurs qui vinrent rendre hommage.

Le sixième mois, le jour *koei-tch'eou*, un haut dignitaire des *Tou-k'i-che* (Turgäch), *Che-tche a-pou-se*, vint rendre hommage; on lui donna le titre de *lang-tsiang* et on lui fit présent d'une robe violette, d'une ceinture d'or et d'une bourse à insigne en forme de poisson.

Chap. 971, p. 8 r°: Le sixième mois, le (maître du) Tripiṭaka, le çramaṇa et religieux *Mi-to*, originaire du royaume de l'Inde du nord, offrit diverses drogues parmi lesquelles se trouvait du *tche-han* [4]).

Le septième mois, le *T'ou-ho-lo* (Tokharestan) envoya le religieux *Nan-t'o* offrir diverses drogues telles que du *siu-na-k'ia*, du *ti-che-ling*, etc.

Chap. 975, p. 9 v°: Le neuvième mois, le jour *i-wei*, le royaume des *Ta-che* (Arabes) envoya un ambassadeur qui vint rendre hommage et offrir des produits de son pays. On le renvoya après lui avoir donné cent pièces de soie.

1) Cf. *Documents*, p. 341, article *Kou-tou che*.

2) Au lieu de 子, il faut lire 獅子 «un lion». Cf. chap. 971, p. 8 r°, et *Documents*, p. 145, ligne 3.

3) Dans l'Index des *Documents*, p. 350, j'ai dit par erreur que *Ou-hou tarkan* était *roi* du Wakhân.

4) Même témoignage dans le *Kieou T'ang chou*, chap. CXCVIII, p. 9 v°.

Année 730.

Chap. 971, p. 8 r°: La dix-huitième année *k'ai-yuen* (730), le premier mois, *Ki-hou-p'o*, fils du roi de *Po-se* (Perse) vint rendre hommage à la cour et offrir cinq sortes de choses telles que parfums, drogues, rhinocéros [1]).

Chap. 975, p. 10 v°: La dix-huitième année *k'ai-yuen* (730), quatrième mois, le jour *ou-siu*, ambassades du royaume de *Mi* (Mâïmargh), du royaume de *Che* (Tachkend)...

Ibid., p. 11 r°: Le dixième mois, le jour *kia-yn*, le roi du royaume de *Hou-mi* (Wakhân), *Lo tchen-t'an* [2]), vint rendre hommage à la cour et offrir des produits de son pays; on lui donna des soies, ainsi que des robes, des ceintures avec ornements d'argent et on le retint dans les gardes du corps.

Le onzième mois, le jour *kia-tse*, un haut dignitaire du *Po-se* (Perse), *Mou-cha-no*, vint rendre hommage et offrir des produits de son pays; on lui donna le titre de *tche-tch'ong* et on le retint dans les gardes du corps.

1) Je suppose qu'il s'agit d'une corne de rhinocéros, et non d'un rhinocéros en vie.

2) 羅眞檀 (*sic*). Il est possible que 羅 *lo* doive être corrigé en 罰 *fa*; nous voyons en effet plus loin que, en 732, le roi du *Hou-mi* nommé *Fa* 發 mourut. 罰 et 發 pourraient être deux transcriptions différentes d'un seul et même nom. Quoi qu'il en soit, en 732 (cf. p. 54, ligne 11), le successeur de *Fa* fut un certain *Hou tchen-t'an* 護眞檀 qui est aussi mentionné dans le *T'ang chou* (*Documents*, p. 165, ligne 15). Enfin, au neuvième mois de l'année 733 (cf. p. 55, ligne 21), le *Tch'e fou yuen koei* nous parle d'une ambassade du *tchen-t'an* du royaume de *Hou-mi* 護密國眞檀. *Tchen-t'an* semble donc bien être le titre des rois du Wakhân; Sylvain Lévi (*Mélanges de Harlez*, p. 182—183 et *Notes sur les Indoscythes*) avait déjà remarqué, d'une part que ce titre se trouvait appliqué dans la littérature des contes au roi Kaniṣka sous les formes 栴檀 et 眞檀, et d'autre part que l'histoire des *Tsin* orientaux mentionne en 357 une ambassade du *tchan-t'an* de l'Inde 栴旃檀; les textes que nous citons maintenant prouvent que ce titre était resté en usage dans le Wakhân jusqu'au huitième siècle; mais le mot étranger que cache la transcription chinoise reste mystérieux (cf. Pelliot, BEFEO, tome III, 1903, p. 252, n. 4).

31238

Année 731.

Chap. 964, p. 16 v°: La dix-neuvième année *k'ai-yuen* (731), le quatrième mois, *K'iue t'e-le* (*Kul tegin*), frère cadet du kagan des *Tou-kiue* (septentrionaux) mourut. — On conféra par brevet à *Nan-ni* [1]), roi du royaume du petit *Pou-lu* (Yasin) le titre de roi de ce pays; on lui accorda une lettre conçue en ces termes: «Or vous, de génération en génération, votre bravoure s'est signalée parmi les vassaux des pays sauvages; vous êtes pour l'empire une barrière protectrice; quoique demeurant à un éloignement de dix mille *li*, vous avez le loyalisme absolu d'un coeur invariable; ainsi vous pouvez lier secrètement partie avec les armées impériales et vous êtes capable de séparer [2]) les brigands féroces; les monts des Oignons [3]) ont perdu leurs dangers; le *Ts'ing hai* (Khoukhe-noor) n'a plus de vagues [4]). Si mon prestige surnaturel à pu s'appliquer au loin, c'est grâce à ce que votre sincère dévouement a été capable de se manifester. Quand je discute les effets de votre conduite glorieuse, je les admire profondément. Maintenant, je vous nomme par brevet roi de votre pays et en même temps je vous fait présent d'un vêtement et d'une ceinture; ô roi, vous devez les accepter».

1) Ce roi est mentionné dans les *Documents* (p. 151, ligne 7), mais sans aucune indication de date. Il est possible d'ailleurs qu'il y ait ici une erreur et que le nom de *Nan-ni* doive être remplacé par celui de son père et prédécesseur *Mo-kin-mang*; on trouvera en effet plus loin, à la date de 733, la mention de l'ambassade que *Mo-kin-mang* envoya à la cour de Chine pour remercier du brevet qui lui avait été accordé.

2) Le mot 剪 signifie proprement «couper». Le petit *Pou-lu* (Yasin) dévoué à la Chine, séparait les Tibétains des montagnards du Kafiristan et du Tchitrâl; il maintenait libre pour la Chine la principale voie d'accès dans le Cachemire.

3) Le texte donne la leçon 葱河; mais il est évident qu'il faut lire 山 ou 嶺, au lieu de 河. Le terme «monts des Oignons» désigne tout l'ensemble des Pamirs avec les parties adjacentes des *T'ien chan* au nord (cf. *Documents*, p. 120, lignes 11—12 où les montagnes *Ling* dans lesquelles se trouve la passe Bédel sont considérées comme les contreforts septentrionaux des *Ts'ong ling*, et p. 144, ligne 13), et de l'Hindou-kouch au sud.

4) C'est-à-dire que la région du Khoukhe-noor est calmée.

Chap. 964, p. 17 r°: La dix-neuvième année *k'ai-yuen* (731), le quatrième mois, le roi du royaume de *K'ang* (Samarkand), *Ou-le* (Ghourek) envoya un ambassadeur présenter à l'empereur une requête où il demandait que son fils *Tou-ho* devînt roi du royaume de *Ts'ao* (Kaboûdhan), et que son fils *Me* [1]) devînt roi de *Mi* (Mâïmargh). Ces deux autorisations furent accordées et l'empereur octroya une lettre où il répondait à *Ou-le* (Ghourek) en ces termes: «Quoique vous viviez à l'écart dans un pays reculé, depuis longtemps vous pratiquez la sincérité et le dévouement; vous portez une affection profonde à votre propre royaume; votre volonté a pris pour modèle notre influence respectable; votre rectitude et votre justice se manifestent dans votre famille et dans votre principauté; votre loyalisme et votre piété filiale sont réunies comme dans un sujet et un fils (vraiment dignes de ces noms). Quand je réfléchis à votre parfaite sincérité, je l'admire fortement. Pour ce que vous demandez, qu'il soit fait dans chacun des deux cas selon (vos désirs). Apprenez ainsi quelles sont mes dispositions».

Chap. 971, p. 9 r°: La dix-neuvième année *k'ai-yuen* (731), le dixième mois, le roi du royaume de l'Inde du Centre, *I-cha-fou-mo* envoya son ministre, le religieux de grande vertu *Pou-ta-sin* rendre hommage à la cour et offrir des produits de son pays [2]).

1) Dans le chap. 999, p. 18 v°, on trouve la leçon *Me tch'ouo* 默啜 qui est confirmée par le *T'ang chou* (cf. *Documents*, p. 136). On sait que le caractère 啜 transcrit habituellement le titre turc *tchour*.

2) Cf. *Kieou T'ang chou*, chap. CXCVIII, p. 9 v°: «La dix-neuvième année, pendant le dixième mois, le roi de l'Inde du Centre, *I-cha-fou-mo*, envoya un de ses religieux de haute vertu qui vint rendre hommage et apporter tribut». — Pauthier a proposé (*Examen méthodique des faits qui concernent le Thian-tchu ou l'Inde*, p. 66, n. 1) de voir dans *I-cha-fou-mo* le roi de Kanyâkubdja, Yaçovarman; cette identification est fort plausible (cf. Sylvain Lévi, dans l'*itinéraire d'Ou-k'ong*, *Journ. As.*, Sept.-Oct. 1895, p. 357, note), mais je ne sais pourquoi Pauthier appelle l'ambassadeur *Seng-p'o-ta* 僧勃達, tandis que son véritable nom est «le religieux de haute vertu *Pou-ta-sin*» 大德僧勃達信

Année 732.

Chap. 975, p. 13 v° [1]: La vingtième année *k'ai-yuen* (732), le huitième mois, le jour *keng-siu*, le roi de *Po-se* (Perse) envoya le haut dignitaire *P'an-na-mi* et le religieux de grande vertu *Ki-lie* [2]) rendre hommage. On donna au dignitaire le titre de «vraiment brave» (*kouo i*), et on fit présent au religieux d'un *kia-cha* (kaṣāya) violet ainsi que de cinquante pièces de soie fine et on les renvoya dans leur pays.

Chap. 964, p. 17 r°: La vingtième année *k'ai-yuen* (732), le neuvième mois, *Fa* [3]), roi du *Hou-mi* (Wakhân) étant mort, on conféra à son frère cadet *Hou tchen-t'an* le titre de roi du royaume de *Hou-mi*.

Année 733.

Chap. 971, p. 9 v°: La vingt et unième année *k'ai-yuen* (733), le deuxième mois, le roi du *Kou-tou* (Khottal), *Hie-li-fa* [4]), envoya un ambassadeur offrir des chevaux ainsi que des musiciennes.

Ibid., p. 9 v°: Le troisième mois, le roi du *K'o-han-na* [5]), *I-mi-che*, envoya un ambassadeur offrir des chevaux.

Ibid., p. 9 v°: Dans le mois intercalaire qui était placé après le troisième mois, le roi du royaume de *Pou-lu*, *Mo-kin-mang* envoya comme ambassadeur le haut dignitaire *Tcha-tcho-na-se-mo-mo-cheng* qui vint rendre hommage à la cour et remercier pour le brevet d'investiture que l'empereur avait bien voulu accorder [6]).

1) Cf. chap. 971, p. 9 v°.

2) J'ai déjà signalé ailleurs (*Journ. As., Janv.-Fév.* 1897, p. 56—58) l'importance de ce texte qui nous indique la date exacte à laquelle arriva en Chine le religieux nestoriens *Ki-lie* qui est mentionné dans l'inscription chrétienne dite de *Si-ngan fou*.

3) Cf. p. 51, n. 2.

4) Cf. *Documents*, p. 168. *Hie-li-fa* n'est pas le nom du roi du Khottal; ce n'est que son titre.

5) Il est probable que, au lieu de *K'o-han-na* 可汗那, il faut lire *Che-han-na* 石汗那 (cf. *Documents*, p. 162, n. 3).

6) Cf. p. 52, n. 1, et *Documents*, p. 151, lignes 5—6.

Chap. 975, p. 13 v°: La vingt et unième année *k'ai-yuen* (733), dans le mois intercalaire qui était placé après le troisième mois, le roi de *Kou-che-mi* (Cachemire), *Mou-to-pi* (Mouktāpīḍa) envoya le religieux de grande vertu *Ou-li-to-nien* [1]) qui vint faire des offrandes et présenter une adresse. Un décret impérial ordonna d'amener *Ou-li-to-nien* à un banquet dans une salle du palais; on lui fit présent de cinq cents pièces de gaze, et, au bout de quelques jours, on le renvoya dans son pays.

Ibid., p. 14 r°: Le huitième mois, le jour *kia-tch'en*, le roi du *Kou-tou* (Khottal) envoya le haut dignitaire *Jou ta-kan* (tarkan) qui vint rendre hommage; on le renvoya dans son pays après lui avoir donné le titre de *lang-tsiang*.

Chap. 964, p. 18 r°: La vingt et unième année *k'ai-yuen* (733), le cinquième jour du quatrième mois, brevet d'investiture conféré à Mouktāpīḍa, roi de Cachemire.

(La traduction de ce texte se trouve dans les *Documents*, p. 209.)

Chap. 971, p. 10 r°: Le huitième mois, le roi du *Kou-tou* (Khottal) envoya le haut dignitaire *Jou ta-kan* (*tarkan*) qui vint rendre hommage.

Chap. 975, p. 13 v°: Le neuvième mois, le jour *ping-tse*, le *tchen-t'an* [2]) du royaume de *Hou-mi* (Wakhân) vint rendre hommage; on lui offrit un banquet dans une salle du palais; on lui donna le titre de général des gardes *kin-ou* de gauche, fonctionnaire hors cadres; on lui fit présent des sept objets, d'une robe violette, d'une ceinture, d'une bourse à insigne en forme de poisson, etc., ainsi que de cent pièces de soie et on le renvoya dans son pays.

Chap. 971, p. 10 r°: Le douzième mois, le roi du *K'o-han-na* [3]),

1) 物理多年. Ce personnage est appelé *Ou-li-to* dans le *T'ang chou* (cf. *Documents*, p. 166; mais dans l'Index de ce volume, j'ai écrit par erreur 烏 au lieu de 物.

2) Cf. p. 51, n. 2. 3) Cf. p. 54, n. 5.

I-mi-che, envoya comme ambassadeur le dignitaire *P'o-yen ta-kan* (*tarkan*); le roi du royaume des *Ta-che* (Arabes) envoya le haut dignitaire *Mo-se-lan ta-kan* (*tarkan*) et d'autres, qui vinrent rendre hommage.

Année 735.

Chap. 975, p. 16 r°: La vingt-troisième année *k'ai-yuen* (735), le quatrième mois, le jour *kia-ou*, un haut dignitaire du royaume de *Pou-lu*, *Pa-han-k'ia*, vint rendre hommage; on lui donna le titre de *lang-tsiang*, on lui donna cinquante pièces de soie et on le renvoya dans son pays.

Année 736.

Chap. 975, p. 16 v° [1]: La vingt-quatrième année *k'ai-yuen* (736), le huitième mois, le jour *kia-yn*, (le chef des) *Tou-k'i-che* (Turgäch) envoya le haut dignitaire *Hou-lou ta-kan* (*tarkan*) qui vint demander à faire la paix; on y consentit. On lui offrit un banquet dans une salle du palais; on lui donna le titre de général des (gardes) *kin-ou* de droite, fonctionnaire hors cadres, et on lui fit présent d'un vêtement de soie et de cent pièces de soies unies et de soies brochées; puis on le renvoya dans son pays.

Le neuvième mois, le jour *ting-tch'eou*, on conféra le titre d'épouse (du roi) de *Yu-t'ien* (Khoten) à dame *Che*, (femme) de *Wei-tch'e Fou-tou ta*, roi de *Yu-t'ien* (Khoten).

Année 737.

Chap. 971, p. 11 v°: La vingt-cinquième année *k'ai-yuen* (737), le premier mois, *Long Tch'ang-ngan* [2], haut dignitaire de *Yen-k'i*

1) Cf. chap. 980, p. 9 r°.

2) Ce personnage devait appartenir à la famille royale de Karachar dont le nom de famille était *Long*; on trouve mentionnés dans les *Documents* (p. 111) le roi *Long Tou-k'i-tche*, et (p. 113) le roi *Long Lai-tou*.

(Karachar), ... vint rendre hommage. *Ki-hou-p'o* [1]), fils du roi de *Po-se* (Perse) vint rendre hommage.

Année 738.

Chap. 971, p. 12 r°: La vingt-sixième année *k'ai-yuen* (738), le premier mois, le royaume de *T'ou-ho-lo* (Tokharestan) envoya le haut dignitaire *I-nan-jou* (*Ynantschou*) *ta-kan* (*tarkan*) *Lo-ti-tch'en* apporter en présent des produits de son pays.

Chap. 975, p. 17 v°: La vingt-sixième année *k'ai-yuen* (738), le deuxième mois, le jour *koei-tch'eou*, le *T'ou-ho-lo* (Tokharestan) envoya le haut dignitaire *I-nan-jou* (*Ynantschou*) *ta-kan* (*tarkan*) *Lo-ti-tch'en*, qui vint offrir des produits de son pays; on lui donna le titre de «vraiment brave»; on lui fit présent d'une robe rouge, d'une ceinture d'argent, d'une bourse à insigne en forme de poisson et de trente pièces de soie, puis on le renvoya dans son pays.

Chap. 980, p. 9 v°: La vingt-sixième année *k'ai-yuen* (738), le huitième mois, on ordonna au *tchong-koan Wei T'ai* d'aller comme ambassadeur chez les *Tou-kiue-k'i-che* [2]). (L'empereur) accorda une lettre dans laquelle il disait au *kagan* des *Tou-kiue-k'i-che*: «Moi et vous, ô kagan, nous sommes liés l'un à l'autre comme un père et un fils; grâce aux sentiments produits par les bienfaits et la justice, quelle différence y a-t-il entre nous et des gens qui ont les mêmes os et la même chair? ô kagan, vous avez eu foi en cet

1) *Ki-hou-p'o* a déjà été mentionné à la date de 730.

2) Dans les *Documents*, on rencontre à trois reprises (p. 77, 203 et 207) l'expression *Tou-kiue-che* 突厥施 qui paraît désigner les Turgäch appelée plus communément *Tou-k'i-che* 突騎施; il en doit être de même de l'expression *Tou-kiue-k'i-che* 突厥騎施 que nous avons ici. — Dans la lettre qu'on va lire, le nom du kagan auquel l'empereur envoie un message le huitième mois de l'année 738 n'est pas indiqué; il est probable que ce kagan n'est autre que le *Kul tchour* des *Tch'ou-mou-koen Mo-ho ta-kan* (*Baga tarkan*) (cf. *Documents*, p. 285, n. 3) qui, après avoir assassiné le kagan *Sou-lou* en 737, réclama l'appui de la Chine dans le sixième mois de l'année 738 (cf. *Tse tche t'ong kien* et *Documents*, p. 83—84).

homme méprisable [1]) et vous avez conçu des doutes et des hésitations (à mon égard); à diverses reprises, mes envoyés qui sont allés auprès de vous n'ont pas manqué de vous fournir toutes les explications désirables; depuis ce moment jusqu'à maintenant il faut qu'il y ait eu quelque cause d'égarement. Quand votre ambassadeur est arrivé, j'ai examiné sa requête par laquelle (j'ai appris que) vous aviez changé votre conduite. Rien n'est mieux que de savoir se corriger lorsqu'on a fait une faute. Puisque (maintenant) vous témoignez votre loyalisme et votre fidélité, je vous en loue fort. Mon intention fondamentale est que nous ayons les mêmes [2]) rapports qu'auparavant; dans nos relations de père et de fils, nous renforcerons notre amitié d'autrefois. Tout prince doit savoir observer la bonne foi et la justice; s'il n'est pas de bonne foi, il met en péril sa propre personne. Si, à l'extérieur, vous fardez vos [3]) paroles, tandis qu'à l'intérieur vous cachez des desseins pervers, vous ne sauriez me nuire et c'est en définitive certainement à vous-même que vous ferez du mal. J'estime, ô kagan, que vous êtes assez intelligent pour ne pas en arriver à cette extrémité. Les paroles artificieuses qui ressemblent à la vérité, vous devez les soumettre à un examen approfondi. Si vous êtes immuable dans votre loyalisme et votre bonne foi, quel chagrin pourrez-vous désormais avoir? Pendant mille automnes et dix mille années, vous jouirez toujours de beaucoup de bonheur. J'ordonne donc à un envoyé impérial de vous communiquer spécialement ces quelques informations qui expriment entièrement ma pensée».

Chap. 964, p. 19 v°: La vingt-sixième année *k'ai-yuen* (738), le dixième mois, par décret impérial, *Tou-ho* est nommé successeur

1) Il est fait ici allusion à des événements que nous ignorons.

2) Au lieu de 外, lisez 如.

3) Le mot 耳 qui n'a aucun sens ici doit être remplacé par quelque épithète qualifiant le mot «paroles».

de son père défunt *Ou-le*, roi de *K'ang* (Samarkand); *Jou-mo-fou-ta* est nommé successeur de son père défunt *Che-yu*, roi de *Sie-yu* (Zâboulistân); *Sou-tou-pou-lo* est nommé successeur de son frère aîné défunt *Mo-sien*, roi de *Ts'ao* (Kaboûdhan); *Hou-po* est nommé successeur de son père défunt *Yen-t'oen*, roi de *Che* (Kesch). Toutes ces morts avaient eu lieu dans des années différentes; maintenant, c'est à la suite (de la mort de Ghourek) qu'on en donna avis à l'empereur [1]).

Ce même mois, *Ou-san t'e cha* [2]), roi du royaume de *Ki-pin* (Kapiça), se trouvant vieux, vint s'adresser à l'empereur pour demander que son fils légitimement aîné, *Fou-lin-ki-p'o*, lui succédât sur le trône. On le lui accorda et alors on conféra à *Fou-lin-ki-p'o* le titre de roi du royaume de *Ki-pin* (Kapiça). A tous (les rois des royaumes tels que celui de) *K'ang* (Samarkand) et autres, l'empereur accorda des lettres où il les encourageait et les nommait rois par brevet.

Année 739.

Chap. 971, p. 12 v°: La vingt-septième année *k'ai-yuen* (739), le quatrième mois, le roi de *Pa-han-na* (Ferghânah), *A-si-lan ta-kan* (*Arslan tarkan*), le roi du royaume de *Che* [3]) (Kesch) *Se-kin-t'i*, et le grand général des *Ton-k'i-che* (Turgäch), *Souo se-kin*, envoyèrent tous des ambassadeurs présenter des adresses pour s'informer de la manière dont se portait l'empereur [4]).

Chap. 977, p. 20 v°: La vingt-septième année *k'ai-yuen* (739), le neuvième mois, la tribu du (chef des) *Tch'ou-mou-koen*, (gouverneur de) *Fou-yen*, (ayant le titre de) *k'iue lu tch'ouo* (*tchour*), la

1) Ce texte a déjà été mentionné dans les *Documents*, p. 210.

2) Lisez *Ou-san t'e-k'in* (*tegin*) *cha*, cf. *Documents*, p. 132, n. 3. — Le *Kieou T'ang chou* (chap. CXCVIII, p. 10 r°) rapporte la missive de ce roi du Kapiça à l'année 739.

3) Au lieu de 使, lisez 史.

4) Ce texte a été déjà cité dans les *Documents*, p. 147, n. 1.

tribu des *Pa-sai-kan*, la tribu des *Chou-ni-che*, la tribu des *A-si-ki*, la tribu des *Kong-yue*, et la tribu des *Ko-hi* [1]), envoyèrent toutes des émissaires pour remercier l'empereur de ses boutés et demander à être rattachées à l'empire; on y consentit. Leur requête était ainsi conçue: «Nous sommes nés dans un pays lointain et sauvage; nous avons pendant longtemps été écartés des audiences impériales du printemps et de l'été. Nos royaumes ont été troublés et les guerriers ont été tumultueux; constamment ils s'attaquaient et se massacraient les uns les autres. Grâce à Votre Majesté dont la sainte bonté se répand au loin, et dont la sollicitude se préoccupe de la multitude des êtres, il a été ordonné au *tsie-tou-che* du *Tsi-si*, *Kai Kia-yun*, de prendre le commandement général des soldats et des cavaliers pour rétablir l'ordre dans nos pays lointains, d'exterminer les méchants et de secourir ceux qui étaient en péril afin de sauver nos tribus barbares et de les traiter avec compassion. Nous nous prosternons le front contre terre devant votre divin visage et en même temps nous plaçons nos tribus sous la juridiction du (Protecteur du) *Ngan-si* (Koutcha), pour que nous soyons éternellement la protection de votre frontière et pour que nous nous conduisions à perpétuité comme des sujets et comme des fils. Maintenant, tandis que nous nous acheminons (vers vous), nous relevons la tête vers la route qui mène au Ciel [2]) et nous ne pouvons réprimer les excès de nos sauts de joie».

Année 740.

Chap. 975, p. 18 r°: La vingt-huitième année *k'ai-yuen* (740), le premier mois, un haut dignitaire du royaume de *Kou-tou* (Khottal), *To-lan ta-kan* (*tarkan*) *Mi-kie-tch'ai* [3]), vint rendre hommage; on lui

1) Cf. *Documents*, p. 285, lignes 30—35 de la n. 3.

2) C'est-à-dire «en Chine».

3) Le caractère 搓 peut aussi se prononcer *ts'uo*.

donna le titre de «vraiment brave» et on le renvoya dans son pays [1]).

Ibid., p. 18 v°: Le deuxième mois, le jour *sin-yeou*, on donna des titres à deux chefs des tribus *Tou-k'i-che* (Turgäch): le *k'iue lu tch'ouo* (*tch'our*) des *Tch'ou-mou-koen*, gouverneur du) *Fou-yen*, fut nommé grand général hors cadres des gardes vaillants de droite; *A-che-na Hong-ta* fut nommé dignitaire hors cadres du *t'ai-pou*.

Le troisième mois, le jour *i-se*, le royaume de *Kou-t'ou* (Khottal) envoya le haut dignitaire *To-po-le ta-kan* (*tarkan*) *La-ou*, qui vint rendre hommage; l'empereur ordonna aux fonctionnaires que cela concernait de lui offrir un banquet; on lui donna soixante pièces de soie et on le renvoya dans son pays.

Le quatrième mois, le jour *sin-wei*, on conféra par brevet le titre de princesse de *Kiao-ho* à dame *Li*, femme du kagan des Dix Tribus, *A-che-na Hin*. — Le jour *jen-chen*, on conféra par brevet le titre d'épouse du roi de *Yu-t'ien* (Khoten) à dame *Wei*, femme du roi de *Yu-t'ien* (Khoten), *Wei-tch'e Koei*.

Chap. 977, p. 21 r°: La vingt-huitième année (740), le douzième mois, le *kagan* des *Tou-k'i-che* (Turgäch), *Mo*[2])*-ho ta-kan* (*Baga tarkan*), avec sa femme, ses fils, ses porte-étendards et ses dignitaires au nombre de plus de cent personnes, vinrent se soumettre à l'empire. Autrefois, (*Mo-*)*ho ta-kan* (*tarkan*) s'était allié à *Ou-sou-wan-lo-chan* pour engager les divers peuples barbares à se révolter. L'empereur ayant ordonné à *Kai Kia-yun* de répandre sur eux ses bontés, de les attirer à lui et de les instruire, tous vinrent faire leur soumission les uns après les autres.

Chap. 964, p. 19 v°—20 v°: La vingt-huitième année *k'ai-yuen* (740), le troisième mois, à cause des mérites qu'avait eus *Mo-ho-tou*

1) Ce témoignage se trouve répété textuellement à la date du septième mois, jour *i-se*.

2) Au lieu de 莫, le texte donne la leçon fautive 英. — Sur ces événements, cf. *Documents*, p. 84, au bas de la page, et 85, lignes 1—2, et p. 286, n. 1.

t'ou-t'oen (*Bagatour toudoun*), roi étranger du royaume de *Che* (Tachkend), on lui conféra le titre de roi du royaume de *Che* (Tachkend), en y ajoutant le titre de «spécialement promu» [1]); en outre on lui fit présent d'un bâton honorifique [2]). Le lendemain, on lui conféra encore le titre de «roi qui se conforme à la justice» par un brevet conçu en ces termes: «La vingt-huitième année *k'ai-yuen* (740), le rang de l'année étant *keng-tch'en*, le troisième mois dont le premier jour est le jour *ting-hai*, le vingt-deuxième jour, qui est le jour *ou-chen*, l'empereur parle ainsi: Or donc, quand des mérites florissants s'élèvent, les donations qu'on distribue sont décrétées; ceux qu'atteignent les faveurs et les honneurs ne peuvent manquer de se trouver parmi les hommes vaillants et sages. Vous donc, roi du royaume de Che, *Mo-ho-tou t'ou*(*-t'oen*) (*Bagatour toudoun*), en succédant (à vos pères), vous avez hérité de leur sincère vertu; en votre personne vous avez manifesté une résolution effective; avec une entière fidélité vous vous êtes tourné du côté de notre influence transformatrice; vous avez fait de votre Marche [3]) étrangère un obstacle protecteur. Récemment, comme ce qui restait des mauvais partisans [4]) de *Sou-lou* désolait encore notre frontière, vous avez su gagner à votre cause un royaume qui était votre voisin [5]); vous lui avez donné des plans excellents pour qu'il surveillât le territoire de ceux-là (c'est-à-dire des partisans de *Sou-lou*), et vous avez été uni à lui comme l'intérieur l'est à l'extérieur. Vous êtes parvenu à faire qu'on a pu nettoyer la frontière et

1) Le roi de Tachkend avait prêté main-forte à *Kai Kia-yun* pour attaquer à Tokmak *T'ou-ho-sien*, fils de *Sou-lou*; cf. *Documents*, p. 83—84.

2) Voyez dans le dictionnaire Chinois-français du p. Couvreur (p. 950) un dessin du 旌節, sorte de bâton annelé et orné de franges.

3) Le mot 陲 désigne un pays situé à la frontière et destiné à tenir en respect les barbares; nous employons, pour le traduire, le mot «marche» en donnant à ce terme le sens qu'il a dans l'expression «Marche de Brandebourg», par exemple.

4) Allusion à *T'ou-ho-sien*, fils de *Sou-lou*.

5) Il est sans doute question ici du roi de *Che* (Kesch), *Se-kin-t'i*.

réunir dans la concorde les contrées les plus lointaines. En réalité, c'est grâce à votre dévouement et à votre énergie [1]) que vous avez étalé votre force glorieuse. Si on discute à part soi qui doit être récompensé et distingué, qui choisira-t-on, si ce n'est vous? C'est pourquoi je vous confère par brevet le titre de «roi qui se conforme à la justice». Vous devrez veiller avec soin à accomplir vos devoirs royaux, maintenir le calme parmi votre peuple et garder éternellement votre fief qui nous sert de barrière protectrice. Pourriez-vous n'y pas être attentif?»

Ce même mois, on ajouta aux titres de *Se-kin-t'i*, roi des *Tcho-kie* (Tchâkar?) [2]), celui de «spécialement promu», pour le récompenser des services qu'il avait rendus lors de la campagne contre *Sou-lou kagan*; le brevet était ainsi conçu [3]): «La vingt-huitième année *k'ai-yuen* (740), le rang de l'année étant *keng-tch'en*, le troisième mois dont le premier jour est le jour *ting-hai*, le vingt-sixième jour qui est le jour *jen-tse*, l'empereur parle ainsi: Or donc, si l'on considère la région obscure [4]), (on constate que) de génération en génération il y eut là des chefs. Lorsqu'il s'est agi de leur attribuer nos honneurs magnifiques pour les rendre illustres entre leurs autres voisins, on n'a pas manqué de choisir des hommes qui en fussent dignes, et, en vérité, on ne les a pas accordés inconsidérément. Vous, le *Tou-kiue* (Turc) *Pi-k'ia* (*Bilgā*) *kou-tou-lou*

1) Littéralement: «grâce à votre cœur et à votre colonne vertébrale».

2) Cf. *Documents*, p. 313, lignes 5—13.

3) Par une inadvertance de l'auteur du *Tch'e fou yuen koei*, le décret qui suit ne concerne point le roi de Kesch; il est adressé à *Pi-k'ia kou-tou-lou kagan*, chef des *Tou-kiue septentrionaux*. On remarquera que ce kagan reçut, comme le prouve notre texte, l'investiture de la cour de Chine en l'année 740; d'autre part, il succédait à son frère aîné *I-jan kagan* 伊然 qui, lui-même, était le fils et le successeur de son père *Me-ki-lien* 默棘連. *Me-ki-lien* (Bilgā kagan) mourut à la fin de l'année 734. Il faut donc taxer d'inexactitude le témoignage du *T'ang chou* (chap. CCXV, *b*, p. 2 r°) d'après lequel *I-jan kagan* serait mort après *huit* ans de règne.

4) C'est-à-dire le Nord qui, dans la théorie des cinq éléments, correspond à la couleur noire.

(*koutlouk*) *kagan*, votre influence est reçue comme un ordre sur le *K'ong-t'ong* [1]); vos capacités se montrent éminentes dans le *Cho-mo* [2]). Quand vous considérez les affaires, vous ne vous laissez pas troubler; vous maintenez vos résolutions intimes invariablement. Depuis les générations précédentes jusqu'à vous, (votre famille) a noué des relations d'amitié avec l'Empire du Milieu. Depuis que vous avez reçu par héritage cet ancien patrimoine, vous avez été capable de continuer la conduite de vos prédécesseurs; de loin vous avez envoyé des ambassadeurs qui sont venus rendre hommage à la cour. C'est là ce dont est émue notre justice; c'est là ce que nos sentiments réellement approuvent. S'il n'y avait pas de récompenses et d'éloges, par quoi illustrerait-on le loyalisme et l'obéissance? C'est pourquoi je vous confère par brevet le titre de *kagan*. Maintenant j'envoie mon cousin, *Tche*, ayant le titre de général des gardes *kin-ou* de gauche, pour que, porteur d'un insigne de délégation, il vous remette ce brevet suivant les rites [3]). Allez et respectez cela. O kagan, quand vous aurez reçu ce bel écrit officiel, travaillez de tous vos efforts à votre renommée et à votre vertu; (ainsi,) vous conserverez éternellement un bonheur considérable et vous le transmettrez à vos descendants. Pourriez-vous n'être pas attentif?»

Chap. 964, p. 20 v°—21 r°: La vingt-huitième année (740), le dixième mois, décret impérial grâciant le chef Turgäch *T'ou-ho-sien* qui avait été fait prisonnier par *Kai Kia-yun*.

(La traduction de ce décret a été donnée dans les *Documents*, p. 210—211.)

1) Montagne du *Kan-sou*; cf. *Documents*, p. 207, n. 5.

2) Le désert septentrional.

3) Cf. *T'ang chou*, chap. CCXV, *b*, p. 2 r°: «Le frère cadet (de *I-jan kagan*) lui succéda; ce fut *Pi-k'ia kou-tou-lou kagan*. (L'empereur) chargea *Li Tche* 李質, ayant le titre de général des gardes *kin-ou* de droite, de lui apporter un brevet lui conférant le titre de *Teng-li* (*Tengri*) *kagan* 登利可汗».

Année 741.

Chap. 964, p. 21 r°—21 v°: La vingt-neuvième année *k'ai-yuen* (741), le deuxième mois, brevet conférant le titre de roi du petit *Pou-lu* (Yasin) à *Ma-hao-lai.*

(Le texte de ce brevet a été traduit dans les *Documents*, p. 211—212.)

Chap. 971, p. 13 r°: La vingt-neuvième année *k'ai-yuen* (741), le troisième mois, le roi du royaume de *Che* (Kesch), *Se-kin-t'i*, envoya le haut dignitaire *Pou-ti-mi-che*; le roi de *Pa-han-na* (Ferghânah) envoya le haut dignitaire *A-kie-tche ta-kan* (*tarkan*) *Se-k'ia*; (ces deux ambassadeurs) vinrent ensemble rendre hommage, apporter leurs félicitations pour le premier de l'an et en outre offrir des produits de leurs pays.

Le (*kagan* des) *Tou-kiue* (Turcs) [1]) envoya comme ambassadeur le dignitaire *I-nan-jou* (*Ynantschou*) qui vint apporter ses félicitations pour le premier de l'an et offrir en outre des produits de son pays [2]). Il remit à l'empereur une adresse ainsi conçue: «(Moi, kagan des *Tou-kiue*) je me prosterne devant le Kagan Céleste [3]) et je l'honore comme le Ciel. Depuis mon arrière-grand-père jusqu'à moi, votre esclave, nous avons été d'une absolue fidélité envers le Kagan Céleste. Chaque fois qu'il a réquisitionné des soldats, nous avons fait sortir nos forces au service de l'empire. Maintenant voici la nouvelle année et le mois où on fait les offrandes; je souhaite avec respect que le Kagan Céleste ait une longévité prolongée et que l'empire soit uni.

1) Ce kagan des *Tou-kiue* septentrionaux n'est autre que le *Pi-k'ia kou-tou-lou* (*Bilgä koutlouk*) *kagan* dont il a été question à la date de 740; cf. p. 63, n. 3.

2) Cf. *T'ang chou*, chap. CCXV, *b*, p. 2 r°: «L'année suivante, (*Pi-k'ia kou-tou-lou kagan*) envoya l'ambassadeur *I-nan-jou* (*Ynantschou*) rendre hommage à l'occasion du premier de l'an et offrir des produits de son pays; il dit: «J'honore le Kagan Céleste comme j'honore le Ciel. Maintenant voici la nouvelle année et le mois où on fait les offrandes; je souhaite offrir au Fils du Ciel dix mille longévités».

3) L'empereur de Chine.

S'il y a des hommes qui s'opposent à votre bonté et qui sont des brigands rebelles, moi, votre esclave, allié au roi de *Pa-han-na* (Ferghânah) [1]), nous emploierons toutes nos forces pour leur résister et pour les combattre. S'il y en a qui se soumettent, moi, votre esclave, je ferai aussitôt la paix avec eux. Maintenant, j'ordonne avec respect au grand dignitaire *I-nan-jou* (*Ynantschou*) de vous saluer et de vous apporter mes félicitations». — En outre, le *T'ou(-ho)-lo* (Tokharestan) envoya un ambassadeur offrir du *p'ouo-li* (verre) rouge, du *p'ouo-li* (verre) ? [2]), du *ma-nao* (agate) naturel, du *kin-tsing* (lapis-lazuli) et diverses drogues telles que du *tche-han*. — *Li Tch'eng-ngen* [3]), fils du roi de l'Inde du Centre, vint rendre hommage.

Chap. 999, p. 19 r°: La vingt-neuvième année *k'ai-yuen* (741), le roi de *Po-han-na* (Ferghânah), *A-si-lan ta-kan* (*Arslan tarkan*), adressa à l'empereur une requête pour demander qu'on changeât le nom de son royaume. Un édit impérial changea ce nom en celui de «royaume de *Ning-yuen*».

Chap. 975, p. 19 r°: La vingt-neuvième année *k'ai-yuen* (741), le douzième mois, le jour *ping-chen*, un haut dignitaire des *Ta-che* (Arabes), *Ho-sa*, vint rendre hommage; on lui donna le titre de général des gardes *kin-ou* de gauche; on lui fit présent d'une robe violette et d'une ceinture à ornements d'argent, puis on le renvoya dans son pays.

1) On remarquera l'importance de ce texte qui atteste l'existence de relations entre le Ferghânah et les *Tou-kiue septentrionaux*. Les brigands rebelles dont il est ici question sont vraisemblablement les Arabes.

2) Le mot désignant la couleur est illisible dans l'édition du *Tch'e fou yuen kouei* que possède la Bibliothèque nationale.

3) Même témoignage dans le *Kieou T'ang chou*, chap. CXCVIII, p. 9 v°. *Li* 李 est le nom de famille des *T'ang*, et *Tch'eng-ngen* est également un surnom chinois; l'Hindou appelé *Li Tch'eng-ngen* devait donc avoir été ainsi nommé par faveur impériale.

Année 742.

Chap. 975, p. 19 r° [1]): La première année *t'ien-pao* (742), le premier mois, le jour *ting-se*, le roi du royaume de *Che* (Tachkend) envoya un ambassadeur présenter à l'empereur une requête par laquelle il demandait qu'on donnât une dignité à son fils aîné *Na-kiu kiu-pi-che*. Un décret impérial le nomma grand général et lui fit présent d'une année de ses appointements.

Chap. 971, p. 14 r°: La première année *t'ien-pao* (742), le troisième mois, le roi du royaume de *Ts'ao* (Kaboûdhan), *Ko-lo-pou-lo*, et le roi du royaume de *Che* (Tachkend), *T'e-le* (*tegin*), envoyèrent tous deux des ambassadeurs offrir des chevaux et des produits de leurs pays.

Le cinquième mois, le roi du royaume de *Fou-lin* envoya un religieux de haute vertu ... qui vint rendre hommage.

Chap. 965, p. 1 v°: La première année *t'ien-pao* (742), le sixième mois, le grand porte-étendard des *Tou-k'i-che* (Turgäch), *Tou-mo-tou k'iue hie-kin* [2]), reçut par brevet le titre de *jabgou* des Trois tribus, et en outre on lui donna le titre de grand général du *tso-yu-lin kiun*. Le brevet était ainsi conçu: «La première année *t'ien-pao* (742), le rang de l'année étant *jen-ou*, le sixième mois dont le premier jour est le jour *kia-siu*, le vingt-deuxième jour qui est le jour *i-wei*, l'empereur rend un édit en ces termes: Or donc, le roi parfait n'exclut rien; il ne sépare pas de lui les pays lointains; il ne manque pas d'apprécier les sentiments de loyalisme et c'est ainsi qu'il gratifie (ceux qui en sont dignes) de ses faveurs et de ses dignités. Vous, *Kou-tou-lou* (*Koutlouk*) *p'i-k'ia* (*bilgä*) *tou-mo-tou k'iue hie-kin*, vous êtes par hérédité un homme couvert de gloire et admiré; votre renommée est éminente parmi les vaillants cavaliers;

1) Cf. chap. 999, p. 19 r°.

2) Cf. *Documents*, p. 85, lignes 7—8.

votre loyauté et votre justice sont réputées; dans vos tribus on célèbre vos qualités. Autrefois, dans les fonctions que vous remplissiez à l'étranger, vous receviez les ordres d'un chef pervers; maintenant que ce principe du mal a été supprimé, vous avez su changer vos sentiments et vous tourner vers la transformation; quand l'étendard impérial a été levé, vous avez été capable d'aider votre souverain à se soumettre à notre bonté; je loue votre cœur sincère et je vais augmenter vos récompenses et vos titres; c'est pourquoi je vous nomme jabgou des Trois tribus. Allez et respectez cela! Recevez avec attention le brevet officiel; faites tous vos efforts pour mettre en lumière votre loyalisme et votre obéissance; secondez bien vos chefs; appliquez-vous à rendre de glorieux services. Comment pourriez-vous n'être pas attentif à cela?»

Chap. 975, p. 19 v° [1]): Le sixième mois, le jour *ping-chen* [2]), on accorda au jabgou des Trois tribus, *T'ou-mou-tou k'iue hie-kin*, un brevet de fer [3]) ainsi conçu: «Or donc, ceux qui se conduisent bien envers l'empire, les récompenses certainement s'appliquent à eux; depuis l'antiquité, les sages souverains se sont conformés à cette règle. Vous, *che-hou* (*jabgou*) des Trois tribus, grand général de l'armée des *yu-lin* de gauche, fonctionnaire hors cadres assimilé aux fonctionnaires réguliers, (*Kou-*)*tou-lou p'i-k'ia* (*koutlouk bilgā*) *tou-mo-tou k'iue hie-kin*, depuis longtemps vous êtes réputé pour votre vaillance, et en même temps vous rassemblez (dans votre esprit) des plans habiles. Au temps de *Sou-lou*, quoique sa puissance vous ait quelque peu fait plier, cependant la perfection de votre sincère dévouement je l'ai connue. Quand ce principe de mal eut été supprimé, vos efforts se sont déployés de plus en plus au grand jour;

1) Cf. chap. 965, p. 1 v°.

2) Le jour *ping-chen* suit immédiatement le jour *i-wei*; ce décret et celui qui le précède ont donc été rendus en deux jours consécutifs.

3) Cf. *Documents*, p. 212, n. 3.

vous avez pu réellement vous mettre à la tête de vos peuples pour venir avec eux vous soumettre. Ainsi vous avez accompli entièrement vos devoirs envers la cour impériale et vous avez en outre tenu une conduite glorieuse sur la frontière. Telles étant votre bonne foi et votre justice, je les loue grandement. C'est pourquoi je vous donne une marque de ma faveur pour vous rendre illustre dans votre pays étranger; je vous donne maintenant un écrit vermillon et un brevet de fer pour que vous les transmettiez à vos descendants; qu'éternellement (votre royaume) soit ferme comme le *Ho* et le (*T'ai*)*chan* [1]), et qu'il soit (éclatant) comme le soleil et la lune. Pourriez-vous n'être pas attentif?»

Chap. 981, p. 8 v°—9 r°: La première année *t'ien-pao* (742), le neuvième mois, brevet conféré à *Hie-ki-li-fou*, fils du roi du royaume de *Hou-mi* (Wakhân).

(Le texte de ce brevet a été traduit dans les *Documents*, p. 212—213, mais il y est indiqué, *par erreur*, comme se trouvant dans le chap. 997, p. 3 v°, du *Tch'e fou yuen koei*.)

Année 743.

Chap. 971, p. 14 r° [2]): La deuxième année *t'ien-pao* (743), le deuxième mois, le roi du royaume de *Kie-sou* (Schoûmân) [3]), *A-to-si*, envoya le haut dignitaire *Kiu-pi-che ta-kan* (*tarkan*) *Lo-toen cha* (*chad*) et d'autres, en tout vingt personnes, qui vinrent rendre hommage et en outre offrir des produits de leur pays.

Le neuvième mois, *Kou-tou-lou p'i-k'ia* (*Koutlouk bilgä*), kagan des tribus noires (dépendant) du *Ngan-si*, envoya un ambassadeur offrir des produits de son pays.

Ibid., p. 14 v°: Le douzième mois, le roi du royaume de *Che*

1) Cf. *Documents*, p. 213, lignes 4—5.
2) Cf. chap. 975, p. 20 r°.
3) Cf. *Documents*, p. 276, lignes 14—21.

(Tachkend), *T'e-le* (*tegin*) envoya son gendre, le haut dignitaire du royaume de *K'ang* (Samarkand) *K'ang Jan-tien* (c'est-à-dire *Jan-tien* du pays de *K'ang*) offrir des produits de son pays.

Année 744.

Chap. 971, p. 14 v°: La troisième année *t'ien-pao* (744), dans le mois intercalaire qui était placé après le deuxième mois, le roi de *Pa-han-na* (Ferghânah), *A-si-lan ta-kan* (Arslan tarkan) envoya un haut dignitaire qui, en même temps (que l'envoyé du royaume coréen de *Sin-lo*), vint apporter ses félicitations pour le premier de l'an et offrir des produits de son pays.

Chap. 965, p. 2 r° et v°: La troisième année *t'ien-pao* (744), dans le mois intercalaire qui était placé après le deuxième mois, on conféra au roi de *T'o-pa-sa-tan* (Tabaristân) le titre de «roi qui respecte la transformation» 恭化王. Le brevet était ainsi conçu: «La troisième année *t'ien-pao* (744), le rang de l'année étant *kia-chen*, au mois intercalaire qui est placé après le second mois et dont le premier jour est le jour *i-wei*, le vingt-deuxième jour qui est le jour *ping-tch'en*, l'empereur rend un édit en ces termes: Or donc, ceux que touche la transformation émanant du souverain, les rites les placent parmi ceux qu'il faut chérir et traiter avec bonté; les peuples étrangers qui font retour (à la Chine), la justice les maintient parmi ceux qui reçoivent les titres et les dignités. Vous, roi du royaume de *T'o-pa-sa-tan* (Tabaristân), *A-lou-che-to* [1]), volontairement vous aimez le respect et l'obéissance, profondément vous

1) Dans les *Documents*, p. 173, n. 5, j'ai appelé par erreur ce personnage *A-lou-che-to-tche*, en rattachant à son nom le mot 志 qui fait partie de la phrase suivante. — Dans le nom *A-lou-che-to*, le caractère 阿 doit sans doute être corrigé en 訶; *Ho-lou-che-to* 訶魯施多 n'est autre que Khorschîd II, roi du Tabaristân, dont les monnaies forment une série ininterrompue s'étendant de 89 à 108 de l'ère du Tabaristân (soit de 122 à 141 de l'Hégire=739/40 à 758/9 de l'ère chrétienne). Sur Khorschîd, cf. MARQUART, *Êrânšahr*, p. 129—130, et WEIL, *Geschichte der Chalifen*, t. II, p. 39, n. 1.

comprenez la sagesse et la politique; vous nous envoyez en hôtes vos ambassadeurs pour qu'ils s'acquittent des leurs devoirs et de leurs tributs; votre bonne foi et votre justice sont manifestes; vous êtes grandement digne d'être récompensé et loué. C'est pourquoi je vous nomme «roi qui respecte la transformation». Vous donc, recevez avec respect le brevet officiel; de tous vos efforts conformez-vous à nos instructions; avec loyalisme et énergie appliquez-vous; que du commencement à la fin vous ne vous écartiez en rien (de votre devoir), afin que vous soyez un chef pour les contrées lointaines et que vous répandiez mes ordres impériaux. Comment pourriez-vous n'être pas attentif?»

Chap. 971, p. 14 v°: Le troisième mois, le roi du royaume de *Ngan* (Boukhârâ), *K'iu-ti-po* (Qotaïba) envoya un haut dignitaire qui vint rendre hommage et en même temps offrir des produits de son pays.

Chap. 965, p. 2 v° et 3 r°: La troisième année *t'ien-pao* (744), le sixième mois, on conféra le titre de Kagan des Dix Tribus au (chef des) *Tou-k'i-che* (Turgäch) *I-li-ti-mi-che kou-tou-lou p'i-k'ia* (*Älätmisch* [1]) *koutlouk bilgä*); le brevet était ainsi conçu: «La troisième année *t'ien-pao* (744), le rang de l'année étant *kia-chen*, le sixième mois dont le premier jour est le jour *koei-se*, le douzième jour qui est le jour *kia-tch'en*, l'empereur rend un édit en ces termes: Or donc, la vertu bienfaisante qui couvre et qui protège, comment établirait-elle une distinction entre la Chine et les barbares? l'affection (du souverain) s'exerce de telle manière qu'en vérité ce qu'elle estime c'est le loyalisme et l'obéissance. Vous, (chef des *Tou-k'i-che* (Turgäch), *I-li-ti-mi-che kou-tou-lou p'i-k'ia* (*Älätmisch koutlouk bilgä*), vous avez reçu l'héritage de vos ancêtres, vous avez

1) *I-li-ti-mi-che* est la transcription de l'épithète turque *äl-ätmisch* «celui qui a formé le peuple», épithète qu'on trouve dans l'inscription de l'Ongin (cf. W. Radloff, *Die Alttürkischen Inschriften der Mongolei*, 1895, p. 208, O 4,5).

compris la sagesse et la politique; vous avez su mettre l'harmonie dans les cœurs de votre peuple de manière à faire se produire le calme; vous avez observé les rites qui conviennent à (un sujet servant de) barrière; de loin vous avez déployé votre dévouement et votre sincérité. Votre rectitude et votre justice se sont manifestées avec éclat; vous êtes fort digne d'être loué. C'est pourquoi je vous nomme kagan des Dix Tribus; allez et respectez cela. Vous, répondez par vos efforts à ce brevet officiel; recevez avec respect la transformation qui émane de la cour impériale; marchez dans la voie du loyalisme et de la bonne foi et gardez (ces vertus) du commencement à la fin, pour que, ainsi, vous dominiez dans les pays lointains de manière à illustrer les faveurs et les titres (que je vous confère). Comment pourriez-vous n'être pas attentif?»

Chap. 971, p. 14 v°: Le septième mois, le royaume des *Ta-che* (Arabes), le royaume de *K'ang* (Samarkand), le royaume de *Ts'ao* occidental (Ischtîkhan), le royaume de *Mi* (Mâïmargh), le royaume de *Sie-yu* (Zâboulistân), le royaume de *T'ou-ho-lo* (Tokharestan), les *Tou-k'i-che* (Turgäch) et le royaume de *Che* (Tachkend) envoyèrent tous des ambassadeurs offrir des chevaux et des objets précieux.

Chap. 965, p. 3 r°: La troisième année *t'ien-pao* (744), le septième mois, on donna au roi de *Ts'ao* (Ischtîkhan) [1]) le surnom de «roi qui chérit la vertu» (*hoai tĕ wang*); au roi du royaume de *Mi* (Mâïmargh), le surnom de «roi qui respecte la conformité» (*kong choen wang*), au roi du royaume *K'ang* (Samarkand) le surnom de «roi qui respecte la transformation» (*k'in hoa wang*).

Chap. 979, p. 13 v°: La troisième année *t'ien-pao* (744), le douzième mois, on conféra à une fille de la maison impériale le titre de «princesse de *Ho-i*» et on l'accorda au (roi du) royaume de *Ning-yuen* (Ferghânah). Un décret fut rendu en ces termes:

1) Il s'agit ici du *Ts'ao* occidental. Cf. *Documents*, p. 140, lignes 2—4, où la date indiquée est 742.

«Or donc, quand *Hou-han* [1]) vint rendre hommage, il fut mis au rang des rois-vassaux; quand (le roi des) *Ou-suen* vint faire la paix, avec justice on le fit participer à l'avantage d'un mariage [2]). Dans la manière de pratiquer l'affection, les temps modernes et l'antiquité sont d'accord. Vous, «roi qui accepte la transformation», (roi) du royaume de *Ning-yuen* (Ferghânah), *Lan ta-kan* (*Arslan tarkan*), vous êtes résolu à prendre pour modèle la transformation opérée par la cour impériale, vous avez juré d'être la protection de notre frontière; vous êtes tout pénétré de nos ordres et de nos instructions et vous êtes digne de confiance; vous vous acquittez avec soin de vos fonctions et de vos tributs et cela sans interruption; votre sincérité a été si profonde que vous vous êtes rattaché à l'empire; les honneurs (que je vous attribuerai) seront différents (de ceux que je donne à) vos autres voisins. Je vous fais donc présent d'une épouse admirable pour manifester particulièrement ma faveur exceptionnelle; elle est la quatrième fille de mon quatrième cousin, *Ts'an*, qui fut sous-préfet de la sous-préfecture de *Kao-tch'eng*, dans la préfecture de *Ho-nan*; en sa personne elle possède comme des dons naturels la modestie et la réserve; son caractère est pur et excellent; elle a reçu les instructions de ses maîtresses; elle est la lumière de la maison impériale; certainement elle pourra maintenir l'union (entre nous et) votre cour barbare; elle sera capable d'établir l'harmonie entre toutes les principautés. Il faut qu'elle s'acquitte de la charge d'entretenir de bonnes relations avec les gens éloignés afin de témoigner notre affection à un étranger illustre; qu'elle soit donc nommée princesse de *Ho-i* et qu'elle soit accordée en mariage

1) Le chef *Hiong-nou Hou-han-sie* 呼韓邪 vint rendre hommage à l'empereur de Chine en 51 av. J. C.

2) Pendant la période *yuen-fong* (110—105 av. J. C.), l'empereur *Ou* donna en mariage au vieux roi des *Ou-suen* une princesse Chinoise qui exhala sa tristesse dans une complainte bien connue (cf. WYLIE, *Notes on the Western China*, *Journal of the Anthropological Inst.*, vol. XI, 1881, p. 86).

au «roi qui accepte la transformation», (roi) du royaume de *Ning-yuen* (Ferghânah)».

Année 745.

Chap. 971, p. 14 v°: La quatrième année *t'ien-pao* (745), le troisième mois, les royaumes de *Sie-yu* (Zâboulistân), *T'ou-ho-lo* (Tokharestan), *Po-se* (Perse), *Kiu-ho-lan*[1]) (Kourân?) envoyèrent tous des ambassadeurs offrir des produits de leurs pays. Le royaume de *Ki-pin* (Kapiça) envoya un ambassadeur offrir des nattes de danseurs en tissu de soie.

Ibid., p. 15 r°: Le cinquième mois, les royaumes des *Ta-che* (Arabes) et de *Cho-mo*[2]); le septième mois, le roi du royaume de *Che* (Tachkend), *T'e-le* (*tegin*)[3]) et le roi du royaume de *Ngan* (Boukhârâ), *K'iu-ti-po* (Qotaïba), envoyèrent tous des ambassadeurs qui vinrent rendre hommage et apporter tribut.

Le septième mois, le roi du royaume de *Ngan* (Boukhârâ), *K'iu-ti-po* (Qotaïba), envoya un ambassadeur rendre hommage et apporter tribut. En outre, le petit *Pou-lu* (Yasin) envoya un religieux de grande vertu, le (maître du) Tripiṭaka *Kia-lo-mi-to*, qui vint rendre hommage.

1) 俱訶蘭. Ce nom est embarrassant; peut-être le mot 訶 est-il une superfétation et faut-il lire *Kiu-lan* 俱蘭 (Kourân, sur la rivière Kokcha).

2) 舍摩. Ce nom n'apparaît pas dans les *Documents*. Il figure dans le passage suivant du *T'ang chou* (chap. CCXXI, *b*, p. 7 v°): Pendant la période *t'ien-pao*, les huit royaumes suivants vinrent rendre hommage: le *Kiu-lan-na* 俱爛那 (Kourân; cf. *Documents*, p. 159); le *Cho-mo* 舍摩; le *Wei-yuen* 威遠; le *Sou-ki-li-fa-ou-lan* 蘇吉利發屋蘭 (cf. p. 80, n. 2); le *Sou-li-si-tan* 蘇利悉單 (Souristân; cf. NÖLDEKE, *Geschichte der Perser und Araber...*, p. 15, n. 3); la ville de *Kien* 建; la ville de *Sin* 新 (c'est-à-dire la ville neuve); appelée aussi *Nou-che-kie* 弩室羯, ou ville du petit royaume de *Che* 小石國城; elle est à plus de 100 *li* au NE de *Che* [Tachkend] (c'est sans doute le *Nou-tch'e-kien* des *Documents* [p. 121, lignes 1—2], le Nouzkat des Arabes [*Bib. geogr. arab.*, vol. VI, p. 21 et 158]); le *Kiu-wei* 俱位 (appelé aussi *Chang-mi* [cf. *Documents*, p. 129, n. 2]; c'est la région de Tchitrâl et de Mastoudj [cf. p. 43, n. 1]).

3) Cf. *Documents*, p. 142, n. 1.

Chap. 965, p. 3 r°: Le quatrième année *t'ien-pao* (744), le septième mois, le roi du royaume de *Ngan* (Boukhârâ), *K'iu-ti-po* (Qotaïba) envoya un ambassadeur rendre hommage et apporter tribut; on conféra alors à *K'iu-ti-po* (Qotaïba) le titre de «roi qui fait retour à la justice».

Chap. 971, p. 15 r°: Le neuvième mois, le «roi qui accepte la transformation», roi du royaume de *Ning-yuen*, spécialement promu grand général des cavaliers vaillants, roi de *Pa-han-na* (Ferghânah), *A-si-lan ta-kan* (Arslan tarkan) envoya un ambassadeur qui vint apporter ses félicitations pour le premier de l'an.

Chap. 965, p. 3 r°: La quatrième année *t'ien-pao* (745), le neuvième mois, brevet conférant à *Pou-tchoen* le titre de roi de *Kipin* (Kapiça) et roi de *Ou-tch'ang* (Oudyâna).

(Ce brevet a été traduit dans les *Documents*, p. 213—214 [1].)

Chap. 977, p. 21 r°: La quatrième année, le roi du royaume de *Ts'ao* (Ischtîkhan), *Ko-lo-pou* [2]), envoya un ambassadeur remettre à l'empereur une requête dans laquelle il exposait ceci: «Depuis mes ancêtres jusqu'à maintenant, nous avons manifesté notre loyalisme et notre sincérité envers le Kagan Céleste; nous avons souvent reçu (de lui) des réquisitions militaires. Je souhaite et je demande que votre présente bonté prenne le territoire du royaume de votre esclave pour l'incorporer à l'empire des *T'ang* comme un petit arrondisse-

1) Il faut reporter à l'année 745 le fait suivant que nous indique la biographie de *Toan Sieou-che* 段秀實 (*Kieou T'ang chou*, chap. CXXVIII et *T'ang chou*, chap. CLIII): «La quatrième année *t'ien-pao* (745), *Toan Sieou-che* suivit le *tsie-tou-che* du *Ngan-si*, *Ma Ling-tch'a* (le même que le *Fou-mong Ling-tch'a* des *Documents*) dans sa campagne contre le *Hou-mi* (Wakhân), et s'y couvrit de gloire». — Ce *Toan Sieou-che* fit aussi partie de l'armée de *Kao Sien-tche* qui, en 751, fut battue par les Arabes près de la ville de Talas; ce fut lui qui empêcha la retraite de se transformer en déroute (cf. *Documents*, p. 122, n. 2); avec *Li Se-ye*, il réunit ce qui restait des soldats débandés et en forma une armée qui put rentrer dans le *Ngan-si* (Protectorat de Koutcha).

2) Ce personnage est appelé *Ko-lo-pou-lo* dans le *T'ang chou*. Cf. *Documents*, p. 140, ligne 2, où la requête de ce roi est rapportée à l'année 742.

ment. Partout où cela sera nécessaire, envoyez moi promptement; la personne de votre esclave vous est de tout son cœur loyalement dévouée et combattra pour l'empire (les rebelles)».

Année 746.

Chap. 971, p. 15 v°: La cinquième année *t'ien-pao* (746), le troisième mois, le roi du royaume de *Che* (Tachkend) envoya un ambassadeur rendre hommage et en même temps offrir quinze chevaux. Le roi du royaume de *T'o-pa-se-tan* (Tabaristân) envoya un ambassadeur rendre hommage et offrir quarante chevaux. Le roi en second du royaume de *Che* (Tachkend), *I-nai t'ou-t'oen* (*toudoun*) *K'iu* [1]), envoya un ambassadeur offrir des produits de son pays.

Le septième mois, le *Po-se* (Perse) envoya *Li-po-ta-pou*, seigneur de la grande ville du royaume de *Hou-tse*, offrir un rhinocéros et un éléphant.

Le dixième mois, le roi du *Kou-tou* (Khottal), (royaume appelé aussi) commanderie de *Nan* (?) [2]), envoya un ambassadeur offrir quinze chevaux. (Le chef des) trois (tribus) *Ko-lo-lou* (Karlouk), *Pi-k'ia che-hou* (*jabgou*) *toen a-po i-kien tch'ouo* (*tchour*), envoya un ambassadeur rendre hommage et apporter tribut.

Dans le mois intercalaire placé après le dixième mois, le roi de *T'o-pa-se-tan* (Tabaristân), *Hou-lou-han* [3]), envoya un ambassadeur offrir des jujubes de mille années [4]). — A la même date, offrandes diverses présentées par les *Tou-k'i-che* (Turgäch), le royaume de *Che* (Tachkend), le royaume de *Che* (Kesch), le royaume de *Mi* (Mâïmargh), le royaume de *Ki-pin* (Kapiça).

1) Cf. *Documents*, p. 142, ligne 1, où ce personnage est appelé *I-nai t'ou-t'oen k'iu-le*.

2) 南那骨咄王. La traduction que je donne est hypothétique.

3) C'était encore Khorschîd II qui devait être sur le trône (cf. p. 70, n. 1). Je ne sais comment expliquer le terme *Hou-lou-han* 忽魯汗.

4) C'est-à-dire «qui conférent à celui qui les mange la longévité».

Le onzième mois, le royaume de *Wei-yuen* envoya un ambassadeur rendre hommage et apporter tribut.

Année 747.

Chap. 965, p. 3 v°: La sixième année *t'ien-pao* (747), le deuxième mois, on conféra le titre de «roi qui fait retour à la bonne foi» (*koei sin wang*) au roi du royaume de *T'o-pa-se-tan* (Tabaristân), *Hou-lou-han* [1]; — le titre de «roi qui tient pour juste le calme» (*i ning wang*), au roi du royaume de *Lo-li-tche* [2], *I-se-kiu-si*; — le titre de «roi qui tient pour juste la soumission» (*i pin wang*), au roi du royaume de *K'i-lan* (Gîlân) [3], *Lu-sie*; — le titre de «roi qui accepte la conformité» (*fong choen wang*), au roi du royaume de *Nie-man* [4] (Tirmidh), *Sie-mo*; — le titre de «roi qui observe la justice» (*cheou i wang*), au roi du royaume de *Pou-ta*, *Mo-kiu-cho-se*; — le titre de «roi qui se conforme à la vertu» (*choen-té wang*), au roi du royaume de *Tou-p'an*, *Meou-se-kien mo-ho-yen*; — le titre de «roi qui respecte la bonne foi» (*kong sin wang*), au roi du royaume de *A-mo* (Amol) [5], *Kiu-pan-hou-mo*; —

1) Cf. p. 76, n. 3.

2) Le *T'ang chou* donne aussi la leçon *Lo-li-tche* 羅利支 dans le chap. CCXXI, *b*, mais il écrit *Lo-teh'a-tche* 羅剎支 dans le chap. XLIII, *b*. Voyez plus bas, p. 78, n. 1.

3) Les indications topographiques qu'on trouvera plus loin (p. 78, n. 1) me semblent prouver que le *K'i-lan* n'est autre que le Gîlân qui était au sud de la mer Caspienne et à l'ouest du Tabaristân (cf. *Géographie d'Aboulféda*, trad. *Reinaud*, II, II, p 172—174).

4) *Nie-man* 涅滿 est aussi la leçon du chap. XLIII *b* du *T'ang chou*; mais le chap. CCXXI *b* du même ouvrage nous fournit les leçons correctes *Ta* (ou *tan*)-*man* 怛滿 et *Ta-mo* 怛沒 (cf. *Documents*, p. 71, ligne 17 de la note, et p. 278, lignes 21—22) qui désignent Tirmidh comme le prouvent les indications topographiques qui nous sont données par le *T'ang chou* (voyez plus loin, p. 78, n. 1).

5) D'après les textes du *T'ang chou* qu'on trouvera traduits dans la note suivante, *A-mo* me paraît correspondre, non pas à la ville d'Âmol qui était près de Boukhârâ, mais à la ville de même nom qui, bien que certains auteurs arabes la considèrent comme la capitale du Tabaristân (cf. Reinaud, *Géographie d'Aboulféda*, II, II, p. 177), devait former alors un état distinct.

le titre de «roi qui se conforme aux rites» (*choen li wang*), au roi du royaume de *Cha-lan*, *Pi-lio-se wei* [1]).

1) Ce texte qui nous atteste les rapports de la Chine avec le Tabaristân et divers états voisins serait fort intéressant si nous pouvions identifier avec certitude les divers royaumes qui y sont nommés. Peut-être quelque orientaliste saura-t-il mieux que moi tirer parti des renseignements qui nous sont apportés par les deux passages du *T'ang chou* que je vais traduire. En premier lieu, dans le chap. CCXXI, *b*, p. 8 v°—9 r°, nous lisons: «A l'ouest des *Ta-che* (Arabes) se trouve (le pays de) *Chan* 苫 (Schâm, nom arabe de la Syrie) qui est aussi un royaume indépendant; au nord, il s'étend jusqu'à la tribu *K'o-sa* (Khazar) des *Tou-kiue* (Turcs) 突厥可薩部; son territoire a plusieurs milliers de *li*; il a cinq gouverneurs (節度) (cf. Aboulféda, trad. Reinaud, II, II, p. 2—3, où se trouve l'énumération des cinq *Djond* ou provinces de la Syrie) et dix mille soldats d'élite; le sol produit beaucoup de céréales; il s'y trouve un grand cours d'eau (l'Euphrate) qui coule vers l'Est et entre dans le *Ya-kiu-lo* 亞俱羅 (il semble qu'il faille lire *Ya-lo-kiu* = Irâq. En effet le fragment de la relation de *Tou Hoan* [sur lequel cf. *Documents*, p. 298, n.] qui nous a été conservé par *Ma Toan-lin*, chap. 339, dans sa notice sur les Arabes, mentionne le *Ya-kiu-lo* comme étant le lieu où le premier Khalife Abasside établit sa capitale [Koûfah]; le *Ya-kiu-lo* est donc bien l'Irâq arabe) les marchands qui y vont et viennent (sont si nombreux qu'ils) se voient de loin les uns les autres, dit-on. — A quarante-cinq jours de marche des *Ta-che* (Arabes) on trouve le (pays de) *Tou-p'an* 都盤; vers l'Ouest, il est à quinze jours de marche du *Lo-li-tche* 羅利支; vers le Sud, à vingt-cinq jours de marche, sont les *Ta-che* (Arabes); vers le Nord, à un mois de marche, est le *Pou-ta* 勃達. — Le *Pou-ta* 勃達 est, du côté de l'Est, à deux mois de marche des *Ta-che* (Arabes); vers l'Ouest, on parvient au *K'i-lan* 岐蘭 (Gîlân) après vingt jours de marche; vers le Sud, le *Tou-p'an* 都盤, et, vers le Nord, les *Ta-che* (Arabes), sont tous deux à un mois de marche. — Le *K'i-lan* 岐蘭 (Gîlân) est, vers le Sud-Est, à vingt jours de marche du *A-mo* 阿沒 (Âmol) qu'on appelle aussi *A-mei* 阿昧; vers le Sud-Est, il est à quinze jours de marche du *T'o-pa-se* 陀拔斯 (Tabaristân); vers le Sud, il est à un mois de marche du *Cha-lan* 沙蘭; vers le Nord, il est à deux jours de marche de la mer (mer Caspienne); la résidence (du roi) est la ville de *Ni-ho-wen-to* 你訶溫多; (ce pays) abonde en chevaux et en moutons; les mœurs y sont douces et faciles; c'est pourquoi les *Ta-che* (Arabes) vont constamment garder leurs troupeaux dans ces lieux. — Le *Cha-lan* 沙蘭 touche, vers le Nord au *Lo-li-tche* 羅利支, et vers le Sud au *Ta-man* 怛滿 (Tirmidh), qui en sont tous deux à vingt jours de marche; vers l'Ouest, sont les *Ta-che* (Arabes) qui se trouvent à vingt-cinq jours de marche. — Le *Lo-li-tche* 羅利支 touche, vers l'Est, au *Tou-p'an* 都盤, et, vers le Nord, au *T'o-pa-se* 陀拔斯 (Tabaristân) qui en sont tous deux à quinze jours de marche vers l'Ouest est le *Cha-lan* 沙蘭 qui se trouve à vingt jours de marche; vers le Sud, à vingt-cinq jours de marche, sont les *Ta-che* (Arabes). — Le *Ta-man* 怛滿 (Tirmidh)

Chap. 971, p. 16 r° et v°: La sixième année *t'ien-pao* (747), au quatrième mois, ambassade du *Po-se* (Perse). — Au cinquième

est appelé aussi *Ta-mo* 怛沒; vers l'Est, se trouve le *T'o-pa-se* 陀拔斯 (Tabaristân), et, vers le Sud, les *Ta-che* (Arabes), qui sont tous deux à une distance d'un mois de marche; vers le Nord, à vingt jours de marche est le *K'i-lan* 岐蘭 (Gîlân); vers l'Ouest, à un mois de marche, sont les *Ta-che* (Arabes); (Tirmidh) est au nord du fleuve *Ou-hou* (Oxus), dans une vallée unie; en fait de bêtes féroces, il s'y trouve beaucoup de lions; vers le Nord-Ouest, il est limitrophe du (pays de) *Che* 史 (Kesch) dont il est séparé par le défilé (des Portes) de fer. — La sixième année *t'ien-pao* (747), six royaumes, à savoir celui de *T'ou-pan* 都盤 et les autres envoyèrent tous des ambassadeurs qui vinrent rendre hommage à la cour. Alors on conféra au roi de *Tou-p'an* 都盤, *Meou-se-kien mo-ho-yen* 謀思健摩訶延, le titre de «roi qui se conforme à la transformation» (*choen hoa wang*); au roi de *Pou-ta* 勃達, *Mo-ho-cho-se* 摩訶濯斯, le titre de «roi qui observe la justice» (*chou i wang*); au roi de *A-mo* 阿沒 (Âmol), *Kiu-na-hou cho* 俱那胡設, le titre de «roi qui respecte la bonne foi» (*kong sin wang*); au roi de *Cha-lan* 沙蘭, *Pi-lou-se wei* 皁路斯威, le titre de «roi qui se conforme aux rites» (*choen li wang*); au roi de *Lo-li-tche* 羅利支, *I-se-kiu-si* 伊思俱習, le titre de «roi qui tient pour juste le calme» (*i ning wang*); au roi de *Ta-man* 怛滿 (Tirmidh), *Sie-mo* 謝沒, le titre de «roi qui accepte la conformité» (*fong choen wang*). — D'autre part, le chap. XLIII, *b* (p. 16 v°) du *T'ang chou* nous donne sur ces mêmes pays des informations qui ne s'accordent pas toujours avec les précédentes: «Dans les contrées d'occident, il y a le royaume de *T'o-pa-ngen*(lisez *se*)-*tan* 陀拔恩(lisez 思)單 (Tabaristân), qui est à vingt-cinq mille *li* au Sud-Ouest de *Sou-le* (Kachgar); vers l'Est, pour atteindre au royaume de *Pou-ta* 勃達, et vers l'Ouest pour arriver au royaume de *Nie*(lisez *ta*)-*man* 涅(lisez 怛)滿 (Tirmidh), il y a dans les deux cas un mois de marche; vers le Sud, pour aller au royaume de *Lo-tch'a-tche* 羅刹支, il y a un demi-mois de marche; au Nord, pour aller à la mer il y a deux mois (lisez *jours*?) de marche. — En ce qui concerne le royaume de *Lo-tch'a-tche* 羅刹支: vers l'Est, pour aller au royaume de *Tou-p'an* 都槃, il y a un demi-mois de marche; vers l'Ouest, pour aller au royaume de *Cha-lan* 沙蘭, et, vers le Sud, pour aller au royaume des *Ta-che* (Arabes), il y a dans ces deux cas vingt jours de marche. — En ce qui concerne le royaume de *Tou-p'an* 都槃: vers l'Est, pour aller au royaume des *Ta-che* (Arabes), il y a un demi-mois de marche; vers le Sud, pour aller au royaume des *Ta-che* (Arabes), il y a vingt-cinq jours de marche; vers le Nord, pour aller au royaume de *Pou-ta* 勃達, il y a un mois de marche. — En ce qui concerne le royaume de *Pou-ta* 勃達: vers l'Est, pour aller dans le royaume des *Ta-che* (Arabes), il y a deux mois de marche; vers l'Ouest, pour aller dans le royaume de *K'i-lan* 岐蘭 (Gîlân), il y a vingt jours de marche; vers le Nord, pour aller dans le royaume des *Ta-che*

mois, ambassades du roi du royaume des *Ta-che* (Arabes), au roi du royaume de *Po-se* (Perse) et du roi du royaume de *Che* (Tachkend). — Au sixième mois, ambassade des *Tou-k'i-che* (Turgäch).

Année 748.

Chap. 971, p. 16 v°: La septième année *t'ien-pao* (748), le premier mois, le roi du *Pou-lu*, (royaume appelé aussi) royaume de *Koei-jen* [1]), envoya un ambassadeur offrir des fleurs d'or.

Au troisième mois, ambassades de *Yu-t'ien* (Khoten) et de *Yen-k'i* (Karachar).

Ibid., p. 17 r°: Le sixième mois, *Sou hie-li-fa*, roi du royaume de *Ou-lan*, *P'o-po a-yue-to* [2]), envoya un ambassadeur offrir des chevaux et des produits de son pays. — Ambassades du royaume de *Ki-pin* (Kapiça) et du royaume des *I-ta* (Hephthalites).

(Arabes), il y a un mois de marche. — En ce qui concerne le royaume de *Ho* (lisez *a*)-mo 河 (lisez 阿) 沒 (Âmol): vers le Sud-Est, pour aller au royaume de *T'o-pa* 陀拔 (Tabaristân), il y a un demi-mois de marche; vers le Nord-Ouest, pour aller au royaume de *K'i-lan* 岐蘭 (Gîlân), il y a vingt jours de marche; vers le Sud, pour aller au royaume de *Cha-lan* 沙蘭, il y a un mois de marche; vers le Nord, pour aller à la mer, il y a deux mois (lisez *jours*?) de marche. — En ce qui concerne le royaume de *K'i-lan* 岐蘭 (Gîlân): vers l'Ouest, pour aller dans le royaume des *Ta-che* (Arabes), il y a deux mois de marche; vers le Sud, pour aller dans le royaume de *Nie-man* (Tirmidh), il y a vingt jours de marche; vers le Nord, pour aller à la mer, il y a cinq jours de marche. — En ce qui concerne le royaume de *Nie* (lisez *ta*)-*man* 涅 (lisez 怛) 滿 (Tirmidh): vers l'Ouest, pour aller dans le royaume des *Ta-che* (Arabes), il y a deux mois de marche; vers le Sud, pour aller dans le royaume de *Ta-che* (Arabes), il y a un mois de marche; vers le Nord, pour aller au royaume de *K'i-lan* 岐蘭 (Gîlân), il y a vingt jours de marche. — En ce qui concerne le royaume de *Cha-lan* 沙蘭: vers le Sud, pour aller au royaume des *Ta-che* (Arabes), il y a vingt-cinq jours de marche; vers le Nord, pour aller au royaume de *Nie-man* (Tirmidh), il y a vingt-cinq jours de marche ».

1) A la suite de l'expédition de *Kao Sien-tche* en 757, le petit *Pou-lu* (Yasin) avait reçu des Chinois le titre de royaume de *Koei-jen* (= qui fait retour à la bonté). Cf. *Documents*, p. 152—153.

2) On sait que *hie-li-fa* 頡利發 est un titre turc. Le texte du *T'ang chou* que nous avons cité plus haut (cf. p. 74, n. 2) paraît cependant considérer *Sou-ki-li-fa-ou-lan* comme le nom d'un royaume.

Année 749.

Chap. 971, p. 17 r°: La huitième année *t'ien-pao* (749), le quatrième mois, le royaume de *T'ou-ho-lo* (Tokharestan) envoya un ambassadeur offrir des chevaux.

Chap. 992, p. 16 r°: La huitième année *t'ien-pao* (749), le sixième mois, *Ko-chou Han*, (gouverneur) du *Long-yeou*, à la tête de soixante-trois mille soldats du *Ho-tong*, du *Ho-si*, du *Ling-ou* et du *Tou-kiue* (Turc) *A-pou-se* [1]), attaqua la ville tibétaine de *Che-pao tch'eng* et la prit; en outre il ordonna que des troupes du corps d'armée *chen-ou* fussent détachées pour tenir garnison dans cette ville.

Chap. 965, p. 4 r°: La huitième année *t'ien-pao* (749), le septième mois, on conféra par brevet le titre de *kagan* au (chef des) Dix Tribus, le *Tou-k'i-che* (Turgäch) *I-po*. Le brevet était ainsi conçu: «Les titres nobiliaires servent à récompenser les mérites; les bienfaits servent à témoigner de l'affection à ceux qui sont au loin. Lors donc qu'on établit des royaumes servant de barrières protectrices, on considère les anciens règlements. O (chef des) Dix Tribus, *Tou-k'i-che* (Turgäch) *I-po kagan kou-tou-lou* (*koutlouk*) *p'i-k'ia* (*bilgä*) *kiu-tche*, vous avez offert votre dévouement et vous nous avez apporté votre sincérité; votre caractère est réputé pour sa bravoure et son illustration; vous pouvez observer les devoirs du loyalisme et de la droiture; en outre, vous possédez en même temps l'habileté à tirer de l'arc et à conduire un char; votre bonne foi et votre justice sont sans défaut. (Les gens de) la frontière se confient en vous. Il faut ajouter à cela que vous n'avez pas suivi une faction perverse, et que, de loin, vous avez pris pour modèle notre belle influence. Réfléchissant à votre gloire, je me propose de vous louer et de vous récompenser. Considérant que ces tribus ont besoin de s'appuyer

1) Il sera question plus loin (p. 89—90) de ce chef turc *A-pou-se*.

sur des hommes capables et vaillants (pour être gouvernées), (j'estime qu')il faut honorer (des hommes de cette sorte) par des nominations qui marquent notre faveur et qu'il faut leur attribuer des honneurs exceptionnels. Soyez donc nommé par brevet (chef des) Dix Tribus, *Tou-k'i-che* (Turgäch) *I-po kagan*».

Chap. 975, p. 21 v°: La huitième année *t'ien-pao* (749), le huitième mois, le jour *i-hai*, le roi du royaume de *Hou-mi* (Wakhân), *Lo tchen-t'an* [1]), vint rendre hommage à la cour et demanda (à entrer dans) les gardes du corps; on lui donna le titre de général des gardes militaires de gauche et on le retint dans les gardes du corps. — Le jour *ping-hai*, les *Tou-k'i-che* (Turgäch) des Dix Tribus envoyèrent un ambassadeur rendre hommage à la cour; on lui donna le titre de *tchong-lang-tsiang*; on lui fit présent d'une robe de soie, d'une ceinture d'or, d'une bourse à insigne en forme de poisson [2]) et des sept objets [2]), puis on le laissa retourner dans son pays.

Chap. 971, p. 17 r°: Le huitième mois, (le chef des) Dix Tribus, (kagan des) *Tou-k'i-che* (Turgäch), envoya un ambassadeur rendre hommage. — *Ou-mo*, fils du roi du royaume de *Ning-yuen* (Ferghânah), vint rendre hommage. — *Yuen-ngen*, fils du roi du royaume de *Che* (Tachkend), vint rendre hommage.

Chap. 971, p. 17 v°: Le onzième mois, les *Tou-k'i-che* (Turgäch) envoyèrent un ambassadeur apporter leurs félicitations pour le premier de l'an. Le «roi qui accepte la transformation», (roi du) royaume de *Ning-yuen* (Ferghânah), *A-si-lan ta-kan* (*Arslan tarkan*), envoya un ambassadeur apporter ses félicitations pour le premier de l'an.

Chap. 999, p. 19 r°—19 v°: La huitième année *t'ien-pao* (749), requête de *Che-li-tch'ang-kia-lo*, *che-hou* (*jabgou*) du *T'ou-ho-lo*

1) Cf. p. 51, n. 2.

2) Cf. p. 36, n. 3.

3) Je substitue le mot 七 au mot 二; cf. p. 36, n. 4.

(Tokharestan), demandant que le royaume de *Kie-choai* [1]) soit détruit.

(Ce texte a été traduit dans les *Documents*, p. 214—215.)

Année 750.

Chap. 971, p. 17 v°: La neuvième année *t'ien-pao* (750), le premier mois, le roi du royaume de *Kou-tou* (Khottal), *Lo-ts'iuen-tsie* [2]), envoya le haut dignitaire *Hou-han ta-kan* (tarkan) rendre hommage et offrir quarante-trois ? [3]) et trente chevaux *Hou*. Le roi du royaume de *K'ang* (Samarkand), *Tou-ho* [4]), envoya le haut dignitaire *Mo-ye-men* offrir dix chevaux et des produits de son pays. Le roi du royaume de *Ngan* (Boukhârâ), *K'iu-ti-po* (Qotaïba) envoya un ambassadeur rendre hommage et offrir cent chevaux.

Chap. 971, p. 18 r°: Le quatrième mois, offrandes du *Po-se* (Perse).

Chap. 965, p. 4 v°: La neuvième année *t'ien-pao* (750), le troisième mois, brevet conférant le titre de roi du royaume de *Kie-choai* [5]) à *Sou-kia*, frère aîné de l'ex-roi *P'ou-to-mo*.

(Ce texte a été traduit dans les *Documents*, p. 215—216.)

1) Dans les *Documents*, je n'ai indiqué aucune identification pour le royaume de *Kie-choai* ou *Kie-che*. A la suite d'une conversation que j'ai eue avec M. Stein, il me paraît évident que ce royaume ne peut être que le Kafiristan; un article de Sir Michaël A. S. Biddulf (*Geographical Journal*, vol. I, 1893, p. 342—343) a bien montré l'importance du canton montagneux de Chilas dont les habitants pouvaient, il y a peu d'années encore, couper la route qui mène du Cachemire à Gilgit; de même, à l'époque des *T'ang*, les gens du Kafiristan descendaient sur Chilas pour tendre la main aux Tibétains et intercepter ainsi la voie de communication entre le Cachemire et le petit *Pou-lu* (Yasin); c'est précisément ce dont se plaignait le roi du Tokharestan (cf. *Documents*, p. 214, lignes 15—24); ce roi devait souffrir d'ailleurs lui-même des déprédations des Kafirs dont il était voisin par ses possessions du Badakchan.

2) Ce *Lo-ts'iuen-ts'ie* reçut en 752 de la cour de Chine le titre de *jabgou* (cf. *Documents*, p. 216).

3) Le texte présente ici le mot 口 «bouche» qui est peut-être simplement le représentant du carré qui désigne par convention dans les textes chinois un caractère absent.

4) *Tou-ho* est le fils de Ghourek, qui avait succédé à son père sur le trône de Samarkand.

5) Cf. n. 1.

Année 751.

Chap. 971, p. 18 r°: La dixième année *t'ien-pao* (751), le deuxième mois, le «roi qui accepte la transformation», (roi du) royaume de *Ning-yuen* (Ferghânah), *A-si-lan ta-kan* (Arslan tarkan) envoya un ambassadeur offrir vingt-deux chevaux, ainsi qu'un léopard et un chien céleste [1]). Le roi du royaume de *Kiu-mi* (Koumedh), *I-si k'iue se-kin*, envoya un ambassadeur offrir vingt-six chevaux *Hou*.

Le neuvième mois, le royaume de *Po-se* (Perse) *Sou-li-si-tan* (Soûristân) [2]), le royaume de *Ho-siun* (Khârizm), le royaume de *K'ang* (Samarkand), le royaume de *Ngan* (Boukhârâ), le royaume de *Kiu-mi* (Koumedh), envoyèrent tous des ambassadeurs rendre hommage et apporter tribut. Le «roi qui accepte la transformation» [3]), (roi du) royaume de *Ning-yuen* (Ferghânah), envoya un ambassadeur offrir vingt chevaux; ce même mois, il offrit encore quarante chevaux.

Année 752.

Chap. 965, p. 5 r°: La onzième année *t'ien-pao* (752), le premier mois, brevet conférant le titre de *che-hou* (*jabgou*) à *Lo-ts'iuen-tsie*, roi du royaume de *Kou-tou* (Khottal).

(Voir la traduction de ce brevet dans les *Documents*, p. 216.)

Chap. 971, p. 18 r°: La onzième année *t'ien-pao* (752), le troisième mois, un ambassadeur des trois (tribus) *Ko-lo-lou* (Karlouk) vint rendre hommage.

1) 天狗.

2) *Soûristân*, comme l'a montré NÖLDEKE (*Geschichte der Perser und Araber*, p. 15, n. 3), est la traduction persane de *Béth-Aramâyé* «pays des Syriens» ou «pays des Araméens», ce qui était précisément le nom de la contrée où se trouvaient les villes de Séleucie et de Ctésiphon. *Hiuen-tsang* écrit *Sou-la-sa-t'ang-na* 蘇剌薩儻那 et considère à tort Sourasthâna comme le nom de la capitale même de la Perse (cf. *Si yu ki*, trad. JULIEN, t. II, p. 178).

3) On a vu dans les *Documents* (p. 149, lignes 3—4) que ce titre avait été conféré en 739 au prince nommé Arslan tarkan.

Ibid., p. 18 v°: Le onzième mois, les trois (tribus) *Ko-lo-lou* (Karlouk) envoyèrent un ambassadeur qui vint rendre hommage.

Chap. 975, p. 22 r°: La onzième année *t'ien-pao* (752), le neuvième mois, le jour *jen-siu*, le royaume de *Koei-jen* (petit *Pou-lu* = Yasin) envoya un ambassadeur rendre hommage et apporter tribut; on lui donna le titre de *tchong-lang-tsiang*; on lui fit présent d'une robe violette, d'une ceinture d'or, d'une bourse à insigne en forme de poisson et des sept objets, puis on le laissa retourner dans son pays.

Le douzième mois [1]), le jour *ki-mao*, *Sie-to-ho-mi* [2]), (chef des) *Ta-che* (Arabes) à vêtements noirs (Abbasides) envoya un ambassadeur qui vint rendre hommage. On lui donna le titre de grand général hors cadres des gardes *kin-ou* de gauche, puis on le laissa retourner dans son pays. — Le royaume de *Cha-mo* [3]) et le royaume de *Ning-yuen* (Ferghânah) envoyèrent ensemble des ambassadeurs qui vinrent rendre hommage; on leur donna à tous des robes de soie à fleurs, des ceintures d'or, des bourses à insigne en forme de poisson et les sept objets, puis on les renvoya dans leur pays.

Année 753.

Chap. 971, p. 18 v°: La douzième année *t'ien-pao* (753), le premier mois, le dignitaire de *Sou-le* (Kachgar), *Che-yao*, le *se-ma* de l'arrondissement de *Kien*, *P'ei Kouo-leang* [4]), et le dignitaire de

1) Cf. chap. 971, p. 18 v°.

2) Ce personnage paraît être un chef arabe subordonné au khaliphe, et non le khaliphe lui-même qui était alors Aboû-l-'Abbâs (阿蒲羅拔 de l'histoire des *T'ang*, chap. CCXXI, *b*, p. 8 v°).

3) Cf. p. 74, n. 2.

4) Dans les *Documents* (p. 122, lignes 11—14), *P'ei Kouo-leang* est mentionné dans la notice qui concerne Kachgar. Il est probable que l'arrondissement de *Kien* 建 était au nombre des quinze arrondissements qui dépendaient du gouvernement de *Sou-le* (Kachgar) et dont la liste est aujourd'hui perdue (cf. *T'ang chou*, chap. XLIII, *b*, p. 8 r°).

l'arrondissement de *Kin* [1]), *A-man-eul-ho kiu-pi-che*, vinrent tous apporter leurs félicitations pour le premier de l'an.

Chap. 971, p. 18 v°: Le troisième mois, le royaume de *Ki-pin* (Kapiça), le royaume de *Sie-yu* (Zâboulistân), le royaume de *Koei-jen* (petit *Pou-lu*) et les *Ta-che* (Arabes) aux vêtements noirs (Abbasides) envoyèrent tous des ambassadeurs offrir des produits de leur pays. — Ambassade de *Sou-le* (Kachgar).

Chap. 971, p. 18 v°: Le quatrième mois, arrivée en quatre groupes successifs de cent trente envoyés des trois (tribus) *Ko-lo-lou* (Karlouk). — Ambassade des *Ta-che* (Arabes) aux vêtements noirs (Abbasides).

Chap. 971, p. 19 r°: Le cinquième mois, ambassade du *Ho-siun* (Khârizm).

Chap. 971, p. 19 r°: Le septième mois, ambassades du roi [2]) du royaume de *Ning-yuen* (Ferghânah), du roi de la ville de *Sin*, dans le royaume de *Ngan* (Boukhârâ) [3]), du roi de la ville de *Fen-kien* [4]) et du *che-hou* (jabgou) du *T'ou-ho-lo* (Tokharestan).

Chap. 975, p. 22 r°: La douzième année *t'ien-pao* (753), le septième mois, le jour *sin-hai*, les *Ta-che* (Arabes) à vêtements noirs (Abbasides) envoyèrent vingt-cinq grands chefs qui vinrent rendre hommage. On leur donna à tous le titre de *tchong-lang-tsiang*; on leur fit présent de robes violettes, de ceintures d'or et de bourses à insigne en forme de poisson, puis on les laissa retourner dans leur pays.

Chap. 965, p. 5 r°: La douzième année *t'ien-pao* (753), le neuvième mois, *Kou-tou-lou* (Koutlouk), (chef des) Trois Tribus,

1) Il est possible que cet arrondissement de *Kin* 金 fût lui aussi un des quinze arrondissements dépendant de Kachgar.

2) Je lis 王 au lieu de 主.

3) 安國新城王.

4) 芬建城王.

P'i-fang[1])-*k'ia hie-li-fa*, fut nommé grand général du *yu-lin kiun* de gauche, fonctionnaire hors cadres assimilé aux fonctionnaires réguliers. En outre, on nomma *Kou-tou-lou p'i-k'ia* (*Koutlouk bilgä*) kagan des *Tou-k'i-che* (Turgäch) [2]).

Chap. 965, p. 5 v°: La douzième année *t'ien-pao* (753), le neuvième mois, *Toen p'i-k'ia*, *che-hou* des *Ko-lo-lou* (*Toen bilgä*, *jabgou* des *Karlouk*), prit vivant *A-pou-se*. Un décret fut rendu en ces termes: «Vous, *che-hou* des *Ko-lo-lou* (*jabgou* des *Karlouk*), [*tsin*] [3]) *Toen p'i* [4]), vous êtes doué de qualités éminentes; vous excellez en bravoure dans les régions les plus lointaines; avec autorité et bonne foi vous dirigez votre peuple; par votre prudence et votre habileté vous dépassez la foule; vous vous appuyez sur la grande justice pour vous maintenir dans le devoir; vous épuisez votre parfaite sincérité pour vous tourner vers l'obéissance. Le barbare révolté *A-pou-se* [5]) avait accumulé des montagnes de fautes; ni le Ciel ni la Terre ne le toléraient plus; comme il n'avait pas encore été atteint par la peine capitale, il continuait à multiplier ses courses comme un rat qui fuit de çà et de là. Alors vous avez su vous mettre à la tête des bataillons de ceux qui tirent de l'arc, pour aider les soldats de

1) Le caractère 方 paraît être une superfétation.

2) D'après le *Tse tche t'ong kien*, en l'année 753, le neuvième mois, le jour *kia-tch'en*, on donna le titre de *kagan* des *Tou-k'i-che* (Turgäch) à *Teng-li-i lo-mi-che* qui était le Kagan des Tribus noires des *Tou-k'i-che* (Turgäch). Cf. *Documents*, p. 85. Il semble que ce *Teng-li-i lo-mi-che* soit identique au *Kou-tou p'i-k'ia* qui est mentionné ici. — *Teng-li-i lo-mi-che* est peut-être une transcription défectueuse de l'épithète tängridä bolmysch qui se retrouve plusieurs fois dans les inscriptions de Koscho Tsaïdam.

3) Le mot *tsin* 進 paraît être une superfétation; peut-être cependant faut-il le considérer comme le second terme du titre 特進 «spécialement promu».

4) Le caractère *k'ia* 伽 a été omis.

5) Ce texte nous permet de corriger un contre-sens des *Documents* (p. 86, lignes 20—22 de la note); j'avais écrit: «Quelque temps après, le *che-hou* (jabgou) *Toen p'i-k'ia* chargea de liens les *Tou-kiue* et se révolta. Un chef nommé *A-pou-se* fut promu (par l'empereur) et nommé roi régional du *Kin-chan*». Il faut lire: «Quelque temps après, le *che-hou* (jabgou) *Toen p'i-k'ia* chargea de liens le chef révolté des *Tou-kiue*, *A-pou-se*; il fut promu (par l'empereur) et nommé roi régional du *Kiu-chan*».

l'armée régulière. Vous avez pris vivant ce chef pervers; vous avez détruit entièrement cette race mauvaise. Quoique ce principe de mal ne pût durer longtemps et dût certainement être anéanti de par la raison céleste, cependant, vous l'avez considéré comme votre ennemi aussi bien que le mien; aussi votre loyalisme et votre courage ont-ils été admirables en cette occasion. Ayant apprécié vos mérites magnifiques, je les honore par une gloire toute spéciale; je vous accorde (le titre de) *k'ai-fou-i-t'ong-san-se*; je vous confère (le titre de) roi de *Kin-chan*; comme auparavant vous remplirez les fonctions de *che-hou* (*jabgou*). Vos appointements vous seront délivrés par (le Protecteur de) *Pei-t'ing* (*Tsi-mou-sa* = Dsimsa). Quant à la femme et à la mère du *che-hou* (*jabgou*), je leur confère le titre de *kouo fou-jen*».

Chap. 965, p. 5 v°: Le dixième mois (753), on conféra au fils du roi du royaume *Che* (Tachkend), *Pang*[1])*-kiu Kiu-pi-che* le titre de «roi qui chérit la transformation» 懷化王.

Chap. 971, p. 18 v°: Le douzième mois, le royaume de *Hou-mi* (Wakhân) envoya un ambassadeur rendre hommage et apporter tribut. Les Vêtements noirs (Abbasides) envoyèrent un ambassadeur offrir trente chevaux. Les *Ko-lo-lou* (Karlouk) et le royaume de *Che* (Tachkend) envoyèrent (des ambassadeurs) offrir des produits de leurs pays [2]).

1) Au lieu de *pang* 邦, le *T'ang chou* écrit *na* 那.

2) Je signalerai ici un fait qui doit être reporté à l'année 753. Nous lisons en effet dans la biographie de *Toan Sieou che* 段秀實 (*Kieou T'ang chou*, chap. CXXVIII; *T'ang chou*, chap. CLIII) que, la douzième année *t'ien-pao*, *Fong Tch'ang-ts'ing* 封常清, qui avait succédé à *Kao Sien-tche* comme *tsie-tou-che* du *Ngan-si*, dirigea une expédition contre le grand *Pou-lu* 大勃律 (Baltistan) et arriva devant la ville de *Ho-sa-lao* 賀薩勞城 dont il triompha dès le premier combat. Sur le conseil de *Toan Sieou-che*, il ne se laissa pas entraîner par sa victoire à négliger toute précaution et une battue qu'il fit dans les forêts des montagnes avoisinantes lui permit de découvrir et d'exterminer des soldats ennemis placés en embuscade. — Le nom de la ville du grand *Pou-lu* est écrit *P'ou-sa-lao* 菩薩勞 dans le *Tse tche t'ong kien* (chap. CCLX, p. 12 r°).

Année 754.

Chap. 986, p. 25 r°: La treizième année *t'ien-pao* (754), le troisième mois, le Protecteur du *Pei-t'ing*, *Tch'eng Ts'ien-li*, prit vivant le barbare révolté *A-pou-se* et l'offrit (à l'empereur) au pied du pavillon *K'in-tcheng*; on le décapita dans la rue du moineau rouge. *A-pou-se* était le chef des Neuf Tribus; au début de la période *k'ai-yuen* (713—741), il avait été battu par *Me-tch'ouo* (*Kapagan kagan*) et avait demandé à se soumettre (à la Chine). Puis, à la fin de la période *k'ai-yuen*, de grands troubles éclatèrent chez les barbares du Nord; alors, (*A-pou-se*), avec la femme et les fils du *chad* de l'Ouest, ainsi que *Pou-to-tche t'e-le* (*tegin*), petit-fils de *Me-tch'ouo*, la fille de *P'i-k'ia* (*Bilgä*) *kagan*, l'épouse secondaire de *I-jan kagan*, la fille de *Teng-li kagan*, et *A-pou-se hie-li-fa* [2]), tous à la tête de leurs hordes se soumirent à nous.

Chap. 971, p. 19 r°: La treizième année *t'ien-pao* (754), le quatrième mois, le royaume de *Ning-yuen* (Ferghânah), ainsi que les Neuf Tribus *Hoei-ho* (Ouigours), le royaume de *Mi* (Mâïmargh), le kagan des Tribus Noires *Tou-k'i-che* (Turgäch), ainsi que les *Ta-che* (Arabes) à vêtements noirs (Abbasides), les royaumes de *T'ou-ho-lo* (Tokharestan), de *Che-han-na* et de *Kiu-wei* (Tchitrâl), envoyèrent tous des ambassadeurs rendre hommage à la cour.

Ibid., p. 19 v°: Le neuvième mois, le «roi qui accepte la

1) Chez les *Tou-kiue* septentrionaux, *Teng-li kagan*, qui avait succédé en 740 à son frère aîné *I-jan kagan*, fils lui-même de *Me-tch'ouo* (cf. p. 64, n. 3), avait fait assassiner son oncle, le *chad* de l'Ouest; il fut à son tour mis à mort en 741 par le *chad* de l'Est, *P'an-k'iue tegin* 判闕特勒 et on mit sur le trône le fils de *P'i-k'ia* kagan; ce nouveau souverain fut tué par *Kou-tou che-hou* 骨咄葉護 qui, après avoir donné le pouvoir à un autre prince, ne tarda pas à s'en débarrasser et à s'arroger à lui-même le titre de *kagan*; ce fut *Ou-sou-mi-che kagan* 烏蘇米施. Les débris des factions vaincues vinrent alors se réfugier en Chine.

2) La phrase paraît mal construite, et *A-pou-se hie-li-fa* est sans doute le même personnage qu'*A-pou-se* lui-même.

transformation», (roi du) royaume de *Ning-yuen* (Ferghânah), envoya un ambassadeur offrir des chevaux *Hou* et des produits de son pays. Cette même année, le royaume de *K'ang* (Samarkand) envoya un ambassadeur rendre hommage et apporter tribut.

Chap. 975, p. 23 r°: La treizième année *t'ien-pao* (754), le cinquième mois, le jour *jen-yu*, l'empereur, considérant que le *che-hou* (*jabgou*) des *Ko-lo-lou* (Karlouk) avait eu le mérite de faire prisonnier *A-pou-se*, lui délivra spécialement une lettre scellée dans laquelle il disait: «Votre cœur soumis s'est tourné vers la transformation; en observant votre devoir, vous avez pacifié la frontière. Vous avez depuis longtemps offert votre loyalisme et votre sincérité; vous n'avez pas manqué aux obligations d'un (sujet qui sert de) barrière (protectrice à l'empire). Quand vous voyiez un méchant, vous étiez comme l'épervier qui poursuit un petit oiseau; quand vous détestiez ceux qui faisaient le mal, vous ressembliez au laboureur qui enlève des plantes rampantes. Telles étant votre bonne foi et votre justice, je vous en loue extrêmement et je suis très satisfait. *A-pou-se*, oublieux au plus haut point de mes bienfaits, fut abandonné par son peuple. Vous avez pu vous saisir de lui et m'envoyer sa personne. D'ailleurs, quand ce brigand s'est livré à vous, la cause réelle était qu'il se trouvait à bout de ressources; il voulait pour l'instant prolonger sa vie, mais au fond il n'avait pas de bonnes intentions. Vous, examinant avec soin ses desseins pervers, vous avez fait en sorte qu'il fût atteint par le dernier supplice. Votre sagesse et votre prudence sont incomparables. J'ai en outre entendu dire que plusieurs fils (d'*A-pou-se*) font maintenant leur apparition là-bas; puisque leur race est mauvaise, à quoi bon les laisser subsister? Si on laisse se rassembler et agir ces gens opiniâtres et scélérats, ceux-ci tourmenteront les tribus étrangères; on ne pourra plus arranger les affaires, et les regrets rétrospectifs seront inutiles. Vous devez me les envoyer afin de couper court à

des inquiétudes futures. Pour ce qui est de vous, précédemment et jusqu'à la présente année, j'avais ordonné que vos appointements vous fussent payés par (le commandant en chef de) l'armée de la capitale; mais, prenant en considération votre éloignement, j'en charge (dorénavant le Protecteur du) *Pei-t'ing* (*Tsi-mou-sa* = Dsimsa, près de Goutchen). Je vous prie de recevoir le sceau que vous m'avez demandé, et en même temps (je vous envoie) les interprètes, tout cela étant conforme à la requête que vous m'avez soumise. Maintenant il y a en outre quelques menus objets dont je vous fais présent et que vous accepterez quand ils seront arrivés».

Chap. 973, p. 15 r°: La treizième année *t'ien-pao* (754), dans le mois intercalaire qui était placé après le onzième mois, le roi de royaume de *Ts'ao* oriental (Satrouchana), *Cho-a* [1]), ainsi que le roi en second du royaume de *Ngan* (Boukhârâ), *Ye-kie*, et les rois de neuf royaumes parmi les divers peuples *Hou*, envoyèrent tous (des ambassadeurs) présenter à l'empereur une adresse dans laquelle ils demandaient à attaquer avec des cœurs unanimes les Vêtements noirs (Abbasides); leur langage était décidé et résolu. L'empereur était alors préoccupé de maintenir la paix; il les loua tous et leur donna des consolations; après les avoir avertis, il les renvoya afin d'assurer le calme dans les pays d'occident.

Année 755.

Chap. 975, p. 23 v°: La quatorzième année *t'ien-pao* (755), le troisième mois, le jour *ting-mao*, le royaume de *T'o-pa* (Tabaristân) envoya le fils de son roi qui, de *Hoei-lo* [3]), vint rendre hommage à la cour; on lui donna le titre de *tchong-lang-tsiang* hors cadres

1) Cf. *Documents*, p. 162, n. 3.

2) Le *T'ang chou* appelle ce roi *Cho-a-hou* et rapporte sa démarche à l'année 752; cf. *Documents*, p. 140, lignes 9—12.

3) 自會羅. On pourrait aussi comprendre que *Tse-hoei-lo* est le nom de ce fils de roi. Cf. *Documents*, p. 174, ligne 3.

des gardes militaires de droite; on lui fit présent d'une robe violette, d'une ceinture d'or, d'une bourse à insigne en forme de poisson et des sept objets et on le retint dans les gardes du corps. — Le roi du royaume de *K'ang* (Samarkand) et le roi en second du royaume de *Che* (Tachkend) envoyèrent tous deux des ambassadeurs qui vinrent rendre hommage et apporter tribut. A chacun (de ces ambassadeurs) on donna les titres de *tche-tch'ong* et de *tou-wei* et on fit présent d'une robe violette, d'une ceinture d'or, d'une bourse à insigne en forme de poisson et des sept objets, puis on les laissa retourner dans leur pays.

Chap. 971, p. 19 v°: La quatorzième année *t'ien-pao* (755), le troisième mois, le roi en second du royaume de *K'ang* (Samarkand), le roi du royaume de *Ho-siun* (Khârizm), *Chao-fen* (Schâwouschfar) [1]), le roi du royaume de *Ts'ao* (Kaboûdhan), *Cho-a-hou*, envoyèrent tous des ambassadeurs rendre hommage et apporter tribut.

Chap. 971, p. 19 v°: Le quatrième mois, ambassade des *Tou-k'i-che* (Turgäch).

Chap. 975, p. 23 v°: Le sixième mois, le jour *jen-tse*, on donna à *Teou-sie-yu*, fils du roi du royaume de *Ning-yuen* (Ferghânah), le titre de général hors cadres des gardes militaires de gauche; on lui fit présent d'une robe d'or, d'une ceinture à ornements, d'une bourse à insigne en forme de poisson et des sept objets, puis on le laissa retourner dans son pays.

1) Le *T'ang chou* (cf. *Documents*, p. 145, deux dernières lignes) rapporte cette ambassade à l'année 751 et appelle le roi du Khârizm *Chao-che-fen* 稍施芬; on retrouve sous cette transcription le nom de Schâwouschfar qu'Albîrouînî mentionne comme le successeur d'Askayamoûk, lequel régnait en 712 p. C. (cf. SACHAU, *Zur Geschichte und Chronologie von Khwârizm*, I, Vienne 1873, p. 31—32 du tirage à part). — Dans l'Index des *Documents*, j'ai supposé que *Ki-to-kiu-tcho*, capitale du Khârizm, pourrait être la ville de Korkandj ou Goûrgandj; mais, comme le *T'ang chou* place le Khârizm, c'est-à-dire sa capitale, sur la rive nord (ou orientale) de l'Oxus, il faut admettre que cette capitale n'avait pas encore été transférée à Gourgândj qui était à l'Ouest du fleuve, et qu'elle se trouvait à Kâth, à l'Est de l'Oxus.

Chap. 971, p. 19 v°: Le septième mois, ambassade des Vêtements noirs (Abbasides).

Chap. 971, p. 19 v°: Le huitième mois, le roi du royaume de *Koei-jen* (petit *Pou-lu*) envoya un ambassadeur remercier de la faveur qu'on avait bien voulu lui faire.

Année 756.

Chap. 971, p. 19 v°: La quinzième année *t'ien-pao* (756), le septième mois, les *Ta-che* (Arabes) à vêtements noirs (Abbasides) envoyèrent vingt-cinq grands chefs qui vinrent rendre hommage [1]).

Sous le règne de *Sou-tsong*, au début de la période *tche-té* (756—758), le royaume des *Ta-che* (Arabes) envoya des ambassadeurs rendre hommage et apporter tribut.

Année 758.

Chap. 971, p. 20 r°: La troisième année *tche-té* (758), le premier mois, le roi du royaume de *Hou-mi* (Wakhân) envoya le haut dignitaire *Lo-yeou-wen* qui vint rendre hommage.

Chap. 976, p. 1 v°: La première année *k'ien-yuen* (758), le quatrième mois, le jour *keng-chen*, le (maître du) Tripiṭaka [2]) *Pan-jo li* [3]), originaire du *Ki-pin* (Kapiça), le brahmane de l'Inde du Centre, (maître du) Tripiṭaka, *Chan-pou-mo-mo*, le (maître du) Tripiṭaka, *Cho-kiun-ping-mou*, (originaire du) *Kou-che-mi* (Cachemire) vinrent rendre hommage. Par décret impérial, (*Pan-jo*) *li* fut nommé dignitaire de second rang du *t'ai-tch'ang*; et (*Chan-pou*) *mo-mo* fut dignitaire de second rang du *hong-lou*; tous deux étant fonctionnaires hors cadres.

Chap. 976, p. 1 v°: Le cinquième mois, le jour *jen-chen* qui

1) Cf. p. 86, lignes 18—24. Il semble que le même fait soit rapporté à deux dates différentes.

2) Au lieu de 三, lisez 三.

3) *Pan-jo* est la transcription régulière de Prajña; mais on ne voit pas ce que signifie le caractère *li*.

était le premier du mois, un décret impérial fit venir au palais le (maître du) Tripiṭaka *Chan-na*, (originaire) du *T'ou-ho-lo* (Tokharestan), ainsi que son disciple *Ta-mo* (Dharma) et le dignitaire *Ngan Yen-che*; le (maître du) Tripiṭaka fut nommé dignitaire de second rang du *koang-lou*; *Ta-mo* reçut le titre de *tche-tch'ong tou-wei*; *Yen-che*, celui de *tso ts'ing tao choai*; tous étant fonctionnaires hors cadres. En outre, les envoyés du roi du royaume de *Kan-t'o-lo* (Gandhāra), le haut dignitaire et *tchong-lang-tsiang Ta fou le-t'o*, et *Kiu-pi-che ta-kan* (tarkan), furent tous deux gratifiés du titre de général, puis on les renvoya dans leur pays.

Chap. 971, p. 20 r°: La première année *k'ien-yuen* (758), le cinquième mois, au jour *jen-chen* qui était le premier du mois, les envoyés des *Hoei-ho* (Ouïgours) au nombre de quatre-vingts personnes, parmi lesquels *To-i-hai-a-po* [1]), et six chefs des *Ta-che* (Arabes) à vêtements noirs (Abbasides), parmi lesquels *Nao-wen*, vinrent ensemble rendre hommage en présence de l'empereur, et, arrivés à la porte intérieure, ils se disputèrent la prééminence. Les *t'ong-che-cho-jen* les divisèrent alors à gauche et à droite et les firent entrer simultanément, les uns par la porte orientale, les autres par la porte occidentale.

Chap. 971, p. 20 r°: Le sixième mois, le jour *sin-tch'eou* qui était le premier du mois, *Ou-li-to*, ambassadeur du *che-hou* (jabgou) du *T'ou-ho-lo* (Tokharestan) et *K'ang Tchong-i*, *tchang-che* du royaume de *K'ang* (Samarkand) ... vinrent ensemble rendre hommage à la cour. Cette même année, le royaume de *Ki-pin* (Kapiça) envoya un ambassadeur rendre hommage et apporter tribut.

Chap. 976, p. 2 r°: Le sixième mois, le jour *koei-wei*, le roi du royaume de *Hou-mi* (Wakhân), *Ho-cho-i kiu-pi-che* vint rendre

1) Le texte me paraît ici fort suspect; *i-hai* 乙亥 doit être en réalité la désignation du douzième jour du cycle, le jour *jen-chen* mentionné précédemment étant le neuvième.

hommage. L'empereur lui décerna des éloges. Il lui conféra le nom de famille *Li* et le nom personnel *Tch'ong-sin* [1]).

Chap. 973, p. 16 v°: La première année *k'ien-yuen* (758), le septième mois, le *che-hou* (jabgou) du *T'ou-ho-lo* (Tokharestan), *Ou-na-to*, ayant avec lui des hauts dignitaires de neuf royaumes, vint rendre hommage à la cour et proposa d'aider l'empire à punir les rebelles; l'empereur lui ordonna de se rendre dans le camp du *Cho-fang*.

Chap. 976, p. 2 v°: Le douzième mois, l'ambassadeur du royaume de *Pa-t'o* des Vêtements noirs (Abbasides), *Fou-sie-to*, retourna dans son pays; on lui donna un banquet et on fit des présents de valeurs diverses (à lui et aux siens).

Année 759.

Chap. 971, p. 20 r°: La deuxième année *k'ien-yuen* (759), le troisième mois, l'ambassadeur du royaume de *Ning-yuen* (Ferghânah), *Ou-ou*, et l'envoyé du royaume de *Ngan* (Boukhârâ), *Ngan-mo-choen-che*, vinrent ensemble rendre hommage à la cour.

Chap. 976, p. 3 r° [2]): La deuxième année *k'ien-yuen* (759), le huitième mois, le jour *jen-siu*. le kagan des Tribus noires *Tou-k'i-che* (Turgäch) des Dix Tribus, *A-to p'ei-lo* [3]) et sa suite, avec l'ambassadeur chargé d'apporter les présents du *Po-se* (Perse), *Li-mo-je-ye* et sa suite, et l'ambassadeur du royaume de *Ning-yuen* (Ferghânah), *Ko* et sa suite, vinrent rendre hommage. On leur offrit un banquet dans une salle du palais.

Le douzième mois, le jour *ou-chen*, on offrit un banquet aux étrangers *Tcho-kie* (Tchâkar?) [4]) dans trois salles et on donna à chacun d'eux trente pièces de soie.

1) Cf. *Documents*, p. 165, les trois dernières lignes.
2) Cf. chap. 971, p. 20 r°.
3) Cf. *Documents*, p. 85.
4) Cf. *Documents*, p. 313, lignes 5—13.

Chap. 976, p. 2 v°: La deuxième année *k'ien-yuen* (759), le douzième mois, *Fou-sie-to*, envoyé du royaume de *Pa-t'o* des Vêtements noirs (Abbasides), retourna dans son pays. On lui offrit un banquet et on donna (à lui et aux siens) des présents proportionnés à leurs rangs.

Année 760.

Chap. 976, p. 3 r°: La troisième année *k'ien-yuen* (760), le quatrième mois, le jour *jen-tch'en*, cinq hommes, à savoir *Nou-la se* et ses compagnons, qui étaient des *Tou-kiue* soumis du *Long-yeou*, furent reçus en audience dans la salle *Yen-yng*; on leur donna des pièces de soie en quantités proportionnées à leurs rangs.

Ibid., p. 3 v°: Le sixième mois, le jour *i-mao*, la tribu *Nou-la* [1]) des *Tou-kiue*, comprenant plus de mille personnes, fut rattachée à l'empire; elle demanda à châtier les rebelles et à faire tous ses efforts. Le jour *ting-se*, on offrit un banquet aux grands dignitaires des *Nou-la* dans une salle du palais et on leur donna des pièces de soie en quantités proportionnées à leurs rangs.

1) Cette tribu des *Nou-la* 奴剌 doit être identique à la tribu des *Nou-lai* 奴賴 qui a été mentionnée le dixième mois de l'année 715 (cf. p. 32, n. 3).

INDEX.

N.B. Les noms qui sont déjà mentionnés dans les *Documents* sont marqués de la lettre (D); les caractères chinois correspondant à ces noms se trouvent dans l'Index des *Documents*. Les chiffres en caractères gras (p. ex. A-che-na Mi-che **23**) sont des renvois au tableau généalogique qui figure dans les pp. 3 et 4 des *Documents*. — Pour les termes dont la transcription chinoise a été indiquée dans une note, les caractères chinois ne sont pas répétés ici; un astérisque placé à côté du numéro d'ordre de la page indique l'endroit où ces caractères ont été donnés.

A.

A-che-na (D), nom de famille; 20 n., 21 n.
A-che-na Cho-eul (D); 15.
A-che-na Hin **31** (D); 61.
A-che-na Ho-lou **21** (D); 20. Cf. Ho-lou.
A-che-na Hoai-tao **30** (D); 27, 28.
A-che-na Hong-ta 阿史那洪達; 61.
A-che-na Hou-che-lo **28** (D, s. v. Hou-che-lo); 23, 26. — Cf. Hou-che-lo.
A-che-na Mi-che **23** (D); 20, 21 n.
A-che-na Pou-tchen **24** (D); 20, 21 n., 24 n.
A-che-na Ou-che-po (D); 20.
A-che-(na) tegin Pou-lo (D); 37.
A-che-na Tou-tche (D); 22.
A-hou pi-to; 47 et n.*
A-keou-tche 阿句支; 46.
A-kie-tche takan (tarkan) se-k'ia 阿解支達干思伽; 65.
A-lo-na-choen (D); 16 n.
A-lou-che-to; 70 et n.*
A-man-eul-ho kiu-pi-che 阿滿兒褐車鼻施; 86.
A-mo ou A-mei (Âmol); 77, 78 n.*, 79 n.*
A-na-choen (voy. A-lo-na-choen); 16 et n.
A-pou-se (D); 81, 87 et n., 89 et n., 90.
A-p'ou-kong-fou (Aboû Djafar); 33 n.*
A-p'ou-lo-pa (Aboû-l-'Abbâs); 33 n.*, 85 n.*
A-si-ki (D); 60.
A-si-ki Po-lou (D); 26 et n.
A-si-lan ta-kan (Arslan tarkan) (D); 59, 66, 70, 73, 75, 82, 84.
A-si-lan (Arslan) ta-kan (tarkan) fou-tan-fa-li (D, où la syllabe *kan* 干 est omise); 47.
A-tie (D); 14, 18.
A-to p'ei-lo (boïla) (D); 95.
A-to-si 阿德悉; 69.
Aboû Djafar; 33 n.
Aboû-l-'Abbas; 33 n., 85 n.
Aboû Mohammed Mousa al-Hadi; 33 n.
Älätmisch koutlouk bilgä; 71.
Alexis Comnène; 39 n.
Âmol; 77 et n., 78 n., 79 n.
Altaï; 20.
Arabes; 32, 40, 41, 43, 44, 46—48, 50, 56, 66, 72, 74, 75 n., 78 n., 80 et n., 85, 86, 89, 93, 94.
Arokhadj; 45.
Arslan tarkan; 59, 66, 70, 73, 75, 82, 84.
Aschinâs; 21 n.

B.

Badakchan; 83 n.
Bagatour toudoun; 62.

Bagdad; 35 n., 39 n.
Baltistan; 33, 88 n.
Barkoul; 20 n., 38 n.
Baroghil; 43 n.
Basmyl; 19.
Bayirkou; 14, 16 n.
Bédel; 52 n.
Beg; 37.
Bethléhem; 37 n., 39 n.
Bézoard; 23.
Bichbalik; 15, 20 et n.
Bilgā kagan; 63 n.
Borotala; 20, 21 n., 38 n.
Boukhârâ; 18, 34 n., 39, 47, 71, 74, 75, 83, 84, 86, 91, 95.
Bourse à insigne en forme de poisson; 36 n.* *et passim.*

C.

Cachemire; 44, 46, 52 n., 55, 83 n., 93.
Čalukya vallabha; 24 et n.
Cha-lan; 78 et n.*, 79 n.*, 80 n.*
Cha-po-lo che-hou **21** (D); 13 et n.
Cha-po-lo kagan **21** (D); 20.
Cha-po-lo ni-chou se-kin 沙鉢羅泥熟俟斤; 8.
Cha-po-lo se-kin (identique au précédent); 11.
Cha-po-lo tie-li-che kagan **15** (D); 5 n.
Cha-tan-mi che-hou (jabgou) Pa-tcheou 沙躭彌葉護拔酋; 6.
Cha-t'o Fou-kouo (D); 30 n., 48.
Cha-t'o Kin-chan (D); 28 et n., 29.
Chad (D); 89 et n.
Chameau sauvage; 34 et n.
Çhan 鄯, fief nobiliaire; 48.
Chan 苫 (= Schâm, Syrie); 78 n.
Chan-na 山那; 94.
Chan-pou-mo-mo 善部末摩; 93.
Chang-mi (D); 43 n., 74 n.
Chao-fen, ou mieux Chao-che-fen (= Schâwouschfar); 92 et n.*
Che 施, titre; 50.
Che 室, dame —; 56.
Che 石 (Tachkend) (D); 20, 51, 62, 67, 69, 72, 74, 76, 80, 82, 88, 92.
Che 史 (Kesch) (D); 47, 59, 62 n., 63, 65, 76, 79 n.
Che-han-na (D); 89.
Che-hou (jabgou) (D); 20, 40, 47, 50, 68, 82, 84, 86—88, 90, 94, 95.
Che-hou (jabgou) kagan **8** (D); 2—4.
Che-li na-lo-seng-k'ia pao-to-pa-mo (Çrī Narasiṃha Potavarman) 尸利那羅僧伽寶多拔摩; 44 et n., 45.
Che-li tch'ang-kia-lo (D); 82.
Che-lo-i-to(Çīlāditya) 尸羅逸多; 24 et n.
Che-mi (Tchitrâl) (D); 43 n.
Che-pao tch'eng 石保城; 81.
Che-tche a-pou-se 葉支阿布思; 50.
Che-yao 攝耀; 85.
Che-yu (D); 59.
Chen-yu (D); 10.
Cheou-tchong (D); 27 et n., 28 et n.
Chilas; 83 n.
Cho a-hou (D); 47 n.*, 91 et n., 92.
Cho-fang (D); 95.
Cho-kiun-ping-mou 舍郡並慕; 93.
Cho-mo 朔漠, désert; 64.
Cho-mo, royaume; 74 et n.*, 85.
Choang-ho (Borotala) (D); 20, 21 n.
Chou-ni-che (D); 12 n., 29 et n., 48, 60.
Çīlāditya; 24 et n.
Çrī Narasiṃha Potavarman; 44 et n., 45.

D.

Djaghânyân; 41.

F.

Fa 發, roi du Wakhân; 51 n., 54.
Fei-lo-tch'a; 19 n. — Voyez T'ou-mao ta-koan Fei-lo-tch'a.
Fen-kien, ville 芬建城; 86.
Feou-yang toen 浮陽頓; 14.
Ferghânah; 23, 59, 65, 66, 70, 72—75, 82, 84, 85, 86, 89, 90, 92, 95.
Fong Se-ye (D); 26.
Fou-sie-to 伏謝多; 95, 96.
Fong Tch'ang-ts'ing; 88 n.*
Fou (beg) 匐; 37.
Fou-jen (D); 48.
Fou-li-yu; 32 et n.*
Fou-lin (D); 37 et n*, 38 n., 39 n., 67.
Fou-lin-ki-p'o (D); 59.
Fou-nan 扶南; 23 n.
Fou-tou sin (D); 18.
Fou-yen (D); 22, 59, 61.

G.

Gandhāra; 94.
Ghizar, riv.; 43 n.
Ghourek; 40, 46, 53, 59, 83 n.
Gilân; 77 et n., 78 n., 79 n., 80 n.
Gilgit; 43 n., 83 n.
Goûrgandj; 92 n.
Goutchen; 91.
Gupis; 43 n.

H.

Hami; 38 n.
Han (D); 10, 38 n.
Han-hai (D); 16.
Haroun al-Raschîd; 33 n.
Hei-mi meou-ni Sou-li-man (émir al momenin Souleyman) 黑密牟尼蘇利漫; 32.
Heou Kiun-tsi (D); 7.
Hephthalites; 40 n., 49 et n., 80.
Hi; p. 74 et n. — Il y a là une erreur; au lieu de «...les *Hi*, les *Kie*...», lisez: «...les *Hi-kie*...» Voyez le mot suivant.
Hi-kie (D); 14 n.
Hi-li-pi tou-lou kagan 14 (D); 5 et n.
Hia, les Chinois (D); 6.
Hia, roi de Khoten; 24 n.*
Hiao-tsie (D); 42.
Hie-ki-li-fou (D); 69.
Hie-li (D, au mot Hie-li-kagan); 11, 18.
Hie-li-fa (D); 45, 54 et n., 80 n.
Hie-li-pi kagan ta-(tou) mo-ho-tou (bagatour) che-hou (jabgou) 頡利苾可汗達(度)莫賀咄葉護; 6.
Hie-tie (D); 30 et n., 32.
Hiong-nou (D); 10, 35 n.
Hiuen-tsang (D); 43 n.
Ho 河, le Hoang-ho; 69.
Ho-cho-i kiu-pi-che 紇設伊俱鼻施; 94.
Ho-i (D); 72, 73.
Ho-le-ko-lo 賀勒哥羅; 29.
Ho-li pou-che-pi (D); 19 et n.
Ho-lou 15 (D); 13 n., 15, 20, 21 et n.
Ho-luen (Haroun al-Raschid); 33 n.*
Ho-nan 河南; 73.
Ho-pi-che; 40 et n.*
Ho-sa; 14. — Transcription fautive; voyez Hou-sie.
Ho-sa 和薩; 66.
Ho-sa-lao, capitale du grand Pou-lu; 88 n.*
Ho-sa-na kagan 10 (D); 1, 2.
Ho-si (D); 81.
Ho-siun (Khârizm) (D); 84, 86, 92 et n.
Ho-tong 河東; 81.
Hoai-té (D); 27.
Hoang-men che-lang (D); 14.

Hoei-ho (Ouïgours) (D); 14, 17, 18, 21, 22, 89, 94.
Hoei-lo (?) (D); 91 et n.
Hoei-ning (D); 1.
Hoen (D); 14.
Hong-lou (D); 4, 29, 93.
Hou (D); 83, 84, 91.
Hou-han(-sie); 73 et n.*
Hou-han ta-kan (tarkan) 鶻汗達干; 83.
Hou-lou 胡祿; 29.
Hou-lou-han (D); 76 et n., 77.
Hou-lou-k'iu 胡祿屈; 29. — Lisez Hou-lou-ou.
Hou-lou-ou (D); 29, 31 et n.
Hou-lou-ou k'iue (D); 29.
Hou-lou ta-kan (tarkan) 胡祿達干; 56.
Hou-mi (Wakhân) (D); 42, 43 n., 48, 50, 51 et n., 54, 55, 69, 75 n., 82, 88, 93, 94.
Hou-po (D); 59.
Hou-sie (D, s. v. Hou-sa); 14 (où ce nom est transcrit, par erreur, Ho-sa), 32.
Hou-siuen 胡旋 (D, où ce mot est, par erreur, écrit 胡施 dans l'Index); 41, 47, 50.
Hou tchén-t'an (D); 51 n., 54. — On peut se demander si *Hou* 護 n'est pas l'abréviation de *Hou-mi* 護密 et s'il ne faut pas lire Hou(-mi) tchen-t'an = tchen-t'an du Hou-mi (Wakhân).
Hou-tse, royaume (?) 呼慈國; 76.

I.

I-cha-fou-mo (Yaçovarman?) 伊沙伏磨; 53 et n.
I-jan kagan; 63 n.*, 64 n., 89 et n.
I-li-chou-kong 移利殊功; 32.
I-li-ti-mi-che kou-tou-lou p'i-k'ia (Ålätmisch koutlouk bilga) (D); 71.
I-mang 曳莽; 13.
I-mi-che 易米施; 54, 55.
I-nai t'ou-t'oen (toudoun) K'iu(-le) (D); 76.
I-nan-jou (Ynantschou) 伊難如; 65 et n., 66.
I-nan-jou (Ynantschou) ta-kan (tarkan) Lo-ti-tch'en (D); 57.
I-nan-jou (Ynantschou) p'ei 伊難如裴; 48.
I-ou (Hami) (D); 38 n.
I-p'i cha-po-lo che-hou (jabgou) kagan 20 (D); 8.
I-p'i che-koei kagan 25 (D); 13.
I-po kagan kou-tou-lou (koutlouk) p'i-k'ia (bilgä) kiu-tche 移撥可汗骨咄祿毗伽俱支; 81, 82. — Cf. *Documents*, s. v. I-po.
I-se-kiu-si 伊思俱習; 77, 79, n.*
I-si k'iue se-kin 伊悉闕俟斤; 84.
I-ta (Hephthalites); 49, 80.
I-t'o ou-che kagan 伊特勿失可汗; 17 (j'ai lu le second caractère comme si c'était le caractère 特).
Ili, fleuve; 38 n.
Ischtikhan; 72, 75.
Ispahan; 39 n.

J.

Jabgou; 40, 47, 49 et n., 50, 68, 82, 83 n., 84, 86—88, 90, 94, 95.
Jan-ho; 49 n.*
Joei-tsong (D); 28.
Jong (D); 2.
Jou-mo-fou-ta (D); 59.
Jou ta-kan (tarkan) 如達干; 55.

K.

Kaboûdhan; 47, 59, 92. — A la p. 67, Kaboûdhan doit être remplacé par Ischtîkhan, car il s'agit là du Ts'ao occidental.
Kachgar; 19, 25, 48, 79 n., 85.
Kapristan; 52 n., 83 n.
Kai Kia-yun (D); 60, 61, 62 n., 64.
K'ai-fou-i-t'ong-san-se 開府儀同三司; 88. — L'explication de ce titre chinois a été donnée par Pelliot dans BEFEO, t. III, p. 667, n. 7.
Kan tcheou (D, s. v. Kan); 2.
Kan-t'o-lo (Gandhāra) 乾陁羅; 94.
Kāñčī; 44 n.
Kaniṣka; 51 n.
K'ang (Samarkand) (D); 12, 13, 25, 34, 35 n., 40, 41, 45, 53, 59, 70, 72, 83, 84, 90, 92, 94.
K'ang Jan-tien (D); 70.
K'ang Tchong-i 康忠義; 94.
Kanyākubja; 53 n.
Kao-li (D); 30 et n.
Kao-p'ing (D); 3.
Kao Sien-tche (D); 43 n., 75 n., 80 n., 88 n.
Kao-tch'ang (Tourfan) (D); 2, 7, 22 et n., 49 n.
Kao-tsong (D); 18, 19 n., 20.
Kao-tsou (D); 1, 36 n.
Kapagan kagan; 25, 89.
Kapiça; 28, 45, 59, 74—76, 80, 86, 93, 94.
Karachar; 5 et n., 12, 49 n., 56 n., 57, 80.
Karlouk; 29, 30, 48, 76, 84, 85, 87, 88, 90.
Kâth; 92 n.
Kesch; 47, 59, 62 n., 63, 65, 76, 79 n.
Khârizm; 84, 86, 92 et n.
Khazar; 78 n.
Khorschid; 70, 76 n.
Khoten; 13, 18, 19, 23, 24. 34, 48, 56, 61, 80.
Khottal; 43, 49, 50, 54, 55, 60, 61, 76, 83, 84.
Ki-hou-p'o (D); 51, 57.
Ki-lie (D); 54 et n.
Ki-pin (Kapiça); 28, 45, 59, 74—76, 80, 86, 93, 94.
K'i-lan (Gîlân); 77 et n., 78 n.*, 79 n.*, 80 n.*
K'i(-pi) (D); 32.
K'i-tan 契丹; 14 et n.
Kia-cheou, salle (D); 15.
K'ia-lo-mi-to 伽羅密多; 74.
Kiao-ho, princesse de — (D); 61.
Kie; 14. — Voyez Hi et Hi-kie.
Kie-choai (D); 83 et n.
Kie-sou (Schoûmân) (D); 69.
Kien, arrondissement; 85 et n.*
Kien, ville; 74 n.* — Peut-être identique au précédent.
Kieou-tch'eng, palais; 12 n.*
K'ieou-tse (Koutcha) (D); 4, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 41, 45.
Kin, arrondissement; 86 et n.*
Kin-cha ling (D); 20 n.*
Kin-chan (Altaï) (D); 20, 87 n., 88.
Kin-fang (D); 36, 42.
Kin-ho (D); 27.
Kin-hoei (D); 16.
Kin-ling (D); 20 n.*
Kin-man (D); 48.
Kin-ou (D); 26, 55, 56, 64, 66, 85.
Kin-tch'eng, princesse de — (D); 46.
Kin-ya (D); 20, 21 n.
K'in-tcheng, pavillon 勤政樓; 89.
King, roi de Khoten (D); 24.
Kiu-ho-lan; 74 et n.* — Faute de texte; lisez Kiu-lan-na (Kourân); cf. p. 74, n. 2.
Kiu-mi (Koumedh) (D); 40, 84.
Kiu-na-hou cho; 79 n.* — Cf. le suivant.
Kiu-pan-hou-mo 俱般胡沒; 77.

Kiu-pi-che 車鼻施, titre turc; 29 n.
Kiu-pi-che che-po-lo se-kin 車鼻施失鉢邏俟斤; 29.
Kiu-pi-che ta-kan (tarkan) 車鼻施達 (écrit 遠 dans le Tch'e fou yuen koei) 干; 94.
Kiu-pi-che ta-kan (tarkan) Lo-toen cha 車鼻施達干 (écrit 工 dans le Tch'e fou yuen koei) 羅頓殺; 69.
Kiu-pi-che tch'ouo (tchour) 車鼻施啜; 35, 37.
Kiu-wei (Tchitrâl) (D); 43 et n.*, 74 n., 89.
K'iu-li tch'ouo (tchour) (D); 17.
K'iu Tche-cheng (D); 22 n.
K'iu Tche-tchan (D); 21, 22 n.
K'iu-ti-po (Qotaïba) 屈底波; 71, 74, 75, 83.
K'iue kagan 11 (D); 1.
K'iue-lu tch'ouo (tchour) (D); 59, 61.
K'iue ta-tou cho (chad) (D); 1.
K'iue t'e-le (Kul tegin) 闕特勒; 52.
Ko 葛, arrondissement; 30.
Ko 葛, ambassadeur; 95.
Ko-chou Han (D); 81.
Ko-hi (D); 60.
Ko-lo-lou (Karlouk); 29, 30, 48, 76, 84, 85, 87, 88, 90.
Ko-lo-pou-lo (D); 67, 75 et n.
Ko-ta-lo-tche (Arakhadj) (D); 45.
K'o-han-na; 54 et n.*, 55.
K'o-sa (Khazar) (D); 78 n.*
Koang-lou (D); 94.
Koei-jen (petit Pou-lu) (D); 80 et n., 85, 86, 93.
Koen-k'ieou (D); 14.
Kong-yue (D); 60.
K'ong-t'ong (D); 64.
Kou-che-mi (Cachemire) (D); 44, 46, 55, 93.
Kou-tch'eng (Goutchen) (D); 29.
Kou-tou (Khottal) (D); 43, 49, 50, 54, 55, 60, 61, 76, 83, 84.
Kou-tou che-hou (Koutlouk jabgou); 89 n.*
Kou-tou-lou hie ta-tou (D); 49.
Kou-tou-lou, (chef des) Trois Tribus (Turgäch), P'i-fang(?)-k'ia hie-li-fa 骨咄祿三姓毗方伽頡利發; 86—87.
Kou-tou-lou p'i-k'ia (Koutlouk bilgä) 骨咄祿毗伽; 69, 87 et n.
Kou-tou-lou p'i-k'ia (Koutlouk bilgä) tou-mo-tou k'iue hie-kin 骨咄祿毗伽都磨度闕頡斤; 67. — Ce personnage est peut-être identique aux deux précédents.
Koumedh; 40, 84.
Kouo-fou-jen 國夫人; 88.
Kouo Hiao-k'o (D); 12, 15, 19.
Kouo K'ien-koan (D); 29.
Kourân; 74 et n.
Koutcha; 4, 15, 17, 19 et n., 21, 23, 25, 41, 43, 45, 49, 60, 75 n.
Kul tardou chad; 1.
Kul tchour; 57 n.
Kul tegin; 52.

L.

Lai-tou-lou (D); 20.
Lang-tsiang 郎將; 48, 50, 55, 56.
Laspur; 43 n.
Leang Fang-che 梁方師; 6.
Leang-i (D); 11.
Leang tcheou (D, s. v. Leang); 29, 49.
Leou-k'i-na-na; 24 n.*
Li, dame —, princesse de Kiao-ho (D); 61.
Li Che-tsi; 17 n.*
Li Koei (D); 2.

Li-mo-je-ye 李摩日夜; 95.
Li-po-ta-pou 李波達僕; 76.
Li Se-ye (D); 75 n.
Li Tch'en 禮臣; 16.
Li Tch'eng-ngen 李承恩; 66.
Li Tch'ong-sin 李崇信; 95.
Li Tsi; 17. Voyez Li Che-tsi.
Lieou Chan-yn (D); 4.
Ling, montagnes (D); 52 n.
Ling-kiun 領軍; 32.
Ling-ou (D); 81.
Ling tcheou; 8 et n.*, 9, 14.
Lo-che-i-kiu kou-tou-lou to-pi-le mo-ho-tou ta-mo-sa-eul 羅施伊俱骨咄祿多比勒莫賀咄達摩薩爾; 42. — Cf. *Documents*, p. 165.
Lo-li-tche; 77 et n.*, 78 n.*, 79 n.*
Lo-mo-so-lo 羅摩娑羅; 40. — Cf. Mo-p'o-lo.
Lo-tch'a-tche; 77 n.*, 79 n.*
Lo tchen-t'an 羅眞檀; 51, 82.
Lo-ts'iuen-tsie (D); 83 et n., 84.
Lo-yeou-wen 羅友文; 93.
Long Lai-tou (D); 56 n.
Long Tch'ang-ngan 龍長安; 56.
Long Tou-k'i-tche (D); 12, 56 n.
Long-yeou (D); 81, 96.
Lu-sie 盧薛; 77. — Lisez Lou-sie.

M.

Ma-hao-lai (D); 65.
Ma Ling-tch'a 馬靈答; 75 n.
Ma-nao (agate) 瑪瑙; 66.
Mâïmargh; 34, 50, 51, 53, 72, 76, 89.
Manichéisme; 41 n.
Mastoudj; 43 n., 74 n.
Me; 53. — Voyez Me-tch'ouo.
Me-ki-lien (D); 63 n.
Me-tch'ouo (Kapagan kagan) (D); 25, 89 et n.
Me-tch'ouo, fils de Ghourek (D); 53 n.*
Mélik schah; 39 n.
Mélissène; 39 n.
Meou-se-kien mo-ho-yen; 77, 79 n.*
Meou-si (Mousa); 33 n.*
Mi (Mâïmargh) (D); 34, 48, 50, 51, 53, 72, 76, 89.
Mi hou-han (D); 48.
Mi-to 密多; 50. — Ce nom paraît tronqué.
Mi-ti (al-Mehdî); 33 n.*
Mie-li cha (Mélik schah); 39 n.*
Mie-li-i ling kai-sa; 39 n.*
Mo-ho-cho (chad) (D); 5 et n.
Mo-ho-cho-se; 79 n.*
Mo-ha ta-kan (tarkan) (D); 57 n., 61.
Mo-ho-tou 3 (D); 3.
Mo-ho-tou, chef des Tou-kiue septentrionaux (D); 18.
Mo-ho-tou che-hou 20 (D, p. 266, n.); 8.
Mo-ho-tou-me 莫賀突默; 32.
Mo-ho-tou t'ou-t'oen (Bagatour toudoun) (D); 62.
Mo-i (Moawïah); 38 n.*
Mo-kin-mang (D); 52 n., 54.
Mo-kiu-cho-se 摩俱濕思; 77. — Cf. Mo-ho-cho-se.
Mo-li-tche kao-wen-kien 莫離支高文簡; 30.
Mo-lo pa-mo 摩羅拔摩; 24. — Cf. le suivant.
Mo-lo-tche-mo; 24 n.*
Mo-ni (D); 41 n.
Mo-p'o-lo 摩婆羅; 40. — Cf. Lo-mo-so-lo.
Mo-san 磨散; 32.
Mo-se-lan ta-kan (tarkan) 摩思覽達干; 56.
Mo-sien (D); 59.

Mo-ye-men (D); 83.
Moawïah; 38 n., 39 n.
Mohammed al-Mehdî; 33 n.
Mong-tch^{c}e (D); 20, 26, 28.
Mou-che (D); 41 et n.*
Mouktāpīḍa; 55.
Mou-cha-no 穆沙諾; 46.
Mou-to-pi (D); 55.

N.

Na-fou-ti; 16 et n.*
Na-kiu kiu-pi-che (D); 67.
Na-lo-yen (D); 40.
Na-na 那那; 24. — Cf. Leou-k^{c}i-na-na.
Na-sai; 40 et n.*
Nan-ni (D); 52 et n.
Nan-t^{c}o (D); 50.
Nao-wen 鬧文; 24.
Narasiṃha; 44 n.
Nārāyaṇa (?); 40.
Népal; 16.
Nézak; 40 n. (?); 49 n.
Ngan (Boukhârâ); 18, 39, 47, 71, 74, 75, 83, 84, 86, 91, 95.
Ngan-cha 安殺; 34.
Ngan-mo-choen-che 安莫純瑟; 95.
Ngan-si (D); 12, 15, 19, 21, 22 n., 43, 49, 60, 69, 75 et n., 88 n.
Ngan Yen-che 安延師; 94.
Ni-ho-wen-to; 78 n.*
Ni-p^{c}o-lo (Népal) (D); 16.
Ni-tsiu-che-che (D, s. v. Ni-nie-che-che); 25 et n.
Nie-man (Tirmidh); 77 et n.*, 79 n.*, 80 n.*
Ning-yuen (Ferghânah); 66, 72—75, 82, 84—86, 89, 90, 92, 95.
Nou-che-kie; 74 n.*
Nou-che-pi (D); 8, 20, 30.
Nou-la; 32 n.*, 96 et n.
Nou-la Se 奴剌偲; 96.
Nou-lai; 32 et n.*, 96 n.
Nou-lai Hiao 奴賴孝; 32.
Nou-tch^{c}e-kien (D); 74 n.
Nouzkat; 74 n.

O.

Ou, impératrice (D); 36 n.
Ou-hou ta-kan (tarkan) (D); 50.
Ou-k^{c}ong (D); 43 n.
Ou-lan, royaume 屋蘭國; 80.
Ou-le (Ghourek) (D); 45, 53, 59.
Ou-le-k^{c}ia (Ghourek) (D); 40.
Ou-li-to 烏利多; 94.
Ou-li-to-nien 物理多年; 55 et n.
Ou-lou (D); 27, où ce nom est transcrit par erreur Wen-lo.
Ou-mo 屋磨; 82.
Ou-na-to 烏那多; 95.
Ou-ou 烏物; 95.
Ou-san t^{c}e(-k^{c}in) cha (D); 59 et n.
Ou-sou-mi-che kagan (D); 89 n.*
Ou-sou-wan-lo-chan (D); 61.
Ou-suen (D); 73 et n.
Ou-tch^{c}ang (Oudyāna); 43, 75.
Ou-tche-le; 25, 27.
Oudyāna; 43, 75.
Ouïgours; 14, 16 n., 17, 18, 20—22, 32 n., 89, 94.

P.

Pa-han-k^{c}ia 拔含伽; 56.
Pa-han-na (Ferghânah) (D); 23, 59, 65, 66, 70, 75.
Pa-sai-kan (D); 60.
Pa-si-mi (D); 19 et n.
Pa-tcheou ou Pa-tcho; 6, 13 et n.*
Pa-t^{c}o, royaume 跋陁國; 95, 96.
Pa-ye kou (Bayirkou) (D); 15, 16 n.

Pan-jo-li 般若力; 93.
Pʿan kʿiue tegin; 89 n.*
Pʿan-na-mi (D); 54.
Pʿan-tou-ni-li (D); 37.
Pang-kiu kiu-pi-che 邦車俱鼻施; 88.
Pe Hiao-tsie 白孝節; 45 et n. — Cf. Hiao-tsie.
Pe Mo-pi (D); 42.
Pe Sou-ki 白素稽; 21, 23 et n.
Pei-tʿing (Bichbalik) (D); 29, 88, 89, 91.
Pʿei I-kien 裴夷健; 25.
Pʿei Kiu (D); 38 n.
Pʿei Kouo-leang (D); 85 et n.
Pʿei Ngai 裴艾; 32.
Pʿei Ngan-tche (D); 48.
Pʿei ta-kan (tarkan) 裴達干; 30.
Perse; 22, 34 n., 37, 41, 45, 46, 51, 54, 57, 74, 76, 79, 80, 83, 84, 95.
Pi-kʿia che-hou toen a-po i-kien tchʿouo 苾伽葉頡護阿波移健啜; 76. — J'ai interverti dans la transcription l'ordre des caractères 頡 et 護.
Pi-kʿia kou-tou-lou kagan 苾伽骨咄祿可汗; 63, 65 n.
Pi-lio-se wei 卑路斯威; 78.
Pi-lou-se (Piroûz) (D); 22.
Pi-lou-se wei; 79 n.*
Pʿi-cha (D); 23.
Pʿi-kʿia (Bilgä kagan) 毗伽可汗; 89.
Piroûz; 22.
Po-pʿo-tʿi; 47 et n.*
Po-se (Perse) (D); 22, 37, 41, 45, 46, 51, 54, 57, 74, 76, 79, 80, 83, 84, 95.
Po-to-li; 38 n.*
Pʿo-juen (D); 22.
Pʿo-li; 23. — Cf. pʿouo-li.
Pʿo-lo-men (Hindous) (D); 12.
Pʿo-lo 頗羅 (D); 23.
Pʿo-po a-yue-to 婆鉢阿越多; 80.
Pʿo-yen ta-kan (tarkan) 婆延達干; 56.
Polin (Constantinople); 37 n., 39 n.
Polo, jeu; 34 n.
Portes de fer; 79 n.
Pou-chan-houo (D); 45.
Pou-hai (D); 22.
Pou-kou (D); 11 et n., 14, 16 n., 18.
Pou-lu (grand — et petit —) (D); 33, 41, 43 n., 44, 48, 52 et n., 54, 56, 65, 75, 80 et n., 85, 86, 88 n., 93.
Pou-ta; 77, 78 n.*, 79 n.*
Pou-ta-sin; 53 et n.*
Pou-tchoen (D); 75.
Pou-ti-mi-che (D); 65.
Pou-to-tche tʿe-le (tegin) 勃得支特勒; 89.
Pou-tʿo-mo (D); 83.
Pʿou-lei (D); 20 n, 38 n.
Pʿou-sa (D); 17 et n.
Pʿouo-li (verre) 頗梨; 66.
Prabhākaramitra; 3.

Q.

Qotaïba, roi de Boukhârâ; 71, 74, 75, 83.
Qotaïba ben-Moslim; 40 n.
Quatre garnisons; 19, 49.

S.

Sai fou (beg) 塞匐; 22.
Samarkand; 12, 13, 25, 34, 40, 41, 45, 53, 59, 70, 72, 83 et n., 84, 90, 92, 94.
San-lan se-kin 散爛俟斤; 30.
Sang Hiao-yen 桑孝彦; 5.
Satrouchana; 47 n., 91.
Schâm (Syrie); 78 n.

Schâwouschfar; 92 et n.
Schoûmân; 69.
Se che-hou (jabgou) kagan 四葉護可汗; 6, 13. — Je crois qu'il faut lire 西, au lieu de 四, et traduire «Che-hou kagan de l'Ouest».
Se che-hou kagan 肆葉護可汗; 18 et n.
Se-kie (D); 14, 18, 32.
Se-kin (D); 11, 20, 30, 49.
Se-kin-t'i (D); 59, 62 n., 63, 65.
Se-li k'ing 司禮卿; 26.
Se-nong k'ing 司農卿; 15.
Se-ta 思大; 30. — Cf. Se-t'ai; 30 n.*
Sept objets 七事; 36 et n.
Shandur; 43 n.
Si, arrondissement (D); 20, 22 et n.
Si-a-sie-pan, royaume 習阿薛般; 34. — Cf. Si-a-sa-pan; 34 n.*
Siao Se-ye (D); 17.
Sie-mo; 77, 79 n.*
Sie-mo-che 邪沒施; 32.
Sie Tche-sin (D); 49.
Sie-to-ho-mi 謝多訶密; 85.
Sie-yen-t'o (Syr. Tardouch) (D); 6, 7, 9, 11 n., 12, 13, 16, 17, 18.
Sie-yu (Zâboulistân) (D); 28, 45, 46, 59, 72, 74, 86.
Sin, ville 新城; 74 n. — Cf. Nouche-kie.
Sin, ville 新城; 86.
Sin-li, arrondissement; 19 n.*
Sin-lo (Sin-ra) 新羅; 28, 70.
Siu-na-k'ia 須那伽; 50.
So-i, rivière (D); 43 n.
Soei, dyn. (D); 1, 2, 38 n.
Soei-che (D); 19, 26.
Song Yun (D); 43 n.
Sou-fa tie (D); 4.
Sou-fou cho-li tche-li-ni (D); 33, 41—42, 44 n.
Sou hie-li-fa 蘇頡利發; 80. — Cf. le suivant.
Sou-ki-li-fa-ou-lan, royaume (?); 74 n.*
Sou-kia (D); 83.
Sou-la-sa-t'ang-na (Soûristân); 84 n.*
Sou-le (Kachgar); 19, 25, 48, 79 n., 85.
Sou-li-man (Souleyman) 蘇利漫; 32, 46 et n.
Sou-li-si-tan (Soûristan); 74 n.*, 84.
Sou-lin-t'o-i-tche (Sourendrâditya?) (D); 44.
Sou-lou (D); 29 n., 35, 36 n., 37, 42, 62, 63, 68.
Sou se-kin; 59. — Voyez Souo se-kin.
Sou Ting-fang (D); 20, 21 et n.
Sou-tou-pou-lo (D); 59.
Sou tsong (D); 93.
Souleyman; 32 et n., 33 n. — 46.
Souo-ko (D); 27 et n.
Souo se-kin 索俟斤; 59.
Sourendrāditya (?); 44.
Souristân; 74 n., 84 et n.

T.

Ta-che (Arabes) (D); 32, 41, 43, 44, 46, 48, 50, 56, 66, 72, 74, 78 n., 80 et n., 85, 86, 89, 93, 94.
Ta-fou-le-t'o 踏匐勒特; 94.
Ta-kan (tarkan); 19 n.*
Ta-man ou Ta-mo (Tirmidh); 77 n.*, 78 n.*
Ta-mo (Dharma) 達摩; 94.
Ta-mo-si-t'ie-ti 達摩悉鐵帝; 43 n. — (D, p. 164, n. 5).
Ta-mon-che (D); 41.
Ta-teou-pa (D); 2.
Ta-tou (tardou) mo-ho-tou (bagatour)

cho (chad) Hie-li-pi 達度莫賀咄設頡利苾; 6.
Tabaristân; 70 et n., 76, 77 et n., 78 n., 79 n.
Tachkend; 20, 51, 62, 67, 70, 72, 74, 76, 80, 82, 88, 92.
T'ai-chan (D); 69.
T'ai-pou (D); 61.
T'ai-tch'ang 太嘗; 93.
T'ai-tsong (D); 4, 7, 18, 19 et n., 49 n.
Talas; 75 n.
T'ang, dyn. (D); 1, 9, 36 n., 38 n., 75.
T'ang Kien 唐儉; 7.
Tängridä bolmysch; 87 n.
Tao-li (D); 3.
Tardouch; 8—11, 13, 14.
Tch'a-tcho-na-se-mo-mo-cheng 察卓那斯磨沒勝; 54.
Tchâkar (?); 62, 95.
Tchandrāpīḍa; 44.
Tchang-che (D); 15, 30, 94.
Tchang Ta-che (D); 8.
Tch'ang-ngan (D); 19 n.
Tchao, sépulture (D); 18.
Tchao Jou-koa 趙汝适; 35 n.
Tche; 64. — Voyez Li Tche, p. 64, n.*
Tche-che-se-li 執失思力; 7.
Tche-fou-ki; 31 et n.*
Tche-han 質汗; 50, 66.
Tche-han-na (Djaghânyân) (D); 41.
Tche-k'iu-eul (D); 45.
Tche-leou-k'i pa-lo(-p'o) (Čalukya vallabha); 24 et n.*
Tche-nou (D); 25.
Tche-tch'ong 折衝; 46, 49, 51, 92.
Tche-tch'ong tou-wei (D); 49 n., 94.
Tch'e-kien 持健; 47.
Tchen-t'an, titre des rois du Wakhân; 51 n.*, 55.
Tchen-tchou p'i-k'ia (bilgä) kagan (D); 6, 8, 13, 17.
Tchen-t'o-lo-pi-li (Tchandrāpīḍa) (D); 44.
Tcheng Kia-tcha 鄭嘉祚; 29.
Tch'eng Tche-tsie (D); 21.
Tch'eng Ts'ien-li 程千里; 89.
Tchitrâl; 43 et n., 52 n., 74 n., 89.
Tcho-kie 柘羯 (tchâkar?); 63, 95.
Tcho-pi, tapis (D); 34 et n.*
Tchong-chou-men-hia 中書門下; 44.
Tchong-koan 中官; 57.
Tchong-lang-tsiang (D); 5, 19, 33 n., 46, 47, 48, 82, 85, 86, 91, 94.
Tchong-tsie (D); 26 et n.
Tchong tsong (D); 27, 36 n.
Tch'ou-mou-koen (D); 57 n, 59, 61.
Tch'ou-pan-tch'ouo 處般啜; 12.
Tch'ou Soei-leang (D); 14.
Tch'ouo (tchour) (D); 30.
T'e-le (tegin) (D); 67, 70, 74.
Tegin; 45, 46, 67, 70, 74.
Telangout; 14, 22.
Teng-li-i lo-mi-che (D); 87 n.
Teng-li kagan; 64 n.*, 89.
Teou-sie-yu 竇薛裕; 92.
Têsch; 41 et n.
Ti-che (Têsch) 帝賒; 41 et n.
Ti-che-ling 帝釋麦; 50.
Ti-mo-si-na 地摩西那; 24. — Cf. la variante Ti-p'o-si-na, p. 24 n.*
Ti-na-fou 帝那伏; 15, 16 n. — Voyez le suivant.
Ti-na-fou-ti; 16 n.*
T'i-pi-to 提畢多; 48.
Tibétains; 16, 23, 26, 28, 44, 83 n.
Tie-li-che-kagan (D); 5, 12 n.
Tie-yun 26 (D); 20.
T'ie-le (Tölös) (D); 8, 14 et n., 15—17, 38 n.
T'ien-chan (D); 22, 52 n.
T'ien-tchou (Inde) (D); 15.

T'ien Yang-ming (D); 26.
T'ing (Bichbalik); 20 et n.
Tirmidh; 77, 78 n., 79 n, 80 n.
To-i-hai-a-po (?) 多乙亥阿波; 94.
To-lan ta-kan mi-kie-tch'ai 多攬達干彌羯搋; 60.
To-lan-ko (Telangout) (D); 14, 22.
To-mi (D); 14 n., 18.
To-po-le ta-kan (tarkan) La-ou 多博勒達干剌勿; 61.
T'o-pa-sa-tan (Tabaristan) (D); 70, 76, 77, 78 n.*, 79 n.*, 91.
Toan Sieou-che; 75 n.*, 88 n.*
Toen-hoang (D); 38 n.
Toen p'i-k'ia 頓毗伽; 87.
Tokharestan; 13, 20, 37, 38, 40, 41, 47, 49, 50, 57, 66, 72, 74, 81, 83, 86, 89, 94, 95.
Tokmak; 19, 26, 62 n.
Tölös; 8, 14—17, 32 n., 38 n.
T'ong-che-cho-jen (D); 94.
T'ong che-hou kagan 8 (D); 2 n., 4, 18 n.
T'ong-lo (D); 11 et n., 14, 18.
T'ong-ngo 同娥; 12, 13.
T'ong-ngo chad 15 (D); 5 et n., 12 n.
Tou-ho, fils de Ghourek (D); 53, 58, 83.
Tou-k'i-che (Turgäch) (D); 27, 27—29, 33, 35, 37, 42, 46, 50, 56, 59, 61, 67, 71, 72, 76, 80, 81, 82, 87, 89, 92, 95.
Tou-k'i-tche (D); 5, 49 n.
Tou-kiue (D); 1—5, 8, 13 et n., 15, 18, 20 n., 21, 22, 28—31, 35 n., 38 n., 48, 52, 63, 65, 78 n., 81, 87 n., 96.
Tou-kiue-che (Turgäch) (D); 57 n.*
Tou-kiue-k'i-che (Turgäch); 28, 57 et n.*
Tou-leou ou Tou-lou, les cinq tribus — (D); 20, 22, 29 n., 30, 31 n.
Tou-li-che kagan 突利失可汗; 13.
Tou-lou kagan 14 (D); 5 n.
Tou-lou kagan 18 (D); 20.
Tou-mo-tou k'iue hie-kin 都磨度闕頡斤; 67, 68. — *Cf. Documents*, s. v. Tou-mo-tche k'iue hie-kin.
Tou-mo-tche (D); 17.
Tou-p'an; 77, 78 n.*, 79 n.*
Tou-p'o po-t'i (D, p. 135, n. 7); 25 et n.
Tou-sa po-t'i (D); 39.
Tou-wei 都尉; 92.
T'ou-ho-lo (Tokharestan) (D); 13, 20 et n., 38, 40, 41, 47, 49, 50, 57, 60, 72, 74, 81, 82, 86, 89, 94, 95.
T'ou-ho-sien (D); 62 n., 64.
T'ou-mao ta-koan Fei-lo-tch'a 吐毛達官肥羅察; 19.
T'ou-mao tan-mo-che 吐毛檐沒師; 48.
T'ou-mi-tou (D); 14 n., 17.
T'ou-po (Tibétains) (D); 16, 23, 26, 28, 44.
T'ou-yu-hoen (D); 2.
Tougschâda; 39.
Tourfan; 7, 19 n., 20, 22 n., 49 n.
Ts'an 參; 73.
Ts'an-yeou 參有; 29.
Ts'ao (oriental, central et occidental) (D); 47 n., 53, 59, 67, 72, 75, 91, 92.
Ts'ao K'iong (D); 2.
Tse-teng 自登; 32.
Tsi-mou-sa (D); 20, 29, 88, 91. — Cette transcription chinoise correspond au mot *Dsimsa*, comme l'indique le 欽定清漢對音字式, p. 59 v°.
Tsi-si (D); 60.
Tsie-tou-che (D); 60, 75 n., 88 n.
Ts'ing-hai (Khoukhe noor) (D); 52.
Tso ling-kiun 左領軍; 6, 8.
Tso ou-wei 左武衛; 19.
Tso-t'ai-t'ien tchong che-yu-che 左臺殿中侍御史; 26.

Tso-t'ien, impératrice (D); 23.
Tso ts'ing-tao-choai 左清道率; 94.
Tso yu-lin kiun (D); 36, 67.
Turgāch; 25, 27—29, 33, 35, 37, 42, 46, 50, 56, 59, 61, 67, 71, 72, 76, 80—82, 87, 89, 92, 95.

V.

Valentin; 38 n.
Vātāpī; 24 n.

W.

Wakhân; 42, 43 n., 50, 51 et n, 54, 55, 69, 75 n., 87, 88, 93, 94.
Wang Hiuen-ts'e (D); 15, 16 et n.
Wei, dame — 蔿氏; 61.
Wei T'ai 魏泰; 57.
Wei-tch'e Fou-che (D, s. v. Wei-tch'e Fou-che-tchan); 48.
Wei-tch'e Fou-tou hiong 尉遲伏屠(*sic*)雄; 23, 24. — Cf. *Documents*, s. v. Fou-tou hiong.
Wei-tch'e Fou-tou ta 尉遲伏闍達; 56. — Cf. *Documents*, s. v. Fou-tou ta.
Wei-tch'e Koei (D); 61.
Wei-tch'e ou-mi 尉遲屋密; 4. — Cf. *Documents*, s. v. Ou-mi.
Wei-wei-k'ing 衛尉卿; 27.
Wei-yuen, royaume; 74 n.*, 76.
Wen-lo; 27. — Transcription fautive; voyez Ou-lou.

Y.

Ya chan 牙山; 21. — Cf. Kin-ya.
Ya-kiu-lo (Irâq); 78 n.*
Yaçovarman (?); 53 n.
Yang Hong-li (D); 15.
Yar-khoto (D); 7, 20.
Yasin; 43 n., 52 n., 65, 74, 80 n, 85.
Ye-kie 野解; 91.
Ye-tie (D); 20.
Yen-jan; 16 et n.*
Yen-k'i (Karachar) (D); 5, 12, 49 n., 56, 80.
Yen-mien (D); 22.
Yen tch'ouo 閻啜; 20.
Yen-t'ien-tie (D); 25 n.*
Yen-t'o (Tardouch) (D); 8—11, 13, 14.
Yen-t'oen (D); 59.
Yen-yao-pa; 25 et n.*
Yen-yng 延英; 96.
Yeou-ling (D); 16.
Yeou-ling-kiun 右領軍; 7.
Yeou t'oen-wei 右屯衛; 27.
Yeou wei-choai fou 右衛率府; 15.
Yézid; 38 n., 39 n.
Yn-chan 陰山; 21.
Yng 英; 17.
Yu-k'ien 玉鈐; 23, 25.
Yu-kou chad 18 (D); 7.
Yu-lin-kiun (D); 49, 87.
Yu-t'ien (Khoten) (D); 13, 18, 19, 23, 24, 34, 48, 56, 61, 80.
Yu-tou-kiun (D); 17.
Yu-wen Hoa-ki (D); 2.
Yue-no (D); 35 et n.*
Yue-tche (D); 20.
Yuen-ngen (D); 82.

Z.

Zâboulistân; 28, 45, 46, 59, 72, 74, 86.
Zémarque; 38 n.

Errata du présent article:

p. 4. — Année 632. Au lieu de «chap. 970, p. 2 v°», lisez: «chap. 970, p. 7 v°».
p. 13, n. 2. — Au lieu de «Cf. p. 3, n. 12», lisez «cf. p. 12, n. 3».
p. 16, n. 2. — Au lieu de «*Wan-hai*», lisez «*Han-hai*».
p. 18. — Année 649. Au lieu de «chap. 970, p. 17 r°», lisez «chap. 970, p. 13 r°».
p. 27, ligne 10. — Au lieu de «*Wen-lo*», lisez «*Ou-lou*».
p. 32, année 716. — Au lieu de «chap. 971, p. 1 r°», lisez «chap. 971, p. 2 r°».
p. 44, n. 3. — J'ai omis de rappeler que le religieux Vajrabodhi arriva en Chine avec l'ambassadeur de Narasiṃha Potavarman. Voyez l'importante notice sur Vajrabodhi signalée pour la première fois par SYLVAIN LÉVI (Journal Asiatique, Mai-Juin 1900, p. 418—421).

Supplément aux Errata du volume intitulé «Documents sur les Tou-kiue occidentaux».

p. IV, ligne 33: Au lieu de «les Arabes et les Kermichions», lisez «les Avares et les Kermichions».
p. 9, ligne 5: La rivière de *Po-hoan* ne saurait être le Mouzart-sou qu'on a déjà franchi pour arriver à Yaka-aryk; c'est le cours d'eau que les cartographes chinois appellent *A-tch'a kara gol* 阿察哈喇郭勒 (*Si yu t'ou tche*, chap. XXVII, p. 8 v°). — Les identifications que j'ai indiquées pour les localités mentionnées dans l'itinéraire des pages 6 et suivantes sont celles qui sont généralement adoptées par les érudits chinois; il y aurait peut-être lieu de soumettre ces questions à une nouvelle discussion; j'espère pouvoir le faire prochainement.
p. 23, avant-dernière ligne: Au lieu de «*Che-hoei kagan*», lisez «*Che-koei kagan*».
p. 63, ligne 5 de la n. 1: Au lieu de «cf. p. 39», lisez «cf. p. 35».
p. 81, ligne 4: Cf. n. 3 de la p. 29 du présent article.
p. 86, ligne 20—22 de la note initiale: Cf. n. 5 de la p. 87 du présent article.
p. 129, n. 2: Cf. n. 1 de la p. 43 du présent article.
p. 173, n. 5: Cf. n. 1 de la p. 92 du présent article.
p. 206, n. 2: Cf. n. 3 de la p. 47 du présent article.
p. 297, ligne 9: Au lieu de «570», lisez «750».
p. 301, ligne 5 de la n. 1: Au lieu de «法降寺», lisez «法隆寺». — La bannière du temple Horiuji a été reproduite par M. Guimet (planche VI de l'article intitulé «Symboles asiatiques...» dans les Annales du Musée Guimet, tome XXX, 3e partie).
p. 330: Au mot *Hou-siuen*, au lieu de 胡施, lisez 胡旋.
p. 351: Au mot *Ou-ho tarkan*, au lieu de «roi du Wakhân», lisez «haut dignitaire du Wakhân».
p. 351: Au mot *Ou-li-to*, ambassadeur du Cachemire, substituez le caractère 物 au caractère 烏.

MÉLANGES.

XIVe Congrès International des Orientalistes.

Le Congrès des Orientalistes de Hambourg en 1902, a désigné Alger comme siège du XIVe Congrès, qui doit avoir lieu en 1905, pendant les congés de Pâques, et M. le Gouverneur Général de l'Algérie a bien voulu accorder son haut patronage à cette manifestation scientifique.

Le Comité d'organisation est ainsi composé:

Président: M. René Basset, Correspondant de l'Institut, Directeur de l'Ecole Supérieure des Lettres d'Alger, 77, rue Michelet, Mustapha.

Vice-Présidents: MM. J.-D. Luciani, Directeur du Service des Affaires Indigènes au Gouvernement Général de l'Algérie.

Mesplé, Professeur à l'Ecole Supérieure des Lettres, 17, rue Saint-Augustin, Alger.

Bou Kandoura, Mufti hanéfite d'Alger, Mosquée de la Pêcherie.

Secrétaire Général: M. Edmond Doutté, Chargé de cours à l'Ecole Supérieure des Lettres, Parc de Fontaine-Bleue, Mustapha-Supérieur.

Secrétaires-Adjoints: MM. Chambige, Administrateur de commune mixte, Chef de bureau au Service des Affaires Indigènes du Gouvernement Général de l'Algérie.

Yver, Chargé de cours à l'Ecole Supérieure des Lettres, 21ter, rue Clauzel, Mustapha.

Cherchali, Rédacteur au «Mobacher».

Trésorier: M. David, Chef du Secrétariat particulier de M. le Gouverneur Général de l'Algérie, au Palais d'hiver.

Trésorier-Adjoint: M. Ettori, Chef du Service du Matériel au Gouvernement Général de l'Algérie.

Membres du Comité: MM. Delphin, Directeur de la Médersa d'Alger, 25, boulevard Bugeaud, Alger.

Gsell, Correspondant de l'Institut, Professeur à l'Ecole Supérieure des Lettres, Directeur du Musée d'Alger, 77, rue Michelet, Mustapha.

Commandant Lacroix, Chef du Service des Affaires Indigènes et du Personnel Militaire du Gouvernement Général de l'Algérie, 12, rue Bourlon, Mustapha.

Waille, Professeur à l'Ecole Supérieure des Lettres, 30, rue Dupuch, Alger.

Ben Chener, Professeur à la Médersa d'Alger.

Ben Smaia, Professeur à la Médersa d'Alger.

Le Congrès comprendra les sections suivantes:

I. — Inde; Langues Aryennes et Langues de l'Inde.

Président: M. Senart, Membre de l'Institut.

Secrétaire: M. V. Henry, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

II. — Langues Sémitiques.

Président: M. Philippe Berger, Membre de l'Institut, Professeur au Collège de France, 3, quai Voltaire, Paris.

Secrétaire: M. Fossey, 1, avenue de l'Observatoire, Paris.

III. — Langues Musulmanes (Arabe, Turc, Persan).

Président: M. René Basset, Correspondant de l'Institut, Directeur de l'Ecole Supérieure des Lettres d'Alger, 77, rue Michelet, Mustapha.

Secrétaire: M. Delphin, Directeur de la Médersa d'Alger, 25, boulevard Bugeaud, Alger.

IV. — Egypte; Langues Africaines; Madagascar.

Président: M. Lefébure, Chargé de Cours à l'Ecole Supérieure des Lettres d'Alger, 94, rue de Lyon, Mustapha-Belcourt.

Secrétaires: M. Héricy, Professeur au Lycée d'Alger.

M. Boulifa, Répétiteur de langue kabyle à l'Ecole Supérieure des Lettres d'Alger.

V. — Extrême-Orient.

President: M. Cordier, Professeur à l'Ecole des Langues Orientales vivantes, 54, rue Nicolo, XVI^{e}.

Secrétaire: M. Courant, Maître de conférences à l'Université de Lyon, chemin du Chancelier, 3, Ecully, (Rhône).

VI. — Grèce et Orient.

Président: M. Diehl, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris, Paris, 67, rue de Seine.

Secrétaire: M. Bréhier, Professeur à la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand.

VII. — Archéologie africaine et Art musulman.

Président: M. Gsell, Correspondant de l'Institut, Professeur à l'Ecole Supérieure des Lettres d'Alger, Directeur du Musée d'Alger, 77, rue Michelet, Mustapha.

Secrétaire: M. le Baron de Vialar, directeur-adjoint du Musée d'Alger.

Les titres des communications scientifiques destinées à être lues au Congrès devront être envoyés, soit au Président de la section à laquelle elles ressortissent, soit au Secrétaire général ou aux Secrétaires-adjoints.

Le montant de la cotisation est fixé à vingt francs; les femmes ou parentes de congressistes accompagnant ceux-ci auront droit à une *carte de dame* du prix de dix francs. Cette carte donnera droit

à toutes les réductions et prix de faveur qui seront éventuellement consentis aux membres du Congrès par les Compagnies de transports et autres, mais elle ne donnera pas droit aux publications du Congrès.

Les correspondances et les demandes de renseignements touchant le Congrès devront être adressées au Secrétaire général ou aux Secrétaires-adjoints.

Les adhésions peuvent dès maintenant être adressées au Trésorier: elles doivent être accompagnées du montant de la cotisation, faute de quoi elles seront considérées comme non avenues. Pour la commodité des futurs congressistes, elles pourront également être adressées:
à Paris, à M. Leroux, libraire, 28, rue Bonaparte, VI^{e}, et
à Leyde, à M. de Stoppelaar, librairie E. J. Brill, Oude Rijn 33^{a}.

Le Président du Comité d'Organisation,
René Basset.

Le Secrétaire Général du Comité,
Edmond Doutté.

NÉCROLOGIE.

Edmond DROUIN.

Nous avons le vif regret d'annoncer la mort de M. Edmond Drouin, Membre du Conseil de la Société Asiatique, décédé le 29 janvier 1904, en son domicile de l'Avenue Kleber, 47, à l'âge de 66 ans. Numismate distingué, M. Drouin faisait autorité pour les médailles et les monnaies de l'Inde et de l'Asie centrale.

BULLETIN CRITIQUE.

»*Alte Metaltrommeln aus südost Asien*"; by Franz Heger, Director of the Anthropological and Ethnographical Part of the Museum of Natural History at Vienna.

The publication of this monumental work we may certainly call an event of importance in archaeological ethnography. An Album with no less than forty five splendid plates and numerous other illustrations accompanies it.

Almost all the accessible specimens of the curious old brass drums of south-eastern Asia, including the Malay Archipelago, are now, by this work, at the disposal of Students and Scholars, without their needing to visit the various museums where they are stored up. Heger's object is, by thorough study and careful comparison of the shape and ornamentation of this precious material, to arrive at a solution of the question where these curious objects were first made; and who were the people that exported them to distant countries far across the seas. Respecting the first part of his task, his research has led him to brilliant results, and made it sure that the country in question can be no other than Indo-China and the southern parts of China, formerly inhabited by so-called *Man* aborigines, remnants of whom still live there under various tribal names. This discovery is corroborated by research in Chinese books by a few Sinologists, to whose work Heger does full justice. He gives us a review of the whole literature on the subject, thus saving students the trouble of collecting what others have written about it.

We cannot help admiring Mr. Heger's painstaking diligence and patience in studying and describing the ornamentation of no less than one hundred and thirteen drums. Dr. A. B. Meyer, the Director of the Natural History Museum at Dresden, who, in co-operation with Dr. Toy, published a similar work in 1897, knew no more than fifty-two specimens. The studies of this scholar having led to results not quite satisfactory in every respect, Heger took up the matter again. The value of his studies for our knowledge of East-Asiatic ornamentation in ancient, mediaeval and modern times, can hardly be overrated, and his two large volumes cannot fail to command the attention of all who feel interested in the general history of human art.

J. J. M. de Groot.

BIBLIOGRAPHIE.

LIVRES NOUVEAUX.

La première partie du Vol. I de la *Bibliotheca Sinica*, de M. Henri Cordier, Prix 25 fr., vient de paraître à la librairie E. Guilmoto, successeur de J. Maisonneuve, 6 rue de Mézières, Paris. Elle comprend les colonnes 1—416, c'est-à-dire: I. *Ouvrages généraux*; II. *Géographie*; III. *Noms*; IV. *Ethnographie et Anthropologie*; V. *Climat et Météorologie*; VI. *Histoire naturelle*. La seconde moitié du Vol. I paraîtra vers le mois de juillet.

La cinquième livraison du *Recueil de textes chinois à l'usage des élèves de l'Ecole spéciale des langues orientales vivantes* publié par M. A. Vissière comprend les pages 65 à 80 et les pièces numérotées 93—111 et B 49 – B 57.

Cette *Cinquième livraison* contient le texte chinois d'une allocution de l'Impératrice douairière (答 敕), des conventions de commerce et de frontières franco-chinoises du 20 juin 1895 (conventions Gérard), d'un message du Grand conseil (字 寄), de dépêches (咨 文) des ministères des finances, des rites, des affaires étrangères, d'un ministre chinois en mission à l'étranger (咨 呈), d'un rapport au trône émanant du ministère des rites (奏 摺); — et de nombreux articles (textes non officiels, dans la partie supérieure des pages) concernant les étudiants chinois en Amérique et au Japon, les réformes militaires, les révoltes (Tche-li, Kouang-tong, Kouang-si), le brigandage, le transport des explosifs, le retour de la Cour à Pékin (回 鑾), l'organisation du Bureau des affaires gouvernementales (政 務 處)

et du Ministère des affaires étrangères (外務部), des mutations de fonctionnaires, des affaires relatives aux Concessions, aux missionnaires, aux rapports internationaux, budgets étrangers, banques, etc.

Nous avons reçu le *Calendrier-Annuaire pour 1904* publié par l'Observatoire de Zi-ka-wei; nous en tirons les renseignements suivants: l'année 1904 comprend la 41e année du 76e cycle chinois, et les 29e et 30e années de l'Empereur Kouang-siu. La 41e année du 76e cycle comprend 354 jours; elle a pour signes cycliques 甲辰 *k'ia-tch'en*, correspond au *dragon* 龍 *loung*, l'élément est le *feu* 火 *houo*. Voici les dates de quelques fêtes: Nouvel an, 1e lune, 1er jour = 16 février, 元旦 *Yuan-tan*; Fête des lanternes, 1e lune, 15e jour = 1 mars, 上元節 *Chang-yuan tsie*; Bâteaux-dragons, 5e lune, 5e jour = 18 juin 天中節 *T'ien-tchong tsie*.

Le Vol. III des *Etudes Diverses* de l'ouvrage monumental consacré à la *Mission Pavie* vient de paraître et il renferme les *Recherches sur l'histoire naturelle*; l'Anthropologie et la Zoologie sont seules étudiées; les plantes ont été confiées à M. Pierre et leur description aura place dans son grand ouvrage; les listes de deux collections géologiques faites par M. Pavie, déterminées la première par M. Fuchs, la seconde par M. Stanislas Mennier, pourront être jointes à une publication postérieure d'un spécialiste. Le volume est orné d'un portrait de M. Pavie et de belles planches en couleurs.

Le *Comité de l'Asie française* a publié les nouveaux tirages à part suivants des *Guides Madrolle*: *L'art chez les Chinois* par R. de Margueryе et *Sud de la Chine* (*Hong-kong*, *Canton*, *Macao*, *le Si-kiang*), tirés de la *Chine du Sud*; *le Sud du Yun-nan* par Bons d'Anty, tiré de la *Chine du Nord*; *les Voyageurs chinois* par Éd. Chavannes, tiré de la *Chine du Sud*.

Nous avons reçu de Messrs. Kegan Paul & Co., la quatrième

édition de *Trübner's Catalogue of Oriental Dictionaries and Grammars* qui comprend 154 pages.

Nous remercions M. le Dr. Ernst KUHN de l'envoi du discours important qu'il a prononcé lors de sa prise de possession du rectorat de la Ludwig-Maximilians-Universität, le 21 nov. 1903, à Munich et qui traitait *Der Einfluss des Arischen Indiens auf die Nachbarländer im Süden und Osten.*

M. Edouard CLAVERY a réuni en brochure la série des intéressants articles sur *les Etablissements des Détroits* qu'il avait fait paraître dans *les Annales coloniales.*

Nous avons reçu les *Medical Reports* des Douanes Impériales Maritimes chinoises pour l'année finissant le 30 sept. 1901; les rapports de Long-tcheou, Mong-tseu et Sseu-mao sont rédigés en français par les docteurs GAIMARD, Georges BARBÉZIEUX et SAUTAREL; ce dernier rapport renferme une observation de lèpre tuberculeuse sur un indigène de 26 ans chez lequel la maladie a débuté à l'âge de 8 ans; sa mère et son oncle maternel étaient lépreux; son père et ses aïeux maternels et paternels n'étaient pas lépreux; la lèpre est excessivement rare à Sseu-mao. Je note dans le rapport de Mong-tseu que l'opium fait de grands ravages dans cette ville et que plus du quart de la population est adonné à cette passion. Dans le rapport de Pakhoi, le Dr. J. H. LOWRY marque la population étrangère: adultes, hommes 23, femmes 19; enfants, mâles 8, féminins, 4.

M. Emile BOURDARET, Ingénieur de la Maison Impériale de Corée a publié deux articles intéressants dans le Bulletin de la Société d'Anthropologie de Lyon; le premier a pour titre: I. *Note sur les Dolmens de la Corée.* II. *Les monuments préhistoriques de l'ile de Kang-hoa*; le second: *Religion et Superstition en Corée.* (Séances du 4 juillet et du 5 déc. 1903.)

CHRONIQUE.

CHINE.

Il paraîtrait que le trop fameux Tong Fou-siang 董福祥 est mort vers le 15 décembre dernier, à l'âge de 71 ans, près de Ning-hia 寧夏, dans le Kan-sou 甘肅.

M. Henri Cordier a été nommé Honorary Member de la China Branch of the Royal Asiatic Society.

FRANCE.

Dans sa séance du Vendredi 15 Janvier, la Commission centrale de la Société de Géographie a constitué son bureau de la manière suivante pour l'année 1904: *Président*, M. Henri Cordier, Professeur à l'Ecole des Langues Orientales vivantes; *Vice-Présidents:* MM. le Vice-Amiral Humann et E. A. Martel; *Secrétaire-général:* M. le baron Hulot.

M. le Commandant Fonssagrives a fait, dans la Salle des Fêtes de la Mairie du XVI^{e} Arrondissement, le 20 janvier, une conférence, sous les auspices du Musée Guimet, sur les *Tombes impériales de Si-ling*; les nombreuses photographies du conférencier sont extrêmement intéressantes et pourraient former un album utile à consulter pour comparer les sépultures de la dynastie des Ts'ing avec celles des Ming, à Nan-king et près de Pe-king, et même celles des Nguyen, près de Hué.

SUISSE.

Le *II^{e} Congrès International d'Histoire générale des Religions* se tiendra à Bâle du 30 Août au 2 septembre 1904. Le Président de la Commission d'Organisation est M. le Prof. Dr. C. Orelli et les Secrétaires sont MM. le Prof. A. Bertholet et le Dr. Ernst Möller; la cotisation est fixée à 20 francs.

BIBLIOTHECA INDO-SINICA; *Essai d'une Bibliographie des Ouvrages relatifs à la presqu'île indo-chinoise.* — Première Partie: **BIRMANIE** et **ASSAM**. *(Suite.)* [1])

BIRMANIE.

II. — Géographie.

(Suite.)

Fleuves.

Irawadi.

73. — Note on the Discharge of Water, by the Irrawaddy. — By J. McClelland, Esq. F. L. S. Commissioner of Forests, Rangoon. (*Jour. As. Soc. Bengal*, XXII, 1853, pp. 480—484).

74. — Der Irawadi. (*Zeit. f. Allg. Erdk.*, N. F. V, 1858, pp. 359—365.)
D'après Yule's *Narrative.*

75. — The Irawady and its Sources. By Dr. J. Anderson. Read, June 13, 1870. (*Journ. Roy. Geog. Soc.*, XL, 1870, pp. 286—303.)

76. — The Irawady and its Sources. By Dr. J. Anderson. [Extracts.] (*Proc. Roy. Geog. Soc.*, XIV, 1870, pp. 346—356.)

77. — *On the alluvial Deposits of the Irrawadi, more particularly as contrasted with those of the Ganges. (*Records Geolog. Survey India*, III, Pt. 1, 1870.)

78. — *Report on the Irrawaddi River. Part I. Hydrography of the Irrawaddi River. Part II. Hydrology of the Irrawaddi River. Part III. Hydraulics of the Irrawaddi. Part IV. Hydraulic Works connected with the Nawoon River. Parts I. and II. (in one vol.), pp. 195; Part III., pp. 227; Part IV., pp. 151, in-fol. By R. Gordon, Esq., M. I. C. E., &c. Rangoon, 1879—80, 3 vol. in-fol.
Notice: *Nature*, XXVI, 1882, pp. 172—175. By Allan Cunningham.

79. — *R. Gordon. — Hydraulic Work on the Irawadi Delta. (*Min. P. Inst. Civil Engineers*, CXIII, pp. 181—6.)

80. — The Irawadi River. By Robert Gordon. C.E. (*Proc. R. Geog. Soc.*, VII, 1885, May, pp. 292—331; carte, p. 352).

81. — Une monographie du fleuve Iraouaddi. (*Bull. Soc. Géog.*, Avril 1880, p. 373). [R. Gordon].

82. — The River Irawadi and its Sources. By Major J. E. Sandeman, Bengal Staff Corps. (*Proc. R. Geog. Soc.*, Vol. IV, 1882, pp. 257—273).
Avec carte, p. 328.

83. — Remarques sur la source de l'Irrawaddi. (*Ann. de l'Ext. Orient*, 1883—1884, VI, pp. 366—369).
D'après Wilcox.
Traduit de l'anglais par C. H. Desgodins, inspecteur des forêts en retraite.

84. — Note sur l'Iraouady. Par Dutreuil de Rhins. (*Compte rendu, Soc. Géog.*, 1888, No. 1, pp. 12—14).
En réponse au général Walker dans les *Proceedings.*

1) Voir *T'oung-pao*, Décembre 1903.

85. — *Irrawaddy Flotilla Company. Truth about the Flotilla. Rangoon, 1888, in-8, pp. 74.

B. M. 08229. f. 30 (8).

86. — *David Ker. — Burmah's Mighty River. (The Land's numerous Capital cities of the past). (*The New York Times*, 21 June 1888).

87. — Les sources de l'Irrawaddy. Par E. Roux. (*Ann. de Géog.*, V, 1895—6, pp. 483—495.)

Voir *infra*, Prince Henri d'Orléans.

88. — Notice sur la relation du voyage aux sources de l'Iraouaddi. Par M. Emile Roux. (*Bul. Soc. Géog. Com.*, XX, 1898, pp. 294—296.)

89. — *G. A. — Irawadis Källor. (*Ymer*, 1896, 2, pp. 125 et seq.).

90. — Les sources de l'Irawádi. (*Bul. Soc. Géog. Est*, 1896, pp. 437—440.)

D'après l'art. de G. Regelsperger, dans la *Revue de Géographie*.

91. — *Az Irravadi eredete. (*Földrajzi Közlemények*, XXV, p. 207.)

92. — A Sail down the Irawaddy. By Henry M. Cadell of Grange. (*Scottish Geog. Jour.*, XVII, 1901, pp. 239—265.)

Fleuves divers.

93. — Note sur le Cours inférieur du Dzang bo ou de la grande rivière du Tubet. (*Journ. As.*, VIII, 1826, pp. 302—306).

94. — The Falls of the Tsang-po (San-pu), and identity of that river with the Brahmaputra. By Surgeon-Major L. A. Waddell. (*Geogr. Journal*, V, March 1895, pp. 258—260).

95. — Notes of a trip up the Salween. By Rev. C. Parish. (*Jour. As. Soc. Bengal*, Vol. 34, 1865, Pt. 2, pp. 135—146.)

96. — The Lu River of Tibet; is it the source of the Irawadi or the Salwin? By General J. T. Walker. (*Proc. R. Geog. Soc*, N. S., Vol. IX, 1887, pp. 352—377.)

Avec carte, p. 398.

97. — Explorations on the Chindwin River, Upper Burma. By Colonel R. G. Woodthorpe, R. E., C. B. (*Proc. R. Geog. Soc.*, XI, 1889, April, pp. 197—216; carte, p. 260).

Montagnes.

98. — Les chaînes de Birmanie. Par J. G. (*La Géographie*, 15 Avril 1900, pp. 327—328).

A. — La Birmanie forme quatre divisions, réparties en districts:

I. *Arakan* Division:
Akyab. — Northern Arakan. — Kyaukpu. — Sandoway.
II. *Pegu* Division:
Ville de Rangoon. — Hanthawadi. — Pegu. — Tharrawadi. — Prome.
III. *Irawadi* Division:
Thayetmyo. — Henzada. — Bassein. — Thongwa.
IV. *Tenasserim* Division:
Ville de Maulmain. — Amherst. — Tavoy. — Mergui. — Shwegyin. — Toung-gu. — Salwen Hill Tracts.

B. — La Haute Birmanie forme quatre divisions, réparties en districts:

I. *Minbu* Division:
Thayetmyo. — Pakôkku. — Minbu. — Magwe.
II. *Mandalay* Division:
Mandalay. — Bhamo. — Myitkyina. — Katha. — Mines de Rubis.
III. *Sagaing* Division:
Shwebo. — Sagaing. — Lower Chindwin. — Upper Chindwin.
IV. *Meiktila* Division:
Kyauksè. — Meiktila. — Yamèthin. — Myingyan.

Birmanie.

Arakan Division.

99. — An account of Aracan. Written at Islaàmabad (Chittagong.) in June 1777. Communicated by Major R. E. Roberts. Extracted from the Asiatic Miscellany, published at Calcutta. (*Asiatic Annual Register*, 1798—9, pp. 160—166, *Miscel. Tracts.*)

100. — Historical and Statistical Sketch of Arakan. — By Charles Paton, Esq. Sub-Commissioner in Aracan. (*As. Researches*, XVI, 1828, pp. 353—381).

101. — General Remarks on the Coast of Arracan; transmitted by Captain Laws, H. M. S. Satellite; communicated by Captain Beaufort, F. R. S. Read 13th June, 1831. (*Journ. R. Geogr. Soc.*, I, 1831, pp. 175—179).

102. — Geschichte eines Schiffbruchs an der Küste von Arrakan in Ostindien, nach dem Berichte eines jungen Engländers, des Schiffslieutenants W. Mackay, in-12, pp. 1 à 47.

Forme le No. 1 de *Sämmtliche Kinder- und Jugendschriften* von Joachim Heinrich Campe. — Vierte Gesammtausgabe der letzten Hand. — Neun und zwanzigstes Bändchen. — Neue Sammlung merkwürdiger Reisebeschreibungen. Erster Theil. — In der Reihe die fünfte Original-Auflage. — Braunschweig, Verlag der Schulbuchhandlung. 1832.

103. — Restoration and Translation of the Inscription on the large Arracan Bell now at Nadrohighât, Zillah Alligarh, described by Captain Wroughton in the Journal of the Asiatic Society, December 1837. (*Journ. As. Soc. Bengal*, VII, April 1838, pp. 287—297.)

104. — Account of Arakan. By Lieut. Phayre, Senior Assistant Commissioner, Arakan. (*Journ. As. Soc. Bengal*, X, Pt. II, 1841, pp. 679—710).

105. — On the History of Arakan. — By Capt. A. P. Phayre, Senior Assistant Commissioner, Arakan. (*Journ. of the As. Soc. of Bengal*, Vol. XIII, Pt. I, No. 145, 1844, pp. 23—52).

106. — The Coins of Arakan: — The Historical Coins, by Capt. A. P. Phayre,

Principal Asst. Commr. Arakan. (*Journ. of the As. Soc. of Bengal*, Vol. XV, No. 171, 1846, pp. 232—237).

[Voir *Int. Numismata Orientalia* by Sir R. C. Bayley, au chap. Numismatique.]

107. — The Coins of Arakan. — The Symbolical Coins. By Lieut. Thos. Latter. (*Journ. of the As. Soc. of Bengal*, Vol. XV, No. 171, 1846, pp. 238—240).

108. — Note on an Arakanese Coin. By Capt. G. E. Fryer... (*Journ. As. Soc. Bengal*, Vol. 41, 1872, Pt. 1, pp. 201—203.)

109. — On a Symbolical Coin of the Wethâli dynasty of Arakan. — By W. Theobald. (*Jour. As. Soc. Bengal*, Vol. 61, 1892, Pt. 1, pp. 102—104.)

110. — Arakan. Past-Present-Future. A Résumé of two Campaigns for its Development by John Ogilvy Hay, J. P. (Old Arakan) Formerly honorary Magistrate of the town of Akyab; author of 'Indo-Burmah-China Railway Connections, a pressing Necessity'. With map. William Blackwood and Sons, Edinburgh and London, MDCCCXCII, in-8, pp. VIII—216 + 2 ff. n. c.

111. — *Report on the Antiquities of Arakan. Rangoon, 1892, in-fol., pp. 67. B. M. 7701. cc. 1. (1).

112. — *C. M. Pleyte Wzn. — Ein arakanesischer Hausgötze. (*Globus*, lxx, pp. 113, 148).

Figure de Bouddha d'après le Journal, 1844.

*
* *

113. — Folktales of Arakan. By Bernard Houghton. (*Ind. Antiq.*, XXII, 1893, pp. 98—102.)

Translated from a Burmese MS. furnished by Maung Tha Bwin, Myôôk of Sandoway.

114. — The Arakanese Dialect of the Burman Language. By Bernard Houghton. (*Journ. R. As. Soc.*, July 1897, pp. 453—461.)

"It is well known that the people of Arakan are an offshoot of the Burman race, the accepted account being that they first crossed the range of mountains called the Arakan Yoma about B.C. 825 under a Prince Kanruga-gyi. It seems probable that the small portion of the country then inhabited was settled by a few of the advance-guard of the Chin-Lushai or Naga tribesmen, with perhaps some colonies of Indians on the sea-coast. These were expelled or absorbed; and the Arakanese kingdom, having its centre in the flat open plains of the Akyab district, gradually extended south as far as the Mawyon-gyaw Hills, in the Sandoway district, and north to Chittagong (A.D. 1450). It was finally crushed by an invasion of Burmans from the east of the Yoma in 1784".

115. — Arakanese Dialect. By R. F. St. Andrew St. John. (*Ibid.*, Oct. 1897, pp. 940—1).

Remarques sur l'article précédent.

Akyab.

115 bis. — *Arakan Weekly News.*

Northern Arakan ou *Arakan Hill Tracts.*

116. — Notice of the Khyén Tribe, inhabiting the Yúma mountains, between Ava and Aracan. — By Lieutenant T. A. Trant, His Majesty's 38th Regiment of Foot. (*As. Researches*, XVI, 1828, pp. 261—269).

117. — A Note on some Hill Tribes on the Kuladyne River; — Arracan. By Lieut. T. Latter (67th N.I.), of the Arracan Local Battalion. (*Journ. of the As. Soc. of Bengal*, Vol. XV, N° 169, 1846, pp. 60—78).

118. — Notes on the Heumá or "Shendoos" a tribe inhabiting the hills North of Arracan. By Capt. S. R. Tickell, 31st B. N.I. (*Ibid.*, Vol. XXI, 1852, pp. 207—213).

119. — Extracts from a Journal up the Koladyn River, Aracan, in 1851. By Capt. S. R. Tickell, B. N.I. Communicated through the Secretary. Read April 23, 1853. (*Journ. Roy. Geog. Soc.*, XXIV, 1854, pp. 86—114).

120. — Notes on the Hill Tribes of Arakan. By the Editor. (*The Phoenix*, III, N° 28, October 1872, pp. 61—64).

121. — Affinities of the Dialects of the Chepang and Kusundah Tribes of Nipál with those of the Hill Tribes of Arracan. By Capt. C. J. F. Forbes, F.R.G.S., M.A.S. Bengal, etc. (*Journ. R. As. Soc.*, N. S., Vol. IX, Art. XIII, July 1877, pp. 421—424).

122. — The Hill Tracts of Arakan, by Major W. Gwynne Hughes, F.R.G.S.....
Notice: *Bull. Soc. Acad. Indo-Chinois*, 2e sér., III, 1890, pp. 468—486. Par A. M.

123. — Coup-d'oeil sur le District montagneux de l'Arakan et sur les tribus sauvages qui l'habitent, suivi d'un vocabulaire comparatif des langues des *Tchins*, des *Tchandôos* et des *Kamis* d'après le Major Gwynne Hughes, Auteur du livre intitulé: The Hill Tracts of Arakan, par Aristide Marre... — Extrait du *Muséon* — Louvain, Charles Peeters, 1883, br. in-8, pp. 27.

Kyaukpu.

124. — A Three Weeks Sail in search of Health — Province of Arracan — Kyok Phyoo. — Its Harbour, Productions, Capabilities, Geological Features, Visit to an active volcano. By Henry Harpur Spry, M.D., F.G.S., &c., Secretary to the Agricultural and Horticultural Society of India. (*Jour. As. Soc. Bengal*, X, Pt. I., 1841, pp. 138—147).

125. — Journal of a Tour through the Island of Rambree, with a Geological Sketch of the Country, and Brief Account of the Customs, &c., of its Inhabitants. By Lieut. Wm. Foley. (*Ibid.*, IV, Jan. 1835, pp. 20—39; *ibid.*, Feb. 1835, pp. 82—95; *ibid.*, April 1835, pp. 199—207).

Sandoway.

126. — On the Khyeng People of the Sandoway District, Arakan. — By Major G. E. Fryer, Deputy Commissioner, Sandoway. (*Ibid.*, Vol. 44, 1875, Pt. 1, pp. 39—82).
I. Physical and Social Characteristics. — II. Grammatical Notes on the Language. — III. A Vocabulary in Khyeng and English; A Vocabulary in English and Khyeng.

127. — The Khyeng People of the Sandoway District, Arakan. By G. E. Fryer, Major, M. S. C. Deputy Commissioner, Sandoway. — With two plates. —

Calcutta: Printed by C. B. Lewis, at the Baptist Mission Press. 1875, in-8, 2 ff. n. ch. + pp. 44.

I. 1. — Introductory; 2. — Physical Characteristics; 3. — Individual and Family Life. — II. Grammatical Notes on the Language. — III. Vocabularies *a*). Khyeng and English; *b*). English and Khyeng.

Rep. from *the Journal Asiatic Society of Bengal*, Part I, for 1875.

128. — Folk-Etymology of Place-Names in the Sandoway District of Burma. By B. Houghton. (*Ind. Antiq.*, XXII, 1893, p. 195).

129. — *Note on the Myauktang Teak Plantation in the Arracan District, Burmah, by E. P. Stebbing. (*Indian Forester*, May 1900, Vol. XXVI, No. 5).

Chittagong.

Quoique Chittagong soit un district du Bengal, nous l'avons rattaché à l'ARAKAN, à cause de sa situation géographique.

130. — Observations of the Tides at Chittagong made in conformity with the Circular of the Asiatic Society. By Lieut. H. Siddons, Engineers. (*Jour. As. Soc. Bengal*, VI, Nov. 1837, p. 949).

131. — Some account of the Hill Tribes in the interior of the District of Chittagong, in a letter to the Secretary of the Asiatic Society. By the Rev. M. Barbe, Missionary. (*Ibid.*, XIV, pt. I, 1845, pp. 380—391).

132. — Diary of a Hill-Trip on the Borders of Arracan. By Lieutenant T. H. Lewin. (*Proc. Roy. Geog. Soc.*, XI, 1867, p. 52).

133. — *Hill Tracts of Chittagong and Dwellers therein. — A Description of the Country, its Rivers, Scenery, Soil, etc. The Rise and Progress of the British Power in the Hill Tracts. Classification of the Hill Tribes — their modes of Life and Habits and Customs. In the Appendices are given a Description of the Forest Timber and other Produce of the Hill Tracts and a Comparative Vocabulary of the Hill Dialects. By Captain T. H. Lewin, Deputy Commissioner of the Hill Tracts. 1869, gr. in-8.

134. — Hill Proverbs of the Inhabitants of the Chittagong Hill tracts. By Capt. Thomas Herbert Lewin, Deputy Commissioner of the Chittagong Hill Tracts. Calcutta: printed at the Bengal Secretariat press. 1873, in-fol., pp. ii—30.

On lit dans le préambule: "The sayings collected here are proverbs of the Khiongtha, the "sons of the river" a wild and simple people of Burmese extraction, speaking a patois of the Burmese language and following Buddhistic tenets who reside in the Hill Tracts of Chittagong".

135. — On a new king of Bengal ('Aláuddín Firúz Sháh), and notes on the Husainí kings of Bengal and their conquest of Chátgáon (Chittagong). By H. Blochmann. (*Jour. As. Soc. Bengal*, Vol. 41, 1872, Pt. 1, pp. 331—340).

136. — Tipera and Chittagong Kukis. (*Indian Antiquary*, I, 1872, pp. 225—6, d'après le *Bengal Times*).

137. — *G. v. d. Gabelentz. — Kuki. (*Allgemeine Encyclopedie* von Ersch und Gruber, Sect. II, Bd. 40, pp. 209 et seq.).

138. — Note on the Chittagong Copper-plate, dated S'aka 1165, or A.D. 1243, presented to the Society by A. L. Clay. — By Pranna'th Pandit. (*Jour. As. Soc. Bengal*, Vol. 43, 1874, Pt. I, pp. 318—324).

139. — *The Chittagong Hill Tribes. Results of a Journey in the year 1882. By Dr. Emil Riebeck. Translated by Prof. A. H. Keane. Asher, 1885.

Notice: *Nature*, XXXII, 1885, pp. 169—170.
— The Zoology of Dr. Riebeck's "Chittagong Hill Tribes". — The Gayal and Gaur. By W. T. Blanford. (*Nature*, XXXII, 1885, p. 243).

140. — Notes on the Chittagong Dialect. By F. E. Pargiter. (*Jour. As. Soc. Bengal*, Vol. 55, 1886, Pt. I, pp. 66—80).

141. — Description of a new Species of Phytophagous Coleoptera alleged to be destructive to the Dhan Crops in the Chittagong District. By Joseph S. Baly. (*Ibid.*, Vol. 55, 1886, Pt. 2, p. 412).

142. — Map India Office. — 128 N.E. Chittagong. 1898. — Scale 1″=4 M. — 1 sheet 27 × 20 in. — Price 1/2 uncol.; 1/5 col.

143. — Ansteuerung und Beschreibung des Hafens von Chittagong. Britisch-Indien. Von W. Reising, Kapitän des Dampfers "Steinberger" der Hansa-Linie (Bremen). (*Ann. der Hyd.*, XXVII, 1899, pp. 536—8).

144. — A Chittagong Family. (*Calcutta Review*, CIX, July 1899, pp. 120—122).

145. — Notes on the Maghī dialect of the Chittagong Hill Tracts. By Sten Konow. (*Zeit. D. Morg. Ges.*, Bd. LVII, Hft. 1, 1903, pp. 1—12).

"Maghī is the local name for Burmese in the Chittagong Hill Tracts. According to the information collected for the Linguistic Survey of India, it is spoken by about 22500 individuals in the Chittagong Hills, and by 16417 in Chittagong. It is, in all essentials, the same dialect as the Burmese of Arakan".

Pegu Division.

Rangoon.

146. — Translation of an Inscription on the Great Bell of Rangoon, with Notes and Illustrations. — By The Rev. G. H. Hough. (*As. Researches*, XVI, 1828, pp. 270—283).

147. — Notes on Rangoon. [Extract of a Letter from Mr. Alexander Brown to Mr. John Fleming, dated Rangoon, 15th Feb., 1867]. (*Proc. Roy. Geog. Soc.*, XI, 1867, pp. 148—149).

148. — Les Cloches de la Pagode de Rangoun. (*Rev. des Trad. populaires*, III, 1888, pp. 123—4).

Ext. de *Dix mois autour du monde*, par Georges Lieussou.

149. — *E. Maigre. — La pagode de Rangoon (Birmanie). (*Bul. Soc. Géog.*, Marseille, 1888, p. 25).

150. — *David Ker. — Burmah's Golden Pagoda; the famous Shway Dagohu of Rangoon. (*New York Times*, 7 Sept. 1888).

151. — *David Ker. — The Liverpool of Burmah; Rangoon, its Street Scenes and its playhouse. (*Ibid.*, 2 Sept. 1888).

152. — The last Voyage to India and Australia, in the 'Sunbeam'. By the late Lady Brassey. Illustrated by R. T. Pritchett and from Photographs. London: Longmans, 1889, in-8, pp. XXIV—490.

Rangoon.

153. — A Note on the name Shwe-Dagon. By R. C. Temple. (*Ind. Antiq.*, XXII, 1893, pp. 27—8).

154. — Relics found in Rangoon. By R. F. St. Andrew St. John. (*Journ. R. As. Soc.*, Jan. 1895, pp. 199—201).

155. — *R. D. Oldham. Note on the Alluvial Deposits and Subterranean water-supply of Rangoon. (*Rec. Geolog. Survey India*, XXVI, 1893, II, p. 64).

156. — Einige Bemerkungen über Rangun. Aus dem meteorologischen Journale des Schiffes »Undine", Kapt. H. Otto. (*Ann. der Hyd.*, XXIV, 1896, pp. 58—9).

157. — Bemerkungen über Rangun. Von Kapt. F. Niejahr, Bark »Anna Schwalbe", und Kapt. H. Otto vom Schiff »Undine". (*Ibid.*, XXV, 1897, pp. 228—231).

158. — *Ch. Jambon. — Rangoon. (*Monde moderne*, X, pp. 353—8). Illustrations.

159. — La léproserie de Rangoon. Lettre de M. Freynet, des Missions étrangères de Paris. (*Missions Catholiques*, 11 Sept. 1903, pp. 433—9).

*
* *

160. — *Report on the Lunatic Asylum in Rangoon. Management of Lunatics in Burma. Compiled by the Government of Burma. in-fol.

For the year 1899.

161. — *Statements relating to Rangoon Lunatic Asylum, showing admissions, discharges, etc., of Lunatics. Compiled by the Government of Burma. in-fol.

For the year 1901.

162. — *Report on the Rangoon Town Police of Burma. Report on the working of Town Police as reorganised by the Rangoon Police Act, 1899. Compiled by the Commissioner of Police. in-fol.

For the years 1899, 1900, 1901.

163. — *Rangoon Police Manual. Containing Orders and Rules for the Rangoon Police. By R. G. P. P. McDonnell, Commissioner of Police. 1901, gr. in-8.

164. — *Report on the Mayo Sailor's Home Rangoon, for 1901. Working of the Sailor's Home during 1901. 1902, in-fol.

Publications périodiques.

165. — *Anglo-Burman Advocate.*
Hebdomadaire.

166. — *British Burmah Advertiser.*

167. — *British Burmah Gazette.*
Hebdomadaire.

168. — *Burmah Herald.* Rangoon, 1872—3, in-fol.

169. — Burma Pocket Almanac and Directory, for 1889. — Printed and Published by G. W. D'Vauz. — D'Vauz Press. — Rangoon, 1889. pet. in-8, pp. 9 + xl + 120 + ff. blancs [Diary] + 180 + 216.

170. — D'Vauz's Burma Pocket Almanac and Directory, for 1890. — Printed and Published by G. W. D'Vauz. — London Agent — W. M. Wills, 151, Canon Street, London. Burma Agent — Messrs. Myles Standish & Co. Barr Street, Rangoon. D'Vauz Press. — Rangoon. 1890. pet. in-8, pp. 9 + lxviii + 128 + Diary + 192 + 255.

5e année.

171. — *Gazette.*

172. — *Gazette Weekly Budget.*

173. — **Times of Burma.* Rangoon, 1899, etc. in-fol.

Pegu.

174. — A Concise Account of the Kingdom of Pegu; its climate, produce, trade, and government; the manners and customs of its inhabitants. Interspersed with remarks moral and political. With an Appendix, containing an enquiry into the cause of the variety observable in the fleeces of sheep, in different climates, to which is added a description of the caves at Elephanta, Ambola, and Canara, the whole being the result of Observations made on a Voyage, performed by Order of the Hon. East India Company. By W. Hunter, A. M. Surgeon. Calcutta: Printed by John Hay. MDCCLXXXV, in-8, pp. 152.

175. — *A Concise Account ... of the Kingdom of Pegu... by W. Hunter. London, Sewell, 1789, in-12.

Cat. Langlès, 3518.

176. — Description du Pégu et de l'isle de Céylan. Renfermant des détails exacts et neufs sur le climat, les productions, le commerce, le gouvernement, les moeurs et les usages de ces contrées; par W. Hunter, Chr. Wolf & Eschelskroon; traduite de l'Anglois & de l'Allemand. Par L. L***. [Langlès]. A Paris, chez Maradan... 1793, in-8, pp. 32—354.

177. — The Pegu Pagoda. — By Capt. H. A. Browne, Deputy Commissioner of Rangoon. (*Jour. As. Soc. Bengal*, Vol. 36, 1867, Pt. I, pp. 109—125).

178. — On the History of Pegu. By Major-General Sir Arthur P. Phayre. (*Ibid.*, Vol. 42, 1873, Pt. I, pp. 23—57; 120—159; Vol. 43, 1874, Pt. I, pp. 6—21).

179. — Notes on the early History of Pegu; by the late Sir Arthur Phayre. (*Ind. Antiq.*, XV, 1886, pp. 317—8).

180. — On the Connexion of the Mōns of Pegu with the Koles of Central India. By Capt. C. J. F. S. Forbes, of the Burmese Civil Commission. (*Journ. R. As. Soc.*, N. S., Vol. X, Part II, Art. XI, April 1878, pp. 234—243).

181. — *R. F. St. Andrew St. John. — Notes on some Old Towns in Pegu. (*Trans. Congress Orientalists*, London, 1892, I, pp. 370—375).

182. History of Pegu. By R. F. St. Andrew St. John. (*Jour. R. As. Soc.*, Jan. 1898, pp. 204—7).

Renferme une lettre du Cap. Gerini, Bangkok, Oct. 21, 1897. Au sujet des Talaings (Môns), St. John écrit, pp. 204—5:

"Owing to the great emigration of the Môns to Siam, when fleeing from the sword of Alompra, most of their histories and works were taken there; but although this is the case, there is still work to be done in Burma. Ancient manuscripts may yet be discovered, old cities overhauled and dug into, and their original names discovered by inquiring into the various Môn dialects. There can be little doubt that in the earliest years of the christian era the Môn family extended as far north as the mouths of the Ganges and Brahmaputra, and that the modern Sandoway (Sada?) was one of their trading stations. Somewhere about A.D. 300, people from the east coast of the Bay of Bengal founded colonies on the coasts of the Gulf of Martaban, of which the principal appears to have been Thatôn, or Saddhammanagara. There was also a city on the Irrawaddy, called Brôm (Prome) or Srikhetra inhabited by a tribe called Pru, who were probably of the Môn family. In 1050 A.D. Anuruddha the Mrammā (Burman) king of Pugan, is said to have swept down on Thatôn, and carried away its king and a copy of the Tipiṭakam. After that there was an anarchy, till a Shan (?) of the name of Wareru established a monarchy at Martaban (Muttama) in 1287 A.D., and history thenceforward begins to get clearer. It is however, to the time previous to this to which attention should be turned in order to solve the questions —

1. When, whence, and by whom was Buddhism introduced into Pegu?
2. Was there ever, prior to 1287 A.D. an important kingdom in South Burma, or were there only a few independent semi-Indian colonies?"

183. — Branginoco. By R. C. Temple. (*Ind. Antiq.*, XXIII, 1893, p. 140).

King of Pegu, 1551—1581.

184. — Sousa Viterbo. — Um Costume dos habitantes do Pegu. (*Bol. Soc. Geog. Lisboa*, 12ª Serie, 1893, pp. 101—4).

*
* *

185. — Notice of Pugan, the Ancient Capital of the Burmese Empire. By Lieut.-Col. H. Burney, H. C.'s Resident in Ava. (*Jour. As. Soc. Bengal*, IV, July, 1835, pp. 400—404).

*
* *

186. — Grammatical Notes and Vocabulary of the Peguan Language. To which are added a few pages of Phrases, &c. By Rev. J. M. Haswell. Rangoon: American Mission Press. C. Bennett. 1874, in-8, pp. XVI—160.

187. — — Second Edition. Edited by E. O. Stevens. 1901, gr. in-8, pp. 357.

188. — *English-Peguan Vocabulary, to which are added a few pages of Geographical Names. By E. O. Stevens. 1896, gr. in-8, pp. 140.

Les mots pegouans sont imprimés seulement en caractères birmans.

189. — *E. O. Stevens. — The Peguan Hymnal for Public and Social Worship (in Talaing). Rangoon, American Baptist Mission Press, 1898, pp. 41.

190. — *A. E. Hudson. — Peguan or Talaing First Standard Reader with Burmese translation. Second Edition. Rangoon, F. D. Phinney, 1898, pp. 38.

Prome.

191. — Birmanie. La ville de Prome. D'après le *Standard*. (*Ann. de l'Extr. Orient*, II, pp. 165—167).

Irawadi Division.

192. — The name "Bassein". By Major R. C. Temple. (*Ind. Antiq.*, XXII, 1893, pp. 18—21).

Tenasserim Division.

193. — *Tenasserim: or Notes on the Fauna, Flora, Minerals and Nations of British Burmah and Pegu: with systematic Catalogues of the known Minerals, Plants, Mammals, Fishes, Mollusks, Sea Nettles, Corals, Sea Urchins, Worms, Insects, Crabs, Reptiles and Birds; with Vernacular Names. By Rev. F. Mason, F. A. Maulmain. 1831. In-12, pp. 736.

194. — History of Tenasserim, by Captain James Low, Madras Army, M.R.A.S., &c. &c. (*Journ. R. As. Soc.*, II, M.DCCC.XXXV, Art. XIV, pp. 248—275; *ibid.*, III, M.DCCC.XXXVI, Art. II, pp. 25—54; *ibid.*, Art. XIV, pp 287—336; *ibid.*, IV, M.DCCC.XXXVII, Art. II, pp. 42—108; *ibid.*, Art. XXII, pp. 304—332; *ibid.*, V, M.DCCC.XXXIX, Art. IX, pp. 141—164; *ibid.*, Art. XV, pp. 216—263).

195. — An Account of some of the Petty States lying north of the Tenasserim Provinces; drawn up from the Journals and Reports of D. Richardson, Esq. Surgeon to the Commissioner of the Tenasserim Provinces. By E. A. Blundell, Esq. Commissioner. (*Jour. As. Soc. Bengal*, V, Oct. 1836, pp. 601—625; *ibid.*, Nov. 1836, pp. 688—707).

196. — *Second Report on the Provinces of Ye, Tavoy, and Mergui on the Tenasserim Coast. By J. W. Helfer, M.D. in-8.

197. — Third Report on Tenasserim — the Surrounding Nations, — Inhabitants, Natives and Foreigners — Character, Morals and Religion — By John William Helfer, M.D. (*Jour. As. Soc. Bengal*, VIII, Dec. 1839, pp. 973—1005).

198. — Report on the Tenasserim Provinces considered as a Resort for Europeans. By John William Helfer, M.D. (*Ibid.*, IX, Pt. I, 1840, pp. 155—189).

199. — Calagouk, or Curlew Island, in the Bay of Bengal, as a Sea-coast Sanitarium. By Duncan Macpherson, M.D., Inspector-General of Hospitals, Madras Establishment. (*Proc. Roy. Geog. Soc.*, VI, 1862, pp. 208—210).

200. — Report on a Route from the Mouth of the Pakchan to Krau, and thence across the Isthmus of Krau to the Gulf of Siam. By Capt. Alexander Fraser, Bengal Engineers, and Capt. J. G. Forlong, Ex. Engineer... (*Miscel. Papers relat. to Indo-China*, I, Lond., Trübner, 1886, pp. 285—297).

From the *Jour. As. Soc. Bengal*, XXXI, pp. 347—362.

201. — Leonardo Fea nel Tenasserim. (*Bol. Soc. geog. Ital.*, 1888, pp. 627—689).

Il y a pp. 628—9 une bibliographie des travaux de M. Fea insérés dans les *Annali del Museo Civico di Storia Naturale di Genova.*

202. — The Coast of Tennasserim. By E. H. Parker. (*China Review*, XX, No. 4, pp. 245—263).

Maulmain.

203. — Report of a Trial for Rebellion, held at Moulmein by the Commissioner of Tenasserim. Communicated by the Sudder Dewanny Adawlut. With a plate. (*Jour. As. Soc. Bengal*, XIV, pt. II, 1845, pp. 747—754).

204. — Casting of a Bell in Burmah. (*Jour. Ind. Arch.*, III, 1849, pp. XXVIII—XXIX).

From the *Maulmain Chronicle*, 17th March 1849.

205. — 'David Ker. — Moulmein's Old Caverns, The place itself, its Site, and its great Temple (Correspondence from Moulmein, Lower Burmah). (*The New York Times*, 1 July 1888).

206. — An English Inscription at Maulmain. By R. C. Temple. (*Ind. Antiq.*, XXI, 1892, p. 52).

207. — Notes on an Archaeological Tour through Ramannadesa (the Talaing Country of Burma). By Taw Sein Ko. (*Ibid.*, XXI, 1892, pp. 377—386).

208. — Notes on Antiquities in Ramannadesa (The Talaing Country of Burma). By Major R. C. Temple. (*Ibid.*, XXII, 1893, pp. 327—366, planches).

Maulmain is "called Maulmain or Moulmein by the English, Mòlâmyaing by the Burmans, Mutmwêlêm by the Talaings, and Râmapura in historical and epigraphic documents". (Note, p. 327.)

Amherst.

209. — Amherst as a Sanatarium; by E. Ryley, Esq. Calcutta; Printed at the Englishman Office. 1850, br. in-8, pp. 21 avec une carte.

Tavoy.

210. — Tavoy, Boardman and Ko thahbyu or Thah-Byoo. (*Siam Repository*, July, 1869, Art. XCVII. and XCVIII, pp. 188—190, 190—191).

Abstracts from *The Missionary Magazine.*

Mergui.

211. — A Voyage from Calcutta to the Mergui Archipelago, lying on the East Side of the Bay of Bengal; Describing a Chain of Islands, never before surveyed, that form a Strait on that Side of the Bay, 125 Miles in Length, and from 20 to 30 Miles in Breadth; with good Mud Soundings and regular Tides throughout: which Strait lying nearly North and South, any Ship may work up against the South-West Monsoon, and so get out of the Bay of Bengal, when otherwise she might be locked up for the Season. Also, An Account of the Islands Jan Sylan, Pulo Pinang, and the Port of Queda; the present State of Atcheen; and Directions for Sailing thence to Fort Marlbro' down the South-West Coast of Sumatra: to which are added, An Account of the Island Celebes; a Treatise on the Monsoons in India; a Proposal for making Ships and Vessels more convenient for the Accommodation

of Passengers; and Thoughts on a new Mode of preserving Ship Provision: Also, An Idea of making a Map of the World on a large Scale: by Thomas Forrest, Esq. Senior Captain of the Honourable Company's Marine at Fort Marlbro' in 1770, and Author of the Voyage to New Guinea. The whole illustrated with various Maps, and Views of Land; a Print of the Author's Reception by the King of Atcheen; and a View of St. Helena from the Road. Engraved by Mr. Caldwall. — London: Sold by J. Robson, New Bond-Street; I. Owen, No. 168, Piccadilly; and Balfour, Edinburgh. M.DCC.XCII. gr. in-4, 8 ff. n. ch. p. l. tit., tab., etc. + pp. x—141, Port., Pl. cartes.

212. — Extracts from a Journal kept by Mr. J. Emmott, Master Attendant at Mergui, whilst visiting the Sapan Forests. (*Journ. As. Soc. of Bengal*, I, Dec. 1832, pp. 544—549).

213. — A short notice of the Coast-line, Rivers and Islands adjacent, forming a portion of the Mergui Province, from a late survey. By Captain R. Lloyd. (*Ibid.*, VII, Dec. 1838, pp. 1027—1038).

214. — Beschreibung des Mergui-Archipels. Bengalischer Meerbusen. (*Ann. d. Hydrog.*, V, 1877, pp. 165—170).
D'après l'*Hydrographic Notice*, No. 33, du Com^{t}. A. D. Taylor.

215. — Gazetteer of the Mergui District, Tenasserim Division, British Burma, by Captain J. Butler, B.S.C., Deputy Commissioner. Rangoon: Printed at the Government Press, 1884, in-8, 2 ff. n. ch. + pp. 84 + pp. x.

216. — The Birds'-Nest or Elephant islands of the Mergui Archipelago. By Alfred Carpenter. (*Nature*, XXXVII, 1887—88, p. 348).

217. — Buddhist Caves in Mergui. By R. C. Temple. (*Ind. Antiq.*, XXIII, 1894, p. 168).

218. — South Tenasserim and the Mergui Archipelago. By Wm. Sutherland. (*Scottish Geog. Mag.*, XIV, 1898, pp. 449—464).

219. — The Silong Tribe of the Mergui Archipelago. By J. R. Logan. (*Journ. Ind. Archip.*, IV, 1850, pp. 411—412).

220. — The Selungs of the Mergui Archipelago, by John Anderson, M.D., F.R.S. London: Trübner, 1890.

221. — Photographies relatives aux habitants des îles Mergui (les Selon). — Quelques observations anthropologiques et ethnographiques sur cette population, par L. Lapicque. (*Bul. Soc. Anth.*, Paris, 1894, pp. 218—230).

222. — Extracts from Official Documents relating to the Selungs of the Mergui Archipelago. By R. C. Temple. (*Ind. Antiq.*, XXVI, 1897, pp. 85—91, 119—126).

Toung-gu.

223. — Toungoo news sheet. *Pro Deo et Ecclesia.* Vol. I. Toungoo, January 1864. No. 1. Pièce in-fol. de 2 ff. à 2 col. imp. sur un seul côté.
On lit à la fin de la pièce:
Printed and published monthly, at the Toungoo Karen Institute Press, for the proprietor F. Mason. Price three rupees per annum payable in advance.
Nous en avons vu 12 nos; le dernier daté *dec.* 1864.

224. — A Karen of Toungoo. Written 1856. Sau quala. By Francis Mason. (*Siam Repository*, July, 1869, Vol. I, Art. XCVI, pp. 186—188).

Karen-ni.

(Pays des Karens rouges.)

225. — Abstract Journal of an Expedition from Moulmien to Ava through the Kareen country, between December 1836 and June 1837. By D. Richardson, Esq. Surgeon to the Commissioner of the Tenasserim Provinces. (*Journ. As. Soc. Bengal*, VI, Dec. 1837, pp. 1005—1022).

226. — The Karean Tribes or Aborigines of Martaban and Tavai, with Notices of the Aborigines in Keddah and Perak. By Lieut.-Col. James Low. (*Journ. Ind. Arch.*, IV, 1850, pp. 413—423).

227. — Notices of the Karens. By D. J. Macgowan, M.D. (*Ibid.*, V, 1851, pp. 345—353).

228. — On the ethnographic Position of the Karens. By J. R. Logan. (*Ibid.*, N. S., Vol. II, 1858, pp. 364—390).

229. — Journal of a Tour to Karen-nee for the purpose of opening a trading Road to the Shan Traders from Mobyay and the adjacent Shan States, through that Territory direct to Toungoo. By Edward O'Riley. (*Ibid.*, N. S., Vol. II, 1858, pp. 391—457).

230. — Notices of Karen Nee, the Country of the Kaya or Red Karens. By E. O'Riley. (*Ibid.*, N. S., Vol. III, Pt. I, 1859, pp. 1—25).

231. — Journal of a Tour to Karen-ni, for the purpose of opening a Trading-Road to the Shan Traders from Mobyay and the adjacent Shan States, through that Territory, direct to Tungu. By Edward O'Riley, Esq., F.G S., &c. With Notes. Read, March 10, 1862. (*Journ. Roy. Geog. Soc.*, XXXII, 1862, pp. 164—216).

232. — Religion, Mythology, and Astronomy among the Karens. — By the Rev. F. Mason... (*Jour. As. Soc. Bengal*, Vol. 34, 1865, Pt. 2, pp. 173—188, 195—250).

Karen Vocabulary, pp. 239—250.

233. — On Dwellings, Works of Art, Laws, &c. of the Karens. By Rev. F. Mason. (*Ibid.*, Vol. 37, Pt. 2, 1868, pp. 125—169).

234. — Red Karens. By Francis Mason. (*Siam Repository*, April 1869. Vol. I, Art. LXIX, p. 126).

235. — Spatulancy or Augury by Fowls' Bones among the Karens of Burma. By Major McMahon, Deputy-Commissioner of British Burma. (*The Phoenix*, III, N° 25, July, 1872, pp. 9—11).

236. — Etymology of the word Karen. By Major McMahon, Deputy-Commissioner of British Burma. (*Ibid.*, III, N° 28, October 1872, pp. 66—68).

237. — The Karens of the Golden Chersonese. By Lieut.-Col. A. R. McMahon, F.R.G.S., Madras Staff Corps; Deputy Commissioner, British Burma. London: Harrison, 1876, in-8, pp. v + 1 f. n. c. + pp. 423, 1 carte et planches.

238. — Karenni and the Red Karens. By A. R. MacMahon. (*As. Quart. Review*, VIII, July—Oct. 1889, pp. 144—167).

239. — Karens. (*Siam Repository*, Vol. 6, April 1874, p. 303).

240. — On a Karen Inscription. By the Rev. Dr. Nathan Brown. (*Trans. Asiatic Society Japan*, Vol. VII, Pt. II, March 1879, pp. 127—129).

Cf. *Jour. Am. Orient. Soc.*, 1866.

241. — The loyal Karens of Burma. By Donald Mackenzie Smeaton, M.A. Bengal Civil Service. London, Kegan Paul, Trench & Co. 1887, in-8, 2 ff. n. c. p. l. tit. et l. tab. + pp. 264.

242. — Leonardo Fea nei Carin indipendenti. (*Bol. Soc. geog. Ital.*, 1888, pp. 854—868).

243. — *J. K. Knudsen. — Een Rejse i Rödkarenernes Land. Kolding, Pontoppidan, 1890, pp. 116.

244. — Notes on the National Customs of the Karennis. By T. S. K. (*Ind. Antiq.*, XXI, 1892, pp. 317—318).

245. — Un chapitre de l'Ethnographie des Birmans Karins par M. J.-B. Bringaud, des Missions Étrangères de Paris. (*Miss. Cath.*, XXVIII, 1896, pp. 510, 521, 537, 551).

246. — *Tod, Begräbnis und Jenseitsvorstellungen bei den Karenen (*Katholische Missionen*, XXVIII, pp. 123—7; 174—6).

D'après J. B. Bringaud.

247. — Die Karenen. Von Ludwig Dürr. (*Deutsche Rundschau f. Geog. u. Stat.*, XX, 1897—1898, pp. 116—122).

248. — *[Die Karenstämme Hinterindiens nach einem Bericht des brittischen Eingeborenen-Superintendenten Hildebrand]. (*Globus*, LXXVIII, p. 396).

248 bis. — Comment on fonde un poste carian en Birmanie. Lettre de M. G. Cance, des Miss. Et. de Paris. (*Miss. Cath.*, XXXIV, 1902, pp. 556—9, 569—73, 579—84).

Langue et Littérature.

(Pwo Karen. — Sgaw Karen. — Bghai Karen.)

249. — *The Holy Bible. Translated into Sgau Karen. Tavoy, 1833. In-8. 3 vol.

250. — *[J. Wade]. Karen Dictionary. Tavoy, 1842. in-4.

"No title, the work was left unfinished, only 324 pp. published". (Quaritch.)

251. — A Vocabulary of the Sgau Karen Language. By Rev. J. Wade. Tavoy: Karen mission press. C. Bennett. 1849, in-8, pp. 1024.

252. — *Thesaurus of the Karen knowledge, comprising Traditions, Legends or Fables, Poetry, Customs, Superstitions, Demonology, Therapeutics, etc. Alphabetically arranged, and forming a complete Native Karen Dictionary, with definitions and Examples, illustrating the Usages of every word. Written by Sau Kau-too, and compiled by J. Wade. Tavoy, 1847—1850. 4 vol. pet. in-8.

253. — *The Catechism. By J. Wade. Fifth edition. Tavoy (Karen miss. press). 1852. In-16.

254. — Karen Vernacular Grammar, With English interspersed for the benefit of Foreign Students. In four parts. Embracing Termonology, Etymology, Syntax, and Style. By J. Wade. Maulmain : American mission Press. C. Bennett. 1861, in-8.

— — Second Edition. 1888.

255. — *J. Wade. Karen Vernacular Grammar, embracing Termonology, Etymology, Syntax and Style. 3d ed. Rangoon, 1897, in-8.

256. — The Anglo-Karen Dictionary, begun by J. Wade, D.D. revised enlarged and completed by Mrs. J. P. Binney. Published by the Burman Baptist Missionary Convention from "The Wade Printing Fund". Rangoon : American Baptist Mission Press. F. D. Phinney, supt. 1883, in-4, pp. 781.

257. — A Dictionary of the Sgau Karen Language compiled by Rev. J. Wade, D.D. Assisted by Mrs. S. K. Bennett. Recompiled and revised by Rev. E. B. Cross, D.D. Rangoon : American Baptist Mission Press, F. D. Phinney, Supt. 1896, pet. in-8, 2 ff. prél. n. ch. p. l. tit. et la préf. + pp. 1341.

258. — *The House I live in, or the Human Body. Translated into Karen, by Wm. A. Alcott., M.D. Tavoy, 1843. In-12.

259. — *Hymns in Sgau Karen. Maulmain 1845. In-18.

260. — Synopsis of a Grammar of the Karen language, embracing both dialects, Sgau and Pgho, or Sho. By F. Mason. Tavoy: Karen Mission Press, 1846, in-4, pp. VIII—458.

261. — *Primary Geography. By Mr. H. M. Mason. Third edition. Tavoy, Karen Miss. Press. 1848. In-8. (avec figures en bois).

262. — *A Dictionary of the Karen Language; by F. Mason. Tavoy, s. d. In-4, pp. 324.

263. — *The Second Book of Moses, called Exodus. Translated by Rev. F. Mason. Tavoy, Karen Miss. Press. Printed for the American and Foreign Bible Society. 1849. In-8.

264. — Bible: Containing the Old and New Testaments in Sgaw Karen. Translated by Francis Mason. 3rd edition. 1853, gr. in-8, pp. 1250.

265. — An Anglo-Karen Vocabulary. — Monosyllables. — By C. Bennett. For the use of Karen schools. — Tavoy : Karen Mission press. — 1846, in-16, pp. 188.

— — *2nd edition. 1875, in-8, pp. 148.

C. Bennett = Cephas Bennett.

266. — *Notes on the Epistle to the Hebrews: in Karen. By E. L. Abbot. Tavoy, 1849. In-12.

267. — *Notes on the Acts of the Apostles, in Sgau Karen, by E. L. Abbot. Maulmain, 1853. In-12.

268. — *Notes of a Course of Lectures delivered to the Students of Rev. Mr. Cross' Seminary for native preachers, Tavoy, on various subjects, showing the tendencies of the general Habits, and Customs of the Karens as a People, to the destruction of their physical and mental Constitutions, by W. J. Vansomeren, M.D. Translated into the Karen, by E. R. Cross. Tavoy, Karen Miss. Press, 1850. In-8.

269. — *A Catechism for young Classes in Sabbath Schools (Karen). Tavoy, Karen Mission Press, 1850. In-8.

270. — *Questions on Matthew with explanatory Notes and practical Remarks. In Pwo Karen. By D. L. Brayton. Tavoy, 1852. In-12.

271. — *D. L. Brayton. — The New Testament, translated into Pwo-Karen. 4th Edition. Rangoon, A. B. M. Press, 1891, in-16, pp. 817.

272. — *The Holy Bible translated into Pwo-Karen by D. L. Brayton. Rangoon, Anglo-Burmese Mission Press, 1896, in-8, pp. 1105.

273. — Remarks on the Connection between the Indo-Chinese and the Indo-Germanic Languages, suggested by an Examination of the Sghā and Pghō Dialects of the Karens. By J. W. Laidlay, Esq. (*Journ. Roy. As. Soc.*, XVI, M.DCCC.LVI, art. VI, pp. 59—72).

274. — *C. H. Carpenter. The Anglo-Karen Handbook and Reader. In 3 parts, viz. Part I., Model Sentences; Part II., The Echo; Part III., The Reader. 1875, in-8, pp. 460.

Tous les mots Karen sont imprimés en caractères birmans.

275. — *T. Thanbya. — Karen School Reader. Rangoon 1887, in-16.

276. — Folk-Lore of the Sgaw-Karens. Translated by B. Houghton, from the Papers of Saya Kiaw zan in the "Sa-tu-waw". (*Ind. Antiq.*, XXII, 1893, pp. 284—8; XXIII, 1894, pp. 26—28.

The *Sa-tu-saw* is a Sgaw-Karen Periodical published monthly in Rangoon at the American Baptist Mission Press.

277. — Short Vocabulary of Red Karen. By Bernard Houghton. (*Journ. R. As. Soc.*, Jan. 1894, pp. 29—49).

The Red Karens "(whose English name is a translation of the Burmese *Kayin-nī* alluding to the colour of their turbans) inhabit the mountains and plateaux east of the British district of Toungoo, their country being bounded on the north by the Shan States and on the east by Siam".

278. — *D. A. W. Smith. — The Karen Bible Handbook. Rangoon, Anglo-Burmese Mission Press, 1895, in-8, pp. 610.

279. — *D. A. W. Smith. — The Annotations of the Annotated Paragraph Bible — the New Testament. (In Sgau-Karen). Rangoon, Phinney, 1900, pp. 648.

280. — *D. A. W. Smith. — The Book of Psalms. (In Sgau-Karen). Rangoon, American Baptist Mission Press, 1901, pp. 216.

281. — *E. B. Cross. — A Dictionary of the Sgau-Karen Language. Rangoon, Anglo-Burmese Mission Press, 1896, in-8, pp. 1341.

282. — *E. B. Cross. — A Bible Dictionary (in Sgau-Karen). 3d edition. Rangoon, American Baptist Mission Press, 1898, pp. 540.

283. — *E. B. Cross. — A Commentary on the Epistles to the Hebrews, and on the Epistles of James, Peter, John, and Jude in Sgau-Karen. Rangoon, Phinney, 1900, pp. 326.

284. — E. B. Cross. — A Commentary on Paul's Epistles to the Galatians, Ephesians, . . . in Sgau-Karen. Rangoon, Phinney, 1900, pp. 516.

285. — *J. H. Vinton. — Scripture Texts arranged (in Sgau-Karen). Second edition. Rangoon, American Baptist Mission Press, 1898, pp. 516.

286. — *David Gilmore. — A Grammar of the Sgau-Karen Language. Rangoon, F. D. Phinney, 1898, in-8, pp. 51.

287. — *Elementary Hand-book of Red Karen Language. By Captain R. J. R. Brown, I.E.S. 1900, gr. in-8, pp. 84.

Seulement en caractères romains.

Haute Birmanie.

Mandalay Division.

288. — *Marks. — Mandalay revisited. (*Mission Field* 1889, pp. 326—328).

289. — *J. A. Colbeck. — Letters from Mandalay, 1878—79; 1885—88, Edited by G. H. Colbeck. Knaresborough, A. W. Lowe, 1892, in-8, pp. 113.

Notice: *Asiatic Quarterly Review*, IIe Serie, IV, in-8, pp. 551 et seq.

Katha.

290. — The Kudos of Katha and their Vocabulary. By Bernard Houghton. (*Ind. Antiq.*, XXII, 1893, pp. 129—136).

Those who speak the Kudô tongue live principally in the Wunthô (Wunbo) subdivision of the Kathâ District. It is clear, however, that they were there before the Shâns appeared in those parts, and that some of them have become absorbed into the Shân race.

Kachin Hill Tracts.

La plus grande partie des quarante villages Kachin se trouvent dans les districts de Bhamo et de Myitkyina; quelques-uns dans le district des Ruby Mines.

Col. Hannay of the Assam Light Infantry, in a work written in 1847, was the first to localize the Chingpaw tribes. (*Gazet.*)

"The name *Kachin* is purely Burmese... The Tai call the Kachins *Kang*; the Chinese call them *Yĕ-jén* (wild men) as an ordinary name, but use the term *Shan-teo* (heads of the hills) when they consider it advisable to be civil. In the Burma province the various tribes usually answer to the name of *Chingpaw*, but that of *Khakhu* is also used" (*Gazet*).

291. — *Fritz Noetling. — Note on the Geology of Wuntho. (*Rec. Geolog. Survey India*, XXVII, 1894, IV, pp. 115—124, carte).

292. — *F. A. Steven. — The Kachins of the Chinese borderland. (*China's Millions*, VI, pp. 28 et seq.; 35 et seq.; 50 et seq.; 63 et seq.)

293. — Expeditions among the Kachin Tribes on the North-east Frontier of Upper Burma. Compiled by General J. T. Walker, C.B., F.R.S., from the Reports of Lieutenant Eliott, Assistant Commissioner. (*Proc. R. Geog. Soc.*, XIV, 1892, March, pp. 161—173; carte, p. 204).

294. — Demonolatry among the Kachins. By R. C. Temple. (*Ind. Antiq.*, XXIII, 1894, p. 262).

295. — *M. N. Turner. Report on the Sana Kachin Expedition, 1895—96. Rangoon, 1896, pp. 22—4—8—2—2—4—4—4. Maps.

296. — Note sur les Kachins. (*Rev. coloniale*, II, 1896, pp. 723—728).
Par le Consul de France à Rangoon.

297. — *Les Kachins. (*Bul. Soc. Géog. Est.*, Nancy, 1897, XIX, pp. 84—9).

298. — The Kachin Hills and the Chingpaw. (Scott's *Gazetteer of Upper Burma*, Part I. — Vol. I. 1900, Chap. VII, pp. 331—439).
The basis of this chapter is the *Kachin Gazetteer* drawn up by Captains H. B. Walker and H. R. Davies...

*
* *

299. — *A. Symington. Kachin Vocabulary. 1892, in-8, pp. 99.
Privately Printed.

300. — Kachin Spelling Book By Rev. O. Hanson, Bhamo. — Rangoon: American Baptist Mission Press, F. D. Phinney, Supt. 1895. br. in-12, pp. 22.
Essai de transcription du Kachin en lettres romaines.

301. — *O. Hanson. — Kachin spelling book. Second edition. Rangoon, F. D. Phinney, 1898, pp. 24.

302. — *Sacred hymns in Kachin. Translated by O. Hanson. Rangoon, Anglo-Burmese Mission Press, 1896, in-8, pp. 108.

303. — *O. Hanson. — A Grammar of the Kachin language. Rangoon, Anglo-Burmese Mission Press, 1896, in-8, pp. 104.

304. — — With a Vocabulary, 1896, in-8, pp. 231.

305. — *Genesis, Exodus, Obadîah and Jonah (in Kachin). Translated by O. Hanson. Rangoon, F. D. Phinney, 1898—99. 3 vol. pp. 210, 78, 16.

306. — Handbook of the Kachin or Chingpaw Language, containing The Grammatical principles and pecularities of the Language, Colloquial Exercises, and a Vocabulary. By H. F. Hertz, District Superintendent of Police. — Rangoon: Printed by the Superintendent, Government Printing, Burma. 1895, in-8, 2 ff. n. ch. + pp. ii—48.

307. — *A Practical Handbook of the Kachin or Chingpau Language, containing the Grammatical Principles and Peculiarities of the Language, Colloquial Exercises, and a Vocabulary, with an Appendix on Kachin Customs, Laws, and Religion. By H. F. Hertz. Rangoon, 1902, in-8, pp. v—164.

Chin Hills.

308. — The Chins or Hkyens. By R. F. St. Andrew St. John. (*The Phœnix*, III, No. 26, August 1872, pp. 28—30).
Myanoung, rive ouest de l'Irawadi.

309. — *The Chinbôks. (*Trübner's Record*, II, 3, pp. 73 et seq.).

310. — The Customary Law of the Chin tribe. — Preface by John Jardine, Esq., of H. M.'s Bombay Civil Service, Judicial Commissioner of British Burma, and President of the Educational Syndicate of British Burma, br. in-8, pp. 7.
Rangoon: The 31st March 1884.

311. — Maung tet pyo's Customary Law of the Chin Tribe. Text, translation, and notes, with a preface by John Jardine Esq. H. M.'s Bo. C. S., Judicial Commissioner of British Burma, and President of the Educational Syndicate of British Burma. Rangoon: Printed at the Government Press. 1884, in-8.

312. — Qualche cenno sulle Tribu' seloaggie dei Cin. di G. B. Sacchiero R. Console d'Italia a Rangun. (*Bol. Soc. geog. Ital.*, 1889, pp. 986—992).

313. — Supplement to the "Rangoon Times". — Chinboks, Chinbons, and Yindus. — Notes, dated the 20th April 1890, by Lieutenant R. M. Rainey, Commandant, Chin Frontier Levey, regarding the Chin tribes bordering on the Yaw country in the Pakôkku district. in-fol., pp. 16.

314. — Notes on the Chinboks, Chinbons, and Yindus of the Chin Frontier of Burma. By Lieut. R. M. Rainey. (*Ind. Antiq.*, XXI, 1892, pp. 215—224, 2 pl.).

Notes, dated 20th April 1890. — Printed originally as a Government Paper.

315. — Chin-Lushai Land including a Description of the various Expeditions into the Chin-Lushai Hills and the final annexation of the country By Surg.-Lieut.-Col. A. S. Reid, M.B. *Indian Medical Service; Medical Officer in charge 2nd Battalion 4th Gurkha Rifles.* With Maps and illustrations. Calcutta Thacker, Spink and Co. 1893, in-8, pp. x + 1 f. n. ch. + pp. 235.

Notice: *Athenaeum*, March 31, pp. 408 et seq.

316. — Supplement to the "Rangoon Times". — Note on the Tashon and Baungshe Chins, with remarks on their Manners, Customs, Trade, and Agriculture. Pièce in-fol., pp. 4.

Par D. Ross, Political Officer, Chin Hills.

317. — A Note on the Tashon and Baungshe Chins, with Remarks on their Manners, Customs and Agriculture. (*Ind. Antiq.*, XXI, 1892, pp. 190—3).

Printed originally as a Government paper, by the chief Commissioner of Burma. The notes were made by Mr. D. Ross, Political Officer in the Chin Hills.

318. — The Chin and the Kachin tribes on the Borderland of Burma. By Taw Sein Ko, Burmese Lecturer, Cambridge University. (*Imp. & As. Quart. Rev.*, N. S., V, 1893, pp. 281—292).

319. — *P. Cushing. — The Great Chin episode. Cheap edition. London, Black, 1894, in-8, pp. 256.

320. — *John Harvey. Report on the Thetta Column and Work in the Southern Chin Hills during the season 1894—95. Maps. Rangoon, 1895, pp. 16—8—6—6, in-8, carte.

321. — The Chin Hills: A History of the People, our dealings with them, their Customs and Manners, and a Gazetteer of their Country, by Bertram S. Carey, C.I.E., Assistant Commissioner, Burma, and Political Officer, Chin Hills, and H. N. Tuck, Extra Assistant Commissioner, Burma, and Assistant Political Officer, Chin Hills. Rangoon: Printed by the Superintendent, Government Printing, Burma. 1896, 2 vol. gr. in-8, pp. iii + 1 f. n. ch. + pp. 236, cclv; 25 photog.

322. — Published by Authority. — Report on the Administration of the Chin Hills For the year 1895—96. — Rangoon: Printed by the Superintendent, Government Printing, Burma. July 1896. (Price, — Re. 0—14—0.] in-fol., pp. 38, 1 carte par H. N. Tuck.

Date: Falam, the 1st June 1896.

323. — *C. H. Turner. — Report on the Kairuma, Naring, and Daidin Columns, Chin Hills, 1895—96. Rangoon, 1896, in-8, pp. 20, 6, 2, 4, 6, 2, 2. (Illustrations, Carte).

324. — The Southern Chin Hills. (*Geog. Journal*, May 1898, pp. 546—7).

D'après le rapport du capitaine G. C. Rigby, Rangoon, 1897, sur les opérations militaires de 1896—97 dans le district montagneux entre le Nord de l'Arakan et le district Pakokku de la Haute Birmanie.

325. — *Report on the Administration of the Chin Hills. Administration of the Chin Hills, on the frontier affair of the Upper Chindwin District, the Pakokku Chin Hills and Hill Tracts of Arakan, Compiled by the Government of Burma.

For the years 1899—1900, 1900—1901.

326. — The Chin Hills and the Chin Tribes. (Scott's *Gazet. of Upper Burma*, Pt. I. — Vol. I, 1900, pp. 441—473).

Cf. *Chin Gazetteer*, by Carey and Tuck, No. 321.

*
* *

327. — *F. M. Rundall — Manual of the Siyin dialect spoken in the Northern Chin Hills. Rangoon, Gov., 1891, in-8, pp. 48.

Conf. R. N. C.[ust], *J. R. A. S.*, April, pp. 404 et seq.

328. — *Handbook of the Haka or Baungshe Dialect of the Chin Language, by Lieut. D. J. C. Macnabb, B.S.C., Political Officer, Haka. Rangoon, Printed by the Superintendent, Government Printing, Burma, 1891, in-8, pp. 52.

Notice: *Ind. Antiq.*, XXI, 1892, pp. 123—128, by B. Houghton, C.S.

329. — Essay on the Language of the Southern Chins and its Affinities by Bernard Houghton, C.S., Deputy Commissioner, Sandoway. — Rangoon: Printed by the Superintendent, Government Printing, Burma. — 1892, in-8, pp. 2—131—xx.

Contient:
Preface — Preliminary — Grammar — Chin Sentences — Chin-English Vocabulary — English-Chin Vocabulary — Appendix I. — Table of Relationships. — Do. II. — Chin and Ghurka Physical Types — Do. III. — Dravidian Analogies — Do. IV. — Customs and Folklore.

330. — Southern Chin Vocabulary (Minbu District). By Bernard Houghton. (*Jour. Roy. As. Soc*, Oct. 1895, pp. 727—737).

"The accompanying words and phrases of Southern Chin, as spoken at the foot of the Arakan Yoma Mountains in the Minbu district, were taken down a few years since by Major B. A. N. Parrott, I.S.C., who later on presented to me the book in which they were written, along with others on Oriental subjects. They are interesting as representing the most Northern dialect of this language, which reaches it most Southern point in the Sandoway district. (I pass by the dialect spoken in Bassein and the South of Henzada as being much corrupted by the extended intercourse which has there taken place between the Chins and the Burmans.)"

331. — Kami Vocabularies. By Bernard Houghton, M.R.A.S. (*Jour. R. As. Soc.*, Jan. 1895, pp. 111—138).

"From a philological point of view, the Kamis fall under the Chin Lushai group of the Tibeto-Burman family".

Les quatre vocabulaires ou listes qui accompagnent ce mémoire proviennent: 1) de "Maung Hla Paw Zan, an Extra-Assistant Commissioner in the Akyab district, (under the orders of A. M. B. Irwin, Deputy Commissioner). 2) de Mg. Tha Bwin, Myook of Sandoway. 3 et 4) de "On the Indo-Chinese Borderers" by B. H. Hodgson qui les avait recueillis de Arthur Phayre.

332. — Surg.-Maj. A. G. E. Newland. A practical Handbook of the Language of the Lais, as spoken by the Hakas and other allied tribes of the Chin Hills. Rangoon, 1897, in-8, pp. 6,687.

En caractères latins seulement.

333. — *The Opening Chapters of John's Gospel (in Chin). Translated by Saya Pyizo. Rangoon, American Baptist Mission Press, 1898, pp. 24.

334. — The Lai Dialect. By H. H. Tilbe. (*Jour. Roy. As. Soc.*, Jan. 1904, pp. 169—171).

335. — Zur Kenntnis der Kuki-Chinsprachen. Von Sten Konow. (*Zeit. d. Morg. Ges.*, Bd. 56, 1902, pp. 486—517).

336. — *Kurt. Klemm. — Sage und Brauch der Chin. (*Beil. Allgem. Zeitung*, cclxxxxv, pp. 1—5; cclxxxxvi, pp. 3—6).

APPENDICE. — *Les routes de la Chine par la Birmanie.*

337. — Abstract Journal of an Expedition to Kiang Hung on the Chinese Frontier, starting from Moulmein on the 13th December 1836. By Lieut. T. E. Mac Leod, Assistant to the Commissioner of the Tenasserim Provinces, with a route map. [Extracted from a Report to E. A. Blundell, Esq. Commissioner, and communicated by the Right Hon. the Governor of Bengal.] (*Jour. As. Soc. of Bengal*, VI, No. 72, Dec. 1837, pp. 989 seq.).

Voir *infra*, No. 358. — H. Cordier, *Hist. des Relat.*, Vol. I et II.

338. — Short Survey of the Countries between Bengal and China, showing the great commercial and political importance of the Burmese town of Bhanmo, on the Upper Irawady, and the practicability of a direct Trade overland between Calcutta and China. By Baron Otto des Granges. (*Ibid.*, XVII, pt. I, 1848, pp. 132—137).

1° Capt. RICHARD SPRYE.

339. — The British and China Railway, from Rangoon to the Yunnan Province of China: with Loop-lines to Siam and Cambogia, Tonquin and Cochin-China... In a series of letters to the Earl of Malmesbury. London, 1858, in-8.

Privately Printed.

340. — Communication with the South-West Provinces of China from Rangoon in British Pegu. By Capt. R. Sprye, and R. H. Sprye Esq. (*Proc. R. G. S.*, V, 1861, pp. 45—7).

341. — China. No. 2 (1865). — Correspondence respecting direct Commerce with the West of China from Rangoon. — Presented to the House of Lords by Command of Her Majesty. 1865. — London, Harrison, in-fol., pp. 101.

342. — Correspondence between Captain Richard Sprye, and the Rt. Hon. William-Ewart Gladstone, M. P. for South Lancashire, Chancellor of H. M.'s Exchequer, &c., on the Commercial opening of the Shan States, and Western Inland China, by Railway, direct from Rangoon. With a map. London: 1865. Printed for Private Circulation only, gr. in-8, pp. 63.

La couverture porte la date: London: 1866.

343. — Memorandum on the question of British Trade with Western China via Burmah. By Dr. C. Williams. — 1 carte. (*Jour. As. Soc. of Bengal*, 1864, No. IV, pp. 407—433).

344. — Trade and Telegraph Routes to China, via Burmah. By Dr. Clement Williams, Late H. M. 68th Lt. Inf'y and Agent to the Chief Commissioner, British Burmah, at Mandalay. A Reprint, by permission. [From the *Journal of the Bengal Asiatic Society*.] in-8, s. l. n. d., pp. 37 [1864], 1 carte.

345. — Through Burmah to Western China being Notes of a Journey in 1863 to establish the practicability of a trade-route between the Irawaddi and the Yang-tse-Kiang by Clement Williams formerly Assistant-Surgeon in the 68th light infantry, and first political agent at Mandalay to the Chief Commissioner of British Burmah. William Blackwood and Sons, Edinburgh and London, M DCCC LXVIII, in-8, pp. XIV + 1 f. n. c + pp. 213.

2 cartes et gravures.

346. — Memorandum on Railway Communication with Western China and the intermediate Shan States from the Port of Rangoon in British Burma, with Map, by Captain J. M. Williams, H. M. Indian Army, Assoc. Inst. C. E., and Executive Engineer, Rangoon Division, British Burma. — London, 21 January 1865, in-fol., pp. 21.

373. — Ordered, by The House of Commons, to be Printed, 15 June 1865.

347. — East India (Shan States, &c.) — Return to an Address of the Honourable The House of Commons, dated 11 June 1866; — for, "Copy of a Letter from Captain Richard Sprye to the Secretary of State for India, dated the 15th day of January 1866, and of the Maps attached thereto, referring to Commerce with the Shan States and West of China from Rangoon, and Extension of the Indo-European Telegraph by Land from Pegu to Hongkong and the Chinese Open Ports". India Office, 13 June 1866... — Ordered, by the House of Commons, to be Printed, 14 June 1866. [350], in-fol., pp. 40.

348. — Rangoon and Western China. — Return to an Address of the Honourable The House of Commons, dated 28 March 1867; for, "Copy of further Papers or Correspondence between the Government of India and the Secretary of State, on the proposed Communication between Rangoon and Western China;

with the Dissents, if any, recorded by Members of the Council of India, and that of Sir Charles Trevelyan (in continuation of Parliamentary Paper, No. 373, of Session 1865)". India Office, 11 April 1867. — Ordered, by the House of Commons, to be Printed, 12 April 1867 [243]. In-fol., pp. 22.

349. — Rangoon. — Return to an Address of the Honourable The House of Commons, dated 27 June 1857; — for, "Copies of Letter from Captain Williams, Public Works Department, Rangoon, to the Commissioner of British Burmah, dated the 8th day of December 1866, with Map, if any, to be attached thereto" : "And, of any Correspondence thereon between the Commissioner, the Government of India, and the Secretary of State for India (in continuation of Parliamentary Paper, No. 233, of the present Session)". India Office, 28 June 1867. — Ordered, by The House of Commons, to be Printed, 5 July 1867. [421], in-fol., pp. 7.

350. — Rangoon and Western China. — Return, to an Address of the Honourable The House of Commons, dated 12 August 1867; — for, "Copy of all Memorials, and of Letters transmitting them, to the First Lord of the Treasury or other Minister, subsequent to the 7th day of December 1863, on the subject of opening up a direct Commerce with the Shan States and West of China, from the Port of Rangoon; and of the Replies thereto (in continuation of Parliamentary Paper, No. 5, of Session 1864)". India Office, 2 December 1867. [28], in-fol, pp. 32.

351. — Rangoon and Western China. — Return to an Address of the Honourable The House of Commons, dated 28 November 1867; — for, "Copies of the Survey Report of Captains Williams and Luard, dated the 15th day of June 1867, and of the Journals, Maps, Sections, &c. attached thereto, respecting Rangoon and Western China" : "Of the Letter forwarding the Report to the Chief Commissioner, of his Letter forwarding it to the Governor General of India, and of the Governor General's Despatch transmitting it to the Secretary of State for India" : "And, of all Correspondence on the Subject, by Telegram or Letter, between the Governor General and Chief Commissioner subsequent to the 30th day of June 1867; and between the Governor General and the Secretary of State for India subsequent to the 15th day of August 1867 (in continuation of Parliamentary Paper, No. 421, of Session 1867, and not hitherto laid before Parliament)". India Office, 2 December 1867. Ordered, by the House of Commons, to be Printed, 3 December 1867. [28—I], in-fol., pp. 56.

352. — Return to an Address of the Honourable The House of Commons, dated 23 March 1868; — for, "Copies of the Replies to the several Memorials contained in the Return to the Address of the House, dated the 12th day of August 1867, on the subject of Direct Commerce with the Shan States and West China from the Port of Rangoon" : "And, of all further Memorials

thereon subsequent to those contained in that Return, and of the Replies thereto (in continuation of Parliamentary Paper, No. 28—I., of Session 1867—8)". India Office, 31 March 1868 [192], in-fol., pp. 8.

353. — East India (Rangoon and Western China). — Return to an Address of the Honourable The House of Commons, dated 23rd June 1868; — for, "Copy of the Despatch of the late Governor General of India, Lord Elgin; relative to the proposed construction of a Commercial Way from Rangoon to Kianghung, referred to in the Letter addressed by the Secretary of State for India to the Huddersfield Chamber of Commerce on the 28th day of January 1864; with any Enclosures or Documents referred to in the said Despatch". India Office, 26 June 1868, Ordered, by The House of Commons, to be Printed, 30 June 1868 [367], in-fol., pp. 8.

354. — Rangoon and West of China. — Return to an Order of the Honourable The House of Commons, dated 24 April 1873; — for, Copy "of Memorial of the Association of the Chambers of Commerce of the United Kingdom to the Right Honourable William Ewart Gladstone, M.P., First Lord of Her Majesty's Treasury, dated the 17th day of February 1873; and of the Appendix and Maps attached to the same, the Maps to be in outline only (in continuation of Parliamentary Paper, 'Rangoon and Western China', No. 28—I, of Session 1867—8, and No. 192, of Session 1868". [258], in-fol., pp. 23.

355. — East India (British Burmah). — Return to an Address of the Honourable The House of Commons, dated 26 April 1869; — for, "Copies of all Correspondence by Telegram or Letter, relating to the late Treaty with the Court of Ava, concluded by the Chief Commissioner, British Burmah, on the 26th day of October 1867, between the Governor General of India and Chief Commissioner, and the Governor General and Secretary of State for India, subsequent to the 15th day of January 1867 (in continuation of Parliamentary Paper, No. 193, of Session 1867, and not hitherto laid before Parliament)" : "Of all Correspondence by Telegram or Letter between the Governor General of India and Chief Commissioner, British Burmah, and the Governor General and Secretary of State for India, relative to the Route to Western China via Bhamo, commencing with Letter No. 127 P. — 54 P. S., dated the 21st day of June 1867, from the Chief Commissioner, British Burmah, to the Governor General of India, including the Correspondence regarding the establishment of an Assistant Political Agent at Bhamo, and Captain Sladen's Final Report, with Minute thereon by the Chief Commissioner, British Burmah" + "Of all Papers and Correspondence regarding the further Exploration of the proposed Railway Route from Rangoon to Kyan Hung or Western China (in continuation of Parliamentary Paper, No. 28—I., of Session 1867), and including Letter No. 410—4 R. of the 18th day of July 1868, from Chief

Commissioner, British Burmah, to Government of India, and Reply"; "And, Copies of all Papers and of the Correspondence between the Chief Commissioner, British Burmah, and of the Governor General of India, and the Governor General and Secretary of State for India, relative to the Project for a Railway between Rangoon and Prome, in British Burmah". + [Note. — Captain Sladen's Report has not yet been received, but will, with other Papers, be included in a Supplementary Return.] — India Office, 13 May 1869. — Ordered, by The House of Commons, to be Printed, 8 June 1869. In-fol., pp. 98 [251].

356. — East India (British Burmah). — Further Return to an Address of the Honourable The House of Commons, dated 26 April 1869; — for, Copy of Major Sladen's Report on the Bhamo Route. (In continuation of Parliamentary Paper, No. 251, of Session 1868—9). India Office, May 1871... Ordered, by The House of Commons, to be Printed, 17 April 1871. [165]. in-fol., pp. 161.

357. — East India (British Burmah). — Return to an Address of the Honourable The House of Commons, dated 20 June 1871; — for, "Copies of Captain Richard Sprye's Letters to the Secretary of State for India in Council, dated the 30th day of March and the 31st day of August 1870, and the 21st day of February 1871" : "And, of the several Replies thereto (in continuation of Parliamentary Paper, East India (British Burmah), No. 165, of the present Session"). India Office, 27 June 1871, in-fol., pp. 22, [341].

358. — East India (Mc Leod and Richardson's Journeys). — Return to an Address of the Honourable The House of Commons, dated 6 August 1869; — for, "Copy of Papers relating to the Route of Captain W. C. Mc Leod from Moulmein to the Frontiers of China, and to the Route of Dr. Richardson on his Fourth Mission to the Shan Provinces of Burmah, or Extracts from the Same". India Office, 9 August 1869... Ordered, by The House of Commons, to be Printed, 10 August 1869. [420]., in-fol., pp. 147.

2° EDWARD B. SLADEN.

† 4 janvier 1890. — Voir *supra*, No. 356.

359. — Bhamo Expedition. — Report on the practicability of re-opening the Trade Route, between Burma and Western China. By Captain A. Bowers, R. N. R. Commercial Agent attached to the Expedition under Captain E. B. Sladen, British political Agent at the Court of Mandalay. With an appendix. — Rangoon: American Mission Press. C. Bennett. — 1869, in-8, 3 ff. prél. p. l. tit., déd., etc. + pp. 165. Pl. et cartes.

L'app. contient "the Preface to the Administration Report of British Burmah for 1867—68, by Major General A. Fytche, C.S.I. Chief Commissioner, and Agent to the Governor General".

360. — Bhamo-Expedition. — Bericht über die Möglichkeit einer Wiedereröffnung der Handelsstrasse zwischen Birma und West-China erstattet vom

Capitain A. Bowers, Handelsagenten der unter Capitain Sladen, britischen Bevollmächtigten am Hofe zu Mandalay, ausgerüsteten Expedition. Ins Deutsche übersetzt von Dr. Merzdorf, grossherzogl. Oldenburg. Oberbibliothekar, Berlin. Carl Heymann's Verlag. 1871. in-8. pp. 180.

361. — Selections from the Records of the Government of India, Foreign Department. — No. LXXIX. — Official Narrative of the Expedition to explore the Trade Routes to China *viâ* Bhamo, under the guidance of Major E. B. Sladen, Political Agent, Mandalay, with connected Papers. — Published by Authority. — Calcutta: Office of Superintendent of Government Printing. 1870, in-8, pp. VI—187—XCV.

362. — Expedition from Burma, viâ the Irrawaddy and Bhamo, to South-Western China. By Major E. B. Sladen, H. M. Political Resident, Burma. (1 Map.) Read June 26th, 1871. (*Journal Roy. Geog. Soc.*, 1871, pp. 257—281).

Le Major Sladen quitta la capitale royale de Mandalay le 13 janvier 1868; arriva à Bhamo (900 milles de Rangoon, 300 milles de Mandalay) le 21 Janvier; quitta Bhamo le 26 Fév. 1868; séjourna 7 semaines à Momein; était de retour à Mandalay le 20 Septembre.

363. — Burma: Exploration viâ the Irrawaddy and Bhamo to South-Western China. By Major E. B. Sladen. (*Proc. Roy. Geog. Soc.*, XV, 1871, pp. 343—364).

364. — Journal of a voyage up the Irrawaddy to Mandalay and Bhamo, by J. Talboys Wheeler, Secretary to the Chief Commissioner of British Burma. Rangoon: Printed by J. W. Baynes. London; Trübner and Co. — Calcutta: Newman and Co. Madras: J. Higgenbotham and Co, 1871, in-8, pp. 102—II.

365. — A Report on the Expedition to Western Yunan viâ Bhamò. By John Anderson, M.D., Medical Officer and Naturalist to the Expedition. Calcutta: Office of the Superintendent of Government Printing, 1871, gr. in-8, pp. 3—XII—458, 5 pl. et 1 carte.

366. — The Irawaddy and its Sources. — By Dr. J. Anderson. Read 13 June 1870. (*Jour. R. G. S.*, XL, 1870, pp. 286—303). — Extraits *Proc. R. G. S.*, XIV, 1870, pp. 346—356).

367. — Mandalay to Momien: A Narrative of the Two Expeditions to Western China of 1868 and 1875, under Colonel Edward B. Sladen and Colonel Horace Browne. By John Anderson, M.D. With Maps and Illustrations. London, Macmillan, 1876, in-8, pp. XVI—479.

Notice: *Nature*, XIII, 1875—6, pp. 422—4.

368. — Anatomical and Zoological Researches: comprising an Account of the Zoological Results of the two Expeditions to Western Yunnan in 1868 and 1875; and a Monograph of the two Cetacean Genera, *Platanista* and *Orcella*. By John Anderson, M.D., Edin., Superintendent Indian Museum, and Professor of Comparative Anatomy, Medical College, Calcutta; Medical Officer to the Expeditions. First Volume — TEXT. London: Bernard Quaritch, 1878,

gr. in-4, pp. XXV—984 + 1 f. n. c. — Second Volume — PLATES (84 Plates). London: Bernard Quaritch, 1878, gr. in-4, Pl. et pp. XI—29.

"The First Expedition was despatched in the end of 1867 from Calcutta, and returned in November 1868; and the Second Expedition left Mandalay on the 3rd January 1875, and returned thither on the 10th March of the same year". (Introduction).

— John Anderson, M.D, F.R.S., etc. Nécrologie par H. C.[ordier.] (*T'oung Pao*, 2e Sér., I, N° 4, Oct. 1900, p. 346.)

Né à Edimbourg en 1833; † à Buxton, Août 1900.

3° T. T. COOPER.

369. — Lettre de Ta tsian loo, 26 April 1868. (*N. C. Daily News*, June 15, 1868. — Réimp. *Proc. R. Geog. Soc.* XII, 1868, pp. 336—9).

370. — Lettre de Mgr. Chauveau sur ce voyageur, Ta tsien lou, 21 Sept. 1868; trad. en ang. dans le *N. C. Herald*, 14 Nov. 1868; ce journal, dans le courant de 1868, a publié un grand nombre d'articles sur T. T. C.

371. — Notes on Western China. (*Proc. As. Soc. of Bengal*, 1869, pp. 143—57).

372. — On the course of the Tsan-po and Irrawaddy and on Tibet. (*Proc. R. G. S.*, XIII, 1869, No. 5, pp. 392—5).

Letter, Calcutta, 8th May 1869.

373. — Travels in Western China and Eastern Thibet. (*Ibid.*, XIV, 1870, pp. 335—346).

Travels in Western China and Eastern Thibet (*Proc. R. G. S*, XIV, 1870, pp. 335—356. — Réimp. dans *The Cycle*, 18 fév. 1871).

374. — On the Chinese Province of Yunnan and its Borders. (*Ibid.*, XV, 1871, pp. 163—174).

Notice: Lettre de l'abbé Desgodins à Francis Garnier, Yerkalo, 15 mars 1872. (*Bull. Soc. Géog.*, Nov. 1872.)

375. — Journal of an overland journey from China towards India. The plains of Hoopeh. By T. J. Cooper, Esq. Calcutta: Office of Superintendent of Government printing. 1869, in-8, pp. VI—193, 2 cartes.

La préf. est signée *Charles Girdlestone, Officiating Under Secretary* [Foreign Office]. Ce T. J. Cooper est le même que T. T. Cooper.

376. — T. T. Cooper. — Reise zur Auffindung eines Ueberlandweges von China nach Indien. Aus dem Englischen. Mit einem Anhange, die beiden englischen Expeditionen von 1868 und 1875 unter Sladen und Browne, und Margary's Reise betreffend, von H. L. v. Klenze. Illustr. m. Karte. Jena, Costenoble, 1877, gr. in-8, pp. XIII—507.

Notice: *Mitt. k. u. k. geog. Ges. Wien*, 1878, pp. 337—345, par le Dr. Franz Toula.

377. — T. T. Cooper. (Leslie Stephen's *National Biography*, Vol. XII). Art. de R. K. Douglas.

378. — Travels of a Pioneer of Commerce in Pigtail and Petticoats; or an Overland Journey from China towards India... With map and illustrations. London, John Murray, 1871, in-8.

The Phoenix, No. 11, May 1871. — *Shai. Budget*, July 28 and Aug. 4, 1871.

379. — The Mishmee Hills. An Account of a Journey made in an attempt to penetrate Thibet from Assam to open new routes for Commerce. By T. T. Cooper, ... Henry S. King, London, 1873, pet. in-8, pp. VIII—270.

L'Explorateur, III, 1876; art. de F. Romanet du Caillaud, pp. 496, 519 et 556.

4º Le Colonel HORACE BROWNE. — Assassinat de A. R. MARGARY.

380. — The new Western China Expedition. (*Nature*, XI, 1874—75, p. 209).

381. — Papers connected with the development of trade between British Burmah and Western China and with the Mission to Yunnan of 1874—5. 1876, in-folio, pp. 78. — [C. — 1456.]

382. — *China*. No. 1 (1876). Correspondence respecting the attack on the Indian Expedition to Western China, and the Murder of Mr. Margary. In-folio, pp. 108. — [C. — 1422.]

383. — *China*. No. 4 (1876). Further Correspondence respecting the attack on the Indian Expedition to Western China, and the Murder of Mr. Margary. In-folio, pp. 50. — [C. — 1605.]

384. — *China*. No. 2 (1877). Report by Mr. Davenport upon the trading capabilities of the country traversed by the Yunnan Mission, In-8, pp. 35. — [P. 1712.]

Réimp. dans *The North China Herald*, 30 juin 1877.

385. — *China*. No. 3 (1877). Further Correspondence respecting the attack on the Indian Expedition to Western China, and the Murder of Mr. Margary. (In continuation of Correspondence presented to Parliament August 1867: C. 1605). In-fol., pp. 148. — [P. 1832.]

386. — The Journey of Augustus Raymond Margary, from Shanghae to Bhamo, and back to Manwyne. From his Journals and Letters, with a brief biographical preface: to which is added a concluding chapter. By Sir Rutherford Alcock, K.C.B. With a Portrait engraved by Jeens, and a Route Map. London: Macmillan & Co. 1875. In-8, pp. XXIV—382.

Notices: *Saturday Review*, Vol. 42, Aug. 26, 1876. — *Nature*, XIV, 1876, pp. 229—230.

387. — Notes of a Journey from Hankow to Ta-li-fu, by the late Augustus Raymond Margary, China Consular Service. Shanghai: Printed by F. & C. Walsh... 1875, in-8, pp. VIII—51.

388. — Notes of a Journey from Han-Kow to Ta-li-fu. By the late A. R. Margary. Being Extracts from the Author's Diary. Carte. (*Journ. R. G. Soc.*, Vol. XLVI).

389. — La Chine Méridionale. Journal de M. Margary. (L'*Explorateur*, III, 1876, p. 57; IV, 1876, p. 10).

390. — Margary's Tagebuch auf seiner Reise durch China. Aus der "Bombay Gazette" vom 13 December 1875 in's Deutsche übersetzt von Frl. Josephine v. Hauer. (*Mitt. der K. u. K. Geog. Ges. Wien*, 1876, pp. 253—265).

391. — Extracts of Letters from Mr. Margary. (*Proc. R. Geog. Soc.*, XIX, 1874—75, pp. 288—291).

392. — Extracts from the Diary of the late Mr. Margary, from Hankow to Tali-fu. (*Proc. R. G. Soc.*, XX, 1875—6, pp. 184—215).

393. — Notice sur le Voyage de Margary de Hankow à Ta-li-fu. Par E. Milsom. (*Bull. Soc. Géog.*, Lyon, 1876).

394. — Mr. Margary's Journey from Shanghae to Bhamo. (Chambers' *Journal*, Feb. 1876).

395. — Die Englische Mission nach Junnan. (*Ausland*, No. 39, 1876).

396. — Augustus R. Margary. (*Leisure Hour*, XXVI, 166).

397. — Het Journaal van Margary, door N. W. Posthumus, s. l. n. d., br. in-8, pp. 7.

398. — P. [1994.] *China* (No. 3) 1878. — Report on the Route followed by Mr. Grosvenor's Mission between Tali-fu and Momein (*with Maps*) 4 *s.* 6 *d.*

399. — P. [2393.] *China* (No. 2) 1878—1879. — Report by Mr. Baber of his Journey to Ta-Chien-Lu. 1 *d.*

400. — Journey to Ta-chien-lu, in 1878. — Notes on the Route followed by Mr. Grosvenor's Mission through Western Yünnan, from Tali-fu to Téng-yueh. (Baber, *Travels and Researches in Western China*).

Compte-rendu du rapport de M. C. E. Baber sur la route entre Tali-fou et Momein suivie par la mission de M. Grosvenor. Lu à la séance du 16 septembre 1878 par M. le Dr. Louis Delgeur, vice-président de la Société. (*Bull. Soc. roy. Géogr. Anvers*, III, 1878, pp. 75—98).

401. — Monument en l'honneur de Margary, à Chang-hai. (*Miss. Cath.*, XII, 1880, pp. 584—5).

5º Ouvrages divers.

402. — On the Frontiers of China towards Birmah. By Dr. Gützlaff. (*J. R. G. S.*, XIX, 1849, pp. 428).

403. — О торговыхъ путяхъ по Китаю и подвластнымъ ему владѣніямъ. Іеромонахо Палладія Кафорова. (Записки Импер. Русск. Географическаго Общества Кн. IV, 1850, pp. 224—259).

404. — Memorandum on the Countries between Thibet, Yunân, and Burmah. By the Very Rev. Thomine D'Mazure [sic], Vicar Apostolic of Thibet; communicated by Lieut.-Col. A. P. Phayre, Commissioner of Pegu; (with notes and a comment by Lieut.-Col. H. Yule, Bengal Engineers.) With a Map of the N. E. Frontier prepared in the office of the Surveyor Gen. of India, Calcutta, Aug. 1861. (*Journ. As. Soc. of Bengal*, 1862, Vol. XXX, pp. 367—383).

405. — On the various lines of Overland Communication between India and China. By Dr. M' Cosh, late of the Bengal Medical Staff. (*Proc. R. G. S.*, Vol. V, 1861, pp. 47—54).

406. — On a Communication between India and China by the line of the

Burhampooter and Yang-tsze. By General Sir Arthur Cotton, R.E. Read June 24, 1867. (*J. Roy. G. S.*, XXXVII, pp. 231—9. — *Proc. R. G. Soc.*, XI, 1867, pp. 255—9).

407. — Letter to Major-General Sir Andrew Scott Waugh, on Routes between Upper-Assam and Western China. By F. A. Goodenough, Esq. (Communicated by Sir A. S. Waugh). (*Proc. R. G. S.*, XII, 1868, pp. 334—336).

408. — Letter to the Liverpool Chamber of Commerce on the prospects of a direct Trade Route to China through Moulmein, by John Coryton, esq. Recorder of Moulmein. With an Appendix containing Suggestions for amendments in the Law relating to foreign-grown Salween-borne timber, and a scheme for the prevention of frauds in the Timber trade of Moulmein and the adjustment of disputes between foresters and forest chiefs. — Moulmein: Printed by T. Whittam, at the Advertiser Press. — 1870, in-8, pp. 102—XLVII.

409. — Trade Routes between British Burmah and Western China. By J. Coryton. (*Proc. R. Geog. Soc.*, XIX, 1874—75, pp. 264—288).

410. — *Trade Routes to Western China, by R. G. — Webb, Hunt & Riding, Liverpool, 1872.

"A little brochure of eight pages, accompanied by a sketch map. It advocates a route running N.E. from Rangoon to the Lan San River, and will be found of much interest to all who care for the subject it discusses". (*China Review*, I, p. 60).

411. — Trade Routes to Western China. (*Edinburgh Review*, No. 280, April 1873).

412. — Recent Attempts to find a direct Trade-Road to South-Western China. By F. v. Richthofen. (*Ocean Highways*, Jan. 1874, pp. 404—410; — réimp. *Shanghai Budget*, March 26, 1874).

413. — On our Prospects of opening a Route to South-Western China, and Explorations of the French in Tonquin and Cambodia. By Lieut. Col. A. P. Mc Mahon. (*Proc. R. G. Soc.*, XVIII, 1874, pp. 463—7).

414. — Trade Routes to Western China. By Colonel H. Yule, C.B. (*The Geographical Magazine*, April 1875, pp. 97—101).

Cet article accompagne une carte de E. G. Ravenstein.

415. — A Map shewing the various routes proposed for connecting China with India and Europe through Burmah and developing the Trade of Eastern Bengal, Burmah & China prepared under the direction of John Ogilby Hay, F.R.G.S. 1875. London: Pub. by Edward Stanford, 55 Charing Cross, Aug. 3, 1875.

416. — Overland Route to China viâ Assam, Tenga Pani River, Khamti, and Singphoo Country, across the Irrawaddi river into Yunan. By Henry Cottam. *Proc. R. Geog. Soc.*, XXI, 1876—7, pp. 590—595).

417. — China viâ Tibet. By S. C. Boulger. (*Journ. R. As. Soc.*, N. S., Vol. X, Part I. Art. V. Dec. 1877, pp. 113—130).

418. — *F. Toula. Von China nach Indien. (*Wien. Abendpost*, 110—121, 1878).

419. — Across China from Chin-kiang to Bhamo, 1877. By J. Mc Carthy. (*Proc. R. Geog. Soc.*, N. S., Vol. I, 1879, pp. 489—509).

Avec carte, p. 544.

420. — Note on the old Burmese route over Patkai viâ Nongyang (viewed as the most feasible and direct route, from India to China). By S. E. Peal. (*Jour. As. Soc. Bengal*, Vol. 48. Pt. II. 1879, pp. 69—82).

421. — Report on a Visit to the Nongyang Lake, on the Burmese Frontier, Feb. 1879. — By S. E. Peal. (*Ibid.*, Vol. 50, Pt. 2, 1881, pp. 1—30).

422. — Routes to China, viâ Assam. By S. E. Peal. (*Nature*, XX, 1879, pp. 583—5).

423. — Die Ueberlandroute nach China über Assam. (*Ausland*, 1876, 42).

424. — Journey of the Expedition under Colonel Woodthorpe, R.E., from Upper Assam to the Irawadi, and return over the Patkoi Range. By Major C. R. Macgregor, 44th Reg. (Ghurka Light Infantry). (*Proc. R. Geog. Soc.*, N. S., vol. IX, 1887, pp. 19—42).

Avec carte, p. 68.

425. — Account of the Pundit's Journey in Great Tibet from Leh in Ladákh to Lhása, and of his Return to India viâ Assam. By Captain H. Trotter, R.E. (*Ibid.*, XXI, 1876—7, pp. 325—350).

426. — The Question of an Overland Route to China from Indiâ viâ Assam, with some remarks on the source of the Irawadi River. By Charles H. Lepper. (*Ibid.*, N. S., Vol. IV, 1882, pp. 623—4).

427. — La route de terre de l'Inde à la Chine par l'Assam, par Ch. H. Lepper. (*Ann. de l'Ext. Orient*, 1883—84, VI, pp. 301—308, 330—340).

Traduction de l'anglais de C. H. Desgodins, Inspecteur des forêts en retraite. — Notice: *Miss. Cath.*, XVIII, 1886, p. 324.

William J. Gill.

428. — Szechuen to Burmah (*N. C. Herald*, Dec. 20, 1877, d'après *the Rangoon Daily Review*).

Lieut. Gill, R.E.; et Mesny, au service de la Chine.

429. — The River of Golden Sand — the Narrative of a Journey through China and Eastern Tibet to Burmah; with illustrations and ten maps from original surveys. By Capt. William Gill, R.E. With an Introductory Essay. By Col. Henry Yule... London, John Murray, 1880, 2 vol. in-8, pp. 95—420, 11—453.

Notice: *Nature*, XXII, 1880, pp. 26—28.
Il a été fait un tirage à part du Mémoire et de l'Int. de Yule.

430. — The River of Golden Sand being the narrative of a journey through China and Eastern Tibet to Burmah. By the late Captain William Gill, R.E. Condensed by Edward Colborne Baber, Chinese Secretary to H. M.'s Legation at Peking. Edited with a Memoir and introductory Essay. By Colonel Henry Yule, C.B., R.E. With portrait, Map and Woodcuts. London: John Murray, 1883, in-8, pp. 332.

431. — Travels in Western China and on the Eastern Borders of Tibet. By Capt. W. J. Gill. (*J. Roy. Geog. Soc.*, XLVIII, 1878, pp. 57—172). (Carte). (*Proc. R. Geog. Soc.*, XXII, 1877—8, pp. 255—271 [abrégé]).

432. — Itinéraire de W. Gill en Chine et au Thibet 1877. (*Bull. Soc. Géog.*, Mai 1881, pp. 448—465).

Par Dutreuil de Rhins. — Carte.

ARCHIBALD ROSS COLQUHOUN.

433. — Exploration through the South China Borderlands, from the Mouth of the Si-kiang to the Banks of the Irawadi. By A. R. Colquhoun. (*Proc. Roy. Geog. Soc.*, N. S., Vol. IV, 1882, pp. 713—730).

Avec carte, p. 776.

434. — Special Supplement to the Chamber of Commerce Journal, containing an Original Paper on the Prospects of Trade Extension between Burmah and South-West China (with Explanatory Maps), by Archibald R. Colquhoun. Nov. 15, 1882. Br. in-4 à 2 vol.

Bib. Soc. Géog. Paris, $\frac{\text{E 5}}{374}$.

435. — The Colquhoun and Wahab Expedition through Southern China into Burmah. — Opinions of the Press on the value of the Expedition. London: Printed by Daniel Greenaway, 1882, br. in-8, pp. 36. Avec une carte.

Bib. Soc. Géog. Paris, $\frac{\text{E 5}}{365}$.

436. — Across Chrysê, being the narrative of a Journey of exploration through the South China border lands from Canton to Mandalay. By Archibald R. Colquhoun, executive Engineer, Indian Public Works, F. R. G. S., A. M. Inst. C. E. With 3 specially prepared maps, 30 facsimiles of a native drawings and 300 illustrations, Chiefly from Original Photographs and Sketches. In two vol. — London: Sampson Low, Marston, Searle, and Rivington, 1883, 2 vol. in-8, pp. XIV—408, XXX—420.

Notices: *Athenaeum*, 1883, I, 663. — *Saturday Review*, LV, 601. — *Spectator*, LVI, 872. — *Literary World*, Boston, XIV, 206.

437. — *Quer durch Chryse. Forschungsreise d. d. süd-chinesischen Grenzländer u. Birma von Canton nach Mandalay. Autoris. deutsche Ausgabe von H. Wobeser. M. über 300 Abbildungen u. Karten. 1884, 2 vol. in-8.

438. — Archibald Colquhoun — Autour du Tonkin — La Chine méridionale de Canton à Mandalay. Traduit de l'anglais avec l'autorisation de l'auteur. Par Charles Simond. H. Oudin, lib. éd. Paris — Poitiers. 1884, 2 vol. in-12.

439. — Les Pionniers de l'Europe et le Yunnan. [Par R. Colquhoun.] Par G. d'Orcet. (*Rev. Brit.*, 1883, IV, pp. 461—502; V, 83—124, 369—404; VI, 115—155, 279—318).

440. — Le Tonkin aux points de vue géographique, agricole, administratif, commercial, ethnographique d'après A.-R. Colquhoun. (*Soc. Bretonne Géog.*, IV, 1885, pp. 511—547).

441. — Chine méridionale. Par A. Colquhoun. (*Soc. Bretonne Géog.*, IV, 1885 pp. 492—508, 548—554).

442. — Amongst the Shans, by Archibald Ross Colquhoun, A.M.I.C.E., F.R.G.S. Author of "Across Chrysê", etc. With upwards of Fifty whole-page Illustrations and an historical sketch of the Shans, by Holt S. Hallett, M.T.C.E., F.R.G.S. Preceded by an introduction on the Cradle of the Shan Race, by Terrien de Lacouperie, Professor of Indo-Chinese Philology, University Coll. Lond., ... London: Field & Tuer 1885, in-8, pp. IV—392.

Notices: *Spectator*, LVIII, 551. — *Athenaeum*, 1885, I, 273. — *Literary World*, Boston, XVI, 95. — *Saturday Review*, LIX, 797.

443. — Exploration in Southern and South-Western China. By Archibald R. Colquhoun, C.E. — 1. Wuchau to Pe-sè. — 2. Pe-sè to Ssŭ-mao. — 3. Ssŭ-mao to Tali. (Royal Geog. Society — *Supp. Papers*. Vol. II. Part 1, London, 1887), in-8, pp. 40.

444. — *Archibald R. Colquhoun. — Burmah: Our Gate to China. (*Asiatic Quarterly Review*, IV, N° 8, October 1887, pp. 256—278).

445. — Report on the Railway Connexion of Burmah and China, by Archibald R. Colquhoun, ... and Holt S. Hallett, ... with Account of Exploration-Survey, by Holt S. Hallett accompanied by Surveys, Vocabularies and Appendices. — Submitted to Her Majesty's Government and the British Chambers of Commerce. London: Allen, Scott & Co., 30 Bouverie Street, E. C., s. d. [1887], in-fol., pp. 269, avec onze cartes.

446. — The Railway Connection of Burmah and China. By A. R. Colquhoun. (*Jour. Manchester Geog. Soc.*, III, 1887, pp. 141—153).

447. — Exploration Survey for a Railway Connection between India, Siam, and China. By Holt S. Hallett, C.E. (*Proc. R. Geog. Soc.*, VIII, 1886, Jan., pp. 1—20; carte, p. 64).

448. — Address of Mr. Holt S. Hallett, C.E., F.R.G.S., M.R.A.S., upon Burmah: our Gate to the Markets of Western and Central China; treating with the proposed connection of Burmah with China by railway. Delivered before the Birmingham Chamber of Commerce on the 26th May, 1887, Mr. Henry W. Elliott, President of the Chamber, in the Chair. London: P. S. King & Son, Parliamentary Agency. — 1887, in-8, pp. 20.

449. — The Burmah-Siam-China Railway. By Holt S. Hallett. (*Blackwood's Mag.*, CXLVI, Nov. 1889, pp. 647—659).

450. — The Remedy for Lancashire. A Burma-China Railway. By Holt S. Hallett. (*Ibid.*, CLII, Sept. 1892, pp. 348—363).

451. — Les routes commerciales de l'Inde au Thibet et à la Chine. (*Bul. Soc. Géog. de l'Est*, IV, 1882, pp. 505—510).

Par A. Desgodins, ext. du No. du 13 juin 1882, de l'*Englishman*, de Calcutta, et trad. de l'anglais par Mlle. M. Bourguignon.

452. — La région limitrophe du Thibet, de la Birmanie, de l'Assam et de la Chine. Par A. Desgodins, Provicaire du Thibet. (*Bull. Soc. Géog.*, Paris, VII^{e} Sér., V, 1884, pp. 278—288).

453. — Across China. From Bhamô to Shanghai. By Henry Soltau. (*Scottish Geog. Mag.*, IV, 1888, pp. 83—98).

HENRI D'ORLÉANS.

454. — Autour du Tonkin par Henri Ph. d'Orléans. Paris, Calmann Lévy, 1894, in-8, pp. IV—654.

Notice: *Edinburgh Review*, 183, Jan. 1896, pp. 237—266.

455. — Prince Henri d'Orléans — Du Tonkin aux Indes Janvier 1895—Janvier 1896. Illustrations de G. Vuillier d'après les photographies de l'auteur. Gravure de J. Huyot. Cartes et Appendice géographique par Émile Roux, Enseigne de vaisseau. Paris, Calmann Lévy, 1898, gr. in-8, pp. 442.

456. — Du Tonkin au Yunnan par le Prince Henri d'Orléans. (*Bull. Soc. Géog.*, Paris, 1895, pp. 389—404).

457. — Du Tonkin aux Indes par le Yunnan. — Exploration du prince Henri d'Orléans. (*Rev. française*, XXI, 1896, pp. 129—135, 193—201).

458. — Journey of Prince Henry of Orleans. (*Dublin Review*, CXIX, July 1896, pp. 168—169).

459. — A Journey from Tonkin by Tali-fu to Assam. By Prince Henri d'Orléans. (*Geogr. Journ.*, VIII, Dec. 1896, pp. 566—585).

460. — Aux sources de l'Irraouaddi, d'Hanoï à Calcutta par terre, par M. E. Roux, enseigne de vaisseau. (*Tour du Monde*, 1897, pp. 193—276).

461. — Emile Roux. Enseigne de Vaisseau. — Aux Sources de l'Irraouaddi Voyage de Hanoï à Calcutta par terre, illustré de cent dessins ou gravures directes d'après les photographies rapportées par l'auteur. Hachette & Cie. 1897, gr. in-8, pp. 84 + 1 f. n. ch. p. l. tab.

Tiré du *Tour du Monde*.

462. — Renseignements géographiques inédits recueillis, en dehors de l'itinéraire suivi, au cours de l'expédition du Prince Henri d'Orléans, de MM. E. Roux et Briffaut du Tonkin aux Indes (Janvier 1895—Janvier 1896) par Emile Roux, Enseigne de vaisseau. (*Bul. Soc. Géog.*, Paris, 1897, pp. 81—95).

463. — Exploration du Tonkin aux Indes. Conférence faite le 12 Mai 1896, par le Prince Henri d'Orléans. (*Soc. Géog. Lille*, Bull., XXV, 1896, 1er sem., pp. 285—309).

464. — Société de géographie de Lille. — Conférence par le Prince Henri d'Orléans 12 mai 1896. Lille, Imprimerie L. Danel, in-16, pp. 63.

Il y a des ex. sur papier du Japon.

465. — From Tonkin to India, by the Sources of the Irawadi, 1895—96. By Prince Henri d'Orléans. Translated by Hamley Bent, M.A. Illustrated by C. Vuillier. London, Methuen, 1898, gr. in-8, pp. XII—467.

Notice: *Nature*, LVII, 1897—8, pp. 557—8.

466. — Voyage du Tonkin aux Indes Anglaises par le Prince Henri d'Orléans Par J. Janssen, de l'Institut. (*Lectures académiques Discours*, pp. 285—288).

*
* *

467. — Through Upper Burma and Western China. By John Foster Fraser. (*Trans. As. Soc. Japan*, XXVI, 1898, pp. v—xxvii).

468. — Recent journey from Shanghai to Bhamo through Hunan. By Captain A. M. S. Wingate. (*Geog. Journ.*, XIV, Dec. 1899, pp. 639—646).

469. — *A. M. S. Wingate. — "Things Chinese". With a short account of a journey through the heart of China. (*Jour. United Service Inst. of India*, XXIX, pp. 1—28, carte).

470. — Voyage du capitaine A. Wingate, de Chang-Haï à Bhamo, à travers le Hou-nan. Par J. D.[eniker.] (*La Géographie*, 15 janvier 1900, pp. 61—2).

471. — L'exploration des provinces centrales de la Chine. Par le capitaine Wingate. (*Le Mouv. géog.*, 1900, col. 69, 73).

472. — From Shanghai to Bhamo. By R. Logan Jack, LL.D., F.G.S. (*Geog. Journ.*, XIX, March 1902, pp. 249—277).

473. — *Dr. R. Logan Jack. The Black Blocks of China. London, Arnold, 1904, 10/6d.

Notice: *Times Weekly Ed. Lit. Sup.*, Feb. 12, 1904.

474. — Du Tonkin en Birmanie. Par M. Jacques Faure. (*Bul. Soc. Géog. com.*, XXIV, 1902, pp. 32—43).

475. — Un voyage du Tonkin en Birmanie. (*Bul. Com. Asie franç.*, Déc. 1901, pp. 378—9).

476. — Un voyage du Tonkin en Birmanie. (*Le Mouv. géog.*, 1902, col. 51—52).

D'après le *Bul. du Com. de l'Asie française*; Voyage de M. Jacques Faure.

HENRI CORDIER.

(*à suivre.*)

Un abrégé malais du Catéchisme musulman

PAR

Antoine CABATON,

Ancien membre de l'Ecole française d'Extrême-Orient.

Les Malais d'Indo-Chine, presque tous pêcheurs, agriculteurs ou commerçants, se montrent en général peu soucieux des spéculations de l'esprit. Peuple souvent plus religieux que moral, s'ils reconnaissent trop volontiers l'hospitalité reçue en Cochinchine et au Cambodge par une humeur dominatrice et astucieuse, un mercantilisme sans scrupules, leur islamisme fervent, ravivé chez beaucoup, par le pèlerinage de la Mecque et par le contact avec la portion la plus fanatique de l'univers musulman, les contraint à certaines vertus qu'ils pratiquent surtout entre coreligionnaires. C'est ainsi que l'adultère, le rapt, l'ivresse, le jeu sont sévèrement punis parmi eux, et l'imâm, au nom du Coran, sévit contre les coupables avec une autorité incontestée. Ce sont encore leurs croyances qui les ont dotés d'une littérature religieuse, sinon originale du moins assez variée et intéressante, reflet de celle qui fleurit à Java et dans la péninsule malaise. Elle se compose surtout de pieuses légendes, d'historiettes morales ou d'ouvrages dogmatiques, au premier rang desquels brille la *'Aqīdah* d'Al-Senūsī dont nous venons de publier la version malaise [1]).

1) *Une traduction interlinéaire malaise de la 'Aqīdah d'Al-Senūsī* dans le *Journal Asiatique* de Janvier-Février 1904, pp. 115—145.

Une autre production de cette flore théologique qui peut donner une idée des procédés d'enseignement religieux chez les Malais est le petit tableau ci-dessous. Ce bref aide-mémoire destiné à s'implanter par l'œil dans les cervelles indociles et dont nous avons essayé de reproduire la disposition matérielle, est probablement le résumé d'un ouvrage dogmatique plus développé. Nous ne serions même pas éloigné de croire, à en juger par la similitude du début et à la brièveté des deux textes, qu'il a pour base le catéchisme d'Abu'l Laith Mohammed Al-Samarqandī très répandu en Malaisie et à Java [1]). On remarquera toutefois que l'auteur y passe sous silence la croyance, si expressément recommandée, par le Coran, aux Anges, aux Livres révélés, aux Envoyés et au Jour dernier [2]). On n'y parle pas davantage des ablutions purificatoires, introduction nécessaire à tous les actes religieux [3]). C'est que notre résumé, rédigé dans un but de prosélytisme, a tous les caractères de concision souhaitables dans un Manuel de propagande qui va au plus pressé, laissant à celui qui l'emploie le soin de suppléer aux omissions volontaires. L'islamisme des Chams Banis (ou musulmans) de l'Annam, qu'il était destiné à réformer par son copiste — un Malais de Cochinchine, l'imâm Al-Hajj Ismā'īl —, encombré de pratiques et de superstitions empruntées aux Chams brâhmanistes ou restes d'anciens cultes locaux, ne ressemble guère au monothéisme rigoureux du Prophète. La tâche du missionnaire en pareil cas se réduisait à présenter à ces frères égarés des dogmes très nets et dépourvus de tout appareil susceptible de les décourager: nous pensons qu'il y est parvenu.

1) Voir: *Short account of the Malay mss. belonging to the R. A. S.* by H. N. VAN DER TUUK (J. R. A. S. 1866, vol. II [New Series], p. 134, et Dr. A. W. T. JUYNBOLL, Een Moslimsche Catechismus in het Arabisch... et Samarḳandī's Catechismus opnieuw besproken (Bijdrage tot de taal-, land- en volkenkunde van Nederlandsch-Indië, 4, V, pp. 215—231 et 4, V, pp. 267—284).

2) *Cor.* IV, 135. 3) *Cor.* IV, 46; V, 8, 9.

Les notes cursives que l'imâm Ismā'īl a consignées au verso de son manuscrit n'en sont pas la partie la moins suggestive. Leur tristesse résignée laisse deviner la déception de cet homme convaincu dont la prédication, de son propre aveu, n'eut guère de succès. Il est fort regrettable pour nous qu'il se soit borné uniquement à relever en quoi diffèrent les pratiques religieuses des Musulmans chams de l'Annam et celles tout orthodoxes de son petit tableau, sans pousser plus loin son enquête; il eut recueilli ainsi de leur bouche nombre d'informations précieuses que les étrangers réussissent mal à leur arracher.

«Les prières doivent être faites, dit-il, chaque jour au temps fixé, mais les gurus d'ici ne les disent point».

«On doit laver un mort, le revêtir du vêtement prescrit, le descendre dans une fosse, le déposer dans une niche latérale à cette fosse et la fermer avec des planches, combler la fosse et réciter la formule religieuse habituelle. Les porteurs doivent être au nombre de quatre».

«Il est convenable que personne ne précède le convoi d'un mort, mais les gurus d'ici marchent en tête» [1]).

«On doit jeûner pendant tout le mois de Ramadhān et même le 13, le 14 et le 15 de chaque mois si l'on est pieux [2]), mais les gurus d'ici ne jeûnent que trois jours, et encore ils mangent à midi: c'est ce qu'ils appellent jeûner!»

«Le quarantième du superflu constitue l'aumône légale, mais les gurus d'ici ne connaissent pas cette aumône».

«On doit accomplir le pèlerinage de la Mecque où se trouve le

1) «Le mystère, ou la raison du conseil de ne courir devant la bière, c'est disent-ils (les Musulmans), que quand un fidèle est mort, des Anges viennent le garder, jusqu'à ce qu'il ait rendu compte; et il faut, par un religieux respect, leur céder le pas». CHARDIN, *Voyage en Perse*... — Amsterdam, 1735, t. IV, p. 89.

2) En mémoire d'un jeûne de Mahomet. On les appelle ايام البيض *ayyamu 'l-bīdh* «les jours brillants».

temple de Dieu, mais les gurus d'ici ne font pas ce pèlerinage et prient rarement à la mosquée».

L'étonnement le plus méprisant de notre imâm et sa remarque la plus intéressante concerne l'observance du vendredi qui doit avoir lieu dans tout village de quarante habitants au moins:

«Si quelqu'un fait quarante gâteaux et qu'il les apporte à la mosquée cela constitue pour lui une assemblée. Comment des gâteaux pourraient-ils remplacer des fidèles?»

Cette pratique, inexplicable à Ismā'īl, a évidemment pour origine l'habitude des chams brâhmanistes d'offrir autant d'oblations qu'il y a de divinités à adorer [1]). Remplacer des fidèles absents par des gâteaux pour s'assurer le bénéfice de formules récitées à la mosquée, n'a rien qui puisse étonner quiconque connait les Chams, tant brâhmanistes que musulmans, et sait à quel point leurs cultes réciproques se sont contaminés [2]).

Traduction.

Au nom de Dieu, clément et miséricordieux. Louange à Dieu, souverain des mondes et (puisse) le denoûment heureux (être réservé) à ceux qui craignent [3]). Que la prière et le salut de Dieu soient sur Notre Seigneur le prophète Mohammed, qui est le Seigneur de tous les envoyés, sur sa famille et sur ses nobles Compagnons.

— 1 —

En vérité voici en quoi consiste la profession de foi de l'unité: «Je confesse qu'il n'y a pas d'autre Dieu que Dieu».

1) Voir nos *Nouvelles Recherches sur les Chams*, p. 27 et 35.

2) Voir AYMONIER (E.), Les Tchames et leurs religions, pp. 77—87 du tirage à part et nos *Recherches*, p. 16 et 40.

3) *Cor.* VII, 125 et XXVIII, 83.

— 2 —

Et ce qui doit être attesté au regard du Prophète: «Je confesse que Mohammed est l'envoyé de Dieu».

— 3 —

Si l'on nous interroge sur les principes fondamentaux de l'Islām (nous répondrons qu')il y en a cinq: I. La Profession de Foi. II. La Prière. III. L'Aumône légale. IV. Le Jeûne. V. Le Pèlerinage de la Mecque.

a) *Profession de foi:* Dieu et Mohammed.
b) *Prière:* Chaque jour et chaque nuit cinq temps sont consacrés à la prière, c'est-à-dire qu'on doit y tenir compte des treize institutions ou principes sacrés qui s'y rapportent.
c) *Aumône légale:* Prélevée sur les biens qui y sont soumis.
d) *Jeûne:* Durant le mois de Ramadhān.
e) *Accomplir le pèlerinage* de la Mecque.

[Les treize institutions ou principes sacrés qui ont trait à la prière sont:]

1. L'Intention [1]). 2. La Station debout. 3. La Louange qui interdit (de parler après qu'on l'a prononcée. 4, Le premier Chapitre du Coran. 5. L'Incurvation (du corps). 6. L'Action de se redresser. 7. La Prostration respectueuse. 8. La Session intermédiaire. 9. La Seconde Session. 10. La Salutation (ou Bénédiction). 11. Les Formules de prières. 12. L'Adoration. 13. L'Observation exacte (des attitudes et de l'ordre prescrit dans la prière) [2]).

1) C'est-à-dire la Direction d'intention qui doit précéder toute prière.

2) Pour plus de détails consulter: *La Religion des Mahométans...* Tiré du Latin de M. Reland... — La Haye, 1721. In-8°, p. 49 [Gravure représentant *Les diverses postures des Turcs en priant et avant que de commencer leurs prières*]. — Mouradgea d'Ohsson, *Tableau de l'Empire othoman.* — Paris, 1788, t. II, pl. 14, p. 76).

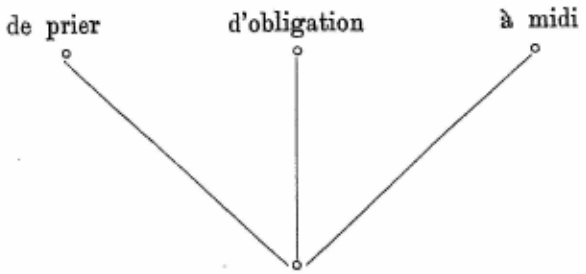
[Et chacune de ces treize institutions se rattachent à l'une des choses suivantes:] [1]).

I. Cœur: 1, 13.

II. Langue: 3, 4, 10, 11, 12.

III. Pieds et mains: 2, 5, 6, 7, 8, 9.

Avoir l'intention bien arrêtée



Dieu est très grand!

Je dois en son temps dire la prière de midi et faire quatre inclinations dans la direction de la Mecque au Dieu très haut.	Dieu est très grand. L'intention (de la prière) doit être accompagnée du désir et de l'action [2]).

L'intention n'est ni lettre ni son.

1) Les chiffres renvoient à l'énoncé des treize institutions ou principes sacrés.

2) Mot à mot: «L'intention d'une chose est liée à son action». La phrase paraît tronquée.

بِسْمِ اللّٰهِ الرَّحْمٰنِ الرَّحِيْمِ

اَلْحَمْدُ لِلّٰهِ رَبِّ الْعَالَمِيْنَ وَالْعَاقِبَةُ لِلْمُتَّقِيْنَ وَالصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلٰى سَيِّدِنَا مُحَمَّدٍ سَيِّدِ الْاَنْبِيَاءِ وَالْمُرْسَلِيْنَ

وَعَلٰى اٰلِهٖ وَصَحْبِهِ الطَّاهِرِيْنَ

سؤال جلك دتياي اوغ كيت براوا وكرا اركن السلام ايت

جواب بهوا ركن اسلام اية ليما وكارا اداسن

فرغا	كدوا	كيك	كافة	فواسا	نايك حج
شهادة	سمبهيغ	زكوة	فواسا	كلمه	

بهوكون يظهر شهادة توحيد اية يانيت

اَشْهَدُ اَنْ لَّا اِلٰهَ اِلَّا اللّٰهُ

دان يظهر شهادة رسول اية يانيت

وَاَشْهَدُ اَنَّ مُحَمَّدًا رَّسُوْلُ اللّٰهِ

شَهَادَةٌ — سَمْبَهْيَغْ — رُكُنٌ — فُوَاسَا — نَايِكْ حَجّ

نِيَّةٌ — بَرْدِيْرِيْ تَكْبِيْرَةُ الْاِحْرَامِ — فَاتِحَةٌ — رُكُوْعٌ — اِعْتِدَالٌ — سُجُوْدٌ — اِنْتَارَا دُوْ سُجُوْدٌ — سُجُوْدٌ يَكْدُوَا — تَحِيَّاتٌ — صَلَوٰةٌ — سَلَامٌ — تَرْتِيْبٌ

قَلْبِي — قَوْلِي — فِعْلِي

قَصْدُ — تَعَرُّضُ — تَعْيِيْنُ

اَلْكَبِيْرُ — فَصْلٌ مُتَعَلِّقٌ بِفِعْلِهِ

اَلْبَيِّنَةُ لَيْسَ تَعْرِيْفٌ لَا صَوْتٌ

قَصْدُ شَيْءٍ مُقْتَرِنًا بِفِعْلِهِ

Dimensions de l'original: 540×400 mm.

PEI YUAN LOU

北轅錄

RÉCIT D'UN VOYAGE DANS LE NORD.

Écrit sous les *Song* 宋 par *Tcheou Chan* 周煒 [1])

TRADUIT PAR

ED. CHAVANNES.

Tcheou Chan, dont on va lire la courte relation, n'a rien d'un explorateur; il s'est borné à accompagner un ambassadeur qui se rendit, en l'an 1177 p. C., de *Hang-tcheou* à Péking pour apporter à l'empereur djourtchen de la dynastie *Kin* 金 les compliments du souverain chinois de la dynastie *Song* 宋. Il décrit la route qu'il a suivie à partir du moment où il entre sur le territoire des *Kin*, c'est-à-dire lorsqu'il atteint la rivière *Houai* 淮; mais il énumère d'une manière fort incomplète les localités qu'il traverse et oublie le plus souvent de noter les distances qui les séparent; son itinéraire est loin de valoir celui que son contemporain *Tchang Ti* 張棣 a inséré dans son Livre avec cartes sur les *Kin* 金圖經 [2]). *Tcheou Chan* n'ajoute donc rien à nos connaissances géographiques. Il n'a pas d'ailleurs les qualités d'un grand voyageur: fine bouche, il décrit avec complaisance les mets qu'on lui sert et loue médiocrement leur saveur; il se plaint quand il faut partir avant l'aube et son âme en est toute imbue d'une mélancolie qui persiste jusqu'au lever du soleil. Cependant il est assez bon lettré; il connaît le passé du pays qu'il parcourt et le nom de certaines localités historiques éveille une multitude de

1) Cette indication se trouve placée à la fin de l'ouvrage.

2) J'ai publié l'itinéraire de *Tchang Ti* dans le *Journal Asiatique* de Mai-Juin 1898, p. 362—369.

souvenirs dans sa mémoire; c'est plaisir de faire le trajet en compagnie d'un homme si érudit; j'espère que le lecteur lui saura gré d'avoir noté ses impressions.

J'ai eu à ma disposition deux textes, d'ailleurs identiques, du *Pei yuan lou*; l'un se trouve dans le *Kou kin chouo hai* 古今說海, l'autre dans le *Chouo fou* 說郛 [1].

L'année *ping-chen* (1176) de la période *chouen-hi*, le vingt-neuvième jour du onzième mois, un décret impérial ordonna que le *tai-tche* attaché au *fou-wen ko*, *Tchang Tseu-tcheng* 待制敷文閣張子政 [2]) fût provisoirement mis à l'essai dans la charge de président du ministère du cens et s'acquittât de la mission d'aller féliciter le souverain [3]) (de la dynastie) *Kin* 金 à l'occasion de son jour de naissance. Le grand-oncle de l'empereur, commandant en chef des gardes de droite surveillants des portes, *Che-pao* 士褒, fut nommé provisoirement surintendant de l'arrondissement de *Ming* 明 [4]), préposé aux affaires du *tong chang-ko-men*, et en même temps du *k'o-cheng* et du *sseu-fang-kouan* 知東上閤門兼客省四方館事 [5]), et fut adjoint (à *Tchang Tseu-tcheng*).

1) Sur ces deux recueils, voyez WYLIE, *Notes on Chinese Literature*, p. 136—137.

2) Sous les *Song*, on distinguait par les noms de salles 殿 et de pavillons 閣, un certain nombre de hauts dignitaires ayant le titre de *hio che* 學士; ces personnages n'avaient pas d'attributions déterminées; ils se bornaient à accompagner l'empereur et à former une sorte de comité consultatif. Sous leurs ordres étaient placés des *tche-hio-che* 直學士 et des *tai-tche* 待制 (cf. *Song che*, chap. CLXII, p. 8 v° et 10 v°). L'ambassadeur dont il est ici question était un *tai-tche* subordonné au *fou-wen ko hio-che*.

3) L'empereur *Che-tsong* 世宗.

4) Aujourd'hui, préfecture de *Ning-po* 寧波, prov. de *Tchĕ-kiang*.

5) Le *tong chang-ko-men* et le *si chang-ko-men* formaient le bureau du protocole; les membres du *k'o-cheng* étaient des introducteurs des ambassadeurs; les membres du *sseu-fang kouan* s'occupaient des requêtes et des présents offerts à la cour et de divers points du protocole. Tous ces fonctionnaires étaient d'ordre militaire. Le *Song che* (chap. CLXLVI, p. 4 v°), auquel nous empruntons ces renseignements, ajoute que, à partir du début de la période *kien-yen* (1127—1130), les attributions du *k'o-cheng* et du *sseu-fang-kouan* furent réunies à celles du *tong chang-ko-men*; c'est ce qui nous explique pourquoi le personnage cité dans notre relation est préposé aux affaires du *tong chang-ko-men* et en même temps du *k'o-cheng* et du *sseu-fang kouan*.

L'année suivante (1177), le septième jour du premier mois, (l'ambassadeur) prit congé de l'empereur et sortit de la porte de la capitale [1]).

Le neuvième jour, il quitta la résidence des ambassadeurs [2]).

Le vingt et unième jour, il arriva à *Houai-yin* 淮陰 [3]).

Le vingt-sixième jour, à l'hôtellerie de *Yen* 燕館, il s'initia à l'étiquette.

Le vingt-huitième jour, le commissaire et le sous-commissaire chargés de recevoir les voyageurs qui se rendent dans le nord et de transporter leurs bagages se rendirent à l'hôtellerie [4]); (l'ambassadeur) resta assis pour recevoir leur visite; les officiers du premier et du second grades étaient rangés debout à ses côtés. Les barbares [5]) avaient envoyé, comme commissaires chargés de recevoir et d'accompagner, le commandant en chef de la bravoure illustre, *lang-tchong* du ministère des finances sous les ordres du *chang-chou*, *Li Yi* 李俗, et le commandant du grand prestige, *yuan-wai-lang* du ministère de la guerre sous les ordres du *chang-chou*, *Wan-yen Tsong-pien* 完顏宗卞. En compagnie de ces hôtes, on but debout; les com-

1) 國門. Ceci n'est point le nom d'une porte particulière, car aucune porte de *Hang tcheou* 杭州 n'était ainsi nommée, comme on peut le constater en étudiant le plan de *Hang tcheou* au 13e siècle publié à la suite d'un article de G. E. Mourle (*Journal of the China Branch of the R. A. S.*, N. S., Vol. IX, p. 20—23).

2) Il est vraisemblable que cette résidence se trouvait hors de ville et que l'ambassade y faisait ses derniers préparatifs avant de se mettre en route.

3) A 5 *li* au S.E. de la s.-p. actuelle de *Ts'ing-ho* 清河, préf. de *Houai-ngan* 淮安, prov. de *Kiang-sou*. — *Ts'ing-ho* est en face de la localité de *Ts'ing-kiang-p'ou* 清江浦 sur le cours d'eau qui fait communiquer le lac *Hong-tsö* 洪澤 avec le grand canal. Il est très probable que, pour aller de *Hang-tcheou* à *Houai-yin*, l'ambassade avait suivi la voie du Grand Canal; c'est aujourd'hui encore ce que font les voyageurs; au nord de *Ts'ing-kiang-p'ou*, la navigation sur le Grand Canal devient plus difficile et on préfère la route de terre.

4) C'est toujours l'hôtellerie de *Yen* dont il a été question à la date du vingt-sixième jour.

5) C'est-à-dire l'empire des *Kin*.

missaires chargés de la réception vidèrent trois coupes, puis se retirèrent.

Le vingt-neuvième jour, à *Hiu-yi* 盱眙 [1]), on offrit du vin et un repas aux gens de l'ambassadeur; on traversa la rivière *Houai* 淮 [2]), et, à midi, on arriva au relais de *Tsin* dans l'arrondissement de *Sseu* 泗州津亭 [3]). L'ambassadeur et l'ambassadeur-adjoint se prosternèrent de loin, comme le prescrit l'étiquette; les commissaires chargés de recevoir et d'accompagner se tinrent debout auprès d'eux, en vêtements militaires. Chacun d'eux portait à la ceinture une tablette en argent [4]); cette tablette a la forme des plaques rectangulaires de l'harmonica [5]); elle porte en caractères barbares cette inscription de quatre mots: «Allez et transmettez en toute hâte» [6]).

1) *Hiu-yi* est aujourd'hui encore la sous-préfecture de ce nom, dépendant de la préfecture secondaire de *Sseu* 泗, province de *Ngan-houei*. Cette localité est à l'extrémité occidentale du lac *Hong-tsö*, non loin du point où les eaux de la rivière *Houai* entrent dans ce lac. — Dans notre texte, les mots 盱 et 眙 sont écrits avec la clef 日.

2) Cette rivière formait la limite entre l'empire des *Song* et celui des *Kin*.

3) D'après le dictionnaire de *Li Tchao-lo*, l'arrondissement de *Sseu* à l'époque des *Kin* ne correspondrait pas exactement à la préfecture secondaire qui porte aujourd'hui ce nom; il se serait trouvé à 20 *li* à l'Ouest de la s.-p. actuelle de *Hiu-yi* 盱眙, qui dépend de la préfecture secondaire de *Sseu*, prov. de *Ngan-houei*.

4) 銀牌.

5) Les plaques rectangulaires de l'harmonica 方響 mesurent, d'après M^me^ Devéria, cm. 23 de long sur cm. 5,7 de large. Cf. *Journal Asiatique*, Mai-Juin 1898, p. 396, n. 4, où j'ai eu l'occasion de citer ce passage de la relation de *Tcheou Chan*.

6) 急速走遞. Ces quatre mots donnent sans doute à entendre que le porteur de cette tablette était considéré comme un courrier impérial et avait le droit de réquisitionner des chevaux sur son passage pour pouvoir en toute hâte aller et passer de relais en relais. — On sait que les cinq caractères qui nous ont été conservés de l'écriture des *Leao* (cf. *Teh'eng tö fou tche*, chap. LX, p. 9 r°) correspondent aux cinq mots chinois 朕敕走馬急; le Dr. S. W. Bushell (*Actes du onzième congrès int. des Oriental.*, Paris 1897; *Extrême-Orient*, p. 17) estime que nous avons ici la suscription d'une des tablettes dont se servaient les messagers du souverain pour obtenir des chevaux, et il pense que ces mots signifient: «Notre ordre impérial pour des chevaux de poste. Urgent». — Les *Kin* n'avaient donc fait qu'imiter les *Leao* dans l'usage de ces tablettes. Ils furent imités eux-mêmes par les Mongols dont les *p'ai tseu* 牌子 d'or et d'argent sont bien connus (cf. Marco Polo, de Yule, 3^e^ édition, revue par Cordier, t. I, p. 351—354, et *Journey of friar William of Rubruck*, éd. Rockhill, p. 181, n. 1).

Au dessus est la signature impériale qui a la forme du caractère *tchou* 主 [1]). D'après les règles barbares, les émissaires envoyés au loin portent tous des tablettes qui sont de sortes différentes, en or, en argent ou en bois. En ce qui concerne la manière dont on devrait en habits de cour se tenir debout devant le souverain lors des audiences, et en ce qui concerne les compliments qu'il conviendrait d'exprimer, les officiers de tous grades furent instruits des devoirs des assistants à la cérémonie. L'ambassadeur et l'ambassadeur-adjoint se rendirent dans la salle de réception; le thé et le vin passèrent trois fois; d'après les règles barbares, on commence par prendre une infusion chaude et ensuite le thé. Au bout d'un petit moment, on entra dans la ville en file à cheval; des deux côtés de la route des soldats couverts de cuirasse et portant des armes (faisaient la haie) en droite ligne jusqu'à l'hôtellerie.

Ensuite on apporta le repas du soir. Les plats de fruits sont comme les repas maigres dans le Sud. On commence par disposer un service de thé [2]) où, comme dans la fête du septième soir où (les femmes) demandent l'habileté [3]), les mets affectent la forme de rangées de tuiles, d'écorce de cannelier, d'intestins de coq, de lingots d'argent, de bracelets de diamant, de langues de *Si-che* [4]); ils sont

1) Cette signature doit être vraisemblablement un de ces signes de clan ou *tamga* comme ceux qu'on trouve sur les monuments des Turcs *Tou-kiue*; cf. Radloff, dans *Mélanges asiatiques tirés du Bulletin de l'Acad. imp. des sciences de St.-Pétersbourg*, t. X, p. 398—399, et *Atlas der Alterthümer der Mongolei*, planches XVII, LXXVIII, etc.

2) Le service de thé, dit une note, est celui qui précède le moment où on fait passer le vin. On commence par offrir une tasse de thé.

3) 七夕乞巧. Le septième jour du septième mois, lorsque le soir est venu, les femmes sacrifient à la constellation appelée la Tisserande 織女 en lui demandant de les rendre habiles à tisser la toile et à faire les travaux de l'aiguille. Cf. De Groot, *Les fêtes annuelles d'Emoui*, trad. fr., t. II, p. 436—444.

4) 西施舌. *Si-che* est la célèbre beauté qui causa la perte du roi de *Wou* 吳, *Fou-tch'ai* 夫差 (495—473 av. J.C.). Cf. Giles, *Biographical Dictionary*, n° 679; Mencius, IV, *b*, 25.

faits avec de la farine mêlée à du miel et frite dans l'huile. Les barbares apprécient fort cela. Puis on apporte du pain, du bouillon de sang, des petits pâtés [1]), du bouillon d'estomac, du mouton bouilli, des gâteaux, de la bouillie de riz claire, du bouillon avec de la viande hâchée, des vermicelles et des plats d'os. Dans la suite, (tous les repas) furent fort semblables (à celui-là) et en différèrent peu. Le goût du vin est très mauvais. Quand le repas est fini, on verrouille la porte et il n'y a plus de communication entre l'intérieur et l'extérieur.

Le premier jour du deuxième mois, au moment où l'on avait depuis peu fermé les paupières, dans la demeure du commissaire chargé de recevoir et d'accompagner, les officiers de tout rang préposés au service du matin dirent en langue du nord: «Oui»; ils s'appelèrent tous les uns les autres et se levèrent. En ce temps, la troisième veille n'avait point encore été frappée [2]); on alla chercher partout des tasses d'eau et, quand on se fut lavé, rincé la bouche, coiffé et peigné, la collation était déjà arrivée: c'étaient des gâteaux baignant dans de la graisse de poumons, des galettes de jujube, de la bouillie de farine; il y avait un endroit où on offrait des gâteaux et de la bouillie de grain. Quelques uns n'avaient pas encore eu le temps de prendre leurs bâtonnets lorsque tout-à-coup un homme cria aux officiers de reconnaître leurs chevaux; les fonctionnaires de tous rangs sortirent. Les chevaux avaient été désignés d'avance au moyen de numéros d'ordre qui étaient fixés sur leur dos, afin de prévenir toute confusion. Les chevaux sont réquisitionnés chez les gens du

1) 畢羅. D'après le Dictionnaire de *K'ang-hi*, les *pi-lo* 餥饠 étaient des sortes de galettes de pâte farcies à l'intérieur. Ce même dictionnaire cite le 資暇集 (ouvrage en trois chapitres qui se trouve dans la collection 百名家書) d'après lequel *pi-lo* était un mets qu'appréciaient fort chez les barbares les familles *Pi* et *Lo*; de là est venu le nom de ce plat et c'est par erreur qu'on écrit aujourd'hui ces deux caractères avec la clef 食.

2) La troisième heure va de trois à cinq heures du matin. Il n'était donc pas encore trois heures du matin.

peuple; c'est ce qu'on appelle des chevaux particuliers. Les conducteurs n'attendent pas que vous soyez affermi sur votre selle pour se retirer; cette mesure est prise afin d'éviter qu'on ne leur cause et qu'on ne leur dise des obscénités.

Il y avait quatre chars de luxe dans lesquels voyagèrent suivant leur rang les commissaires du Nord et du Sud et leurs adjoints. Leur forme n'est point belle à voir. Quand on sortit de l'hôtellerie, chaque char avait deux lanternes en gaze fine pour se guider; elles étaient d'une apparence fort peu élégante. Il y avait aussi des joueurs de flûte (de la peuplade) *K'iang* [1]) qui les accompagnaient; leur musique était abattue, triste et plaintive; (elle se fit entendre) pendant une nuit interminable et sur une longue route; les voyageurs en étaient pénétrés de tristesse. Pour chaque char, il y avait quinze ânes et de cinq à six conducteurs; lorsqu'on allait trop lentement, ils frappaient les ânes avec un gros bâton; c'est ce qu'ils appelaient «faire marcher le char». (Dans ces véhicules) on est ballotté comme lorsque par vent contraire on monte et descend sur les grandes vagues.

Il y avait trente-six chars ordinaires qui étaient tirés chacun par quatre boeufs. Les présents officiels et ceux des visites particulières, les gens de toutes catégories composant la suite des commissaires, enfin les bagages, tout cela était dans ces chars. Ce n'est qu'à la troisième étaque après le départ qu'on put arrêter les chars; en effet, c'est la coutume que pour les deux premières étapes on se rende chez le préfet ou le sous-préfet qui fait changer les hommes chargés d'aller et de venir, ainsi que les boeufs et les ânes qui tirent les chars [2]).

Au bout de soixante *li*, on arrive à la sous-préfecture de *Lin-*

1) 羌管. Le mot *K'iang* désigne les peuples de race tibétaine.

2) On ne s'arrête donc que le temps nécessaire pour changer les conducteurs et les bêtes de trait.

3) A 80 *li* au N.O. de la s.-p. de *Hiu-yi* 盱眙.

houai (臨淮); dans cette sous-préfecture se trouve la ville de *Siu* 徐城 qui était autrefois le (centre du) royaume de *Siu*; on y voit la tombe du prince de *Siu*; c'est là que *Ki-tcha* 季札 suspendit son épée [1]). Pendant la marche de ce jour, nous longeâmes la rivière *Pien* 汴 [2]); l'eau de la rivière est extrêmement peu profonde; c'est la conséquence naturelle et nécessaire du fait qu'il s'est produit une obstruction à *Lo-k'eou* 洛口 [3]). Les transports *tch'eng-p'ing* [4]) ne

1) Lorsque *Ki-tcha*, ambassadeur du roi de *Wou* 吳 en 544 av. J.-C., avait passé par le pays de *Siu*, le prince de *Siu* avait désiré son épée mais n'avait pas osé la lui demander ouvertement; *Ki-tcha* s'était promis de la lui donner lorsqu'il aurait accompli la mission diplomatique dont il était chargé; à son retour, il trouva que le prince de *Siu* était mort; il détacha son épée et la suspendit à un arbre de la tombe en disant que la mort du prince ne pouvait lui faire violer l'engagement tacite qu'il avait pris envers lui (cf. *Sseu-ma Ts'ien*, trad. fr., t. IV, p. 15—16). — Cette histoire n'a peut-être été imaginée que pour expliquer la présence d'une épée suspendue auprès d'une sépulture, et, s'il en est ainsi, on peut rapprocher cette anecdote de celle que rapporte PLUTARQUE (*Vie de César*, XXIX) au sujet de l'épée de César: «Les Arvernes avaient suspendu dans un temple l'épée que César avait laissée entre leurs mains, et le conquérant des Gaules qui la revit plus tard à cette place refusa de la reprendre, disant qu'il fallait respecter un objet consacré aux dieux».

2) La rivière *Pien* passe au nord de *Sseu tcheou* 泗州 (prov. de *Ngan-houei*). Elle avait servi à alimenter le canal *T'ong-tsi k'iu* 通濟渠 qui avait été creusé en l'an 605 p. C. par l'empereur *Yang*, de la dynastie *Souei*. Ce canal partait de l'endroit appelé *Lo-k'eou* 洛口 (c'est-à-dire embouchure du *Lo*; au S.E. de la s.-p. actuelle de Kong 鞏, préf. et prov. de *Ho-nan*), communiquait avec le *Houang ho*, puis rejoignait la rivière *Pien* 汴, la rivière *Sseu* 泗 et enfin la rivière *Houai* 淮 (cf. *T'ong kien kang mou*, année 605, 8e mois, et année 606, 10e mois). En outre, l'empereur *Yang* fit élargir l'ancien canal qui unissait la rivière *Houai* au *Yang-tseu*, et en 610, il creusa le canal du *Yang-tseu* à *Hang-tcheou*. De tous ces travaux, les derniers seuls furent durables, car, au témoignage même du voyageur que nous traduisons en ce moment, le canal qui allait de la rivière *Houai* à la rivière *Lo* ne dura guère plus de cinquante ans; il devint impraticable à cause de l'obstruction qui se produisit à *Lo-k'eou*, et la rivière *Pien* ne fut plus dès lors qu'un petit cours d'eau sans aucune profondeur.

3) Cf. la note précédente.

4) *Tch'eng-p'ing* 承平 ne peut être ici le *nien hao* de ce nom qui correspond à l'année 452 p. C., car il s'agit de faits qui suivirent immédiatement l'ouverture du canal *T'ong-tsi k'iu* en 605. Je considère donc hypothétiquement les mots *tch'eng-p'ing* comme étant le nom donné aux transports de grains à l'époque des *Souei*. On sait que, de nos jours encore, les transports de grains sont désignés par certaines dénominations de bon augure analogues à l'expression *tch'eng-p'ing*.

mettaient pas plus de quarante jours [1]) pour amener depuis le *Yang-tseu* 楊子 [2]) jusqu'à la capitale [3]) six millions de *che* [4]) de riz du *Kiang* 江 et du *Houai* 淮. Cinquante ans plus tard, (cette voie fluviale) était devenue un canal bourbeux auquel on pouvait bien appliquer cette raillerie: des saules de la digue des *Souei* 隋, il ne resta plus un vestige [5]).

Le second jour, nous arrivâmes à la sous-préfecture de *Hong* 虹縣 [6]). Le soir, nous passâmes la nuit dans la sous-préfecture de *Ling-pi* 靈璧縣 [7]). La rivière *Pien* 汴河, à partir de là, interrompt son cours. Depuis le moment où on a traversé (l'arrondissement) de *Sseu* 泗, toute la contrée est aride et déserte; sur les deux rives se trouvent des pierres extraordinaires qui sont fort appréciées [8]); d'aucuns disent que c'est l'Entreprise des fleurs et des pierres [9]) qui les a abandonnées là. La tombe de la belle *Yu* 虞

1) Lorsqu'on fit le canal *T'ong-tsi k'iu*, on établit une quarantaine de résidences impériales de voyage 離宮 sur le parcours de *Tch'ang-ngan* 長安 (*Si-ngan fou*) à *Kiang-tou* 江都 (*Yang-tcheou fou*), dit le *T'ong kien kang mou* (année 605, 3e mois). Ce chiffre de 40 palais correspond à celui de 40 journées ou étapes qui est indiqué par notre voyageur. Je crois cependant que le *T'ong kien kang mou* fait erreur en considérant que la capitale était alors *Tch'ang-ngan*; c'est *Lo-yang* (*Ho-nan fou*) qui était la résidence favorite de l'empereur *Yang* et c'est de *Lo-yang* à *Kiang-tou*, c'est-à-dire précisément sur le trajet du canal qu'il faut compter les quarante palais et les quarante étapes.

2) Le *Yang-tseu kiang*.

3) Vraisemblablement *Lo-yang*; voyez plus haut, n. 1.

4) Le *che* 石 est un poids de 120 livres.

5) On avait planté des saules tout le long de la route construite en bordure du canal; cf. *Souei chou*, chap. XXIV, p. 7 v°.

6) L'itinéraire de *Tchang Ti* (*Journ. Asiatique*, Mai-Juin 1898, p. 363) évalue à 60 *li* la distance entre la sous-préfecture de *Hong* et la sous-préfecture de *Ling-pi*.

7) Aujourd'hui encore, s.-p. de *Ling-pi* (préf. de *Fong-yang* 鳳陽, prov. de *Ngan-houei*).

8) Ces pierres, dit une note du texte, proviennent de la montagne *Fong-houang* 鳳凰 dans la sous-préfecture de *Ling-pi*; les plus petites sont les plus estimées. — La montagne *Fong-houang* est à 5 *li* au N.O. de *Ling-pi*; à côté se trouve la caverne dite de *Lao tseu* 老君洞 (*Ta T'sing yi t'ong tche*, chap. LXXXVII, p. 2 r°).

9) 花石綱. On trouvera des détails sur l'Entreprise des fleurs et des pierres

姬 [1]) est située sur la rive occidentale; quoiqu'il n'y ait là aucune stèle, cependant il s'y trouve un village et un espace libre; le nom en est «la sépulture *yin*» 陰陵. — *Ling-pi* 靈壁 était autrefois un bourg; on l'appelait aussi *Hien-tch'e-t'eou* 獻齒頭. *Hong* 虹 comprend l'ancien territoire des deux sous-préfectures de *Hong-yang* 紅陽 et de *Hia-k'ieou* 夏丘; quand l'histoire des *Han* dit: «Le marquis de *Hong-yang* prit le pouvoir», c'est de ce lieu qu'elle parle. Par une erreur qui n'a pas été corrigée, ce nom est devenu *Hong* 虹.

Le cinquième jour, nous arrivâmes à la sous-préfecture de *Yong-tch'eng* 永城 [2]); cette sous-préfecture était autrefois celle de *King-k'ieou* 敬丘; les *Han* changèrent le nom de *King-k'ieou* en celui de *T'ai-k'ieou* 太丘; *Tch'en-che* 陳寔 [3]) y fut préfet. Au nord de

dans la biographie de *Tchou Mien* 朱勔 (*Song che*, chap. CCCCLXX, p. 3 v°). C'est en 1106 que *Tchou Mien*, qui devait être le mauvais génie de l'empereur *Houei tsong*, fut nommé directeur des manufactures de *Sou tcheou* et *Hang tcheou* et de l'Entreprise des fleurs et des pierres. Il flatta le goût du souverain pour les plantes rares et les pierres extraordinaires; au prix de dépenses folles, il envoyait à *K'ai-fong fou*, qui était alors la capitale des *Song*, toutes les productions les plus merveilleuses du *Tchö-kiang*; ses agents ne se contentaient pas de fouiller les montagnes et les vallées; ils violaient les sépultures pour en retirer les objets précieux; ils prenaient de force aux particuliers tous les arbres et toutes les pierres de quelque valeur qui étaient en leur possession, saccageant les jardins et renversant les murs pour s'emparer de leur butin. D'autre part, les longues théories de bateaux que *Tchou Mien* envoyait chargés de ces dépouilles sur les rivières *Houai* et *Pien* gênaient l'Entreprise du transport des grains 糧綱船 dont les barques étaient d'ailleurs parfois réquisitionnées pour le service des fleurs et des pierres. Ces abus contribuèrent fort à rendre impopulaire l'empereur *Houei-tsong* et à affaiblir la dynastie *Song*.

1) En 203 av. J.-C., le fameux *Hiang Yu* 項羽 fut cerné à *Kai-hia* 垓下, au S.E. de la s.-p. de *Ling-pi*, par l'armée du roi de *Han*; c'est alors que, désespéré, il composa une poésie sur son cheval favori, *Tchouei*, et sa femme bien-aimée, la belle *Yu*. *Sseu-ma Ts'ien* (trad. fr., t. II, p. 316), qui nous a raconté ce dramatique épisode d'une des plus héroïques époques de l'histoire chinoise, omet de dire que *Hiang Yu* tua lui-même sa femme pour l'empêcher de tomber entre les mains de l'ennemi.

2) La sous-préfecture de *Yong-tch'eng* dépend aujourd'hui de la préfecture de *Kouei-tö* 歸德, prov. de *Ho-nan*.

3) *Tch'en Che* (104—187 p. C.) fut renommé pour son intégrité. Voyez dans les Saintes Instructions de l'empereur *Hong-woo* le tableau qui représente *Tch'en Che* au moment où il opère la conversion d'un voleur (BEFEO, t. III, p. 562—563).

la sous-préfecture se trouve la montagne *Mang* 芒山 qui se rattache à la montagne *T'ang* 碭山[1]).

Le sixième jour, nous arrivâmes à la sous-préfecture de *Kou-chou* 穀熟[2]). Dix-huit *li* plus loin[3]), nous arrivâmes à la capitale du Sud 南京[4]), où nous entrâmes par la porte *Yang-hi* 陽熙; l'écriteau placé sur la tour du marché porte les mots *Souei-yang* 睢陽[5]); des deux côtés de la route étaient rangés en grand nombre des soldats armés. Le temple funéraire de *Tchang Siun* 張巡 et de *Hiu Yuan* 許遠[6]) se trouve en-dehors de la porte de l'Ouest; on l'appelle le temple funéraire des deux (sujets) fidèles. A côté de cet édifice est le Belvédère de *Song Yu* 宋玉臺[7]). Cette localité n'est autre que *Chang-k'ieou*[8]) 商丘, la résidence de *Ngo-po* 閼伯[9]), fils de *Kao-sin* 高辛氏[10]); le roi *Wou* 武王 la donna en

1) Les montagnes *Mang* et *T'ang* servirent de refuge au futur fondateur de la dynastie *Han* lorsqu'il craignait d'être arrêté par *Ts'in Che-houang-ti*; cf. *Sseu-ma Ts'ien*, trad. fr., t. II, p. 332, n. 2.

2) A 40 *li* au S.E. de la ville préfectorale de *Kouei-tō*, d'après l'itinéraire de *Tchang Ti* (*Journ. As.*, Mai-Juin 1898, p. 363).

3) Cette estimation de distance paraît fautive. Voyez la note précédente.

4) Aujourd'hui, ville préfectorale de *Kouei-tō* 歸德, prov. de *Ho-nan*. C'est en 1014 que les *Song* avaient donné à cette ville le nom de capitale du Sud et ils avaient continué à la désigner ainsi même après que les *Kin* s'en furent emparés.

5) *Souei-yang* est le nom que porta *Kouei-tō fou* dès l'époque des *Han*; à l'époque des *Song*, ce nom s'était conservé dans l'appellation «commanderie de *Souei-yang*» 睢陽郡 qui désignait *Kouei-tō fou*.

6) Sur ces deux sujets fidèles de la dynastie *T'ang* qui, en 757 p. C., défendirent jusqu'à la mort *Kouei-tō fou* contre le fils du rebelle *Ngan Lou-chan*, voyez *T'ang chou*, chap. CXCII, et Giles, Biographical Dictionary, N° 63.

7) *Song Yu*, comme nous l'apprend *Sseu-ma Ts'ien* (chap. LXXXIV, p. 3 v°), fut un disciple de *K'iu Yuan* 屈原. Il vivait au temps du roi *Siang* 襄 (298—263 av. J.-C.), de *Tch'ou*. Le *Wen siuan* 文選 nous a conservé la plupart de ses compositions littéraires. Cf. aussi Zottoli, Cursus litteraturae sinicae, vol. IV, p. IX, n° 7, et p. 211—213.

8) Aujourd'hui encore une partie de la ville de *Kouei-tō fou* forme la sous-préfecture de *Chang-k'ieou*.

9) Sur la très antique légende de *Ngo-po*, voyez *Tso tchouan*, 1re année du duc *Tchao*; *Kouo yu*, section *Tsin yu*; *Sseu-ma Ts'ien*, trad. fr., t. IV, p. 476—478.

10) *Kao-sin* est identifié par *Sseu-ma Ts'ien* avec l'empereur *K'ou*.

apanage à *K'i*, vicomte de *Wei* 微子杞[1]), et en fit le royaume de *Song* 宋; les *T'ang* postérieurs 後唐[2]) l'appelèrent le camp de *Kouei-tö* 歸德軍; sous la dynastie actuelle, le gouvernement y établit son siège et promut (cette ville) au rang de capitale du Sud; un décret ordonna que le quartier des administrations formerait la ville intérieure et que le nom en serait *Kouei-tö* 歸德; ensuite on l'éleva au rang de préfecture de *Ying-t'ien* 應天. C'est là que le *t'ai-chang-houang* 太上皇 proclama son avènement[3]). Les barbares ont changé maintenant (le nom de cette ville en celui de) préfecture de *Kouei-tö* 歸德.

Quand nous arrivâmes à la porte, plusieurs courtisanes vinrent à notre rencontre. Les envoyés du nord étaient presque tous montés sur des ânes et ne s'astreignaient à aucun ordre dans leur marche afin de faciliter le passage des chars et des cavaliers. Quand nous fûmes entrés dans ce territoire, (nous vîmes que) les vêtements des hommes étaient tous petits et étriqués, tandisque les robes des femmes étaient extrêmement amples et grandes. Ceux qui remplissaient quelque office se tenaient debout en vêtements ordinaires; ils ne se servent (pour leur habillement) que de chanvre ou de soie de couleur noire; quelques uns ont une ceinture faite avec des planchettes rattachées par de la gaze barbare; ils ne se distinguent guère des subalternes (de chez nous). La ceinture est fixée par derrière et ils en laissent retomber les bouts sur les reins; ils disent que les convenances l'exigent. Qu'ils soient de haute ou de basse condition, tous

1) Cf. *Sseu-ma Ts'ien*, chap. XXXVIII; trad. fr., t. IV, p. 214 et suiv.

2) 923—935 p. C.

3) En 1127, lorsque les *Kin* avaient fait prisonniers les deux derniers empereurs de la dynastie *Song*, un fils de *Houei tsong* se proclama empereur à *Ying-t'ien fou* (c'est-à-dire *Kouei-tö fou*); cf. *Song che*, chap. XXIV, p. 2 v°. Ce fondateur de la dynastie des *Song* méridionaux est connu sous le nom posthume de *Kao-tsong*. Il abdiqua en 1162, mais ne mourut qu'en 1187, âgé de 81 ans (*Song che*, chap. XXXII, p. 6 v°). Notre auteur, écrivant en 1177, ou peu après, parle donc de lui comme d'un homme vivant et le désigne par le titre de *t'ai-chang-houang* qui lui avait été décerné après son abdication.

portent des bottes à bout pointu. Le bonnet dont ils se coiffent, ils l'appellent *ta-tch'e* 蹋鴟.

Le septième jour, nous arrivâmes à la sous-préfecture de *Ning-ling* 寧陵 [1]). Cette sous-préfecture était autrefois la cité de *Ning* 甯, l'ancien royaume des comtes de *Ko* 葛 [2]); au temps des six royaumes, elle dépendait du royaume de *Wei* 魏 et fut l'apanage de *Wou-ki*, prince de *Sin-ling* 信陵君無忌 [3]). Nous passâmes la nuit au relais de *Siang-ling* 襄陵 dans l'arrondissement de *Kong* 拱; les barbares ont changé ce nom en celui d'arrondissement de *Souei* 濉 [4]); la rivière *Souei* (濉) se trouve à dix *li* en-dehors (de la ville); cet endroit était autrefois la sous-préfecture de *Siang-yi* 襄邑; le duc *Siang* 襄 [5]), de *Song* 宋, fut enterré là et c'est pourquoi on appela ce lieu *Siang-ling* [6]).

Le huitième jour, nous arrivâmes à la sous-préfecture de *Yong-k'ieou* 雍丘 [7]); cette sous-préfecture était autrefois le royaume de *K'i* 杞; le roi *Wou* le donna en apanage au descendant de *Yu* 禹, le duc de *Tong-leou* 東樓 [8]). A l'Est de la sous-préfecture se trouve *K'ouei-k'ieou* 葵丘; c'est le lieu où le duc *Houan*, de *Ts'i* 齊桓公, rassembla (les seigneurs) [9]). Après avoir marché pendant vingt *li* nous traversâmes *K'ong-sang* 空桑, lieu de naissance de *Yi-yin*

1) La sous-préfecture de *Ning-ling* dépend aujourd'hui de *Kouei-tö fou*; d'après l'itinéraire de *Tchang Tö*, la distance entre *Ning-ling* et *Kouei-tö fou* est de 70 *li*.

2) Le comte de *Ko* est mentionné dans le *Chou king* (chap. *T'chong houei tche kao*) comme ayant été puni par *T'ang* le vainqueur. Cf. *Sseu-ma Ts'ien*, trad. fr., t. I, p. 177, n. 1.

3) La biographie de *Wou-ki*, prince de *Sin-ling* (vers 250 av. J.-C.), se trouve dans le chap. LXXVII des *Mém. hist.* de *Sseu-ma Ts'ien*.

4) Aujourd'hui encore, préfecture secondaire de *Souei* 睢.

5) 650—637 av. J.-C.

6) C'est-à-dire sépulture de *Siang*.

7) Aujourd'hui, s.-p. de *K'i* 杞 (préf. de *K'ai-fong*, prov. de *Ho-nan*).

8) Cf. *Sseu-ma Ts'ien*, trad. fr., t. IV, p. 183.

9) En 651 av. J.-C. — Cf. *Sseu-ma Ts'ien*, trad. fr., t. II, p. 29 et t. IV, p. 54.

伊尹[1]). Puis, à environ un *li* de là, nous atteignîmes la tombe de *Yi-yin*; le nom de cette localité est *San-kia* 三家. Ensuite, nous passâmes par le temple funéraire de *Fan Lang* 范郎[2]); le nom de cette localité est *Mong-tchouang* 孟莊; dans le temple, il y a une statue de la femme *Mong K'iang* 孟姜女[3]); celui qui est assis à côté d'elle et qui est associé aux offrandes qu'on lui fait, c'est le général *Mong T'ien* 蒙恬[4]).

Soixante *li* plus loin, nous arrivâmes à la sous-préfecture de *Tch'en-lieou* 陳留[5]). Cette sous-préfecture était autrefois une ville de l'état de *Tcheng* 鄭; mais l'état de *Tch'en* 陳 se l'annexa et c'est de là que lui vint son nom[6]). C'est cette localité qui fut l'apanage de *Tchang Leang* 張良[7]). Suivant quelques uns, le roi de *Tch'en-sseu* 陳思王[8]) serait aussi né là.

Le neuvième jour, nous arrivâmes à la capitale de l'Est 東京[9]); les barbares ont changé ce nom en celui de capitale du Sud 南京. Avant d'arriver au rempart, nous passâmes par le temple de la ville

1) *Yi-yin* est le célèbre conseiller de *T'ang* le vainqueur, premier souverain de la dynastie *Yin*. Le *Ti wang che ki* de *Houang-fou Mi* (215—282 p. C.) dit qu'il naquit à *K'ong-sang*.

2) Je ne sais qui est ce *Fan Lang*.

3) *Mong K'iang*, ou *K'iang* l'aînée, est une femme qui est louée dans le *Che king* pour sa beauté (section *Kouo fong*, livre IV, ode 4, et livre VII, ode 9).

4) *Mong T'ien* est le fameux général de *Ts'in Che-houang-ti* qui fut mis à mort en 210 av. J. C. Cf. *Sseu-ma Ts'ien*, trad. fr., t. II, p. 192 et 270.

5) Aujourd'hui encore s.-p. de ce nom.

6) Cette explication supposerait que *Tch'en-lieou* signifie «retenu ou gardé par *Tch'en*»; on dit aussi que *Tch'en-lieou*, c'est-à-dire *Lieou* de *Tch'en*, fut ainsi nommée pour être distinguée d'une autre ville de *Lieou* qui se trouvait dans le pays de *Song*; cf. *Sseu-ma Ts'ien*, trad. fr., t. II, p. 260, n. 2.

7) *Tchang Leang* fut un des conseillers de *Han Kao-tsou* qui contribuèrent le plus puissamment à assurer son triomphe dans sa lutte contre *Hiang Yu*, de 206 à 203 av. J.-C.

8) *Tche*, roi de *Tch'en-sseu* 陳思王植 (192—232 p. C.), était un fils cadet de *Ts'ao Ts'ao* 曹操; il se signala par son talent littéraire. Cf. *San kouo tche*, chap. XIX.

9) Aujourd'hui, *K'ai-fong fou* 開封府.

impériale 皇城寺 et par le parc de *Yi-tch'ouen* 宜春苑. L'ambassadeur et l'ambassadeur-adjoint revêtirent les habits de cour; les officiers de tout rang changèrent de vêtements et de ceintures. Le cortège monta à cheval et entra par la porte *Sin-song* 新宋; le nom (de cette porte) était autrefois *Tch'ao-yang* 朝陽; les barbares l'ont appelée *Hong-jen* 洪仁. Des bastions et des tours, des fossés pleins d'eau et des fossés à sec y sont disposés en grand nombre. Ensuite nous franchîmes le mur de briques, puis le grand mur. Les habitations des gens sont fort misérables. Nous arrivâmes à la résidence des envoyés étrangers 會同館[1]), qui est l'ancienne cour des tributaires 貢院. Les commissaires chargés de recevoir et d'accompagner vendirent là les présents qu'ils avaient reçus à titre personnel; le commerce y a en effet des prix doubles (des prix ordinaires) et est extrêmement pauvre. Au repas du soir, le vin était conservé dans des cruches jaunes et le goût en était relativement meilleur. On nous offrit à manger des oranges douces; les gens de service en reçurent et furent très-contents; ils disaient qu'on les appelait fruits à trous.

La capitale de l'Est, à l'époque *tch'oen-ts'ieou*, appartint (successivement) aux territoires des trois royaumes de *Wei* 衛, de *Tch'en* 陳 et de *Tcheng* 鄭. C'était anciennement la cité de *Ta-leang* 大梁[2]).

Le treizième jour, nous arrivâmes au Fleuve jaune. Un pont de bateaux sert à le traverser; pour aller de (la rive) Sud à (la rive)

1) Le nom de *houei-t'ong kouan* existe encore aujourd'hui; dans le *Chinese Government* de Mayers (n° 179), on trouve mentionné le 四譯會同館大使, fonctionnaire qui dépend du ministère des rites et qui est chargé d'administrer la résidence des envoyés étrangers. La dénomination *houei-t'ong* s'explique par un passage du *Louen-yu* (XI, 25, § 6) où le mot 會 désigne les entrevues personnelles des princes feudataires avec le souverain, tandis que le mot 同 s'applique aux audiences plénières données par le souverain à tous les princes réunis.

2) On sait que *Ta-leang* fut la capitale de l'état de *Wei* 魏 jusqu'en 225 av. J.-C., date à laquelle elle fut prise par les généraux de *Ts'in Che-houang-ti*.

Nord, on se sert de quatre-vingt-cinq bateaux; chacun d'eux est large de seize à dix-sept pieds; quant à l'intervalle qu'il y a dans leurs rangs, il est pour chacun d'environ dix pieds; au-dessus, (cet intervalle) est bouché avec des poutres [1]) qui sont en outre couvertes d'herbe; on passe en traînant les chars et en tirant les chevaux comme si on marchait sur la terre ferme; les barbares donnent à ce pont le nom de *Chouen-t'ien* 順天. Je remarquai que les grands bateaux renforcés à têtes accouplées étaient amarrés avec (des amarres en) métal d'un pouce (d'épaisseur) et que la construction en était solide; les soldats chargés de balayer (le pont) le gardaient avec une grande vigilance; bientôt, quand notre royaume s'agrandira en recouvrant le nord du Fleuve, les soldats qui passeront (le Fleuve, le feront aussi commodément que si) ils avaient la tête appuyée sur une natte. Ainsi il faut savoir que ce pont est d'un immense avantage.

Dix-huit *li* plus loin, nous arrivâmes à *Kien-tsin* 建津; *Kien-tsin* est la localité où est le gué de *Yuan-tchao* 袁紹.

Le quatorzième jour, nous arrivâmes à la sous-préfecture de *T'ang-yin* 湯陰 [2]). *T'ang-yin* fut autrefois le lieu où *Hi Tchao* 稽紹, qui était *che-tchong* sous la dynastie des *Tsin* 晉侍中, mourut par devoir [3]). En outre, il y a la ville de *Yeou-li* 羑里 et le marché de la rivière *Yeou* 羑河市; c'est là que fut emprisonné le roi *Wen* 文王 [4]).

Le quinzième jour, nous arrivâmes à la préfecture de *Siang* 相州 [5]). Les portes y sont fort nombreuses; la foule qui nous regar-

1) Je ne puis comprendre la valeur exacte du mot 箄 dans cette phrase.

2) Aujourd'hui, la s.-p. de *T'ang-yin* dépend de la préfecture de *Tchang-tō*, prov. de *Ho-nan*.

3) Dans une bataille qui se livra à *T'ang-yin*, *Hi Tchao* fit un rempart de son corps à l'empereur *Houei* (290—306 p. C.) et tomba percé de flèches; l'empereur ne voulut pas qu'on enlevât de son propre vêtement le sang de ce sujet fidèle; cf. *Tsin chou*, chap. LXXXIX.

4) *Tcheou*, dernier souverain de la dynastie *Yin*, passe pour avoir emprisonné le roi *Wen* à *Yeou-li*; cf. *Sseu-ma Ts'ien*, trad. fr., t. I, p. 202 et 218.

5) Aujourd'hui, ville préfectorale de *Tchang-tō* 彰德, prov. de *Ho-nan*.

dait y était dense comme un mur [1]). Deux tours s'appellent, l'une *K'ang-lo* 康樂, l'autre *Yue-po-fong-ts'ing* 月白風清; deux autres tours s'appellent, l'une *Tsouei-leou* 翠樓, l'autre *Ts'in-leou* 秦樓; en ce temps, justement, on vendait du vin sur ces tours et un écriteau portait l'inscription *Che-tcheou-tch'ouen-so* 十州春色 [2]), ce qui est le nom du vin. Quelques-uns disent que la «salle de celui qui est vêtu de soie en plein jour» de *Han*, duc de *Wei* 韓魏公 [3]), est aujourd'hui la demeure d'un homme riche; l'inscription sur pierre s'y trouve encore; les amateurs d'histoire vont frapper à la porte et on ne les empêche pas de prendre des estampages de la stèle. *Siang* 相 produit de la garance et est

1) 觀者如堵. Voyez le dictionnaire de Giles au mot 堵. — Cette phrase et celle qui la précède signifient que la ville de *Siang* est très peuplée.

2) Littéralement «couleur printanière des dix régions».

3) *Han K'i* 韓琦 (1008—1075) (cf. Giles, Biographical Dictionary, N° 610) était né à *Ngan-yang* 安陽, qui n'est autre que la ville préfectorale de *Tchang-tō*; ses mérites le firent parvenir aux plus hauts postes de l'Etat; quand il était déjà célèbre et honoré, il fut, pendant la période *tche-ho* (1054—1055), nommé préfet de *Siang tcheou* 相州, c'est-à-dire de *Tchang-tō fou*, sa ville natale; c'est alors qu'il fit édifier la «salle de celui qui est vêtu de soie en plein jour» 晝錦之堂. Cette dénomination s'explique par le propos qu'on attribue à *Hiang Yu* (en 206 av. J.-C.): «Celui qui s'est enrichi et anobli et qui ne revient pas dans son pays natal, est comme celui qui revêt des habits brodés pour se promener pendant la nuit. Qui le sait?» (cf. *Sseu-ma Ts'ien*, trad. fr., t. II, p. 283). *Ngeou-yang Sieou*, qui était l'ami de *Han K'i*, écrivit un «Mémoire sur la salle à *Siang tcheou* de celui qui est vêtu de soie en plein jour» 相州晝錦堂記. Cette composition littéraire fut gravée sur pierre en l'année 1065, mais la stèle, qui est précisément celle que mentionne notre voyageur, fut plus tard ensevelie sous la terre et on ne l'exhuma que pendant le règne de *Chouen-tche* (1644—1661). Cependant la dissertation de *Ngeou-yang Sieou* fut conservée dans certains recueils de morceaux choisis. Aujourd'hui que la pierre a été retrouvée, on peut se servir du texte de la stèle (tel qu'il apparaît, par exemple, dans le chap. CXXXVI du *Kin che tsouei pien*) pour corriger les leçons inexactes du texte traditionnel (ce dernier étant celui qu'a reproduit et traduit le p. Zottoli dans le tome IV, p. 379—381, du *Cursus litteraturae sinicae*). De ces différences de texte nous ne signalerons ici qu'une seule: notre récit de voyage écrit, de même que les recueils de morceaux choisis, «*Han*, duc de 魏»; mais il faut lire «*Han*, duc de 衛», comme sur la stèle; en effet, *Han K'i* fut nommé duc de 衛 en 1063 et ne reçut le titre de duc de 魏 qu'après la date (1065) où fut gravée l'inscription.

renommée pour cela dans l'empire. Le belvédère de l'oiseau de cuivre 銅雀臺[1]), la ville de *Kiang-wou* 講武城[2]), la rivière *Tchang* 章河[3]) et la ville de *Tchao-ko* de *Tcheou* 紂之朝歌城[4]), toutes ces localités se trouvent sur le territoire (de cette préfecture). Au Sud de *Kiang-wou* 講武 est une pagode; on dit que là se trouvait autrefois *Ye* 鄴[5]). Des tumulus élevés et rapprochés les uns des autres sont appelés les soixante-douze tombes; on raconte que *Ts'ao Mong-tŏ* 曹孟德[6]), dans le but de tromper et de rendre

1) Il faut lire 銅雀臺. Cette construction fut élevée en l'an 210 p. C. par *Ts'ao Ts'ao* dans sa capitale qui était la ville de *Ye* 鄴; le *San kouo tche* (chap. I, p. 11 v°) appelle ce belvédère 銅爵臺; mais la leçon 雀 est préférable, car, ainsi que l'indique le *Kouang yu ki* (chap. VI, p. 30 v°), cet édifice était surmonté d'un oiseau colossal en cuivre qui n'avait pas moins de quinze pieds de hauteur. Non loin de là, *Ts'ao Ts'ao* bâtit en 213 p. C. le belvédère du Tigre d'or 金虎臺, et, plus tard, le belvédère du Puits de glace 冰井臺; ces trois belvédères 三臺 étaient distants entre eux de soixante pas. Ils furent détruits en l'année 577 p. C. (cf. *Ta Ts'ing yi t'ong tche*, chap. CLVI, p. 6 r°).

2) Le *Ta Ts'ing yi t'ong tche* (chap. XXI, p. 5 r°) dit qu'il y a deux villes de *Kiang-wou* qui furent toutes deux construites par *Ts'ao Ts'ao*; l'une est au Nord de la rivière *Tchang*, à 20 *li* au Sud de la préfecture secondaire de *Ts'eu* 磁; l'autre est à l'Ouest de cette préfecture secondaire. C'est de la première qu'il est question ici.

3) On écrit habituellement 漳; cette rivière est fréquemment citée dans les anciens textes historiques; voyez, par exemple, *Sseu-ma Ts'ien*, trad. fr., t. II, p. 268, 271, 394.

4) La capitale de *Tcheou*, dernier souverain de la dynastie *Yin*, passait pour s'être trouvée dans le voisinage de *Tchang-tŏ fou*; lorsqu'en 206 av. J.-C. on reconstitua momentanément un royaume de *Yin*, on lui donna pour capitale la ville de *Tchao-ko*, située plus au Sud, mais ayant conservé le nom de l'ancienne capitale des derniers empereurs *Yin* (cf. *Sseu-ma Ts'ien*, trad. fr., t. II, p. 289, n. 1).

5) La ville de *Ye* était à l'Ouest de la sous-préfecture actuelle de *Lin-tchang* 臨漳. On sait qu'elle fut, à l'époque des trois royaumes, la capitale de l'état de *Wei* 魏; elle fut aussi la capitale des *Tchao* postérieurs 後趙, des *Yen* antérieurs 前燕, puis des *Wei* orientaux 東魏 et des *Ts'i* septentrionaux 北齊.

6) *Mong-tŏ* est l'appellation du fameux *Ts'ao Ts'ao* 曹操 (155—220 p. C.). — Les tombes de *Ts'ao Ts'ao* sont au nord de la rivière *Tchang*, sur le territoire de la préfecture secondaire de *Ts'eu* 磁, qui dépend aujourd'hui de la préfecture de *Kouang-p'ing*, prov. de *Tche-li*. — J'ai déjà eu l'occasion (*Sseu-ma Ts'ien*, trad. fr., t. II, p. 325, n. 6) de signaler la valeur mystique du nombre 72 qui résulte de la division de 360 (nombre des jours de l'année) par 5 (nombre des éléments). On pourrait multiplier à

perplexe la postérité, cacha ainsi le lieu de sa sépulture. *Siang* 相 fut en réalité autrefois l'apanage que le marquis *Wen*, de *Wei*, 魏文侯, conféra au préfet de *Ye* 鄴相[1]).

Le seizième jour, nous arrivâmes à la sous-préfecture de *Han-tan* 邯鄲[2]); cette sous-préfecture était autrefois (la capitale du) royaume de *Tchao* 趙[3]). *Han* 邯 est le nom d'une montagne; *tan* 鄲 signifie «finir»; la montagne *Han* arrivée là finit; comme tous les caractères relatifs aux villes murées sont composés avec le signe 邑, ces deux caractères sont donc tous deux composés avec le signe 邑. Le belvédère *Ts'ong* 叢臺[4]) du roi de *Tchao* 趙 est au Nord de la sous-préfecture. Nous apprîmes que, chaque année, le vingt-quatrième jour du troisième mois, la population déserte les rues pour se rendre à la tombe de (*Tchao*) *Kien-tseu* 簡子[5]). Cette

l'infini les citations de passages où le nombre 72 apparaît dans la littérature Chinoise (72 disciples de Confucius, *Heou Han chou*, III, p. 7 r°; 72 pics de la montagne *Heng*, Legge, C.C., III, prol., p. 68; etc.). Mais il n'est peut-être pas sans intérêt de remarquer que cette même conception n'est pas moins répandue dans le reste du monde; pour n'en rappeler qu'un exemple entre mille, dans le roman du XIII[e] siècle intitulé *Flamenca*, on voit un personnage réciter «deux ou trois *Pater* et une courte oraison que lui avait enseignée un saint ermite: celle des soixante-douze noms de Dieu, comme on les dit en hébreu, en grec et en latin, dont la vertu est puissante» (Ch. V. Langlois, *La société française au XIII[e] siècle*, p. 154). En réalité, nous avons affaire ici à une de ces très antiques notions qui font partie du patrimoine commun de l'humanité et qui ont dû avoir leur berceau en Chaldée.

1) L'expression 鄴相 doit désigner le fameux *Si-men Pao* 西門豹 qui était préfet de *Ye* 鄴令 (cf. *Sseu-ma Ts'ien*, chap. CXXVI, p. 5 v°) et qui vivait au temps du marquis *Wen*, de *Wei* (424—387 av. J.-C.).

2) Aujourd'hui, sous-préfecture de *Han-tan* dépendant de la préfecture de *Kouang-p'ing*, prov. de *Tche-li*.

3) *Han-tan* fut la capitale du royaume de *Tchao* de 386 à 228 av. J.-C. Cf. *Sseu-ma Ts'ien*, trad. fr., t. V (sous presse), p. 7, n. 1.

4) Le belvédère *Ts'ong* est au Nord-Est de la ville de *Han-tan*; il passe pour avoir été élevé par le roi *Wou-ling* 武靈 (325—299 av. J.-C.), de *Tchao*. Il a été reconstruit ou restauré à diverses reprises, et en dernier lieu par l'empereur *K'ang-hi* en 1677. Il est fréquemment cité dans la littérature chinoise (cf. *Ta Ts'ing yi t'ong tche*, chap. XXXI, p. 5 v°).

5) *Tchao Kien-tseu*, mort en 458 av. J.-C., fonda la puissance de la famille *Tchao*. Cf. *Sseu-ma Ts'ien*, chap. XLIII.

tombe a la forme d'un encrier; populairement, on l'appelle la tombe-encrier [1]). Les sépultures de *Tch'eng Ying* 程嬰 et de *Kong-souen Tch'ou-kieou* 公孫杵臼 se trouvent aussi là [2]). Sur la route, nous rencontrâmes un char de luxe dont la toiture était un feutre orné de dessins; c'était le char de quelque *t'eou-kia* 頭段; l'expression *t'eou-kia* désigne les gens de la classe noble, ainsi que les généraux et les conseillers.

Le dix-septième jour, nous arrivâmes à la préfecture de *Hing* 邢州 [3]); c'est l'ancienne commanderie de *Kiu-lou* 鉅鹿 [4]) et l'ancien apanage seigneurial de *Hing* 邢. Quand les *Ts'in* 秦 réunirent en leurs mains tout l'empire, ils établirent là la sous-préfecture de *Sin-tou* 信都.

Le dix-huitième jour, nous arrivâmes à la sous-préfecture de *Nei-k'ieou* 內丘 [5]). *Nei-k'ieou* était autrefois le *Tchong-k'ieou* 中丘 de l'époque des *Han* 漢. Avant d'arriver à *Nei-k'ieou*, on voit au loin vers l'Ouest la chaîne du *T'ai-hang* 太行; ses crêtes et ses cîmes se dirigent vers le Nord; ses escarpements et ses gorges sont d'une singulière beauté; ce que j'avais entendu dire autrefois est vrai, et cette montagne s'étend bien du Nord au Sud sur une longueur de quatre-vingts *li*.

Le dix-neuvième jour, nous arrivâmes à la sous-préfecture de *Pai-hiang* 栢鄉 [6]). Cette sous-préfecture était, à l'époque *tch'ouen-*

1) Le *Yuan ho kiun hien tche* (entre 806 et 814 p. C.) de *Li Ki-fou* place cette tombe à 12 *li* à l'Ouest de *Han-tan*. L'encrier chinois est une simple pierre à rebords sur laquelle on délaie l'encre.

2) A 15 *li* à l'Ouest de *Han-tan* d'après le *Yuan ho kiun hien tche*. — *Tch'eng Ying* et *Kong-souen Tch'ou-kieou* sont les deux sujets fidèles dont le dévouement sauva l'orphelin de la famille *Tchao*. Cf. *Sseu-ma Ts'ien*, trad. fr., t. V, p. 18—22.

3) Aujourd'hui, ville préfectorale de *Chouen-tö* 順德, prov. de *Tche-li*.

4) *Kiu-lou* est le nom d'une des trente-six commanderies établies par *Ts'in Che-houang-ti* en 221 av. J.-C. Cf. *Sseu-ma Ts'ien*, trad. fr., t. II, p. 132, n. 1.

5) Cette sous-préfecture porte aujourd'hui encore le nom de 內邱.

6) Aujourd'hui encore, s.-p. de *Pai-hiang*.

ts'ieou, le territoire de la ville de *Hao* 鄗, du pays de *Tsin* 晉 [1]). Quand l'empereur *Kouang-wou*, de la dynastie *Han* 漢光武, prit le pouvoir [2]), ce fut au Sud de *Hao* 鄗.

A soixante *li* de là, nous atteignîmes la préfecture de *Tchao* 趙州 [3]). La route passe par le temple funéraire de *Kouang-wou* 光武廟 [4]); il s'y trouve deux hommes de pierre dont la tête [5]) est placée en travers du chemin; d'après une tradition populaire, lorsque *Kouang-wou* se proposait de traverser le Fleuve, deux hommes lui apportèrent de la nourriture; il craignit qu'ils ne révélassent la direction qu'il prenait et les supprima. Selon d'autres, il rencontra deux hommes et leur demanda son chemin; comme ils ne répondaient pas, il entra en colère et leur coupa la tête; quand ce fut fait, tous deux se trouvèrent être en pierre.

Cinq *li* avant d'arriver à la ville on traverse un pont de pierre [6]); ce pont s'élève au-dessus du vide en forme d'arche; le travail en est extrêmement solide et soigné. Du Nord au Sud, il est long de treize *tchang* [7]); il est large du quart. C'est *Li Tch'ouen* 李春, de

1) Après le démembrement du pays de *Tsin* en 403 av. J.-C., la ville de *Hao* appartint au royaume de *Tchao*.

2) En 25 ap. J.-C. Cf. *Heou Han chou*, chap. I, p. 7 v°.

3) *Tchao* est aujourd'hui une préfecture secondaire indépendante.

4) *Kouang-wou*, qui régna de 25 à 57 p. C. est le fondateur de la dynastie des *Han* orientaux. — Le *Ta Ts'ing yi t'ong tche* (chap. XXXII, p. 3 v°), après avoir rappelé ce que dit la relation de voyage que nous traduisons, remarque que, d'après une autre tradition, le temple funéraire de *Kouang-wou* était à 14 *li* au Nord de la s.-p. de *Pai-hiang* 栢鄉. Il ne me semble pas que les deux témoignages soient inconciliables, puisque notre auteur indique simplement que le temple funéraire de *Kouang-wou* se trouve sur la route qu'on suit pour aller de *Pai-hiang* à *Tchao tcheou*.

5) Le *Ta Ts'ing yi t'ong tche* (chap. XXXII, p. 3 v°), citant ce passage de notre relation, écrit 尙 au lieu de 首. Mais la leçon 首 me paraît préférable puisque la suite du texte prouve que les deux hommes de pierre avaient eu la tête coupée.

6) Ce pont traverse la rivière *Hiao* 洨.

7) C'est-à-dire de 130 pieds. D'après le *Ta Ts'ing yi t'ong tche* (chap. XXXII, p. 3 v°), ce pont est large de 40 pas (il faut sans doute lire «40 pieds») et long de 50 pas. On l'appelle communément le grand pont de pierre 大石橋.

l'époque des *Souei* 隋 (581—618 p. C.), qui l'a construit. Dans la période *yuan-yeou* (1086—1093), on a donné (à ce pont) le nom de *Ngan-tsi* (安濟); on y voit les traces des pas de l'âne du vieux *Tchang Kouo* (張果)[1].

Le vingtième jour, nous arrivâmes à la préfecture de *Tchen-ting* 眞定府[2]; avant d'atteindre la ville, on traverse la rivière *Hou-t'o* 滹沱; cette rivière n'a pas un cours bien large, mais on nous dit que, lors des crues de printemps, elle est extrêmement impétueuse. A l'époque *tch'ouen-ts'ieou*, *Tchen-ting* dépendait du royaume de *Sien-yu* 鮮虞.

Le vingt-deuxième jour, nous arrivâmes à la sous-préfecture de *Sin-lo* (新樂); cette sous-préfecture était autrefois le royaume de *Sien-yu* (鮮虞). A l'époque des *Han* 漢, *Ma Tchao-yi* 馬昭儀[3], mère du roi *Hiao* de *Tchong-chan* 中山孝王, accompagna le roi lorsqu'il se rendit dans ses états; c'est pourquoi le roi éleva un palais au village de *Lo* 樂里 et appela ce lieu ville de *Si-lo* 西樂; par une prononciation vicieuse *si* 西 est devenu *sin* 新.

1) *Tchang Kouo* est un des huit Immortels 八仙. Il montait habituellement un âne blanc sur lequel il parcourait plusieurs myriades de *li* en un jour; le moment du repos venu, il pliait son âne qui devenait mince comme une feuille de papier et le mettait dans une boîte pour les bonnets; quand il voulait le monter, il lui insufflait de l'eau et l'âne reparaissait (cf. *Lie sien tchouan*, chap. II, p. 28 v° et les notices de MAYERS et de GILES dans leurs dictionnaires biographiques).

2) Aujourd'hui, ville préfectorale de *Tcheng-ting* 正定. Cette ville avait été, sous la dynastie *Leao*, la capitale du Centre.

3) Au lieu de *Ma Tchao-yi*, lisez *Fong Tchao-yi* 馮昭儀. Nous apprenons par le *Ts'ien Han chou* (chap. LXXX, p. 5 v°) que l'empereur *Hiao-yuan* 孝元 (48—33 av. J.-C.) eut trois fils; l'impératrice *Wang* 王 enfanta celui qui fut l'empereur *Hiao-tch'eng* 孝成; *Fou Tchao-yi* 傅昭儀 enfanta *K'ang*, roi *Kong*, de *Ting-t'ao* 定陶共王康; *Fong Tchao-yi* 馮昭儀 enfanta *Hing*, roi *Hiao*, de *Tchong-chan* 中山孝王興. Ce *Hing* avait été d'abord nommé roi de *Sin-tou* 信都 en 36 av. J.-C.; en 23 av. J.-C. il fut nommé roi de *Tchong-chan*; sa mère *Fong Tchao-yi* l'accompagna quand il se rendit dans son nouveau fief et c'est à cette occasion que fut élevé un palais dans le village de *Lo*.

A quarante-cinq *li* de là, on arrive à la préfecture de *Tchong-chan* 中山府 [1]) qui est le lieu où *Yao* 堯 eut son premier fief.

Le vingt-quatrième jour, nous arrivâmes au camp de *Ngan-sou* 安肅軍 et nous traversâmes la rivière *Po-keou* 白溝河.

Le vingt-cinquième jour, arrivée à la préfecture de *Tchouo* 涿州 [2]). *Houang-ti* 黃帝 combattit *Tch'e-yeou* 蚩尤 à *Tchouo-lou* 涿鹿, qui n'est autre que cette localité [3]).

Le vingt-sixième jour, nous arrivons à la sous-préfecture de *Leang-hiang* 良鄉縣 [4]). Nous entrons par le passage intérieur [5]). Le *che-lang Li K'ing-ho* 李慶和 nous offrit le remède *kouen-ho-t'ang* [6]); l'étiquette (qu'on y avait apposée) était faite avec un écrit impérial sur fine soie rouge; cet écrit était conçu en ces termes: «Ordre impérial: Le haut dignitaire un tel est venu de loin, apportant les présents de félicitations pour nous souhaiter un heureux anniversaire; il a parcouru les plaines de la Chine au prix de grandes fatigues; il s'est arrêté au relais qui est dans la banlieue [7]) et le voilà qui approche. Il convient qu'il lui soit fait le présent qui régularise et qui ouvre (les organes), afin de manifester la grandeur de notre bienveillant traitement (à son égard)».

Le vingt-septième jour, nous rencontrâmes la rivière *Lou-keou* 盧溝河; c'est la même chose que le *Lou-long* 盧龍; les gens de *Yen* 燕 appellent l'eau *long* et le noir *lou*; on lui donne aussi le nom de rivière de l'eau noire 黑水河; sa couleur est noire

1) Aujourd'hui, préfecture secondaire de *Ting* 定.

2) Aujourd'hui, la préfecture secondaire de *Tchouo* dépend de la préfecture de *Chouen-t'ien*

3) Cf. *Sseu-ma Ts'ien*, trad. fr., t. II, p. 29.

4) La sous-préfecture actuelle de *Leang-hiang* dépend de la préfecture de *Chouen-t'ien*.

5) La phrase 入內通 me paraît obscure.

6) 錕合湯. Littéralement cette expression signifie «potion composée par (le médecin appelé) *Kouen*».

7) La sous-préfecture de *Leang-hiang* est considérée comme un relais dans la banlieue de la capitale, celle-ci n'étant autre que Péking.

et trouble; sa rapidité est comme celle d'une flèche. Nous arrivâmes à l'hôtellerie de *Yen-pin* 燕賓, en-dehors de la préfecture de *Yen-chan* 燕山府 [1]; nous nous rendîmes à un banquet improvisé. Après un moment de tranquillité, (arriva un certain) *P'ou Tch'a-ming* 蒲察明, qui avait le titre spécial d'envoyé chargé de tenir compagnie dans l'hôtellerie et qui était général en chef de l'illustre valeur militaire et intendant en second de l'héritier présomptif; il avait pour assistant *Teng Yen* 鄧儼, grand officier de second rang de la classe moyenne, vice-mandataire impérial; l'ambassadeur du Sud [2]) échangea avec eux des compliments sur leurs santés respectives; puis, avec le commissaire chargé de recevoir et d'accompagner, il échangea des compliments pour prendre congé. L'envoyé du souverain, *King Hao* 敬昊, offrit un banquet; *Tan Tchong* [3]) offrit du vin; le vin et les fruits passèrent neuf fois.

Quand cette cérémonie fut terminée, nous entrâmes promptement dans la ville [4]). Nous franchissons d'abord la porte *Touan-li* 端禮, puis la porte Méridionale 南門, puis la porte *Fong-yi* 豐宜. Ensuite nous passons par la tour *Long-tsin* 龍津; cette tour elle-même est divisée en trois galeries pour toutes lesquelles on a employé des balustrades d'appui faites de pierres qui rivalisent avec le jade; au sommet sont taillées des images de petits enfants; c'est un travail très remarquable. Puis nous franchissons la porte *Siuan-yang* 宣陽 et, en suivant la route cavalière, nous arrivons par le sud-ouest à la résidence des envoyés étrangers 會同館 [5]). A peine nous y étions-nous arrêtés qu'un envoyé du souverain,

1) *Yen-chan* était devenue la résidence des empereurs *Kin* depuis l'année 1156. Cette ville correspond à Péking, mais elle était située un peu au sud-ouest de l'emplacement actuel; cf. BRETSCHNEIDER, *Recherches archéologiques et historiques sur Péking*, trad. fr., p. 22—23, et *Journal Asiatique*, Mai-Juin 1897, p. 415, n. 4.

2) C'est-à-dire l'ambassadeur des *Song*.

3) J'hésite à faire des mots 單仲 un nom propre.

4) C'est-à-dire dans la capitale des *Kin*, tout près de la ville actuelle de Péking.

5) Cf. p. 177, n. 1.

Wan-yen Pien 完顏汴, vint demander de nos nouvelles et nous réconforter de la part de l'empereur.

Le vingt-huitième jour, le capitaine de la bravoure fidèle, *Lieou Yen-tchong* 劉彥忠 et le capitaine de la protection fidèle, *Ho Yen* 何彥, vinrent remettre les présents prescrits par les rites. L'envoyé impérial, *Wou-kou-louen* 烏古論, offrit du vin et des fruits. Le général du prestige étendu, remplissant les fonctions de vice-commissaire à la porte supérieure de l'Est, *Kouo Hi* 郭喜, nous expliqua l'étiquette des audiences à la cour.

Le vingt-neuvième jour, à l'heure où l'on distingue les couleurs, l'ambassadeur en second se mit à la tête des officiers de tout grade et se rendit à l'audience. Le *hing-sseu* 行司 tenait en main les lettres de créance et marchait en avant à cheval. Dès que nous fûmes sortis de l'hôtellerie, nous traversâmes la route cavalière; les galeries impériales sont disposées en équerre à l'Est et à l'Ouest et, de chaque côté, elles comprennent deux cent cinquante pièces. Arrivés à la porte latérale nous mîmes pied à terre. Nous partons de la porte *Tchouan-tō* 專德, nous passons par les deux portes *Houei-t'ong* 會通 et *Tch'eng-ming* 承明; nous franchissons la porte *Kia-houei* 嘉會, puis nous nous dirigeons promptement vers le Sud; quand nous arrivons à l'endroit où est la tente, on frappe la cloche; la cloche ayant cessé de se faire entendre, les gardes crient d'une voix tonnante [1]) pour inviter tous les officiers à entrer en présence de l'empereur; c'était alors exactement entre sept et huit heures du matin. Au bout d'un instant, quand nous étions à l'intérieur de la tente, nous vîmes sortir d'abord cinq hommes qui portaient des ceintures ornées de pendeloques de jade; nous sûmes plus tard que c'étaient

1) 山呼; littéralement «crier comme une montagne». Allusion au passage de *Sseu-ma Ts'ien* où il est raconté que, lorsque l'empereur *Wou* monta sur le *T'ai-chan*, une voix, qui n'était autre que celle de la montagne, lui souhaita dix mille années de vie; cf. *Sseu-ma Ts'ien*, trad. fr., t. III, p. 499.

les maîtres qui s'occupent de l'éducation de l'héritier présomptif et des princes du sang. Ensuite on introduisit seulement l'ambassadeur-adjoint [1]), porteur des lettres de créance. Au bout d'un moment, les officiers vêtus de vert préposés aux portes vinrent chercher le *tou-hia* 都轄 [2]) et ses subordonnés; nous franchissons d'abord la porte *Siuan-ming* 宣明, puis la porte *Hing-tcheng* 行政; arrivés à la hauteur de la porte de séparation, nous nous tenons debout, en bon ordre, le visage tourné vers le Nord, à l'intérieur de la porte; c'est la porte qui sert de passage pour entrer dans la salle de la cour. Nous assistons à la série des évolutions et des sauts de l'ambassadeur-adjoint; après avoir attendu qu'on lui eût fait passer les présents officiels, l'ambassadeur-adjoint sortit par la droite. Les fonctionnaires de sa suite entrèrent du côté de l'Est et se prosternèrent sur un grand tapis; sur (ce tapis) sont disposées des *p'ai-tseu* 牌子, insignes du premier jusqu'au septième grade; elles sont vernies en noir et portent des caractères jaunes; elles indiquent sans doute la disposition de l'audience impériale; un seul tapis peut donner place à plusieurs centaines de personnes. Sur tout le sol on a représenté des phénix. La salle a neuf piliers; en avant s'élève le belvédère de la Rosée; les colonnes sont revêtues de soie ornementée; les deux galeries latérales comptent chacune trente pièces. Au centre se trouvent deux tours, l'une de la cloche, l'autre du tambour. Au-dehors est suspendu un rideau en treillis qui est couvert d'un vernis doré et dont le fronton est rehaussé par du brocard. A l'Ouest des galeries latérales étaient plusieurs chevaux portant des selles avec des housses en broderies rouges; c'était un présent du *Kao-li* 高麗 [3]). En-dehors de la porte de la salle deux à trois cents gardes rangés sur

1) Comme on le verra plus loin (p. 191, ligne 1), le principal ambassadeur était malade et dut se faire suppléer par son adjoint.

2) Le *tou-hia*, dit une note du texte, était le chef des officiers de tous grades 三節 qui composaient l'escorte de l'ambassadeur.

3) Royaume Coréen.

les deux côtés se tenaient debout; tous avaient des chapeaux ornés de fleurs d'or et des robes en soie à fleurs. En-dehors de la porte *Siuan-ming* 宣明 et en ligne droite jusqu'aux galeries extérieures tous les hommes présents étaient revêtus de cuirasses; ceux qui avaient des cuirasses avec des cordons bleus se tenaient à gauche; comme étendard, ils avaient en main (un drapeau où était représenté) un dragon jaune; ceux qui avaient des cuirasses avec des cordons rouges se tenaient à droite; comme étendard, ils avaient (un drapeau où était représenté) un dragon rouge. Ceux des galeries extérieures avaient tous des lances d'argent; après l'entrée par la porte latérale de gauche, ils avaient tous des lances d'or. Chaque homme s'appuyait contre une colonne pour se tenir debout; à la porte *Jen-tcheng* 仁政 et à la porte de gauche, nous avons regardé la file entière des cuirassiers de service et n'avons pas trouvé un seul homme qui eût une posture inclinée ou abandonnée. Auprès de chaque porte et de chaque édifice, il y avait des escouades bleues armées d'arcs et de flèches; le nombre des hommes varie suivant les endroits. Pour ce qui est des places que nous avons traversées en long et en large, les noms des palais, des salles et des portes sont fort nombreux et nous ne les mentionnerons pas tous.

La façon dont on a bâti et arrangé le palais du Nord est telle que, quoiqu'on ait pris pour modèle la capitale orientale [1]), on a épuisé le sang et la sueur du peuple et on a en définitive été jusqu'au bout des dépenses pour ces constructions [2]). Les tuiles sont toutes recouvertes d'émail; au soleil, leurs couleurs brillent et reluisent; les tours et les observatoires s'envolent comme des faisans [3]); les pein-

1) C'est-à-dire: les palais de *K'ai-fong fou*.

2) Littéralement «la terre et le bois» 土木; cette expression signifie «les constructions», car la terre désigne les briques, et le bois représente les bois de charpente.

3) L'expression 翬飛 est tirés du *Che king* (Section *Siao ya*, livre IV, ode 5, str. 4) où un édifice est comparé à un faisan qui vole 如翬斯飛. C'est un des *clichés* les plus souvent employée dans la littérature chinoise; on le retrouve dans l'inscription nestorienne dite de *Si-ngan fou*, trad. Legge, p. 22—23.

tures, nul ne serait capable de les copier. Au début des travaux[1]), on y avait envoyé en corvée douze cent mille hommes tant du peuple que de l'armée; au bout de quelques années ce fut achevé, mais ceux qui étaient morts étaient en nombre incalculable.

Quand les officiers de l'escorte furent sortis, l'ambassadeur-adjoint ressentit une indisposition; il s'appuya contre une colonne pour se tenir debout; soutenant avec ses mains la missive, il se rendit à la tente; avant qu'il eût terminé les autres rites, un *siao-ti* 小底 (ils sont au nombre de deux cents) vint l'avertir qu'on lui enjoignait par ordre impérial d'abréger le nombre des cérémonies; arrivé en-dehors de la porte du palais il reçut un vêtement et une ceinture. Les officiers de l'escorte en reçurent après lui.

En ce jour, les envoyés de (*Kao*)-*li* et de (*Si*-)*hia* furent reçus en même temps en audience. Ils restèrent peu de temps. On attendit qu'ils eussent terminé leurs cérémonies et les préposés aux portes vinrent nous chercher. Nous ressortîmes par le même chemin qu'à l'aller. Arrivés à la porte *Kia-houei* 嘉會, nous dûmes nous y arrêter longtemps parce que les gens de (*Kao*-)*li* n'avaient point encore fini de recevoir leurs présents en-dehors de la porte.

Longtemps après que nous fûmes revenus à l'hôtellerie, le général du prestige étendu, commissaire du département des étrangers et en même temps *tong chang ko men* [2]), *Lou Ki* 盧璣, vint à l'hôtellerie et donna des ordres aux gens de sa suite pour disposer le vin. D'après les règlements récents de la cour, ce n'est qu'à ceux qui sont allés (à la cour) qu'on offre (ce banquet). L'ambassadeur-adjoint se dispensa d'y assister; il se borna à envoyer une lettre polie pour s'excuser; les gens de l'escorte reçurent chacun cinq pièces d'habillement. Seul, l'honorable président de ministère [3]) s'était

1) La formule 佐佑之初 est peu claire.
2) Cf. p. 165, n. 5.
3) L'ambassadeur principal *Tchang Tsou-tcheng*.

fait excuser pour cause de maladie auprès de l'intendant de l'hôtellerie. Pour ce qui est des vêtements, d'après les règles des cérémonies, on dut donner à l'ambassadeur et à l'ambassadeur-adjoint sept pièces d'habillement à chacun. Il y avait (au nombre de ces pièces d'habillement) des bottes en cuir, mais il n'y avait pas de tablettes 笏, car les barbares ne possèdent pas de plaques d'ivoire et se servent uniquement de contrefaçons en bois.

Le trentième jour, nous nous rendîmes à un banquet dans l'hôtellerie. L'envoyé impérial *Li Hien-k'iuan* 李顯全 nous offrit le banquet et en même temps du vin et des fruits. Le vin de *Yen-chan* 燕山 est assurément bon; celui qu'on nous offrit ce jour-là était particulièrement généreux; on lui donnait le nom de *Kin-ngo* 金閼, parce qu'on se sert de l'eau de la rivière *Kin-ngo* pour le faire fermenter [1]).

Le premier jour du troisième mois il pleuvait; nous évitâmes d'aller à la cour présenter nos félicitation; si nous avions agi autrement, nos vêtements eussent été sans doute trempés et nous eussions perdu notre belle apparence. Des gens qui avaient coutume de venir ici nous dirent: «Même quand il pleut, on vous laisse debout plus de deux heures, sans avoir pitié de vous».

Le deuxième jour, l'envoyé impérial *Wan-yen Yi* 完顏奕 nous offrit la part d'aliments qui nous était attribuée; on partage les mets de la table impériale pour en faire des présents.

Le neuvième jour, nous allâmes à la cour pour prendre congé. L'ambassadeur et l'ambassadeur-adjoint reçurent les lettres et se retirèrent.

Le dixième jour, nous quittâmes l'hôtellerie. *Yen* 燕 est le territoire de l'ancienne province de *Ki* 冀州; quand le roi *Wou* 武王 donna au descendant de *Yao* 堯 un fief à *Ki* 薊, (ce fut cette

1) Le dictionnaire de *K'ang-hi*, au mot 澼, cite ce passage de la relation de *Tcheou Chan*.

localité) qui n'est autre que le sous-préfecture de *Ki* 薊縣. Les *Souei* (隋) instituèrent la commanderie de *Tchouo* 涿; les *T'ang* 唐 en firent l'arrondissement de *Yeou* 幽; pendant la période *t'ien-pao*, on appela (cette localité) la commanderie de *Fan-yang* 范陽郡; puis on l'éleva au titre de «camp de *Lou-long*» 盧龍軍; les *Leao* l'appelèrent «capitale *Yen*» 燕京 en lui donnant le nom de «préfecture de *Si-tsin*» 析津府. Notre dynastie changea ce nom en celui de «préfecture de *Yen-chan*» 燕山府; les barbares l'appelèrent «préfecture de *Ta-hing*» 大興府.

Le vingt-troisième jour, nous arrivâmes à la capitale orientale[1]). Deux ou trois *li* avant d'arriver aux remparts, les charretiers nous montrèrent une élévation en terre et nous dirent: «C'est là ce qu'on appelle le «Belvédère de la tristesse» 愁臺; c'est la route que suivit le jeune empereur, de la dynastie *Tsin* 晉少帝, quand il fut emmené prisonnier dans le Nord» [2]).

Le vingt-quatrième jour, le préposé aux banquets, général en chef maintenant en paix l'état, commissaire impérial gouvernant l'armée du Sud, en même temps surintendant de l'administration de l'arrondissement de *Houai* 懷, *Kao Sou* 高蘇, nous offrit un banquet avec du vin et des fruits; l'envoyé impérial était *Tchao Yong* 趙泳. Quand le repas fut fini, nous nous mîmes en route.

Le seizième jour du quatrième mois, nous arrivâmes chez nous. Ce voyage, en comptant l'aller et le retour, avait duré en tout quatre-vingt seize jours.

1) *K'ai-fong fou.*

2) Au douzième mois de l'année 946, *Tchong-kouei* 重貴, second et dernier souverain de la petite dynastie des *Tsin* postérieurs 後晉, avait vu sa capitale (*Ta-leang* = *K'ai-fong fou*) prise par les *K'i-tan*; en 947, il fut emmené prisonnier dans le nord pour être interné à *Houang-long fou* 黃龍府, en Mandchourie.

GUṆAVARMAN

(367—431 p. C.)

PAR

ED. CHAVANNES.

La biographie de Guṇavarman présente de l'intérêt parce qu'elle nous permet d'établir avec exactitude la date à laquelle le Bouddhisme est devenu la religion prédominante dans le royaume de *Chō-p^{c}o* 闍婆. Faut-il chercher ce royaume dans la péninsule malaise, comme l'a soutenu SCHLEGEL (*T^{c}oung-pao*, vol. X, p. 247—306)? Pour ma part, je ne le crois pas, et je serais disposé à accepter provisoirement l'opinion traditionnelle qui identifie le *Chō-p^{c}o* avec le *Ye-p^{c}o-t^{c}i* 耶婆提, mentionné par *Fa-hien*. Le *Ye-p^{c}o-t^{c}i* lui-même n'est autre que le *Jabadiou* de Ptolémée: c'est le Yava-dvīpa, nom qui peut s'appliquer aussi bien à Sumatra qu'à Java. *Fa-hien* aborda dans ce pays et y passa cinq mois, vraisemblablement de la fin de l'année 412 jusqu'au seizième jour du quatrième mois de l'année 413 [1]); il dit que les

1) *Fa-hien* se mit en route en l'année 399 (*ki-hai*); il lui fallut six ans pour atteindre l'Inde du Centre; il séjourna là six autres années, puis il mit trois ans à revenir à *Ts'ing-tcheou* (cf. trad. Legge, p. 115—116); son voyage dura donc quinze ans, et la date de son arrivée à *Ts'ing tcheou* doit être placée en l'année 413, le quatorzième jour du septième mois. A *Ts'ing tcheou* il passa l'hiver, puis l'été suivant; alors seulement il se rendit à Nanking; c'était l'année 414 (*kia-yin*). Deux ans plus tard, la douzième année de la période *yi-hi* (416), une personne qui est restée anonyme le rencontra, l'interrogea longuement sur ses voyages et rédigea la relation qui est parvenue jusqu'à nous. Pour désigner la douzième année de la période *yi-hi*, l'auteur de cette relation dit que l'étoile de l'année était dans *cheou-sing* 歲在壽星; c'est là une ancienne méthode de marquer les années d'après le cycle que parcourt en douze ans la planète Jupiter; la position de Jupiter en *cheou-sing* correspond, dans le cycle duodénaire actuel, au signe *tch'en* 辰 (cf. *Sseu-ma Ts'ien*, trad. fr., t. III, tableau de la p. 654); il est donc bien exact de dire que, en l'année 416 qui est une année *ping-tch'en* 丙辰, l'étoile de l'année était dans *cheou-sing*;

brahmanes hérétiques y sont fort nombreux, mais que la religion bouddhique n'y a pas assez d'importance pour qu'il vaille la peine d'en parler. Une dizaine d'années plus tard, Guṇavarman arriva à *Chö-p^{c}o*, et, grâce à l'ascendant qu'il prit sur la reine-mère, puis sur le roi lui-même, il réussit à convertir tout le royaume; c'est donc vers l'an 423 que le pays de *Chö-p^{c}o* adopta la religion bouddhique.

La notice que j'ai traduite est celle qui figure dans le *Kao seng tchouan* 高僧傳 (chap. III; *Trip. Jap.*, XXXV, 2, p. 15 r°—16 v°), ouvrage composé en 519 par le religieux *Houei-kiao* 慧皎. Elle est plus complète que les autres biographies de Guṇavarman qu'on trouvera dans le *Tch^{c}ou san ts^{c}ang ki tsi* 出三藏記集 (vers 520 p. C.; *Trip. Jap.*, XXXVIII, p. 84 v°—85 r°), le *Li tai san pao ki* 歷代三寶紀 (597 p. C.; *Trip. Jap.*, XXXV, 6, p. 67 v°—68 v°), et le *Tcheng yuan sin ting che kiao mou lou* 貞元新定釋教目錄 (800 p. C.; *Trip. Jap.*, XXXVIII, 6, p. 40 r°—41 r°).

Guṇavarman (*K'ieou-na-pa-mo* 求那跋摩), dont le nom signifie «armure du mérite» 功德鎧, était de la caste des kṣatriyas; ses ancêtres avaient été héréditairement rois et gouvernaient dans le royaume de *Ki-pin* 罽賓 (Cachemire). Son grand-père Haribhadra (*Ho-li-pa-t'o* 呵梨跋陀); dont le nom signifie «lion-sage» 師子賢, à cause de sa rigueur et de son inflexibilité, fut banni. Son père, Saṃghānanda (*Seng-k'ia-a-nan* 僧伽阿難), dont le nom signifie «joie de l'assemblée» 衆喜, vécut à cause de cela retiré dans les montagnes et les marais.

Dès l'âge de quatorze ans, Guṇavarman en toute occasion se montra remarquablement intelligent; il avait au plus haut point des réflexions profondes; sa bonté affectueuse s'étendait vastement; sa vertu éminente s'appliquait au bien. Sa mère, ayant un jour eu besoin de gibier, changea Guṇavarman de lui en procurer. Guṇavarman lui

si Legge avait compris cette vieille notation chronologique dont on trouve plusieurs exemples dans le *Tso tchouan*, il n'aurait pas écrit la note 2 de la p. 116 dans sa traduction de *Fa-hien* et ne se serait pas laissé embarrasser par la difficulté qu'il a créée lui-même en ponctuant mal le texte; les mots «c'était l'année *kia-yin*» terminent un paragraphe et ne doivent pas être rattachés aux mots «en la douzième année *yi-hi*».

donna cet enseignement: «Parmi les êtres doués de vie, il n'en est aucun qui ne tienne à l'existence; abréger la destinée de l'un d'eux n'est pas le fait d'un homme bon». Sa mère, irritée, répliqua: «A supposer que cela puisse vous rendre criminel, c'est moi qui en supporterai la peine à votre place». Un autre jour, Guṇavarman, en faisant cuire de la graisse, se brûla par mégarde le doigt; il dit alors à sa mère: «Supportez cette souffrance à la place de votre fils». Sa mère lui répondit: «La souffrance est dans votre corps; comment pourrais je me substituer à vous?» «Si, répliqua Guṇavarman, vous ne pouvez pas vous substituer à moi, même lorsqu'il ne s'agit que d'un mal visible, à combien plus forte raison ne le pourrez-vous pas lorsqu'il s'agira des trois voies!»[1]) Sa mère alors comprit, et, jusqu'à la fin de ses jours, elle s'abstint de tuer.

Lorsque Guṇavarman fut âgé de dix-huit ans, un physionomiste lui dit en le voyant: «Quand vous aurez atteint l'âge de trente ans, vous gouvernerez un grand royaume; vous vous tournerez vers le Sud et vous serez proclamé vénérable. Mais si vous ne vous plaisez pas à la gloire de ce monde, vous obtiendrez le fruit de la sainteté».

A l'âge de vingt ans, Guṇavarman sortit du monde et reçut les défenses. Il eut une parfaite science des neuf sections, une vaste connaissance des quatre āgamas. Il récita plus d'un million de phrases des livres saints; il pénétra profondément les diverses parties de la discipline; il entra merveilleusement dans les enseignements essentiels du dhyāna. Ses contemporains le surnommèrent le maître de la Loi du Tripiṭaka 三藏法師.

Quand il eut trente ans, le roi de *Ki-pin* (Cachemire) mourut sans laisser aucun héritier. Tous (les ministres) délibérèrent entre eux, disant: «Guṇavarman est un descendant de la maison impériale;

1) Les trois voies 三途, ou les trois voies mauvaises 三惡道, sont: 1° les enfers; 2° la condition de démon affamé; 3° la condition d'animal.

ses capacités sont éclatantes et sa vertu est grande; il faut l'inviter à revenir au monde pour prendre la succession au trône». Les ministres, au nombre de plusieurs centaines, vinrent le prier instamment à deux et à trois reprises, mais Guṇavarman n'accepta pas. Il prit alors congé de ses maîtres et s'éloigna de la multitude; il se reposait dans les forêts et se désaltérait dans les torrents; il marchait solitaire dans des montagnes sauvages et cachait ses traces aux hommes.

Il arriva ensuite dans le royaume du Fils du lion (Siṃhala = Ceylan) 師子國. Il observa les mœurs (de ce pays) et y développa la religion. La foule de ceux qui connaissent le vrai disent tous qu'il avait déjà obtenu le premier fruit. Son extérieur produisait l'émotion chez les êtres; ceux qui le voyaient devenaient croyants.

Il arriva ensuite dans le royaume de *Chō-p'o* (Java?) 闍婆國. Un jour avant son arrivée, la mère du roi de *Chō-p'o* (Java?) rêva pendant la nuit qu'un religieux 道士, monté sur un bateau volant, entrait dans son royaume; le lendemain matin, Guṇavarman arriva en effet. La mère du roi l'honora avec les égards dus à un saint et reçut de lui les cinq défenses; elle exhorta alors le roi en lui disant: «Grâce aux causes de naissances antérieures, nous avons pu être la mère et le fils; mais, comme j'ai reçu les défenses, tandis que vous, vous êtes incroyant, je crains que dans les naissances futures, nous ne soyons à perpétuité privés de l'avantage dont nous jouissons actuellement». Le roi, cédant aux instances de sa mère, se conforma à ses ordres et reçut les défenses; au bout de quelque temps, quand il se fut graduellement pénétré (des enseignements de la religion), sa perfection unique devint excellente.

Peu après, des soldats d'un pays voisin ayant violé son territoire, le roi dit à Guṇavarman: «Des brigands étrangers se confiant dans leur force veulent m'envahir et me faire outrage; si je leur livre bataille, les blessés et les morts seront certainement nombreux; si

je ne les repousse pas, il est à craindre que la ruine ne m'atteigne. Maintenant, je m'en remets à vous, maître vénérable, car je ne sais quel parti prendre». Guṇavarman lui répondit: «Quand des pillards féroces vous attaquent, il faut de toute nécessité vous défendre contre eux. Mais il importe d'avoir un cœur compâtissant et de ne pas concevoir de mauvaises pensées. Que Votre Majesté, en prenant en personne le commandement de ses troupes, réfléchisse à cela». Dès que les étendards et les tambours furent en présence, les ennemis se retirèrent en désordre. Le roi fut atteint d'une flèche perdue qui le blessa au pied. Guṇavarman le lava avec de l'eau sur laquelle il avait prononcé des incantations et au bout d'un ou deux jours le roi fut rétabli.

Le respect et la foi du roi devenant de plus en plus forts, ils désira sortir du monde et entrer en religion; il dit donc à l'assemblée de ses ministres: «Je désire en personne me placer dans l'Eglise. Vous, hauts dignitaires, il vous faut choisir quelque autre sage souverain». Tous ses ministres se prosternèrent et le supplièrent, disant: «Si vous abandonnez votre royaume, alors les gens du peuple, vos enfants n'auront plus aucun appui; en outre, le pays ennemi est méchant et violent; se fiant sur les difficultés naturelles de son territoire, il nous tient tête; si votre bienveillante protection nous fait défaut, où se réfugieront les têtes noires (c'est-à-dire le peuple)? O grand roi, comment la bonté que vous avez reçue du Ciel n'aurait-elle pas compassion de nous? Nous nous permettons, au péril de notre vie, de vous exposer cette sincère prière». Le roi, ne voulant pas leur résister absolument, proposa à ses ministres rassemblés trois désirs; s'ils y consentaient, lui resterait pour gouverner le royaume; le premier de ces désirs était que, sur toute l'étendue du territoire du roi on obéît au religieux; le second désir était que, dans tout le pays qu'il gouvernait, on s'abstînt absolument de tuer des êtres vivants; le troisième désir était que tout ce qu'on possé-

dait de richesses en superflu, on en fit aumône aux pauvres. Tous les ministres furent heureux et unanimement donnèrent leur consentement avec respect. A la suite de cela, le royaume entier reçut (de Guṇavarman) les défenses. Ensuite, le roi fit un monastère pour Guṇavarman; comme il s'occupait en personne d'amener des bois de charpente, il fut blessé au doigt de pied; Guṇavarman encore une fois le soigna par ses incantations et au bout de peu de temps il guérit.

La renommée des conversions opérées par la sagesse de Guṇavarman se répandit au loin et au près. Les royaumes voisins, entendant parler de son influence, envoyèrent tous des messagers pour le prier d'une manière pressante de venir. En ce temps, des religieux renommés de la capitale [1]), les çramaṇas *Houei-kouan*, *Houei-ts'ong* et d'autres, puisèrent au loin (des informations sur) le bel exemple (que donnait Guṇavarman) et songèrent à en informer leur souverain; la première année *yuan-kia* (424), le neuvième mois, ils s'en expliquèrent dans une entrevue avec l'empereur *Wen* et proposèrent qu'on allât demander à Guṇavarman de venir. L'empereur rendit alors un décret ordonnant au préfet de *Kiao tcheou* 交州 (Hanoï) de prendre des mesures pour transporter en bateau (*Houei-*)*kouan* et ses collègues; on envoya en même temps les çramaṇas *Fa-tchang*, *Tao-tch'ong*, *Tao-tsiun* et d'autres pour qu'ils allassent là-bas prier (Guṇavarman de venir); ils apportaient aussi des lettres (impériales) à Guṇavarman ainsi qu'au roi de *Chö-p'o* (Java?), *P'o-to-kia* 婆多加 [2]), pour exprimer le vif désir qu'on avait de voir (Guṇavarman) venir sur le territoire des *Song* et y répandre l'enseignement religieux. Guṇavarman, considérant qu'il importait de développer la sainte transformation, n'avait pas craint

1) La capitale des *Song* était *Kien-ye* 建業 ou Nanking.

2) Le *Tcheng-yuan sin ting chc kiao lou* (Trip. jap., XXXVIII, *b*, p. 40 v°) donne la leçon *P'o-to-k'ia* 婆多伽.

de voyager; déjà avant (que les envoyés impériaux fussent venus), il s'était embarqué sur le bateau d'un marchand, l'Hindou *Nan-t'i* (Nandi) 耆難提, avec l'intention de se rendre dans un petit royaume; mais il trouva alors un vent favorable et arriva ainsi à *Kouang tcheou* 廣州 (Canton). C'est ce qui explique ce passage de son écrit posthume [1]): «Quand j'étais déjà en route, je fus poussé par le vent et j'arrivai sur le territoire des *Song*». L'empereur *Wen*, apprenant que Guṇavarman était déjà parvenu dans (la commanderie) de *Nan-hai* 南海, rendit un nouveau décret ordonnant aux préfets et aux gouverneurs de prendre des mesures pour que Guṇavarman fût muni de provisions et envoyé à la capitale.

Le chemin traversait *Che-hing* 始興 [2]); (Guṇavarman) y passa plus d'une année. A *Che-hing* se trouve la montagne *Hou-che* 虎市 qui se dresse solitaire et dont les cîmes sont escarpées et abruptes; Guṇavarman ayant dit qu'il ressemblait au Gṛdhrakūṭa, on en changea le nom et on l'appela le Pic du Vautour; en-dehors du temple de cette montagne, on avait établi dans un endroit distinct une salle du dhyāna; cette salle était distante du temple de plusieurs *li* et on n'y entendait aucun bruit; cependant, dès que la ghaṇṭā [3]) venait à résonner, Guṇavarman se trouvait déjà arrivé; s'il avait subi la pluie, il n'était pas mouillé; s'il avait marché dans la boue, il n'était pas crotté. Il n'y eut alors personne, tant parmi les religieux que parmi les laïques, qui ne sentît respectueusement redoubler son admiration pour lui.

Dans le temple était la salle *Pao-yue* 寶月 (ratnačandra). Sur la paroi septentrionale de cette salle, Guṇavarman peignit de sa propre

1) Cet écrit posthume se trouve à la fin de la biographie de Guṇavarman, dans le *Kao seng tchouan*. Voyez plus loin, p. 206, n. 1.

2) Aujourd'hui, ville préfectorale de *Chao tcheou* 韶州, dans la province de *Kouang-tong*.

3) Plaque sonore.

main l'image de *Lo-yun* 羅云 (Rāhula) et la scène de Dīpaṅkara et du jeune étudiant répandant sa chevelure 定光儒童布髮之形[1]). Quand ces images furent terminées, chaque fois que venait le soir elles répandaient un éclat, et cela ne cessa que longtemps après.

Le préfet de *Che-hing*, *Ts'ai Mao-tche* 蔡茂之, témoigna (à Guṇavarman) la plus profonde admiration; plus tard, quand il fut près de mourir, Guṇavarman alla en personne le voir, lui prêcha la Loi et le réconforta. Dans la suite, un parent (de *Ts'ai Mao-tche*) vit en songe ce dernier qui, dans un temple, expliquait la Loi avec la multitude des religieux; ce fut là vraiment un effet produit par la force de la conversion qu'avait opérée Guṇavarman.

Cette montagne était autrefois infestée par un grand nombre de tigres; à partir du moment où Guṇavarman s'y établit, il allait le jour et revenait la nuit, et si parfois il rencontrait un tigre, il lui touchait la tête de son bâton; il le flattait puis s'en allait; alors les voyageurs qui vont par les montagnes et sur les rivières ne trouvèrent plus aucun obstacle à leurs allées et venues. Ceux d'entre eux qui furent touchés de ce bienfait et qui se convertirent furent dans la proportion de sept à huit sur dix.

Une fois Guṇavarman entra en contemplation dans une salle séparée d'où il ne sortit pas pendant plusieurs jours de suite. Les religieux du temple envoyèrent un çramaṇera pour l'observer; (ce çramaṇera) vit un lion blanc qui se tenait dressé le long d'une colonne; par toute la chambre étaient écloses des fleurs de lotus bleu. Le çramaṇera effrayé poussa un grand cri et entra pour chasser

1) Au moment où un Buddha des temps anciens, Dīpaṅkara 定光佛, allait faire son entrée dans une ville, un jeune Brahmačārin, Sumati, qui devait être plusieurs siècles plus tard le Buddha Çākya-muni, se prosterna en étendant sur le sol sa chevelure pour que le Bienheureux Dīpaṅkara la foulât aux pieds. Ce motif est un des sujets favoris de l'art gréco-bouddhique; il a été étudié en détail au moyen de l'iconographie et des textes littéraires par A. Foucher dans son mémoire sur *Les bas-reliefs du stūpa de Sikri* (*Gandhāra*) (Journ. Asiatique, Sept.-Oct. 1903, p. 199—209 et figure 11).

le lion; mais il n'y avait que le vide et il ne vit plus rien. Nombreux étaient les miracles sans pareils de cette sorte qu'accomplissait Guṇavarman.

Cependant l'empereur *Wen* 文 réitéra à (*Houei-*)*kouan* et à ses collègues l'ordre de prier de nouveau instamment (Guṇavarman de venir). Alors Guṇavarman descendit en bateau à la capitale [1]) et arriva à *Kien-ye* 建鄴 (Nanking) dans le premier mois de la huitième année *yuan-kia* (431). L'empereur *Wen* alla à sa rencontre pour le voir et lui demanda de ses nouvelles avec sollicitude; il en profita pour lui poser encore cette question: «Moi, votre disciple, j'ai le désir constant d'observer les défenses et de ne pas tuer; mais, dans la nécessité où je suis de subordonner mes sentiments à ceux d'autrui, je ne parviens pas à suivre mes intentions. O maître de la Loi, puisque vous n'avez pas trouvé que dix mille *li* fussent une trop grande distance pour venir convertir ce royaume, que m'enseignerez-vous?» Guṇavarman lui répondit: «La sagesse est dans le cœur et non dans les actes; la religion émane de vous-même et non d'autrui. D'ailleurs les souverains et les hommes ordinaires ont des conduites de tous points différentes; pour l'homme ordinaire, sa personne est de peu de valeur et sa réputation est mince; ses ordres ne sont pas redoutés; s'il ne se vainc pas lui-même et s'il ne se livre pas à l'ascétisme, à quoi est-il bon? Quand au souverain, le pays à l'intérieur des quatre mers est sa maison; les myriades du peuple sont ses fils; quand il prononce une bonne parole, hommes et femmes se réjouissent tous; quand il exerce un excellent gouvernement, les hommes et les dieux sont par là en

1) Pour aller de *Chao-tcheou fou* à Nanking, on remonte le *Pei kiang* 北江 usqu'à sa source; on traverse les monts *Nan ling* 南嶺 par la passe *Mei-ling* 梅嶺關, puis on descend la rivière *Kan* 贛, on traverse le lac *P'o-yang* 鄱陽 et enfin on descend le *Yang-tseu* jusqu'à Nanking. C'est la route qui fut suivie en 1793 par Mac Cartney.

harmonie; les châtiments n'abrègent plus les existences; les corvées n'épuisent plus les forces; cela fait alors que le vent et la pluie se produisent en leur temps, que le froid et le chaud correspondent à leurs époques, que les cent sortes de céréales croissent en abondance, que les mûriers et les chanvres sont florissants. Observer de cette manière l'abstinence, c'est une abstinence qui elle aussi est grande; éviter de cette manière de tuer, c'est un bienfait qui lui aussi est multiple. Comment serait-ce en retranchant sur la nourriture d'une demi-journée ou en conservant la vie à un animal qu'on se trouverait avoir accompli cette grande œuvre salutaire?» L'empereur alors frappa légèrement la table et dit en soupirant: «Les laïques s'égarent dans des principes trop éloignés; les religieux s'embarrassent dans une doctrine trop proche. Ceux qui s'égarent dans des principes trop éloignés tiennent des discours vides sur la sagesse absolue; ceux qui s'embarrassent dans une doctrine trop proche se laissent entraver par des règles écrites. Mais quant au langage que vous venez de tenir, ô maître de la Loi, on peut bien dire que c'est celui d'un homme ouvert et intelligent; vous méritez qu'on parle avec vous de ce qui concerne le Ciel et les hommes». Alors il ordonna que Guṇavarman résiderait dans le temple *Tche-houan* 祇洹 (Jetavana vihâra) et il subvint abondamment à son entretien; les ducs, les rois et les personnes de distinction lui apportèrent tous leurs hommages.

Puis Guṇavarman se mit à expliquer dans ce temple le Saddharma puṇḍarīka sūtra 法華 et le Daçabhūmi sūtra 十地. Les jours où il s'asseyait pour prêcher, les chaises à porteur et les dais officiels obstruaient la rue; les spectateurs qui y allaient ou qui en revenaient se suivaient en se touchant de l'épaule et en se marchant sur les talons. Guṇavarman avait de merveilleuses ressources naturelles; son admirable dialectique était divinement éminente;

parfois il avait recours à un interprète, et, par une série d'allées et de venues, les points indécis devenaient clairs.

Dans la suite, *Houei-yi*, (religieux) du temple *Tche-houan* 祇洹慧義, lui demanda de publier le (livre intitulé) *P'ou-sa chan kie* 菩薩善戒; (Guṇavarman) commença par en donner vingt-huit sections; plus tard un de ses disciples publia à sa place deux sections, ce qui forma un total de trente sections. Mais avant qu'on eût recopié (cet ouvrage) on perdit la section des Préfaces et la section des Défenses; c'est pourquoi maintenant encore il y a deux textes différents. On donne aussi à cet ouvrage le titre de *P'ou-sa kie ti* 菩薩戒地 [1].

Auparavant, la troisième année *yuan-kia* (426), le préfet de *Siu tcheou* 徐州, *Wang Tchong-tö* 王仲德, se trouvant à *P'ong-tch'eng* 彭城 [2], avait prié l'étranger *I-che-po-lo* 伊葉波羅 (Īçvara) [3] de traduire le livre intitulé *Tsa sin* 雜心 [4]; mais, arrivé à la section du Choix [5], (Īçvara), à cause de quelque difficulté, s'était interrompu. Maintenant donc on pria de nouveau Guṇavarman de traduire et de publier les dernières sections (de cet ouvrage), ce qui forma treize chapitres. On obtient un total de

1) L'ouvrage dont il est ici question se trouve dans le Tripiṭaka japonais (XV, 1, p. 23 v° et suiv.); il est divisé en sept chapitres comprenant un total de 30 sections répartis en trois groupes, l'un de 20, l'autre de 4 et le troisième de 6 sections. A la suite de cet ouvrage, le Tripiṭaka japonais (XV, 1, p. 68 et suiv.) présente un autre traité en 1 chapitre traduit aussi par Guṇavarman et intitulé *P'ou-sa chan kie king*; le sous-titre est: *Yeou-po-li wen p'ou-sa cheou kie fa*, mais il ne faut pas confondre cet écrit avec le *Yeou-po-li wen fo king* (N° 1109 du Catalogue de Nanjio) qui se trouve, lui, dans le vol. XVII, fasc. 10 (p. 21 r° et suiv.) du Trip. Jap.

2) Aujourd'hui ville préfectorale de *Siu-tcheou* 徐州, prov. de *Kiang-sou*; *P'ong-tch'eng* était la résidence du préfet chargé d'administrer la préfecture de *Siu* ou *Siu tcheou*.

3) Cf. Nanjio, *Catalogue*, appendice II, p. 78. Īçvara fit sa traduction en l'année 426.

4) Le Saṃyukta abhidharma hṛdaya çāstra. La traduction chinoise de cet ouvrage est aujourd'hui perdue.

5) 擇品. Le mot 擇 traduit le sanscrit pravičaya. Ainsi, dans l'Abidharma koça çāstra, chap. I, vers 2, commentaire, le chinois 擇法 (*Trip. jap.*, XXII, 9, p. 94 r°) est l'équivalent du sanscrit dharmapravičaya (Sylvain Lévi).

vingt-six chapitres si on y joint ses publications antérieures, à savoir: le *Sseu fen kie-mo* 四分羯磨 [1]), le *yeou-p'o-sai wou kie lio louen* 優婆塞五戒略論 [2]), le *yeou-p'o-sai eul che eul kie* 優婆塞二十二戒 [3]). Dans toutes ces traductions, le style et le sens étaient parfaits et exacts; entre le sanscrit et le chinois il n'y avait pas la moindre différence.

Sur ces entrefaites, des religieuses du temple *Ying-fou* 影福, à savoir *Houei-kouo* 慧果, *Tsing-yin* 淨音 et d'autres [4]), adressèrent à Guṇavarman une demande en ces termes: «Il y a six ans, huit religieuses du royaume du Lion 師子國 (Ceylan) sont arrivées à la capitale. Sur le territoire des *Song* il n'y avait pas eu auparavant de religieuses [5]). Où trouve-t-on (les règles relatives à) la seconde assemblée recevant les défenses? [6]) Nous craignons que la section des défenses ne soit pas complète». Guṇavarman leur répondit: «Le système des défenses a été promulgué à l'origine en

1) Le titre véritable est 四分尼羯磨 (*Ta T'ang nei tien lou*; *Trip. Jap.*, XXXVIII, 2, p. 66 r°), ou mieux encore 四分比丘尼羯磨法 (*Tcheng yuan sin ting che kiao mou lou*; *Trip. Jap.*, XXXVIII, 6, p. 40 r°; et NANJIO, *Catalogue*, N° 1129). NANJIO restitue hypothétiquement le titre sanscrit comme suit: Caturvarga (vinaya) bhikṣuṇī karmavāčā. Cet ouvrage se trouve dans le Tripiṭaka japonais (XV, 7, p. 45 r°—51 v°).

2) D'après les catalogues cités dans la note précédente, cet ouvrage est aussi appelé *Fo chouo yeou-p'o-sai wou kie siang king* 佛說優婆塞五戒相經; c'est le titre sous lequel il figure dans le Trip. Jap. (XVII, 10, p. 49 v° et suiv.), et dans le *Catalogue* de NANJIO (N° 1114).

3) Dans les catalogues cités à la note 1, cet ouvrage est intitulé 善信二十二戒; il me paraît être absent du Tripiṭaka japonais et du *Catalogue* de NANJIO.

4) Toute l'histoire qui va suivre est assez obscure; à mon avis, *Houei-kouo*, *Tsing-yin* et les autres sont précisément les huit religieuses originaires de Ceylan dont il va être parlé.

5) Ce texte est important puisqu'il nous montre que c'est en 425 p. C. que des religieuses vinrent pour la première fois s'établir dans la Chine du Sud.

6) La seconde assemblée est celle des religieuses, par opposition à l'assemblée des religieux. On a vu plus haut (note 1) que Guṇavarman avait traduit un ouvrage relatif à la discipline des religieuses; il est donc naturel qu'on se soit adressé à lui lorsqu'il s'est agi de fixer les règles pour l'ordination des femmes.

vue de l'assemblée des grands religieux; à supposer qu'il se présente un cas qui ne soit pas le cas de l'origine, rien ne s'oppose à ce qu'on puisse obtenir les défenses, cela étant comme motivé par l'amour pour la religion» [1]). Les religieuses craignaient encore de n'avoir pas l'âge prescrit et désiraient instamment recevoir de nouveau (les défenses). Guṇavarman leur dit: «C'est très bien! si vraiment vous désirez augmenter l'éclat, cela aidera fort à se réjouir de compagnie [2]). Seulement, les religieuses des pays d'occident n'ont pas encore l'âge requis; en outre, le nombre de dix personnes n'est pas atteint» [3]). Il les invita donc à étudier la langue des *Song* [4]), et, d'autre part, par l'intermédiaire d'un notable des contrées d'occident, il demanda que de nouvelles religieuses des pays étrangers vinssent pour parfaire le nombre de dix [5]).

Cet année-là, en été, Guṇavarman passa la saison de la retraite dans le temple inférieur *Ting-lin* 定林下寺. Il y avait alors des gens dévots qui cueillaient des fleurs pour les répandre sur les nattes; seules les couleurs des fleurs placées à l'endroit où était assis Guṇavarman redoublaient de fraîcheur; toute la multitude l'adorait comme un saint. Quand l'été fut fini, il revint au temple

1) En d'autres termes, les règles de la discipline ont été promulguées en vue des religieux; mais rien ne s'oppose à ce que les femmes se soumettent à des règles analogues.

2) L'expression 隨喜 traduit le mot sanscrit puṇyānumodanā dont le Bodhičaryāvatāra donne l'explication suivante: «Le bien fait par tous les êtres et qui calme les douleurs de l'enfer, je m'en réjouis en pleine joie!... pour les créatures, je me réjouis de leur délivrance des peines du saṁsāra; pour les sauveurs je me réjouis de leur qualité de Buddha et de Bodhisattva» (cf. Louis de la Vallée Poussin, *Bouddhisme, Études et Matériaux*, p. 107).

3) Elles n'étaient en effet que huit; il fallait, paraît-il, un nombre de dix religieuses pour former une communauté régulière.

4) La langue chinoise.

5) Guṇavarman mourut avant d'avoir pu régler entièrement cette affaire; aussi lorsque les religieuses de Ceylan qu'il avait fait demander, *T'ie-sa-lo* 鐵薩羅 et ses compagnes, arrivèrent à la capitale, ce fut le religieux hindou Saṁghavarman qui fut chargé de conférer l'ordination aux nonnes (la biographie de Saṁghavarman fait suite à celle de Guṇavarman dans le *Kao seng tchouan*).

Tche-houan (Jetavana vihāra). Cette année-là, le vingt-huitième jour du neuvième mois, avant que le repas de midi fût terminé, il se leva le premier et retourna dans sa chambre. Son disciple vint un peu plus tard, mais il était déjà mort subitement. Il avait alors soixante-cinq ans [1]).

1) La biographie de Guṇavarman se termine dans le *Kao seng tchouan* par la traduction chinoise des trente-six stances de quatre vers que ce religieux avait composées comme une sorte de testament philosophique.

BULLETIN CRITIQUE.

徐文定公墨蹟 «Autographes de *Siu Wen-ting*» (*Chang-hai*, 1903, lithographie *Hong pao tchai* 鴻寶齋).

Wen-ting 文定 est le nom posthume du célèbre *Siu Kouang-k'i* 徐光啓 (1562—1633) qui fut conseiller d'état sous les *Ming* et qui professa le christianisme. En 1860, on avait publié quelques unes de ses lettres privées. C'est ce recueil qui vient d'être réédité par les soins de *Siu Yun-hi* 徐允希, descendant de *Siu Kouang-k'i* à la onzième génération. La préface de *Siu Yun-hi* est suivie de la biographie de *Siu Kouang-k'i* extraite du *Chang-hai hien tche* 上海縣志. Quatorze lettres du grand homme d'état sont reproduites par la lithographie avec leur écriture originale; la troisième, datée de 1611, mentionne le P. Cattaneo 郭居靜 qui, arrivé en Chine en 1594, commença par résider à *Chao-tcheou* 韶州, dans la province de *Kouang-tong;* sur les instances de *Siu Kouang-k'i*, il vint à *Chang-hai* en 1608 et fut le premier missionnaire qui prêcha le christianisme dans cette ville; après deux ans de séjour à *Chang-hai*, il se rendit à *Hang-tcheou* où il mourut le 19 Janvier 1640 (cf. *Cordier*, L'imprimerie sino-européenne en Chine n° IX). La septième lettre, qui est du huitième mois de l'année 1613, parle du P. Pantoja 龐迪我; Pantoja était arrivé en Chine en

1599; il partit avec Matteo Ricci pour Péking où il fut chargé de s'occuper du calendrier; il mourut à Macao en Janvier 1618 (cf. *Cordier*, op. cit., n° XLIV). Les lettres de *Siu Kouang-k'i* sont suivies des poésies qui furent composées par divers auteurs à l'occasion de l'édition de 1860. Enfin le volume se termine par une superbe planche hors texte en phototypie; c'est le fac-simile de l'estampage d'une grande inscription sur pierre érigée en 1676 par les soins du P. Couplet 栢應理; sur cette inscription est gravé tout au long un mémoire que *Siu Kouang-k'i* adressa en 1616 à l'empereur pour lui faire l'éloge de la religion et des sciences Européennes.

ED. CHAVANNES.

FRANZ BOLL: *Sphaera. Neue griechische Texte und Untersuchungen zur Geschichte der Sternbilder* (Leipzig, B. G. Teubner, 1903; 1 vol. in-8° de XII + 564 pages et 6 planches hors texte).

De nouveaux textes grecs relatifs à l'astrologie ont permis à F. Boll d'étudier les documents qui concernent la *Sphaera barbarica*, c'est-à-dire la description du ciel par les barbares, et spécialement par les Egyptiens et les Chaldéens. Ce travail considérable échappe en grande partie à notre compétence; nous ne parlerons ici que du chapitre XII (p. 295—346) intitulé: *Die Dodekaoros, das Marmorfragment des Bianchini und der ostasiatische (chinesische) Tiercyclus.*

Dans un des textes qui sont rattachés au nom de Teukros le Babylonien, on trouve une liste de douze animaux qui correspond à une série de douze heures (*dodekaoros*); ces heures sont, comme en Chine, des heures doubles; Ideler le contestait; mais les assyriologues ont établi maintenant avec certitude que le terme *kas-bu* désigne une heure double; deux inscriptions de Assur-banipal mentionnent «les six *kas-bu* du jour et les six *kas-bu* de la nuit». —

Un autre texte grec met les douze animaux en corrélation avec douze pays, et, comme le remarque Boll, c'est là le plus ancien exemple de cette géographie astrologique qui répartit les régions de la terre entre les divers signes du cycle des animaux pour les placer sous leur protection particulière; nous avons quelque chose d'analogue en Chine dans le système du *fen ye* 分野 qui établit une correspondance entre les territoires de l'empire et les vingt-huit mansions lunaires (cf. *Sseu-ma Ts'ien*, trad. fr., t. III, p. 384).

D'autre part le Musée du Louvre possède les fragments d'une table de marbre connue sous le nom de «Planisphère de Bianchini», que F. Boll a pu compléter au moyen de l'estampage d'un monument analogue signalé en Egypte par G. Daressy. Ces deux tables figurent les douze animaux du texte de Teukros et les associent respectivement aux douze signes du zodiaque. Il est évident que, tandisque les douze signes du zodiaque sont une division de l'écliptique, les douze animaux doivent représenter une théorie astronomique plus ancienne fondée sur une division de l'équateur; il est probable que les noms des douze animaux désignaient à l'origine les constellations au moyen desquelles on opérait cette division.

Les douze animaux du texte de Teukros sont les suivants: le chat, le chien, le serpent, le scarabée (qui devient l'écrevisse dans la planisphère de Bianchini), l'âne, le lion, le bouc, le taureau, l'épervier, le singe, l'ibis, le crocodile. Si la présence du chat, de l'ibis et du crocodile décèle manifestement l'influence égyptienne, il n'en est pas moins certain que cette liste ne peut être que la reproduction plus ou moins modifiée d'une liste babylonienne, car c'est de Babylone que proviennent et la division de l'équateur en douze parties et les douze heures doubles de la journée.

Dans toute l'Asie Orientale on trouve un autre cycle de douze animaux constitué comme suit: le rat, le bœuf, le tigre, le lièvre, le dragon, le serpent, le cheval, le mouton, le singe, la poule, le

chien, le porc. Ces douze termes servent communément à désigner une période de douze années; or cette période est d'origine babylonienne, ainsi que l'atteste le texte de Censorinus qui donne à la dodecaeteris le nom d'année Chaldaïque; les témoignages grecs publiés par Boll prouvent d'ailleurs que les douze années de la dodécaétéris babylonienne pouvaient être nommées au moyen du cycle des animaux. Enfin si les douze animaux sont exclusivement réservés aujourd'hui au compte des années en Chine, nous avons la preuve que les Chinois s'en sont servis dans l'antiquité pour désigner les douze heures doubles, c'est-à-dire la dodécaoros, et même parfois les douze mois.

Tout ce cycle duodécimal a donc dû venir de la Chaldée; il repose sur une division en douze parties de l'équateur distinguées par des noms d'animaux qui devaient représenter des constellations; ces noms ont été employés ensuite pour désigner les heures doubles, les mois et les années. De Babylone, ce cycle a émigré en Egypte d'une part, dans l'Asie Orientale de l'autre; les différences que nous remarquons, tant dans les termes que dans l'ordre de l'énumération, entre le cycle égyptien et le cycle chinois, sont le résultat des modifications apportées à une liste babylonienne primitive dont quelque texte cunéiforme nous révélera peut-être un jour la teneur.

J'apporterai ici deux textes relatifs à l'application du cycle des douze animaux aux mois et aux heures chez les Chinois.

1°. Une inscription de l'époque des *T'ang* (*Kin che ts'ouei pien*, chap. LXVI, p. 16 r°) est datée de la manière suivante: 乾元二年歲次豕亥月建兎卯二十六日癸亥建 «Erigé en la deuxième année *k'ien-yuan* (759 p. C.), le rang de l'année étant (l'animal) porc et (le caractère cyclique) *hai*, le mois étant fondé sur (l'animal) lièvre et (le caractère cyclique) *mao*, le vingt sixième jour qui était le jour *kouei-hai*». Dans ce texte, le cycle des douze animaux se trouve appliqué, en corrélation avec les douze caractères

cycliques, non-seulement à la désignation de l'année, mais aussi à la désignation du mois; le mois indiqué par le quatrième caractère cyclique *mao* auquel correspond le quatrième animal «le lièvre», est le deuxième mois, car c'est au onzième mois, époque du solstice d'hiver, qu'est assigné le premier caractère cyclique, et, par suite, le premier animal «le rat». La date ainsi exprimée dans ce monument est, à ma connaissance, le premier témoignage précis qui ait été signalé pour prouver que les Chinois ont employé le cycle des douze animaux à la numérotation *des mois*.

2°. Dans la section *Tseu hio tien* 字學典 de l'encyclopédie *Kou kin t'ou chou tsi tch'eng*, on trouve reproduite la dissertation d'un certain *Wei Sin* 韋續 sur les cinquante-six sortes d'écritures; cet auteur dit (*op. cit*, chap. II, p. 15 v°): 後漢東陽公徐安于搜諸史籍得十二時書。皆象神形。«Sous les *Han* postérieurs (25—220 p. C.), *Siu Ngan-yu*, duc de *Tong-yang*, fit des recherches dans les écrits des historiens et trouva les écritures des douze heures qui avaient toutes la forme des divinités (affectées à ces douze heures)». D'autre part, la même encyclopédie (*Tseu hio tien*, chap. II, p. 6 r°) nous a conservé une page d'un auteur nommé *Tchang Yen-yuan* 張彥遠 qui, au cours d'une énumération de toutes sortes d'écritures, dit: 鼠書牛書虎書兎書龍草書蛇草書馬書羊書猴書雞書犬書豕書。此十二時書已上五十種皆采色。«L'écriture du rat, l'écriture du bœuf, l'écriture du tigre, l'écriture du lièvre, l'écriture cursive du dragon, l'écriture cursive du serpent, l'écriture du cheval, l'écriture du mouton, l'écriture du singe, l'écriture de la poule, l'écriture du chien, l'écriture du porc. Les cinquante sortes d'écriture dont l'énumération se termine par ces écritures des douze heures sont toutes de couleurs variées». — Du rapprochement de ces deux textes il me paraît résulter qu'on attribuait à un certain *Siu Ngan-yu*, à l'époque des *Han* postérieurs, l'invention ou la

restauration de douze sortes d'écritures qui étaient nommées d'après les douze animaux du cycle parce qu'elles rappelaient plus ou moins exactement la forme de ces douze divinités; on donnait à ces écritures le nom de 十二時書 qui doit signifier «les écritures des douze heures», puisque le nom de 十二時盤 désignait, à l'époque des *T'ang*, le fameux plateau sur lequel les douze heures étaient mises en corrélation avec les douze animaux (G. SCHLEGEL, *Uranographie chinoise*, p. 561, n. 2). Ces écritures des douze heures ont une double importance car, en premier lieu elles confirment que le cycle des douze animaux servait à désigner les heures, et, en second lieu, elles attestent que le cycle des douze animaux existait dès l'époque des *Han*, comme Hirth l'avait déjà établi par des considérations archéologiques tirées de l'examen de certains miroirs (cf. *Nachworte zur Inschrift des Tonjukuk*, p. 120—121).

ED. CHAVANNES.

Dr. JULES REGNAULT: *Médecine et pharmacie chez les Chinois et chez les Annamites* (Paris, Challamel, 1903; in-8° de 233 pp.).

Le Dr. Regnault s'est efforcé d'étudier avec impartialité la médecine chinoise qui a été trop vantée par les uns, trop dénigrée par les autres; il reconnaît que la chirurgie des Chinois n'existe pour ainsi dire pas; mais il revendique pour leur pharmacopée et leur thérapeutique une valeur réelle. Pendant son séjour sur la frontière de la Chine et du Tonkin, il s'est mis à l'école des médecins indigènes; il décrit leurs diverses manières de procéder pour traiter les malades; il montre ce que leurs pratiques ou leurs ordonnances ont souvent d'efficacité. Dans ce volume, un index pharmaceutique, dont les caractères chinois sont malheureusement bien peu élégants (le Dr. Regnault s'en excuse lui-même), pourra rendre

quelques services à nos médecins coloniaux; mais il est regrettable que l'auteur paraisse ignorer totalement les travaux antérieurs sur le même sujet. Je relève à la dernière page une indication qui ne manquera pas d'intéresser les sinologues; on sait que le mode de suicide que pratiquent de préférence les Chinois de haute condition consiste à avaler des feuilles d'or; ce n'est pas là comme on le dit trop souvent, un *empoisonnement*; en réalité la feuille d'or aspirée brusquement vient se mouler sur l'orifice du larynx et provoque la mort par asphyxie.

ED. CHAVANNES.

WILHELM FILCHNER: *Ein Ritt über den Pamir* (Berlin, Mittler, 1903; in-8° de VIII—238 pages et 2 cartes).

M. W. Filchner est un jeune lieutenant de l'armée bavaroise qui profita d'un congé de trois mois pour visiter les Pamirs. Le chemin de fer le transporta jusqu'à Andidjan, terminus du Transcaspien, et la poste le mena jusqu'à Och. De là il partit absolument seul pour sa périlleuse chevauchée sur le Toit du monde. Par la voie de Pamirski Post (Mourghabi), il atteignit le Taghdumbash Pamir, avec l'intention de gagner la vallée de Hunza et de revenir par l'Inde; mais, au moment où il allait commencer l'ascension de la passe Mintekke, il rencontra le célèbre archéologue M. A. Stein, qui lui-même a rappelé cet épisode inattendu de son propre voyage (*Sand-buried Ruins of Khotan*, p. 65—66). Stein lui apprit qu'on ne franchissait par la frontière indienne sans en avoir obtenu l'autorisation du département militaire à Gilgit; le lieutenant Filchner renonça donc séance tenante à son projet et se rendit à Tach-kourgan. Il alla ensuite à Kachgar en traversant la passe Tengitar dont il nous a laissé une bonne description. Il revint de Kachgar à Och par la passe Terek-davan.

On ne peut attendre d'un voyageur si pressé des observations

approfondies. Son récit simple et alerte se lit cependant avec profit; il contient nombre de remarques intéressantes et donne une idée assez exacte de l'aspect physique des Pamirs et du caractère des habitants. Des gravures nombreuses, qui reproduisent pour la plupart des photographies de l'auteur, ont une réelle valeur documentaire. Enfin on peut louer la clarté de la carte des Pamirs au 1:1,500,000 qui est jointe à ce livre.

ED. CHAVANNES.

J. MARQUART: *Osteuropäische und ostasiatische Streifzüge* (Leipzig, Dieterich'sche Verlagsbuchhandlung, 1903; in-8° de L + 557 pages).

Le livre de Marquart se compose d'une série d'études indépendantes les unes des autres, sur les résultats ethniques, politiques et religieux que produisirent, du milieu du neuvième au milieu du dixième siècles, les migrations des peuples venus de l'Asie dans l'Europe orientale. Les origines des Khazars, des Magyars, des Pétchénègues et des diverses nations Slaves y sont reconstituées d'après les témoignages arabes confrontés avec les textes arméniens, grecs ou latins. L'auteur fait preuve, dans ce travail, de la profonde érudition qu'on pouvait déjà louer dans son *Ērānšahr*. S'il s'égare parfois dans des digressions, s'il discute plus qu'il n'expose, si enfin son ouvrage est d'une lecture vraiment ardue, la faute en est au sujet même qu'il traite; plutôt que de lui en faire un reproche, il convient de lui savoir gré de s'être attaqué à des problèmes que leur obscurité et leur complexité rendaient presque inabordables.

Je signalerai ici les questions qui concernent les sinologues. Parlant de la Perse, *Hiuan-tsang* dit: 天祠甚多。提那跋外道之徒爲所宗也。Julien (*Mémoires*, t. II, p. 179) traduit: «Il y a un grand nombre de temples des dieux; *Ti-na-p'o* (Dinabha?) est le dieu qu'adorent les hérétiques». Mais cette version,

d'une part introduit le mot «le dieu» qui ne figure pas dans le texte chinois, et d'autre part ne serait admissible que si le mot 爲 était placé immédiatement après le terme *T'i-na-po*; pour moi, je comprends ce texte comme signifiant: «Il y a un grand nombre de temples des dieux; (ces dieux) sont ceux que vénèrent les adeptes de la secte hérétique des *T'i-na-po*». Marquart (*op. cit.*, p. 502) a sans doute raison de retrouver sous la transcription *T'i-na-po* le nom de la secte manichéenne des Dīnāwar (sur cette secte, voyez un passage du *Fihrist* dans Flügel, *Mani*, p. 97 et p. 318, et le témoignage de *Gurdēzī* dans Marquart, *op. cit.*, p. 91).

Marquart a consacré un chapitre entier (p. 74—95; cf. les rectifications aux p. 500—502) à l'étude de l'itinéraire de *Abu Dulaf Mis'ar b. al Muhalhil*. Ce texte, qui nous a été conservé par Yāqūt et par Qazwīnī, a été traduit par Wüstenfeld et par Schlözer, et analysé par Yule (*Cathay and the way thither*, p. CXI—CXII et p. CLXXXVI—CXCIII); il est fort embrouillé et ne peut s'expliquer qu'en admettant qu'on a, en certains passages, affaire à une énumération de peuples mise sous la forme d'un itinéraire, et non à un véritable itinéraire. *Abu Dulaf* partit de Boukhara vers 941 p. C. pour se rendre, en compagnie d'un ambassadeur du prince Samanide Naçr b. Aḥmad, auprès du roi de Chine Qālīn b. aš Sachīr. Marquart cherche à établir que ce prétendu roi de Chine n'est autre que le kagan des Ouïgours de *Kan tcheou* 甘州, et que la ville de Sandābil, terme de l'itinéraire, doit être identifiée avec *Kan tcheou*.

Après avoir été chassés des bords de la Selenga 娑陵水 en 840 par les Kirghiz, les Ouïgours s'étaient dispersés; ceux d'entre eux qui restèrent indépendants vinrent s'établir entre *T'ien-tō kiun* 天德軍 et *Tchen-wou kiun* 振武軍, c'est-à-dire au Nord de la grande boucle du Fleuve Jaune et à l'Ouest de l'actuel *Kouei houa tch'eng*. Ils furent vaincus en 843 près de la montagne *Cha-hou* 殺胡山 par le général chinois *Che Hiong* 石雄; en 847, la

victoire remportée par un autre général chinois, *Tchang Tchong-wou* 張仲武, sur les *Hi* 奚, leur enleva leur dernier appui (voyez le *Tseu tche t'ong kien*, à ces diverses dates). Ce fut alors que quelques tribus ouïgoures vinrent se soumettre aux Tibétains qui les installèrent dans le *Ho-si* 河西 et le *Long-yeou* 隴右, c'est-à-dire dans le *Kan-sou* et les territoires situés à l'ouest de cette province. Sous les cinq petites dynasties qui succédèrent aux *T'ang*, il y eut donc des princes ouïgours qui régnèrent les uns à *Si tcheou* 西州 (Tourfan), les autres à *Kan tcheou* 甘州; ces derniers seuls furent en relations avec la Chine et les historiens ont parfois noté leurs noms; c'est ainsi que le *Wou tai che* (chap. LXXIV, p. 4 r°; cf. *Kieou wou tai che*, chap. CXXXVIII, p. 2 r° et v°) cite: *Jen-mei* 仁美, qui envoya une ambassade en 924, et mourut en cette même année; son frère cadet et successeur *Ti-yin* 狄銀, qui mourut en 926; puis *A-tou-yu* 阿咄欲 (dont le nom est aussi écrit *Ho-tou-yu* 呵咄欲); enfin *Jen-yu* 仁裕, qui envoya une ambassade en 928; le *Kieou wou tai che* cite encore toute une série d'ambassades, dont la dernière est de l'année 959, et qu'il faut, semble-t-il, attribuer à *Jen-yu*. Si, comme le suppose Marquart, Sandābil doit être identifié avec *Kan-tcheou*, le souverain auprès duquel se rendit Abu Dulaf ne serait autre que *Jen-yu*.

Ed. Chavannes.

Dr. K. Vogelsang: *Reisen im nördlichen und mittlern China.* — I. *Reise durch den nördlichen Teil der Provinz Chi-li* (Petermann's Mitteilungen, 1901, t. XLVII, p. 241—250, p. 278—284 et une carte-itinéraire au 1 : 500,000); — II. *Reise durch das Gebirgsland des Ta-pa Shan (prov. Hupeh, Shensi und Szechuan* (Petermann's Mitteilungen, 1904, t. L, p. 11—19 et une carte-itinéraire).

Pendant l'année 1900, le Dr. Vogelsang a fait en Chine divers voyages qui avaient pour objet l'étude de certains districts miniers au point de vue de l'exploitation industrielle dont ils étaient susceptibles. Il a commencé par visiter les cantons aurifères qui sont situés en-dehors de la grande muraille, dans le Nord de la province de *Tche-li*. Il a voulu ensuite examiner les mines d'antimoine qui se trouvent entre les sous-préfectures de *Sin-houa* 新化 et de *Siang-hiang* 湘鄉, dans la province de *Hou-nan*; mais les dispositions hostiles de la population l'obligèrent à l'arrêter à *Siang-t'an* 湘潭. Enfin, lors d'un dernier voyage, dont la relation vient seulement de paraître en 1904, il s'est rendu aux mines de cuivre qui sont un peu au nord des sous-préfectures de *Tchou-chan* 竹山 et de *Tchou-k'i* 竹谿, dans le nord-ouest de la province de *Hou-pei*.

ED. CHAVANNES.

Dr. F. W. K. MÜLLER: *Handschriften-Reste in Estrangelo-Schrift aus Turfan, Chinesisch-Turkistan* (Sitzungsberichte der K. Preussischen Akademie der Wissenschaften, 1904, IX, p. 348—352).

En 1902, le Musée Ethnographique de Berlin a envoyé en mission archéologique dans la région de Tourfan une expédition dirigée par le Professeur Albert Grünwedel et le Dr. G. Huth. A la suite, de ce voyage, Grünwedel a publié des instructions détaillées et précises à l'usage des explorateurs futurs dans l'Asie Centrale [1]); mais, tout en nous faisant profiter ainsi de l'expérience qu'il avait acquise, il ne nous renseignait point sur ses découvertes; on savait cependant par la rumeur publique qu'elles avaient la plus haute valeur. La note que F. W. K. Müller a présentée le 18 Février 1904 à l'Académie de Berlin soulève un coin du voile et nous

1) ALBERT GRÜNWEDEL: *Einige praktische Bemerkungen über archäologische Arbeiten in Chinesisch Turkistan* (Bulletin de l'Association Internationale pour l'exploration.... de l'Asie Centrale et de l'Extrême-Orient, n° 2, St Pétersbourg, Octobre 1903).

met en présence de trouvailles qui ne peuvent manquer d'exciter un vif intérêt dans le monde des orientalistes. Les documents étudiés ici sont des textes fort courts écrits en écriture estranghelo sur des fragments de papier, et, dans deux cas isolés, sur peau et sur soie; quoique dérivé de l'alphabet syriaque, l'alphabet en diffère par diverses modifications importantes; quant à la langue, c'est tantôt le turc, tantôt le persan. F. W. K. Müller établit d'une manière incontestable que nous avons affaire ici à des débris de littérature manichéenne. Voici donc enfin retrouvés ces fameux Manichéens Ouïgours dont l'ambassadeur chinois *Wang Yen-tō* nous avait attesté en 982 p. C. la présence à Tourfan, et dont l'existence avait été mise hors de doute par les recherches de Pelliot et de Marquart. Un fait historique de première importance se trouve ainsi définitivement élucidé. ED. CHAVANNES.

Carte chinoise des chemins de fer en Mandchourie. Cette carte, qui mesure 69 cm. de long sur 56 cm. de large, et qui est à l'échelle de 240 verstes = 3 pouces chinois = 1 : 3 360 000, présente dans le coin inférieur de gauche la mention suivante en langue russe: «Carte de la Mandchourie, publiée par la Chancellerie du ministère des finances [1]), traduite en langue chinoise, 1903. Etablissement cartographique A. Il'jin, Saint-Pétersbourg». En haut, à droite, la notice suivante a été écrite en chinois par le ministre actuel de Chine en Russie *Hou Wei-tō* 胡惟德: «Carte des chemins de fer dans les trois provinces orientales 東三省鐵路圖. Sur le territoire de nos trois provinces orientales, les Russes, conformément aux traités de la vingt-deuxième (1896) et de la vingt-quatrième (1898) année *Kouang-siu*, ont établi un chemin de fer pour continuer leur chemin de fer de Sibérie; à l'Ouest, partant de la station de Mandchouria 滿洲里驛 et aboutissant à l'Est à la station Frontière

1) C'est la carte de L. Borodovskii: cf. Annales de Géographie, Bibliographie de 1901, n° 508.

交界驛, il a une longueur de 1400 verstes qui équivalent à 2800 de nos *li*; il compte en tout 54 stations. C'est la ligne principale. Quant à la branche qui se détache de la station de Kharbin 哈爾賓驛 pour aller vers le Sud et aboutir à *Lu-chouen-k'eou* (Port-Arthur) 旅順口, elle a une longueur de 910 verstes équivalant à 1820 de nos *li*, et comporte en tout 38 stations. C'est la ligne secondaire. En outre, les trois lignes de *Ta-lien-wan* 大連灣, de *Ts'ing-ni-wa* (Dalny) 青泥窪 et de *Ying-k'eou* (pratiquement *Nieou-tchouang*) 營口 sont des ramifications de la ligne secondaire. Toutes ces lignes ont l'écartement prescrit en Russie. La vingt-neuvième année (1903), les travaux des deux lignes étant presque terminés, on a annoncé officiellement la marche des trains, l'époque prévue dans les traités pour l'ouverture de la voie étant arrivée. Tout ce qui concerne le parcours de la ligne et les emplacements des stations est fort important; aussi était-il urgent d'en faire une carte. Nous avons donc pris une carte officielle en langue russe, nous l'avons traduite exactement et nous l'avons imprimée avec soin. Nous y avons ajouté les degrés de longitude chinois en les plaçant à côté des degrés de longitude anglais de la carte primitive; en outre les principaux gisements d'or, d'argent, de fer et de charbon ont été aussi marqués [1]). Comme les indications de cette carte sont surtout importantes pour le chemin de fer, dans les régions qui sont près de la voie il y a un plus grand détail de noms de lieux; pour les régions qui en sont éloignées, les noms de lieu peuvent être moins nombreux. Celui qui a traduit les noms, c'est *Lou Tcheng-siang* 陸徵祥, originaire de *Chang-hai* 上海; celui qui les a fixés par écrit, c'est *Che Chao-tch'ang* 施紹常, originaire de *Kouei-ngan* 歸安. La vingt-neuvième année (1903) *Kouang-siu*, le huitième mois, *Hou Wei-tö* 胡惟德, originaire de *Kouei-ngan* 歸安, a écrit cette notice dans la Légation où il réside en Russie».

1) Ces indications minières se trouvent déjà sur la carte russe.

En bas de la carte, à droite, un carton à l'échelle de 40 verstes = 2 pouces chinois = 1 : 840 000, représente l'extrémité de la presqu'île de *Leao-tong* avec *Ta-lien-wan*, Dalny et Port-Arthur.

Je crois utile de donner ici la liste des stations des chemins de fer mandchouriens, d'après cette carte qui peut-être considérée comme faisant loi pour l'orthographe de ces noms; après chaque nom chinois, j'indiquerai la transcription des caractères chinois en la faisant suivre entre parenthèses du nom de la station tel qu'il se trouve sur les cartes nouvellement publiées de P. Langhans (*Neue Kriegskarte von Ost-Asien*; Gotha, Justus Perthes, 1904) et de P. Krauss (*Japan, Korea, Ost-China und die Mandschurei*; Leipzig und Wien, Verlag des Bibliographischen Instituts, 1904). Je marquerai en note, en les faisant précéder des lettres *Ms.*, les variantes que présente pour l'orthographe des noms chinois une liste manuscrite qui m'a été procurée par M. Lecomte et qui est de provenance semi-officielle.

I. *Ligne de Mandchouria à Vladivostok.*

1 滿洲里 *Man-tchcou-li* (Mandschurija).
2 扎來諾尔 *Tcha-lai-no-eul* (Dalai-nor).
3 咱剛 *Tsa-kang* (Zagan).
4 赫勒洪德[1] *Ho-lei-hong-tö* (Koretui?).
5 完工 *Wan-kong* (Ongun).
6 吳古諾尔 *Wou-kou-no-eul* (lac Kuku).
7 海拉尔 *Hai-la-eul* (Chailar).
8 哈克 *Ha-k^{c}o.*
9 札勒木德 *Tcha-lei-mou-tö*[2].
10 牙克什 *Ya-k^{c}o-che* (Jakschi).
11 免渡河 *Mien-tou-ho* (Mendukei).
12 烏諾尔 *Wou-no-eul* (Unur).
13 宜立克都 *Yi-li-k^{c}o-tou* (Irektei).
14 興安 *Hing-ngan* (Chingan).
15 博河多[3] *Po-ho-to* (Buchatu).
16 雅魯 *Ya-lou* (Jal).
17 巴里木 *Pa-li-mou* (Barim).

1) *Ms.* 皇 *houang*, au lieu de 洪 *hong*.
2) *Ms.* 熱 *jo*, au lieu de 札 *tcha*.
3) *Ms.* 都 *tou*, au lieu de 多 *to*.

18 哈拉蘇 *Ha-la-sou* (Chailassu).
19 札蘭屯 *Tcha-lan-t'ouen* (Dschalan-tun).
20 成吉思汗 [1]) *Tch'eng-ki-sseu-han.*
21 碾子山 *Nien-tseu-chan* (Nin-sy-schan).
22 朱家坎 *Tchou-kia-k'an* (Tur-tschi).
23 庫勒 [2]) *K'ou-(k'o-)lei* (Chur-chura).
24 齊齊哈尔 *Ts'i-ts'i-ha-eul* (Tsitsikar).
25 煙筒屯 [3]) *Yen-t'ong-t'ouen* (Jan-tu-tun).
26 小河子 [4]) *Siao-ho-tseu* (Siao-che-sy).
27 喇嘛甸子 [5]) *La-ma-tien-tseu* (Lamadjan).
28 薩勒圖 *Sa-lei-t'ou* (Sartu).
29 安達 *Ngan-ta* (Anda).
30 宋 *Song* (Zun).
31 滿溝 *Man-keou* (Mongol).
32 對青山 *Touei-ts'ing-chan* (Tun-tschi-san).
33 哈爾賓 [6]) *Ha-eul-pin* (Charbin).
34 阿什河 [7]) *A-che-ho* (Asche-ho).
35 二層甸子 *Eul-ts'eng-tien-tseu.*
36 小嶺子 [8]) *Siao-ling-tseu.*
37 帽兒山 [9]) *Mao-eul-chan* (Mao-schan).
38 烏吉密 [10]) *Wou-ki-mi* (Udimi).
39 一面坡 *Yi-mien-p'o* (Imen-po).
40 隈沙河 [11]) *Wei-cha-ho.*
41 石頭河子 *Che-t'eou-ho-tseu.*
42 高嶺子 *Kao-ling-tseu* (Kau-lin).
43 橫道河子 *Heng-tao-ho-tseu.*

1) Cette orthographe est exactement la transcription du nom du fameux conquérant mongol Tchinghis Khan. — *Ms.* 陳其四罕.

2) *Ms.* 庫克勒. C'est certainement par inadvertance que le caractère 克 a été omis sur la carte que nous étudions.

3) *Ms.* 烟 *yen*, au lieu de 煙 *yen.*

4) *Ms.* 蒿 *hao*, au lieu de 河 *ho.*

5) *Ms.* 嗎 *ma*, au lieu de 嘛 *ma.*

6) Au lieu de la transcription phonétique du nom de la ville de Kharbin, la liste manuscrite donne la leçon 秦家崗 *Ts'in-kia-kang.*

7) *Ms.* 石 *che*, au lieu de 什. — *A-che-ho* porte aussi le nom d'Altchoucou 阿勒楚喀; c'est dans le voisinage de cette ville que j'ai cru pouvoir fixer l'emplacement de la capitale supérieure des *Kin* 金 à l'époque du voyage de *Hiu K'ang-tsong* 許亢宗, en 1125 p. C. (cf. Journal Asiatique, Mai-Juin 1898, p. 426, n. 1).

8) *Ms.* supprime le mot 子 *tseu.*

9) *Ms.* 爾 *eul*, au lieu de 兒 *eul.*

10) *Ms.* écrit *Wou-ki-mi-tchan* en ajoutant le mot 站 *tchan.*

11) *Ms.* 葦 *wei*, au lieu de 隈 *wei.*

44 山石 *Chan-che.*
45 海林 *Hai-lin.*
46 牡丹江 *Mou-tan-kiang* (Mu-tan-ky) [1].
47 磨刀石 *Mo-tao-che* (Mo-to-schi).
48 帶馬溝 [2] *Tai-ma-keou.*
49 穆林 *Mou-lin* (Muren).
50 馬橋河 *Ma-k'iao-ho* (Ma-küo-ho).
51 太平嶺 *T'ai-p'ing-ling* (Tai-ping-ting).
52 細鱗河 *Si-lin-ho* (Hsü-ling-ho).
53 小綏分 *Siao-souei-fen.*
54 交界 *Kiao-kiai* [3].
55 羅迭濶倭 *Lo-tie-k'o-wo* (Grodekowa).
56 海參威 *Hai-chen-wei* (Vladivostok) [4].

II: *Ligne de Kharbin à Port-Arthur* [5].

1 哈爾賓 *Ha-eul-pin* (Charbin) [6].
2 五家 *Wou-kia.*
3 雙城堡 *Chouang-tch'eng-p'ou* (Schwang-tscheng-pu).
4 蔡家溝 *Ts'ai-kia-keou* (Sai-sjä-gou) [7].
5 石頭城子 [8] *Che-t'eou-tch'eng-tseu* (Si-tau).
6 陶賴洲 [9] *T'ao-lai-tcheou* (Da-la-tschao).
7 窰門 [10] *Yao-men* (Yo-mang).
8 烏海 [11] *Wou-hai* (Pu-hai).

1) Au Sud de cette station se trouve la ville de Ningouta 寧古塔.

2) *Ms.* 抬 *t'ai*, au lieu de 帶.

3) C'est-à-dire «Frontière». C'est là en effet que se trouve la limite entre la Mandchourie et le territoire russe.

4) Les noms de Grodekowa et de Vladivostok sont ajoutés d'après la liste manuscrite.

5) Pour la ligne de Kharbin à Port-Arthur, les noms des stations nous sont fournis, non-seulement par la carte de *Hou Wei-tō* et par la liste manuscrite de M. Lecomte, mais encore par un annuaire de 1908 publié à Chang-hai sous le titre 癸卯年絳雪齋官商快覽; la librairie *Kiang-siue tchai* se trouve au n° 6 du côté nord de la rue *Tong-k'i-p'an* 東棋盤, dans la concession anglaise. Dans les notes qui vont suivre, les variantes provenant de cet annuaire sont indiquées par l'abréviation *An.*

6) La liste manuscrite substitue à Kharbin le nom de *Ts'in-kia-kang* (cf. p. 221, n. 6), puis elle énumère les stations de *Hiang-fang* 香坊 et de *Kiang-yen* 江沿, pour arriver à la station de *Wou-kia* 五家.

7) *An.* 俄國驛站 *Ngo-kouo-yi-tchan*, c'est-à-dire «station russe».

8) *An.* 二家屯 *Eul-kia-t'ouen.*

9) *Ms.* 昭 *tchao*, *An.* 招 *tchao*, au lieu de 洲 *tcheou.*

10) *Ms.* 翳馬河 *Yi-ma-ho*; *An.* 老燒溝 *Lao-chao-keou.*

11) *Ms.* 烏海河 *Wou-hai-ho*; *An.* 五海 *Wou-kai.*

9 沒沙子 *Mou-cha-tseu* (Mei-scha-tsze) [1].
10 寬城子 *K'ouan-tch'eng-tseu* (K'wang-tschöng-tsze).
11 范家屯 [2] *Fan-kia-t'ouen* (Fan-kia-tun).
12 公主林 [3] *Kong-tchou-lin* (Kun-tu-löng).
13 郭家店 *Kouo-kia-tien* (Ko-kia-tien).
14 四平街 *Sseu-p'ing-kiai* (Schi-ping).
15 雙廟子 *Chouang-miao-tseu* (Schwang-miau-tsze).
16 昌圖府 *Tch'ang-t'ou fou* (Tschang-tu).
17 開原 *K'ai-yuan* (Kai-juen, Kai-yuan).
18 鐵嶺 *T'ie-ling* (Tie-ling).
19 新台子 *Sin-t'ai-tseu* (Hsing-tai-tsze).
20 虎台石 [4] *Hou-t'ai-che.*
21 奉天 [5] *Fong-t'ien* (Mukden).
22 沙河 [6] *Cha-ho.*
23 煙台 *Yen-t'ai.*
24 遼陽 *Leao-yang* (Liau-jang, Liau-yang).
25 矮山莊 [7] *Ngai-chan tchouang* (Ngan-schan-tschan).
26 海城 *Hai-tch'eng* (Hai-tschöng, Hai-tscheng).
27 大石橋 *Ta-che-k'iao* (Ta-schi-kiau).
28 蓋州 *Kai-tcheou* (Kai-tschou).
29 熊岳 [8] *Hiong-yo* (Hsiung-jo-schan, Hsiung-yao).
30 王家林 [9] *Wang-kia-lin.*
31 花紅溝 [10] *Houa-hong-keou.*
32 瓦房站 [11] *Wa-fang-tchan* (Wa-fang-tien).
33 浦蘭甸 *P'ou-lan-tien* (Port Adams).

1) *An.* 煤山子 *Mei-chan-tseu.*
2) *An.* 方 *fang* au lieu de 范 *fan.*
3) *Ms.* 靈 *ling*, *An.* 嶺 *ling*, au lieu de 林 *lin.*
4) *Ms.* 虎石台 *Hou-che-t'ai*; cette leçon paraît préférable à celle de la carte. — *An.* 蔡家堡 *Ts'ai-kia-p'ou.*
5) *An.* 卜三家子 *Pou-san-kia-tseu.* — On sait que *Fong-t'ien* est le nom sous lequel les Chinois désignent la préfecture dont le siège est la ville de Moukden.
6) *An.* 蘇家屯 *Sou-kia-t'ouen.*
7) *An.* 安山站 *Ngan-chan-tchan.*
8) *Ms.* et *An.* écrivent *Hiong-yo-tch'eng* en ajoutant le mot 城 *tch'eng.*
9) *An.* 嶺 *ling*, au lieu de 林 *lin.*
10) *An.* 瓦房溝 *Wa-fang-keou.*
11) *An.* 瓦房甸 *Wa-fang-tien.*

34 三十里堡 *San-che-li-p'ou* (San-schi-li-pu).
35 金州 *Kin tcheou* (Kin tschou).
36 大方身 *Ta-fang-chen.*
37 南關嶺[1] *Nan-kouan-ling.*
38 迎城子[2] *Ying-tch'eng-tseu.*
39 旅順口 *Lu-chouen-k'eou* (Port Arthur).

III. *Embranchements secondaires.*

1°. L'embranchement de 營口 *Ying-k'eou* (pratiquement *Nieou-tchouang*) se détache à la station de *Ta-che-k'iao* (N° 27 du tableau ci-dessus). — 2°. L'embranchement de 大連灣 *Ta-lien-wan* se détache à la station de *Ta-fang-chen* (N° 36 du tableau ci-dessus). — 3°. L'embranchement de 青泥窪 *Ts'ing-ni-wa* (Dalny) se détache à la station de *Nan-kouan-ling* (N° 37 du tableau ci-dessus).

Pour compléter les listes ci-dessus, j'ajouterai le tableau des stations de *Nieou-tchouang* à *Chan-hai kouan*, puis de *Chan-hai kouan* à Péking, quoique ces deux lignes ne fassent pas partie du réseau établi par les Russes et soient proprement chinoises. J'emprunte les noms de ces stations à l'annuaire dont j'ai parlé plus haut (p. 222, n. 5).

IV. *Ligne de Nieou-tchouang à Chan-hai-kouan.*

1 營口 *Ying-k'eou* (Inkou).
2 田莊台 *T'ien-tchouang-t'ai* (Tien-schwang-tai).
3 溝幫子 *Keou-pang-tseu* (Kou-pang-tsze).
4 石山站 *Che-chan-tchan* (Schi-san-schan).
5 大陵河 *Ta-ling-ho.*
6 雙羊店 *Chouang-yang-tien.*
7 錦州 *Kin tcheou* (Kin tschou).
8 高橋 *Kao-k'iao.*
9 連山 *Lien-chan.*
10 寧遠州 *Ning-yuan tcheou* (Ning-juen).
11 沙河所 *Cha-ho-so* (Scha-ho-so).
12 中後所 *Tchong-heou-so.*
13 前衛 *Ts'ien-wei.*
14 前所 *Ts'ien-so.*
15 山海關 *Chan-hai-kouan* (Schan-hai-kwan).

1) *An.* 高 *kao*, au lieu de 關 *kouan.*
2) *An.* 音 *yin*, au lieu de 迎 *ying.*

V. *Ligne de Chan-hai kouan à Péking.*

1 山海關 *Chan-hai-kouan* (Schan-hai-kwan).
2 湯河 *T'ang-ho.*
3 北戴河 *Pei-tai-ho.*
4 留守營 *Lieou-cheou-ying.*
5 昌黎 *Tch'ang-li* (Tschang-li).
6 安山 *Ngan-chan.*
7 石門 *Che-men.*
8 灤洲 *Louan-tcheou* (Lwan).
9 雷莊 *Lei-tchouang.*
10 古冶 *Kou-ye.*
11 窪里 *Wa-li.*
12 開平 *K'ai-p'ing* (Kai-ping).
13 唐山 *T'ang-chan.*
14 胥各莊 *Siu-ko-tchouang.*
15 塘坊 *T'ang-fang.*
16 蘆台 *Lou-t'ai* (Lu-tai).
17 漢沽 *Han-kou.*
18 茶淀 *Tch'a-tien.*
19 北塘 *Pei-t'ang* (Pei-tang).
20 塘沽 *T'ang-kou.*
21 新河 *Sin-ho.*
22 軍糧城 *Kiun-leang-tch'eng.*
23 張貴莊 *Tchang-koueitchouang.*
24 天津 *T'ien-tsin* (Tien-tsin).
25 北倉 *Pei-ts'ang.*
26 楊村 *Yang-ts'ouen* (Jang-tsun).
27 落垈 *Lo-tai.*
27 郎坊 *Lang-fang.*
28 安定 *Ngan-ting.*
29 黃村 *Houang-ts'ouen.*
30 豐台 *Fong-t'ai.*

De *Fong-t'ai*, on entre dans Péking par la porte de la ville chinoise appelée *Yong-ting men* 永定門, puis on va à la porte de la ville mandchoue appelée *Ts'ien-men* 前門.

Ed. Chavannes.

Le Palais d'Angkor Vat Ancienne Résidence des Rois khmers par le Général de Beylié. Hanoi, F.-H. Schneider, 1903, gr. in-8°, pp. VII—34 + 2 ff. n. ch., ill.

Le but principal de ce travail est de montrer que contrairement à l'opinion admise par les auteurs que la totalité des monuments khmers, sauf le Phiméanakas d'Angkor Thom, avaient été construits dans un but purement religieux, il était nécessaire de faire une

étude spéciale de chaque cas et qu'avant tout, il fallait se garder de trop généraliser la question.

M. le Général de Beylié, d'un examen détaillé qu'il a fait de l'ensemble d'Angkor Vat, conclut que ce monument avait à l'origine une destination profane et qu'il servait de palais aux rois khmers. Je partage volontiers cette opinion qui paraît avoir été jadis celle de M. Aymonier qui l'aurait depuis modifiée, voir note p. 13.

H. C.

NÉCROLOGIE.

Prosper Marie ODEND'HAL.

La science compte un martyr de plus: M. Odend'hal a été assassiné le 8 avril dernier chez les sauvages du Sud-Est de l'Indo-Chine. C'était un vaillant dont le courage fait d'énergie et de gaîté semblait se jouer des difficultés et railler le péril; son réel savoir aimait à se cacher sous un léger voile d'ironie; mais ceux qui l'approchaient ne tardaient pas à reconnaître de quelles qualités rares et solides étaient faites son intelligence lucide, son indomptable volonté. La nouvelle de sa mort nous a consternés.

Né à Brest le 24 novembre 1867, d'une famille d'origine irlandaise, Odend'hal entra à l'école de Saint-Cyr en 1885; il en sortit sous-lieutenant, et, en 1889, il fut attaché au quatrième régiment de tirailleurs tonkinois. Dès 1890, il fit son apprentissage d'explorateur en dirigeant, comme Inspecteur de milice, une troupe de vingt hommes chargée d'escorter le Capitaine de Malglaive dans son voyage de Hué au bassin du Mékhong à travers le plateau laotien [1]). Les fatigues qu'il endura furent extrêmes et il revint à Hué miné par des fièvres qui ne le quittèrent pas pendant deux mois.

En 1901, Odend'hal, qui avait atteint le grade de capitaine tout en étant rattaché dès 1890 à l'administration coloniale, quitta l'armée pour entrer définitivement dans les cadres civils. Vice-résident à Phan-rang, l'antique Pāṇḍuraṅga, il eut l'occasion de s'intéresser aux recherches de M. Cabaton sur les Tchames, et c'est à partir de ce moment qu'il compléta par des études archéologiques et philologiques ses connaissances en géographie et en ethnographie. L'Ecole française d'Extrême-Orient lui décerna en 1903 le titre de membre-correspondant. Cette même année, pendant un congé qu'il passa à Paris, il se fit inscrire comme élève titulaire à l'Ecole des Hautes-Etudes et s'initia méthodiquement aux éléments du sanscrit et du pāli.

A son retour à Hanoï en 1904, Odend'hal fut chargé de l'exploration archéologique du Laos: il devait accomplir pour le Laos, sous les auspices de l'Ecole française d'Extrême-Orient, une tâche analogue à celle dont s'est admirablement acquitté le commandant Lunet de Lajonquière pour le Cambodge. Son point de départ fut à Phan-rang; c'est de là qu'il écrivait à M. Foucher, à la date du 4 Février 1904: «Je suis ici bouclant mes caisses et organisant mon convoi pour remonter le long de la chaîne annamitique du Dar-lak à Attopeu; de là je gagnerai Saravan, puis le Mékhong que je redescendrai pour être à Saïgon

1) Cf. Mission Pavie, Géographie et Voyages, t. IV, p. 121, 162, 165.

en Juin». De Phan-rang, Odend'hal monta sur le plateau de Lang-bian qu'il connaissait à fond pour avoir travaillé deux ans auparavant à y installer le sanatorium projeté par M. Doumer. Il se rendit ensuite au Dar-lak. Peu après l'avoir traversé, se trouvant à Cheo-reo (en djiarai Palei-tieu), au confluent du Song-ba et de l'Ayoun, il écrivit le 22 Mars à M. Foucher; dans cette lettre qui est la dernière que nous ayons de lui, on voit qu'il ne se fait pas d'illusions sur les dangers qui le menaçaient: «Ma mission, dit-il, a mal débuté; mon pauvre boy Xuân, celui que j'avais amené en France, est mort d'un accès de fièvre terrible en arrivant au Dar-lak; je l'ai enterré à Bay Methuôt. A 65 kilomètres au nord de ce poste, j'ai retrouvé des ruines (une tour tchame) jadis entrevue par Um» [1]). Après avoir parlé des inscriptions qu'il a estampées à Palei-tieu, il ajoute: «D'ici je repars dans trois jours pour les villages des deux Sadètes. Je doute que je puisse entrer en relations avec eux: l'état politique du pays est lamentable, tout au moins autour du poste de Cheo-reo.... Aussi crains-je de ne pouvoir faire d'ici à Kon Toum grande moisson ethnographique. Jusqu'ici tout a bien marché; mais, depuis quatre jours que je suis ici, je m'agite en vain pour mettre la main sur les gens influents du pays.... Je n'ai pas pu voir un trésor tcham situé dans un village à quatre heures d'ici. J'ai perdu deux jours à tenter de raisonner avec des brutes de Djiarais [2]) dont je n'ai pu vaincre la méfiance. A la fin ils m'ont (laissé là) et ont fait le vide autour de moi. J'avais heureusement amené des éléphants du Laos qui m'ont sorti de cette équipée». Ces lignes nous révèlent dans quel endroit Odend'hal a dû trouver la mort. Son projet était d'atteindre la mission catholique des Bahnar établie à Kon Toum (par environ 105° 36′ long. E. et 14° 20′ lat. N.); il lui fallait pour cela traverser les villages des deux Sadètes un peu au Nord de 13° 30′ lat. N. [3]). Le capitaine Cupet nous a dit quel pouvoir mystérieux et terrible exercent les deux sorciers appelés le Sadète Faï ou roi du feu et le Sadète Nam ou roi de l'eau [4]); lui-même, et avant lui le capitaine de Malglaive, faillirent périr en traversant leur territoire. C'est dans cette région qu'Odend'hal est sans doute tombé victime de quelque superstition farouche et stupide comme celle qui, des convulsions d'un poulet sacrifié aux esprits, fait dépendre la vie du voyageur. Il disparaît en pleine force et nos regrets s'avivent à la pensée de tout ce qu'il aurait encore pu accomplir pour son pays et pour la science.

ED. CHAVANNES.

1) Lieutenant cambodgien attaché à la mission Pavie.

2) Sur les Djiarais, voyez l'article de A. Lavallée, dans BEFEO, t. I, p. 301 et suiv.

3) Voyez la carte XV du capitaine Cupet à la fin du tome III de la section «Géographie et Voyages» de la «Mission Pavie».

4) Cf. Mission Pavie, Géographie et Voyages, t. III, p. 297—302 et p. 381 et suiv. — Voyez aussi l'article précité de A. Lavallée, BEFEO, t. I, p. 303—304.

BIBLIOGRAPHIE.

LIVRES NOUVEAUX.

M. L. de Milloué a réuni dans un volume de la *Bibliothèque de vulgarisation* du Musée Guimet les Conférences qu'il a faites en 1899—1900 et 1900—1901. Signalons celles qui sont relatives à l'Asie orientale: *Comment s'est fondé le pouvoir temporel des Dalaï-Lamas; Culte et cérémonies en l'honneur des morts dans l'Extrême-Orient; L'astrologie et les différentes formes de la Divination dans l'Inde, la Chine et au Tibet.*

Le second volume de *Sectarianism in China* par M. le Dr. J. J. M. de Groot vient de paraître; nous reviendrons sur cet ouvrage considérable.

M. E. von Zach vient de publier (Peking, 1903) une nouvelle série de *Lexicographische Beiträge* consacrée aux travaux de Giles, Schlegel, Kühnert et Pfizmaier. 1. *Weitere Ergänzungen zu Giles' Dictionary.* 2. *Astronomisch-Chinesisches.* 3. *Zu Kühnert's: Über den Rhythmus im Chinesischen.* 4. *Ein Gedicht Po Chü-i's und seine Übersetzung durch Pfizmaier.* Malgré l'intérêt de ces études critiques, nous pensons qu'il serait préférable que M. von Zach employât sa louable activité à des travaux originaux, sur le mandchou, par exemple, fort négligé actuellement.

M. Cesare Poma, Consul d'Italie à Tien-tsin, a publié une intéressante étude: *Il Giornalismo nel Nord della Cina* dans le *Bollettino Ufficiale del Ministero di Agricoltura, Industria e Commercio.*

Le *Comité de l'Asie française* vient de donner deux volumes des *Guides Madrolle: Chine du Nord et de l'Ouest — Corée — Le Transsibérien* et *Chine du Sud et de l'Est*, publiés à 12 fr. le vol. A la liste des tirages à part que nous avons indiqués précédemment nous devons ajouter *La Corée* par Maurice Courant qui vient également d'écrire un excellent article sur *la Corée et les Puissances étrangères* dans les *Annales des Sciences Politiques* du 15 mars 1904.

Un nouveau volume de M. Camille Sainson, Vice-Consul de France à Ho-k'eou, vient de paraître dans la Collection des *Publications de l'Ecole des Langues Orientales vivantes* dont il forme le T. IV de la V^e^ Série: «*Nan-tchao ye-che* 南詔野史 Traduction d'une histoire de l'Ancien Yun-nan accompagnée d'une carte et d'un lexique géographique et historique».

M. Henri Cordier a accepté de préparer pour l'Hakluyt Society une nouvelle édition de l'ouvrage bien connu de Yule, *Cathay and the Way thither*, publié en 1866; il sera reconnaissant aux personnes qui voudront bien lui faire part de leurs observations relativement à cet ouvrage.

M. l'abbé Liétard, missionnaire au Yun-nan, vient de publier une série d'articles sur les *Lolos A-chi* dans les *Missions Catholiques*, 19 et 26 février; 4 mars.

On se rappelle la traduction du 道德經 publiée avec le texte chinois par le Dr. Paul Carus à Chicago, en 1898. La traduction anglaise seule vient de paraître (Chicago, 1903) dans la

Religion of Science Library dont elle forme le No. 55. Mr. E. H. PARKER, toujours actif, a également donné une traduction de l'ouvrage de Lao-tseu dans la *Dublin Review*; il en a été fait un tirage à part: London, Luzac, br. in-8, pp. 40, ainsi que d'un autre travail de lui, *The Taoist Religion*, paru dans la même revue: London, Luzac, br. in-8, pp. 35.

M. le Dr. J. D. E. SCHMELTZ, Directeur du Musée royal d'Ethnographie à Leyde, vient de publier son rapport pour la période qui s'étend du 1er oct. 1902 au 30 sept. 1903; ce rapport renferme 8 planches et 4 figures dans le texte.

La deuxième partie des *Actes du Premier Congrès International d'Histoire des Religions*, Paris 1900, vient de paraître en trois fascicules; nous ne voyons guère à signaler que l'article de M. Éd. Chavannes que nous avions d'ailleurs déjà lu dans la *Revue de l'Histoire des Religions* sur *Le Dieu du Sol* 社 *dans l'ancienne religion chinoise* et ceux de MM. J. TOHICADZUMI, *Coup d'oeil sur l'histoire du Bouddhisme au Japon au point de vue de la philosophie de l'histoire*, Ryauon FUJISHIMA, *L'état actuel du Bouddhisme japonais*.

Les Actes du XIIIe Congrès international des Orientalistes de HAMBOURG (Sept. 1902) viennent de paraître. Conformément au vote émis lors du Congrès, ce volume ne renferme que le sommaire des Mémoires qui ont été lus; il n'offre donc que peu d'intérêt quoiqu'il y ait eu des communications de valeur parmi lesquelles nous citerons les suivantes: Ed. CHAVANNES, *les Saintes instructions de l'empereur Hong-wou* (1368—1398); O. FRANKE, *Die wichtigsten chinesischen Reformschriften vom Ende des XIX. Jahrhunderts*; Sanji MIKAMI, *On the Historiographical Institute in the Imperial University of Tokyo*.

M. le Dr. O. Franke a fait le 18 février à la Section Berlin-Charlottenburg de la «Deutsche Kolonialgesellschaft» une conférence qui a été publiée chez Dietrich Reimer sous le titre de *Geistige Strömungen im heutigen China.*

Nous avons reçu des Douanes Impériales Maritimes chinoises le No. CXXXIX, July-Sept. 1903 de la *Customs Gazette* et les *Medical Reports* pour l'année finissant le 30 sept. 1901. Je note le passage suivant du rapport du Dr. Sidney L. Lasell:

"Kiungchow is recovering from a recent examination held there. The crowds were large and the style of living thoroughly Chinese. The result was that at the expiration of the few weeks the city was a reeking cesspool — the houses unutterably filthy and crowded with the germs of all Hainan, and the streets converted into open sewers in which the sewage was stagnant. A very noticeable feature has been the large number of flies bred by the condition especially of the streets. As a rule flies are not a pest in Kiungchow; but immediately at the close of the examinations they were noticed in swarms, both in the streets and in the houses. The aid they lend in spreading the contaminations focused in the city is apparent. Fortunately, the moderate rains of the last few days have had some purifying effect. Meanwhile we can hope that the next examination will require essays on "Cleanliness", as successors to those of this year on "Mining".

Les *Returns of Trade and Trade Reports for the Year 1902.* Part II. — *Reports and Statistics for each Port* des Douanes impériales maritimes chinoises ont paru. Nous trouvons un plan en couleurs de Han-k'eou en janvier 1903 par J. L. Lutz; nous notons l'apparition dans ce port d'un journal indigène, le *Han k'eou je pao*, 漢口日報. L'inauguration, le 16 janvier 1902, par M. Doumer

d'un pont sur le Nan-si entre Lao-kai et Ho-k'eou est signalée dans le rapport de Mong-tseu.

La traduction française par Charles RABOT du récit du grand voyage de Sven HEDIN dans l'Asie centrale et au Tibet vient de paraître chez l'éditeur Félix Juven; elle forme deux vol. gr. in-8 ayant pour titres: *L'Asie inconnue; dans les Sables de l'Asie* et *L'Asie inconnue; vers la Ville interdite.* Ce dernier vol. traite de Lhassa; nous en avons rendu compte dans *La Géographie* du 15 mars.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES.

The Geographical Journal. — January 1904. — *The Roads to Tibet.* By Douglas W. FRESHFIELD. — *Journey to Lhasa.* By G. G. TSYBIKOFF. [D'après les *Isvestia* de la Soc. Imp. Russe de Géog., III, 1903.].

— — February 1904. — *The Orography of Asia.* By Prince P. KROPOTKIN.

— — March 1904. — *Recent Exploration and Economic Development in Central and Western China.* By Lieut.-Col. C. C. MANIFOLD. — *The Orography of Asia* (Suite). — *Notes from Tibet.* By Douglas W. FRESHFIELD. — *Map of Lhasa and its Environs.* By Lieut.-Col. L. A. WADDELL.

— — April 1904. — *A Visit to the Yalu Region and Central Manchuria.* By Robert T. TURLEY. — *About Korea.* By the Rev. C. T. COLLYER.

— — May 1904. — *A Journey from Peking to Tsitsihar.* By Claud RUSSELL.

CHRONIQUE.

CORÉE.

Tokio, 15 avril (*par dépêche*). — D'après un rapport officiel arrivé de Séoul, le feu a pris au palais impérial le 14, à 10 h. du soir, et l'a détruit presque entièrement, à l'exception d'une annexe construite à l'européenne.

L'empereur s'est transporté à la bibliothèque du ministère de la maison impériale.

Le feu paraît avoir été causé par suite d'un accident survenu pendant les réparations d'un «ondoru» (calorifère coréen) du palais.

Une quantité énorme de richesses a été la proie des flammes; toutes les archives ont été détruites. Les dégâts sont évalués à trois millions de dollars. On attribue le sinistre à la malveillance. Tous les cadeaux des souverains étrangers ainsi que les insignes des différents ordres dont l'empereur était titulaire ont été détruits par les flammes.

A 3 h., l'empereur a reçu le corps diplomatique, venu pour lui exprimer sa sympathie à l'occasion de l'incendie du palais. L'empereur ayant perdu tous ses vêtements de gala a reçu ses visiteurs en redingote. Il semblait tout à fait maître de lui; mais ses familiers déclarent qu'il est en proie à une grande surexcitation nerveuse. Un grand nombre de Coréens croient que l'incident a une certaine signification politique et a pour but d'obliger l'empereur à aller habiter le palais de Kyun-Buk; mais il s'y refuse dans la crainte d'y être hanté par le fantôme de l'impératrice assassinée.

Le commandant militaire japonais a établi à Séoul un censeur; il établira probablement un autre censeur à Tchemoulpo. Ce censeur remplacera celui qui exerçait jusqu'ici ces fonctions à Nagasaki.

FRANCE.

La Commission d'organisation du *XIV^e^ Congrès International des Orientalistes* qui se tiendra à ALGER en 1905 a publié une seconde circulaire. Un Comité d'appui a été constitué. Nous notons qu'à l'unanimité, la Commission a été d'avis de reprendre la publication des Actes du Congrès, interrompue à la

session de Hambourg. Les travaux du Congrès commenceront vraisemblablement le mercredi saint pour se terminer le jeudi de la semaine de Pâques. Sans compter l'excursion de deux jours qui pourra avoir lieu le dimanche et le lundi de Pâques, il y aura deux grandes excursions, l'une à l'est, l'autre à l'ouest d'Alger. Ces excursions auront lieu simultanément pendant les huit jours qui suivront le congrès. La caravane de l'est visitera la Kabylie, Constantine, Timgad, Biskra et Tunis; la caravane de l'ouest se rendra à Oran, à Tlemcen, puis se dirigera dans le Sud-oranais et visitera Aïn-Sefra, les oasis environnantes et l'oasis de Figuig. La correspondance doit être adressée au Secrétariat de la Commission d'organisation, 46 rue d'Isly, Alger (Service des Affaires indigènes).

Dans son assemblée générale du 22 Avril 1904, la Société de Géographie a décerné le Prix Francis Garnier au R. P. GAILLARD pour ses travaux sur *Nan-king* et le Prix Alphonse Milne-Edwards à M. l'Abbé SOULIÉ pour ses recherches sur le Tibet et en particulier pour sa carte dé la région de Ba-tang.

Sur la proposition de la commission du prix Stanislas Julien, l'Académie des Inscriptions, dans sa séance du 29 Avril, a décerné un prix de 1000 francs à l'ouvrage posthume du P. GAILLARD intitulé *Nanking d'alors et d'aujourd'hui. Aperçu historique et géographique*; d'autre part, elle a attribué, à titre d'encouragement, une somme de 500 fr. à M. G. MORISSE, Interprète de la Légation de France à Péking, pour sa *Contribution préliminaire à l'étude de l'écriture et de la langue Si-hia.*

ETATS-UNIS.

Huitième Congrès international de Géographie, Washington, 1904. — Nous tirons les renseignements suivants d'une nouvelle circulaire distribuée par le Comité en Janvier 1904:

Le Congrès s'assemblera à Washington le Jeudi 8 Septembre dans le nouveau local de la *National Geographic Society* et tiendra séance le 9 et le 10, cette dernière sous les auspices de la *Geographic Society* de Baltimore. Le départ de Washington se fera le 12; ce jour là, les membres, associés et invités du Congrès seront reçus par la *Geographical Society* de Philadelphie, et les 13, 14 et 15 du même mois par l'*American Geographical Society* de New York où seront tenues des sessions scientifiques; le 16, il leur sera donné l'occasion de voir les Chutes du Niagara (par le train spécial pour l'ouest); le 17, ils seront reçus par la *Geographic Society* de Chicago; les lundi et mardi, 19 et 20 Septembre, ils seront invités à prendre part au Congrès International des Arts et des Sciences sous les auspices de l'Exposition Universelle de St. Louis où des dispositions seront prises pour leur permettre de voir une intéressante exposition de géographie. Si un nombre suffisant de membres et d'associés le

désire, on organisera une excursion pour le *Far-West* qui ira de St. Louis à Mexico, de là retournera à Santa Fé, passera par les grandes gorges du Colorado et se terminera à San Francisco et la Porte d'or, où une généreuse hospitalité sera donnée par les Sociétés Géographiques de l'ouest; le retour aux ports de l'Est se fera par la ligne que les membres préféreront en passant par les Montagnes Rocheuses et les plaines de l'intérieur.

Si le nombre des membres et l'état des finances le permettent, le trajet de Washington à St. Louis, avec arrêts à Baltimore, Philadelphie, New York, aux chutes du Niagara et à Chicago sera aux frais du Congrès. Quant à l'excursion pour le *Far-West*, on obtiendra des prix réduits qui mettront le coût total du voyage y compris les couchettes et les repas bien au dessous du tarif ordinaire. Il sera peut-être nécessaire de limiter le nombre des voyageurs pour l'excursion du *Far-West*.

On compte également obtenir pour les membres étrangers qui voudront bien donner avis en temps utile de leurs intentions à cet égard le passage à prix réduit d'un on plusieurs ports de l'Europe à New York. Les renseignements définitifs à cet égard seront fournis dans le Programme Préliminaire en Juin 1904.

Les sujets que le Congrès aura à examiner et à débattre peuvent être classés ainsi:

1. Géographie physique, y compris la Géomorphologie, la Météorologie, l'Hydrologie, &c.
2. Géographie mathématique, y compris la Géodesie et la Géophysique.
3. Biogéographie, y compris la Botanique et la Zoologie au point de vue géographique.
4. Anthropogéographie, y compris l'Ethnologie.
5. Géographie descriptive, y compris les voyages de découverte et de description.
6. Géographie technique, y compris la cartographie, la bibliographie, &c.
7. Géographie commerciale et industrielle.
8. Histoire de la Géographie.
9. Enseignement de la Géographie.

Une occasion spéciale de discuter les méthodes de lever les plans et de dresser les cartes et d'établir une comparaison entre celles qui ont été adoptées par les autres pays et les résultats obtenus par les corps de géomètres à la solde du gouvernement fédéral et des divers Etats de ce pays-ci, sera fournie au Congrès.

Les membres pourront, de droit, prendre part à toutes les sessions et excursions, et assister à toutes les réceptions données en l'honneur du Congrès; ils recevront, de même, les publications du Congrès, y compris le bulletin quotidien et le Compte Rendu final, qu'ils aient, ou non, assisté aux séances. La qualité de membre sera acquise moyennant le versement de $ 5 (25 francs, une livre sterling ou 20 marks) au Comité d'Organisation. Les dames et les mineurs accompagnant des membres pourront être enregistrés en qualité

d'«Associés» moyennant le paiement de $ 2.50 (12 francs 50, 10 shillings ou 10 marks); tous les avantages accordés aux membres leur seront concédés, sauf le droit de voter et de recevoir les publications.

INDO-CHINE FRANÇAISE.

Le roi de Luang-Prabang est mort le 25 mars, à onze heures du matin, des suites d'une congestion cérébrale. Il était âgé de soixante-deux ans. Il sera remplacé par son fils Sisavong, qui vient de revenir de France.

Ce dernier avait quitté le Tonkin pour aller dans la métropole visiter quelques imprimeries; un industriel de Hanoï ayant l'intention de monter une imprimerie à Luang-Prabang et lui ayant soumis son idée, le nouveau roi, qui était à Hanoï, l'a quitté, en compagnie de M. Vacle, administrateur chargé de la province de Luang-Prabang.

En attendant l'arrivée de Sisavong, les affaires seront expédiées par le cénacle.

PAYS-BAS.

Nous sommes heureux d'annoncer que M. le Dr. J. J. M. de Groot a accepté de remplacer le regretté Dr. G. Schlegel dans la chaire de chinois de l'Université de Leyde. On ne pouvait faire un meilleur choix. M. le Dr. A. W. Nieuwenhuis prend la place du Dr. de Groot dans la chaire d'Ethnographie.

La vente de la Bibliothèque de feu M. le Dr. Gustave Schlegel a eu lieu à Leyde du 9 au 11 mai par les soins de MM. Burgersdijk et Niermans.

SIAM.

Dans la récente Convention franco-anglaise, les déclarations suivantes concernent le Siam:

Le gouvernement de Sa Majesté Britannique et le gouvernement de la République française maintiennent les articles 1 et 2 de la déclaration signée à Londres le 15 janvier 1896, par le marquis de Salisbury, principal secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères de Sa Majesté Britannique à cette époque et le baron de Courcel, ambassadeur de la République française près Sa Majesté Britannique à cette époque.

Toutefois, en vue de compléter ces dispositions, ils déclarent d'un commun accord que l'influence de la Grande-Bretagne sera reconnue par la France sur les territoires situés à l'ouest du bassin de la Mei-nam, et celle de la France sera reconnue par la Grande-Bretagne sur les territoires situés à l'est de la même région, toutes les possessions siamoises à l'est et au sud-est de la zone susvisée et les îles adjacentes relevant ainsi désormais de l'influence française et, d'autre part, toutes les possessions siamoises à l'ouest de cette zone et du

golfe de Siam, y compris la péninsule malaise et les îles adjacentes, relevant de l'influence anglaise.

Les deux parties contractantes, écartant d'ailleurs toute idée d'annexion d'aucun territoire siamois, et résolues à s'abstenir de tout acte qui irait à l'encontre des dispositions des traités existants, conviennent que, sous cette réserve et en regard de l'un et de l'autre, l'action respective des deux gouvernements s'exercera librement sur chacune des deux sphères d'influence ainsi définies.

BIBLIOTHECA INDO-SINICA; *Essai d'une Bibliographie des Ouvrages relatifs à la presqu'île indo-chinoise.* — Première Partie: **BIRMANIE** et **ASSAM.** *(Suite.)* [1])

BIRMANIE.

III. — Ethnographie et Anthropologie.

477. — The Ethnology of the British Colonies and Dependencies. By E. G. Latham... London, John van Voorst, MDCCCLI, pet. in-8, pp. VI—264.

478. — Ethnology of India. By E. G. Latham, M.A., M.D., F.R.S. ... London, John van Voorst, MDCCCLIX, in-8, pp. VIII—375.

479. — The West Himalaic or Tibetan Tribes of Asam, Burma and Pegu. By J. R. Logan. (*Jour. Ind. Arch.*, N. S., Vol. II, 1858, pp. 68—114, 230—232).

480. — Ethnology of the Indo-Pacific Islands. The Affiliation of the Tibeto-Burman, Mon-Anam, Papuanesian and Malayo-Polynesian Pronouns and Definitives, as varieties of the ancient Himalayo-Polynesian System; and their Relation of that system to the Draviro-Australian. By J. R. Logan. (*Ibid.*, N. S., Vol. III, Pt. I, 1859).

481. — On the History of the Burmah Race. By Lieut. Col. A. P. Phayre, C.B., Chief Commissioner of British Burmah. (*Trans. Ethn. Soc. Lond.*, V, 1867, pp. 13—39).

482. — On the History of the Burma Race. By Col. Sir Arthur Phayre. (*Jour. As. Soc. Bengal*, Vol. 38, 1869, Pt. I, pp. 29—82).

483. — On a Hairy Family in Burmah. By the Rev. W. Houghton. (*Trans. Ethn. Soc.*, VII, 1869, pp. 53—9).

484. — La famille velue de Birmanie; par M. E.-T. Hamy. (*Bull. Soc. Anthrop.*, 1875, pp. 78—9; *La Nature*, IV, 23 janvier 1875, pp. 121—3).

Cf. Henri Cordier, *Odoric*, pp. 216—7. — Yule, *Ava*, pp. 93—5. — Crawfurd's *Narrative*.

485. — Magitot. — Les hommes velus. (*Gazette médicale de Paris*, 15 nov. 1873).

486. — Bertillon. — Des deux individus exhibés sous le nom d'hommes chiens. (*La Nature*, I, 22 nov. 1873, pp. 185—7).

487. — Krao, the "Human Monkey". By A. H. Keane. (*Nature*, XXVII, 1882—3, pp. 245—6).

488. — Krao. By a Resident. (*Ibid.*, XXVII, 1882—3, pp. 579—80).

Bangkok, Siam, March 3.

489. — Hr. Bartels. — Krao, ein haariges Mädchen von Laos. (*Verhandl. d. Berliner Ges. f. Anthrop.* ... Jahrg. 1883, p. 118).

490. — Stone implements from Burma. By J. Evans (*Nature*, II, 1870, pp. 104—5).

A propos du même sujet traité par M. W. Theobald Junior, dans les *Proceedings Asiat. Soc. Bengal*, July, 1869.

491. — The Celts of Toungoo. By Francis Mason, D.D. (*Indian Antiquary*, I, 1872, pp. 326—8).

1) Voir *T'oung-pao*, Déc. 1903; Mai 1904.

492. — Monograph on the Relations of the Indo-Chinese and Inter-Oceanic Races and Languages. By A. H. Keane, M.A.I. — Read before the British Association, Sheffield, August 1879, and reprinted from the Journal of the Anthropological Institute for February, 1880. London: Trübner, 1880, br. in-8, pp. 36.

493. — The Indo-Chinese and Oceanic Races — types and affinities. By A. H. Keane. (*Nature*, XXIII, 1880—81, pp. 199—203; pp. 220—224; pp. 247—251; pp. 271—274).

494. — Classification of the Indo-Chinese and Oceanic Races. By A. H. Keane. (*Ibid.*, XXIII, 1880—81, p. 529).

495. — Notes on Analogies of Manners between the Indo-Chinese Races and the Races of the Indian Archipelago. By Colonel Yule, C.B. (*Journ. Anthrop. Inst. of Great Brit. and Ireland*, Vol. IX, 1880—1881, pp. 290—301).

496. — Ethnology. (*British Burma Gazetteer*, Vol. I, Chap. IV, pp. 141—192).

497. — Histoire anthropologique des peuples de l'Indo-Chine. Par le docteur E. Maurel. (*Bul. Soc. Anthrop.*, Paris, 1886, pp. 287—290).

498. — Notice bibliographique sur l'Anthropologie et l'Ethnographie de l'Indo-Chine. Par le Dr. J. Harmand. (*Arch. Médecine navale*, XXXV, 1881, pp. 153—5).

499. — Anthropologie et Ethnographie de l'Indo-Chine. Lettre du Dr. J. Harmand. (*Ibid.*, XXXV, 1881, pp. 324—330).

500. — Alcuni cenni sulla Tribu' dei Palaung del sig. G. B. Sacchiero vice-console d'Italia a Rangun. (*Bol. Soc. geog. Ital.*, 1890, pp. 920—5).

501. — *Alb. Grünwedel. — Prähistorisches aus Birma. (*Globus*, LXVIII, pp. 14 et seq.).

502. — *Fritz Nötling. — Ueber prähistorische Steinwaffen in Ober-Birma. (*Verh. Berl. Ges. f. Anthr., Eth.*, 1891, pp. 694—5).

503. — *Fritz Noetling. — Ueber das Thanyet, eine merkwürdige Waffe der Birmaner. (*Zeit. für Ethnol.*, XXVIII, pp. 36—40).

504. — *Fritz Noetling. — Ueber Kartenweberei in Birma. (*Ibid.*, XXX, pp. 471).

505. — The Wild Peoples of Farther India. By C. W. Rosset, Freiburg in Baden. (*Bul. Am. Geog. Soc.*, XXV, No. 1, 1893, pp. 289—303).

506. — The gradual extinction of the Burmese race. By G. H. Le Maistre. (*Imp. & As. Quart. Rev.*, N. S., VI, 1893, pp. 321—328).

507. — The Pre-Aryan races of India, Assam, and Burma. By S. E. Peal. (*Jour. As. Soc. Bengal*, Vol. 65, Pt. 3, 1896, pp. 59—63).

508. — *A Lost People in Burmah. By H. Fielding. (*Temple Bar*, CXVIII, Dec. 1899, p. 486).

509. — Ethnology. With Vocabularies. (Scott's *Gaz. of Upper Burma*, Pt. I. — Vol. I, 1900, Chap. IX, pp. 475—727).

510. — A Spear-head and Socketed Celt of Bronze from the Shan States, Burma. Communicated by Henry Balfour, M.A., Curator of the Pitt Rivers Museum, Oxford. (*Journ. Anthrop. Inst. of Gr. Brit. and Ireland*, Vol. XXXI, 1901, *Man*, pp. 97—98).

511. — Contribution à l'étude des caractères céphaliques des Birmans par le Dr. R. Verneau. (*L'Anthropologie*, XV, 1904, Jan.-fév., pp. 1—23).

IV. — Climat et Météorologie.

512. — Table of the Fall of Rain at Tavoy, from 1st May to 31st Oct., in inches and decimals. [Communicated by G. Swinton.] (*Gleanings in Science*, 1831, III, Calcutta, p. 408).

512 *bis*. — Climate of Ava. (*Ibid.*, 1830, II, Calcutta, pp. 199—200).

512 *ter*. — Meteorological Observations kept at the Rangoon Field Hospital, Lat. 16° 47′ N. Long. 96° 13′ 27″ for the Months of May-July 1852. Elevation of the Hospital above the level of the sea about 40 feet; distance from the river about one mile. By J. Fayrer, M.D. Assistant Surgeon, Field Hospital, Rangoon. (*Jour. As. Soc. Bengal*, XXI, 1852, pp. 520—534). — August-Sept., 1852. (*Ibid.*, pp. 621—630). etc.

513. — A Practical Guide to the Climates and Weather of India, Ceylon and Burmah and the Storms of Indian Seas based chiefly on the Publications of the Indian Meteorological Department by Henry F. Blanford, F.R.S., F.R. Met. S. London, Macmillan and Co., and New York, 1889, in-8, pp. XIII—369.

Notice: *Nature*, XL, 1889, p. 221.

514. — *Henry F. Blanford. — On the Variations of the Rainfall at Cherra Poonjee, in the Khasi Hills, Assam. (*Quart. Jour. R. Met. Soc. London*, XVII, pp. 146—154).

515. — The Greatest Rainfall in Twenty-four Hours. By E. Douglas Archibald. (*Nature*, May 25, 1893, p. 77).

Chirapunji, Khasia Hills, June 24, 1876, 40.8 inches.

516. — *Report on the Rainfall in Burma, for the year ending 31st March 1900. Compiled by the Director, Department of Land Records and Agriculture. 1900, in-fol.

V. — Histoire naturelle.

Divers.

517. — The Natural Productions of Burmah, or Notes on the Fauna, Flora, and Minerals of the Tenasserim Provinces, and the Burman Empire. By Rev. Francis Mason, A.M., ... Maulmain: American Mission Press, Thos. S. Ranney. 1850, in-8, 7 ff. n. c. p. l. tit. et l. préf., + pp. VIII—332.

Sur un dernier f. n. c. on lit l'annonce de: "In the Press, and shortly will be published, an Appendix to the preceding work...."

518. — Burmah, its People and Natural Productions, or Notes on the Nations, Fauna, Flora, and Minerals of Tenasserim, Pegu and Burmah, with Systematic Catalogues of the known Mammals, Birds, Fish, Reptiles, Insects, Mollusks, Crustaceans, Annalids, Radiates, Plants and Minerals, with Vernacular Names; by Rev. F. Mason, D.D., M.R.A.S. Corresponding Member of the American Oriental Society, of the Boston Society of Natural History, and of the Lyceum of Natural History, New-York. Rangoon: Thos. Stowe Ranney, 1860. — London: Trubner & Co. New-York: Phinney, Blakeman & Mason, in-8, pp. XVII—913.

519. — Burma, its People and Productions; or, Notes on the Fauna, Flora and Minerals of Tenasserim, Pegu and Burma. By Rev. F. Mason, D.D., M.R.A.S., Corresponding member of the American Oriental Society, of the Boston Society of Natural History, and of the Lyceum of Natural History, New York. Published by order of the Chief Commissioner of British Burma, by Stephen Austin & sons, Hertford. 1882—1883, 2 vol. gr. in-8, pp. XXIV—560, XV—787. [Vol. I. Geology, Mineralogy and Zoology. — Vol. II. Botany. Rewritten and enlarged by W. Theobald, late Deputy-Superintendent Geological Survey of India.]

520. — Natural History Notes from Burmah. By R. Romanis. (*Nature*, XX, 1879, p. 362).

Government High School, Rangoon.

Zoologie.

521. — A letter to Dr. Helfer, on the Zoology of Tenasserim and the neighbouring Provinces. By Assist. Surg. J. T. Pearson. (*Jour. As. Soc. Bengal*, VII, April 1838, pp. 357—363).

522. — Note on a Species of *Arctonix* from Arracan. By Dr. G. Evans, Curator As. Soc. Museum. (*Ibid.*, VII, Aug. 1838, pp. 732—735).

523. — Note on the Animal Productions of the Tenasserim Provinces; read at the meeting of the 10th October, 1838. By J. W. Helfer, Esq. M.D. (*Ibid.*, VII, Oct. 1838, pp. 855—863).

524. — Drafts for a Fauna Indica. (Comprising the Animals of the Himalaya Mountains, those of the Valley of the Indus, of the Provinces of Assam, Sylhet, Tipperah, Arracan, and of Ceylon, with Occasional Notices of Species from the Neighbouring Countries). By Ed. Blyth, Curator of the Asiatic Society's Museum, &c., &c. (*Ibid.*, XIV, Pt. II, 1845, pp. 845—878).

525. — Conspectus of the Ornithology of India, Burma, and the Malayan Peninsula, inclusive of Sindh, Asám, Ceylon and the Nicobar islands. — By E. Blyth, Esq. (*Ibid.*, XIX, 1850, pp. 229—239; *ibid.*, XIX, 1850, pp. 317—342; *ibid.*, XIX, 1850, pp. 501—517).

526. — Journal of the Asiatic Society of Bengal. — Part II. Extra Number. August, 1875. — Catalogue of Mammals and Birds of Burma. By the late

E. Blyth.... With a Memoir, and Portrait of the Author. — Hertford: Stephen Austin, 1875, in-8, pp. XXIV—167.

Edwarth Blyth, né à Londres 23 déc. 1810; † 27 déc. 1874. Notice par A. Grote.

527. — The Mammals and Birds of Burma. (*Nature*, XIV, 1876, p. 153).

A propos de: Catalogue of Mammals and Birds of Burma. By the late E. Blyth, C.M.Z.S. (*Journal of the Asiatic Society of Bengal*, New Series, Vol. XLIII, Part 2.)

528. — Mammals. (*British Burma Gazetteer*, Vol. I, Chap. XVI, pp. 538—568).

Chapter XVI is compiled from the works of Blyth (almost entirely) and Jerdon.

529. — The Land Shells of the Tenasserim Provinces, by Rev. F. Mason, A.M., Corresponding Member of the Boston Society of Natural History, U. S. (*Jour. As. Soc. Bengal*, XVII, Pt. I, 1848, pp. 62—65).

530. — Notes on the Rev. F. Mason's Paper "On the Shells of the Tenasserim Provinces". By W. H. Benson, Esq. (*Ibid.*, XVIII, Pt. I, 1849, pp. 164—166).

531. — Description of a new species of Hornbill, by Capt. S. R. Tickell, Principal Asst. Commr. Tenasserim provinces. (*Ibid.*, XXIV, 1855, pp. 285—287).

532. — On the Hornbills of India and Burmah. By Lieut.-Col. S. R. Tickell. (*Ibis*, VI, 1864, pp. 173—183).

533. — Note on the Gibbon of Tenasserim, *Hylobates Lar*. By Lieut.-Col. S. R. Tickell, in a letter to A. Grote. (*Annals Nat. Hist.*, 3d S., XIV, 1864, pp. 360—3).

534. — Description of a supposed new Genus of the Gadidae Arakan. By Lieut.-Col. S. R. Tickell, Bengal Staff. (*Jour. As. Soc. Bengal*, Vol. 34, 1865, Pt. 2, pp. 32—3).

535. — Characters of seventeen new forms of the *Cyclostomacea* from the British Provinces of Burmah, collected by W. Theobald, jun. By W. H. Benson. (*Annals Nat. Hist.*, 2d Ser., XVII, 1856, pp. 225—233).

536. — Descriptions of three new species of *Paludomus* from Burmah, and of some forms of *Stenothyra* (*Nematura*) from Penang, Mergui, &c. By W. H. Benson. (*Ibid.*, 2d Ser., XVII, 1856, pp. 494—501).

537. — New Species of *Bulimus* from India, Burma, and the Mauritius. Described by W. H. Benson. (*Ibid.*, 2d Ser., XIX, 1857, pp. 327—330).

538. — List of Birds collected at Tavoy, in the Tenasserim Provinces, by Captain Briggs, Deputy Commissioner of Tavoy. By John Gould. (*Proc. Zool. Soc.*, XXVII, 1859, pp. 149—150).

539. — New *Helicidae* collected by W. Theobald, jun., in Burmah and the Khasia Hills, and described by W. H. Benson. (*Annals Nat. Hist.*, 3d Ser., III, 1859, pp. 387—393).

540. — Characters of a new Burmese *Streptaxis* and of two forms belonging to a peculiar section of *Helix* collected by Captain Richard H. Sankey, Madras Engineers. By W. H. Benson. (*Ibid.*, 3d Ser., III, 1859, pp. 471—4).

541. — Observations on the Shell and Animal of *Hybocystis*, a new genus of *Cyclostomidae*, based on *Megalomastoma gravidum* and *Otopoma Blennus*, B.; with Notes on other living Shells from India and Burmah. By W. H. Benson. (*Annals Nat. Hist.*, 3d Ser., IV, 1859, pp. 90—3).

542. — Notes on the Animals of *Rhaphaulus Chrysalis*, *Pupina artata*, *Otopoma clausum*, *Helix Achatina*, and *H. pylaïca*. By W. H. Benson. (*Ibid.*, 3d Ser., IV, 1859, pp. 93—6).

543. — Descriptions of Indian and Burmese Species of the Genus *Unio*, Retz. By W. H. Benson. (*Ibid.*, 3d S., X, 1862, pp. 184—195).

544. — Characters of new Land-Shells from Burmah and the Andamans. By W. H. Benson. (*Ibid.*, 3d S., VI, 1860, pp. 190—5).

545. — Contributions to Indian Malacology, No. III. Descriptions of new Operculated Land-Shells from Pegu, Arakan and the Khasi hills. — By William T. Blandford, F.G.S. (*Journ. of the As. Soc. of Bengal*, Vol. XXXI, No. 2, 1862, pp. 135—145).

546. — Contributions to Indian Malacology, No. V, Descriptions of new Land-Shells from Arakan, Pegu, and Ava; with notes on the distribution of described species. By William T. Blandford. (*Ibid.*, Vol. 34, 1865, Pt. 2, pp. 66—105).

547. — Contributions to Indian Malacology, No. VIII. List of Estuary Shells collected in the Delta of the Irawady, in Pegu, with Descriptions of the new species. By William T. Blanford.... (*Ibid.*, Vol. 36, 1867, Pt. 2, pp. 51—72).

548. — Contributions to Indian Malacology, No. XII. Descriptions of new Land and Freshwater Shells from Southern and Western India, Burmah, the Andaman Islands, &c. — By W. T. Blandford. (*Ibid.*, Vol. 49, Pt. 2, 1880, pp. 180—222).

549. — Descriptions of some Indian and Burmese Species of *Assiminea*. By William T. Blanford. (*Annals Nat. Hist.*, 3 S., XIX, 1867, pp. 381—6).

550. — List of Birds obtained in the Irawadi Valley around Ava, Thayet Myo, and Bassein. By W. T. Blanford. (*Ibis*, 2d Ser., VI, 1870, pp. 462—470).

551. — Land, Fresh-water and Estuarine Mollusca. [By W. T. Blanford, of the Geological Survey of India]. (*British Burma Gazetteer*, Vol. I, Chap. XX, pp. 698—716).

552. — The Fauna of British India, including Ceylon and Burma. Published under the Authority of the Secretary of State for India in Council. Edited by W. T. Blanford. — *Mammalia*. By W. T. Blanford, F.R.S. — London: Taylor and Francis... Calcutta and Bombay: Thacker & Co.... Berlin: R. Friedländer & Sohn, 1888. — Part I, 1888, in-8, pp. XII—250; Part II, 1891, in-8, pages 251 à 617 + pp. XX.

Notices: *Nature*, XXXVIII, 1888, pp. 513—4, par W. H. F. — XLVI, 1892, pp. 5—6, par W. H. F.

— *The Fauna of British India, including Ceylon and Burma. Published under the authority of the Secretary of State for India in Council. Edited by W. T. Blanford. *Birds.* — Vol. I. By Eugene W. Oates. London: Taylor and Francis, 1889, in-8, pp. I—XX, 1—556.

Notice: *Nature*, XLI, 1889—90, pp. 388—390. By R. Bowdler Sharpe.

— *The Fauna of British India, including Ceylon and Burma. Published under the authority of the Secretary of State for India in Council. Edited by W. T. Blanford. *Birds.* — Vol. II. By Eugene W. Oates. London: Taylor and Francis, 1890, in-8, pp. I—X, 1—407.

Notice: *Nature*, XLIII, 1890—91, pp. 266—267. Par R. Bowdler Sharpe.

— The Fauna of British India including Ceylon and Burma. Published under the authority of the Secretary of State for India in Council. Edited by W. T. Blanford. *Birds.* — Vol. III. By W. T. Blanford, F.R.S. London: Taylor and Francis, 1895, in-8, pp. XIV—450.

Notice: *Calcutta Review*, CII, Jan. 1896, pp. VII—VIII.

— *Birds.* — Vol. IV. By W. T. Blanford, F.R.S. *Ibid.*, 1898, in-8, pp. XXI—500.

— *The Fauna of British India, including Ceylon and Burma. Edited by W. T. Blanford. Vol. I. *Fishes.* — By Francis Day. London: Taylor and Francis, 1889, in-8, pp. 548; 164 Figs.

Notice: *Nature*, XLI, 1889—90, pp. 101—102. — Il y a deux vol. de Poissons.

— *The Fauna of British India, including Ceylon and Burma.... Edited by W. T. Blanford. *Moths.* — Vol. I. By G. F. Hampson. London, Taylor and Francis, 1892, in-8.

Notice: *Nature*, XLVII, 1892—93, pp. 387—388. Par W. F. K.[irby.]

— *The Fauna of British India, including Ceylon and Burma. Published under the authority of the Secretary of State for India in Council. Edited by W. T. Blanford. *Moths.* — Vol. III. By G. F. Hampson. London: Taylor and Francis, 1895, in-8.

Notice: *Nature*, LI, 1894—95, p. 605. Par W. F. Kirby.

— *The Fauna of British India, including Ceylon and Burma. Published under the authority of the Secretary of State for India. Edited by W. T. Blanford. *Moths.* — Vol. IV. By Sir G. F. Hampson, Bart. London: Taylor and Francis, 1896, in-8, pp. XXVIII + 594.

Notice: *Nature*, LV, 1896—97, pp. 245—246.

— *The Fauna of British India, including Ceylon and Burma. Edited by W. T. Blanford, F.R.S. Published under the authority of the Secretary of State for India in Council. *Reptilia and Batrachia.* — By G. A. Boulenger.

Notice: *Nature*, LVI, 1897, pp. 363—364. Par D. S.

— *The Fauna of British India, including Ceylon and Burma Published under the authority of the Secretary of State for India in Council. Edited by W. T. Blanford. *Rhynchota*, vol. I. (*Heteroptera*). — By W. L. Distant. London: Taylor and Francis, 1902, in-8, pp. XXXVIII + 438.

Notice: *Nature*, LXVI, 1902, p. 548.

— *The Fauna of British India, including Ceylon and Burma. Published under

the Auspices of the Secretary of State for India in Council. Edited by W. T. Blanford. *Hymenoptera.* — Vol. II, Ants and Cuckoo-Wasps. By Lieut.-Col. C. T. Bingham. London: 1903, in-8, pp. XIX + 506.

Notice: *Nature*, LXVIII, 1903, p. 220. — Le 1er vol. des *Hymenoptera* comprend les "Wasps and Bees".

553. — Monograph of Himalayan, Assamese, Barmese and Cingalese Clausiliae. By William T. Blanford. (*Jour. As. Soc. Bengal*, Vol. 41, Pt. 2, pp. 199—206).

— Postscript to the Monograph of Himalayan and Barmese Clausiliae. By Dr. F. Stoliczka. (*Ibid.*, pp. 207—210).

554. — Notes on some Reptilia from the Himalayas and Burma. By W. T. Blanford. (*Ibid.*, Vol. 47, 1878, Pt. 2, pp. 125—131).

555. — On some Mammals from Tenasserim. By W. T. Blanford. (*Ibid.*, Vol. 47, 1878, Pt. 2, pp. 150—167).

556. — Notes on an apparently undescribed *Varanus* from Tenasserim and on other *Reptilia* and *Amphibia*. — By W. T. Blanford. (*Ibid.*, Vol. 50, Pt. 2, 1881, pp. 239—243).

557. — On some Species of Shells of the Genera *Streptaxis* and *Ennea* from India, Ceylon, and Burma. By W. T. Blanford. (*Proc. Zool. Soc.*, 1899, pp. 764—770).

558. — *W. T. Blanford. — The Distribution of Vertebrate Animals in India, Ceylon and Burma. (*Philos. Trans. R. Soc.*, London, Series B, CXCIV, 1901, pp. 335—436, 1 pl. carte). — Résumé dans *Proc. Roy. Soc.*, London, LXVII, 1901, pp. 484—492).

559. — The Distribution of Vertebrate Animals in India, Ceylon and Burma. (*Nature*, LXIII, 1900—1901, pp. 287—289).

* Abridged from a paper read at the Royal Society on Dec. 13, 1900, by Dr. W. T. Blanford, F.R.S.

560. — Notes on a collection of Land and Freshwater Shells from the Shan States. — Collected by F. Fedden, Esq., 1864—65. — By W. Theobald, Jun. (*Jour. As. Soc. Bengal*, Vol. 34, 1865, Pt. 2, pp. 273—279).

561. — Descriptions of some new land shells from the Shan States and Pegu. By W. Theobald, Jun. (*Ibid.*, Vol. 39, Pt. 2, 1870, pp. 395—402).

562. — Catalogue of the Reptiles of British Birma, embracing the Provinces of Pegu, Martaban, and Tenasserim; with descriptions of new or little-known species. By W. Theobald, Jun., Geological Survey of India. (*Jour. Linn. Soc., Zool.*, X, 1870, pp. 4—67).

563. — Reptilian Fauna. [By W. Theobald, Deputy Superintendent, Geological Survey of India.] (*British Burma Gazetteer*, Vol. I, Chap. XVIII, pp. 605—640).

564. — Notes on terrestrial Mollusca from the neighbourhood of Moulmein (Tenasserim Provinces), with Descriptions of New Species. By Dr. F. Stoliczka. (*Jour. As. Soc. Bengal*, Vol. 40, Pt. 2, 1871, pp. 143—177, 217—259).

565. — Notes on some Indian and Burmese Ophidians. By Dr. F. Stoliczka. (*Jour. As. Soc. Bengal*, Vol. 40, Pt. 2, 1871, pp. 421—445).

566. — Notes on Barmese and Arakanese land shells, with Descriptions of a new species. By W. Theobald and Dr. F. Stoliczka. (*Ibid.*, Vol. 41, Pt. 2, pp. 329—334).

567. — Descriptions of some new Land and Freshwater Shells from India and Burmah. By W. Theobald. (*Ibid.*, Vol. 45, 1876, Pt. 2, pp. 184—189).

568. — Notes on Birds collected in Tenasserim and in the Andaman Islands. By Arthur, Viscount Walden. (*Proc. Zool. Soc.*, 1866, pp. 537—556).

569. — Notes on Birds from Burma. By Arthur, Viscount Walden, F.R.S. (*Ibis*, 3d Ser., V, 1875, pp. 458—463).

570. — Descriptions of some undescribed Species of Birds discovered by Lieut. Wardlaw Ramsay in Burma. By Arthur, Viscount Walden. (*Annals Nat. History*, 4 S., XV, 1875, pp. 400—3).

571. — Description of a new Species of Pigeon from the Karen Hills. By Arthur, Viscount Walden. (*Ibid.*, 4 S., XVI, 1875, p. 228).

572. — On the Freshwater Fishes of Burma. By Francis Day. (*Proc. Zool. Soc.*, 1869, pp. 614—623).

573. — On some Bats collected by Mr. F. Day in Burma. By Prof. W. Peters. (*Ibid.*, 1871, pp. 513—514).

574. — On the Freshwater Siluroids of India and Burmah. By Surgeon Francis Day. (*Ibid.*, 1871, pp. 703—721).

575. — On some new or imperfectly known Fishes of India and Burma. By Surgeon-Major Francis Day. (*Ibid.*, 1873, pp. 107—112).

576. — Report on the Fresh Water Fish and Fisheries of India and Burma, by Surgeon-Major Francis Day, F.L.S. & F.Z.S., Inspector general of Fisheries in India. — Calcutta: Office of the Superintendent of Government Printing. 1873. in-8, pp. 2 + x + 118 + CCCVII.

Notice: *Ocean Highways*, N. S., Vol. I, Oct. 1873, p. 295.

577. — Ichthyology. (*British Burma Gazetteer*, Vol. I, Chap. XIX, pp. 641—697).

Compiled from Mr. Day's report and publications.

578. — The Fishes of India; being a Natural History of the Fishes known to inhabit the Seas and fresh Waters of India, Burma, and Ceylon. With Descriptions of the sub-classes, orders, families, genera, and species. By Francis Day, F.L.S., & F.Z.S., &c., Surgeon-major Madras Army, and Inspector-General of Fisheries in India and Burma. — London: Published by Bernard Quaritch, 1875.

Part I. August 1875, pp. 168 + 40 pl. — Part II. 1876, pages 169 à 368 + pl. 41 à 78. — Part III, August 1877, pages 369 à 552 + pl. 79 à 133. — Part IV, December 1878, pages XX—553 à 778 + pl. 134 à 145.

579. — Description of a new Species of Pheasant of the Genus *Euplocamus* from Burmah, with a List of the known Species by D. G. Elliot. (*Proc. Zool. Soc.*, 1871, pp. 137—8).

580. — Description of a new Cetacean from the Irrawaddy River, Burmah. By John Anderson. (*Proc. Zool. Soc.*, 1871, pp. 142—4).

581. — Notes on *Trionyx Phayrei* of Mr. Theobald and Dr. Anderson. By Dr. J. E. Gray. (*Annals Nat. Hist.*, 4 S., VIII, 1871, pp. 83—9).

582. — On *Scapia Phayrei*. By Dr. J. E. Gray. (*Ibid.*, pp. 320—4).

583. — On *Testudo Phayrei*, *Theob.* & Dr. *Gray*. By John Anderson. (*Ibid.*, pp. 324—330).

584. — On the Genera *Manouria* and *Scapia*. By Dr. J. E. Gray. (*Ibid.*, X, 1872, pp. 218—9).

585. — On *Trionyx gangeticus*, Cuvier, *Trionyx hurum*, B. H. and Dr. Gray. By Dr. Anderson, Calcutta. (*Ibid.*, pp. 219—222).

586. — Description of some new Asiatic Mammals and Chelonia. By John Anderson, M.D. (*Ibid.*, 4 S., XVI, 1875, pp. 282—5).

587. — Anatomical and Zoological Researches: comprising an Account of the Zoological Results of the two Expeditions to Western Yunnan in 1868 and 1875; and a Monograph of the two Cetacean Genera, *Platanista* and *Orcella*. By John Anderson, M.D., Edin., Superintendent Indian Museum, and Professor of Comparative Anatomy, Medical College, Calcutta; Medical Officer to the Expeditions. First Volume — TEXT. London: Bernard Quaritch, 1878, gr. in-4, pp. XXV—984 + 1 f. n. c. — Second Volume — PLATES (84 Plates). London: Bernard Quaritch, 1878, gr. in-4, Pl. et pp. XI—29.

> "The First Expedition was despatched in the end of 1867 from Calcutta, and returned in November 1868; and the Second Expedition left Mandalay on the 3rd January 1875, and returned thither on the 10th March of the same year". (Introduction.)

588. — On the Madreporaria of the Mergui Archipelago collected for the Trustees of the Indian Museum, Calcutta, by Dr. John Anderson, F.R.S., Superintendent of the Museum. By Prof. P. Martin Duncan. (*Jour. Linn. Soc., Zool.*, XXI, 1889, pp. 1—25).

589. — On the Holothurians of the Mergui Archipelago collected... by Dr. John Anderson. By Professor F. Jeffrey Bell. (*Ibid.*, XXI, 1889, pp. 25—8).

590. — List of the Lepidoptera of Mergui and its Archipelago collected for the Trustees of the Indian Museum, Calcutta, by Dr. John Anderson. By Frederic Moore. (*Ibid.*, XXI, 1889, pp. 29—60).

591. — Report on the Marine Sponges, chiefly from King Island in the Mergui Archipelago, collected... by Dr. John Anderson. By Henry J. Carter. (*Ibid.*, XXI, 1889, pp. 61—84).

592. — On the Ophiuridae of the Mergui Archipelago, collected... by Dr. John Anderson. By Prof. P. Martin Duncan. (*Ibid.*, XXI, 1889, pp. 85—106).

593. — On some Parts of the Anatomy of *Ophiothrix variabilis*, Dunc., and *Ophiocampsis pellicula*, Dunc., based on materials furnished by the Trustees of the Indian Museum, Calcutta. By Prof. P. Martin Duncan. (*Ibid.*, XXI, 1889, pp. 107—120).

594. — On the Polyzoa and Hydroida of the Mergui Archipelago collected... by Dr. J. Anderson. By the Rev. Thomas Hincks. (*Jour. Linn. Soc., Zool.*, XXI, 1889, pp. 121—135).

595. — On a new Species of *Brachyonychus* from the Mergui Archipelago. By Henry Walter Bates. (*Ibid.*, XXI, 1889, p. 135).

596. — List of Birds, chiefly from the Mergui Archipelago, collected for the Trustees of the Indian Museum, Calcutta. By John Anderson, M.D. (*Ibid.*, XXI, 1889, pp. 136—153).

597. — On the *Dichelaspis pellucida*, Darwin, from the scales of an Hydrophid obtained at Mergui. By Dr. P. P. C. Hoek. (*Ibid.*, XXI, 1889, pp. 154—5).

598. — List of the Shells of Mergui and its Archipelago, collected... by John Anderson... By Prof. Eduard von Martens, M.D. (*Ibid.*, XXI, 1889, pp. 155—219).

599. — On the Gephyreans of the Mergui Archipelago, collected... by Dr. John Anderson. By Prof. Emil Selenka, Erlangen. (*Ibid.*, XXI, 1889, pp. 220—2).

600. — Report on the Alcyoniid and Gorgoniid Alcyonaria of the Mergui Archipelago, collected... by Dr. John Anderson. By Stuart O. Ridley, M.A.... (*Ibid.*, XXI, 1889, pp. 223—247).

601. — On two Species of Actiniae from the Mergui Archipelago, collected... by Dr. John Anderson... By Professor Alfred C. Haddon, M.A. (*Ibid.*, XXI, 1889, pp. 247—255).

602. — Report on Annelids from the Mergui Archipelago, collected... by Dr. John Anderson. By Frank E. Beddard. (*Ibid.*, XXI, 1889, pp. 256—266).

603. — Report on the Pennatulida of the Mergui Archipelago, collected... by Dr. John Anderson... By Prof. A. Milnes Marshall, and G. Herbert Fowler. (*Ibid.*, XXI, 1889, pp. 267—286).

604. — Report on the Myriopoda of the Mergui Archipelago, collected... by Dr. John Anderson. By R. I. Pocock. (*Ibid.*, XXI, 1889, pp. 287—303).

605. — Report on the Comatulae of the Mergui Archipelago, collected... by Dr. John Anderson. By P. Herbert Carpenter. (*Ibid.*, XXI, 1889, pp. 304—16).

606. — On the Echinodea of the Mergui Archipelago, collected... by Dr. John Anderson. By Prof. P. Martin Duncan... and W. Percy Sladen. (*Ibid.*, XXI, 1889, pp. 316—319).

607. — On the Asteroidea of the Mergui Archipelago, collected... by Dr. John Anderson... By W. Percy Sladen. (*Ibid.*, XXI, 1889, pp. 319—331).

608. — Report on the Mammals, Reptiles, and Batrachians, chiefly from the Mergui Archipelago, collected for the Trustees of the Indian Museum. By John Anderson, M.D.... (*Ibid.*, XXI, 1889, pp. 331—350).

609. — *Contributions to the Fauna of Mergui and its Archipelago. London, Taylor and Francis, 1889, 2 vol.

Notice: *Nature*, XLI, 1889—90, pp. 556—557. Par R. M.

610. — Supplementary Notes on the Arachnida and Myriopoda of the Mergui Archipelago: with Descriptions of some New Species from Siam and Mulaysia. By R. I. Pocock. ((*Jour. Linn. Soc., Zool.*, XXIV, 1894, pp. 316—326).

611. — Jonas Lamprey. — On the habits of a boring beetle found in British Burma. (*Trans. Entom. Soc.*, 1874, (*Proc.*), p. XII).

612. — Description of a new Species of Woodpecker from British Burmah. By Lieut. R. Wardlaw Ramsay. (*Proc. Zool. Soc.*, 1874, pp. 212—213).

613. — Ornithological Notes from the District of Karen-nee, Burmah. By Robert Wardlaw Ramsay. (*Ibis*, 3d Ser., V, 1875, pp. 348—353).

614. — On an undescribed Species of Nuthatch and another Bird from Karen-nee. [*Orocetes erythrogaster*, *Sitta magna*]. By Lieutenant R. Wardlaw Ramsay. (*Proc. Zool. Soc.*, 1876, p. 677).

615. — Notes on some Burmese Birds. By Lieut. Wardlaw Ramsay, 67th Reg. (*Ibis*, 4 Ser., I, 1877, pp. 452—473).

616. — Notes on a Collection of Chiroptera from India and Burma, with description of new species. By G. E. Dobson. (*Jour. As. Soc. Bengal*, Vol. 46, 1877, Pt. 2, pp. 310—313).

617. — Sixth List of Birds from the Hill Ranges of the North-East Frontier of India. By Lieut.-Col. H. H. Godwin-Austen. (*Ibid.*, Vol. 47, 1878, Pt. 2, pp. 12—25).

618. — On new species of the Genus *Plectopylis* of the Family *Helicidae*. By Lieut.-Col. Godwin-Austen. (*Ibid.*, Vol. 48, 1879, Pt. 2, pp. 1—4).

619. — On some Land Mollusks from Burmah, with Descriptions of some new Species. By Lieut.-Col. H. H. Godwin-Austen. (*Proc. Zool. Soc.*, 1888, pp. 240—5).

620. — Description of a supposed new Species of *Helix* [*H.* (*Ægista*) *mitanensis*, n. sp.] from near Moulmain, Tenasserim. By Lieut.-Col. H. H. Godwin-Austen. (*Annals Nat. Hist.*, 6 S., III, 1889, pp. 107—8).

621. — A List of the Lepidopterous Insects collected by Mr. Ossian Limborg in Upper Tenasserim, with Descriptions of new Species. By F. Moore. (*Proc. Zool. Soc.*, 1878, pp. 821—859).

622. — List of the Lepidopterous Insects collected in Tavoy and in Siam during 1884—85 by the Indian Museum Collector under C. E. Pitman, ... Chief Superintendent of Telegraphs. Part I. *Heterocera*. — By Frederick Moore. (*Jour. As. Soc. Bengal*, Vol. 55, 1886, Pt. 2, pp. 97—101). — Part II. *Rhopalocera*. — By H. J. Elwes and Lionel de Nicéville. (*Ibid.*, pp. 413—442).

623. — List of *Hymenoptera* obtained by Mr. Ossian Limborg east of Maulmain, Tenasserim Provinces, during the months of Dec. 1876, January, March and April 1877, with descriptions of new species. — by Frederick Smith, Biological Department, British Museum. (Communicated by J. Wood-Mason). (*Ibid.*, Vol. 47, 1878, Pt. 2, pp. 167—169).

624. — Description of a new Lepidopterous Insect belonging to the genus *Thaumantis*. By J. Wood-Mason. (*Jour. As. Soc. Bengal*, Vol. 47, 1878, Pt. 2, pp. 175—179).

625. — *Hemiptera* from Upper Tenasserim. By W. L. Distant. Communicated by J. Wood-Mason. (*Ibid.*, Vol. 48, 1879, Pt. 2, pp. 37—41).

626. — List of Diurnal *Lepidoptera* from Port Blair, Andaman Islands, with Descriptions of some new or little-known Species and of a new Species of *Hestia* from Burmah. — By J. Wood-Mason, Deputy Superintendent, Indian Museum, and L. de Nicéville. (*Ibid.*, Vol. 49, Pt. 2, 1880, pp. 223—243).

627. — On some Lepidopterous Insects belonging to the Rhopalocerous Genera *Euripus* and *Penthema* from India and Burmah. — By J. Wood-Mason. (*Ibid.*, Vol. 50, Pt. 2, 1881, pp. 85—87).

628. — "Some Account of the "Palan Byoo", or "Teindoung Bo" (*Paraponyx oryzalis*), a Lepidopterous Insect — pest of the Rice — Plant in Burma. By J. Wood-Mason, Officiating Superintendent, Calcutta Museum. Calcutta, 1885.
Notice: *Nature*, XXXIII, 1885—6, p. 6.

629. — Notes on the Visceral Anatomy of the Tupaia of Burmah (*Tupaia belangeri*). By A. H. Garrod. (*Proc. Zool. Soc.*, 1879, pp. 301—5).

630. — The Game Birds of India, Burmah, and Ceylon. Hume and Marshall, [Calcutta, Printed by A. Acton... 1880—1], 3 vol. in-8.

631. — Descriptions of new Species of Lepidoptera from Tenasserim. By Arthur G. Butler. (*Annals Nat. History*, 5 S., X, 1882, pp. 372—6).

632. — On a Collection of Lepidoptera made by Commander Alfred Carpenter, R.N., in Upper Burma, in the Winter of 1885—86. By Arthur G. Butler. (*Ibid.*, 5 S., XVIII, 1886, pp. 182—191).

633. — On Rhyncota from Mergui. By W. L. Distant. (*Ibid.*, 5 S., XI, 1883, pp. 169—172).

634. — *Cicadidae* from the North Chin Hills, Burma. By W. L. Distant. (*Ibid.*, 6 S., XX, 1897, pp. 17—19).

635. — Nesting of Micropternus Phaeoceps. By Charles Bingham, Deputy Conservator of Forests, British Burmah. [Camp Meplay, Thoung-yeen Valley, Tenasserim, April 20, 1882]. (*Nature*, XXXII, 1885, pp. 52—53).
Henzada, British Burmah, April 12.

636. — Descriptions of four new Species of Butterflies from Burmah. By H. Grose Smith. (*Annals Nat. History*, 5 S., XVIII, 1886, pp. 149—151).

637. — Descriptions of three new Species of Butterflies from Burmah. By H. Grose Smith. (*Ibid.*, 5 S., XIX, 1887, pp. 296—7).

638. — Descriptions of eight new Species of Asiatic Butterflies. By H. Grose Smith. (*Ibid.*, 5 S., XX, 1887, pp. 265—8).

639. — On certain *Lycaenidae* from Lower Tenasserim. By William Doherty, Cincinnati, U.S.A. (*Jour. As. Soc. Bengal*, Vol. 58, 1889, Pt. 2, pp. 409—440).

640. — A List of the Coleoptera, of the Family *Cleridae*, collected by Mr. Doherty in Burmah and Northern India, with Descriptions of new Species; and of some Species from Borneo, Perak, &c., from the Collection of Alexander Fry, Esq. By Rev. H. S. Gorham. (*Proc. Zool. Soc.*, 1893, pp. 566—81).

641. — The Butterflies of India, Burmah and Ceylon. A Descriptive Handbook of all the known species of Rhopalocerous Lepidoptera inhabiting that region, with notices of allied species occurring in the neighbouring countries along the border; with numerous illustrations. — By Major G. F. L. Marshall, Royal Engineers, Fellow of the Zoological Society of London; and Member of the Asiatic Society of Bengal and of the British Ornithologists' Union: and Lionel de Nicéville, Assistant in the Entomological Department, Indian Museum, Calcutta; and Member of the Entomological Society, London, and of the Asiatic Society, Bengal. — The illustrations drawn by Babu Gris Chunder Chuckerbutty and Babu Behari Lall Dass. The wood engravings by George Pearson. The Autotype plates by the Autotype Company of London. The Chromo-lithographs by Messrs. West, Newman & Co. — Calcutta: printed and published by the Calcutta Central Press Co., 1882. Vol. I. — Part I. Danainae. — Part II. Satyrinae, Elymniinae, Morphinae, Acraeinae, in-8, pp. VII—327. — Vol. II. Calcutta.... 1886, pp. VIII—332. Nymphalinae, Lemoniidae, Libythaeinae, Nemeobiinae. — Vol. III. Calcutta... 1890, pp. XII—503.

Ces deux derniers vol. ne portent que le nom de Lionel de Nicéville.
Notices par H. J. Elwes, *Nature*, XXVII, 1882—3, pp. 50—1; XXXV, 1886—7, p. 486.

642. — Description of a new Nymphaline Butterfly [*Neurosigma nonius*, sp. n.] from Burma. By Lionel de Nicéville. (*Annals Nat. Hist.*, 6 S., XVII, 1896, p. 396).

Karenni.

643. — On New or Little-known Butterflies from the Indo- and Austro-Malayan Region. — By Lionel de Nicéville. (*Jour. As. Soc. Bengal*, Vol. 66, 1897, Pt. 2, pp. 543—577).

644. — Descriptions of some new Asiatic *Clausiliae*. By O. F. von Möllendorff. (*Ibid.*, Vol. 51, 1882, Pt. 2, pp. 12—13).

645. — On the Birds of Bhamo, Upper Burmah. By Eugene W. Oates. (*Ibis*, 5 Ser., VI, 1888, pp. 70—3).

646. — On the Species of *Thelyphonus* inhabiting Continental India, Burma, and the Malay Peninsula. By Eugene W. Oates. (*Jour. As. Soc. Bengal*, Vol. 58, 1889, Pt. 2, pp. 4—19).

647. — Descriptive Catalogue of the Spiders of Burma, based upon the Collection made by Eugene W. Oates and preserved in the British Museum. By T. Thorell. London: Printed by Order of the Trustees... 1895, in-8, pp. XXXVI—406.

Notice: *Nature*, LIII, 1895—6, pp. 122—4, by R. I. P.

648. — On a New Species of Pheasant from Burma. By Eugene W. Oates. (*Ibis*, 7 Ser., IV, 1898, pp. 124—5).

649. — On the Silver-Pheasants of Burma. By Eugene W. Oates. (*Ibis*, 8 Ser., Jan. 1903, pp. 93—106).

650. — On a new Silver-Pheasant [*Gennoeus affinis*, n. sp.] from Burma. By Eugene W. Oates. (*Annals Nat. History*, 7 S., XI, 1903, p. 231).

651. — Ornithology. [By Eugene W. Oates, Executive Engineer, D. P. W.]. (*British Burma Gazetteer*, Vol. I, Chap. XVII, pp. 569—604).

652. — Beetles destructive to Rice-Crops in Burma. By Arthur E. Shipley. (*Kew Bull.*, 1889, pp. 13—15).

653. — *Catalogue of the Described Diptera from South Asia. By F. M. Van der Wulp. Published by the Dutch Entomological Society. The Hague, M. Nijhoff, 1896, in-8, pp. 120.
Notice: *Nature*, LIV, 1896, p. 435. Par W. F. K.

654. — Description of a new Siluroid Fish [*Macrones peguensis*] from Burma. By G. A. Boulenger. (*Annals Nat. History*, 6 S., XIV, 1894, p. 196).
Sittang River, near Toungoo.

655. — Description of a new Snake of the Genus *Ablabes* [*A. Hamptoni*] from Burma. By G. A. Boulenger. (*Ibid.*, 7 S., VI, 1900, p. 409).

656. — On a new Frog from Upper Burma and Siam. By G. A. Boulenger. (*Ibid.*, 7 S., XII, 1903, p. 219). [*Rana Mortenseni*].

657. — Notes on a Small Collection of Odonata etc. from Upper Burma, with the Description of a new Species. By W. F. Kirby. (*Ibid.*, 6 S., XIV, 1894, pp. 111—113).
Katha District.

658. — On new Species of Rhopalocera from Toungoo, Burma, and the Battak Mountains in Sumatra. By Major J. M. Fawcett. (*Ibid.*, 6 S., XX, 1897, pp. 111—112).

659. — On the Cteniform Spiders of Ceylon, Burmah, and the Indian Archipelago, West and North of Wallace's Line; with Bibliography and List of those from Australasia, South and East of Wallace's Line. By F. O. Pickard Cambridge. (*Ibid.*, 6 S., XX, 1897, pp. 329—356).

660. — Notes on some Butterflies from Myingyan, Central Burma. By Capt. E. Y. Watson. (*Jour. As. Soc. Bengal*, Vol. 66, 1897, Pt. 2, pp. 606—611).

661. — On the Birds collected and observed in the Southern Shan States of Upper Burma. By Col. C. T. Bingham..., and H. N. Thompson. (*Ibid.*, Vol. 69, 1900, Pt. II, pp. 102—142).

662. — A Treatise on Elephants, their Treatment in Health and Disease. By Vety. Capt. G. H. Evans, A.V.D. Superintendent, Civil Veterinary Department, Burma. Published by Authority. Rangoon: Printed by the Superintendent, Government Printing, Burma. 1901, in-4, pp. 4 + III—262—VII, pl.

662 *bis*. — Report on Burmese Elephants by Vety. Capt. G. H. Evans, A.V.D.; Superintendent, Civil Veterinary Department, Burma. September 1904, in-fol., pp. 11. [Rangoon, 2nd Oct. 1894.]

663. — *Report on the Extermination of Wild Animals Snakes in Burma for the year 1900. Compiled by the Government of Burma. 1901, in-fol.

664. — On the Mode of Copulation of the Indian Elephant. By H. Slade, Conservator of Forests, Maymyo, Burma. (*Proc. Zool. Soc.*, 1903, Vol. I, Pt. I, pp. 111—113).

665. — Liste des espèces de Décapodes Brachyures observés jusqu'à présent dans les eaux douces de l'Inde, de la Birmanie, de la presqu'île de Malacca et de l'Indo-Chine orientale. (*Mission Pavie. — Indo-Chine* 1879—1895 — *Etudes diverses*, III, 1904, pp. 329—330).

Botanique.

666. — Observations on the Burmese and Munipoor Varnish Tree, "Melanorrhoea usitata", which has lately blossomed in the Honorable Company's Botanic Garden. By N. Wallich, M.D. (*Jour. As. Soc. Bengal*, VIII, Jan. 1839, pp. 70—71).

667. — On the Gamboge of the Tenasserim Provinces, by the Rev. F. Mason, A.M. (*Ibid.*, XVI, Pt. II, 1847, pp. 661—663).

668. — The Liquidamber tree of the Tenasserim Provinces. — By the Rev. F. Mason. (*Ibid.*, *Misc.*, XVII, pt. I, 1848, pp. 532—533).

669. — The Gum Kino of the Tenasserim Provinces. — By the Rev. F. Mason. (*Ibid.*, XVII, pt. II, 1848, pp. 223—225).

670. — The Pine tree of the Tenasserim Provinces. By the Rev. F. Mason. (*Ibid.*, XVIII, pt. I, 1849, pp. 73—75).

671. — Flora Burmanica, or a Catalogue of Plants, Indigenous and cultivated, in the Valleys of the Irrawaddy, Salwen, and Tenasserim, from Notes on the Fauna, Flora, and Minerals of the Tenasserim Provinces and the Burman Empire, By Rev. Francis Mason, A.M. Corresponding Member of the American Oriental Society, of the Boston Society of Natural History, and of the Lyceum of Natural History, New York. Tavoy: Karen Mission press. ... C. Bennett. 1851, in-8, pp. chiffrées 545 à 676.

672. — The vegetable Products of the Tenasserim Provinces. By Edward O'Riley. (*Jour. Ind. Archip.*, IV, 1850, pp. 55—65).

673. — Description of a New Genus of *Scrophularineae* from Martaban. By Dr. J. D. Hooker and Dr. T. Thomson. (*Jour. Lin. Soc., Bot.*, VIII, 1865, pp. 11—12).

674. — List of Algae collected by Mr. S. Kurz in Burma and adjacent islands, by Dr. G. v. Martens, in Stuttgardt. Communicated by Mr. S. Kurz. (*Jour. As. Soc. Bengal*, Vol. 40, Pt. 2, 1871, pp. 461—469).

675. — Algae collected by Mr. S. Kurz in Arracan and British Burma, determined and systematically arranged by Dr. G. Zeller, High Councillor of Finance in Stuttgart. (*Ibid.*, Vol. 42, 1873, Pt. 2, pp. 175—193).

676. — New Barmese Plants (Part First). By S. Kurz. (*Ibid.*, Vol. 41, Pt. 2, pp. 291—318).

677. — New Burmese Plants. Part II. By S. Kurz. (*Ibid.*, Vol. 42, 1873, Pt. 2, pp. 59—110). — Part III. (*Ibid.*, pp. 227—254).

678. — Enumeration of Burmese Palms. By S. Kurz. (*Jour. As. Soc. Bengal*, Vol. 43, 1874, Pt. 2, pp. 191—217).

679. — Contributions towards a knowledge of the Burmese Flora. Part I. By S. Kurz. (*Ibid.*, Vol. 43, 1874, Pt. 2, pp. 39—141; Vol. 44, 1875, Pt. 2, pp. 128—190; Vol. 45, 1876, Pt. 2, pp. 204—310; Vol. 46, 1877, Pt. 2, pp. 48—258).

680. — On a new Species of Tupistra from Tenasserim. By S. Kurz. (*Ibid.*, Vol. 44, 1875, Pt. 2, pp. 198—206).

681. — *Preliminary Report on the Forest and other Vegetation of Pegu. By Sulpice Kurz, Curator of the Herbarium, and Librarian, Royal Botanical Gardens, Calcutta. Calcutta, C. B. Lewis, 1875.

Notice: *Nature*, XVI, 1877, pp. 58—59.

682. — Forest Flora of British Burma. By S. Kurz, Curator of the Herbarium, Royal Botanical Gardens, Calcutta. Published by order of the Government of India. Calcutta: Office of the Superintendent of Government Printing, 1877, 2 vol. in-8, pp. xxx—549, 613.

Vol. I. Ranunculaceae to Cornaceae. — Vol. II. Caprifoliaceae to Filices.
Notice: *Nature*, XVIII, 1878, p. 517.

683. — Forest and other Vegetation. (*British Burma Gazetteer*, Vol. I, Chap. III, pp. 68—140).

The first part of Chapter III is from the late Mr. Kurz's Reports.

684. — Burmese Desmidieae, with Descriptions of new Species occurring in the neighbourhood of Rangoon. By W. Joshua. (*Jour. Linn. Soc., Bot.*, XXI, 1886, pp. 634—655).

685. — On a Collection of Plants from Upper Burma and the Shan States. By Brigadier-General H. Collett, C.B. ..., and W. Botting Hemsley, F.R.S. ... (*Ibid.*, XXVIII, 1891, pp. 1—150).

Notice: *Nature*, XLIII, 1890—1, pp. 386—7.

686. — The Flora of Diamond Island. By W. Botting Hemsley. (*Nature*, 11 June 1891, p. 138).

D'après Dr. Prain, who published a Flora in the *Jour. As. Soc. Bengal.*
Située à l'embouchure de la rivière de Bassein.

687. — The Orchids of Burma (Including the Andaman Islands) described. Compiled from the Works of various Authorities by Captain Bartle Grant, The Border Regiment, Adjutant, Rangoon Volunteer Rifles. Rangoon: Printed at the Hanthawaddy Press, 1895, in-8, 2 ff. n. ch. er. et Pref. + pp. 424 + 8.

688. — *Kew Bulletin*, 1896.

2 rapports sur le so-called pickled or *leppett* tea of Burma.

689. — On *Croftia*, a new Indo-Chinese genus of Scitamineae. By G. King and and D. Prain. (*Jour. As. Soc. Bengal*, Vol. 65, 1896, Pt. 2, pp. 297—9).

690. — *On three New Genera of Plants from the Kachin Hills. By Major D. Prain. (*Scientific Memoirs by Medical Officers of the Army in India*, Part XI, 1898).

691. — *P. Hordern. — The bamboo. (*Blackwood's Magazine*, Vol. 148, 1898, pp. 228—232).

692. — *E. Pottinger and D. Prain. — Note on the Botany of the Kachin Hills north-east of Myitkyina. (*Bot. Survey India*, I, No. XI, Calcutta, 1898).

693. — *Doubtful Burmese Bamboos, by Sir Districh Brandis. (*Indian Forester*, March 1900, Vol. XXVI, No. 3).

Géologie et Minéralogie.

694. — On the Fossil Remains of two New Species of Mastodon, and of other vertebrated Animals, found on the left Bank of the Irawadi. By William Clift, Conservator of the Museum of the Royal College of Surgeons. (*Trans. Geolog. Soc.*, London, 2d Ser., II, Pt. III, 1828, pp. 369—375).

695. — Geological Account of a Series of Animal and Vegetable Remains and of Rocks, collected by J. Crawfurd, Esq. on a Voyage up the Irawadi to Ava, in 1826 and 1827. By the Rev. William Buckland, Prof. of Mineralogy and Geology in the University of Oxford. (*Ibid.*, London, 2d Ser., II, Pt. III, 1828, pp. 377—392).

695 *bis*. — Notice of some Tin Ore from the Coast of Tenasserim. By D. Ross. (*Gleanings in Science*, Jan. to Dec. Vol. I. Calcutta, 1829, pp. 143—4).

696. — Examination of a metallic Button, supposed to be Platina from Ava. By J. Prinsep. (*Gleanings in Science*, Calcutta, 1831, III, pp. 39—42).

697. — Note on certain Specimens of Animal Remains from Ava, presented by James Calder, to the Museum of the Asiatic Society. By Hugh Falconer. (*Ibid.*, Calcutta, 1831, III, pp. 167—170).

698. — *Extract from the Journal of Apothecary H. Bedford, deputed to Yenangyoung in Ava in search of Fossil Remains. (*Ibid.*, Calcutta, 1831, III, pp. 168—170).

Noetling.

699. — Examination of Minerals from Ava. By J. Prinsep, Sec. Ph. Cl. (*Jour. As. Soc. of Bengal*, I, Jan. 1832, pp. 14—17).

700. — Note on the Discovery of Platina in Ava. — By James Prinsep, F.R.S., Sec. Ph. Cl. (*As. Researches*, XVIII, 1833, Pt. II, pp. 279—284).

701. — Chemical Analyses. By Jas. Prinsep, Sec., &c. (*Jour. As. Soc. Bengal*, IV, Sept., 1835, pp. 509—514).

702. — Notes on the Geology, &c. of the Country in the Neighbourhood of Maulamyeng (vulg. Moulmein). By Capt. W. Foley. (*Ibid.*, V, May 1836, pp. 269—281).

703. — Examination of the Water of several Hot Springs on the Arracan Coast: from specimens preserved in the Museum of the Asiatic Society. (*Gleanings in Science*, Calcutta, 1831, III, pp. 16—18).

704. — Report of the Tin of the Province of Mérgui. By Captain G. B. Tremenheere, Executive Engineer, Tenasserim Division. (*Jour. As. Soc. Bengal*, X, Pt. II, 1841, pp. 845—851).

705. — Some concluding Remarks forwarded for insertion with Capt. Tremenheere's Report on the Tin Ground of Mergui. (*Journ. of the As. Soc. of Bengal*, Vol. XI, Pt. I, nº 124, 1842, pp. 289—290).

706. — Report on the Tin of the Province of Mergui. By Captain G. B. Tremenheere, Executive Engineer, Tenasserim Division. (*Miscel. Papers relat. to Indo-China*, I, Lond., Trübner, 1886, pp. 251—6).

From the *Jour. As. Soc. Bengal*, X, pp. 845—851.

— Paragraphs to be added to Capt. G. B. Tremenheere's Report on the Tin of Mergui. (*Ibid.*, pp. 258—9).

Jour. As. Soc. Bengal, XI, pp. 24, 289.

707. — Report on the Manganese of the Mergui Province. By Captain G. B. Tremenheere, Executive Engineer, Tenasserim Division. (*Jour. As. Soc. Bengal*, X, Pt. II, 1841, pp. 852—853).

708. — Report on the Manganese of the Mergui Province. By Captain G. B. Tremenheere. (*Miscel. Papers relat. to Indo-China*, I, Lond., Trübner, 1886, pp. 257—8).

From the *Jour. As. Soc. Bengal*, X, pp. 852—853.

709. — Second Report on the Tin of Mergui. By Capt. G. B. Tremenheere, F.R.S., Executive Engineer, Tenasserim Division. (*Journ. of the As. Soc. of Bengal*, Vol. XI, Pt. II, Nº 129, 1842, pp. 839—852).

710. — Second Report on the Tin of Mergui. By Capt. G. B. Tremenheere, F.R.S., ... (*Miscel. Papers rel. to Indo-China*, I, Lond., 1886, pp. 260—271).

From the *Jour. As. Soc. Bengal*, XI, pp. 839—852.

711. — Report of a Visit to the Pakchan River, and of some Tin localities in the southern portion of the Tenasserim Provinces. By Captain G. B. Tremenheere, F.G.S. Executive Engineer, Tenasserim Provinces, With a Map and Section of the Peninsula. (*Jour. As. Soc. Bengal*, XII, Pt. II, 1843, pp. 523—534).

712. — Report of a Visit to the Pakchan River, and of some Tin localities in the Southern Portion of the Tenasserim Provinces. By Captain G. B. Tremenheere... With a Map and Section of the Peninsula. (*Miscel. Papers relat. to Indo-China*, I, Lond., Trübner, 1886, pp. 275—284).

From the *Jour. As. Soc. Bengal*, XII, pp. 523—534.

713. — Report, &c. from Captain G. B. Tremenheere, Executive Engineer, Tenasserim Division, to the Officer in charge of the office of Superintending Engineer, South Eastern Provinces; with information concerning the price of Tin ore of Mergui, in reference to Extract from a Despatch from the Honorable Court of Directors, dated 25th October 1843, No. 20. Communicated by the Government of India. (*Jour. As. Soc. Bengal*, XIV, Pt. I, 1845, pp. 329—332).

714. — Report, &c., from Captain G. B. Tremenheere, Executive Engineer, Tenasserim Division, to the Officer in charge of the Office of Superintending Engineer, South-Eastern Provinces. With information concerning the price of Tin Ore of Mergui, in reference to extract from a despatch from the Hon. Court of Directors, dated 25th October 1843, No. 20. Communicated by the Government of India. (*Miscel. Papers relat. to Indo-China*, I, Lond., Trübner, 1886, pp. 298—301).

From the *Jour. As. Soc. Bengal*, XIV, pp. 329—332.

715. — *C. B. Tremenheere & Sir Charles Lemon. Report on the Tin of the Province of Mergui in Tenasserim in the Northern Part of the Malayan Peninsula with Introductory Remarks. (*Trans. Geolog. Soc. of Cornwall*, VI, 1846, pp. 68—75).

Noetling.

716. — Analysis of Iron Ores from Tavoy and Mergui, and of Limestone from Mergui. By Dr. A. Ure, London. Communicated for the Museum Economic Geology of India, by E. A. Blundell, Esq. Commissioner, Tenasserim Provinces. (*Jour. As. Soc. Bengal*, XII, Pt. I, 1843, pp. 236—239).

717. — Analysis of Iron Ores from Tavoy and Mergui, and of Limestone from Mergui. By Dr. A. Ure, London. Communicated for the Museum Economic Geology of India by E. A. Blundell, Esq., Commissioner, Tenasserim Provinces. (*Miscel. Papers relat. to Indo-China*, I, Lond., Trübner, 1886, pp. 272—5).

From the *Jour. As. Soc. Bengal*, XII, pp. 236—9.

718. — *E. O'Riley. Notes on the Geological Formations of Amherst Beach, Tenasserim Provinces. (Calcutta, *Jour. of Nat. Hist.*, VIII, 1847, pp. 186—9).

Noetling.

719. — Rough Notes on the Geological and Geographical Characteristics of the Tenasserim Provinces. By Edward Riley. (*Jour. Ind. Archip.*, III, 1849, pp. 387—401).

720. — Remarks on the Metalliferous Deposits and Mineral Productions of the Tenasserim Provinces. By Edward O'Riley. (*Ibid.*, III, 1849, pp. 724—43).

721. — The Origin of Laterite. By Edward O'Riley. (*Ibid.*, IV, 1850, pp. 199—200).

722. — A few Remarks on the subject of the Laterite found near Rangoon. By Capt. C. B. Young. Bengal Engineers. (*Jour. As. Soc. Bengal*, XXII, 1853, pp. 196—201).

723. — Notes on the Geological Features of the Banks of the Irawadi, and of the Country north of Amarapoora. By T. Oldham, Esq. Superintendent of the Geological Survey of India. (Yule's *Narrative of the Mission sent.... to the Court of Ava in* 1855.... London, 1858, pp. 309—351).

724. — Dr. Johann Wilhelm Helfer's gedruckte und ungedruckte Schriften über die Tenasserim Provinzen, den Mergui Archipel und die Andamanen-Inseln. (Mitgetheilt in der Versammlung der K. K. geograph. Gesellschaft am 22. März 1859). (*Mitth. k. k. Geog. Ges.*, III, Wien, 1859, pp. 167—390).
Vorwort von F. Foetterle, pp. 167—174.

725. — Note on Specimens of Gold and Gold Dust procured near Shuè-gween, in the Province of Martaban, Burmah, by Thomas Oldham, Superintendent of the Geological Survey of India. (*Mem. Geolog. Survey India*, I, 1859, pp. 94—8).

726. — *T. Ranking. Memorandum on the Geology of Thayetmyo. (*Madras Jour. of Letter and Sciences*, XXI, 1859, (N. S. V), pp. 55—9).
Noetling.

727. — Account of a Visit to Puppa doung, an extinct Volcano in Upper Burma. — By William T. Blanford, F.G.S. (*Jour. of the As. Soc. of Bengal*, Vol. XXXI, N° 3, 1862, pp. 215—226).

728. — On the Beds containing Silicified Wood in Eastern Prome, British Burmah, by Wm. Theobald, Jun., Esq., Geological Survey of India. (*Records Geological Survey of India*, Vol. II, Pt. 4, 1869, pp. 79—86).

729. — On the alluvial Deposits of the Irawadi, more particularly as contrasted with those of the Ganges, — by Wm. Theobald, Jun., Esq., *Geol. Survey of India*. (*Ibid.*, Vol. III, N° 1, 1870, pp. 17—27).
Rangoon, 15th June 1869.

730. — The Axial Group in Western Prome, British Burmah, by W. Theobald, Esq., Geological Survey of India. ((*Ibid.*, Vol. IV, N° 2, 1871, pp. 33—44).

731. — *C. B. Cooke. Tin resources of Tenasserim. (*Indian Economist*, 1872, III, pp. 148—9).

732. — *Mark Fryar. Report on some mineraliferous localities of Tenasserim. (*Ibid.*, IV, 1871, pp. 72, 73).
Noetling.

733. — A few additional Remarks on the Axial Group of Western Prome, by W. Theobald. (*Records Geolog. Survey India*, V, 1872, pp. 79—82).

734. — On the Geology of Pegu, by William Theobald. (*Memoirs Geol. Survey India*, X, 1873, pp. 171).

735. — On the Salt-springs of Pegu, by William Theobald, Geological Survey of India. (*Records Geol. Survey of India*, Vol. VI, Pt. 3, 1873, pp. 67—73).

736. — Stray Notes on the Metalliferous resources of British Burmah, by W. Theobald, Geological Survey of India. (*Ibid.*, Vol. VI, Pt. 4, 1873, pp. 90—95).

737. — *G. A. Strover. Memorandum on the Metals and Minerals of Upper Burma. (*Gazette of India* Supp. 1873. — Rep. *Geolog. Magazine*, 1st decade, Vol. X, pp. 356—361).

738. — On the Building and Ornamental Stones of India, by V. Ball, M.A., Geological Survey of India. (*Records Survey of India*, Vol. VII, Pt. 3, 1874, pp. 98—122).

739. — Notes on the Fossil Mammalian Faunae of India and Burma, by R. Lydekker, B.A., Geological Survey of India. (*Ibid.*, Vol. IX, Pt. 3, 1876, pp. 86—106).

— Addenda and corrigenda. (*Ibid.*, Pt. 4, 1876, p. 154).

740. — Notes on the Osteology of *Merycopotamus dissimilis*, by R. Lydekker, B.A., Geological Survey of India. (*Ibid.*, Vol. IX, Pt. 4, 1876, pp. 144—153).

741. — Teeth of Fossil Fishes from Ramri Island and the Punjab, by R. Lydekker, B.A., Geological Survey of India. (*Ibid.*, Vol. XIII, Pt. 1, 1880, pp. 59—61).

742. — Synopsis of the Fossil Vertebrata of India, by R. Lydekker, B.A., F.G.S., F.Z.S. (*Ibid.*, XVI, Pt. 2, 1883, pp. 61—93).

743. — On the Geographical Distribution of fossil organisms in India, by Dr. W. Waagen. (With a Map). Read at the Meeting of the Mathematical and Natural Science Section of the Imperial Academy of Sciences, Vienna, 1st December 1877. Translated by R. Bruce Foote, F.G.S., Geological Survey of India. (*Ibid.*, Vol. XI, Pt. 4, 1878, pp. 267—301).

744. — The Mud Volcanoes of Rámri and Cheduba, by F. R. Mallet, F.G.S., Geological Survey of India. (*Ibid.*, Vol. XI, Pt. 2, 1878, pp. 188—207).

745. — On the Mineral Resources of Rámri, Cheduba, and the adjacent Islands, by F. R. Mallet, F.G.S., Geological Survey of India. (*Ibid.*, Vol. XI, Pt. 2, 1878, pp. 207—223).

746. — Note on a recent Mud Eruption in Rámri Island (Arakán) by F. R. Mallet, F.G.S., Geological Survey of India. (*Ibid.*, Vol. XII, Pt. 1, 1879, pp. 70—72).

747. — On Corundum from the Khási Hills, by F. R. Mallet, F.G.S., Geological Survey of India. (*Ibid.*, Vol. XII, Pt. 3, 1879, p. 172).

748. — Notice of a Mud Eruption in the Island of Cheduba. By F. R. Mallet. (*Ibid.*, XIV, Pt. 2, 1881, pp. 196—7).

749. — On Native Lead from Maulmain and Chromite from the Andaman Islands; by F. R. Mallet, Deputy Superintendent, Geological Survey of India. (*Ibid.*, XVI, Pt. 4, 1883, pp. 203—204).

750. — Notice of a Fiery Eruption from one of the Mud Volcanoes of Cheduba Island, Arakan. By F. R. Mallet. (*Ibid.*, XVI, Pt. 4, 1883, pp. 204—5).

751. — On the alleged Tendency of the Arakán Mud Volcanoes to burst into eruption most frequently during the rains; by F. R. Mallet, Deputy Superintendent, Geological Survey of India. (*Ibid.*, XVIII, Pt. 2, 1885, pp. 124—5).

752. — Note on Indian Steatite, compiled by F. R. Mallet, Superintendent, Geological Survey of India. (*Ibid.*, XXII, Pt. 2, 1889, pp. 59—67).

753. — *P. Doyle. A Contribution to Burman Mineralogy. Calcutta, 1879. Noetling.

754. — Record of Gas and Mud Eruptions on the Arakan Coast on 12th March 1879 and in June 1843. (*Records Geol. Survey of India*, Vol. XIII, Pt. 3, 1880, pp. 206—209).

755. — Papers on the Geology and Minerals of British Burma reprinted by order of C. E. Bernard, C.S.I., Chief Commissioner. Calcutta, 1882.

Containing the following:

W. J. Blanford. — Account of visit to Puppa doung, an extinct volcano in Upper Burma.
D'Amato. Short description of the mines of precious stones in the district of Kaytpen in the Kingdom of Ava.
M. Fryar. Report on mineraliferous localities of Tenasserim.
M. Fryar. Coal at Moulmein.
M. Fryar. Correspondence regarding Tenasserim Minerals.
M. Fryar. Report on Minerals in the Amherst District of the Tenasserim Division.
M. Fryar. Report on Minerals at Shwegyeen, Toungoo, and Pahpoon Districts Tenasserim Division.
F. R. Mallet. Mineral Resources of Ramri and Cheduba.
F. R. Mallet. The Mud Volcanoes of Ramri, Cheduba and adjacent Islands.
F. R. Mallet. Note on a recent Mud Eruption in Ramri Island.
F. R. Mallet. Record of Gas and Mud Eruptions on the Arrakan coast on 12 March 1879 and in June 1843.
F. R. Mallet. Notice of a Mud Eruption at Chedubs.
T. Oldham. Remarks and Papers on Reports relative to the discovery of Tin and other ores in the Tenasserim Provinces.
T. Oldham. Geological Report of Ava.
T. Oldham. Notes on the Coal Fields and Tinstone Deposits of the Tenasserim Provinces.
T. Oldham. Memorandum on Coal found near Thayetmyo.
E. O'Riley. Memorandum on Mineral Specimens from Tenasserim.
W. Theobald. On beds containing silicified wood in Eastern Prome, British Burma.
W. Theobald. On the alluvial Deposits of the Irrawadi more particularly as contrasted with those of the Ganges.
W. Theobald. On Petroleum in British Burma.
W. Theobald. The axial group in Western Prome, British Burma.
W. Theobald. A few additional remarks on the axial group of Western Prome.
W. Theobald. A brief Notice of some recently discovered Petroleum Localities in Pegu.
W. Theobald. On the Geology of Pegu.
W. Theobald. On the Salt Springs of Pegu.
W. Theobald. Stray Notes on the metalliferous resources of British Burma.
G. B. Tremenheere. Report on the Tin of the Province of Mergui.
G. B. Tremenheere. Report on the Manganese of the Mergui Province.
I. S. D. White. Letter regarding Coal at Thayetmyo.
(Noetling).

756. — Notice of a recent Eruption from one of the Mud Volcanoes in Cheduba. Letter from Colonel E. B. Sladen, Commissioner of Arakán, to the Secretary to the Chief Commissioner British Burma, Rangoon. Dated Akyab, 4th January 1882. (*Records Geol. Survey of India*, XV, Pt. 2, 1882, pp. 141—2).

757. — Notice of a further Fiery Eruption from the Minbyin Mud Volcano of Cheduba Island, Arakán. From Colonel E. B. Sladen, M S.C., Commissioner of Arakán, to the Superintendent, Geological Survey of India, dated Akyab, the 27th May 1884. (*Ibid.*, XVII, Pt. 3, 1884, p. 142).

758. — Notice of a fiery Eruption from one of the mud volcanoes of Cheduba Island, Arakan. (*Records Geol. Survey of India*, XIX, Pt. 4, 1886, p. 268).
[Report from the Deputy Commissioner of Kyauk Pyu, to the Commissioner of Arakan.]

759. — Note on the Earthquake of 31st December 1881, by R. D. Oldham, A.R.S.M., Geological Survey of India. (With a Map). (*Ibid.*, XVII, Pt. 2, 1884, pp. 47—53).
Affecting the Burmese Coast.

760. — Note on some Antimony Deposits in the Maulmain District, by W. R. Criper, A.R.S.M., F.C.S. (*Ibid.*, XVIII, Pt. 3, 1885, pp. 151—153).

761. — The mineral Resources of Upper Burmah. (*N. C. Herald*, March 24, 1886, pp. 323—4).
D'après le *Times*.

762. — Analysis of Gold-dust from the Meza Valley, Upper Burma, by R. Romanis, D.Sc., Chemical Examiner to the Government of Burma. (*Records Geol. Survey of India*, XIX, Pt. 4, 1886, pp. 268—270).

763. — Notes on Upper Burma, by E. J. Jones, A.R.S.M., Geological Survey of India (with 2 maps). (*Ibid.*, XX, Pt. 4, 1887, pp. 170—194).

764. — The Birds'-Nest or Elephant Islands, Mergui Archipelago. By Commander Alfred Carpenter, R.N., H.M.I.M.S., S.S. "*Investigator*". (*Ibid.*, XXI, Pt. I, 1888, pp. 29—30).

765. — On certain Features in the Geological Structure of the Myelat District of the Southern Shan States in Upper Burmah as affecting the Drainage of the Country. — By Brigadier-General H. Collett. (*Jour. As. Soc. Bengal*, Vol. 57, 1888, Pt. 2, pp. 384—386).

766. — Tin-mining in Mergui District. By T. W. Hughes Hughes. (With a plan). (*Records Geolog. Survey India*, XXII, 1889, pp. 188—208).

767. — Report on the Prospecting Operations, Mergui District, 1891—92. By T. W. H. Hughes. (*Ibid.*, XXVI, 1893, pp. 40—53).

768. — Geographische Forschungs-Ergebnisse aus Ober-Birma. Von Emil Schlagintweit. (*Globus*, LVIII, 1890, pp. 145—150).

769. — Note on a Salt spring near Bawgyo, Thibaw State, by Fritz Noetling. (*Records Geolog. Survey India*, XXIV, 1891, pp. 129—131).

770. — Preliminary Report on the Economic Resources of the Amber and Jade Mines Area in Upper Burma. By Fritz Noetling. (*Ibid.*, XXV, 1892, pp. 130—5).

771. — Note on the Occurence of Jadeite in Upper Burma, by Dr. Fritz Noetling. (With a Map). (*Ibid.*, XXVI, 1893, pp. 26—31).

772. — On the Occurrence of Burmite, a new Fossil Resin from Upper Burma; by Dr. Fritz Noetling. (*Ibid.*, XXVI, 1893, pp. 31—40).

773. — Carboniferous Fossils from Tenasserim; by Fritz Noetling. (With a plate). (*Records Geolog. Survey India*, XXVI, 1893, pp. 96—100).

774. — Note on the Geology of Wuntho in Upper Burma, by Fritz Noetling. (*Ibid.*, XXVII, 1894, pp. 115—124).

775. — On the Occurrence of Chipped (?) Flints in the Upper Miocene of Burma. By Dr. Fritz Noetling. (*Ibid.*, XXVII, 1894, pp. 101—103).

776. — The Burmese Chipped Flints Pliocene not Miocene. By W. T. Blanford. (*Nature*, LI, 1894—95, p. 608).

777. — On the Discovery of Chipped Flint-flakes in the Pliocene of Burma. By Fritz Noetling. (*Natural Science*, X, 1897, pp. 233—241).

Cf. *Records Geolog. Survey*, XXVII, 1894, pp. 101—3.

778. — *Noetlings Entdeckung zugeschlagener Feuersteinsplitter im Pliocän von Burma. (*Globus*, LXXII, pp. 15 et seq.).

Extrait de *Natural Science*, 1897, April, pp. 233—241.

779. — Note on the Occurrence of *Velates schmideliana*, Chemn. and *Provelates grandis*, Sow. sp., in the Tertiary Formation of India and Burma. By Dr. Fritz Noetling. (*Records Geolog. Survey India*, XXVII, 1894, pp. 103—8).

780. — The Development and Sub-division of the Tertiary System in Burma, by Dr. Fritz Noetling. (*Ibid.*, XXVIII, 1895, pp. 59—86).

781. — Note on Dr. Fritz Noetling's Paper on the Tertiary System in Burma in the *Records of the Geological Survey of India* for 1895, Part 2: by Mr. Theobald. (*Ibid.*, XXVIII, 1895, pp. 150—2).

782. — On some Marine Fossils from the Miocene of Upper Burma, by Dr. Fritz Noetling (with 10 plates). (*Memoirs Geolog. Survey India*, XXVII, 1898, pp. 1—45, v, iv).

783. — Fritz Noetling. — Das Vorkommen von Birmit (indischer Bernstein) und dessen Verarbeitung. (*Globus*, Braunschweig, 1896, LXIX, pp. 217—220, 239—242).

784. — *Fritz Noetling. — Über das Vorkommen van Jadeit in Ober-Burma. (*Zeit. fur Ethnologie*, XXVI, p. 246).

785. — *F. Noetling. Ueber das Vorkommen von Jadeit in Ober Birma. (*Neues Jahr. f. Min. Geolog. und Petref.*, 1896, I, pp. 1—17).

786. — Note on a worn femur of *Hippopotamus irravadicus*, Cant. and Falc., from the Lower Pliocene of Burma, by Fritz Noetling. (*Records Geolog. Survey India*, XXX, 1897, pp. 242—249).

787. — The Miocene of Burma by Fritz Noetling, Ph.D., F.G.S. Geological Survey of India. Verhandelingen der Koninklijke Akademie van Wetenschappen te Amsterdam. (Tweede Sectie). Deel VII. N°. 2. (With one Map). Amsterdam, Johannes Müller. 1900, in-8, pp. 131.

Voir pp. 117—129: Geological Literature on Burma including Arrakan and Tenasserim.

La carte a été reproduite dans E. Suess, *La Face de la Terre*, trad. franç. de E. de Margerie, III, 1e Partie, Paris, 1902, p. 285.

788. — Fauna of the Miocene Beds of Burma. By Fritz Noetling. (*Palaeontologia Indica*, N. S., Vol. I, 1901, gr. in-4, pp. 378).

789. — *Fritz Noetling. — Über prähistorische Funde in Hinterindien. (*Zeit. f. Ethnologie*, XXVI, p. 247).

790. — *Fritz Noetling. — Werkzeuge der Steinperiode in Birma. (*Ibid.*, XXVI, pp. 588—593).

791. — *Tom D. La Touche. — Note on the Geology of the Lushai Hills. (*Rec. Geolog. Survey of India*, XXIV, pp. 98—9).

792. — Geological Sketch of the Country north of Bhamo, by C. L. Griesbach. (*Ibid.*, XXV, 1892, pp. 127—130).

793. — On a New Fossil, Amber-like Resin occuring in Burma, by Dr. Otto Helm, of Danzig. (Translated by Thomas H. Holland). (*Ibid.*, XXV, 1892, pp. 180—1).

794. — Further Note on Burmite, a new amber-like fossil resin from Upper Burma. By Dr. Otto Helm of Danzig. (Translated from the German by Professor Bruhl). (*Ibid.*, XXVI, 1893, pp. 61—4).

795. — Note on the Alluvial Deposits and Subterranean water-supply of Rangoon, by R. D. Oldham. (With a Map). (*Ibid.*, XXVI, 1893, pp. 64—70).

796. — *R. D. Oldham, The Alleged Miocene Man in Burma. (*Natural Science*, 1895, VII, pp. 201—2).

797. — Note on Granite in the Districts of Tavoy and Mergui, by P. N. Bose. (With a plate). (*Records Geolog. Survey India*, XXVI, 1893, pp. 102—3).

798. — Notes on the Geology of a part of the Tenasserim Valley with special reference to the Tendau-Kamapying Coal-field; by P. N. Bose. (With 2 Maps). (*Ibid.*, XXVI, 1893, pp. 148—164).

799. — On the Jadeite and other rocks, from Tammaw in Upper Burma: by Prof. Max Bauer, Marburg University: (translated by Dr. F. Noetling and H. H. Hayden). (*Ibid.*, XXVIII, 1895, pp. 91—105).

800. — *M. Bauer. Der Jadeit und die andern Gesteine der Jadeit Min. Geol. von Tammaw in Ober-Birma. (*Neues Jahr. f. lagerstätte und Petref.*, 1896, Vol. I, pp. 18—51).

801. — *Jadeït aus Birma. Von O. L. (*Prometheus*, Berlin, 1896, VII, pp. 410—11).

802. — Report on the Steatite Mines, Minbu District, Burma, by H. H. Hayden. (*Records Geolog. Survey India*, XXIX, 1896, pp. 71—6).

803. — *A. H. Bromly. Note on Gold-mining in Burma. (*Transact. Federat. Instit. of Mining Engineers*, 1896).

Noetling.

804. — Caves of the Amherst District, Burma. By R. C. Temple. (*Ind. Antiq.*, XXVI, 1897, p. 336).

805. — Geology of parts of the Myingyan, Magwe and Pakoku Districts, Burma, by G. E. Grimes. (*Mem. Geol. Survey India*, XXVIII, Pt. I, 1898, pp. 30—71).

806. — Geology and Economie Mineralogy. (*British Burma Gazetteer*, Vol. I, Chap. II, pp. 32—67).

That Portion of Chapter II which relates to Geology is by Mr. Theobald of the Geological Survey of India and the second portion was to some extent revised by him.

807. — *R. — Wurde Bernstein von Hinterindien nach dem Western exportirt? (*Natur*, I, p. 10).

808. — *Der barmanische Bernstein. (*Ibid.*, XXVII, p. 323).

D'après Noetling.

809. — *Hinterindischer Bernstein. (*Ausland*, XL, p. 638).

D'après A. B. Meyer, *Abhandlungen der Gesellschaft Isis* in Dresden 1893, pp. 63 et seq. — Comparer également *Globus*, LXIV, p. 236.

Pétrole.

810. — An Account of the Petroleum Wells in the Burmha Dominions, extracted from the Journal of a Voyage from Ranghong up the river Erai-Wuddey to Amarapoorah, the present Capital of the Burmha Empire. — By Captain Hiram Cox, Resident at Ranghong. (*Asiatick Researches*, VI, pp. 127—136).

Réimp. dans *The Asiatic Annual Register*, 1800, *Miscel. Tracts*, pp 315—320.

811. — Chemical Examination of the Petroleum of Rangoon. By Robert Christison, M.D. F.R.S.E. Professor of Materia Medica in the University of Edinburgh, &c. (*Trans. Royal Soc. Edinb.*, XIII, 1836, pp. 118—123).

812. — On the Composition of the Petroleum of Rangoon, with Remarks on Petroleum and Naphtha in general. By William Gregory, M.D., F.R.S.E., Lecturer on Chemistry. (*Ibid.*, XIII, 1836, pp. 124—130).

813. — Chemical Examination of Burmese Naphtha, or Rangoon Tar. By Warren De La Rue, Ph.D., F.R.S., and Hugo Müller, Ph.D. (*Proc. Royal Soc. Lond.*, VIII, 1857, pp. 221—8).

Réimp. *Philosophical Mag.*, 4th Ser., XIII, 1857, pp. 512—517.

814. — *Warren & Storer. Examination of Naphta obtained from Rangoon Petroleum. (*Memoirs American Acad. of Arts and Science*, Cambridge and Boston, 1867, N. S., IX, p. 208).

Noetling.

815. — Note on Petroleum in Burmah, &c., by William Theobald, Esq., Geological Survey of India. (*Records Geological Survey of India*, Vol. III, N° 3, 1870, pp. 72—73).

816. — A brief notice of some recently discovered Petroleum localities in Pegu, by W. Theobald, Geological Survey of India. (*Ibid.*, Vol. V, Pt. 4, 1872, pp. 120—122).

817. — *Dr. H. Friedländer. The Country of the Earth-oil in Upper Burma. Rangoon, Suppl. to the *British Burma Gazette*, Feb. 14, 1874.

Noetling.

818. — The Petroleum Question. — England as a Petroleum Power, or the Petroleum fields of the British Empire. By Charles Marvin... — London: R. Anderson & Co., br. in-4, pp. 32.

Pétrole en Birmanie.

819. — *Charles Marvin. — The oil wells of Burma. (*National Review*, London, November).

820. — Report on the Oil-Wells and Coal in the Thayetmyo District, British Burma, by R. Romanis, D.Sc. (*Records Geol. Survey of India*, XVIII, Pt. 3, 1885, pp. 149—151).

821. — Note on the Occurence of Petroleum in India, by H. B. Medlicott, Geological Survey of India. (With two plates). (*Ibid.*, XIX, Pt. 4, 1886, pp. 185—204).

Assam, Arakan, Burma.

822. — Report on the Oil-Fields of Twingoung and Beme, Burma; by Fritz Noetling, Ph.D. (With 1 plate and a Map). (*Ibid.*, XXII, 1889, pp. 75—136).

823. — Note on the Chemical qualities of Petroleum from Burma; by Professor Dr. Engler (Karlsruhe). (Translated by Dr. Fritz Noetling, G.S.I.). (*Ibid.*, XXVII, 1894, pp. 49—54).

824. — The occurrence of Petroleum in Burma, and its technical exploitation, by Dr. Fritz Noetling. (*Memoirs Geolog. Survey India*, XXVII, 1898, pp. 47—272, pl.).

824 *bis*. — *David Ker. — Petroleum in Burmah; primitive and expensive methods in use, etc. (*New York Times*, 14 Oct. 1888).

825. — *Th. Holland. — Crude Mineral Oil from Burma. (*Records Geolog. Survey India*, XXIV, 1894, pp. 251—7).

826. — Petroliferous Sands and Mud Volcanoes in Burma. By H. B. W. (*Nature*, LVIII, 1898, pp. 20—21).

Cf. F. Noetling, *Mem. Geolog. Survey India*, XXVII, Part 2.

Mines de rubis.

827. — Short Description of the Mines of Precious Stones, in the District of Kyat-pyen, in the Kingdom of Ava. [Translated from the original of Père Giuseppe d'Amato]. (*Jour. As. Soc. of Bengal*, II, feb. 1833, pp. 75—76).

828. — Birmanie. (*Ann. de l'Ext. Orient*, 1885—86, VIII, pp. 377—8).

Mines de rubis.

829. — Les mines de rubis en Birmanie. (*Ibid.*, 1886—87, IX, pp. 254—6).

830. — The Ruby Mines of Burma. By Mr. G. Skelton Streeter. (*Jour. Manchester Geog. Soc.*, III, 1887, pp. 216—20).

831. — On the Ruby Mines near Mogok, Burma. By Robert Gordon, C.E. (*Proc. R. Geog. Soc.*, X, 1888, May, pp. 261—75; carte, p. 324).

832. — The Ruby Mines of Burma. By Robert Gordon. (*As. Quart. Review*, VII, Jan.—April 1889, pp. 410—23).

833. — Note on the reported Namseka Ruby-mine in the Mainglôn State, by Fritz Noetling. (*Records Geol. Survey India*, XXIV, 1891, pp. 119—25).

834. — *M. Bauer: Ueber das Vorkommen der Rubine in Burma. (*Neues Jahrb. f. Min. Geol. & Petrefact.*, 1896, II, pp. 197—238).
Noetling.

835. — *Brown & Judd. The Rubies of Burma and associated Minerals, their mode of Occurence Origin and Metamorphosis. A contribution to the History of Corundum. (*Philos. Transact. Roy. Soc.*, London, Vol. 187, pp. 151—228).

Charbon.

836. — *H. Walters. — Coal from Sandoway District. (*Jour. As. Soc. Bengal*, II, 1833, pp. 263—4).

837. — Note on the Coal discovered at Khyûk Phyú, in the Arracan District. By J. P. (*Ibid.*, II, Nov. 1833, pp. 595—7).

838. — Report on the Coal discovered in the Tenasserim provinces, by Dr. Helfer, dated Mergui, 23rd May, 1838. (*Ibid.*, VII, Aug. 1838, pp. 701—6).

839. — Papers relative to the New Coal Field of Tenasserim. N° 1. Report on the Coal Field at Ta-thay-yna, on the Tenasserim river, in Mergui province. By J. W. Helfer, M.D. (*Ibid.*, VIII, May, 1839, pp. 385—9; N° 2. Report on the new Tenasserim Coal Field. By Lieut. Hutchinson, Madras Artillery; (*ibid.*, pp. 390—3).

840. — Report of the Coal Committee. By M. J. M. M'Clelland, Secretary Coal Committee. (*Ibid.*, IX, Pt. I, 1840, pp. 198—214).

841. — Note on the Map attached to the Report of the Coal Committee in the 98th Number of the Journal of the Asiatic Society. — By Capt. Macleod, M.N.I. late in charge of Ava Residency. (*Ibid.*, IX, Pt. I, 1840, pp. 582—94).

842. — Notice of Tremenheerite, a new carbonaceous mineral, by Henry Piddington, Curator Museum of Economic Geology. (*Ibid.*, XVI, pt. I, 1847, pp. 369—71).

843. — On a new Kind of Coal, being Volcanic Coal, from Arracan, by Henry Piddington, Curator Museum of Economic Geology. (*Ibid.*, XVI, pt. I, 1847, pp. 371—73).

844. — Examination and Analysis of two specimens of Coal from Ava, by H. Piddington, Curator Museum Economic Geology. (*Ibid.*, XXIII, 1854, pp. 714—17).

845. — *Papers on the Coal of the Nerbudda Valley, Tenasserim Provinces, and Thyetmyo, 1854 and 1855. No. X.

846. — *T. Oldham. Memorandum on Coal found near Thayetmyo on the Irrawaddi River. (*Selections from the Records of the Gov. of India*, X, 1856, pp. 99—107).

847. — H. B. Medlicott. — On the prospects of useful Coal being found in the Garrow Hills, Bengal. (*Records Geological Survey of India*, Vol. I, Pt. I, 1868, pp. 11—16).

848. — Coal in India, by Theo. W. H. Hughes, C.E., F.G.S., Associate, Royal School of Mines. (*Ibid.*, Vol. VI, Pt. 3, 1873, pp. 64—66).

849. — Coal in the Garo Hills, by Mr. H. B. Medlicott. (*Ibid.*, Vol. VII, Pt. 2, 1874, pp. 58—62).

850. — Note on Coals recently found near Moflong, Khasi Hills, by F. R. Mallet, Esq., Geological Survey of India. (*Ibid.*, VIII, Pt. 3, 1875, p. 86).

851. — Analysis of Coal and Fire-clay from the Makum Coal-field, Upper Assam. By F. R. Mallet. (*Ibid.*, XV, Pt. 1, 1882, pp. 58—63).

852. — Note on Borings for Coal at Engsein, British Burma. By R. Romanis, D.Sc., F.G.S.E. (*Ibid.*, XV, Pt. 2, 1882, p. 138).

853. — The Daranggiri Coalfield, Garo Hills, Assam. — By Tom D. La Touche, B.A., Geological Survey of India. (*Ibid.*, XV, Pt. 3, 1882, pp. 175—178).

854. — On the Outcrops of Coal in the Myanoung Division of the Henzada District. — By R. Romanis, D.Sc., Chemical Examiner, British Burma (with a plan). (*Ibid.*, XV, Pt. 3, 1882, pp. 178—181).

855. — Note on the Cretaceous Coal-measures at Borsora in the Khasia Hills, near Laour in Sylhet, by Tom D. La Touche, B.A., Geological Survey of India. (*Ibid.*, XVI, Pt. 3, 1883, pp. 164—166).

856. — Report on the Langrin Coal Field, South-West Khasia Hills, by Tom D. La Touche, B.A., Geological Survey of India. (With a map). (*Ibid.*, XVII, Pt. 3, 1884, pp. 143—146).

857. — Note on Coal and Limestone in the Doigrung River, near Golaghat, Assam, by Tom D. La Touche, B.A., Geological Survey of India. (*Ibid.*, XVIII, Pt. 1, 1885, pp. 31—32).

858. — *F. Noetling. Report on the Upper Chindwin Coal-fields. Calcutta, 1890. Only 100 copies published. (Noetling).

859. — Coal on the Great Tenasserim River, Mergui District, Lower Burma, by T. W. H. Hughes. (*Records Geol. Survey India*, XXV, 1892, pp. 161—3).

HENRI CORDIER.

(*à suivre.*)

THE LIFE OF VASU-BANDHU [1])

BY

PARAMĀRTHA (A.D. 499—569)

TRANSLATED BY

J. TAKAKUSU, M.A., PH.D.

Ba-su-ban-du [2]) (Vasu-bandhu), Master of the Law, was a native of Fu-lu-sha-fu-la [3]) (Puruṣa-pura), N. India. "Fu-lu-sha" (puruṣa) means "hero" [4]), and "Fu-la" (pura) "territory" [5]).

It is said in the "Genealogy of Bi-shu-nu" (Viṣṇu) the lord of heaven [6]): "He (Viṣṇu) was a younger brother of Śakra the Lord (Indra) [7]). The latter sent him to be born in Jambu-dvīpa [8]) as a

1) *Chinese Tripiṭaka, Japanese edition*, vol. XXIV, part 9, pp. 115 v°—118 r°. — Cf. BUNYIU NANJIO, *Catalogue*, n°. 1463.

2) 婆藪槃豆.

3) 富婁沙富羅.

4) 丈夫.

5) 土.

6) 毗搜紐天王世傳. This seems to mean Viṣṇu-purāṇa, but the story does not occur, as a whole, though there are occasional allusions to it throughout the Purāṇa.

7) 帝釋.

8) 閻浮提 i. e. India.

King, in order to subdue Asura [9]). He was born in Jambu-dvīpa as a son of the King Ba-su-dai-ba (Vasu-deva) [10]). There was an Asura called In-da-la-da-ma-na (Indra-damana) [11]). "Indra" is a name of Śakra the Lord, and "damana" means "subduing". This Asura was ever in battle with Śakra the Lord. He had that name signifying that he was able to subdue Śakra. The treatise Bi-ka-la [12]) (Vyākaraṇa-śāstra) explains the meaning of the word "Asura" as "without virtuous pleasure" [13]) — thus the word "Asura" in Chinese must be understood in this sense. All gods ever regard good as their enjoyment, while Asuras consider evil as their pleasure, — hence the name. The word (A-sura) also signifies "non-god" [14]). The Asura in question had a younger sister Ba-la-ha-ba-ti (prabhāvatī) [15]). "Prabhā" means "splendour", "vatī" a "lady". The lady was possessed of beauty. The Asura, wishing to kill the god, Viṣṇu, induced his sister to entice him. Through his power of magic he brought darknees upon a part of Jambu-dvīpa. He hid himself in the dark, so as not to let anyone see him, and ordered his sister to be by herself in the light. He further told her: "If a man wish to take you for wife, you are to say: 'If you want to take me, my elder brother is sure to object. He is possessed of great strength. If you are able to fight with my brother I will then give my consent'". Viṣṇu, the god, afterwards saw that woman in the light, and was exceedingly delighted with her. He asked her who she was.

9) 阿修羅.
10) 婆藪提婆.
11) 因陀羅陀摩那.
12) 毗伽羅.
13) 非善戲.
14) 非天.
15) 婆羅頗婆底.

"I am a young woman belonging to an Asura" was the answer. The god said, "Asura women frequently marry gods. I myself have no wife, and you too have no husband. Now I wish to marry you so that we may see each other; will you consent?" She then answered him in the words previously taught by her brother. He said: "You think favourably of me and therefore you say so. As you love me I will not leave you alone. Since I have great strength, I will fight with your brother". She consented at last and they became husband and wife. The Asura then went to the light and asked Viṣṇu, the god, why he had unceremoniously taken his sister as wife". He replied: "If I am not a hero you may object when I take your sister to wife. But I am a hero and had no wife; your sister is a young woman and had no husband. It is but reasonable that I took her as my wife. Why do you wonder at it?" The Asura said: "What qualification have you, on account of which you call yourself a hero? If you are really a hero you will be able to fight with me and win the victory, then I will give you my sister in marriage". The god answered: "If you do not believe me we will put it to the test (by a duel)". Then they seized their weapons and began to strike each other. Viṣṇu is an incarnation of Nārāyaṇa, upon whose body no striking or wounding can take any effect. The god cut the Asura's head off, but instantly the head came back to his body, and so with his hands, arms, and other portions of his frame; they recovered as soon as they were cut. From morning till evening the god continued striking, yet the Asura shewed no sign of death. The strength of the god became gradually exhausted, and he seemed more and more fatigued and embarrassed. When night approached the power of the Asura became all the greater. The Lady of Light (Prabhā-vatī), being afraid that her husband might not be a match for the Asura, took a flower

of Ut-ba-la (Utpala) [16]), split it into two pieces, and threw one on one side, the other on the other. She then walked between the two pieces and came back again. The god seeing it understood what she meant. Thereupon he caught hold of the Asura's body and tore it into two pieces, which he threw on either side. He walked between them and back again. Thereupon the Asura expired. Formerly he had gone to a Ṛṣi and asked a blessing, saying, "Pray let my body recover at once whenever I am cut through or wounded". The Ṛṣi gave him the benefit requested, and therefore he did not lose his life afterwards when he was wounded. But the Ṛṣi himself was desirous that the gods might kill him and so he did not give him the benefit of recovery in case of his being split asunder. This was the reason why he afterwards lost his life by his being torn into two pieces. Viṣṇu, the god, showed himself a hero (puruṣa) in this region, therefore it is called the "Land of the Hero" (Puruṣa-pura) [17]).

In the country (just named) there was a court priest [18]), a Brāhman of the family of "Kiau-shi-ka" (Kauśika) [19]). He had three sons, all named Ba-su-ban-du (Vasu-bandhu); Vasu means "God" and Bandhu "Kinsman". In Tien-chu (India) [20]) this custom obtains in the naming of children. Though they call all by one and the same name, they, nevertheless, give different epithets in order to distinguish one from the other.

16) 鬱波羅 Yu-po-lo, Jap. Ut-ba-la, Utpala, blue lotus.

17) All the above is an explanation of the name "Puruṣa-pura", and has nothing to do with the subject-matter of this work.

18) 國師 lit. "Teacher of the country", an honorific title in China given to a priest of renown. In want of any better word for it I use here "court priest".

19) 憍尸迦 Kiao-ssu-chia. Jap. Kiau-shi-kia.

20) 天竺 Tien-chu, originally for Sindhu.

The third son, Vasu-bandhu, became a priest in the Sat-ba-ta [21]) (Sarvāstivāda) school, and attained the Arhatship. His distinguishing epithet was Bi-lin-ji-bat-sa [22]) (Viriñci-vatsa); Bi-lin-ji (Viriñci) was the name of his mother and Bat-sa (Vatsa) means "son" or "child". The latter word (Bat-sa) applies equally to man and animal, for instance a calf is also called "Vatsa". In this country [23]), however, a calf is called "tu" [24]).

The eldest son, Vasu-bandhu, was a man who was endowed with the innate character of a Bodhisattva. He too became a priest in the Sat-ba-ta (Sarvāsti-vāda) school, but afterwards he practised meditation and became free from desire. Though he investigated the doctrine of nothinguess, he could not understand it. He was about to commit suicide. Bin-du-la (Piṇḍola) [25]), an Arhat, who was then in Eastern (Pūrva) Videha [26]), having perceived this, came to him from that region, and expounded the doctrine of nothingness peculiar to the Hīna-yāna. He arranged his thought according as he was taught, and at once comprehended it. Though he attained the doctrine of nothingness peculiar to the Hīna-yāna he nevertheless did not find comfort in it. Thinking that it would not be right to drop it altogether, he went up to the Tuṣita heaven [27]) by the supernatural power peculiar to the Hīna-yāna and enquired of Maitreya, the Bodhi-sattva, who expounded for him the doctrine

21) 薩婆多 Sa-p'o-to, Jap. Sat-ba-ta.
22) 比鄰持跋娑 Pi-lin-tsu-p'o-sha.
23) "This country" here seems to mean "China".
24) 犢.
25) 賓頭羅.
26) 毗提訶.
27) 兜率多天.

of nothingness belonging to the Mahā-yāna. When he returned to Jambu-dvīpa he investigated by the methods explained to him, and soon became enlightened. While he was engaged in investigation the earth began to quake (of its own accord) in six ways. Since he understood the doctrine of nothingness he called himself "Asaṅga" [28]), which means "without attachment". He afterwards often went up to the Tuṣita heaven in order to ask Maitreya the doctrine of the Mahā-yāna sūtras. The Bodhi-sattva expounded it extensively for him. Whenever he acquired anything he used to come back to Jambu-dvīpa to teach it to others. Most of those hearing him did not believe him. Asaṅga, Teacher of the Law, then prayed saying: "I now intend to make all beings fully believe in the doctrine of the Mahā-yāna. I only pray thee, Oh Great Master, to come down to Jambu-dvīpa and propound the Mahā-yāna in order that all beings may be fully convinced of it". Maitreya, thereupon, in accordance with his prayer, came down to Jambu-dvīpa at night, flooding it with great rays of light, had a large assembly of those connected with (the law) called in a lecture hall, and began to recite the sūtra of the Sapta-daśa-bhūmis [29]). After having recited a passage he would explain its purport. The seventeen Bhūmis were finished during the nights of four months. Although all were together in one and the same hall listening to the discourse, it was, nevertheless, only Asaṅga, Teacher of the Law, who had access to the Bodhisattva Maitreya, while the others could merely hear him from afar. At night, all together heard the religious discourse by Maitreya, while in the day time Asaṅga, Teacher of the Law, commented once again, for the sake of the others, upon what was taught by the Bodhisattva. In this way all

28) 阿僧伽 A-sang-kia.

29) 十七地經 see Nanjio's No. 1170.

the people could hear and believe in the doctrine of the Mahā-yāna. Maitreya, the Bodhisattva, taught Asaṅga, Teacher of the Law, to study the "sunlight" samādhi (meditation) [30]. As he studied it according as he was taught he subsequently attained to that abstract meditation. After he attained to this abstract meditation, what he could not understand formerly became all intelligible. Whatever he heard or saw was never forgotten, his memory being retentive, whereas he formerly could not fully understand the sūtras of the Mahā-yāna such as the Avataṁsaka, previously taught by the Buddha. Maitreya explained for him all these in the Tuṣita heaven, the Teacher of the Law thus became well versed in them and remembered them all. He afterwards in Jambu-dvīpa composed several U-pa-dai-sha (Upadeśa) [31] on the sūtras of the Mahā-yāna, in which he expounded all the teachings of the Mahā-yāna taught by the Buddha.

The second Vasu-bandhu entered the priesthood also in the Sat-ba-ta (Sarvāsti-vāda) [32]. His learning was wide, his knowledge many sided; he was well versed in all literature. His intellectual genius, brilliant and transparent, was absolutely unequalled, while his personal discipline, pure and high, could by no means be excelled. As his elder and younger brothers had distinguishing names, this Teacher of the Law (i. e. the second son) was simply called "Vasu-bandhu".

30) 日光三摩提. This is a samādhi called "sūrya-prabhā-tejas" (Mahāvyutpatti, § 24.6); otherwise interpreted in Chinese 日光燄, 日光明. Mr. Wogiwara kindly furnished me with the note.

31) 優波提娑. The commentaries so-called. It is translated 論議 "discussion", "discourse", in Chinese.

32) See above, 21.

In the sixth century [33]) after the Buddha's Nirvāṇa there lived an Arhat called the "son of Ka-shen-yen" (Kātyāyanī-putra) [34]). He was named after his mother, her name being Ka-shen-yen (Kātyāyanī). In early years he entered the priesthood in the Sat-ba-ta (Sarvāsti-vāda) school. He was a native of Tien-chu (India) [35]). Afterwards he went to Ki-pin (Kaśmīra) [36]), which is situated north-west of Tien-chu (India). He with 500 other Arhats and 500 Bodhi-sattvas collected the A-bi-dat-ma (Abhidharma) [37]) belonging to the Sat-ba-ta (Sarvāsti-vāda) school and arranged them in eight Ka-lan-ta (Grantha, book) [38]), which are called here (in China) "Eight Kan-tu" [39]). "Ka-lan-ta" (Grantha) may be interpreted "Joint"

33) 五百年中 in Chinese means "In the five hundred years" i. e. at a time in 500—599 years A.B., therefore "the sixth century".

34) 迦旃延子.

35) 天竺.

36) 罽賓 "Ki-pin" was considered to be "Kubhā" Kabul (Eitel), but this was corrected lately and held to be Kapiśa. But in reality it stands for Kaśmīra, at least, in earlier texts, and this for the following reasons: 1. Chinese authorities always identify Ki-pin with Kaśmīra. 2. The Chinese Milinda-panho, said to have been translated A.D. 317—420, has Ki-pin for the Pāli "Kaśmīra". 3. The Chinese Samanta-pāsādikā of Buddhaghosa, translated A.D. 488, has "Ki-pin" also for Kaśmīra, where Asoka sends his mission. Nanjio's Nos. 1358, 1125. I think these are sufficient to show that "Ki-pin" was intended for Kaśmīra, say, before the 5th century. With the introduction of a more accurate transcription by Hiuen-tsang, i. e. Ka-shu-mi-la (迦濕彌羅), "Ki-pin" disappears altogether. "Ki-pin" here in our passage must mean Kaśmīra in any case, for Kaniṣka's council is here alluded to. In Song-yun's travels 'Ki-pin' is Kaśmīra, see Chavannes, Voyage de Song-yun, pp. 39 (4), 57 (3). (But comp. on the identity of Ki-pin and Kapiśa, Journal Asiatique, 1895, II, 371—384; 1896, I, 161; 1897, II, 529, note 2.)

37) The text 撰集 lit. "selected and put together". It may mean "collected" or "compiled". 阿毗達摩 A-p'i-ta-ma, Jap. A-bi-dat-ma.

38) 迦蘭他 "Ka-lan-ta" is, according to Paramārtha, "Grantha", not "Khaṇḍa", as Nanjio supposed. The work being a principal text-book of the Sarvāsti-vādins is well preserved in China and Japan. Nanjio's Nos. 1273, 1275.

39) 乾度 or 犍度. It stands for "Grantha" according to Paramārtha, or rather represents a Prākrit form "Ganṭho".

or "Section" [40]), "Joint" because the groups of principles are joined together in it, that is to say, are so bound together that they cannot be sundered; "section", because each group of principles has its own definite limits. Again, this compilation is called the "Discourse on the Production of Knowledge" [41]). By means of his divine wisdom, and the power born of his vows, the Arhat proclaimed to all, far and near, "If there be any who formerly heard the Abhidharma propounded by the Buddha, let him communicate what he knows whether it be much or little". Thereupon the Devas, Nāgas, Ya-sha (Yakṣa) [42]), even to the regents of the Akaniṣṭha [43]) heaven, who had heard formerly the teaching of the Abhidharma by the Buddha, and brought their several contributions, some extensive, some short, even to one sentence or one verse (Gāthā). Kātyāyanī-putra, together with the Arhats and Bodhi-sattvas, made a selection from the principles thus collected. When the principles did not contradict the Shu-ta-la (Sūtra) and the Bi-na-ya (Vinaya) [44]), they assorted and registered them [45]), but rejected all those which conflicted with these authorities [46]). The compositions they selected were grouped together according to their principles; those illustrating the principle of wisdom (prajñā) were collected in the "Book of Wisdom" (Prajñā-grantha), those expounding the principle of meditation (dhyāna) in the Book of Meditation (Dhyāna-grantha), and

40) 結 or 節.

41) 發慧論 or 發智論 i. e. "Jñāna-prasthāna (Nanjio's 1275).

42) 夜叉.

43) 阿迦尼師吒天 "A-ka-ni-shi-ta".

44) 修多羅, 毗那耶.

45) 撰錄. A text has 撰銘 "selected and engraved", which might have suggested to Hiuen-tsang the story of an engraving on copper plates after the Council.

46) This sentence is the old doctrine laid down in the Book of the Great Decease; Digha 2, 124—126.

so with the remaining groups. The eight books (grantha) amounted to 50,000 verses (ślokas) [47].

When they had finished composing the eight books they intended also to compose a Bi-ba-sha (Vibhāṣā) [48], in order to explain the meanings.

The Bodhi-sattva, Ma-ming (Aśva-ghoṣa) [49], who was a native of Sha-ki-ta (Sāketa) [50] of the country of Sha-yei (Śrāvastī) [51], was well versed in the eight divisions of the Bi-ka-la (Vyākaraṇa) [52] treatise, in the four Vedas, and the six treatises on them (Vedāṅgas), and was conversant with the Tri-piṭakas of all the eighteen (Buddhist) schools. He was the Laureate of Literature, the Treasury of Learning, the Home of every Virtue [53]. Kātyāyanī-putra sent an envoy to Sha-yei (Śrāvastī) to invite Ma-ming (Aśva-ghoṣa) in order to embellish for him the literary compositions. When Ma-ming (Aśva-ghoṣa) came to Ki-pin (Kaśmīra), Kātyāyanī-putra expounded the eight books in succession. All the Arhats and the Bodhi-sattvas then thoroughly examined them. When the meaning of the principles had been settled, Ma-ming (Aśva-ghoṣa) put them one by one into literary form. At the end of twelve years the composition of the

47) Here the text has 偈 'Ge', Gāthā; but it stands as usual for "Śloka". The collection seems to have been much larger than the original of the Chinese, which is said to have been 15,072 Ślokas in Sanskrit. (See Nanjio's 1273).

48) 毗婆娑 "Vibhāṣā" "optional principles", a commentary so-called.

49) 馬鳴.

50) 娑枳多. Sāketa was a city adjoining with Ayodhyā (Oude), see Rhys Davids' Buddhist India p. 39 and the Authorities cited there.

51) 舍衛.

52) 八分毗迦羅論, 32 chapters. See below 88.

53) This passage is by no means easy to translate, the text runs, 文宗學府允儀所歸. For 允 a text has 先 which makes it worse. My rendering is only tentative. I take 三藏 "Tripiṭaka" with 十八部 "18 schools", which had a Tripiṭaka differing from one another. (See my I-tsing's Record, p. xxiii).

Bi-ba-sha (Vibhāṣā) was finished. It consisted of 1,000,000 verses (Ślokas). "Bi-ba-sha" (Vibhāṣā) is to be interpreted into Chinese "Extensive Analysis" [54]).

When the literary composition was finished Kātyāyāni-putra set up a stone inscribed with this proclamation: "Those who hereafter learn this Law must not go out of the country of Ki-pin (Kaśmīra). No sentence of the eight books (Aṣṭa-grantha), no sentence of the Bi-ba-sha (Vibhāṣā) must pass out of the land, lest the other schools, or the Mahā-yāna (sic) should corrupt the true Law". The setting up of this proclamation was reported to the King [55]), who duly approved it.

The country of Ki-pin (Kaśmīra) had mountains on all sides, like a fortified town. There was only a single gate through which one could go in or out. The sages there, through the power born of their vows, had in subjection all the Ya-sha (Yakṣa) [56]) gods, and set them to guard the gate. Anyone desirous of learning the Law could come to Ki-pin (Kaśmīra) and was in no way interrupted.

All the sages moreover made the 500 Ya-sha (Yakṣa) their 'Tan-wet' (patrons, Dāna-pati) [57]) through the power born of their vows.

To one who was studying the Law there, no article required for personal use was lacking.

In the country of A-yu-ja (Ayodhyā) [58]) there was a teacher of the Law named "Ba-sha-su-ba-da-la" [59]), who possessed an unsur-

54) 廣解 "Enlarged exposition". In Chinese it has 438,449 characters (Nanjio's 1263).

55) This King will be Kaniṣka, who is said to be a contemporary of Aśva-ghoṣa, and under whom the Buddhist Council, alluded to here, is believed to have taken place.

56) 夜叉.

57) 檀越 Tan-wet i. e. Dāna-pati, "benefactor", "patron".

58) Cf. above (49).

59) Ch. 婆娑須跋羅 "Ba-sha-su-ba-da-la" may be something like vaśa-subhadra but I propose "Vasu-bhadra" the 娑 "Sha" being superfluous. Comp. Nanjio, p. 375 (36).

passed intellect and great knowledge. Anything once heard, he remembered. He intended to learn the meanings of the eight books, and the Bi-ba-sha (Vibhāṣā) in order to promulgate them in the other countries. He assumed the appearance of a madman and went to Ki-pin (Kaśmīra). He was always in the great assembly hearing the Law, but his manner was strange and incongruous, and his speech and laughter were ill-assorted. Now he would discuss in the assembly the principles of the Bi-ba-sha (Vibhāṣā), then he would inquire about the story of the La-ma-yen (Rāmāyaṇa) [60]. The people thought lightly of him and, though hearing him talk, disregarded him. During the period of twelve years he learned the Bi-ba-sha (Vibhāṣā) several times and became conversant with the meanings of the composition. He committed all to his memory, and, with the intention of returning to his native land, came to the gate. The Ya-sha (Yakṣa) on guard proclaimed in a loud voice that the great master of the A-bi-dat-ma (Abhidharma) was about to go out of the country. Thereupon they took hold of him and escorted him back to the great assembly. His colleagues examined him, but his speech was disconnected and could not be understood by any. All considered him to be a madman and let him alone. Afterwards he was again passing through the gate. The gods (Yakṣas) a second time stopped him and took him back. At last this was reported to the King, who himself examined him in the great assembly. The others re-examined him, but failed to understand him just as before. For a third time he repeated the same action and was brought back. But when he did so a fourth time, although the gods (Yakṣas) took him back, nobody would examine him any more, but ordered the Ya-sha (Yakṣa) to send him away from the country. When he reached his native land (Ayodhyā) he at once proclaimed, so

60) 羅摩延傳.

that all those near and far could hear and know, as follows: "I have learned the Bi-ba-sha (Vibhāṣā) of Ki-pin (Kaśmīra); the meanings of the composition are complete in me. Those who are able to learn may come at once and acquire all". Thereupon the people thronged together from all the four quarters just as clouds gather.

As he was already advanced in age he was afraid that he could not finish the transmission of the Law. He ordered his pupils to acquire it as quickly as possible. It was written out as soon as it was taught, and at last it was completed. The teachers in Ki-pin (Kaśmīra) sighed over the news that the Law was promulgated among the people of another country.

In the tenth century [61]) after the Buddha's Nirvāṇa there was a heretic called the "Bin-ja-ka-ba-sha" (Vindhya-vāsa) [62]). "Bin-ja-ka" (Vindhya) is the name of a mountain and "Ba-sha" (Vāsa) means "residing". The heretic was so called because he lived in that mountain. There was a King of the Nāgas named "Bi-li-sha-ka-na" (Vṛṣa-gaṇa, Vārṣa-gaṇya) [63]) who was living in a lake at the foot of that mountain. The King of the Nāgas was well versed in the "Seng-ch'ia-lun" [64]) (Sāṁkhya-śāstra). The heretic above named, knowing that the Nāga was well versed (in the doctrine), wished to study under him. The Nāga used to disguise himself and assume

61) 九百年中 'in 900 years', .e., at a time in 900—999 years A.B., therefore "the 10th century".

62) Ch. "pin-she-ho-po-sha" 頻闍訶婆娑. The "She-ho", Jap. "ja-ka", corresponds to "dhya" of the Sanskrit; Wassilieff's transliteration "Vindhyaka-vāsa" is therefore wrong, as Garbe has already suggested. (See Wassilieff, Buddhismus, p. 230; Garbe, S. ph., p. 37).

63) 毗梨沙伽那 Ch. "pi-li-sha-chieh-na". Cf. Garbe, S. ph., p 37.

64) 僧佉論. I have used here the Chinese sounds because they have been used by Wassilieff, Bühler and Garbe. The identification of the "Seng-ch'ia-lun" with Sāṁkhya-śāstra was first suggested by Bühler. (See Garbe, s. ph., p. 37). Compare below 78.

the form of a Ṛṣi, living in a hut built of leaves. The heretic visited him there and expressed his desire to learn from him, and at once received permission to do so.

The new pupil gathered a large basketful of flowers, and, putting it on his head, carried it to his teacher. Each time he walked round the teacher he threw a flower as an offering; each time he offered a flower he composed a verse in praise of the Nāga King, who, on hearing it, refuted the meaning of the verse, took the flower offered, and threw it back to the heretic. He, in turn, re-asserted the meaning of the verse, throwing the flower again towards his teacher. This went on until the whole basket of flowers was emptied and thus, refuting and re-asserting, all his verses were successfully set forth.

The Nāga King much admired his intelligence, and expounded for him the "Seng-ch'ia-lun" (Sāṁkhya-śāstra) [65]. Then he said to his pupil: "When you have finished learning the śāstra, take care not to alter it". He said this because he feared that his pupil might supersede him. But when the latter was revising what he learned from his teacher he found that it was wrongly arranged, or that the wording was clumsy. As to the meaning it required to be changed altogether. The lecture of the Nāga King and the revision of his pupil were concluded at one and the same time.

He presented the result of his work to the Nāga King. The latter, on seeing the revised text became enraged and said: "I commanded you not to change my śāstra; how dare you do so? I forbid the promulgation of your treatise". The heretic replied: "Oh Master! you ordered me not to change it when I had *finished* learning; but you did not prohibit me from changing it while the lecture was still going on. I never violate the command of my master.

65) See the last.

Why then do you reproach me so? Pray have mercy on me, Oh Master! While my life survives I pledge myself that this śāstra shall not be destroyed". The master then pardoned him. The pupil having obtained the śāstra became very proud and thought that the doctrine set forth by himself was the greatest, and that nothing could be superior to it. There was, however, the Law of Śākya-muni which at that time was greatly flourishing in the world, and all people regarded it as the great Law. He resolved therefore to refute it.

Accordingly he went to the country of A-yu-ja (Ayodhyā) and beat the drum of dispute [66]) with his head and said: "I will dispute (with any Buddhist Śramaṇa). If I am defeated my opponent shall cut my head off; but if, on the contrary, he is beaten, he shall give me his head". The King, Pi-ka-la-ma-a-chi-ta (Vikramāditya) [67]), which, being interpreted, means the "Right-effort-sun", being informed of the matter summoned the heretic and asked him about it, whereupon the latter answered: "Thou art, O King, the Lord of the Land, in whose mind there should be no partial love to either Śramaṇas or Brāhmaṇas. If there be any doctrines prevailing (in thy country) thou shouldst put them to the test (and see whether) they are right or wrong. Now I intend (to dispute) with a disciple of Śākya-muni to determine which party is the winner or the loser. Each should vow to stake his own head". The King thereupon gave him permission and despatched men to ask all the Buddhist teachers of the country in the following words: "Is there anyone who is able to oppose this heretic? Whosoever thinks himself competent should dispute with him".

66) 擊論議皷 "It was customary for a king in India" a commentator says, "to keep a drum at the Royal Gate. When a man wants to appeal to the Court or to challenge a dispute, he has to beat it".

67) 毗柯羅摩訶秩多, 譯爲正勤日. Read 阿 for 訶.

At that time the great Teachers of the Law, Ma-nu-la-ta (Manoratha) [68]), Ba-su-ban-du (Vasu-bandhu) [69]), and others were all absent travelling in other countries. Ma-nu-la-ta (Manoratha) means "Mind-desire" [70]).

There was at home only But-da-mi-ta-la (Buddha-mitra) [71]) the teacher of Vasu-bandhu. But-da-mi-ta-la (Buddha-mitra) means the "Friend of the Enlightened". This Teacher of the Law was formerly very learned, but he was now advanced in years and therefore weak in mind and feeble in his speech. He said: "Now the great champions of the Law are all abroad. The heretic is strong and obstinate and must not be let alone any longer. I will now see to it myself". He informed the King, who appointed a day on which he summoned a great assembly to the hall of discussion, where the heretic and the Buddhist teacher were to meet and dispute.

The heretic said: "Will you first set forth your opinion? Or will you refute the opinion first set forth by me?" The priest replied: "I am like a great ocean which swallows up all that comes. You are like a lump of earth which will be submerged if it comes to the ocean. You may do as you like". His opponent said: "Then you had better set forth your own opinion (first). I will refute it".

The Buddhist teacher, thereupon, set forth his doctrine of impermanence (Anitya) and said: "All composite things are in process of destruction every kṣaṇa (moment) [72]), why? because they disappear in the end". He further supported this by various arguments. The heretic opponent could repeat all these arguments of the

68) 摩紩羅他.
69) 婆藪槃豆.
70) 心願.
71) 佛陀密多羅, 譯爲覺親.
72) 剎那 "set-na".

Buddhist priest after once hearing them and began to criticise them one by one by processes of reasoning. On being requested to commit to memory and repeat these refutations the priest failed to do so. He could not even re-construct his own arguments, though requested to do so.

Thus the Buddhist priest was completely defeated. The heretic said: "You are a Brāhman by caste and I also am a Brahman. We are not allowed to kill. I will beat you on the back instead, in order to show that I am the victor". He did so. The King gave him three lacs (lakṣa) [73]) of gold as a prize. On receiving the gold he distributed it among the people at large and returned to the *Bin-ja-ka* (Vindhya) [74]) mountain where he entered a rocky cave.

Through his power of magic he invoked a female yasha (yakṣa) named "Chū-lin" (Thick-forest) [75]), and prayed for her favour in the following words: "Let me change my body after death and become a stone so as never to be destroyed". The female deity (yakṣī) granted the request. Thereupon he closed the cave with stones and died within; his body becoming a stone. His request to become a stone originated from the vow formerly uttered when he was asking mercy of his teacher, the Nāga King, — the vow that so long as his body survived, the "seng-ch'ia-lun" (sāṁkhya-śāstra) [76]) compiled by himself should not be destroyed.

Thus it is that this śāstra exists even now.

73) 洛沙 "lak-sha", lac.

74) See above 62. Here it is clear that Bin-ja-ka can only be "Vindhya", "ka" representing the "hya" of the original.

75) 稠林 Ch. "Chou-lin". It is by no means certain whether this is a transliteration or a translation. If the latter be the case it would be something like "Abhaya-giri", which is 密林 "mi-lin" (Thick-forest) in Chinese.

76) See above 64 and below 78.

Ba-su-ban-du (Vasu-bandhu) came home afterwards, and on hearing of the incident was vexed and angry.

However, he could not find the enemy, and sent a man to the Bin-ja-ka (Vindhya) mountain in search of the heretic; for he wished to subdue the arrogance of his opponent, and thus wipe off the shame that was on the disgraced teacher (Buddha-mitra). But the heretic had already become a stone. Ba-su-ban-du (Vasu-bandhu) was all the more enraged and depressed. Thereupon he composed a śāstra entitled the "Truth-Seventy" [77]), in which he refuted the "Seng-ch'ia-lun" (Sāṁkhya-śāstra) [78]) composed by that heretic, whose doctrine fell to pieces like the broken tiles, from the beginning to the end, leaving no sentence which could hold together. All the heretics grieved as though it were their own life that was thus destroyed, for although he (Vasu-bandhu) did not encounter his opponent, the latter's sit-tan (doctrine, siddhānta) [79]) was so discredited in all its branches that there was nothing left for them to fall back upon. Thus he took full vengeance (on his enemy) and wiped off the disgrace put (upon his teacher).

Everyone was gratified on hearing the news. The King (Vikramāditya) gave him three lacs (lakṣa) [80]) of gold as a prize. This amount he divided into three portions with which he built three monasteries in the country of A-yu-ja (Ayodhyā):

1. A monastery for pi-ku-ni (Bhikṣuṇī) [81]).

77) 七十眞實論. It is otherwise called 勝義七十論 or 苐一義諦論, which point to Sanskrit "paramārtha-saptati". This does not exist in China.

78) This sāṁkhya-śāstra seems to have had 70 verses or topics, and Vasu-bandhu, refuting it, seems also to have composed 70 verses or topics. This sāṁkhya-work is in all probability the sāṁkhya-kārikā of Īśvara-kṛṣṇa, which is otherwise called "Sāṁkhya-saptati". The Chinese translation too is called the "Gold-seventy" (Suvarṇa-saptati or Hiraṇya-saptati).

79) 悉檀 Ch. "si-t'an"; siddhānta, "settled doctrine".

80) 3 lacs; see above 73.

81) 比丘尼 "nuns".

2. A monastery for the Sat-ba-ta (Sarvāsti-vāda) school.

3. A monastery for the Mahā-yāna school.

The Teacher of the Law (Vasu-bandhu) afterwards successfully re-established the true Law (of the Buddha). He studied, first, the principles of the Bi-ba-sha (Vibhāṣā) [82]). When he was well versed in them, he lectured thereupon before the general public. At the close of each day's lecture, he composed a verse in which he summed up his exposition for the day.

Each verse was engraved on a copper plate. This he hung on the head of an intoxicated elephant, and, beating a drum, made the following public declaration: "Is there anyone who can refute the principles set forth in this verse? Let him who is competent to do so come forth".

Thus he gradually composed more than 600 verses in which all the doctrines of the Bi-ba-sha (vibhāṣā) were contained. In the case of each verse he repeated the same process. After all there was no one who could refute them. This is the verse portion of the (Abhidharma) Kośa [83]).

When these verses were completed, he sent them together with 50 pounds of gold to Ki-pin (Kaśmīra) to the Bi-ba-sha (Vibhāṣā) masters, who, on seeing them, were all exceedingly pleased, thinking that the true Law held by themselves would now be widely promulgated. The words of the verses, however, were so abstruse in meaning that they could not understand them all. They therefore added 50 pounds of gold to the sum received from Vasu-bandhu, thus raising the amount to 100 pounds altogether, and sent it back to him, requesting him to write a prose [84]) explanation of the verses. Thereupon he com-

82) See above 48.

83) 倶舎論 Jap. "Ku-sha" (Kośa). See below note 116.

84) 長行 "longer lines" always means "prose".

posed the prose portion of the Abhidharma-kośa, which is a commentary upon them. He thus established the tenets of the Sat-ba-ta (Sarvāstivāda) school; but whenever he found a doctrine pushed to an extreme in that school, he refuted it by the principles of the Sautrāntika school. This work was called the A-bi-dat-ma-ku-sha (Abhidharma-kośa [85]). When he had completed the work he forwarded it to the Bi-ba-sha (Vibhāṣā) teachers of Ki-pin (Kaśmīra), who, on seeing their own opinions therein refuted, were grieved.

The Crown Prince, the son of the King, Vikramāditya, was named "Ba-la-chi-ti-ya" (Bālāditya) [86]; Bāla means "new" and Āditya the "sun".

In former days the King (Vikramāditya) sent the Crown Prince to Vasu-bandhu to receive his instruction. The Queen too went forth from her family and became his pupil.

When the Crown Prince succeeded to the throne, he and the Queen-mother invited their teacher to settle in Ayodhyā and accept the Royal support. He accepted the invitation.

The brother-in-law of the King, (Bālāditya), a Brāhman named "Ba-shu-la-ta" (Vasu-rāta) [87], was versed in the "Bi-ka-la" treatise (Vyākaraṇa) [88].

When Vasu-bandhu composed the Kośa [89], this heretic criticised by the principles of the "Bi-ka-la" treatise (Vyākaraṇa) the construction of the words and sentences of that work.

By pointing out the contradictions between Vasu-bandhu's work

85) 阿毗達摩俱舍論.

86) 婆羅秩底也, 新日王 or 幼日王.

87) 婆修羅多 ch. "p'o-shu-lo-to".

88) Vyākaraṇa is "Grammar" in 8 divisions, 32 chapters, see above 52 and below.

89) The Abhidharma-kośa.

and the "Bi-ka-la" (Vyākaraṇa) treatise, the heretic meant to force the author into a controversy in defence of his work, failing which, his work would be destroyed.

The Teacher of the Law (Vasu-bandhu) said: "If I do not understand the Bi-ka-la (Vyākaraṇa) treatise, how can I understand the excellent truth (of Buddhism) which is extremely profound? [90])

Thereupon he wrote a treatise and refuted the 32 chapters of the Bi-ka-la (Vyākaraṇa) treatise. The head and the tail of this work were broken asunder. Thus the Bi-ka-la (Vyākaraṇa) treatise was lost, while this work [91]) is still extant.

The King (Bālāditya) gave him a lac (lakṣa) of gold and the Queen-mother two lacs (lakṣa). He divided the sum he received into three portions and built three temples, one each in the land of the Hero (Puruṣa-pura, Peshwar), in Ki-pin (Kaśmīra) and in A-yu-ja (Ayodhyā, Oude).

The heretic was angry and ashamed, and, resolving to vanquish the Buddhist teacher, sent a messenger to Tien-chu (Central India) to invite the Buddhist priest, "Sang-ka-ba-da-la" (Saṅgha-bhadra) [92]) to come to Ayodhyā in order to compile a treatise and refute the Kośa. This teacher of the Law came and compiled two śāstras. One, entitled the "Samaya of Light" [93]), contained 10,000 verses, which merely explain the doctrines of the "Bi-ba-sha" (Vibhāṣā). "Samaya" means "Groups of meanings" [94]). The other bore the name "Conformity to the Truth" [95]), and contained 120,000 verses. It refutes

90) 豈能解甚深妙義. A various reading is 豈能解其深義 as the small Japanese edition has it. I follow the former reading.

91) i. e. the Abhidharma-kośa.

92) 僧伽跋陀羅. See Nanjio, p. 378 (48).

93) 光三摩耶論.

94) Something like "concordance"; Ch. 義類.

95) 隨實論. Skt. 'Satyānusāra' or 'Nyāyānusāra, see Nanjio, no. 1265 and his remarks there.

the Kośa in favour of the Vibhāṣā. When these treatise were completed, he invited Vasu-bandhu to meet him in person and have a decisive debate.

The latter, knowing that, in spite of his attempted refutation, his opponent had not been able after all to overthrow the doctrine of the Kośa, was not inclined to debate with him in person. He said: "I am now already old. You may do as you please. I formerly composed the śāstra to refute the doctrines of the Vibhāṣā. There is no need to enter further upon a decisive debate with you. You have now composed two śāstras. What is the use of challenging me? Any person endowed with knowledge will himself judge which party is in the right and which is in the wrong? The Teacher of the Law (Vasu-bandhu) was versed in all the principles of the eighteen schools (of Buddhism) and thoroughly understood the Hīna-yāna. It was the Hīna-yāna which he held firmly to be right. He did not believe in the Mahā-yāna thinking that the "Ma-ka-yen" (Mahā-yāna) was not the Buddha's own teaching [96]).

A-sang-ka (Asaṅga) [97]), teacher of the Law, saw that his younger brother was endowed with an intelligence surpassing that of others, his knowledge being deep and wide, and himself well versed in esoteric and exoteric doctrines. He was afraid that the latter might compose a śāstra and crush the Mahā-yāna. He was living then in the land of the Hero (Puruṣa-pura) and sent a messenger to Vasu-bandhu in Ayodhyā with the following message: "I am seriously ill at present. You had better attend me quickly". Vasu-bandhu followed the messenger to his native land, saw his brother and inquired what was the cause of his illness. He answered: "I have

96) 摩訶衍非佛所說.

97) 阿僧伽.

now a serious disease of the heart, which arose on account of you". Vasu-bandhu again asked: "Why do you say on account of me?" He answered: "You do not believe in the Mahā-yāna and are always attacking and discrediting it. For this wickedness you will be sure to sink for ever in a miserable life. I am now grieved and troubled for your sake to such an extent that my life will not long survive. On hearing this Vasu-bandhu was surprised and alarmed and asked his brother to expound the Mahā-yāna for him. He then gave him a concise explanation of the essential principles of the Mahā-yāna. Thereupon the Teacher of the Law (Vasu-bandhu), who was possessed of clear intelligence and especially of deep insight, became at once convinced that the truth of the Mahā-yāna excelled even that of the Hīna-yāna.

He then fully investigated, under his brother, the principles of the Mahā-yāna. Soon after he became as thoroughly acquainted with the whole as his brother was. When its meaning was already clear to him he would meditate on it. From the beginning to the end everything was perfectly in accordance with the truth, there being nothing contradictory to it. For the first time he realized that the Hīnā-yāna was wrong and the Mahā-yāna right. If there were no Mahā-yāna, then (he thought) there would be no path (mārga) and no fruition (phala) of the Tri-yāna [98]). Since he formerly did harm by speaking ill of the Mahā-yāna, in which he then had no faith, he was now afraid that he might fall into a miserable life on account of that wickedness. He deeply reproached himself and earnestly repented of his previous fault. He approached his brother and confessed his error, saying: "I now desire to make a confession. I do not know by what means I can be pardoned for my former slander" [99]).

98) 三乘 Bodhi-sattva-yāna, pratyeka-buddha-yāna and śrāvaka-yāna.

99) The text has 侃 but it may be a misprint of 訾 "slander" or some character of similar form.

He said (further): "I formerly did harm speaking ill (of the truth) by means of my tongue. I will now cut out my tongue in order to atone for my crime". His brother answered: "Even if you cut out your tongue a thousand times, you can not wipe out your crime. If you really want to wipe out your crime, you must find some other means". Thereupon he asked his brother to explain the means of wiping out the offence. The latter said: "Your tongue was able to speak very skilfully and effectively against the Mahā-yāna, and thus discredit it. If you want to wipe out your offence, you must now propound the Mahā-yāna equally skilfully and effectively".

After the death of Asaṅga, Vasu-bandhu began to write the Mahā-yāna treatises and comment on several Mahā-yāna sūtras. All the treatises on the Mahā-yāna sūtras, such as the Avataṁsaka [100]), the Ne-pan (Nirvāṇa) [101]), the Saddharma-puṇḍarīka [102]), the Pan-nya (Prajñā-pāramitā) [103]), the Yui-ma (Vimala-kīrti) [104]), the Śrī-mālā [105]), are the works of our Teacher of the Law. He also wrote the Vijñāna-mātra-siddhi [106]) and compiled the commentaries on the Mahāyāna-saṁparigraha [107]), the "Nature of the Ratna-traya" [108]), the "Door of the Nectar" [109]) and other Mahā-yāna treatises.

100) 華嚴經. The Gaṇḍa-vyūha forms a part of the Avataṁsaka, no. 87.

101) 涅槃經. Nanjio's 1206, 1207, 1209.

102) 法華經. Nanjio's 1232, 1233.

103) 般若經. Nanjio's 1168, 1231.

104) 維摩經. Vimala-kīrti-nirdeśa; nos. 144—7, 149, 181.

105) 勝鬘經. Śrī-mālā-siṁha-nāda; nos. 23 (48), 59.

106) 唯識論. Nanjio's 1238, 1239, 1240, 1215.

107) 攝大乘論. This work is by Asaṅga, see Nanjio's 1183, 1184, 1247.

108) 三寶性論. This is probably Nanjio's 1219.

109) 甘露門論. The "Door of the Nectar" is, no doubt, the Amṛta-dvāra (i. e. Gate of Immortality) and may mean Vasu-bandhu's Dharma-cakra-pravartana-Sūtropadeśa (Nanjio's 1205: translated A.D. 541), as in the said sūtra Buddha declares himself to open the gate of immortality.

The sense conveyed in his compositions is fine and excellent; there is no one who, on hearing or seeing it, does not believe and pursue it. Therefore all those who study the Mahā-yāna and Hīna-yāna in India and in all the frontier countries use the works of Vasu-bandhu as their text-books.

There are no teachers of any other schools (of Buddhism) or of the heretical sects who, on hearing his name, will not become quite nervous and timid.

He died in A-yu-ja (Ayodhyā) at the age of eighty.

Though he lived an earthly life, his real nature is indeed difficult to be understood.

NOTE [110]: "From the beginning as far as here the narrative refers to Vasu-bandhu and his brothers. Hereafter it records the travel of the Ācārya of the Tri-piṭaka (i. e. Paramārtha himself) from the capital of Tai-chou [111]) to the east, and thence to Kwang-Chou (Canton) [112]), where he re-translated the Mahā-yāna works, and it records also the incidents after his death, in order to hand them down to subsequent ages".

Here ends the Life of Vasu-bandhu.

110) We do not know who wrote this note. It is certain, however, that it is by one who struck out the portion relating to the author, Paramārtha, and made the life purely of Vasu-bandhu. We can see from this note that the original form of the work was different from what we have now, being a sort of memorandum giving biographical notes of Vasu-bandhu and Paramārtha, and incidents connected with these two teachers of the vidyā-mātra (vijñāna-vādins). This makes it at the same time very likely that Paramārtha is not the translator of an already existing biography of Vasu-bandhu, but a narrator of what he himself remembered or heard of Vasu-bandhu and his time.

111) 台州. This is in Cheh-kiang, Lat. 28° 54′, Long. 121° 06′.

112) 廣州.

N.B. My article on the "Life" will appear in the Journal R. A. S., October, 1904.

Abstracts of the life of Vasu-bandhu.

Paramārtha's "Life of Vasu-bandhu" furnishes us with the following facts:

Born at Puruṣa-pura (Peshwar) of the Brāhman family of Kauśika, Vasu-bandhu is the second of the three brothers.

A. Vasu-bandhu Asaṅga (Asaṅga, the eldest).

B. Vasu-bandhu Viriñci-vatsa (the youngest).

C. Vasu-bandhu (the second).

A. Asaṅga, first an adherent of the Sarvāsti-vāda school and of the Hīna-yāna, afterwards a promoter of the Mahā-yāna and an author of the Upadeśas on the Mahā-yāna sūtras.

The works attributed to Asaṅga:

1. The Saptadaśa-bhūmi sūtra [113]).
2. The Mahā-yāna-sūtra upadeśa [114]).
3. The Mahā-yāna-saṁparigraha-śāstra [115]).

He converts Vasu-bandhu to the Mahā-yāna and dies before Vasu-bandhu's compilation of the Mahā-yāna works.

B. Viriñci-vatsa, an adherent of the Sarvāsti-vāda school, an Arhat.

C. Vasu-bandhu, the second and the greatest of the three brothers, no other distinguishing name: first an adherent of the Sarvāsti-vāda school, but is a free-thinker and never confines himself to the teaching of his own school. His work "Abhidharma-kośā" [116]) representing his opinion, which presupposes the philosophy of the Vibhāṣā [117]) compiled by Kātyāyanī-putra, and put into literary form by Aśva-ghoṣa. These, in their turn, propound the principles

113) This is attributed to Maitreya but really a work of Asaṅga. Comp. Nanjio's 1170.

114) No work called "Upadeśa" is preserved, but several books called śāstra, kārikā or ṭīka are found in the Chinese Collections. See Nanjio's Catalogue p. 371, 5.

115) Nanjio's nos. 1183, 1184, 1247; compare no. 1171 (2).

116) Nanjio's nos. 1267, 1269, 1270.

117) Nanjio's nos. 1263, 1264, 1279.

set forth in the work Jñāna-prasthāna, otherwise called the Aṣṭa-Grantha [118]), also composed by Kātyāyanī-putra in the 6th century after the Buddha's death. As the tendency of his time requires, he writes the "Saptati of Truth" against the Sāṁkhya-śāstra (probably Sāṁkhya-saptati, i. e. Kārikā) of Vindhya-vāsa, a pupil of Vṛṣa-gaṇa (compare Vārṣa-gaṇya) in the 10th century after the Buddha's death.

King Vikramāditya of Ayodhyā, first the patron of the Sāṁkhya school, but afterwards that of Buddhism, its influence being recovered by Vasu-bandhu.

Bālāditya, the Crown Prince and the Queen-mother, both pupils of Vasu-bandhu, invite the latter to Ayodhyā after the death of Vikramāditya. Vasu-bandhu disputes with Vasu-rāta, a Grammarian, and Saṅgha-bhadra, an authodox Vaibhāṣika.

So far Vasu-bandhu is represented as a Hīnayānist

The Sarvāsti-vāda school.	*The Sāṁkhya school.*
1. Kātyāyanī-putra &c. The Jñāna-prasthāna-śāstra or The Aṣṭa-Grantha.	1. Vṛṣa-gaṇa. The original Sāṁkhya-śāstra.
2. Kātyāyanī-putra, Aśva-ghoṣa &c. The Abhidharma-mahā-vibhāṣā.	2. Vindhya-vāsa. The revised Sāṁkhya-śāstra or The Sāṁkhya-saptati.
3. Vasu-bandhu. The Abhidharma-kośa.	3. Vasu-bandhu. (In opposition) The Paramārtha-saptati.

Vikramāditya of Ayodhyā
Patron or Contemporary

Buddha-mitra	Vṛṣa-gaṇa
\|	\|
Vasu-bandhu	Vindhya-vāsa

118) Nanjio's nos. 1273, 1275.

Bālāditya (son of Vikramāditya)
Patron or Contemporary

Saṅgha-bhadra	Vasu-bandhu	Vasu-rāta
The two works against the Kośa.	The work against the Vyākaraṇa.	The work against the Kośa.

Asaṅga invites Vasu-bandhu to Peshwar and converts him to the Mahā-yāna. After the death of Asaṅga, the latter begins to write the works relating to the Mahā-yāna, and the commentaries on several Mahā-yāna sūtras.

A. The Mahā-yāna sūtras commented on by Vasu-bandhu

1. The Avataṁsaka.
2. The Nirvāṇa [119]).
3. The Saddharma-puṇḍarīka [120]).
4. The Prajñā-pāramitā [121]).
5. The Vimala-kīrti.
6. The Śrī-mālā-siṁhanāda.

B. The Mahā-yāna śāstras compiled by Vasu-bandhu

1. The Vijñānā-mātra-siddhi [122]).
2. The Mahā-yāna-saṁparigraha-vyākhyā [123]).
3. The Nature of the Ratna-Traya.
4. The Gate to the Nectar [124]).

Here he is represented as a Mahāyānist, his conversion to the school being told at length. Buddhist students of all India and of Frontier countries use Vasu-bandhu's works as their text-books. All the heretics in fear of him. He dies at Ayodhyā aged 80.

119) Nanjio's nos. 1206, 1207, 1209.
120) Nanjio's nos. 1232, 1233.
121) Nanjio's nos. 1231, 1168.
122) Nanjio's nos. 1215, 1238, 1239, 1240.
123) Nanjio's nos. 1171 (2, 3, 4).
124) Nanjio's no. 1205 (?).

LE SAṂYUKTÂGAMA SANSCRIT et les Feuillets Grünwedel

PAR

SYLVAIN LÉVI.

Notice lue à la séance générale de la Société Asiatique le 16 juin 1904.

L'Asie Centrale prodigue depuis dix ans ses surprises aux indianistes. Une suite continue de trouvailles vient attester par des documents positifs le rayonnement ancien de la langue sanscrite ou de ses dialectes au nord de l'Himalaya, dans les vastes régions du Turkestan chinois. Par la mission Dutreuil de Rhins, la France a collaboré à ce mouvement de découvertes; le nom du célèbre explorateur reste désormais attaché au Dhaṃmapada kachgarien, rapporté par M. Grenard et publié par M. Senart. La mission Grünwedel, la dernière en date, a recueilli dans le Turkestan chinois de nouveaux trésors. M. PISCHEL a communiqué à l'Académie de Berlin (séance du 5 mai 1904: *Bruchstücke des Sanskrit Kanons der Buddhisten aus Idykutšari, Chinesisch-Turkestān*) plusieurs fragments [1]) d'un texte xylographié, imprimé en caractères indiens de l'Asie Centrale, qu'il a déchiffrés et dont il a pu déterminer la provenance. Une indication tracée en chinois à la marge met ces fragments en rapports avec le *Tsa a-han* 雜阿含(經), version chinoise d'un

1) Ces feuillets ont été achetés à Idykutshari, localité située à quelque 30 kilom. E. de Tourfan. La mission Klementz a visité ce site en 1898 et y a signalé de belles ruines de stūpas (v. NACHRICHTEN de cette mission; St. Pétersbourg 1899, fasc. 1 p. 29 sqq.).

ouvrage bouddhique, le Saṃyuktâgama, exécutée au cours du Ve siècle par le moine hindou Guṇabhadra. Mais l'original sanscrit du Saṃyuktâgama ne s'est pas retrouvé au Népal parmi les débris trop rares de l'ancien canon sanscrit, et l'on a pu douter qu'il ait même jamais existé. Les préjugés actuellement en faveur dans les études bouddhiques tendent à rabaisser l'âge et l'importance des textes sanscrits ou quasi-sanscrits au profit des textes pâlis qu'on représenterait volontiers comme le reflet authentique et direct des enseignements du Maître. Les quatre Agamas du canon chinois, *Tchong a-han* «Âgama du milieu», *Tseng-yi a-han* «Âgama augmenté d'un», *Tsa a-han* «Âgama mélangé», *Tch'ang a-han* «Âgama long» correspondent exactement aux quatre Nikâyas de la collection pâlie: Majjhima («moyen»), Ekottara («plus un»), Saṃyutta («mélangé»), Dîgha («long»). Âgamas et Nikâyas sont quatre grands recueils où se trouvent réunis et groupés de nombreux sûtras; on aurait aimé à les mettre en rapport direct et immédiat entre eux.

M. Pischel, qui a eu le mérite de reconnaître et de distinguer dans les feuillets Grünwedel des fragments de plusieurs sûtras, a naturellement cherché d'abord les textes correspondants dans le Saṃyutta-nikâya pâli, mais en vain. C'est seulement dans d'autres recueils du canon pâli qu'il a pu découvrir une partie des suttas parallèles; mais leur distribution même exclut l'hypothèse d'une relation directe avec la rédaction sanscrite. Les quatre suttas pâlis correspondant aux quatre premiers sûtras des feuillets Grünwedel sont dispersés dans deux collections, l'Aṅguttara-nikâya et le Majjhima-nikâya. L'Aṅguttara il est vrai, en contient trois; mais ici encore le classement même des suttas accuse davantage la divergence fondamentale. Les suttas correspondant aux deux premiers sûtras des feuillets Grünwedel (feuillets 157—162) sont classés dans la dixième section (volume V) de l'Aṅguttara; ils s'y présen-

tent dans un ordre inverse, et de plus séparés par deux autres suttas. L'autre, qui est le quatrième des feuillets (167—170), est inséré dans la troisième section (Volume I). Enfin c'est dans le Majjhima-nikâya qu'on retrouve le sutta correspondant au troisième des sûtras sanscrits. On se trouve donc clairement en face d'un groupement particulier, indépendant des Nikâyas pâlis. La rédaction elle-même dénote une autre provenance. M. Pischel a bien constaté que «l'enchaînement est différent, et la rédaction plus serrée que dans le pâli». Mais il n'a pu aller plus loin et poursuivre le problème jusqu'à sa solution.

Cette solution, il faut la demander au Tripiṭaka chinois. J'ai retrouvé le parallèle exact des feuillets Grünwedel dans le *Tsa a-han*, le Saṃyuktâgama chinois (Nanjio, n° 544), aux chapitres XXXIV et XXXV. Les sûtras s'y succèdent dans le même ordre qu'en sanscrit: 1° Sûtra de Kokanada (éd. jap. XIII, 3, 103 *b*, col. 9—17 = Aṅg. V, 196—198); — 2° Sûtra d'Anâthapiṇḍada (jap. ib. 103 *b*, col. 18—104 *a*, col. 16 = Aṅg. V, 185—189); — 3° Sûtra de Dîrghanakha (jap. ib. 104 *a*, col. 17—105 *a*, col. 2 = Majjh. I, 497—501). [Fin du chapitre XXXIV du *Tsa a-han*. Commencement du chapitre XXXV:] 4° Sûtra de Çarabha (jap. ib. 105 *a*, col. 7—105 *b*, col. 4 = Aṅg. I, 185—188); 5° Sûtra du parivrâjaka Sthavira (? *Chang-tso*, «président»; jap. 105 *b* col. 5—col. 20; finit dans les feuillets Grünwedel au fol. 172 *a*, ligne 2); 6° Sûtra des brâhmaṇa-satyâni (jap. 106 *a*, col. 1—col. 11).

La comparaison du texte sanscrit et de la version chinoise montre leur concordance étroite, et les sépare nettement de la rédaction pâlie. Je me contenterai aujourd'hui de donner à l'appui de mon allégation la tradition du Sûtra de Kokanada, tel qu'il est conservé dans la version chinoise du Saṃyuktâgama, avec les fragments sanscrits des feuillets Grünwedel disposés en regard, signalant en note les divergences du pâli.

Tsa a-han ch. XXXIV: [C'est ainsi que j'ai entendu. Une fois le Bouddha demeurait à Râjagṛha dans le jardin de bambous de Kalandaka [2]) (*Kia-lan-t'o*). En ce temps-là le vénérable Ânanda, vers la fin de la nuit], se dirigea vers le bord de la rivière Tapodâ
fol. 157 *b*. yena nadī Tapodā tenopajagāma
(*Ta-pou*). Il retira son vêtement, le déposa sur la berge, entra dans l'eau, lava ses mains et ses pieds, revint à la berge, et passa un
ekacīvaraka
seul vêtement, et se frictionna le corps. Et alors l'hétérodoxe Koka-
asthād gātrāṇy ā
nada [3]) (*Kiu-kia-na*) qui était sorti de la vie domestique (parivrâjaka) vint lui aussi au bord de l'eau [4]). Le vénérable Ânanda entendit le bruit de sa marche, et l'ayant entendu, pour se faire entendre à son
Kokanadasya parivrājakasya
tour, il toussa. Et l'hétérodoxe Kokanada le parivrâjaka ayant entendu au bruit qu'il y avait un homme demanda [5]): «Qui est là?»
taçabdaṃ çrutvā ca punar evam āha
Le vénérable Ananda répondit: Un çramaṇa (*cha-men*). Kokanada l'hétérodoxe dit: Quelle espèce de çramaṇa? Le vénérable Ânanda

2) Le pâli dit: «dans le Tapodârâma».

3) Le chinois kiu-kia-na, d'accord avec le sanscrit Kokanada, marque par une preuve de plus que la leçon Kokanado doit être préférée à Kokanudo en pâli, contrairement au sentiment de l'éditeur de l'Aṅguttara.

4) Le pâli insère: «s'étant levé la nuit, au temps où vient l'aube, se dirigea vers la Tapodâ pour s'y baigner le corps».

5) Le pâli ici supprime les détails de la rencontre et dit simplement: «Kokanada le paribbâjaka vit de loin le vénérable Ânanda qui venait, et ayant vu le vénérable Ânanda il dit:».

répondit: Un fils de Çâkya. Kokanada l'hétérodoxe dit: J'ai quelque chose à te demander. As-tu le temps d'examiner et de répondre ou
mi saced avakāçaṃ kuryāḥ praçnasya
non? Le vénérable Ânanda répondit: Fais selon ton désir et demande. Si je sais, je répondrai. Kokanada demanda: Hé, Ânanda [6]), le Ta-
bhavati
thâgata après la mort est-il existant? Ananda répondit: C'est là
Tathāgataḥ paraṁ maraṇāt
une chose dont Bhagavat a dit que ce n'est pas décidé (*wou-ki* =
taṃ Bhagavatā
avyâkṛta). Et ensuite il demanda: Le Tathâgata après la mort est-il
na bhavati bhavati vā
non-existant? Après la mort est-il existant-non-existant? Est-ce qu'il n'a pas d'existence, est-ce qu'il n'a pas de non-existence? Ânanda répondit: C'est de quoi le Bhagavat a dit que ce n'est pas décidé. Kokanada l'hétérodoxe dit: Que veux-tu dire, Ânanda? Le Tathâgata après la mort existe-t-il? Tu réponds: Ce n'est pas décidé.
iti pṛṣṭa avyākṛtam iti vadasi
Après la mort, n'existe-t-il pas? Après la mort a-t-il existence, non-existence? Après la mort n'a-t-il pas d'existence, n'a-t-il pas de non-existence? Tu réponds: Ce n'est pas décidé. Que veux-tu
vadasi kin nv āyuṣman
dire, Ânanda? Est-ce que tu ne sais pas, est-ce que tu ne vois pas?
na jānāsi

6) Le pâli avant cette question insère une série d'autres questions qui occupent huit lignes dans l'édition de l'Aṅguttara, où elles sont pourtant allégées des répétitions encombrantes.

Ananda répondit: Ce n'est pas que je ne sache pas, ce n'est pas que je ne voie pas. Je sais parfaitement, je vois parfaitement. Ensuite il interrogea Ânanda [7]): Que veux-tu dire par «savoir»? que veux-tu dire par «voir»? Ânanda répondit [8]): Voir le lieu du visible, dṛṣṭir dṛṣṭisthānaṃ dṛṣṭisthā voir le lieu de production, voir le lieu de section du lieu; voilà ce qui est savoir, voilà ce qui est voir. C'est ainsi que je sais, c'est ainsi que je vois. Comment peux-tu dire que je ne sais pas, que je ne vois pas? Kokanada l'hétérodoxe demanda ensuite au vénépaçyāmi ko nāmāyuṣmaṁ Ānanda iti rable: Quel est ton nom? [9]) Il répondit: Mon nom est Ânanda [10]). Kokanada l'hétérodoxe dit: «Ô merveille! Disciple du grand maître, c'est donc avec toi que j'ai discuté! Si j'avais su que tu étais etāvat pratibhāsya na haṃta Ânanda, je n'aurais pas eu l'audace de poser des questions. Et ayant dit, il le quitta alors et se retira.

7) Avant cette question, Kokanada dans le texte pâli reprend en vingt lignes (allégées des répétitions oiseuses) toute la série des questions avec la réponse d'Ânanda.

8) La réponse d'Ânanda est également précédée dans le pâli d'une revue complète des thèses énoncées. Le point topique de la réponse ne concorde pas exactement avec le sanscrit et le chinois.

9) Le pâli ajoute à cette question un second terme: «Et comment les confrères appellent-ils le vénérable?»

10) Dans le pâli, Ânanda répond à la seconde question: «Et mes confrères me connaissent sous le nom d'Ânanda».

L'identité fondamentale des deux textes, sanscrit et chinois, sort avec évidence de ce rapprochement. Nous sommes donc fondés à admettre désormais que la version chinoise du Saṃyuktâgama est basée sur un original sanscrit indépendant de la recension pâlie; on ne saurait en effet dénier que les fragments Grünwedel appartiennent à un ensemble plus étendu. L'indication marginale en chinois désigne ces feuillets comme une partie du V^e^ volume du *Tsa a-han*. Nous nous trouvons en présence d'une division spéciale, différente du partage en 50 sections adopté dans la version chinoise. Il n'est pas absolument impossible d'en déterminer les rapports. Nos 16 feuillets doubles 157—173 répondent à 100 colonnes de l'édition japonaise. Pour retrouver dans le texte chinois le point initial correspondant à la page 1 du volume, il suffira d'écrire en chiffres ronds $\frac{16}{100} = \frac{160}{1000}$. 160 feuillets équivalent en gros à 1000 colonnes soit 25 feuillets entiers (recto et verso inclus). Nous sommes ramenés ainsi (103—25) à la page 78 du texte chinois. Or le chapitre XXXI commence à la page 79 *b* (éd. jap.). En ce cas les quatre premiers volumes sanscrits repondraient aux 101 pages du vol. I (éd. jap.) + les 79 premiers pages du vol. II, au total 180 pages, soit 45 pages en moyenne au chapitre. Les 316 pages du Saṃyuktâgama chinois formeraient sept chapitres de cette étendue.

Quoi qu'il en soit de ce calcul, l'existence du Saṃyuktâgama sanscrit est désormais établie. Il est permis d'espérer que de nouvelles trouvailles nous rendront d'autres parties de ce texte, puisqu'il ne s'agit pas cette fois d'un manuscrit qui pourrait constituer un exemplaire unique; nous sommes en présence d'un véritable imprimé qui, malgré son état fragmentaire, suffit pour attester la diffusion, dans l'intérieur du continent asiatique, des textes sanscrits bouddhiques. A quelle époque a-t-on commencé d'appliquer le tirage sur bois aux textes sanscrits? et surtout jusqu'à quelle époque a-t-on continué de tirer ainsi ces textes à l'usage de la clientèle

locale ou régionale? C'est une nouvelle question que posent les feuillets Grünwedel et qui en étend l'intérêt, déjà capital pour l'histoire du canon bouddhique.

J'ajoute à cette note la traduction du sûtra sur les Vérités brahmaniques, le dernier des feuillets Grünwedel, dont M. Pischel a lui-même signalé l'intérêt doctrinal, puisque le seul parallèle pâli relatif aux «vérités brahmaniques» en dénombre quatre, au lieu de trois comme fait notre texte.

M. Pischel, en effet, a déjà reconnu à travers les fragments sanscrits l'analogie de ce sûtra avec un sutta de l'Aṅguttara Nikâya II, 185. On ne peut ni rapprocher absolument ces deux rédactions, ni les séparer absolument. Aussi frappantes sont les ressemblances, aussi profondes sont les divergences. Le cadre en pâli est tout différent: le Bouddha est au mont Gṛdhrakûṭa; l'étang est appelé Sappinî; trois parivrâjakas sont désignés nommément; le sutta s'arrête après l'exposé des vérités brahmaniques, sur ces paroles du Bouddha: «Voilà, paribbâjakas, les quatre vérités brahmaniques que j'ai reconnues moi-même en personne, que j'ai vues face à face, que j'ai proclamées». En outre, parmi les quatre formules de vérités attribuées aux brahmanes, la quatrième seule correspond avec une des trois du texte sanscrit-chinois, la dernière; elle s'énonce ainsi: «Je ne suis rien à personne nulle part, et il n'est rien qui ne soit à moi nulle part aucunement». Les trois autres sont: 1° «Tous les êtres sont ignorance... d'où la compassion»; 2° «Tout désir est impermanent, douloureux, fatalement sujet au changement... d'où le renoncement»; 3° «toute existence est impermanente, douloureuse, sujette au changement... d'où le renoncement».

Mais d'autre part le formulaire du sutta est dans son ensemble étroitement uni au sanscrit et donne nettement l'impression de matériaux identiques affectés à des emplois différents. M. Pischel a

déjà relevé plusieurs exemples de cette identité verbale entre les deux textes sanscrit et pâli; la version chinoise que je viens de traduire prouve que cette identité va plus loin encore. Pour la faire ressortir aux yeux, je donne ici en interligne les parties du texte pâli qui répondent au chinois, et par suite au sanscrit à travers le chinois.

Tsa a-han, ch. XXXV. C'est ainsi que j'ai entendu. Une fois

le Bouddha demeurait à Râjagṛha dans le jardin de bambous de

Kalandaka (*Kia-lan-t'o*). En ce temps-là des brahmanes parivrâjakas
fol. 172 *a*. [saṃbahu]lānāṃ
Tena kho samayena *sambahulā*

réunis en grand nombre se tenaient près de l'étang Sumâgadhâ (*Siu-*
brāhmaṇaparivrājak[ānām]
paribbājakā

mo-kie-t'o). Et réunis en ce lieu ils tenaient cette discussion:
Samudāhāra ity api
Tena kho pana samayena tesaṃ aññatitthiyānaṃ paribbājakā-

Telles sont les vérités brahmaniques; telles sont les vérités brahma-
brāhma[ṇasatyāni]
naṃ sannisinnānaṃ sannipatitānaṃ ayam antarākathā udapādi iti pi brāh-

niques. En ce temps Bhagavat connut la pensée de ces brahmanes
Buddhenātikrāntamānuṣeṇa?
maṇasaccāni iti pi brāhmaṇasaccānīti

parivrājakas, et il se rendit à l'étang Sumâgadhâ. Et alors les
Sumāgadhāyāḥ puṣkariṇyās tī[re]

brahmanes parivrâjakas virent de loin le Bouddha venir; et ils
dūrata eva dṛṣṭvā ca munayo

étendirent un siège pour le Bouddha, et ils invitèrent le Bouddha à

s'asseoir. Et le Bouddha s'étant assis interpella les brahmanes pari-
[pra]jñapta evāsane niṣadya
paññatte āsane nisīdi. Nisajja kho Bhagavā te paribbājake etad avoca: kāyā

vrâjakas: Vous vous êtes réunis près de cet étang Sumâgadhâ pour
[puṣka]riṇyās tīre saṃniṣaṃṇṇā
nu'ttha paribbājakā etarahi kathāya sannisinnā sannipatitā kā ca pana vo

tenir une discussion, sur quoi? Les brahmanes parivrâjakas s'adres-
antarākathā vippakatā ti

sèrent ainsi au Bouddha: Hé! Gautama! Nous, brahmanes parivrâ-
asmākaṃ bho Gautama
idha bho Gotama amhākaṃ sannisinnānaṃ

jakas, nous réunis assis en ce lieu, nous tenons une discussion sur
evaṃrūpo 'bhūd antarākathāsamudāhāra ity
sannipatitānaṃ ayam antarākathā udapādi iti pi brāhmaṇasaccāni iti pi

ceci: Telles sont les vérités brahmaniques; telles sont les vérités
api brāhmaṇasatyāni
brāhmaṇasaccāni

brahmaniques. Le Bouddha s'adressa aux brahmanes parivrâjakas:
brāhmaṇaparivrājakānāṃ

Il y a trois sortes de vérités brahmaniques. Moi par l'éveil de ma
Sumāgadhāyāḥ puṣka... etarhi saṃniṣaṃṇāḥ saṃnipātitāḥ | trīṇi... iti katamāni
katamāni

propre intelligence, j'en ai réalisé l'intelligence égale et correcte,
trīṇi
cattāri mayā sayaṃ abhiññāya sacchikatvā paveditāni

et ensuite je les publie pour les hommes. Vous les brahmanes pari-
brāhmaṇā evam āhu[ḥ]
idha paribbājakā brāhmaṇo evam āha

vrâjakas, vous dites ainsi: ne faites pas de mal à tous les êtres,
sabbe pāṇā (avijjā ti)

voilà la vérité brahmanique. Ce n'est pas une vaine illusion. En
iti vadaṃ brāhmaṇo saccam āha no musā. So tena (na samaṇo ti maññati

comparant ceci et cela, les uns disent: Nous l'emportons. D'autres
iti manyante sadṛçā sma
na brāhmaṇo ti maññati) na seyyo'ham asmīti maññati na sadiso'ham asmīti
disent: Nous sommes égaux. D'autres disent: Nous sommes infé-
iti manyante hīnā sma
maññati na hīno'ham asmīti maññati [11]).
rieurs. Grâce à cette vérité-ci, en n'ayant pas d'attachement pour

Api ca yad eva tattha saccaṃ tad abhiññāya (pāṇānaṃ yeva anud-
le monde entier on produit une disposition intérieure et une ex-

dayāya anukampāya paṭipanno hoti)
pression extérieure de bienveillance; voilà ce qui se nomme là
ti idaṃ prathamaṃ brāhmaṇasatyaṃ
première vérité brahmanique. Par l'éveil de ma propre intelligence,
yan mayā svayam
mayā sayaṃ abhiññaya etc... (comme ci-dessus)
j'en ai réalisé l'intelligence égale et correcte et je la publie pour

les hommes. Ensuite des brahmanes disent ainsi: Tout ce qu'il y a
[sa]rvaṃ nirodha-
puna ca paraṃ paribbājakā brāhmaṇo evam āha: (sabbe kāmā
de lois au total a pour loi la destruction. C'est là une vérité, ce
dharmakam iti vadamāna
[resp. bhāvā] aniccā dukkhā viparināmadhammā ti) iti vadaṃ brāhmaṇo
n'est point une vaine illusion (et ainsi de suite jusqu'à:) Grâce à

etc... (comme ci-dessus) *api ca yad*
cette vérité-ci, en ne tenant pas compte d'attachement pour le monde

eva tattha saccaṃ etc... (comme ci-dessus).

11) La formule est verbalement presque identique, et cependant la pensée est exactement inverse, par l'insertion de la négation *na*: «Comme les êtres sont tous ignorance, sachant cela, *on ne se dit pas*: je suis çramaṇa, je suis brahmane; je suis supérieur.... égal.... inférieur.... et alors on est engagé sur le chemin de la compassion».

entier, on observe en contemplateur la naissance et la destruction.
[a]nudarçino viharaṃti idaṃ dvitīyaṃ brā[hmaṇasatyam]

Voilà ce qui se nomme la seconde vérité brahmanique. Ensuite des

puna ca paraṃ

brahmanes disent ainsi: Il n'y a à moi en aucun lieu aucune chose;
[eva]m āhur na mama kvacana kaçcana kiñcanam as[t]i
paribbājakā brāhmaṇa evam āha: nāhaṃ kvacani kassaci kiñcanaṃ tasmiṃ

d'une manière générale il n'y a rien qui soit. Il n'y a à moi en

(sic; corr.: asmi) na ca mama kvacani katthaci kiñcanaṃ n'atthīti [12])

aucun lieu aucune chose; d'une manière générale il n'y a rien qui

soit. C'est là une vérité, ce n'est point une vaine illusion. (Comme
[pūrvava]d

iti vadaṃ brāhmaṇo etc... (comme ci-dessus)

ci-dessus jusqu'à:) Grâce à cette vérité-ci, si on n'a pas pris d'atta-
yāvad iti yad atra satyam .. [a]bhiniviçya sarvaloke
api ca yad eva tattha saccaṃ tad abhiññāya (ākiñcañña yeva

chement pour le monde entier, il n'y a point d'égotisme.
amamāya (*Fin du fragment*).
paṭipadaṃ paṭipanno hoti)

Voilà ce qui se nomme la troisième vérité brahmanique. Par

imāni kho paribbājakā cattāri brāhmaṇasaccāni mayā sayaṃ

l'éveil de ma propre intelligence, j'en ai réalisé l'intelligence égale

abhiññāya sacchikatvā pavedītāniti [*Fin du sutta*].

et correcte, et je la proclame pour les hommes. Et en ce temps la

multitude des brahmanes parivrâjakas se tint silencieuse. Et alors

12) La seconde proposition, qui est en chinois une simple répétition, est ici l'antithèse négative de la première.

Bhagavat pensa ainsi: Maintenant j'ai illuminé la sottise de ces gens, pour détruire leur méchanceté. Maintenant dans cette foule il n'y en a pas un qui ait été capable de juger par lui-même, de désirer produire de la bonne causalité et de pratiquer la pratique brahmanique (brahmacaryâ) dans la loi du çramaṇa Gautama. Ayant ainsi connu, il se leva de son siège et s'en alla.

LA PEINTURE CHINOISE
AU MUSÉE DU LOUVRE

NOTE PAR

ED. CHAVANNES.

Le 7 Juin dernier, M. Migeon, conservateur au Musée du Louvre, a inauguré, dans la salle des dessins communiquant avec la dernière salle du mobilier Louis XVI, l'exposition des peintures Chinoises qui ont été envoyées à Paris par l'Ecole française d'Extrême-Orient. L'exiguïté du local n'a pas permis de montrer au public plus de 10 pièces; il en reste encore 142 qui pourront être mises à la disposition des personnes qui en feront la demande. Cette importante collection a été formée par M. Pelliot pendant le séjour qu'il fit à Péking en 1900.

Si nous suivons l'ordre chronologique, nous remarquons tout d'abord dans la salle d'exposition un grand estampage (n° 58) représentant une *Kouan-yin* 觀音 de *Wou Tao-tseu* 吳道子, le célèbre peintre de l'époque des *T'ang* 唐 [1]). Le nom personnel de cet artiste est *Tao-hiuan* 道玄; *Tao-tseu* 道子 est son appel-

1) Il est assez étrange que ce grand artiste n'ait pas sa biographie dans l'histoire officielle des *T'ang*. Pour connaître sa vie, nous en sommes réduits aux renseignements fort incomplets qui sont fournis par les histoires spéciales de la peinture chinoise. — Dans la rédaction de la présente notice, je me suis servi des chapitres 767—788 de la section *Yi chou* 藝術典 de l'encyclopédie *Kou kin t'ou chou tsi tch'eng*.

lation. Il naquit à *Yang-ti* 陽翟, qui est aujourd'hui la préfecture secondaire de *Yu* 禹, dépendant de *K'ai-fong fou*, dans la province de *Ho-nan*. Son génie se manifesta de bonne heure, et, pendant la période *k'ai-yuan* (713—741), l'Empereur *Ming-houang* 明皇 (*Hiuan tsong* 玄宗) se l'attacha. On raconte que, pendant la période *t'ien-pao* (742—755), ce souverain songea un jour aux beaux paysages de la rivière *Kia-ling* 嘉陵, dans le *Sseu-tch'ouan*, et, par une fantaisie de desposte, chargea *Wou Tao-tseu* de se transporter en toute hâte dans ces régions lointaines pour en reproduire les aspects pittoresques. A son retour, *Wou Tao-tseu* déclara qu'il n'avait fait aucune esquisse, mais qu'il portait tous ses souvenirs dans sa tête; effectivement, il peignit en un seul jour un immense tableau représentant le cours de la rivière *Kia-ling* sur une étendue de trois cents *li*, avec toutes ses montagnes et tous ses affluents.

Les oeuvres originales de *Wou Tao-tseu* sont extrêmement rares; on peut cependant se faire quelque idée de ce qu'étaient certaines d'entre elles, soit par le moyen des gravures publiées au Japon [1]), soit à l'aide des estampages Chinois. C'est de ce dernier procédé qu'il convient de dire ici quelques mots. Lorsqu'une peinture, et plus particulièrement lorsqu'une fresque, était exposée à des causes évidentes de détérioration, il s'est souvent trouvé en Chine des amateurs d'art qui, pour en conserver du moins le dessin à la postérité, l'ont gravée sur une stèle et ont fait ainsi une véritable planche lithographique qui permet de tirer des estampages en nombre illimité. L'estampage du Louvre ne porte malheureusement aucune annotation, en sorte qu'on ne peut savoir ni de quelle époque est cette gravure, ni dans quel endroit se trouvait l'original; il n'en reste pas moins intéressant, car il nous transmet le souvenir d'une

1) Cf. ANDERSON, *Pictorial Arts of Japan*, pl. 70 et 71.

des oeuvres les plus célèbres de *Wou Tao-tseu*; cette *Kouan-yin* aux pieds nus avait souvent servi de modèle aux artistes et nous savons que la célèbre statue du temple *Tch'ong-cheng* 崇聖寺, à *Ta-li fou* 大理 (province de *Yun-nan*), en était une copie [1]). Cependant, tout en reconnaissant l'importance documentaire des estampages de cette sorte, nous ne pouvons nous faire illusion sur leur valeur artistique. Non-seulement le coloris en est absent, mais encore les lignes elles-mêmes sont rendues d'une manière assez grossière; dans la *Kouan-yin* du Louvre, le nez et la bouche sont quelque peu grimaçants; les plis de la robe sont lourds; enfin les rehauts de bleu sur les cheveux et de rouge sur les lèvres qui ont été appliqués après coup sont d'une brutalité choquante. Nous n'avons ici que l'attitude et le costume du personnage; mais tout le charme que devait avoir l'oeuvre de *Wou Tao-tseu* s'est évanoui.

L'époque des *Song* 宋 (960—1280) fut en Chine une de celles où tous les arts brillèrent du plus vif éclat et la peinture s'y montra aussi florissante que la littérature. La collection du Louvre possède quatre spécimens qu'on peut dater de cette période. Deux d'entre eux sont anonymes. Tel est le beau tableau (n° 59, exposé) qui représente les trois Bodhisattvas Avalokiteçvara, Samantabhadra et Mañjuçrī; il porte cette simple indication: 奉佛弟子普門居士曹奉叩施 «Offert en frappant du front la terre par le disciple qui honore le Buddha, *Ts'ao Fong*, laïque dévot de Samantabhadra». En d'autres termes, le donateur est un personnage nommé *Ts'ao Fong* qui était Bouddhiste, et qui reconnaissait plus spécialement pour sa divinité protectrice (iṣṭadevatā), ou, comme nous dirions, pour son patron, le Bodhisattva Samantabhadra. Dans ce tableau, Samantabhadra, tenant un sceptre, est assis sur un éléphant qui est sa monture habituelle (vāhana) [2]); un lion est de

1) Cf. *Kin che ts'ouei pien*, chap. CLX, p. 18 v°.

2) Cf. FOUCHER, *Etude sur l'iconographie bouddhique de l'Inde*, p. 120.

même le siège nécessaire de Mañjuçrī [1]) qui tient déployé le traité de la Prajñāparāmitā [2]). Comme l'a remarqué A. Foucher [3]), Mañjuçrī et Samantabhadra sont tous deux localisés en Chine par les miniatures du manuscrit sanscrit de Cambridge; il n'y a donc pas lieu de s'étonner si ces deux divinités sont restées dans le pays de leur origine traditionnelle l'objet d'un culte tout spécial; de nos jours encore, Mañjuçrī est adoré sur le *Wou-t'ai chan* 五臺山, dans le Nord-Est du *Chan-si*, et Samantabhadra sur le mont *Ngo-mei* 峩眉, dans la province de *Sseu-tch'ouan*. Un troisième sanctuaire non moins vénéré par les Chinois que les deux précédents est celui de l'île *P'ou-t'o* 普陀 (Potala), au large de *Ning-p'o* 寧波; il est consacré à Avalokiteçvara; c'est ce troisième Bodhisattva qui est figuré dans le tableau du Louvre au-dessus de Samantabhadra et de Mañjuçrī; comme ce dernier, il est assis sur un lion auquel lui donne droit son épithète de siṃhanāda «au rugissement de lion» [4]); il tient en main un rosaire; il est surmonté de son dhyāni Buddha, Amitābha [5]), qui trône au sommet du groupe. C'est encore la présence d'Avalokiteçvara qui justifie l'introduction dans le bas du tableau du jeune garçon qui porte un vase contenant un rameau de saule; ce vase avec la branche de saule se retrouve sur la plupart des images qui représentent *Kouan-yin* 觀音, l'Avalokiteçvara féminisé des Chinois. Dans le «sūtra de la prière magique pour demander au Bodhisattva Avalokiteçvara de détruire le mauvais effet d'un poison» [6]), sūtra qui fut traduit en Chinois vers l'an 419 par

1) Cf. Foucher, *op. cit.*, p. 115—117.
2) Cf. Foucher, *op. cit.*, p. 120.
3) Cf. Foucher, *op. cit.*, p. 114 et p. 120.
4) Cf. Foucher, *op. cit.*, p. 116, n. 1.
5) Cf. Foucher, *op. cit.*, p. 98, n. 1.
6) 請觀世音菩薩消伏毒害陀羅尼呪經. Cf. Bunyiu Nanjio, *Catalogue*, n° 326.

le laïque hindou *Nandi* 難提 [1]), il est raconté que, la ville de Vaiçali se trouvant désolée par toutes sortes de maladies affreuses, les habitants, sur le conseil du Buddha, implorèrent le secours du Buddha Amitayus 無量壽 et des deux Bodhisattvas Avalokiteçvara 觀世音 et Mahāsthānaprapta 大勢至. «Alors, les gens de Vaiçali préparèrent aussitôt des branches de saule et de l'eau pure qu'ils présentèrent au Bodhisattva Avalokiteçvara» 爾時毗舍離人卽具楊枝淨水授與觀世音菩薩。[2]) Avalokiteçvara, ému de compassion, leur enseigna une formule de prière qui les délivra aussitôt de tous leurs maux; c'est depuis ce temps qu'on représente, à côté du Bodhisattva, la branche de saule dont on se sert pour les aspersions salutaires. Ce tableau des trois Bodhisattvas est d'une harmonie et d'une noblesse que les connaisseurs admireront; mais, tout en accordant qu'il est peut-être le plus beau de la collection, je ne crois pas qu'il ait, au point de vue scientifique, une importance capitale; en effet, il n'est pas signé, et l'attribution que nous en faisons à l'époque des *Song* est fondée sur une étiquette chinoise de date récente. Il ne saurait donc constituer un de ces jalons inébranlables dont nous avons besoin pour tracer les grandes lignes d'une histoire de la peinture chinoise.

La même remarque s'applique au «portrait (n° 57, exposé) du saint et grand empereur *Kouan*» qui, sur la foi d'une étiquette chinoise moderne, passe lui aussi pour être de l'époque des *Song* 宋人畫關聖大帝. Le fameux général *Kouan Yu* 關羽, qui mourut en l'an 219 de notre ère, est un des héros les plus populaires de la Chine; il est devenu le dieu de la guerre et son culte est répandu dans tout l'empire. Cette peinture le représente assis devant une table sur laquelle est un livre ouvert; sous son

1) Ce Nandi est vraisemblablement le marchand hindou qui, en 424, amena Guṇavarman à Canton. Cf. *T'oung pao*, Mai 1904, p. 199.

2) *Trip., éd. Jap.*, vol. XXVII, fasc. 10, p. 45 r°.

siège est déposé son casque; dans le fond on distingue son épée et sa pertuisane. C'est le soir; une chandelle brûle auprès de lui; drapé dans une ample robe rouge, il se caresse la barbe de la main droite et médite sur la lecture qu'il vient de faire.

La peinture n° 41, qui n'est pas encore mise sous les yeux du public, mais qui mériterait de l'être, s'offre à nous avec la garantie d'un certain *Ts'ao Jong* (appellation *Ts'ieou-yo*) qui, après l'avoir examinée, déclare qu'il en a reconnu l'authenticité 秋岳曹溶鑒定眞蹟. Si nous l'en croyons, il faut donc admettre comme véridique la suscription qui nous avertit que ce tableau, représentant «l'explication de la Loi dans une forêt de pins», est l'oeuvre du religieux *Tche-yuan*, de l'époque des *Song* 宋僧智源柏林說法圖 [1]). «Le religieux *Tche-yuan* 釋智源, dit l'ouvrage sur la peinture intitulé *Houa ki* 畫繼 [2]), avait pour appellation *Tseu-fong* 子豐; il était originaire de *Souei-ning* 遂寧 (sous-préfecture dépendant de la préfecture de *T'ong-tch'ouan* 潼川, province de *Sseu-tch'ouan*). Il répandit la religion sur le mont *Nieou-t'eou* 牛頭山. Il était habile à faire toutes sortes de peintures, mais il excellait surtout dans les représentations d'hommes et d'êtres animés, de montagnes et de cours d'eau. J'ai vu son tableau de «celui qui regarde les nuages» 看雲圖: il avait peint un religieux éminent qui, tenant embrassés ses genoux, était assis sur une falaise rocheuse, et qui, la tête levée et les yeux fixes, avait, dans sa solitude, l'air admirable de quelqu'un qui est sorti des souillures du monde». Cette brève notice ne nous indique malheureusement aucune date précise; mais elle établit du moins que

1) Cette phrase pourrait aussi signifier: «Tableau qui représente le religieux *Tche-yuan*, de l'époque des *Song*, expliquant la Loi dans une forêt de pins». Mais alors le certificat d'authenticité délivré par *Ts'ao Jong* ne signifierait plus rien.

2) Cité dans le *Kou kin t'ou chou tsi tch'eng*, *Yi chou tien*, chap. 780, p. 8 v°.

Tche-yuan fut un peintre connu de l'époque des *Song* [1]). Nous ne voyons aucune raison de contester qu'il soit réellement l'auteur de la peinture cataloguée sous le n° 41, car cette oeuvre manifeste le faire d'un maître excellent; on y voit un ascète assis au milieu d'une forêt de pins; sa tête est nimbée d'une auréole; un singe et une antilope lui apportent des fleurs dans leur bouche; à ses côtés, un enfaut tient une bouteille de porcelaine. Le dessin est d'une finesse extrême; la couleur intervient sous forme de teintes légères qui ne dissimulent point les lignes noires des contours.

La quatrième peinture (n° 40, exposée) de l'époque des *Song* est signée de *Li Song* 李嵩. *Li Song* [2]) était originaire de *Ts'ien-t'ang* 錢塘, c'est-à-dire de la ville préfectorale de *Hang-tcheou* 杭州, dans la province de *Tche-kiang*; quand il était jeune, il il était charpentier; mais il avait peu de goût pour ce métier; son talent de peintre se révéla lorsqu'il fut devenu le fils adoptif de *Li Ts'ong-hiun* 李從訓 [3]) qui fut lui-même un artiste en renom et qui eut le titre de *tai-tchao* 待詔 pendant la période *siuan-houa* (1119—1125), et celui de *tch'eng-tche-lang* 承直郎 pendant la période *chao-hing* (1131—1162); en suivant ce maître *Li Song* apprit à représenter des personnages humains et des êtres animés, à figurer des religieux taoïstes et bouddhistes; il hérita de la manière de *Li Ts'ong-hiun* et fut surtout remarquable par le dessin. Il fut *tai-tchao* dans le Bureau de la peinture 畫院待詔 sous les règnes des Empereurs *Kouang* 光 (1150—1194), *Ning* 寧 (1195—1224) et *Li* 理 (1225—1264). La peinture de lui que possède le Louvre représente deux enfants au pied d'un grand arbre en fleurs; ils sont âgés de sept à huit ans comme l'indiquent leurs cheveux

1) Le *Kou kin t'ou chou tsi tch'eng* insère cette notice parmi celles qui sont relatives aux peintres de l'époque des *Song*.

2) Cf. *Kou kin t'ou chou tsi tch'eng*, *Yi chou tien*, chap. 778, p. 6 v°.

3) Cf. *op. cit.*, chap. 778, p. 1 v°.

noués de manière à former deux petites cornes sur les côtés de la tête; ils sont ornés de boucles d'oreilles, de colliers et de pendeloques; à leur culotte c'est le fond qui manque le plus, suivant la coutume qui est en usage en Chine pour les tout jeunes garçons. L'un deux tient un chat dans ses bras; le second agace avec une plume de paon un autre chat qui est à terre. Cette peinture est assez mièvre et rien assurément ne nous aurait disposé à la rapporter à la dynastie *Song* si la date de 1200 environ ne nous était pas garantie par la signature de *Li Song*. Un certain *Wou Ting* 吳廷 [1]) (appellation *Tso-kan* 左干, originaire de *Hieou-ning* 休寧, dans la province de *Ngan-houei*), qui fut lui-même un peintre célèbre pendant la période *wan-li* (1573—1619), posséda ce tableau et y apposa son sceau en bas, à gauche.

L'art de l'époque des *Ming* 明 (1368—1644) est très richement représenté dans la collection du Louvre. Les nos 1—23 sont une série de grands panneaux, mesurant en moyenne 2 m. 20 de haut sur 1 m. 10 de large, qui figurent des divinités bouddhiques. Sur chacun d'eux, une inscription en lettres d'or indique le sujet, puis la date; celle-ci est la même pour tous: «Offert le troisième jour du huitième mois de la cinquième année *king-t'ai* (1454), sous la grande dynastie *Ming*» 大明景泰五年八月初三日施. En surcharge sur la date est imprimé en rouge le sceau impérial: 廣運之寶 «Sceau de la vaste évolution»; «la vaste évolution» est une des nombreuses métaphores par lesquelles les Chinois désignent la bonne influence exercée dans l'univers par un gouvernement sage. Enfin, sur chaque peinture est reproduite en lettres noires la note suivante: «Le grand eunuque surveillant des

1) Cf. *op. cit.*, chap. 787, p. 10 r°.

fournitures impériales, ayant le titre de *chang-yi* [1]), *Wang K'in* et ses collègues, sur ordre impérial ont dirigé et surveillé la fabrication» 御用監太監尙義王勤等奉命提督監造. Cette suite de tableaux religieux provenant des manufactures impériales fut sans doute donnée par le souverain à un temple auquel il voulait témoigner sa faveur. Le terme «manufactures impériales» dont nous venons de nous servir marque exactement le degré d'estime que nous croyons pouvoir accorder à ces oeuvres; ce sont des produits d'une industrie très habile et très soignée; il n'y manque que la personnalité du génie.

Nous en dirons autant d'une peinture analogue (n° 52), image d'un Dharmapāla, qui fut faite par ordre impérial en 1615, et qui, comme les précédentes, porte le «sceau de la vaste évolution».

D'une facture bien supérieure est une toile anonyme qui a été jugée digne de figurer dans la salle d'exposition (n° 56). C'est un *Kouan Yu* 關羽 [2]) qui, vêtu d'une robe verte, coiffé d'un bonnet rouge et assis sur un siège recouvert d'une peau de tigre, lit un livre à la lumière d'une chandelle fichée sur un flambeau élevé. A l'expression de son visage on devine l'intérêt singulier qu'il prend à sa lecture. Derrière lui, un garde couvert d'une armure et tenant à deux mains sa pertuisane, veille sur son maître en roulant des yeux féroces. Une étiquette chinoise anonyme attribue cette oeuvre à l'époque des *Ming*.

Peut-être faut-il rapporter à la même dynastie, comme l'ont pensé les conservateurs du Louvre, les neuf Arhats, ou saints bouddhiques (n° 55), qui ont été placés à côté du *Kouan ti*; mais, tout en reconnaissant que l'hypothèse est plausible, il faut se rap-

1) Parmi les fonctions attribués à des eunuques, le *Ming che* (chap. LXXIV, p. 14 r°) cite le *chang yi kiu* 尙儀局 ayant à sa tête deux fonctionnaires appelés *chang-yi* 尙儀二人; c'est sans doute ce titre qui est ici écrit 尙義.

2) Cf. p. 314, lignes 24—27.

peler que ce n'est qu'une hypothèse, car personne, en Europe, n'est capable de dater une peinture Chinoise à simple inspection. Les Arhats étant au nombre de dix-huit, suivant une des énumérations les plus généralement admises, il est vraisemblable que les neuf Arhats que nous avons ici devaient être accompagnés d'un autre panneau, de dimensions identiques, représentant les neuf saints complémentaires.

Comme oeuvres signées, nous trouvons d'abord (n° 36) les cigognes de *Pien Wen-tsin* 邊文進 [1]) peintes sur un rouleau de près de 4 mètres de long. *Pien Wen-tsin*, dont l'appellation était *King-tchao* 景昭, était originaire de la sous-préfecture de *Cha* 沙, qui dépend de la préfecture de *Yen-p'ing* 延平, dans la province de *Fou-kien*. Il excellait surtout à peindre les oiseaux et les fleurs et passe pour un des artistes les plus dignes d'être loué après ceux qui fleurirent sous les dynasties *Song* et *Yuan*. Pendant la période *yong-lo* (1403—1424), il fut appelé à la cour et reçut le titre de *tai-tchao* du *wou-yng-tien* 武英殿待詔.

Un temple rouge qui domine un site montagneux (n° 50) est daté de la troisième année *long-k'ing* (1569); mais cette date paraît peu sûre, car elle est suivie des mots «l'année étant marquée des signes *kouei-tch'eou*»; or l'année 1569 est une année *ki-sseu*; il y a donc là matière à suspicion et peut-être ne faut-il accepter que sous bénéfice d'inventaire la signature qui est apposée sur ce tableau et qui est celle de *Wen Po-jen* [2]), surnommé l'homme de la montagne des Cinq pics 五峰山人文伯仁. Son appellation était *Tō-tch'eng* 德承; il était neveu du peintre *Wen Tcheng-ming* 文徵明 [3]) dont le nom personnel est *Pi* 璧; il imita un peintre de l'époque des

1) Cf. *Kou kin t'ou chou tsi tch'eng, Yi chou tien*, chap. 783, p. 18 v°.
2) Cf. *op. cit.*, chap. 786, p. 8, v°.
3) Cf. *op. cit.*, chap. 786, p. 7, v°.

Yuan appelé *Wang Chou-ming* 王叔明[1]) (nom personnel: *Mong* 蒙); il excella dans les paysages de montagne.

A cheval sur la dynastie des *Ming* 明 et sur la dynastie actuelle des *Ts'ing* 清 se trouve *Tch'en Hong-cheou* 陳洪綬[2]); son appellation est *Tchang-heou* 章侯, mais il est aussi connu sous les surnoms de *Lao-tch'e* 老遲, de *Lao-lien* 老蓮 et de *Houei-tch'e* 悔遲; il était originaire de *Tchou-ki* 諸暨, sous-préfecture qui dépend de la préfecture de *Chao-hing*, dans la province de *Tchō-kiang*; son génie fut très précoce, car dès l'âge de quatre ans (c'est-à-dire trois ans, d'après notre manière de compter), il se juchait sur des tables qu'il avait entassées et dessinait sur un mur fraîchement enduit de chaux une image de *Kouan ti* qui mesurait plus de dix pieds de haut; devenu grand, il aima fort le vin et les femmes; il négligeait sa toilette et passait parfois plusieurs mois sans se laver; c'était un caractère bizarre; quand un hôte de distinction venait lui demander une peinture en lui prodiguant les marques de la plus grande politesse, il refusait; parfois, au contraire, échauffé par le vin, il demandait son pinceau, travaillait de verve et donnait alors son tableau au premier venu. En 1642, il reçut le titre d'élève du *Kouo tseu kien* 國子監生, ce qui n'implique point qu'il fût encore jeune à cette époque, car ce titre peut être décerné à des hommes de tout âge. Dès l'année suivante, il revint dans son pays. En 1644, la dynastie *Ming* s'effondrait sous les coups des Mandchous, et *Tch'en Hong-cheou*, dégoûté du monde, se retira dans un monastère bouddhique. Il mourut quelques années plus tard. Il était bon poète, mais sa renommée de peintre l'a fait oublier. Sa femme *Tsing-man* 淨鬘 fut elle-même connue comme peintre de fleurs.

1) Cf. *op. cit.*, chap. 782, p. 1 v°.

2) Cf. *Kouo tch'ao sien tcheng che lio* 國朝先正事略, chap. XLIV, p. 6 v° de la réimpression lithographique de 1886.

Le Louvre possède deux peintures de *Tch'en Hong-cheou*. L'une (n° 42; exposée) représente la magicienne *Ma Kou* 麻姑 qui passe pour avoir vécu au deuxième siècle de notre ère. Au bras gauche de la jeune femme est passée l'anse d'un panier rempli de fleurs; de la main droite elle soutient un flacon dont elle s'apprête à enlever le couvercle de l'autre main. Tous ses vêtements flottent à droite comme si elle glissait rapidement vers la gauche; ce mouvement a permis à l'artiste de donner aux voiles légers qui drapent le corps une sinuosité de lignes qui ne manque pas d'élégance. En caractères cursifs est inscrite à droite cette mention: «*Lao-tch'e Hong-cheou* a peint ceci comme souhait de longévité» 老遲洪綬寫壽. *Ma-kou* en effet passe pour avoir vécu 120 ans, et, en la figurant, on exprime un souhait de longévité adressé au destinataire du tableau.

C'est un voeu tout semblable qui est formulé dans la seconde peinture de *Tch'en Hong-cheou* (n° 39) représentant le dieu de la longévité lui-même avec son crâne démesuré; auprès de ce vieillard symbolique sont deux assistants dont l'un apporte un vase contenant les champignons d'immortalité 芝, tandis que l'autre tient un plat chargé de grenades, emblèmes de fécondité, et de ces citrons en forme de mains de Bouddha dont le nom signifie, par un jeu de mots, bonheur et longévité (*fo cheou* 佛手 = *fou cheou* 福壽). Ce tableau fut donné par *Yi-hin* 奕訢, prince *Kong* 恭(1832—1898), à son frère aîné, le Cinquième prince, comme l'atteste un envoi autographe du prince *Kong*. Nous pouvons encore étudier l'oeuvre de *Tch'en Hong-cheou* dans deux gravures anciennes (nos 53 et 54) représentant la première un *Kouan-ti*, la seconde une *Kouan-yin*, dus tous deux à son pinceau. Il est à croire cependant que les originaux devaient être meilleurs que ces gravures dont la lourdeur ne laisse rien à désirer; la *Kouan-yin* surtout, avec ses longs cheveux qui l'enveloppent comme d'une chappe de plomb, est bien disgracieuse.

Les peintures de la dynastie actuelle qui sont signées de noms connus sont rares dans la collection du Louvre. On en a exposé une seule (n° 44), plus pour sa singularité que pour sa valeur artistique: devant une table sur laquelle est ouvert un livre, un homme tient à la main un petit marteau avec lequel il frappe sur l'instrument de musique fait d'une pierre sonore. Cette peinture a été exécutée, non au pinceau, mais au doigt 指墨 par un certain *Fou Wen* 傅雯 qui vivait à la fin du dix-septième et au commencement du dix-huitième siècles. Une poésie d'un nommé *Tch'en Ts'ing* 陳清 est écrite dans le haut du tableau et loue le sage qui se livre aux jouissances intellectuelles de la musique.

Un tableau de fleurs (n° 43) est daté de l'année 1733, et signé de *Hiu Pin* 許濱. — Quand aux peintures cataloguées sous les n^os^ 35, 38, 45—49 et 51, elles méritent d'attirer l'attention, mais je n'ai trouvé aucun renseignement qui permette de les dater avec exactitude.

A côté des pièces que nous venons d'énumérer et qui ont toutes une certaine valeur artistique, il en existe au Louvre un grand nombre d'autres qui n'ont qu'un intérêt scientifique. Tels sont les six spécimens d'art lamaïque tibétain inscrits sous les n^os^ 60 à 65. Parmi les peintures religieuses numérotées de 66 à 152, on remarquera l'existence de deux séries distinctes: celle qui comprend les n^os^ 63, 119, 126, 129, 131, 132, 138, 140, 149 et 150, est d'une facture plus soignée que la seconde; cette seconde série elle-même est très nombreuse, puisqu'elle paraît comprendre, d'après l'examen sommaire auquel je me suis livré, tous les n^os^ de 66 à 152, à l'exception des dix numéros précités et des n^os^ 151 et 152; elle pourra être d'un certain secours pour l'iconographie bouddhique, car chacun de ces tableaux porte au revers, écrits à l'encre rouge, les noms tibétains des divinités représentées. — Le n° 151, qui est assez endommagé, est un vaste panthéon d'une exécution très fine. — Le n° 152 est un Buddha Amitāyus fort ordinaire.

Comme on le voit par cette rapide revue qui n'a d'autre prétention que d'informer le public de l'existence de la collection du Louvre, cette collection renferme quelques pièces d'une réelle valeur, principalement pour l'époque des *Song* et des *Ming*. Elle fournira aux amateurs de l'art Chinois des monuments qui pourront leur servir de terme de comparaison et qui leur permettront de se former un jugement éclairé. M. Pelliot, à qui la sinologie est déjà redevable d'enrichissements nombreux et importants, a droit une fois de plus à tous nos remercîments pour le zèle avec lequel il a travaillé à réunir ce précieux ensemble.

En même temps que le Louvre profitait de cette aubaine, le British Museum de son côté acquérait une peinture Chinoise dont la valeur ne saurait être prisée trop haut. Ne l'ayant point encore vue, je n'en puis parler que d'après l'excellent article que vient de lui consacrer M. Laurence Binyon dans le *Burlington Magazine* [1]). Sur une grande pièce de soie brune qui ne mesure pas moins de 11 pieds 4 pouces $^1/_2$ de long, contre 9 pouces $^3/_4$ de haut, sont représentées des scènes dont les sujets sont tirés des Avertissements aux femmes de *Pan Tchao* 班昭, la soeur du célèbre historien *Pan Kou* 班固 (mort en 92 ap. J.-C.). Dans la planche II annexée à l'article de M. Binyon, je reconnais l'anecdote relative à la *tchao-yi Fong* 馮昭儀, femme de l'empereur *Hiao-yuan* 孝元 (48—33 av. J.-C.) [2]); on raconte, dans le *lie niu tchouan* 列女傳 [3]),

1) Laurence Binyon, *A Chinese painting of the fourth century* (*the Burlington Magazine*, Vol. IV, number 10, January 1904, p. 39—44 et 3 pl. hors texte).

2) Cf. *T'oung pao*, Mai 1904, p. 184, n. 3. — *Tchao-yi* est un titre.

3) Voyez chap. I, p. 40 r° de la réimpression lithographique, publiée en 1890, du *lie niu tchouan* compilé sous les *Ming* par *Wang Meou-tche* 汪某之. Cette réimpression est accompagnée de dessins qui sont l'œuvre d'un peintre de l'époque des *Ming* nommé *Tch'eou Ying* 仇英 (appellation *Che-fou* 實甫 ou 實父; voyez *Kou kin t'ou chou tsi tch'eng, Yi chou tien*, chap. 786, p. 7 r°). En comparant à la planche II de l'article de Binyon le dessin de *Tch'eou Ying* qui accompagne la biographie de la *tchao-yi Fong*, on reconnaît aussitôt l'identité du sujet.

que l'Empereur étant allé un jour assister à des combats de bêtes féroces, un ours s'échappa et s'élança dans la direction de l'Empereur; toutes les femmes qui l'entouraient s'enfuirent; seule, la *tchao-yi Fong* resta immobile, attendant l'animal furieux; elle fut sauvée par les hommes d'armes qui intervinrent à temps pour tuer l'ours; comme le Fils du Ciel lui demandait pourquoi elle s'était ainsi exposée au danger, elle répondit: «J'ai entendu dire qu'une bête féroce, quand elle a pris une personne, ne va pas plus loin; j'ai craint que l'ours ne vînt jusqu'à votre place et c'est pourquoi je lui ai présenté mon corps». Sur la planche II de M. BINYON on voit en effet deux gardes qui repoussent un ours à coups de pique pendant qu'une jeune femme se tient bravement à côté d'eux. Il est vraisemblable qu'une étude plus approfondie permettrait d'identifier aussi les autres scènes dont deux seulement sont reproduites dans le *Burlington Magazine*. A l'extrémité du tableau se trouve la signature de *Kou K'ai-tche* 顧愷之, peintre fameux de l'époque des *Tsin* 晉, qui vécut à la fin du quatrième et au commencement du cinquième siècle de notre ère. Toute une série d'autres sceaux, parmi lesquels on remarque un sceau impérial, attestent que cette peinture eut les plus illustres possesseurs. En effet, comme l'a reconnu H. A. GILES, c'est une oeuvre connue et classée en Chine même; elle n'est autre que le «Tableau des Avertissements de la femme-écrivain» 女史箴圖, cité dès l'année 1120 par le catalogue de peinture intitulé *siuan ho houa p'ou* 宣和畫譜 au nombre des neuf tableaux de *Kou K'ai-tche* conservés dans le palais impérial [1]). Rien ne nous permet de mettre en doute l'authenticité de cette oeuvre qui, par sa date reculée, est un monument hors de pair. De l'examen qu'il en fait, M. BINYON conclut que la perfection de cette peinture suppose nécessairement une élaboration antérieure qui aurait

1) *Kou kin t'ou chou tsi tch'eng, Yi chou tien*, chap. 754, p. 6 v°.

duré pendant plusieurs siècles; *Kou K'ai-tche* en effet n'a rien d'un primitif; il appartient à un âge de maturité et de raffinement. J'ajouterai qu'on a lieu d'être surpris en rencontrant une pareille maîtrise deux siècles seulement après les bas-reliefs des tombes de la famille *Wou* dans le *Chan-tong*; peut-être faut-il admettre que ces sculptures ne sauraient nous donner une idée exacte du degré de développement auquel était déjà parvenu un art parallèle, la peinture, vers la même époque. D'autre part, d'après M. Binyon, il faut renoncer désormais à considérer l'Inde comme la première inspiratrice de l'art Chinois; sans doute le Bouddhisme a pu introduire en Extrême-Orient des symboles, des légendes et enfin un enthousiasme religieux qui ont singulièrement augmenté le contenu de l'art; mais il n'en reste pas moins indéniable que les Chinois ont eu un génie propre dont le pur et intense rayonnement, indépendant de toute influence étrangère, se manifeste dans la belle oeuvre de *Kou K'ai-tche*. Pour l'histoire de l'art, comme pour toute science, rien ne vaut un fait bien établi; le tableau qui vient d'entrer au British Museum est le fait fondamental qui devra être dorénavant le point de départ de toutes nos discussions sur l'évolution de la peinture en Chine.

APPENDICE.

Biographie de *Kou K'ai-tche*.

(*Tsin chou* 晉書, chap. XCII, p. 15 r° et v°).

Kou K'ai-tche 顧愷之 eut pour appellation *Tch'ang-k'ang* 長康; il était originaire de *Wou-si* 無錫[1]), (dans la comman-

1) Aujourd'hui, la sous-préfecture de *Wou-si* dépend de la préfecture de *Tch'ang-tcheou* 常州, dans la province de *Kiang-sou*.

derie) de *Tsin-ling* 晉陵, son père, (*Kou*) *Yue-tche* 悅之[1]), eut le titre de *chang-chou tso-tch'eng* 尚書左丞.

(*Kou*) *K'ai-tche* était fort instruit et était orgueilleux de son talent. Il fit un jour une composition littéraire sur la harpe *tcheng*; quand il l'eut achevée, il dit à quelqu'un: «Ma composition littéraire est comparable à un air de luth de *Ki K'ang* 嵇康[2]); ceux qui ne la goûtent pas la négligent parce qu'elle est une production récente; mais les bons connaisseurs de leur côté en apercevront la valeur à cause de son extrême élévation».

Houan Wen 桓溫 le fit nommer *ts'an-kiun* (secrétaire) du *ta-sseu-ma* 大司馬參軍[3]), et le traita avec beaucoup d'affection. Après la mort de (*Houan*) *Wen* (373 p. C.), (*Kou*) *K'ai-tche* rendit hommage à sa tombe dans une composition littéraire où il disait: «La montagne s'est effondrée; la vaste mer s'est desséchée. Les oiseaux et les poissons, où trouveront-ils désormais un appui?» Quelqu'un lui demanda: «Si vous dépendiez à ce point de *Houan* (*Wen*), pouvez-vous nous montrer comment se manifesta votre affliction?» Il répondit: «Mes cris étaient comme le tonnerre retentissant qui fracasse les montagnes; mes larmes étaient comme le fleuve qui se précipite pour se jeter dans la mer».

Kou K'ai-tche excellait aux plaisanteries et on l'aimait fort.

Plus tard, (*Kou K'ai-tche*) devint *ts'an-kiun* (secrétaire) de *Yin Tchong-k'an* 殷仲堪[4]) et fut très intime avec lui. Quand (*Yin*)

1) Voyez sa biographie dans le chap. LXXVII du *Tsin chou*.

2) Sur *Ki K'ang* (223—262 p. C.), voyez GILES, *Biographical Dictionary*, n° 293; *Tsin chou*, chap. XLIX.

3) La biographie de *Houan Wen* se trouve dans le chapitre XCVIII du *Tsin chou*. *Houan Wen*, qui mourut en l'an 373 p. C., avait le titre de *ta-sseu-ma*: c'est donc auprès de lui que *Kou K'ai-tche* remplit les fonctions de *ts'an-kiun*.

4) Voyez la biographie de *Yin Tchong-k'an* dans le chap. LXXXIV du *Tsin chou*. Ce personnage mourut en 399 p. C.

Tchong-k'an se trouvait à *King-tcheou* 荊州 [1]), (*Kou*) *K'ai-tche* ayant pris un congé pour retourner chez lui, (*Yin*) *Tchong-k'an* lui prêta une voile en toile. Arrivé à *P'o-tchong* 破冢, (*Kou*) *K'ai-tche*) fut surpris par un ouragan et fit naufrage; il écrivit alors à *Yin Tchong-k'an* une lettre où il lui disait: «Le nom de la localité est *P'o-tchong* (= tombe brisée), et en effet je n'en suis sorti qu'en brisant ma tombe [2]); le voyageur est sain et sauf; la voile en toile n'a pas de mal».

Quand il fut de retour à *King tcheou* 荊州, quelqu'un l'interrogea sur l'aspect des montagnes et des cours d'eau à *Kouei-ki* 會稽. (*Kou*) *K'ai-tche* dit: «Mille pics luttaient de beauté; dix mille gouffres rivalisaient par leurs torrents; les plantes et les arbres couvraient tout comme des nuages qui s'élèvent, comme des vapeurs abondantes».

Houan Hiuan 桓玄 [3]) se trouvant un jour assis avec (*Kou*) *K'ai-tche* chez (*Yin*) *Tchong-k'an*, ils inventaient ensemble des expressions pour rendre l'idée de quelque chose de fini. (*Kou*) *K'ai-tche*, le premier, dit: «Une plaine unie brûlée par le feu, où il ne reste plus une flamme» [4]). (*Houan*) *Hiuan* dit: «Une tige entourée de toile blanche; une bannière à un arbre» [5]). (*Yin*) *Tchong-k'an* dit: «Un poisson jeté dans une eau profonde; un oiseau volant qu'on lâche» [6]).

Ils inventèrent ensuite des expressions pour rendre l'idée de danger. (*Houan*) *Hiuan* dit: «Sur la pointe d'une lance cueillir du riz; sur

1) *King tcheou* est aujourd'hui la préfecture de ce nom, dans la province de *Hou-pei*. Jusqu'en 399, année de sa mort, *Yin Tchong-k'an* porta le titre de préfet de *King-tcheou* 荊州刺史 (*Tsin chou*, chap. X, p. 2 r°).

2) En d'autres termes, il avait failli périr.

3) Sur *Houan Hiuan*, voyez *Tsin chou*, chap. XCIX.

4) Tout a donc disparu.

5) Un jeune arbre dont on a fait une hampe de drapeau a perdu toute vie; il n'existe plus en tant qu'arbre.

6) Un poisson qui s'échappe dans l'eau et un oiseau qu'on lâche dans les airs donnent l'idée d'une disparition soudaine et totale.

la pointe d'une épée le faire cuire». (*Yin*) *Tchong-k'an* dit: «Un vieillard de cent ans s'accroche à une branche sèche». Il y eut un *ts'an-kiun* (secrétaire) qui dit: «Un homme privé de la vue monté sur un cheval aveugle côtoie un étang profond». (*Yin*) *Tchong-k'an*, qui avait de mauvais yeux, dit tout effrayé: «C'est là trop terroriser les gens». A la suite de cela, il renvoya (*Kou*) *K'ai-tche* [1]).

Chaque fois que (*Kou K'ai-tche*) mangeait des cannes à sucre, il commençait par l'extrémité pour arriver à la tige centrale. Quelqu'un s'en étant étonné, il répondit: «J'entre graduellement dans la région des délices» [2]).

Il excella surtout dans la peinture; les oeuvres qu'il fit étaient d'une beauté toute particulière. *Sie Ngan* 謝安 [3]) les appréciait fort, et pensait que, depuis qu'il y a des hommes, nul ne l'avait valu.

Quand (*Kou*) *K'ai-tche* faisait le portrait d'une personne, après l'avoir achevé il restait parfois plusieurs années sans y marquer les prunelles. Quelqu'un lui en ayant demandé la raison, il répondit: «La partie grossière du corps, il n'y manque rien; mais c'est dans cet endroit délicat qu'on transporte l'âme et qu'on inscrit la ressemblance; pour le bien faire, c'est une question de prix».

Une jeune fille de son voisinage lui ayant plu, il voulut l'attirer, mais elle ne lui céda pas. Il fit son portrait sur une muraille et enfonça une épine de jujubier à l'endroit du coeur; la jeune fille souffrit alors de douleurs de coeur; *Kou K'ai-tche* en profita pour

1) Il faut donc admettre, semble-t-il, que le *ts'an-kiun* (secrétaire) qui avait manqué de tact en parlant d'un aveugle en présence de *Yin Tchong-k'an* qui avait une maladie d'yeux, n'était autre que *Kou K'ai-tche* lui-même.

2) Dans le dictionnaire de GILES, au mot 蔗, cette anecdote est citée; mais il faut corriger une faute d'impression et lire 顧愷之, au lieu de 顧倩之.

3) Voyez *Tsin chou*, chap. LXXIX, et GILES, *Biographical Dictionary*, n° 724. *Sie Ngan* vécut de 320 à 385.

lui exprimer ses sentiments et la jeune fille lui céda; puis *Kou K'ai-tche* enleva secrètement l'épine et elle guérit [1]).

Kou K'ai-tche estimait les poésies en vers de quatre mots qu'avait composées *Ki K'ang* 嵇康 [2]) et il fit des peintures pour les illustrer; il disait volontiers: «Il est facile (de figurer ce vers): La main ébranle les cinq cordes (du luth). Mais il est difficile (de figurer ce vers): Les yeux suivent l'oie sauvage qui s'en retourne».

Tous les portraits qu'il fit l'emportaient en beauté sur ceux de ses contemporains. Ayant fait un jour le portrait de *Pei K'ai* 裴楷 [3]), il représenta trois poils sur sa joue; ceux qui virent (ce tableau) reconnurent que (par cette adjonction) l'aspect du personnage était rendu tout à fait admirable. — Il fit aussi le portrait de *Sie Kouen* 謝鯤 [4]) qu'il représenta au milieu de rochers à pic: «Un tel homme, dit-il, il faut le placer parmi les hauteurs et les ravins» [5]). — Il voulait faire le portrait de *Yin Tchong-k'an* [6]), mais comme celui-ci avait une maladie d'yeux, il s'y refusait obstinément. (*Kou*) *K'ai-tche* lui dit: Illustre préfet [7]), c'est précisément à cause de vos yeux (que je désire faire votre portrait). Je marquerai nettement les prunelles; j'appliquerai par-dessus une couche volante de blanc pour qu'elles soient comme un soleil voilé par un nuage léger; ne sera-ce pas beau?» (*Yin*) *Tchong-k'an* alors donna son consentement.

Un jour, (*Kou*) *K'ai-tche* confia à *Houan Hiuan* [8]) une caisse pleine de tableaux sur le devant de laquelle il avait collé une éti-

1) Cette anecdote mérite d'être remarquée, car les phénomènes d'hystérie qu'elle suppose ont donné lieu aux pratiques d'envoûtement qui ont été bien connues en Chine.

2) Cf. p. 326, n. 2.

3) *Pei K'ai* vivait au troisième siècle de notre ère. Voyez GILES, *Biographical Dictionary*, n° 1631.

4) Voyez la biographie de *Sie Kouen* dans le chap. XLIX du *Tsin chou*.

5) Allusion à une parole de *Sie Kouen* lui-même: voyez sa biographie, *Tsin chou*, chap. XLIX, p. 8 v°, col. 10.

6) Cf. p. 326, n. 4.

7) On se rappelle que *Yin Tchong-k'an* était préfet de *King tcheou*.

8) Cf. p. 327, n. 3.

quette; tous ces tableaux, il en faisait le plus grand cas. (*Houan*) *Hiuan* détacha le fond de la caisse et vola les peintures; puis il laissa la caisse scellée [1]) comme auparavant et la rendit dans cet état en disant par moquerie qu'il ne l'avait point ouverte. (*Kou*) *K'ai-tche*, voyant que la bande qui la scellait était intacte mais qu'il avait perdu ses tableaux, dit simplement: «Les belles peintures communiquent avec les êtres surnaturels; elles sont parties en se transformant, tout comme les hommes qui montent parmi les immortels». Il n'eut point l'air étonné.

(*Kou*) *K'ai-tche* était vantard et exagérateur. Les jeunes gens lui disaient des compliments pour s'amuser de lui. Quand il s'agissait de chanter des vers, il prétendait avoir trouvé la méthode des anciens sages. Quelqu'un lui ayant demandé de faire un chant à la manière de maître *Lo* 洛生, il répondit: «Croyez-vous que j'irais jusqu'à faire des sons de vieille servante?»

Au début de la période *yi-hi* (405—418), il fut nommé *san-ki-tch'ang-che* 散騎常侍. (Une fois,) veillant pendant la nuit au clair de lune avec *Sie Tchan* 謝瞻, il chantait à haute voix; (*Sie*) *Tchan* ne manquait pas de l'encourager de loin; (*Kou*) *K'ai-tche* déployait toutes ses forces et oubliait la fatigue; (*Sie*) *Tchan* étant sur le point de s'endormir, invita quelqu'un à le remplacer; *Kou K'ai-tche* ne s'aperçut pas du changement et ce ne fut qu'arrivé au matin qu'il s'arrêta.

(*Kou K'ai-tche*) croyait fort aux arts magiques secondaires; il pensait que (par leur moyen) il obtiendrait ce qu'il désirait. *Houan Hiuan* [2]) lui donna un jour une feuille saule en lui disant: «Cette feuille est celle au moyen de laquelle se cache la cigale; celui qui la prend pour s'en couvrir devient invisible aux hommes». (*Kou*)

1) Au lieu de 緘開, il faut sans doute lire 緘閉.

2) Cf. p. 327, n. 3.

K'ai-tche tout joyeux prit la feuille et s'en couvrit. (*Houan*) *Hiuan* se mit alors à uriner [1]) et (*Kou*) *K'ai-tche* fut convaincu que c'était parce qu'il ne le voyait pas. Aussi apprécia-t-il fort (ce talisman).

Autrefois, lorsque *Kou K'ai-tche* faisait partie du personnel attaché à *Houan Wen*, on disait souvent de lui: «Dans la personne de *K'ai-tché*, il y a la moitié d'un fou et la moitié d'un farceur. En combinant ces deux moitiés, on trouve l'homme lui-même». Aussi racontait-on communément que (*Kou*) *K'ai-tche* avait trois supériorités: supériorité en talent littéraire, supériorité en peinture, supériorité en folie. Il mourut en fonctions [2]) à l'âge de soixante-deux ans. Les écrits qu'il a composés ainsi que son ouvrage intitulé *K'i mong ki* 啟矇記 ont cours dans le monde.

1) *Houan Hiuan* se comportait comme s'il eût été seul; aussi *Kou K'ai-tche* pensa-t-il qu'il était lui-même devenu invisible.

2) C'est-à-dire qu'il avait encore le titre de *san ki tch'ang che* quand il mourut. Cette indication prouve que sa mort dut être peu postérieure à l'année 405, puisqu'il avait obtenu ce titre au début de la période *yi-hi* (405—418).

NÉCROLOGIE.

Le nécrologe de l'Ecole française d'Extrême-Orient a été à peine ouvert par le meurtre de P. Odend'hal, qu'il nous faut, moins de trois mois après, y inscrire une mort nouvelle, celle de M. Ch. Carpeaux, né à Paris le 23 août 1870, décédé à Saïgon le 28 Juin 1904. Héritier d'un nom illustre dans l'histoire de la sculpture française, passionné lui-même pour les choses d'art, il avait quitté le musée du Trocadéro, auquel il était attaché, pour une mission d'archéologie plus militante en Indo-Chine. L'Ecole sut vite l'apprécier et se l'adjoignit tout aussitôt à titre temporaire (oct. 1901), puis définitif (avril 1903). Pendant près de trois ans il dépensa sans compter à son service son zèle d'initié et ses talents de praticien, d'abord en aidant M. Dufour à déblayer une des enceintes du Bayôn d'Angkor-Thom (hiver 1901—2), puis en accompagnant M. Parmentier dans ses explorations archéologiques en Annam (mars-décembre 1902), enfin en partageant encore avec ce dernier les longues fatigues des fouilles considérables de My-son (mars 1903—février 1904). Après tant de mois passés dans la brousse, il avait droit au repos: mais il ne voulut pas manquer de parole à son ami M. Dufour qui venait d'être chargé par l'Institut d'une nouvelle campagne au Bayôn, ni se dérober à la tâche de continuer à relever, pour le compte de l'Ecole, les estampages et les photographies des bas-reliefs. Au lieu de rentrer en France en Mars 1904, il remonta donc péniblement jusqu'à Angkor et, en dépit de la mauvaise saison et de ses forces fléchissantes, se remit courageusement à la besogne. Cependant sa santé s'altérait de plus en plus, et il le cachait à tout le monde. M. Finot, son dévoué directeur, finit par avoir connaissance de son état, et, le 19 mai dernier, lui télégraphia de Hanoï de regagner d'urgence Saïgon pour s'y embarquer. Il y revint en effet, mais pour y mourir. L'Ecole perd en lui un collaborateur aussi expert que dévoué à l'heure où, son apprentissage local terminé, il allait à son tour passer maître. Ses amis déplorent la perte, plus inestimable encore, d'une nature d'élite, et, comme l'a si bien dit M. Senart dans une allocution qu'il prononça le 1er Juillet dernier à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, de «ces dons charmants de l'esprit et de coeur dont la pensée présente double aujourd'hui la désolation des siens». Son oeuvre du moins lui survit en partie, et MM. Dufour et Parmentier lui feront sans aucun doute la part légitime qui lui revient lors de la publication des résultats de leurs communs travaux.

A. F.

BULLETIN CRITIQUE.

Félix Régamey. — *Japon*. Paul Paclot, Paris, in-4, pp. 306, 20 fr.

Ce beau volume n'est ni une histoire, ni une description du Japon, ni même un récit de voyage, quoique l'auteur nous raconte sa navigation de Marseille à Changhai; il renferme les impressions d'un artiste, fortement épris du Japon, qui ne cherche nullement à cacher les sentiments que lui inspirent, non-seulement l'art de ce pays, mais encore les manières de ses habitants.



On peut ne pas partager les opinions de M. Régamey: il est impossible de n'être pas touché par sa sincérité et son enthousiasme. Il a d'ailleurs un mérite incontestable:



celui d'être l'artiste d'Europe qui a le mieux saisi l'esprit et la forme de l'art du Japon, qui a su le mieux s'en imprégner et qui plus que n'importe quel autre, a pu, par le crayon et la peinture, représenter les scènes, les individus, les paysages, avec une fidélité qu'aucun autre n'égale.



C'est par des exemples, plus que par des descriptions, que l'on peut faire valoir le talent essentiellement graphique de M. Régamey. A côté d'un Buddha immobile, il nous montrera un scieur de long dans l'exercice de son métier, un ministre, aujourd'hui bien moderne, dans son ancien costume, le jeune

soldat du nouveau Japon, qui lutte avec tant d'acharnement en ce moment contre les vieilles troupes de la Sainte Russie.



En parcourant cet ouvrage, on aura une vision très nette de ce qu'est le Japon; il dira plus, sous sa forme d'album que bien des gros livres au texte serré. On y trouvera le même souci d'observation que connaissent les lecteurs du *Japon pratique* [1]) que nous avons eu l'occasion de louer ici même. H. C.

1) *T'oung Pao*, II, n° 5, Janvier 1892, pp. 471—476.

Henry DUMOLARD. — *Le Japon politique, économique et social.* Paris, Armand Colin, 1903, in-18 jésus, 4 fr.

Le volume de M. Dumolard traite du Japon actuel. L'auteur passe successivement en revue la constitution, la politique et les partis; l'administration, la presse, les finances publiques, l'agriculture, les colonies, l'instruction publique; il étudie aussi bien la question ouvrière et le paupérisme que l'évolution commerciale et industrielle du Japon, etc.

A la fin, on trouve en appendice la Constitution japonaise du 11 Février 1889.

J'ai eu l'occasion de me servir de cet ouvrage pour mon enseignement: je n'hésite pas à dire que c'est un des meilleurs livres que j'aie eus entre les mains et je le recommande à tous ceux qui désirent étudier l'état présent de l'Empire du Soleil Levant.

H. C.

Carte chinoise des chemins de fer en Mandchourie (note additionnelle). Dans le numéro de Mai 1904 du *T'oung pao* (p. 218—225), j'ai rendu compte d'une carte chinoise des chemins de fer établis par les Russes en Mandchourie. J'ignorais alors que cette carte fût accompagnée d'un tableau représentant le profil de ces voies ferrées avec l'indication des rivières qu'elles traversent et des ponts et tunnels qu'elles comportent, l'énumération des stations en Chinois, en Russie et en Français, enfin le compte des distances entre les diverses stations. M. Surugue ayant bien voulu me communiquer ce nouveau document, je reproduis ci-dessous la liste des stations d'après ce tableau qui donne l'orthographe reconnue comme officielle en Russe; les chiffres placés entre parenthèses avant chaque nom marquent en verstes la distance qui sépare cette station de celle qui la précède.

I. *Ligne de Mandchouria à Vladivostok.*

1. (*18, 39*) Mandchourie. — 2. (*26, 97*) Dalaï-Nor. — 3. (*30, 05*) Tzagane. — 4. (*28, 27*) Karkhonte. — 5. (*30, 44*) Vangoune. — 6. (*29, 86*) Koukou-nor. — 7. (*29, 72*) Khaïlar. — 8. (*26, 03*) Khak. — 9. (*25, 82*) Djaromte. — 10. (*25, 24*) Iakeché. — 11. (*30, 38*) Mendoukhei. — 12. (*28, 77*) Ounour. — 13. (*28, 38*) Irekte. — 14. (*8, 40*) Khingane. — 15. (*23, 34*) Boukhédou. — 16. (*27, 67*) Ial. — 17. (*29, 58*) Barime. — 18. (*29, 83*) Khalassou. — 19. (*28, 01*) Djalantoume. — 20. (*29, 88*) Tchinguizkhan. — 21. (*27, 59*) Ninezanchane. — 22. (*29, 15*) Tourtchikha. — 23. (*28, 87*) Khourkhoura. — 24. (*20, 89*) Tsitsikar. — 25. (*30, 00*) Entountoune. — 26. (*24, 61*) Siokhaotzi. — 27. (*29, 54*) Lamatientzi. — 28. (*20, 11*) Sartou. — 29. (*30, 01*) Anda. — 30. (*29, 89*) Tzoune. — 31. (*29, 95*) Mangoou. — 32. (*29, 95*) Tountchinsan. — 33. (*28, 84*) Kharbine (Tchinkiakan). — 34. (*38, 85*) Achikhé. — 35. (*18, 97*) Artchitientzi. — 36. (*16, 20*) Siaoline. — 37. (*19, 90*) Maoerchane. — 38. (*29, 44*) Oudimi. — 39. (*28, 40*) Imianpo. — 40. (*28, 37*) Veïsokhe. — 41. (*28, 44*) Chitookhétzi. — 42. (*24, 37*) Chitookhétzi. — 43. (*21, 46*) Kiaolintzi. — 44. (*30, 16*) Chanchi. — 45. (*27, 91*) Khailine. — 46. (*19, 32*) Moudandziane. — 47. (*21, 49*) Modaochi. — 48. (*24, 15*) Daimagoou. — 49. (*24, 33*) Mouline. — 50. (*30, 33*) Matziokhé. — 51. (*21, 68*) Taïpinline. — 52. (*14, 90*) Sélinkhé. — 53. (*20, 59*) Ciaosouiphoune. — 54. (*22, 64*) Pogranitchnaïa. — 55. (*8, 95 + 15, 43*) Grodekovo.

II. *Ligne de Kharbine à Port-Arthur.*

1. Kharbine. — 2. (*30, 40*) Outia. — 3. (*17, 13*) Chouantchenpou. — 4. (*31, 07*) Tzaitziagoo. — 5. (*17, 02*) Chitoutchentzi. — 6. (*18, 99*) Taladjoo. — 7. (*36, 94*) Jaomine. — 8. (*17, 22*) Boukhaï. — 9. (*27, 61*) Michatzi. — 10. (*25, 56*) Kouantchentzi. — 11. (*29, 55*) Phandiatoune. — 12. (*29, 69*) Kountchouline. — 13. (*25, 48*)

Kotiadene. — 14. (*25, 06*) Chipingaï. — 15. (*26, 22*) Chouanmiaoutzi. — 16. (*23, 39*) Tchantoufou. — 17. (*29, 23*) Kaïïouane. — 18. (*31, 11*) Tieline. — 19. (*25, 20*) Sintaïtzi. — 20. (*22, 73*) Khouchitaï. — 21. (*18, 21*) MoukdèneFoungtien. — 22. (*24, 36*) Chakhaï. — 23. (*16, 04*) Iantaï. — 24. (*20, 58*) Liaoiane. — 25. (*28, 55*) Aïsandzane. — 26. (*28, 66*) Khaïtchene. — 27. (*30, 06*) Tachitchao. — 28. (*27, 84*) Kaïdjoo. — 29. (*29, 67*) Siouniotchène. — 30. (*29, 52*) Vandzialine. — 31. (*20, 80*) Vaphangoo. — 32. (*18, 00*) Vafandiane. — 33. (*26, 10*) Poulaudiane. — 34. (*20, 01*) Sanchilipou. — 35. (*21, 99*) Kindjoo. — 36. (*4, 33*) Taphanchine. — 37. (*11, 78*) Nangaline. — 38. (*17, 90*) Intchenzi. — 39. (*26, 42*) Port-Arthur (Luchenkaou).

III. *Embranchements secondaires.*

1°. De Tachitchao à Inkoo, verstes *20, 19*.

2°. De Taphanchine à Talienwan, verstes *5, 47*.

3°. De Nangaline à Dalni, verstes *14, 65*.

Il faut encore mentionner deux petits embranchements qui desservent des charbonnages: Le premier qui a verstes *5, 17* de longueur, va de Vafandiane (n° 32 de la liste II ci-dessus) aux charbonnages du même nom. — Le second part de Iantaï (n° 23 de la liste II ci-dessus), atteint Tchantaïtze (*Tchang-t'ai-tseu*) 張台子 au bout de verstes *12, 22*, puis Motchisan (*Mo-ts'i-chan*) 磨臍山 après verstes *2, 34*.

ED. CHAVANNES.

Edouard CLAVERY — Consul de France — *Les Etrangers au Japon les Japonais à l'Etranger*, brochure gr. in-8, pp. VI—31, Berger Levrault et Cie, Paris et Nancy — 1904 — prix 1 f 25 c.

Dans la première partie de cette «étude historique et statistique», M. Ed. CLAVERY expose quelle part les Etrangers, les Français en

particulier, ont prise à l'oeuvre de transformation du Japon moderne. Quelques-uns des renseignements présentés à ce sujet sont inédits: l'auteur les doit à l'obligeance de M. Verny, ingénieur de la Marine, chef de la première mission technique française dans l'Empire du Soleil Levant (1866). La seconde partie contient des données sur le développement de l'émigration japonaise, depuis une vingtaine d'années. De 5443, en 1880, le nombre des sujets du Mikado résidant au dehors s'est élevé, en 1902, à 139553, répartis principalement entre la Corée, le Canada, les Etats-Unis, les Iles Hawaï, etc. D'autre part, les Japonais instruits et cultivés ayant fait des séjours ou des voyages dans les contrées de l'Occident sont maintenant assez nombreux. De retour dans leur patrie, ils contribuent, autant que les étrangers fixés au Nippon, à préparer l'amélioration graduelle des conditions sociales du pays.

BIBLIOGRAPHIE.

LIVRES NOUVEAUX.

La deuxième partie du Vol. I de la *Bibliotheca Sinica*, de M. Henri Cordier, Prix 25 fr., vient de paraître à la librairie E. Guilmoto, successeur de J. Maisonneuve, 6 rue de Mézières, Paris. Elle comprend les Préfaces et les colonnes 417—764, c'est-à-dire: VI. *Histoire naturelle*; VII. *Population*; VIII. *Gouvernement*; IX. *Jurisprudence*; X. *Histoire*; XI. *Religion*. (Ouvrages généraux. — Jou-kiao. — Tao-kiao. — Fo-kiao.)

La sixième livraison du *Recueil de textes chinois à l'usage des élèves de l'Ecole spéciale des Langues orientales vivantes* publié par M. A. Vissière comprend les pages 81 à 96 et les pièces numérotées 112—129 et B 58—B 70.

Elle contient, dans la partie supérieure des pages, des extraits de journaux (finances, navigation, code de lois, réception et banquet européen au Palais), des articles éditoriaux (論說), sur les relations internationales, et sur l'exploitation des mines, une suite d'annonces commerciales et autres (告白) concernant la navigation, les compagnies d'assurances, les objets offerts en vente, la médecine, la pharmacie, la photographie, les marchandises étrangères, les travaux publics, les professions libérales, la librairie, la location d'immeubles, les machines, les associations, etc. La moitié inférieure des pages, consacrée aux pièces officielles, comprend la continuation des spéci-

mens de correspondance échangée sur des sujets chinois d'ordres divers: communications (照會), notifications (行知), instructions (札子), exposés (申陳), rapports (稟帖), requêtes (呈子), apostilles (批語), télégrammes (電報, affaires politiques, transport du riz, droit de propriété littéraire), etc.

Ce fascicule contient aussi le commencement d'une série de lettres privées (往返尺牘) et du *Protocole final* du 7 Septembre 1901, qui occuperont la majeure partie de la livraison suivante.

Signalons aussi le tirage à part d'un intéressant mémoire de M. A. Vissière qui avait paru dans le cahier de Janvier-Février 1904 du *Journal Asiatique*: *Une particularité d'Ecriture chinoise — les caractères renversés.*

Nous avons reçu des Douanes Impériales Maritimes Chinoises:
Le No. CXL, Oct.-Dec. 1903 de la *Customs Gazette.*
Les *Medical Reports* pour la demi-année finissant le 31 mars 1903.

Dans le rapport du Dr. J. Gomes da Silva je note que *Macao*, visité à chaque printemps, depuis 1895, par la peste bubonique, n'a eu en 1902 que deux cas de peste en mars; cette immunité est attribuée à l'énergie du Gouverneur Horta e Costa qui a assaini la ville, détruit les quartiers malsains, le Volom, le Figo, Saint-Lazare, le Lontinchine, les Halles Centrales, desséché un certain nombre de marais et presque refait dans les environs les quartiers de Sankiu et de Sakom. — A *Long-tcheou*, de la peste que les Chinois appellent 瘟疫 *wen-i*, ou *shih-chêng* 時症, maladie saisonnière, le Dr. F. Péloni note sept cas parmi les Européens dans le deuxième semestre de 1902. — Un hôpital a été ouvert à *Mong-tseu* le 1er janvier 1903; les maladies traitées relèvent toutes, ou à peu près, du *paludisme*, chez les Européens, écrit le Dr. Georges Barbézieux; il y a un paludisme spécial à la région de Mong-tseu. — Dans la

région de Mong-tseu, la lèpre existe normalement; le traitement classique de la lèpre par *l'huile de Chaulmoogra*, à la dose de 200 gouttes par jour, par les toniques (glycero-phosphate, quinquina, fer, arsenic), est encore le traitement de choix. — A *Sseu-mao*, dit le Dr. G. A. Sautarel, la Douane possède une petite pharmacie, mais ne contenant que des médicaments de première nécessité et quelques pansements; si l'on considère, en outre, que Sseu-mao est situé à 500 kil. de Mong-tseu, le poste le plus voisin, c'est dire qu'il est matériellement impossible d'évacuer un malade grave, étant donné qu'on ne peut faire la distance qui sépare ces deux villes qu'à cheval ou en chaise à travers un pays exclusivement montagneux; pour toutes ces raisons, il me semble très-important qu'on n'envoie à Sseu-mao que des jeunes gens de 25 à 35 ans, dont l'élasticité physique et morale est encore à l'épreuve d'un séjour de plusieurs années ici; passé cet âge, les habitudes antérieures de confort ont trop marqué leur empreinte pour que des chocs inévitables ne soient pas le résultat d'une résidence par trop différente des autres points de la Chine.

List of the Lighthouses, Light-vessels, Buoys and Beacons on the Coast and Rivers of China for 1904. Le total est de 337 feux ou appareils ainsi répartis: Feux, 100; bateaux-feux, 4, barques-feux, 20, bouées, 113, signaux, 100, en 18 districts: Pakhoi, 3, K'ioung-tcheou, 6, Wou-tcheou, 16, Canton, 40, Swatow, 9, Amoy, 30, Fou-tcheou, 27, Wen-tcheou, 1, Ning-po, 8, Chang-haï, 84, Tchen-kiang, 19, Wou-hou, —, Kieou-kiang, 23, Han-k'eou, 33, Yi-tchang, 4, Tche-fou, 6, T'ien-tsin, 16, Nieou-tchouang, 12.

Returns of Trade and Trade Reports for the year 1903. Part I. — *Report on the Trade of China, and Abstract of Statistics.* Le change était de 3 francs 34 pour le tael haï-kouan. La valeur totale du commerce a été H.tls. 541.091.600 (Import 326.739.133; Export 214.352.467); le revenu s'est élevé à H.tls. 30.530.688 dont 4.705.070

pour le *li-kin* de l'opium. Le population étrangère s'élevait à 20.404 résidents et 1292 maisons (Anglais 5662 et 420 maisons; Américains, 2542—114; Allemands 1658—159; Français 1213—71; Hollandais 224—15; Danois 236—10; Espagnols 339—29; Norvégiens 106—7; Suédois 120—2; Russes 361—24; Autrichiens 172—18; Belges 311—3; Italiens 313—18; Japonais 5287—361; Péruviens 2; Brésiliens 3; Portugais 1930—45; Coréens 22; Sans Traité 59—1); la population chinoise dans les ports ouverts s'élevait à 6.786.380 dont Canton 880.000, T'ien-tsin 750.000, Han-k'eou 870.000, Hang-tcheou 700.000, Fou-tcheou 624.000, Chang-haï 620.000, Sou-tcheou 500.000, Tch'oung-k'ing 350.000, Ning-po 260.000, Nan-king 250.000, Wou-hou 115.580, Amoy 113.800 jusqu'à Sam-choui 5.000.

On connait les belles collections d'objets d'art du Japon réunies par M. le Dr. Edouard Mène, Vice-Président de la Société Franco-Japonaise de Paris; nous venons de recevoir le tirage à part du *Bulletin* de cette Société renfermant la Conférence faite le 24 janvier 1901 par le Dr. Mène sur *les Armures japonaises et les Armuriers*. En outre depuis le 12 mars 1903, le Dr. Mène a fait paraître dans *The Weekly Critical Review*, aujourd'hui disparue, une série d'articles de la plus haute valeur sur l'art japonais; nous notons: *Notice sur Miotchin Nobou i yé* (12 et 19 mars 1903); *Les Sabres au Japon* (7 mai 1903 et nos. suivants, jusqu'au 18 juin); *Notice sur les Kanéiye* (25 juin, 9 et 16 juillet 1903); *L'art du Fer au Japon* (6 août); *Notice sur les Oumetada et les laques du Japon* (13 août, 17 et 24 sept., 1, 8, 15 et 22 oct.); *Les Netsouké* (*Netskès*) *au Japon* (12 nov., 1 déc.); *L'Art de la Sculpture au Japon* (22 déc. 1903, jan. 1, 8, 15, 1904); *Notice sur la famille Sômin* (mars 4, 1904); *La Céramique au Japon* (mars 11 et avril 1, 1904).

M. Antoine CABATON a fait un tirage à part de sa *Traduction interlinéaire malaise de la 'Aqīdah d'Al-Senūsī* parue dans le cahier de Janvier-Février 1904 du *Journal Asiatique*; ce texte chinois inédit a été copié l'an 1311 de l'hégire (1893 de J. C.), par Al-Haji Ismā'īl, imām malais originaire de Châu-đoc (Cochinchine), dans le dessein de ramener à un islamisme plus éclairé ses coreligionnaires chams de l'Annam.

Le R. P. J. de MOIDREY a publié dans le *Bulletin astronomique* de 1904 des *Observations anciennes de taches solaires en Chine*; sa liste comprend 84 observations; M. J. WILLIAMS avait tiré de Ma Touan-lin une liste de 45 observations (*Monthly Notices of the Royal Astronomical Society*, XXIII, 1873, pp. 370–5.) et M. HOSIE avait extrait du *T'ou-tchou-tsi-tch'eng*, 72 observations s'étendant de l'an 28 av. J. C. à l'an 1617 de notre ère. (*Journ. N. C. B. R. Asiatic Soc.*, XII, 1878, pp. 91–5); il ne donnait que l'année européenne et la lune chinoise.

Trois nouveaux *livres bleus* ont paru: EAST INDIA (Tibet). — *Further Papers relating to Tibet.* [Cd. 2054]. — CHINA. No. 3 (1904) — *Despatch from His Majesty's Minister at Peking inclosing a Report by Mr. George J. Kidston on a Journey in Mongolia.* [Cd. 1954]. Il offre ceci de particulier qu'il est imprimé sur papier *couché* et renferme des illustrations. — CHINA. No. 4 (1904) [Cd. 2096] contient une carte à l'échelle de 1 : 2.400.000 pour accompagner le précédent.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES.

Bulletin de l'École Française d'Extrême Orient [1]). (II, No. 4, Oct.-Déc. 1902). — I. *Notes de bibliographie chinoise* par M. Paul Pelliot. [Description du *Kou yi ts'ong chou* 古逸叢書 édition de textes chinois au Japon par Yang Cheou-king 楊守敬 venu en 1880 en mission dans ce pays et publié à Tôkyô en 1884 par Li Chou-tch'ang 黎庶昌, ministre de Chine.] — II. *Notes de Bibliographie japonaise* par M. Cl. E. Maitre. (Une nouvelle édition du Tripiṭaka chinois. «Une société s'est constituée récemment à Kyôto, avec l'appui financier des principales sectes, pour publier une nouvelle édition du Tripiṭaka, dont les premiers fascicules ont paru au mois de Mai. Il paraît 10 vol. de 100 folios environ et de format 271 × 192 chaque mois, et il y aura 363 vol. en tout; elle prend naturellement comme base le texte de l'édition de Corée».] — III. *Coutumes populaires de la Vallée du Nguôn-so'n* par le R. P. Cadière. — IV. *Liste des Manuscrits khmers de l'Ecole française d'Extrême-Orient. — Bibliographie. — Chronique. — Documents administratifs.*

—— —— (III, No. 1, Janvier-Mars 1903). — I. *Say-fong Une ville morte* par M. G. Maspero. [«En face de Viêng-chăn, le Mékhong fait un coude brusque et descend vers le Sud. Arrivé à la hauteur de l'île Thà-bò, il prend une direction S.E., baigne les rives de l'île Noy, coule devant Mu'àng-kuk, gros village situé sur la rive droite, remonte vers le Nord; enfin, après avoir dépassé Nongkai, sur la rive siamoise, il reprend la direction O.-E. qu'il suivait avant d'atteindre Viêng-chân. C'est au fond de la grande boucle formée par ce lacet du fleuve, sur la rive gauche, en face de Mu'àng-kuk, que dort dans la forêt cette ville qui dut autrefois

1) Voir *T'oung-Pao*, Déc. 1902, p. 344.

couvrir ces rives d'animation et de mouvement. Maintenant quelques pauvres cases laotiennes, cachées sous les arbres, très hauts et très touffus en cet endroit n'y forment plus qu'un hameau tranquille et silencieux que les gens du pays appellent *Sày-fông*. Les ruines, à peine visibles au ras du sol, sont délaissées depuis des siècles.... La splendeur de Sày-fông doit dater des XI^{e}, XII^{e} et XIII^{e} siècles, avant l'introduction du buddhisme au Laos».] — II. *Notes d'épigraphie* par M. L. Finot. [Inscription sanscrite de Say-fong. «C'est un édit de Jayavarman VII, qui monta sur le trône en 1084 çaka et qui régnait encore en 1112 çaka (1162—1190 A.D.)».] — *Le Bhaiṣajyaguru*, par M. Paul Pelliot. [Un des buddhas les plus populaires en Chine, au Japon et au Tibet. Son nom chinois est 藥師瑠璃光如來 *Yao-che-lieou-li-kouang-jou-lai*, Bhaiṣajyaguruvaiḍūryaprabha.] — III. *Notes chinoises sur l'Inde*, par M. Sylvain Lévi. [Fixe la carrière de Candragomin que «l'Eglise bouddhique range parmi ses docteurs éminents, la grammaire sanscrite, parmi les créateurs de systèmes» aux trois premiers quarts du VII^{e} siècle.] — IV. *Les Chams Bani*, par le R. P. Durand. [Les Mahométans du Binh-thuận se donnent à eux-mêmes le nom de *Banī*, transcription de l'arabe Benî, «les fils [du Prophète]». Ils sont actuellement répartis en 18 villages: 6 à Phanrang, 10 à Phanri, 2 à Phanthiêt, et forment à peu près le tiers de la population chame de l'ancien Binh-thuận]. — V. *Phnom Baset*, par L. Finot. [Le massif granitique qui a pris du plus haut de ses sommets le nom de Phnom Bàsĕt, se trouve à 25 kil. environ de Phnom-penh, dans la province de Samrong Tong. Les hauteurs qui le composent sont au nombre de quatre: 1° *Phnom è lŏ kdĕi*, «montagne à l'Ouest de la bonzerie», petit mamelon sur lequel est un ancien poste français élevé pendant l'insurrection de 1885; 2° *Phnom Thboṅ*, «mont du Sud», haut de 80 mètres environ; 3° *Phnom Rūp*, «mont aplati», à peu près de même hauteur; 4° *Bàsĕt*, le sommet principal

haut d'environ 120 mètres.] — *Notes et Mélanges.* — *Bibliographie.* — *Chronique.* — *Documents administratifs.*

— — (III, No. 2, Avril-Juin 1903). — I. *Note sur une statue du Gandhāra conservée au Musée de Lahore*, par J. Ph. Vogel. — II. *Les Lieux historiques du Quảng bình*, par le R. P. Cadière. — [Dans la seconde moitié du XVI^e^ siècle, lorsque le royaume annamite eut été divisé en deux fractions, la Cochinchine au sud, le Tonkin au nord, c'est dans le Quảng bình que fut tracée la limite des deux états... la limite officielle du Tonkin et de la Cochinchine était le Linh-giang 靈江; ce nom désigne un grand fleuve appelé vulgairement Sông-gianh, qui arrose la partie nord du Quảng-bình, ...c'est cette province qui eut le plus à souffrir des nombreuses expéditions que la famille des Trịnh 鄭 organisa contre la dynastie des Nguyễn 阮. Enfin, sur la fin du XVIII^e^ siècle, pendant la période si troublée des Tây-so'n 西山, le Quảng-bình vit passer les armées tonkinoises envahissant la Haute Cochinchine, et c'est encore au Quảng-bình que Nguyễn-Anh, plus tard Gia-long 嘉隆, remporta sur les rebelles la victoire décisive du Nhựt-lệ 日麗, dont le résultat fut la soumission de tous les pays de langue annamite à la dynastie des Nguyễn.] — III. *Notes d'épigraphie*, par M. L. Finot. [III. Stèle de Çambhuvarman, à Mĩ-so'n; IV. Inscription de Thma Kré (Cambodge).] — IV. *Les deux plus anciens spécimens de la Cartographie chinoise*, par M. Ed. Chavannes. [Estampages de deux cartes géographiques non signées dont les originaux, gravés sur pierre, se trouvent dans le musée épigraphique de Si-ngan fou appelé la «Forêt des stèles» 碑林; l'une de ces cartes est intitulée «Carte de la Chine et des pays étrangers» (1137 ap. J. C.) 華夷圖, mais elle ne figure en réalité que la Chine et une partie de la Corée; quant aux pays étrangers, ils sont simplement énumérés dans des notes placées au nord et au sud, à l'est et à l'ouest; ils ne sont ainsi localisés que par rapport aux

quatre points cardinaux. La seconde carte est une «Carte des vestiges de Yu» (1137) 禹跡圖, c'est-à-dire qu'elle indique quelques-unes des localités, des montagnes et des rivières mentionnées dans le célèbre chapitre du *Chou king* qui est connu sous le nom de «Tribut de Yu» 禹貢; M. Chavannes conclut que la première carte fut dressée peu avant le milieu du XI^{e} siècle par un géographe qui était sujet de l'empire Leao; il ne semble pas qu'on puisse déterminer l'époque exacte à laquelle fut dressée la deuxième carte; quelles que soient d'ailleurs les dates où furent construites pour la première fois ces cartes, le fait qu'elles ont été gravées en 1137 suffit pour qu'elles soient les plus anciens specimens de la cartographie chinoise..... C'est P'ei Sieou 裴秀 (224—271 ap. J. C.) qui apparaît comme le père de la cartographie scientifique en Chine, mais la première mention que nous possédions d'une carte géographique en Chine remonte à la fin du 3^{e} S. avant notre ère.] — V. *Le Fou-nan*, par M. Paul Pelliot. — *Notes et Mélanges* (*La Secte du Lotus blanc* 白蓮教 *et la Secte du Nuage blanc* 白雲宗, par Paul Pelliot. — *Les Mo-ni et le Houa-hou-king* 化胡經, par Paul Pelliot. — *Bibliographie.* — *Chronique.* — *Documents administratifs.*

— — (III, No. 3, Juillet-Sept. 1903). — I. *Voyage de Song Yun dans l'Udyāna et le Gandhāra* (518—522 p. C.). Traduit par M. E. Chavannes. — *Inscription sanscrite du Phou Lokhon* (Laos), par M. A. Barth. [Réimp. de l'*Album Kern*]. — *Notes sur une Crémation chez les Chams*, par le R. P. E. M. Durand. — *Notes et Mélanges* (*Les Doublets de la Stèle de Say-fong.* Lettre de M. Barth. — *Les Mo-ni et l'Inscription de Karabalgassoun*, par P. Pelliot). — *Bibliographie.* [Parmi les ouvrages passés en revue se trouve la traduction française par Fontanier du voyage de la mission chinoise envoyée en Annam en 1841, publiée dans le *T'oung Pao*, de mai 1903, pp. 127—145. — Au sujet de ce voyage, M. Pelliot

rappelle avec raison que j'ai cité dans la *Bib. Sinica*, vol. 2023, une version italienne qui en avait été faite par le Prof. Filippo de Filippi sur le manuscrit français resté inédit de Fontanier; j'avoue que je l'avais oubliée. Je profite de l'occasion qui m'est ainsi offerte pour dire que le Sénateur Filippo de Filippi, de Milan, professeur de Zoologie à l'Université de Turin, accompagnait le Commandant V. Arminjon, à bord de la *Magenta*, et assista à la signature du traité de l'Italie avec la Chine à Pe-king, le 26 oct. 1866; c'est évidemment en 1866 qu'il fit la connaissance de Fontanier et que celui-çi lui communiqua son manuscrit traduit du chinois en 1865 ou en 1866. De Filippi tomba malade à Hongkong où il mourut le 9 fév. 1867; il avait eu le temps de finir sa traduction et l'avait envoyée au Commandeur Cristoforo Negri, Président de la Société italienne de géographie. Cette traduction italienne, ou du moins ce qui est publié dans le Vol. I, 1868, du *Bol. della Soc. Geog. Italiana*, ne comprend pas l'itinéraire de la fin, et le Prof. Carlo Puini n'a pas donné de caractères chinois dans ses notes. — M. Pelliot remarque que dans le passage suivant de la p. 137: «les trois états de *Nan-siang*, *Nan-tchang* et *Sien-peï*» au lieu de Nan-siang, il faut lire 萬象 *Wan-siang*, Vien-chan; 南掌 *Nan-tchang* est le Luang Prabang; *Sien-pei* parait contenir 暹 *sien*, le Siam. — H. C. — *Chronique. — Documents administratifs.*

—— —— (III, No. 4, Oct.-Déc. 1903). — I. *Les Saintes Instructions de l'Empereur Hong-wou* (1368—1398) *publiées en* 1587 *et illustrées par Tchong Houa-min, traduites par* M. Ed. Chavannes. [Les empereurs de la dynastie mandchoue, tel K'ang-hi avec le *Saint Edit* publié en 1671 n'ont fait «que suivre des usages qui étaient déjà en vigueur avant elle. La preuve nous en est fournie par un monument conservé dans le musée épigraphique de Si-ngan-fou appelé «la Forêt des stèles». Cette inscription sur pierre est datée de l'année 1587 et remonte par conséquent à la dernière

période de la dynastie Ming. Elle fut gravée, pour obéir à un édit impérial, par un certain Tchong Houa-min, contrôleur du thé et des chevaux dans le Chan-si et autres lieux. Elle comprend six sections divisées chacune en quatre compartiments; les deux premiers compartiments de chaque section contiennent, l'un, l'énoncé d'un précepte moral accompagné d'un développement en prose, l'autre, une poésie sur le même thème; ce double texte nous est donné comme ayant été composé par l'Empereur Élevé 高皇帝, qui est plus connu des Européens sous son nom de règne Hong-wou (1368—1398), et qui fut le fondateur de la dynastie Ming; les deux autres compartiments sont l'oeuvre propre de Tchong Houa-min qui érigea la stèle deux cents ans environ après l'apparition des *Saintes Instructions* de Hong-wou; ils renferment, l'un, un dessin approprié au précepte auquel il se rapporte, le dernier, une légende expliquant et commentant l'image».] — II. *La Littérature historique du Japon des Origines aux Ashikaga* par M. Cl. E. Maitre. — III. *Le Temple de Po Romé à Phanrang*, par le R. P. E.-M. Durand. [La tour chame de Po Romé est sise au village de Palei Thvön, dont le nom officiel est Hậu Sanh, canton de Hữu Đức, huyện de An Phước, au S.-O. de la vallée de Phanrang.] — IV. *Introduction à l'étude des Traités médicaux sanscrits inclus dans le Tanjur tibétain* par le Dr. Palmyr Cordier. — V. *Notes d'Epigraphie*, par M. L. Finot. [V. *Pāṇḍuraṅga*. — Sur le côte de l'Annam méridional, entre le 11e et le 12e degrés de latitude, s'ouvre une petite baie que limitent, au nord, le cap Hon-do, au sud, le cap Padarang. Au fond de cette baie se jette le Song Dinh, qui reçoit à droite le Krong Pha, le Song Tabou et le Krong Byuh. La plaine arrosée par ces cours d'eau a environ 50 kil. de l'est à l'ouest et 30 kil. du sud au nord. Elle est entourée d'une ceinture de massifs

montagneux (Tabar, Nui Barao, etc.), qui atteint sa plus grande hauteur vers l'intérieur et s'abaisse progressivement vers la mer de 1600 à 1200 et à 900 mètres. Avant l'occupation française, cette région faisait partie de la province annamite de Bình-thuận; plus tard (vers 1888) elle fut rattachée au Khánh-hoà, tout en gardant une certaine autonomie administrative; en 1901, elle a été érigée en province distincte sous le nom de Ninh-thuận. C'est là que se sont réfugiés les débris du peuple cham, autour du dernier temple brahmanique de l'Indochine, parmi les ruines et les stèles qui racontent leur gloire passée... La contrée dont nous venons de donner un bref aperçu est communément appelée Phanrang par les Européens qui ont emprunté cette forme aux Annamites; le nom cham est *Panrang*; et tel il est usité aujourd'hui, tel nous le trouvons dans les inscriptions (*Panrāṅi*) dès 1006 çaka. Les inscriptions sanskrites donnent comme équivalent *Pāṇḍuraṅga* ou *Pāṇḍurāṅga*, qui se trouve déjà dans une inscription de 739 çaka.] — *Notes et Mélanges.* [*Sur un attribut de Kuvera*, par A. Foucher. — *Les papiers de Landes*, par L. Finot; Landes, † en 1893, a laissé ses papiers à la Société Asiatique de Paris. — *Ex-Voto du That Luong de Vieng-chan* (Laos), par L. Finot. — *Découverte de bijoux anciens à Mi-so'n*, par H. Parmentier. — Le *Sa-pao*, par A. Pelliot. — *La dernière ambassade du Fou-nan en Chine sous les Leang* (539), par P. Pelliot.] — *Bibliographie.* [M. Pelliot a consacré un fort long article et je l'en remercie vivement, à mon ouvrage sur les *Relations de la Chine*; comme je ne suis pas libre d'indiquer mes sources, je ne puis répondre à certaines critiques; je trouve, toutefois, qu'il peut être spirituel, mais qu'il est injuste, de retourner contre moi une critique que j'ai faite jadis du travail de Mgr. Favier sur *Peking*; à défaut d'autre mérite, j'ai, je crois, celui d'être

consciencieux; il ne faut pas non plus pousser, pour la période contemporaine, l'amour du document chinois jusqu'au fétichisme; le traité italien, quoiqu'en dise M. P., est bien de 1866; j'aime mieux dire que l'article est par ailleurs excellent, qu'il corrige bon nombre d'erreurs qui ne sont pas toujours miennes et que j'en ferai mon profit, si un assez grand nombre de lecteurs me permettent de faire une seconde édition de mon ouvrage. H. C.] — *Chronique.* — *Documents administratifs.*

CHRONIQUE.

ALGERIE.

Dans une nouvelle circulaire (No. 3), nous notons les renseignements suivants au sujet du *Congrès des Orientalistes* d'Alger: Les Compagnies de chemins de fer français ont bien voulu accorder la faveur de demi-tarif aux Orientalistes qui se rendront au Congrès d'Alger. En outre, la Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée nous a fait connaître qu'elle donnerait aux bons de demi-place délivrés sur son réseau une validité d'un mois, soit du 10 avril au 10 mai 1905. La Compagnie du Midi accorde les mêmes avantages. La Compagnie du chemin de fer du Nord accorde des bons de réduction valables du 5 avril au 15 mai 1904. D'autre part les membres du Congrès pourront bénéficier sur les lignes de navigation des réductions suivantes: Compagnie Générale Transatlantique: 30 % sur les passages avec nourriture; Cie. des Transports maritimes à vapeur: 30 % sur le prix net des passages (c'est-à-dire hormis la nourriture et les frais accessoires); Cie. hongroise de Navigation maritime *Adria* (Fiume): 30 %. — Le Secrétariat de la Commission d'Organisation est 46 rue d'Isly (Service des Affaires Indigènes).

CHINE.

A l'occasion du 70e anniversaire de la naissance de l'Impératrice douairière, un édit impérial amnistie toutes les personnes impliquées dans le mouvement réformateur de 1898, à l'exception de K'ang Yeou-weï 康有爲, Leang K'i-tch'ao 梁起超 et Souen Wen 孫文.

FRANCE.

Un protocole annexe à la convention franco-siamoise du 13 février dernier a été signé le 27 juin au quai d'Orsay, par M. Delcassé, ministre des affaires étrangères, et Phya-Surya, ministre de Siam à Paris.

Ce protocole complète et précise sur plusieurs points la convention de février qui, dans l'article 3, paragraphe 3, disait textuellement:

«*En vue de faciliter les travaux des commissions et en vue d'éviter toute*

possibilité de difficultés dans la délimitation de la région comprise entre le Grand Lac et la mer, les deux gouvernements se mettront d'accord avant la nomination des commissions mixtes pour fixer les points principaux de la délimitation dans cette région, notamment le point où cette frontière atteindra la mer».

Cet accord prévu entre les deux gouvernements devait se faire après la ratification de la convention de février par le Parlement français. La convention n'ayant pas été soumise immédiatement à l'approbation des Chambres, le protocole sera annexé à la convention et discuté en même temps qu'elle.

Voici les principaux points contenus dans le protocole: le port de Kratt, situé sur la côte siamoise, au sud de Chantaboum, dont le nom ne figurait pas dans le traité de février, mais qui nous était cédé *éventuellement* par une lettre annexée au traité adressée par Phya-Surya au ministre des affaires étrangères, nous est immédiatement concédé en toute propriété. Avec ce port, nous obtenons les dépendances directes de Kratt, à savoir les trois îles de Koh-Shong, Koh-Kut et Koh-Khong.

La ligne de démarcation entre la mer et le Grand Lac, entre le Siam et le Cambodge, sera définitivement arrêtée lorsque les commissions mixtes de délimitation se seront mises d'accord, dans un délai de quatre mois après la ratification du traité.

Les premiers travaux de délimitation de cette frontière avaient été amorcés dès 1867. Ils furent interrompus fréquemment par suite des exigences du Siam. En vertu de la convention de février et du protocole annexe du 27 juin, cette frontière est définitivement arrêtée.

Le protocole contient enfin l'énumération de certains points contestés par le roi de Luang-Prabang (rive droite) et le roi de Siam. Ces litiges ont été réglés à la satisfaction du roi de Luang-Prabang.

Le prince *P'ou-louen* 溥倫 s'est embarqué le 12 Juillet à Marseille pour retourner en Chine. Il avait passé une dizaine de jours à Paris en revenant d'Amérique. C'est l'exposition de Saint-Louis qui a été la cause de son voyage; ses titres étaient: «*P'ou*, commissaire délégué par ordre impérial à l'exposition de Saint-Louis, *kou-chan pei-tseu* ayant le rang de *pei-le*» 欽命前赴散魯伊斯賽會正監督貝勒銜固山貝子溥. On sait que les *pei-le* sont les princes du troisième rang et que les *pei-tseu* sont les princes du quatrième rang (cf. MAYERS, *Chinese Government*, nos 19 et 20). Le prince *P'ou-louen* est l'arrière-petit-fils de l'empereur *Tao-kouang*; son grand-père était le fils aîné de *Tao-kouang* et lui aurait succédé, s'il n'était mort prématurément; aussi est-il connu sous le nom posthume de l'héritier présomptif *Jouei-houei* 端慧太子. D'après le tableau généalogique de la famille impériale dressé par Mayers (*T'oung pao*, 1895, p. 340—341), *P'ou-louen*,

né en novembre 1874, aurait eu trois frères aînés morts tous trois antérieurement à l'année 1876.

A la séance de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres du 20 mai, sur la proposition de MM. Bréal, Barbier de Meynard, Senart, Hamy, Barth et Chavannes, membres de la commission d'Extrême-Orient, l'Académie a décidé de proposer à M. le gouverneur de l'Indo-Chine la candidature de M. A. FOUCHER comme directeur de l'Ecole française d'Extrême-Orient à Hanoï, le titulaire actuel ne voulant point accepter, pour des raisons de santé, le renouvellement de son mandat.

Il a été en outre décidé de proposer M. PARMENTIER, élève de l'Ecole française d'Extrême-Orient, pour recevoir la médaille attribuée par la Société des Architectes français à l'auteur des travaux d'archéologie les plus remarquables accomplis en Indo-Chine.

Dans la séance du 24 juin, M. CHAVANNES étudie deux inscriptions chinoises dont les estampages ont été rapportés par M. GERVAIS-COURTELLEMONT. Ces deux monuments se trouvent à Ta-li fou, dans la province du Yun-nan.

L'un d'eux, datée de l'année 1311, est un spécimen fort intéressant du style officiel qui était en usage dans la chancellerie impériale à l'époque de la domination mongole. Le second, qui est de l'année 1325, nous renseigne sur l'histoire de la famille princière des Touan qui, après avoir été les souverains indépendants du Yun-nan, en furent les gouverneurs soumis aux Khans mongols.

Dans la séance du 1er juillet, M. SÉNART fait part à l'Académie de la mort de M. Charles CARPEAUX fils de l'éminent statuaire de ce nom, décédé le 28 Juin à Saïgon. (Voir *Nécrologie*, page 332.)

INDO-CHINE FRANÇAISE.

Le Directeur de l'Ecole française d'Extrême-Orient, des collègues et des amis personnels de M. ODEND'HAL, Administrateur des services civils de l'Indo-Chine, attaché temporairement à l'Ecole française d'Extrême-Orient, dont nous avons retracé la trop courte carrière interrompue par une mort tragique le 8 avril 1904, à la frontière de l'Annam et du Laos, ont formé le projet d'élever un monument à la mémoire du regretté savant à Phanrang. Ils ont constitué un comité d'initiative en vue de recueillir les souscriptions destinées à l'édification du monument; adresser les cotisations à *M. le Directeur de l'Ecole française d'Extrême-Orient*, HANOÏ (Tonkin).

Le consul d'Angleterre à Pakhoi, dans un rapport à son gouvernement, dit, au sujet des chemins de fer du Tonkin:

Il semble que le trafic devient de jour en jour plus considérable sur les lignes de chemin de fer du Tonkin qui ont transporté, en 1903, plus de 1,000,000 de voyageurs. Le transit des marchandises, tout d'abord insignifiant, se développe

rapidement, le riz et la laine constituant la majeure partie des chargements et abandonnant peu à peu les voies fluviales. Quarante-quatre trains, dont vingt-quatre de passagers, traversent chaque jour la ville de Hanoï et le mouvement des voyageurs accuse mensuellement environ 3,000 Européens et 120,000 indigènes. Le gouvernement a accordé à des particuliers la concession de cinq tronçons de voie ferrée.

La ligne Hanoï-Langson va être incessamment prolongée jusqu'à Nacham, poste stratégique situé à 17 kilomètres au nord-ouest de Dong-dang.

Les ingénieurs français ont arrêté le tracé d'une autre ligne reliant Vinh à Hin-Bonn sur le Mékong, où se trouvent des mines d'étain très importantes qui sont déjà en pleine exploitation. Le trajet de Vinh à Hin-Bonn se fait actuellement à cheval et prend de huit à dix jours. La façon à la fois rapide et intelligente dont sont conduits les travaux de construction de voies ferrées dans l'Indo-Chine française fait présager le prochain essor de cette colonie.

SUISSE.

Nous avons annoncé dans le *T'oung Pao*, Mars 1904, p. 120, que le deuxième *Congrès International d'Histoire générale des Religions* se tiendrait à Bâle du 30 août au 2 septembre 1904; le Comité d'Organisation vient de publier une nouvelle circulaire; le Congrès est divisé en huit sections dont la seconde consacrée aux Religions des Chinois et des Japonais n'a pas encore trouvé son Président; les deux mémoires suivants sont inscrits à l'ordre du jour: Dr. B. LAUFER (Chine): *Zur Geschichte der chinesischen Juden auf Grund ihrer Inschriften.* — Martin MAIER, Missionnaire (Berne): *Sind die Chinesen religiös indifferent?* M. Cl. HUART représentera l'Ecole des Langues Orientales vivantes à ce Congrès.

Inscriptions et pièces de chancellerie chinoises de l'époque mongole

PAR

ED. CHAVANNES.

Avant-propos.

M. Gervais-Courtellemont, chargé par le Gouvernement français d'une mission scientifique au *Yun-nan*, a rapporté de *Ta-li fou* 大理府 les estampages de trois inscriptions chinoises qui se trouvent dans le temple *Tch'ong-cheng* 崇聖寺. Ce temple, plus connu sous le nom populaire de «temple aux trois pagodes» 三塔寺, est situé à quelque distance au Nord-Ouest de la ville de *Ta-li*. Il fut fondé en 632 sur l'ordre de *Wei-tch'e King-tö* 尉遲敬德[1], commandant militaire représentant dans ces régions la dynastie des *T'ang*; ce furent donc des Chinois qui le construisirent; le récit d'un voyage à *Ta-li fou* écrit vers 1275 par un certain *Kouo Song-nien* 郭松年[2], nous a conservé le nom des deux architectes chinois, *Kong T'ao* 恭韜 et *Houei Yi* 徽義, qui furent envoyés par

1) Cf. plus loin, p. 360, n. 1.

2) *Tien Ai* 滇繫, ch. VIII, 1re partie, p. 38 r°—41 v°. Cette relation n'est pas datée, mais *Kouo Song-nien* est l'auteur d'une notice sur la reconstruction du Collège des lettrés à *Yun-nan fou* et cette notice paraît avoir été écrite immédiatement après la fin des travaux en 1276 (*Yun-nan t'ong tche*, chap. XXIX, p. 1). La relation du voyage est sans doute un peu antérieure, puisqu'elle dut être rédigée quand *Kouo Song-nien* se rendit dans le *Yun-nan*.

l'Empereur pour édifier la pagode du centre avec ses seize étages mesurant plus de cent pieds de hauteur [1]). Nous ne savons pas si ce fut dès cette époque qu'on plaça au sommet de la tour l'oiseau gigantesque en métal, Garuḍa destiné à tenir en respect le nāga qui habitait les eaux du lac de *Ta-li* [2]). Le temple *Tch'ong-cheng* subsista sous les dynasties indigènes de *Nan-tchao* et de *Ta-li*, et, lorsque les princes de *Ta-li* eurent été soumis par les Mongols en 1253, un de leurs descendants, *Touan Che*, qui fut gouverneur de *Ta-li* de 1261 à 1282, le répara et peut-être le reconstruisit en partie [3]). Sous la dynastie des *Ming*, qui succéda aux Mongols, ce temple continua d'être un des plus vénérés de la région; la dernière en date des trois inscriptions de M. Gervais-Courtellemont nous apporte l'écho des éloges qu'on en faisait à cette époque:

Inscription de 1560.

Cette inscription (135 cm. de haut sur 39 cm. de large) présente un titre écrit en caractères chinois stylisés d'une manière assez arbitraire et d'ailleurs cachés en partie par une voûte en maçonnerie, semble-t-il. On peut rétablir ce titre de la manière suivante:

崇 重 寶
聖 器 惜
寺 可 記

«Notice sur les objets importants du temple *Tch'ong-cheng* qui sont dignes d'être tenus pour précieux». Cette notice, dont l'auteur est un certain *Li Yuan-yang* 李元陽, se trouve reproduite dans le *Yun-nan t'ong tche* (édition de la Bibliothèque nationale, vol. V,

1) *Kono Song-nien* dit «trois cents pieds», ce qui est évidemment exagéré. Le *Yun-nan t'ong tche* (chap. XIX, p. 34 r°) indique la hauteur comme étant de plus de cent pieds 十餘丈.

2) *Yun-nan t'ong tche*, chap. XIX, p. 34 r°.

3) Voyez dans la seconde partie de ce mémoire, l'inscription de 1325.

catalogue COURANT n° 1789, chap. XXIX, section *yi wen*, 5e partie, p. 3 r°—5 r°) sous le titre: 三塔崇聖寺重器可寶記 «Notice sur les objets importants qui sont dignes d'être tenus pour précieux dans le temple *Tch'ong-cheng* aux trois pagodes». Comme il est facile de consulter le *Yun-nan t'ong tche*, je crois inutile de donner ici le fac-simile de l'inscription. En voici du moins la traduction:

«Le (temple) *Tch'ong-cheng* est un temple dont l'origine est fort ancienne et on ne peut faire une enquête qui remonte (jusqu'au début). Dès l'époque où, au temps de la dynastie *Tcheou*, le roi *A-yu* (Açoka) 阿育王 donna en fief à son troisième fils le royaume de *Ts'ang-eul* 蒼洱之國, on avait déjà construit (là) un *kia-lan* (saṃghārāma) qui n'est autre que le (temple) *Tch'ong-cheng*. Si on fait un examen au moyen des Mémoires historiques [2]), (on constate que) le (pays de) *Ye-yu* 葉榆 faisait partie de l'Inde orientale 東天竺; *Ts'ang-eul* n'est autre que ce territoire. Cepen-

1) Le nom de *Ts'ang-eul* désigne la région de *Ta-li* où se trouve la montagne *Tien-ts'ang* 點蒼山 et le lac *Eul-hai* 洱海. — La tradition relative au fils du roi Açoka paraît être le souvenir d'une ancienne domination hindoue qui se serait établie dans le *Yun-nan* antérieurement à la venue des Chinois dans ce pays. Cette tradition est d'ailleurs rapportée de diverses manières; ainsi, dans le *Nan tchao ye che* (trad. SAINSON, p 29), on lit que le roi Açoka eut trois fils; le premier et le troisième s'établirent à *Kin-ma* 金馬 et à *Pi-ki* 碧鷄 qui sont deux montagnes, l'une à l'Est, l'autre à l'Ouest de *Yun-nan fou*; le second reçut en fief la région de *Ts'ang-eul* (*Ta-li fou*); il est connu sous le surnom de Roi riz-blanc 白飯王. Cf. aussi *Nan-tchao ye che*, trad. SAINSON, p. 24, 26 et 201. — En réalité, dans la tradition hindoue, «Riz blanc» est le nom d'un fils de Siṃhahanu, roi de Kapilavastu; Siṃhahanu eut en effet quatre fils, qui sont: Çuddhodana (Riz pur), qui fut le père du Buddha; Dhautodana (Riz lavé); Çuklodana (Riz blanc) et Amṛtodana (Riz immortel) ou plutôt Amitodana (Riz sans mesure). Si, dans le *Yun-nan*, on a fait de «Riz blanc» le fils d'Açoka, c'est sans doute parce qu'Açoka était le roi de Pāṭaliputra et que ce nom de ville a dû être tout naturellement associé à celui de *Ta-li* auquel il ressemble phonétiquement.

2) Les Mémoires historiques de *Sseu-ma Ts'ien* (chap. CXV, p. 1 r°) mentionnent en effet le pays de *Ye-yu*, mais sans dire qu'il faisait partie de l'Inde orientale. *Ye-yu* correspond d'ailleurs à *Ta-li fou*.

dant alors (ce pays) n'avait point encore été annexé par les *Han* 漢; il n'y a donc pas lieu de s'étonner si, antérieurement (à cette annexion), il s'y trouvait un *kia-lan* (saṃghārāma).

Dans ce temple il y a cinq objets importants: 1° les trois tours; 2° la grande cloche; 3° la statue de *Kouan-yin* du cuivre en pluie; 4° le chant sur la sagesse obtenue et le panneau (portant les mots) «Capitale du Buddha»; 5° les statues d'or des trois saints.

La tour du centre est d'une hauteur qui s'élève jusqu'à l'extrémité des nuages; elle n'a pas sa pareille dans le monde. Les deux tours latérales sont comme ses ailes et se tournent vers l'intérieur. Au sommet il y a cette inscription fondue en fer: «Sous la grande (dynastie) *T'ang*, pendant la période *tcheng-kouan* (627—649), *Wei-tch'e King-tö* 尉遲敬德 a construit (cet édifice)» [1]). Sous la dynastie impériale des *Ming*, en l'année *yi-hai* (1515) de la période *tcheng-tö*, le sixième jour du cinquième mois, il y eut un grand tremblement de terre. Les murailles de la ville et des faubourgs ainsi que les habitations s'effondrèrent toutes; la tour du centre se fendit comme un bambou brisé; mais au bout d'une dizaine de jours elle se ressouda et se retrouva dans son intégrité sans aucune lézarde; s'il n'y a pas eu l'influence de la divinité, qu'est-ce qui aurait pu produire cela?

La grande cloche qui se trouve dans le bâtiment à étages du temple a la forme d'un pilier polygonal [2]). La fabrication en est

1) Le *Nan tchao ye che* dit (je modifie ici la traduction SAINSON, p. 62): «Au sommet d'une des tours il y avait autrefois une colonne de fer sur laquelle était gravée en creux l'inscription suivante: «La sixième année *tcheng-kouan* (632), *Wei-tch'e King-tö* a surveillé la construction». C'est la preuve que ce temple a été fondé depuis longtemps». — *Wei-tch'e King-tö* était un capitaine qui, en l'année 620, avait fait sa soumission à *Li Che-min*, le futur empereur *T'ai-tsong* (cf. *T'ang chou*, chap. II, p. 2 r°).

2) Le mot *tch'ouang* 幢 signifie proprement une bannière et correspond au sanscrit *dhvaja*; après avoir suspendu à une hampe une série de bannières sur lesquelles étaient inscrits des textes sacrés, on imagina de remplacer les bannières par les diverses faces d'un pilier hexagonal ou octogonal en pierre et c'est ainsi que ce pilier lui-même prit en Chinois

parfaite; le son (qu'elle rend) s'entend à cent *li* de distance. Après la cloche du palais impérial, celle-ci est la première. Elle a été fondue la treizième année *kien-ki*, (nom de règne d'un roi) du *Nan-tchao* 南詔建極十三年, ce qui correspond à la première année *hien-t'ong* (860) de (l'empereur) *Yi-tsong* 懿宗, de (la dynastie) *T'ang* [1]).

La statue de la *Kouan-yin* du cuivre en pluie 雨銅觀音像 est haute de vingt-six pieds [2]). Au début de la dynastie *T'ang*

le nom de 幢. Ce pilier pouvait être surmonté d'une série de toitures ou parasols qui lui donnaient l'aspect d'un stûpa; mais ce serait une erreur de croire, comme on semble l'avoir fait jusqu'ici (YULE, *Marco Polo*, 3e éd., p. 212; le p. HAVRET, *T'ien-tchou*, p. 22), que le caractère 幢 a été employé pour désigner ces petits monuments parce qu'il impliquait l'idée de «parasol»; en réalité, c'est l'idée de «bannière», et non celle de «parasol», qui est présente dans le mot 幢, et les bannières ne sont autres que les faces du fût polygonal. — Le *Kin che ts'ouei pien* (chap. CLX, p. 17 et suiv.) nous donne des détails assez étendus sur la cloche du temple *Tch'ong-cheng*; elle avait six pans divisés chacun en deux compartiments, l'un supérieur, l'autre inférieur; sur les six compartiments supérieurs, qui mesuraient environ 2 pieds 5 pouces de haut et 2 pieds 2 pouces de large, étaient gravés des textes relatifs aux six pāramitās; sur les six compartiments inférieurs, dont les dimensions approximatives étaient de 1 pied 3 pouces en hauteur et de 2 pieds 7 pouces en largeur (mon édition écrit 1 pied 7 pouces, mais ce doit être une erreur puisque la cloche était plus évasée à la base qu'au sommet), on avait représenté les images de six devarājas. Sur cette cloche était en outre indiquée la date à laquelle elle avait été fondue: «La douzième année *kien-ki*, le rang de l'année étant *sin-mao*, le troisième mois dont le premier jour était le jour *ting-wei*, le vingt-quatrième jour qui était le jour *keng-wou*». L'indication des caractères cycliques attribués à l'année nous permet de rectifier l'assertion de *Li Yuan-yang*, dans l'inscription que nous traduisons; il faut dire en effet que la cloche fut fondue, non en la 13e année *kien-ki* qui correspondrait à la 1re année *hien-t'ong* (860), mais bien en la 12e année *kien-ki* qui correspond réellement à la 12e année *hien-t'ong* (871).

1) Cf. la note précédente, à la fin.

2) 二丈六尺. D'après un autre témoignage, cette statue avait seize pieds de haut (丈六, comme le dit le *Nan tchao ye che*, trad. SAINSON, p. 79, n. 2), la mesure de seize pieds étant consacrée par la tradition qui voulait que la taille du Buddha ait été le double de celle des hommes de son temps (cf. BEFEO, t. III, p. 392, n. 5). Il est possible cependant que la mesure de 26 pieds, indiquée par *Li Yuan-yang*, soit plus proche de la vérité, car l'auteur du *Kin che ts'ouei pien* (chap. CLX, p. 18 v°) nous dit que cette statue avait 24 pieds de haut; il nous apprend en outre qu'elle fut fondue par un certain *Tong Chan-ming* 董善明, ce qui est en contradiction avec le témoignage du *Nan tchao ye che* (trad. SAINSON, p. 79) d'après lequel la statue était l'œuvre de *Li*

唐 [1]), il y eut un religieux qui résolut de faire une quête pour fondre la statue; cette nuit même, le ciel fit pleuvoir du cuivre, et, quand la statue fut achevée, tout le cuivre se trouva employé sans qu'il en manquât ou qu'il y en eût de trop.

Les deux stèles (sur lesquelles est gravé) le chant de la sagesse absolue [2]) 證道歌, et les deux grands caractères «Capitale du Buddha» [3]) 佛都二大字 ont été écrits de la propre main de *Yuan-hou* 圓護, religieux de ce temple; la manière dont il maniait le pinceau était identique à la perfection [4]) de *Tchao Mong-fou* [5]) 趙孟頫; elle est fort appréciée dans le monde; on raconte de (*Yuan-*)*hou* que son bras droit, depuis le coude jusqu'au poignet, était transparent comme du cristal de roche; ainsi l'excellence de son pinceau ne fut peut-être pas l'effet du hasard.

Les statues en or des trois saints [6]) se trouvent dans la salle de

Kia-t'ing 李嘉亭; enfin le *Kin che ts'ouei pien* ajoute que cette *Kouan-yin* était semblable à celle que le célèbre peintre *Wou Tao-tseu* avait représentée avec une taille fine et des pieds nus 如吳道子所畫細腰跣足; cette peinture de *Wou Tao-tseu* paraît bien être celle dont le Musée de Louvre possède un estampage pris sur une stèle qui la reproduisait (cf. *T'oung pao*, Série II, vol. V, 1904, p. 312).

1) Le *Nan tchao ye che* (trad. SAINSON, p. 79) relate deux récits différents dont l'un fixe la fonte de la statue à l'année 900, tandisque l'autre la reporte à la période *t'ien-pao* (742—755).

2) 證道. Le mot 證 (cf. BUNYIU NANJIO, *Catalogue*, p. 196) traduit le terme sanscrit abhisamaya qui désigne la connaissance absolue supérieure à la prajña même. Cf. LA VALLÉE POUSSIN, *Matériaux*, p. 280, ligne 7 et p. 281, ligne 12; SARAT CHANDRA DAS, *Dict. tibétain-anglais*, au mot rtogs-pa, expression mnon-par rtogs-pa. Ces indications me sont fournies par SYLVAIN LÉVI. — On trouvera, dans l'inscription de 1325 traduite plus loin, le terme 證果 «le fruit de la connaissance absolue».

3) Les deux mots *fo tou* «capitale du Buddha» étaient écrits en caractères de grandes dimensions sur un panneau en bois 扁 (cf. p. 360, ligne 6); ils indiquaient que le temple *Tch'ong-cheng* pouvait être considéré comme la résidence du Buddha.

4) Littéralement: la samādhi 三昧.

5) Nous aurons plus d'une fois l'occasion de citer dans cet article le nom du célèbre calligraphe *Tchao Mong-fou* (1254—1322).

6) Les trois saints 三聖 sont (d'après le dictionnaire 佛教字典, au mot 華 et à l'expression 華嚴三聖): le Buddha Vairočana, Samantabhadra Bodhisattva et Mañjuçrī Bodhisattva.

la Joie suprême 極樂殿. Toutes sont hautes de onze pieds [1]). A l'époque où elles furent fondues pendant la période *kia-tsing* (1522—1566) [2]), c'était le gros de l'été, le soleil était ardent et les fondeurs ne pouvaient disposer convenablement (leur fonte); soudain un nuage sombre semblable à un dais couvrit seulement l'endroit où se faisait la fonte; quand la statue fut faite, le nuage se dissipa. Toute l'assistance s'en émerveilla.

Or ces cinq sortes d'objets qui sont dans ce temple ont d'ailleurs à travers un grand nombre d'années passé à plusieurs reprises par des (époques de) bouleversements et cependant ils ont pu seuls rester intacts. N'est-ce pas dû à la force de la protection des génies et des dieux?

Pour moi, je vois que dans ce pays les montagnes forment un écran verdoyant à neuf étages, que les eaux s'y étendent en une nappe d'azur de dix mille *k'ing*; leur belle union et leur embrassement parfait font que les sites les plus remarquables de l'empire ne sauraient rivaliser avec celui-ci. Le temple est situé au milieu entre les montagnes et les eaux [3]); il prolonge *keng* et attire *sin* [4]); il reconduit le soleil du soir et accueille la lune d'automne. Les salles et les constructions à étages, les belvédères et les étangs, les pins et les bambous, les plantes et les arbres, les endroits où on peut se reposer et ceux où on peut se promener, on ne saurait en compter le nombre; si cependant nous (nous sommes bornés à) énumérer cinq (objets), c'est que, quoique ces cinq objets proviennent de la fabrication humaine, ce n'est pas cependant la sa-

1) 丈一尺.

2) L'inscription que nous traduisons étant de l'année 1560, on voit que ces statues durent être faites entre 1522 et 1560.

3) Entre le *Tien-ts'ang chan* à l'Ouest et le lac *Eul-hai* à l'Est.

4) *Keng* et *sin* 庚辛 sont deux caractères cycliques qui correspondent à l'Ouest; le sens est donc, comme d'ailleurs dans la phrase suivante, que le temple est tourné vers l'Ouest.

gesse et l'habileté humaines qui auraient pu parvenir (à une telle perfection), et ce n'est pas non plus la force humaine qui aurait pu les conserver. S'il y avait eu ces montagnes et ces eaux sans ce saṃghārāma, ou s'il y avait eu ce saṃghārāma sans ces objets importants, (ce lieu) n'aurait pas la réputation d'avoir une supériorité absolue. Maintenant que je les ai trouvés tous réunis pour les contempler, j'estime que c'est un grand bonheur et c'est pourquoi j'ai gravé cela sur une belle pierre parfaite espérant que, dans l'avenir, ceux qui prennent plaisir à tout ce qui est excellent seront unanimes à apprécier la valeur (de ces merveilles). C'était dans l'hiver de l'année *keng-chen* (1560) de la période *kia-tsing*.

Composé par *Li Yuan-yang* 李元陽, (dont l'appellation est) *Jen-fou* 仁甫, (dont le surnom est) le dévot laïque du bois de l'Intelligence dans la vallée du centre 中谿覺林居士, originaire de la province [1]), ayant les titres de (directeur) [2]) des affaires de la préfecture de *King-tcheou* [3]) 荆州, ex-*chou-ki-che* du *Han-lin*, et *kien-tch'a-yu-che*.

Le religieux [4]) au coeur pur.....»

Les deux autres inscriptions dont nous devons les estampages à M. Gervais-Courtellemont sont toutes deux de l'époque où la dynastie mongole des *Yuan* 元 régnait en Chine. L'une, datée de l'année 1311, est la reproduction d'un édit impérial qui exempte de taxes le temple *Tch'ong-cheng*; la seconde, qui est de l'année 1325, a été érigée sur l'ordre de *Touan Long*, gouverneur de *Ta-li*; elle

1) *Li Yuan-yang* était originaire de *T'ai-ho* 太和, c'est-à-dire de *Ta-li fou*.

2) Il faut sans doute supplier ici le mot 知 qui est effacé sur la stèle. *Li Yuan-yang* fut préfet 知府 de *King-tcheou*.

3) La préfecture de *King-tcheou* se trouve dans la province de *Hou-pei*.

4) Il faut lire vraisemblablement 道人; ce personnage, dont le nom est entièrement effacé, est selon toute apparence, celui qui grava la stèle.

rappelle que le temple *Tch'ong-cheng* fut réparé par le grand-père de *Touan Long*, afin que cette oeuvre pie attirât les bénédictions célestes sur l'Empereur; elle affirme, à ce propos, le loyalisme dont n'ont cessé de faire preuve envers la dynastie mongole les *Touan*, anciens rois indépendants, devenus gouverneurs de *Ta-li*. Pour expliquer ces deux monuments, j'ai été amené à en rechercher d'autres qui pussent les faire mieux comprendre, et c'est ainsi que chacun d'eux est devenu comme le centre autour duquel se sont groupés des textes divers. Les deux estampages de M. Gervais-Courtellement forment donc le point de départ des deux parties de ce mémoire.

Dans la première partie, j'ai réuni quinze pièces de chancellerie de l'époque des *Yuan*; indépendamment de l'intérêt qu'elles peuvent présenter par les questions qui y sont traitées, elles permettent de parvenir à l'intelligence du style fort bizarre dont se servaient les scribes des Empereurs mongols; c'est pour résoudre les difficultés linguistiques considérables de l'inscription de 1311 que je me suis mis en quête de documents analogues; cette confrontation nous révèle le sens, sinon la raison d'être, des tournures étranges que présente la langue officielle chinoise sous la dynastie mongole.

Dans la seconde partie, j'ai ajouté à la traduction de la stèle que *Touan Long* fit graver en 1325, la biographie du *sin-ts'iu Je*, c'est-à-dire de *Touan Che*, qui fut le grand-père de *Touan Long*. En outre, puisque cette inscription nous renseigne sur la politique des Mongols dans le Sud-Ouest de la Chine, je lui ai adjoint un autre texte épigraphique qui nous fait assister aux mesures de défense prises en 1255 par les Empereurs de la dynastie chinoise des *Song* lorsque l'invasion mongole dans le *Yun-nan* menaça leur frontière occidentale. Je dois l'estampage de ce dernier monument à M. Joseph Beauvais, vice-consul de France.

Première partie.

1. Edits relatifs à la proscription des livres taoïstes.

La veille du jour de Pentecôte, le 30 Mai 1254, le cordelier Guillaume de Rubrouck prit part à une grande discussion religieuse qui se tint à Karakoroum, sous la présidence de trois arbitres délégués par Mangou khan; l'un était chrétien, le second mahométan, et le troisième bouddhiste; Rubrouck lia partie avec les Nestoriens et les Musulmans de l'assemblée et démontra l'existence de Dieu à un *tuinan*, c'est-à-dire à un *doïn*, comme les Mongols appelaient les religieux bouddhistes; il réduisit son contradicteur au silence. Les Nestoriens et les Sarrazins, qui avaient eu les honneurs de la journée, chantèrent ensemble à haute voix; les tuinans ne dirent mot; et tous burent ensuite copieusement.

Le lendemain Mangou khan manda en sa présence Guillaume de Rubrouck et lui fit sa profession de foi; il se défendit d'être lui-même *tuinan*, autrement dit bouddhiste: «Nous autres, Mongols, déclara-t-il, nous croyons qu'il n'y a qu'un seul Dieu par qui nous vivons et par qui nous mourons et nous avons pour lui un coeur droit». Puis il ajouta, pour bien montrer quel était son sentiment sur les diverses religions: «De même que Dieu a donné à la main plusieurs doigts, de même il a donné aux hommes plusieurs voies»[1]).

Ce récit nous montre, d'une part que les controverses religieuses avaient un caractère officiel à la cour de Mangou khan, puisqu'elles se passaient en présence de juges désignés par le souverain, d'autre part que Mangou khan n'était point encore disposé en 1254 à reconnaître au Bouddhisme la suprématie sur les autres doctrines. Mais il nous laisse ignorer que ces débats étaient déjà anciens,

1) Cf. *Journey of Friar William of Rubruck*, éd. Rockhill, p. 235 et p. 236, n. 1.

qu'ils se prolongèrent dans la suite pendant plusieurs années, enfin que les plus redoutables adversaires des bouddhistes étaient, non les chrétiens et les musulmans, mais les taoïstes qui ne sont même pas mentionnés par Guillaume de Rubrouck. Nous pouvons nous faire une idée plus exacte des péripéties de ces querelles en recourant aux sources chinoises, et principalement au *Pien wei lou* 辯僞錄 ou «Exposé de la réfutation des faussetés», ouvrage qui fut composé sur ordre impérial en 1291 par le religieux *Siang-mai* 祥邁 afin de commémorer la défaite des docteurs taoïstes [1]).

Pour trouver l'origine des débats entre bouddhistes et taoïstes, il faut remonter jusqu'à l'époque de Tchinghiz khan. On sait de quelle faveur jouit auprès du fondateur de la puissance mongole le fameux taoïste *Tch'ang-tch'ouen* 長春 [2]). Son nom laïque était *K'ieou Tch'ou-ki* 丘處機 et son appellation *T'ong-mi* 通密; il était originaire de la sous-préfecture de *Ts'i-hia* 棲霞, qui dépend de la préfecture de *Teng-tcheou* 登州, dans la province de *Chan-tong* [3]). En 1220, il fut invité à se rendre auprès de Tchinghiz khan qui était alors dans le pays des Naïmans, sur les bords de l'Irtych; mais, quand *Tch'ang-tch'ouen* se fut mis en route, Tchinghiz avait été emporté par l'irrésistible élan de ses conquêtes au-delà de l'Oxus, et ce fut seulement près de l'Hindoukouch que le voyageur put enfin le rejoindre, en Mai 1222. Après être retourné à Samarkand pour y passer la saison chaude, *Tch'ang-tch'ouen* se rendit encore une fois, en Septembre 1222, auprès de Tchinghiz au sud de l'Oxus; il l'accompagna dans ses divers déplacements jusqu'en Avril 1223. Puis il se sépara de lui pour retourner en Chine; il

1) Cet ouvrage se trouve dans le Tripiṭaka Chinois, édition Japonaise, vol. XXXVII, fasc. 11, p. 54 v°—78 r°. Les citations que j'en fais se réfèrent à la pagination de cette édition.

2) Le récit du voyage de *Tch'ang-tch'ouen* occupe les pages 35—108 dans le premier volume des *Mediaeval Researches* de Bretschneider.

3) *Pien wei lou*, chap. III, p. 66 v°, col. 13.

arriva à *Siuan-houa fou* 宣化 en Août 1223, et à Péking en Janvier 1224 [1]).

Au moment où *Tch'ang-tch'ouen* avait pris congé de Tchinghiz à Samarkand le 11 Avril 1223, le khan, fort satisfait de son hôte, lui avait témoigné sa bienveillance en lui donnant l'édit suivant [2]):

聖旨

成吉思皇帝聖旨道與諸處官員每。邱神仙應有底修行底院舍等。係逐日念誦經文告天底人每。與皇帝祝壽萬萬歲者。所據大小差發賦稅都休教著者。據邱神仙底應係出家門人等。諸處院舍都教免了差發稅賦者。其外詐推出家影占差發底人每。告到官司治罪。斷案主者奉到如此。不得違錯。須至給照用者。右付神仙門下收執。

照使所據神仙應係出家門人。精嚴住持院子底人等。並免差發稅賦。准此。癸未羊兒年三月 初 日。

宣差阿里鮮面奉成吉思皇帝聖旨。邱神仙奏知來底公事是也。瞎好。我前時已有聖旨文字與你來。教你天下應有底出家善人。都管著者。好的歹的。邱神仙你就便理。合只你識者。奉到如此。癸未年九月二十四日。

Nº I.

Nº II.

Nº I.

«L'Empereur Tchinghiz. Edit [3]). Il est dit ceci [4]) aux fonction-

1) Bretschneider, *op. cit*, t. I, p. 105—106.

2) Cet édit se trouve dans l'Appendice placé à la suite de la relation du voyage de *Tch'ang-tch'ouen*. Il n'a pas été traduit par Bretschneider.

3) 聖旨 est un édit de l'empereur; on trouvera plus loin les expressions 令旨 désignant un édit princier (nos V et VIII); 法旨 un édit religieux émanant du maître de l'Empereur (nº XIV); 懿旨 un édit de l'impératrice-douairière (nº XI).

4) 道與. Cette formule initiale se retrouve dans les pièces nos V, VII, VIII.

naires de tous lieux [1]): Dans tous [2]) les édifices religieux et habitations où on pratique la conduite [3]) (conforme aux enseignements de la religion) et qui dépendent du solitaire divin [4]) *K'ieou*, sont des hommes qui passent leurs jours à réciter les textes des livres saints et à invoquer le Ciel; ce sont des gens qui demandent pour l'Empereur une longévité de dix mille fois dix mille années. C'est pourquoi, toutes les réquisitions ou les taxes grandes ou petites, j'interdis qu'on les leur applique [5]). Puisque ceux qui dépendent du Solitaire divin *K'ieou* sont des gens qui sont sortis du monde [6]), leurs édifices religieux et habitations en tous lieux, j'ordonne qu'on

1) 諸處官員每. Nous rencontrons ici pour la première fois cette syllabe *mei* 每 qui revient constamment dans les documents officiels de l'époque mongole et qui est simplement la marque du pluriel des noms de personne ou des pronoms. Elle me paraît être l'équivalent exact de la syllabe *men* 們 qui joue aujourd'hui le même rôle dans la langue chinoise parlée. Quelle est l'origine de cette finale qui est en elle-même étrangère au génie de la langue Chinoise? C'est un problème que nous ne sommes pas encore en mesure de résoudre; mais il est intéressant de voir que cet usage remonte au moins jusqu'à l'époque mongole. Dans les textes que nous traduisons, on trouvera en foule des expressions telles que celles-ci: 先生每 «les *sien-cheng* (religieux taoïstes)»; 這和尙每 «ces *ho-chang* (religieux bouddhistes)» (n° IX); 這的每 «ces gens» (nos VI, X et XIII); 咱每 «nous» (n° XIII); 俺每 «nous» (n° IV), etc.

2) 應有底 «tout ce qu'il y a de». Dans ces textes, le mot 底 est l'équivalent du 的 moderne.

3) L'expression 修行, qui est appliquée ici au Taoïsme, est d'un emploi fréquent dans les livres bouddhiques pour indiquer le fait de pratiquer une conduite conforme aux préceptes de la religion

4) 神仙. Cette expression désigne un docteur taoïste.

5) 所據大小差發賦稅都休教著者. La même idée est exprimée de la manière suivante dans les édits de 1311, 1314 et 1335: 不揀甚麼差發休着者 (nc IX); 不揀甚麼差發休當 (nos X et XIII) «qu'aucune taxe, quelle qu'elle soit, ne leur soit imposée». — Dès ce premier édit de Tchinghiz khan, nous voyons apparaître une idée qui sera répétée dans les édits de 1311, 1314 et 1335 (nos IX, X et XIII): si les religieux sont exemptés de taxes, c'est parce qu'ils rendent service à l'Empereur en attirant sur lui les bénédictions du Ciel.

6) C'est-à-dire: qui sont entrés en religion. Le terme chinois 出家 est la traduction du terme sanscrit *parivrâjaka*.

les exempte des réquisitions et des taxes. En-dehors (de ces gens-là), les hommes qui se prétendraient faussement sortis du monde et qui par cette vaine raison [1]) s'arrogeraient indûment (le droit d'être exemptés des) réquisitions [2]), on les dénoncera aux magistrats qui les puniront [3]). Ceux qui président aux décisions judiciaires, quand ils auront reçu (ces instructions) ainsi conçues, ne devront ni s'en écarter, ni commettre des fautes [4]). Ce certificat ainsi délivré [5]) doit parvenir à destination afin qu'on en fasse usage [6]). Qu'on le remette aux disciples du Solitaire divin *K'ieou* pour qu'ils l'aient en leur possession [7]). — Ce certificat fera que les hommes qui dépendent du solitaire divin *K'ieou*, qui sont des gens sortis du monde, et qui avec austérité dirigent [8]) les temples, soient entièrement

1) Le mot 影 signifie proprement «ombre»; il désigne ici un vain prétexte.

2) 占差發 «faire une usurpation en ce qui concerne les réquisitions»; c'est-à-dire s'en affranchir indûment. — Sur 底=的 et 每=們; cf. p. 369, n. 1 et 2.

3) C'est cette phrase de l'édit de Tchinghiz khan qui permit aux Taoïstes d'opprimer les Bouddhistes, lesquels d'ailleurs surent bien se venger.

4) 不得違錯. La formule 毋違 «qu'on ne s'en écarte pas» est encore aujourd'hui d'un usage constant à la fin des édits impériaux.

5) Le mot 給 «donner», c'est-à-dire délivrer une pièce officielle, se retrouve souvent aujourd'hui à la fin de diverses proclamations (cf. S. Couvreur, *Choix de documents*, p. 40).

6) 須至給照用者. Comparez les formules actuelles: 須至照會者 «lettre officielle qui doit parvenir à destination», 須至告示者 «proclamation officielle qui doit parvenir à destination».

7) De même maintenant, à la fin d'un passeport, on pourra lire une formule telle que celle-ci: 右照給○○○收執 «Le passeport ci-dessus est accordé (à M. un tel) pour qu'il l'ait en sa possession». — Au lieu des mots 收執 nous trouverons dans plusieurs édits (nos IX, X, XIII) les mots 執把 qui en sont l'équivalent.

8) 住持院子底人等. L'expression 住持 est empruntée au Bouddhisme; elle avait à l'origine un sens théologique. Voici une des définitions qu'on trouve dans le dictionnaire 佛教字典: «L'expression 住持 signifie que la Loi parfaite occupe une place souveraine et peut être le dominateur suprême de tous les trailokyas. Dans l'univers, tout ce qu'il y a de lois triomphantes (c'est-à-dire tous les êtres et toutes les choses qui prospèrent) sont affermies et soutenues par cette sagesse. Elle fait qu'elles ne sont pas détruites et c'est ce qu'exprime le mot 住; elle les aide à être et

affranchis des réquisitions et des taxes. Qu'on se conforme à cela [1]). — Année *kouei-wei* (1223), du mouton [2]), troisième mois, [sceau impérial [3])] jour».

Dès que *Tch'ang-tch'ouen* fut arrivé en Chine, vraisemblablement pendant le séjour qu'il fit dans le monastère *Tch'ao-yuan kouan* 朝元觀 à *Siuan-houa fou* 宣化, il s'occupa de mettre en

à se développer et c'est ce qu'exprime le mot 持». 言住持者至法王位能爲一切三界勝主。世間所有勝法皆是此智之所住持。令其不壞名住。助其生長名持. — Par extension, on a appliqué l'expression 住持 aux religieux qui, par leur science et leur vertu, jouent dans le monde le même rôle que la sagesse parfaite; mais, s'il convient de se rappeler ce sens primitif du terme, il est bien certain, d'autre part, que l'expression 住持 a fini par désigner simplement un religieux supérieur aux autres, un directeur de temple. C'est ce qui légitime son emploi dans l'édit de Tchinghiz khan; c'est aussi le sens de «directeur» que nous attribuerons à l'expression 住持僧 qui se rencontre plusieurs fois dans les pièces officielles que nous traduirons plus loin (nos XII, XIII, XV). C'est encore ce sens qui me paraît le mieux convenir dans le passage où *Fi-tsing* parle des 住持之家, c'est-à-dire des religieux qui sont à la tête des temples (voyez cependant la note de Takakusu, *A record of the Buddhist Religion*, p. 117, n. 3).

1) Dans l'expression 准此, le mot 准 paraît avoir eu à l'origine le même sens que 準 «règle, prendre pour règle». 准此 signifie donc proprement: «qu'on prenne cela pour règle, qu'on se conforme à cela». Encore aujourd'hui, dans le style officiel, certaines notifications se terminent par cette formule; c'est ainsi que, dans un petit volume intitulé *Règles essentielles du monde des fonctionnaires* 宦鄉要則 (chap. II, p. 1—2), je relève quatre spécimens d'ordres adressés par un sous-préfet à ses inférieurs au moment d'entrer en fonctions; tous quatre se terminent par la formule 准此 «qu'on se conforme à cela». D'autre part cependant, cette expression, dans le style administratif moderne, est souvent employée avec un tout autre sens et est placée à la fin d'une citation de dépêche officielle pour marquer la fin de cette citation; on la traduit alors par les mots: «voilà ce que nous avons reçu».

2) Les Mongols se servaient régulièrement du cycle des douze animaux pour désigner les années. On trouve quelques exemples de cet usage dès l'époque des *T'ang*, mais ils sont rares; cf. *T'oung pao*, Série II, vol. V, 1904, p. 210.

3) Le sceau officiel était apposé en surcharge sur la date; voyez *Documents de l'époque mongole* du prince Roland Bonaparte, pl. XII, n° 1, où il est réellement apposé, et pl. XIII, n° 1 et 2, où sa place est simplement indiquée. Il empêchait souvent, comme ce dut être le cas dans l'édit que nous traduisons, de discerner quel était le quantième jour du mois.

vigueur cet édit; l'envoyé impérial *A-li-sien* 阿里鮮 [1]) se chargea de le notifier en ces termes:

N° II.

«L'envoyé impérial *A-li-sien*, se trouvant en face de l'Empereur Tchinghiz, a reçu de lui cet édit: «L'affaire qui a été portée à «notre connaissance [2]) par vous, le Solitaire divin *K'ieou*, est une «cause juste et très bonne [3]). Auparavant déjà, il y a eu un édit «par écrit rendu en votre faveur. J'ordonne que vous ayez la di-«rection générale dans l'empire de tous les hommes de bien qui «sont sortis du monde; les bons et les mauvais, c'est vous, le «solitaire divin *K'ieou*, qui les gouvernerez; il faudra que vous seul «soyez compétent dans ces affaires [4]). Telles sont les instructions «que vous recevez». Année *kouei-wei* (1223), vingt-quatrième jour du neuvième mois».

Comme on le voit, ces pièces officielles attribuaient à *Tch'ang-tch'ouen*, non-seulement l'autorité suprême sur les taoïstes de l'empire entier, mais encore, d'une manière plus générale, la haute main sur tous ceux qui étaient sortis du monde pour entrer en religion.

1) Cet *A-li-sien* paraît avoir été spécialement attaché à la personne de *Tch'ang-tch'ouen*; dès l'année 1220, il avait été envoyé par Temougou Utchuguen à la rencontre du voyageur et l'avait trouvé à *Pao-ngan tcheou* 保安, au Nord-Ouest de Péking; il l'avait accompagné dans toutes ses pérégrinations et l'avait mené auprès de Tchinghiz khan dans l'Hindoukouch; c'est encore lui qui l'escorta à son retour; cf. BRETSCHNEIDER, *Med. Res.*, t. I, p. 44, 81, 103.

2) 來 est, dans ces textes, la marque du passé; voyez plus loin 與你來 «vous a été donné»; dans d'autres édits (nos IX et X), on trouvera l'expression 寫來 «a été écrit».

3) Le Dictionnaire de *K'ang-hi* indique que le caractère 暸 est une forme vulgaire du caractère 曬; mais il est assez difficile de tirer du sens de «chauffé par le soleil», celui de «très, extrêmement», que ce caractère paraît avoir ici.

4) Le mot 識, avec la valeur de «connaître de certaines causes», se retrouve dans l'édit de 1255. Voyez plus loin (n° III).

Il pouvait donc prétendre à régenter les bouddhistes aussi bien que ses propres coreligionnaires. C'est ce qu'il ne tarda pas à tenter de faire. Dès qu'il fut à Péking, il envoya dans toutes les villes des émissaires avec un imposant cortège afin d'obtenir l'obédience des moines et des nonnes bouddhistes [1]). Plusieurs des temples de Çākyamuni furent désaffectés pour être consacrés aux divinités ou aux saints du taoïsme. Les Bouddhistes prirent *Tch'ang-tch'ouen* en exécration, et, lorsqu'il mourut de la dyssenterie, le neuvième jour du septième mois de l'année 1227, ils se vengèrent de lui par cette grossière épigramme: [2])

«Son corps n'est plus qu'une poignée d'os maigres; — en un matin, le printemps perpétuel s'est mué en automne; [3])

Au milieu de l'urine et couvert d'excréments, il est mort dans les latrines; — un courant taoïste est devenu deux courants taoïstes» [4]).

Après la mort de *Tch'ang-tch'ouen*, et après celle de Tchinghiz qui survint la même année (1227), les taoïstes continuèrent les hostilités contre les bouddhistes. Mais, s'ils purent encore leur enlever des bâtiments ou des terres, et substituer en plusieurs endroits la statue de *Lao-tseu* à celle du Buddha, il semble bien du moins que les empereurs Mongols, successeurs de Tchinghiz, aient appris assez vite à faire la distinction entre les deux sectes rivales et n'aient plus laissé l'une d'elles à la merci de l'autre. Dès la première année de son règne, en 1251, Mangou khan mit sur le

1) 便欲通管僧尼 (*Pien wei lou*, chap. III, p. 67 r°, col. 4).

2) *Pien wei lou*, chap. III, p. 67 r°, col. 13—14.

3) Jeu de mots sur le nom de *Tch'ang-tch'ouen* qui signifie «Printemps perpétuel».

4) 一道流來兩道流. L'expression 道流 désigne un homme qui est dans le courant du *tao*, c'est-à-dire un taoïste (ainsi 諸道流 dans l'inscription de 1285 correspond à 衆先生每 dans l'édit de 1281; *Pien wei lou*, p. 74 v°, col. 5—6, p. 65 v°, col. 5); mais, en même temps, comme le terme «courant» peut s'appliquer à la dyssenterie, on dira que le courant du *tao*, c'est-à-dire *Tch'ang-tch'ouen*, est devenu deux courants du *tao*, à savoir lui-même et sa dyssenterie.

même pied les deux religions en donnant à un certain *Li Tche-tch'ang* 李志常 le titre de chef du Taoïsme et en conférant au moine *Hai-yun* 海雲 celui de chef du Bouddhisme [1]). L'année suivante (1252), il honorait du nom de Maître du Royaume un religieux bouddhiste des pays d'occident appelé *Na-mo* 那摩 et le chargeait de l'administration générale du Bouddhisme dans l'empire [2]).

Na-mo et *Li Tche-tch'ang* ne tardèrent pas à en venir aux prises; comme chacun d'eux cherchait à convaincre le souverain de son bon droit, eux ou leurs partisans se livraient à des joutes oratoires qui n'étaient en réalité que des plaidoyers dans un procès depuis longtemps pendant. Les Nestoriens et les Musulmans élevaient aussi la voix dans cette cacophonie ecclésiastique, et c'est au milieu de cette effervescence que le bon Guillaume de Rubrouck se trouva soudain jeté en 1254.

En 1255, un nouveau tournoi d'éloquence eut lieu à Karakorum, dans l'enceinte du palais impérial, auprès du pavillon *Wan-ngan* 萬安閣 [3]); Mangou-khan et plusieurs hauts dignitaires y assistaient. Le porte-parole des Bouddhistes fut un certain *Fou-yu* 福裕, abbé du temple *Chao-lin* qui se trouvait au nord de *Chang-tou* (à 80 *li* au NO. de Dolon-nor), (dans la circonscription) de *Ho-lin* (Karakorum) 和林上都北少林寺 [4]); le représentant des Taoïstes n'était autre que *Li Tche-tch'ang* lui-même. La discussion ne tourna pas à l'avantage de ce dernier qui finit, s'il faut en

1) *Yuan che lei pien*, chap. I, p. 17 v°: 以僧海雲掌釋教事。以道士李眞常掌道教事。— D'après le *Pien wei lou* (chap. III, p. 67 r°, col. 14), ce taoïste s'appelait *Li Tche-tch'ang* 李志常, mais on le désigne aussi par son surnom *Hao-jan* 浩然 ou par son nom religieux *Tchen-tch'ang-tseu* 眞常子.

2) *Yuan che lei pien*, chap. I, p. 18 r°: 以西域僧那摩爲國師總天下釋教.

3) *Pien wei lou*, chap. III, p. 68 r°, col. 7.

4) Cette indication sur la situation du temple *Chao-lin* nous est fournie par le *Pien wei lou*, chap. III, p. 68 r°, col. 17.

croire le témoignage de ses adversaires, par rester muet, tout rouge et tout suant de honte et de peur [1]).

L'abbé du temple *Chao-lin* profita de sa victoire pour exposer à l'empereur ses griefs contre les taoïstes; il commença par les accuser d'avoir détruit des statues du *Buddha* et de *Kouan-yin*, des stûpas et des piliers en pierre, et de s'être approprié illégalement plus de cinq cents temples ou biens-fonds appartenant aux Bouddhistes [2]). Puis, dans une autre requête, datée du huitième mois de l'année 1255, il combattit les doctrines taoïstes en s'attaquant au Livre saint de la conversion des *Hou* 化胡經 et au Tableau représentant les quatre-vingt une scènes de conversion 八十一化圖. Le *Houa Hou king* ou Livre saint de la conversion des *Hou* est attribué, sous sa forme primitive, à un certain *Wang Fou* 王符 ou *Wang Feou* 王浮 qui vivait au commencement du quatrième siècle de notre ère; mais il avait été considérablement augmenté par des continuateurs anonymes [3]). Cet ouvrage consacrait et développait la tradition suivant laquelle *Lao-tseu* se serait rendu à Khoten, où il aurait converti au Bouddhisme les *Hou*, c'est-à-dire les habitants

1) *Pien wei lou*, chap. III, p. 68 r°, col. 12.

2) Le *Pien wei lou* (*Trip., éd. Jap.*, XXXVII, 11, p. 67 r°) énumère quelques uns des édifices religieux qui furent indûment accaparés par les taoïstes vers 1251; il me semble qu'il faut reconnaître un temple de chrétiens nestoriens dans celui qui est mentionné comme suit: 混源西道院本崇福寺道士占訖 «A *Houen-yuan* (localité?), le bâtiment religieux de la Doctrine d'occident était à l'origine un temple (dépendant) du *Tch'ong-fou*; les taoïstes s'en emparèrent et le supprimèrent». On sait que, comme l'a établi *Palladius*, l'administration du *Tch'ong-fou* était chargée de gouverner les communautés chrétiennes de l'empire mongol 崇福司○○○掌領馬兒哈昔列班也里可温十字寺祭享等事 «L'administration du *Tch'ong-fou* a la surveillance des sacrifices et des offrandes dans les temples de la Croix (appartenant aux) Rabbans Erkeoun (prêtres chrétiens) de *Mar Ha-si* (Mar Jesua = Dominus Jesus)». Voyez *Yuan che*, p. LXXXIX, dernière page; PALLADIUS, *Traces of Christianity in Mongolia and China*, dans Chinese Recorder, vol. VI, p. 106—107; DEVÉRIA, *Notes d'épigraphie Mongole-chinoise*, dans Journ. As, Nov.-Déc. 1896, p. 409).

3) Cf. *Fo tsou t'ong ki*, chap. XL, p. 77 r° et v°, et tout le *Pien wei lou* qui discute les assertions du *Houa Hou king*. Cf. PELLIOT, dans BEFEO, t. III, p. 324—327.

de l'Asie Centrale [1]); le Bouddha, disait-on, n'était que le propre disciple de *Lao-tseu*, *Yin-hi* 尹喜, qui avait quitté son poste de gardien de la passe *Han-kou*, dans le *Ho-nan*, pour suivre son maître dans les pays lointain [2]). *Lao-tseu* n'avait point d'ailleurs borné à Khoten ses pérégrinations; on l'avait fait passer en Inde et on racontait comment il avait opéré toutes sortes de conversions miraculeuses dans lesquelles se retrouvaient plusieurs traits de la vie légendaire du Buddha. Le Tableau des quatre-vingt une conversions [3]),

1) Le titre complet du livre était 老君化胡成佛經, comme on peut le voir dans l'inscription de 1285 (*Pien wei lou*, chap. V, p. 74 r°; *Fo tsou li tai t'ong tsai*, chap. XXXIII, p. 42 v°). Il est possible que la phrase 老子化胡成佛 (qu'on trouve déjà dans le *Pei che*, chap. XCVII, p. 3 r°) ait eu à l'origine le sens: «*Lao tseu* convertit les *Hou* et devint le Buddha». Mais il est certain qu'on la comprit plus tard comme signifiant: «*Lao tseu* convertit les *Hou* et les fit devenir bouddhistes». Cette interprétation est celle qui me paraît résulter de phrases telles que les suivantes: 老子入夷狄爲浮圖化 «*Lao tseu* se rendit chez les barbares et opéra leur conversion en bouddhistes». 老子化戎俗爲浮圖 «*Lao tseu* transforma les moeurs des barbares et fit d'eux des bouddhistes». 以佛道勸化胡俗令成佛道 «En leur prêchant la religion bouddhique, il transforma les moeurs des *Hou* et fit pratiquer à ces derniers la religion bouddhique». (*Fo tsou t'ong ki*, chap. XL, p. 77 v°, col. 9, 10 et 13). En effet, comme on le verra dans la note ci-après, ce n'est pas *Lao tseu* lui-même, c'est son disciple *Yin-hi* qui fut le Buddha.

2) L'abbé du temple *Chao-lin* dit dans sa requête à Mangou khan: 使尹喜作佛以化胡人 «(*Lao tseu*) fit que *Yin-hi* devint le Buddha afin de convertir les *Hou*» (*Pien wei lou*, ch. III, p. 68 v°). — L'auteur du *Fo tsou t'ong ki*, au nombre des inconséquences dont il accuse le *Hoa hou king*, relève celle-ci: 本云化胡今乃化尹子成佛 «(Ce livre) dit d'abord que (*Lao tseu*) convertit les *Hou*; or maintenant (*Lao tseu*) transforma *Yin-tseu* en Buddha» (*Fo tsou t'ong ki*, chap. XL, p. 77 r°). En d'autres termes, si c'est *Yin-hi* qui fut le Buddha, c'est lui qui convertit les hommes au Bouddhisme et on ne saurait attribuer ce mérite à *Lao tseu*. — Le *Fo tsou li tai t'ong tsai* raconte d'après le *Hoa hou king*, comment *Lao tseu*, se trouvant à Khoten, transforma *Yin Hi* en un homme d'or 令尹喜化作金人 qui avait tous les attributs du Buddha; «c'est là, dit-il, mon disciple qui sera votre maître» 此吾弟子與如爲師. «Il laissa donc *Yin Hi* pour être le Buddha» 留尹喜作佛 (*Fo tsou li tai t'ong tsai*, chap. XXXIV, p. 51 r°).

3) On voulait que la quantité des conversions opérées par *Lao tseu* fût exactement égale au carré de neuf 要合九九之數 (*Pien wei lou*, chap. III, p. 67 v°,

非具知賊否乃傳聖旨曰那摩大師少林長老奏來先生毀壞了釋迦牟尼佛底經敎做出假經來有毀壞了釋迦牟尼佛底聖像塑著老君來有把釋迦牟尼佛塑在老君下面坐有共李眞人一處對證問來李眞人道我並不理會得來今委布只兒紫斷事官那造假經人及印板木不揀是誰根的有呵與對證過若實新造此說謊經分付那摩大師者那造假經底先生布只兒爲頭紫斷事官一處當面對證倒時決斷罪過要輕重那摩大師識者又毀壞釋迦佛像及觀音像改塑李老君底却敎那先生依前塑釋迦觀音之像改塑功了却分付與和尙每者那壞佛的先生依理要罪過者斷事官前立下證見交那摩大師識者若是和尙每壞了老子塑著佛像亦依前體例要罪過者即乙卯年九月二十九日君腦兒裏行此聖旨

No III.

今上皇帝乃降聖旨曰依著蒙哥皇帝斷來聖旨先前少林長老告稱李眞人爲頭先生雕造下說謊底文書化胡經十卷九迷論復淳化論明眞辯僞論辯正論道釋經辟邪論正誤八十一化圖上欽奉聖旨僞付將來俺每抱集至和尙先生每根腳說謊上將和尙指說出來底說謊化胡經紫多文書幷刻下板燒毀了者這般斷了也恐別人搜刷不盡却敎張眞人自行差人各處追取上件經文板木限兩箇月赴燕京聚集燒毀了者及依著這說謊文書釋刻到碑牘幷塑畫壁上有底省會隨處先生就便磨壞了者刮刷了者先生不得隱藏者若有隱藏的或人告首出來那先生有大罪過者時戊午年七月十一日行

No IV.

長生天底氣力裏蒙哥皇帝福廕裏薛禪皇帝潛龍時令旨道與漢兒州城達魯花赤管民官僧官僧衆道官道衆人等據少林長老告稱蒙哥皇帝聖旨裏委付布只兒爲頭斷事官斷定隨路合退先生住寺院地面三十七處却有李眞人差人詐傳蒙哥皇帝聖旨一面將要了來這言語問得承伏了是李眞人差人詐傳的上頭如今只依先前的聖旨委付布只兒爲頭斷事官元斷定三十七處地面敎分付與少林長老去也准此

至元戊午年七月十一日開平府行

No V.

長生天底氣力裏皇帝聖旨宣撫司每根底城子裏村子裏達魯花赤根底官人每根底張眞人爲頭兒先生每根底宣諭的聖旨馬兒年和尙先生每持論經文問倒先生每的上頭十七箇先生每根底敎做了和尙也已前勝和尙每底先生每占了的四百八十二處寺院內二百三十七處寺院幷田地水土產業和尙根底回與也麼道張眞人爲頭兒先生每說狀文字與了來又先生每說謊做來的佛胡經等文字印板敎燒了者石碑上有底不揀甚麼上頭寫著底文字有呵盡都毀壞了者麼道來又已前先生每三敎裏釋迦牟尼佛的聖像當中間裏塑著有老君孔夫子的相貌左右兩邊塑著有來如今先生每把已前體例搶了釋迦牟尼佛的聖像下頭塑者有麼道這般說有依著已前三敎體例裏做者釋迦牟尼佛的聖像下頭塑有呵改正了者麼道斷了來如今少林長老爲頭兒和尙每奏告敎回與來的寺院內一半不曾回與了的却再爭有又說謊做來的化胡經等文字印板一半不曾燒了有三敎也不依著已前體例裏做有麼道這言語是實那是虛眞僞這的每言語一般呵一般斷了者別了呵怎生行的依著已前斷了的內不曾回與來的寺院有呵但屬寺家的田地水土產業回與了者說謊做來的化胡經文書印板不曾毀壞了的有呵毀壞了者三敎也依著已前體例裏做者俺每的這聖旨遠宣諭了呵已前斷了的言語別了呵寺院的田地不回與呵爭底人有呵斷按打奚罪過者又道和尙每有聖旨麼道已前斷了的已外不屬自己的寺院田地水土爭呵不怕罪過那甚麼聖旨俺每底鷄兒年六月二十八日開平府有的時分寫來

No VI.

長生天氣力裏大福廕護助裏皇帝聖旨道與中書省樞密院御史臺隨路宣慰司按察司達魯花赤管民官管軍站人匠等官幷衆先生每在前蒙哥皇帝聖旨裏戊午年和尙先生每折證佛法先生每輸了底上頭敎十七箇先生剃頭做了和尙更將先生每說謊做來的化胡等經幷印板都燒毀了者隨路觀院裏盡著底石碑上鐫著底八十一化圖盡行燒毀了者麼道來如今都功德使司奏隨路先生每將合毀底經文幷印板至今藏著却不曾毀了更保定眞定太原平陽河中府王祖師崔頭陽西等處有道藏經板這般奏的上頭敎張平章張右丞焦僧書泉總統忽都于思翰林院衆學士中書省客省使都中書省宣使都中書省客省使都于思翰林院衆學士中書省客省使都中書省宣使苦速丁潤僧錄興聖僧判衆講主長老等張天師祁興人李興人杜興人衆先生每一同於長春宮內分揀去來如今張平章等衆人每迴奏這先生家藏經除道德經是老君興實經旨其餘皆後人造作濱說多有詆毀釋敎偷竊佛語更有收入陰陽醫藥諸子等書往往改易名號傳注說外先其本興僞造符呪妄言佩之令人商賈倍利夫妻和合有如鴛鴦子翻蕃息男壽女貞旣滅萬民非止一端意欲貪圖財利誘說妻女至有敎人非妄佩符在臂男爲君相女爲后妃入水不溺入火不焚刀砍不能傷害等及令張天師祁興人李興人杜興人試之於火皆求哀請命自稱僞妄不敢試驗今議得除老子道德經外隨路但有道藏說謊經文幷印板盡宜焚去又據祁興人李興人杜興人等奏告據道藏經內除老子道德經外俱係後人揑合不實文字情願盡行燒毀了俺也乾淨准奏今後先生每依著老子道德經裏行者如有愛佛經底做和尙去者若不爲僧道娶妻爲民者除道德經外說謊做來底道藏經文幷印板盡行燒毀了者今差諸路釋敎泉總統中書省客省使都帶前去聖旨到日不以是何官吏先生道姑秀才軍民人匠鹽房打捕諸色人等應有收藏道家一切經文本處達魯花赤管民官添氣力用心拘刷見數分付與差去官眼同焚毀更覩院裏盡著底石碑上鐫著底八十一化圖盡行除毀了者自宣諭已後如有隨處隱匿道家一切說謊揑合毀謗釋敎偷竊佛言規圖財利誘說妻女如此誑惑百姓符呪文字及道家大小諸般經文若所在官司不添氣力拘刷興隱藏之人一體要罪過者外民間諸子醫藥等文書自有板本不在禁限准此

至元十八年十月二十日

No VII.

répandu à profusion par *Li Tche-tch'ang* dans tout l'empire, figurait les scènes les plus mémorables de cette carrière mythique de *Lao-tseu* en occident, en même temps qu'il faisait graviter autour des existences antérieures de *Lao-tseu* toute l'ancienne histoire de Chine jusqu'aux temps les plus reculés. Les Bouddhistes se montraient fort scandalisés de telles fables; ils étaient indignés de voir leur Maître sans égal ravalé au rang de disciple de *Lao-tseu*; ils dénonçaient comme un vol sacrilège les emprunts que les Taoïstes avaient faits sans vergogne à leurs saintes écritures. Leur fureur contre le *Houa Hou king* était ancienne et s'était déjà manifestée avec éclat sous les *T'ang* en 668 et 696 [1]); il n'y a donc pas lieu de s'étonner si ce fut ce même texte abhorré qui devint six cents ans plus tard l'objet des critiques virulentes de l'abbé du temple *Chao-lin*.

A la requête qui lui fut présentée, Mangou khan répondit par l'édit suivant: [2])

N° III.

«Le Grand Maître *Na-mo* et l'abbé du (temple) *Chao-lin* nous ont adressé une requête (pour dire que): «Les *sien-cheng* [3]) (religieux «taoïstes) ont détruit les livres saints et les enseignements de «Çakyamuni Buddha; ils ont composé et publié des livres faux; «ils ont détruit les saintes images de Çakyamuni Buddha et ils ont «fait des représentations de *Lao kiun*; ils ont pris les figurations de «Çakyamuni Buddha pour les placer au-dessous (de celles) de

col. 17), et c'est pourquoi on en comptait 81. Sur la valeur mystique des nombres 9 et 81, cf. BEFEO, t. IV, p. 2.

1) Cf. PELLIOT, dans BEFEO, t. III, p. 326.

2) *Pien wei lou*, chap. III, p. 69 r°, col. 10—15. — Dans les textes du Tripiṭaka chinois que reproduisent les planches annexées au présent article, j'ai dû entièrement modifier la ponctuation de l'édition japonaise.

3) Les *sien-cheng* sont les religieux taoïstes; ce terme est celui qui est transcrit *sensin* par Marco Polo, *shinshis* par Raschid ud-Din, *senching-ud* (au pluriel) dans l'inscription mongole de 1309 (traduite par BOBROVN KOF) et dans la partie mongole de l'inscription mongole-chinoise de 1314 (traduite par WYLIE). Voyez sur les *sien-cheng* à l'époque mongole la longue note de YULE (*Marco Polo*, 3e édition, t. I, p. 321—327).

«*Lao kiun*» [1]). Nous avons institué une discussion contradictoire en un même lieu entre (l'abbé du temple *Chao-lin*) et l'Homme Véritable *Li* [2]). L'Homme Véritable *Li* a dit: «Je n'ai absolument rien compris» [3]). Maintenant, je charge *Pou-tche-eul* d'être juge suprême [4]); quand il y aura des hommes ayant fabriqué des livres faux ainsi que des planches pour les imprimer, qui que soient ces gens [5]), qu'on les soumette à une enquête contra-

1) Dans les représentations qu'on faisait des trois religions en les symbolisant par Çâkyamuni Buddha, *Lao tseu* et Confucius, il était de règle que le Buddha occupât la place d'honneur au centre; or les Taoïstes se permettaient de mettre *Lao tseu* au milieu et de faire du Buddha et de *Lao tseu* ses acolytes. Voyez plus loin l'édit N° VI.

2) 李眞人. Il s'agit de *Li Tche-tch'ang*. On donnait aux docteurs taoïstes le nom d'Homme Véritable parce que la prétention des Taoïstes était en effet de réaliser par l'union au *Tao* la parfaite essence de l'homme.

3) 我並不理會得來. Le mot 來 «venir» est la marque du passé (cf. p. 372, n. 2). Quant au mot 得 «obtenir», il s'ajoute aux verbes exprimant une perception de l'intelligence; ainsi, dans le *Pien wei lou* (*Trip., éd. Jap.*, XXXVII, 11, p. 70 v°, dern. col.), on trouve la phrase: 不曾聞得 «je ne l'ai point entendu dire».

4) Il doit y avoir ici une lacune dans le texte; il faut ajouter les deux mots 爲頭, et lire: 今委布只兒爲頭衆斷事官; on trouvera plus loin la phrase: 布只兒爲頭衆斷事官, et, dans un autre édit (N° V), on lit: 委付布只兒爲頭斷事官. — Pour la construction de ces phrases, comparez d'autres passages tels que ceux-ci: 少林長老爲頭衆和尙每。張眞人爲頭衆先生每。(*Pien wei lou, Trip., éd. Jap.*, XXXVII, 11, p. 70 r°) «L'abbé (du temple) *Chao-lin* qui est le chef de tous les *ho-chang*, et l'Homme Véritable *Tchang* qui est le chef de tous les *sien-cheng*». On encore, dans une des pièces traduites plus loin (N° VI): 張眞人爲頭兒先生每根的 «L'Homme Véritable *Tchang* qui est le chef des *sien-cheng*» (le terme 根的 sera expliqué dans la note suivante); — 少林長老爲頭兒和尙每 «L'abbé (du temple) *Chao-lin* qui est le chef des *ho-chang*». — Sur les *touan-che-kouan* 斷事官 chargés de tout ce qui concerne la justice criminelle 掌刑政之屬, voyez *Yuan che*, chap. LXXXV, p. 3 v°.

5) 不揀是誰根的有呵. Cette phrase présente plusieurs particularités que nous allons examiner successivement. En premier lieu, l'expression 不揀 «pas-choisir» est encore actuellement en usage pour signifier «sans distinction», «n'importe lequel». Dans les documents que nous étudions, nous trouverons des phrases telles que celles-ci:

dictoire [1]); si réellement ils ont fabriqué récemment de ces livres qui disent des choses mensongères, on remettra (ces livres) au Grand Maître *Na-mo*; quant aux *sien-cheng* (religieux taoïstes) qui auront fabriqué ces livres faux, *Pou-tche-eul*, en sa qualité de juge suprême, après les avoir vaincus dans une discussion contradictoire tenue en sa présence en un même lieu, prononcera leur châtiment; s'il faut l'appliquer avec indulgence ou sévérité,

不揀甚麼差發 «des taxes de n'importe quelle sorte» (nos IX, X, XIII); 不揀甚麼上頭寫著底文字有呵 (n° VI) «les textes de n'importe quelle sorte qui ont été gravés dessus». — En second lieu, le terme *ken-ti* 根的 ou 根底 se place après un nom de personne soit au singulier, soit au pluriel, et paraît n'avoir d'autre sens que d'indiquer qu'il s'agit en effet d'une ou de plusieurs personnes; ainsi: 皇太后根底 «l'impératrice-douairière» (n° XI); 覺照禪師根底 «le maître du dhyāna *Kio-tchao*» (n° XV); 和尙根底 «les *ho-chang*» (n° VI); 軍官每根底 «les officiers de l'armée» (nos IX, X, XIII); M. Cl. Huart, à qui j'ai signalé cette particularité linguistique, a bien voulu me suggérer une explication hypothétique en m'écrivant: «*Ken-ti* n'aurait il pas quelque rapport avec le turc *kendou*, *kendi*=soi-même?» Si on admet cette explication, *ken-ti* aurait donc proprement le sens de «en personne». — En troisième lieu, le mot 有 se place très souvent à la fin des phrases pour exprimer l'idée que le fait qu'on énonce «existe, est réel»; ainsi: 都是禪宗裏緊要的言語有 «ce sont toutes des paroles importantes de l'école du dhyāna» (n° XI); 增減不一了有 «on y a fait des additions et des retranchements et elles ne sont plus uniformes» (n° XIII). — Enfin le mot 呵 est un simple son *a* qui se met à la fin d'une phrase pour soutenir la voix et pour indiquer qu'une autre proposition ayant quelque lien avec la précédente va être énoncée; ce caractère a donc une valeur purement phonétique, et, aujourd'hui, on écrirait plutôt 阿.

1) 與對證過. Le mot 過 paraît impliquer le sens de «se produire», «tel est le fait qui se produit ou qui arrive». Voyez plus loin: 決斷罪過 «il arrivera qu'on prononcera leur châtiment». Cf. dans l'édit de 1258 (n° IV): 至和尙先生對面持論過 «quand il est arrivé que les *ho-chang* et les *sien-cheng* ont tenu des discussions contradictoires». 那先生有大罪過者 «il arrivera que ces *sien-cheng* seront sévèrement punis». Dans l'édit de 1281 (n° VII): — 體要罪過者 «il arrivera qu'ils seront punis de la même peine». — Dans la pièce n° VI: 斷按打奚罪過者 «de quelle peine n'arrivera-t-il pas qu'on les frappera par décision judiciaire?»

c'est le Grand Maître *Na-mo* qui sera compétent (pour le décider) [1]). En outre, lorsqu'on aura détruit des images de Çākya(muni) Buddha et des images de *Kouan-yin* pour les remplacer par des représentations de *Li Lao-kiun* [2]), nous ordonnons [3]) que ces *sien-cheng* (religieux taoïstes) reproduisent à nouveau les images de Çākya et de *Kouan-yin* telles qu'elles avaient été figurées auparavant, et, quand leur travail sera terminé, qu'ils remettent (ces images) aux *ho-chang* [4]) (religieux bouddhistes). Quand aux *sien-cheng* (religieux taoïstes) qui ont détruit les (images du) Buddha, conformément à ce qui est juste, ils devront être punis [5]); on en dressera un procès-verbal en présence des juges et on le communiquera au Grand Maître *Na-mo* qui sera compétent (pour déterminer la punition) [6]). Si des *ho-chang* (religieux bouddhistes) ont détruit des (images de) *Lao-tseu* pour figurer des images du Buddha, à leur tour ils devront être punis conformément aux règlements antérieurs [7]). En l'année *yi-mao* (1255), le vingt-neuvième jour du neuvième mois, étant à *Kiun nao-eul* [8]), nous avons donné cet édit» [9]).

1) 要經重那摩大師識者. Cf. p. 372, n. 4.

2) 李老君 est *Lao tseu* dont le nom de famille était *Li*.

3) 却教. Le mot 却 marque une forte affirmation.

4) Le terme *ho-chang* désignait à l'époque mongole et désigne aujourd'hui encore les religieux bouddhistes en général; mais, à l'origine, ce terme était celui dont on se servait dans le *Ngan-si*, c'est-à-dire à Koutcha, pour désigner plus particulièrement un upādhyāya (cf. *Yi-tsing, A Record of Buddhist practices*, trad. Takakusu, p 117; *Itinéraire d'Ou-k'ong*, *Journ. As.*, Sept.-Oct. 1895, p. 353).

5) 要罪過者. Cf. p. 379, n. 1.

6) 交那摩大師識者. Cf. p. 372, n. 4.

7) On remarquera cette phrase qui prouve que Mangou khan savait aussi reconnaître les infractions commises par les Bouddhistes.

8) 君腦兒. *Nao-eul* est la transcription régulière du mot *noor* ou *nor* «lac». Mais je ne connais aucune localité qui s'appelle *Kiun noor* à l'époque mongole.

9) 行此聖旨. Pour cet emploi du mot 行, comparez: 時戊午年七月十一日行 «(Edit) rendu le 11e jour du 7e mois de l'année *wou-wou*» (n° IV, à la fin).

En vertu du mandat qui lui était conféré par ce décret, *Poutche-eul* ordonna que trente-sept propriétés foncières fussent rendues au Bouddhistes. Mais les Taoïstes, loin de se soumettre, propagèrent un faux édit impérial qui consacrait leurs usurpations [1]).

En 1256, le sixième jour du septième mois, les plus notables parmi les religieux bouddhistes se réunirent en foule à la Sira ordo, au Sud de Karakorum 鶻林城之南昔剌行宮 [2]). Mangou khan leur fit très bon visage. Les Taoïstes évitèrent d'assister aux assemblées qui se tinrent alors et qui se prolongèrent jusqu'au dixième jour du neuvième mois; leur abstention fut interprétée comme un aveu d'impuissance. C'est alors que Mangou khan, reprenant en la modifiant la comparaison dont il s'était servi en présence de Guillaume de Rubrouck, reconnut la supériorité du Bouddhisme en ces termes [3]):

1) *Pien wei lou*, ch. III, p. 69 r°, col. 18—20.

2) *Pien wei lou*, ch. III, p. 69 v°, col. 2. — L'équivalence du mot mongol *Ordo* et du terme chinois *king-kong* nous est formellement attestée dans la relation du voyage de *Tch'ang-tch'ouen* 窩里朶漢語行宮也 (cf. BRETSCHNEIDER, *Mediaeval Researches*, t. I, p. 58, n. 137). — *Sira* est un mot mongol qui signifie «jaune». *Sira ordo*, c'est donc la résidence impériale jaune. — C'est à la *Sira ordo* que s'était rendu en 1246 Jean du Plan de Carpin, et ce voyageur nous apprend qu'elle se trouvait à une demi-journée de Karakorum: «...unde ibidem villae non sunt, nec aliquae civitates, exceptâ unâ quae dicitur satis bona, quae Caracoron nominatur; nos autem non vidimus illam, sed fuimus propè ad dimidiam dietam cùm apud Syram ordam essemus, quae curia major est Imperatoris eorum» (éd. d'Avezac, p. 608—609; cf. p. 757). Du texte chinois que nous citons, il résulte que la demi-journée de route qui séparait la *Sira ordo* de Karakorum doit être comptée au sud de cette ville; il faut donc renoncer définitivement à la placer à 22 lieues au sud de Kiachta, comme le proposait D'OHSSON (*Hist. des Mongols*, t. II, p 84, n. 2; cf. ROCKHILL, *The journey of Friar W. of Rubruck*, p. 22, n. 1).

3) *Pien wei lou*, ch. III, p. 70 r°, col. 4—5: 今先生言道門最高。秀才人言儒門第一。迭屑人奉彌失訶言得生天。達失蠻叫空謝天賜與。細思根本皆難與佛齊。帝時舉手而喻之曰。譬如五指皆從掌出。佛門如掌。餘皆如指。— Ce texte a été signalé pour la première fois par PALLADIUS, *Traces of Christianity in Mongolia and China in the XIIIth century* (*Chinese Recorder*, vol. VI, p. 105).

«Maintenant, les *sien-cheng* [1]) disent que la doctrine taoïste est la plus élevée; les *sieou-ts'ai* [2]) disent que la doctrine des lettrés est la première; les *tie-sie* [3]) servent *Mi-che-ho* et disent qu'ils obtiennent la vie céleste; les *ta-che-man* [5]) invoquent l'espace [6]) et remercient le Ciel des dons qu'il leur fait. Si on examine avec soin leurs principes, toutes (ces religions) ne sauraient être égalées au Bouddhisme». L'Empereur alors éleva la main et dit en se servant

1) Cf. p. 377, n. 3.

2) Le terme *sieou-ts'ai* désigne les lettrés.

3) *Tie-sie* est la transcription du mot persan *tersa* qui désigne d'une manière générale les infidèles et est plus spécialement appliqué aux chrétiens. Voyez sur ce terme les notes de PALLADIUS (*Chin. Rec.*, vol. VI, p. 106), YULE (*Cathay and the way thither*, p. 205, n. 1), BRETSCHNEIDER (*Mediaeval Researches*, vol. I, p. 66, n. 160), DEVÉRIA (*Journ. As.*, Nov.-Déc. 1896, p. 399, n. 2). — Sans entrer dans le détail d'une érudition qui serait ici de seconde main, je rappellerai 1° que, en 1221, *Tch'ang-tch'ouen* fut reçu à *Louen-t'ai* 輪臺, à l'Est d'Ouroumtsi, par le chef des *Tie-sie* 迭屑頭目; — 2° que, dans l'inscription Nestorienne dite de *Si-ngan fou* (781), la phrase 淸節達娑未聞斯美 a été interprétée par SCHLEGEL (*T'oung pao*, vol. VI, p. 533—534) comme signifiant «même parmi les Tersa (Chrétiens) les plus purs et les plus désintéressés on n'avait point encore entendu parler d'une telle perfection»; — 3° que les ouvrages mahométans écrits en Chinois désignent les Chrétiens sous le nom de *T'o-eul-sa* 特(ou 忒)爾撒, ce qui est confirmé par le témoignage de Trigault (PALLADIUS, YULE); — 4° que le nom de Tharse par lequel Hayton l'Arménien désigne le pays des Ouïgours, et le nom d'écriture Tarsique par lequel Jean de Montecorvino désigne l'écriture ouïgoure, ont été rattachés à ce même mot persan *Tersa* (cf. YULE, *loc. cit.*).

4) Le nom de *Mi-che-ho* = Messiah, le Messie, a été rencontré jusqu'ici dans deux autres textes chinois: 1° dans l'inscription Nestorienne dite de *Si-ngan fou* où il est écrit 彌施訶; 2° sous la forme 彌尸訶, dans l'anecdote relative à la malheureuse collaboration du prêtre Nestorien *King-tsing* (Adam) avec le religieux bouddhiste Prajña (cf. TAKAKUSU, dans *T'oung pao*, vol. VII, p. 590).

5) *Ta-che-man* est la transcription du persan *Danishmend* = un homme instruit (cf. PALLADIUS, op. cit., p. 105, n.); les *ta-che-man* sont les *mollahs* musulmans. — Parlant des Mahométans de Samarkand, *Tch'ang-tch'ouen* dit que leurs docteurs sont appelés *ta-che-ma* 大石馬. — Les *Ta-che-man* sont assez souvent cités par l'histoire des *Yuan* qui écrit leur nom *ta-che-mi* 達實密, tandis que le *Yuan che lei pien* a conservé la transcription régulière 達失蠻.

6) L'expression 叫空 doit désigner l'appel à la prière que le muezzin lance dans l'espace du haut du minaret. *Tch'ang-tch'ouen* a noté cette coutume (BRETSCHNEIDER, *Med. Res*, t. I, p. 91, n. 234).

d'une comparaison: «C'est comme les cinq doigts qui sortent tous de la paume de la main; la doctrine bouddhique est semblable à la paume; les autres religions sont semblables aux doigts».

Quelque état que les avocats du Bouddhisme aient fait de cette parole [1]), il ne semble pas que Mangou khan ait jamais pris personnellement des mesures de rigueur contre le Taoïsme. Son édit de 1255 est, somme toute, assez modéré et ne fut pas appliqué avec une bien grande sévérité. Les Taoïstes pouvaient encore conserver bon espoir. Mais un changement soudain se produisit en 1258, lorsque Mangou khan, lassé de ces discussions théologiques, remit à son frère cadet Koubilaï le soin de les juger.

Koubilaï, qui avait alors le titre d'héritier présomptif, résidait à *Chang-tou* 上都 [2]). Ce fut là que, en 1258, il provoqua une grande conférence religieuse à laquelle assistaient plus de 300 religieux bouddhistes et plus de 200 religieux taoïstes; 200 lettrés servaient d'arbitres. En tête des deux troupes rivales venaient l'abbé du temple *Chao-lin*, chef de tous les Bouddhistes, et l'Homme Véritable *Tchang*, chef de tous les Taoïstes [3]). Parmi les Bouddhistes,

1) Elle est rappelée avec éloge dans la préface que *Tchang Po-choueu* 張伯淳 écrivit pour le *Pien wei lou* (p. 55 r°, col. 15).

2) *Pien wei lou*, chap. III, p. 70 r°, col. 9. — *Chang-tou* était à 80 *li* au Nord-Ouest de Dolon-nor (localité qui est à 42° 4′ lat. N, et 116° 4′ long. E. Gr); en 1255, Koubilaï avait de son frère Mangou khan l'ordre de s'établir dans cette région; il y organisa dès l'année suivante une ville qui fut appelée *K'ai-p'ing fou* 開平府, et qui, en 1264, reçut le surnom honorifique de *Chang-tou* 上都 «la capitale supérieure» (cf. *Yuan che*, chap. LVIII, p. 3 r°). — Les ruines de *Chang-tou* connues aujourd'hui sous le nom de *Tchao naiman sume hotun* ont été décrites par S. W. Bushell (*Notes on the old Mongolian Capital of Shangtu*, Journ. Roy. As. Soc., N. S., vol. VII, 1875, p. 329—338).

3) *Pien wei lou*, chap. III, p. 70 r°, col. 10—11: 普召釋道兩宗。少林長老爲頭衆和尙每。張眞人爲頭衆先生每。就上都宮中大閣之下。«(Koubilaï) invita en même temps les deux grands pontifes du Bouddhisme et du Taoïsme, à savoir l'abbé (du temple) *Chao-lin*, chef de tous les religieux Bouddhistes, et l'Homme Véritable *Tchang*, chef de tous les religieux Taoïstes, à se rendre au pied du grand pavillon dans le palais à *Chang-*

on peut encore citer le Maître du Royaume *Na-mo* [1]), qui avait été un des instigateurs de l'édit de 1255, puis le fameux Phag's-pa [2]) (1239—1280) qui, bien que n'étant alors âgé que de dix-neuf ans, allait jouer un rôle décisif dans la discussion; mention est faite aussi d'un religieux du royaume de *Ta-li* [3]) qui venait vraisemblablement de ce temple *Tch'ong-cheng* en faveur duquel fut rendu l'édit de 1311 (n° IX). Au moment où les débats allaient s'ouvrir, les Bouddhistes proposèrent de stipuler que, suivant la coutume de l'Inde [4]), les vainqueurs auraient le droit de couper la tête aux vaincus; Koubilaï repoussa cette clause trop rigoureuse, mais il décréta que, si les défenseurs du Bouddhisme avaient le dessous, ils

tous. — Dans ce texte, 每 est la marque du pluriel (cf. p. 369, n. 1). Au point de vue de la construction grammaticale, cf. p. 378, n. 4. — Cet Homme Véritable *Tchang* est mentionné dans l'inscription de 1285 (*Pien wei lou*, chap. V, p. 74 v°, col. 5) sous le nom de «le Maître Céleste de l'Unité parfaite *Tchang Tsong-yen*» 正一天師張宗演. Ce *Tchang Tsong-yen* passait pour le descendant de *Tchang Tao-ling* 張道陵 et était par droit d'hérédité le souverain pontife du taoïsme; Imbault Huart (*La légende du premier pape des Taoïstes*; *Journ. As.*, Nov.-Déc. 1884, p. 389—461) qui parle de lui d'après des sources taoïstes, le représente comme ayant joui d'une grande faveur auprès de Koubilaï; les faits que nous allons raconter semblent prouver au contraire que Koubilaï le laissa fort malmener par les Bouddhistes.

1) Cf. p. 374, n. 2.

2) 拔合斯八. Ce nom se trouve encore orthographié de plusieurs autres manières. On lira la biographie de Phag's-pa dans le *Fo tsou li tai t'ong tsai*, ch. XXXII, p. 41 v°, dans le *Yuan che lei pien*, chap. XLI, dans le *Yuan che*, chap. CCII.

3) 大理國僧 (*Pien wei lou*, chap. III, p. 69 r°, col. 11—12).

4) 西天體例 (*Pien wei lou*, chap. IV, p. 70 v°, col. 1). — Il est fait allusion à cette coutume dans la Biographie de *Hiuan tsang* par *Houei li*: un hérétique de la secte des Lokāyatas «écrivit un abrégé de sa doctrine en quarante articles et le suspendit à la porte du couvent. «Si quelqu'un, dit-il, peut en réfuter un seul article, je lui donne ma tête à couper pour reconnaître sa victoire» (trad. Julien, p. 223). Plus tard, *Hiuan-tsang* ayant voulu à son tour provoquer des contradicteurs, afficha les thèses qu'il se proposait de soutenir et ajouta au bas: «Si quelqu'un trouve ici un seul mot erroné et se montre capable de le réfuter, je lui donnerai ma tête à couper pour lui prouver ma reconnaissance» (trad. Julien, p. 245). C'était là une clause obligatoire de toute discussion publique en Inde. Cf. aussi Takakusu, *Life of Vasu-bandhu* (*T'oung pao*, 1904, p. 283, lignes 12—14).

seraient aussitôt coiffés du bonnet des religieux taoïstes, que, dans le cas contraire, les docteurs taoïstes auraient, séance tenante, le crâne rasé et deviendraient moines bouddhistes. La discussion porta, comme de juste, sur le *Houa Hou king*; grâce à l'énergique intervention de Phag's-pa, les Taoïstes furent honteusement battus, et, conformément à la convention acceptée de part et d'autre, dix-sept d'entre eux durent se soumettre à la tonsure. Le *Pien wei lou* nous a dit qui furent ces renégats involontaires en même temps qu'il a transmis à la postérité les noms glorieux des dix-sept Bouddhistes dont ils n'avaient pu égaler l'éloquence [1]).

Les triomphateurs du jour revinrent en grande pompe à *Yen king* 燕京 (Péking) où ils suspendirent à des perches les bonnets et les robes dont leurs adversaires avaient été dépouillés [2]). Dans l'enivrement de leur succès, ils voulaient aussitôt réclamer les 482 propriétés foncières qu'ils prétendaient leur avoir été indûment enlevées; mais, sur les conseils de modération que leur donna l'abbé du temple *Chao-lin*, ils se bornèrent à revendiquer seulement 202 d'entre elles; ils en obtinrent 237, s'il faut en croire l'édit de 1261 (n° VI). Ils demandaient en outre la destruction des livres, charmes et images au moyen desquels les Taoïstes propageaient leurs fausses doctrines. Koubilaï rendit alors l'édit que voici: [4])

N° IV.

«En conformité avec la décision qui a été rendue dans un édit de l'Empereur *Mong-ko* (Mangou khan), l'abbé (du temple) *Chao-lin* nous a précédemment déclaré ceci: «L'Homme Véritable

1) *Pien wei lou*, chap. IV, p. 73 v°. Le *Fo tsou li tai t'ong tsai* (chap. XXXIV, p. 51 v°—52 r°) a reproduit la liste des 17 docteurs Bouddhistes, mais il la place par erreur à la suite d'une pièce officielle datée de 1281.

2) *Pien wei lou*, chap. IV, p. 71 r°, col. 7—8.

3) *Pien wei lou*, chap. V, p. 74 r°, col. 18—19.

4) *Pien wei lou*, chap. IV, p. 71 r°, col. 10—15.

«*Li* [1]), qui est le chef de *sien-cheng* (religieux Taoïstes), a fait im-«primer des éditions de textes mensongers, tels que le Livre Saint «de la conversion des *Hou* (*Houa Hou king*), le Discours sur les «dix prodiges et les neuf obscurités (*Che yi kieou mi louen*), le «le Discours sur le retour de la rénovation pure (*Fou chouen houa «louen*) [2]), le Discours qui met en lumière la vérité et qui réfute «l'erreur (*Ming tchen pien wei louen*), la Réfutation et rectification «des livres bouddhiques qui critiquent le Taoïsme (*Pien tcheng p'ang «tao che king*), la Discussion qui écarte l'hérésie et qui ramène à «l'orthodoxie (*Pi sie kouei tcheng yi*), le Tableau des quatre-vingt «une conversions (*Pa che yi houa t'ou*). Au sujet de ce qui précède [3]), «nous avons reçu avec respect un édit impérial ordonnant qu'on «nous remît et qu'on nous apportât (tous ces textes) pour que «nous [4]) les réunissions entre nos mains». Quand est venu le moment où les *ho-chang* (religieux bouddhistes) et les *sien-cheng* (religieux taoïstes) ont tenu une discussion contradictoire [5]), il s'est trouvé que les *sien-cheng* (religieux taoïstes) en réalité disaient des mensonges. C'est pourquoi [6]) on prendra les écrits nombreux, tels que le *Houa Hou king*, que les *ho-chang* (religieux bouddhistes) ont déclaré être mensongers, en même temps que les planches qui ont été gravées, et on les détruira par le feu. Ainsi a été décidé. Comme d'ailleurs il est à craindre que des hommes étrangers (au Taoïsme) ne puissent pas

1) *Li Tche-tch'ang*; cf. p. 374, n. 1. — Pour la construction de la phrase 李眞人爲頭先生, cf. p. 378, n. 4.

2) De tous les livres cités ici, celui-ci est le seul dont le titre en se retrouve pas dans la liste des 39 ouvrages taoïstes mis à l'index en 1281. Cf. *Pien wei lou*, chap. II, p. 65 r°.

3) 上 ou 上頭 «sur» donne l'idée de «à propos de, au sujet de, c'est pour quoi», de même qu'en français on pourra dire: «*sur* le rapport qui nous a été adressé, nous avons pris telle décision». On en trouvera d'autres exemples dans les textes que nous traduisons plus loin (nos V, VI, VII, etc.).

4) 俺每; cf. p. 369, n. 1.

5) 至和尙先生對面持論過; cf. p. 379, n. 1.

6) 上; cf. plus haut, n. 3.

faire des perquisitions complètes, j'ordonne donc que l'Homme Véritable *Tchang* [1]) procède lui-même à l'envoi d'émissaires qui en tous lieux rechercheront et prendront les textes des livres susnommés ainsi que les planches servant à les imprimer; dans un délai de deux mois, on les apportera à *Yen king* (Péking), où on les entassera et où on les détruira par le feu. En outre, dans les cas où on aura transposé en les gravant sur des stèles ou des piliers, ou en les peignant sur des parois, des scènes conformes à ces textes mensongers, les *sien-cheng* (religieux taoïstes) de chacune de ces localités les enlèveront aussitôt en les grattant ou en les frottant. Les *sien-cheng* (religieux taoïstes) ne devront garder secrètement (rien de tout cela); s'il en est qui gardent secrètement (quelque chose) et si des gens les dénoncent, ces *sien-cheng* (religieux taoïstes) recevront un grand châtiment [2]). (Edit) rendu [3]) le onzième jour du septième mois de l'année *wou-wou* (1258)».

Le grand pontife du Taoïsme, *Tchang Tsong-yen*, s'empressa d'obéir aux ordres de Koubilaï; il fit apporter à *Yen king* (Péking) une masse de livres et de gravures avec les planches servant à les imprimer et on les brûla solennellement au Sud-Ouest de la salle principale du temple *Min-tchong* [4]).

Je placerai ici un autre édit dont la date, telle qu'elle est indiquée dans le *Pien wei lou*, paraît au premier abord embarrassante, car elle est ainsi conçue: «Donné à *K'ai-p'ing fou* le onzième jour du septième mois de l'année *wou-wou* de (la période) *tche-yuan*».

1) *Tchang Tsong-yen*; cf. p. 383, n. 3.

2) 那先生有大罪過者. Cf. p. 379, n. 1.

3) 行. Cf. p. 380, n. 9.

4) 憫忠寺正殿之西南 (*Pien wei lou*, ch. IV, p. 71 r°, col. 16). La ville de *Yen-king* était alors, comme au temps des *Leao* et des *Kin*, un peu au Sud-Ouest de la ville actuelle de Péking; sur l'emplacement du temple *Min-tchong*, voyez la relation du voyage de *Wang Yi* (Journ. As., Mai-Juin 1897, p. 417, n. 1).

Or la période *tche-yuan* (1264—1294) ne comporte aucune année marquée des signes *wou-wou*. Mais, si on examine de près cet édit, on s'aperçoit qu'il fut rendu au temps où Koubilaï était encore héritier présomptif, et qu'il est par conséquent antérieur à l'année 1260; d'autre part, le onzième jour du septième mois de l'année 1258, qui est une année *wou-wou*, est précisément la date à laquelle Koubilaï, se trouvant à *Chang-tou*, alors appelé *K'ai-p'ing fou*, promulgua l'édit que nous venons de traduire (n° IV) relatif à la destruction des livres taoïstes (voyez plus haut, p. 387, lignes 14—15); il est donc évident que l'ordonnance qu'on va lire est de la même date que l'édit de proscription des livres et que ces deux pièces sont toutes deux du onzième jour du septième mois de l'année 1258; la mention de la période *tche-yuan* ne peut avoir été introduite ici que par une inadvertance de copiste.

N° V [1]).

«Par la puissance du Ciel éternel, par la protection bienheureuse de l'Empereur *Mong-ko* (Mangou khan), l'Empereur *Sie-tch'an* (Setsen khan), au temps où il était héritier présomptif. Edit princier [2]).

Il est dit [3]) à tous ceux qui dans les villes des arrondissements

1) *Pien wei lou* (*Trip., éd. Jap.*, vol. XXXVII, fasc. 11, p. 66 r°).

2) Le début de cette pièce a dû être modifié par l'auteur du *Pien wei lou*, qui, écrivant en 1291, sous le règne de Setsen khan (Koubilaï), lui donne le titre de Empereur tout en rappelant que cet édit est antérieur à son avénement. Mais il est évident qu'en 1258 Koubilaï, n'étant encore qu'héritier présomptif, n'a pas pu se servir d'une formule de protocole qui ne convient qu'à l'Empereur. Cet édit princier 令旨 (cf. p. 368, n. 3) a donc dû en réalité commencer par une phrase analogue à celle qui ouvre l'édit de 1283 (*Documents...*, du prince R. Bonaparte, pl. XII, n° 1): 皇帝福廕裏皇太子令旨. La modification apportée dans cette formule par l'auteur du *Pien wei lou* n'en est pas moins intéressante parce que, en introduisant le nom de Mangou khan, elle prouve que la protection bienheureuse dont il s'agit n'est autre que celle de l'Empereur. Voyez plus loin (n° VII) la note sur la formule initiale des édits impériaux.

3) 道與. Cf. p. 368, n. 4.

de la Chine sont fonctionnaires *ta-lou-houa-tch'e* (darougha) [1]) administrant le peuple, ou religieux bouddhistes administrant des communautés bouddhistes, ou religieux taoïstes administrant des communautés taoïstes: D'après ce que déclare l'abbé du monastère *Chao-lin*: «Il a été prescrit dans un édit de l'empereur *Mong-ko* «(Mangou khan) qu'on confierait à *Pou-tché-eul* le titre de juge «suprême [2]); (*Pou-tché-eul*) a décidé que, dans les divers districts, «il faudrait restituer trente-sept propriétés foncières [3]) de temples et «édifices religieux occupés par des *sien-cheng* (religieux taoïstes); «or, en réalité, il arrive que l'Homme Véritable *Li* [4]) a envoyé «des émissaires répandre un faux édit [5]) de l'Empereur *Mong-ko* «(Mangou khan) pour prendre de force et revendiquer (ces pro-«priétés)». — Sur ce témoignage, un interrogatoire a été fait et on a obtenu l'aveu que cet Homme Véritable *Li* avait envoyé des émissaires répandre un faux (édit). A ce sujet [6]), maintenant, me

1) Le mot *ta-lou-houa-tch'e* 達魯花赤, dit une note du *Yuan che lei pien* (chap. I, p. 9 r°), signifie «les fonctionnaires qui tiennent un sceau» 掌印官. On voit par là que le mot mongol *darougha* «chef, gouverneur», se rattache au verbe *daroukhou* qui signifie «presser, serrer», et, par suite, «sceller, cacheter» (KOWALEWSKI, *Dict. Mongol-russe-français*, p. 1671 et 1672). Les darougha sont les fonctionnaires qui scellent, c'est-à-dire qui ont un sceau, emblème de leur autorité. — Dans la transcription chinoise, on remarque la syllabe finale *tch'e* qui représente la terminaison *tchi* au moyen de laquelle on forme en Mongol les noms de charges, emplois et métiers (cf. SOULIÉ, *Grammaire mongole*, p. 21); ici cependant cette syllabe est une superfétation puisque le mot mongol est *darougha*, et non *darougha tchi*. On trouve ailleurs la même superfétation; ainsi 站 *tchan*, transcription abrégée de *eltčin* «courrier postal», peut devenir 站赤 *tchan-tch'e* (*Yuan che*, chap. CI, p. 1 r°); voyez plus bas, p. 397, n. 2.

2) Cf. p. 398, n. 4.

3) 地面. Le mot 面 est la numérale des pièces de terrain. L'expression 地面, pour désigner une localité, revient très souvent dans le *Yuan tch'ao pi che* 元朝秘史 qui est traduit du mongol (cf. PELLIOT, dans BEFEO, t. III, p. 517).

4) *Li Tche-tch'ang*; cf. p. 374, n. 1.

5) 聖旨一面. Le mot 面 joue le rôle de numérale.

6) 上頭; cf. p. 386, n. 3.

bornant à me conformer [1]) à la décision primitive qu'a prise relativement à trente-sept propriétés foncières *Pou-tche-eul* précédemment investi par un édit du titre de juge suprême, j'ordonne que (ces propriétés) soient remises à l'abbé (du temple) *Chao-lin*. Qu'on se conforme à cela [2]).

«Fait [3]) à *K'ai-p'ing fou* [4]), le onzième jour du septième mois de l'année *wou-wou* (1258)» [5]).

Koubilaï succéda sur le trône impérial à son frère Mangou en 1259. Ce fut donc comme empereur qu'il eut l'occasion en 1261 de confirmer les décisions qu'il avait prises en 1258 lorsqu'il n'était encore que prince héritier. C'est à l'année 1261 en effet que je crois pouvoir rapporter l'édit suivant qui est daté de l'année de la poule:

N° VI [6]).

«Par la puissance du Ciel éternel, l'Empereur. Edit. [7])

«Edit adressé [8]) aux membres des *siuan-fou-sseu* [9]), aux *ta-lou-houa-tch'e* (darougha) [10]) des villes et des villages, aux fonctionnaires civils, à l'Homme Véritable *Tchang* qui est le chef des *sien-cheng* (religieux taoïstes): [11])

1) 如今只依. Cf. dans la pièce n° IX: 如今依, et, dans la pièce n° X: 如今也只依.

2) 准此. Cf. p. 371, n. 1.

3) 行. Cf. p. 380, n. 9, et p. 387, n. 3. 4) *Chang-tou*. Cf. p. 383, n. 2.

5) Je supprime la mention certainement fautive de la période *tche-yuan*; cf. p. 388, lignes 1—14.

6) *Pien wei lou*, chap. II, p. 65 v°—66 r°. 7) Cf. p. 368, n. 3.

8) 宣諭的聖旨. Cette formule se retrouve dans les édits de 1311, 1314 et 1335 (nos IX, X, XIII).

9) Les *Siuan-fou-sseu* 宣府司 étaient des administrations provinciales qui avaient chacune à leur tête un darougha et un *siuan-fou* 宣撫 (*Yuan che*, chap. XCI, p. 3 r°).

10) Cf. p. 389, n. 1.

11) 張眞人爲頭兒先生每根的. Cf. p. 378, n. 4.

«En l'année du cheval (1258), les *ho-chang* (religieux bouddhistes) et les *sien-cheng* (religieux taoïstes) ont tenu des discussions au sujet des textes des livres saints. A la suite de [1]) la défaite que subirent les *sien-cheng* lorsqu'on les interrogea, dix-sept *sien-cheng* [2]) reçurent l'ordre de devenir *ho-chang*. En outre, les temples et monastères qui dépendaient autrefois des *ho-chang* [3]) et dont les *sien-cheng* s'étaient emparés par usurpation, étant au nombre de quatre cent quatre-vingt deux, deux cent trente-sept de ces temples et monastères, avec leurs champs, leurs eaux, leurs terres et leurs biens-fonds, durent être rendus aux *ho-chang* [4]). Ainsi a été dit. L'Homme Véritable *Tchang*, qui est le chef des *sien-cheng*, donna des actes écrits attestant la restitution [5]).

«D'autre part, les textes du *Houa Hou king* et autres livres des *sien-cheng* composés pour répandre des mensonges, ainsi que les planches servant à les imprimer, il a été ordonné qu'ils fussent brûlés. Sur des stèles en pierre les textes de n'importe quelle sorte qui ont été gravés dessus [6]), (il a été ordonné) qu'ils fussent entièrement détruits. Ainsi a été dit.

1) 上頭. Cf. p. 386, n. 3. Sur notre planche, le point devrait être placé après (et non avant) les mots 上頭.

2) 十七箇先生每根底. Cf. p. 385, lignes 5—7.

3) 和尙每底. Cet exemple est le seul que nous ayons trouvé de la marque du pluriel 每 associée directement au mot 底; les formes usuelles sont 每 ou 每根底 ou 根底.

4) 和尙根底回與. Le verbe 教 «il a été ordonné» est sous-entendu, car il a été exprimé dans la phrase précédente. On remarquera en outre qu'ici le verbe 回與 est placé après le complément indirect 和尙根底.

5) 退狀文字與了來. Le verbe 與 est placé après son complément direct. Quant au mot 來, il me paraît se rapporter à tout l'ensemble de la phrase pour indiquer qu'il s'agit d'événements passés.

6) 上頭 fait ici double emploi avec le 上 de 石碑上.

«D'autre part, auparavant dans (les représentations figurées) que les *sien-cheng* faisaient des trois religions, la sainte image de Çākyamuni était figurée occupant le centre; les représentations de *Lao kiun* (*Lao tseu*) et de *K'ong-fou-tseu* (Confucius) étaient figurées des deux côtés, l'une à gauche, l'autre à droite. Mais maintenant les *sien-cheng* prennent ces règlements d'autrefois pour les négliger, et de saintes images de Çākyamuni ont été figurées à une place inférieure. Ainsi conçu tel était ce qu'on a dit [1]).

«Qu'on agisse en se conformant à ce qui est prescrit dans les règlements antérieurs concernant les (représentations figurées des) trois religions, et, s'il y a de saintes images de Çākyamuni Buddha qui ont été figurées de manière à être à une place inférieure, qu'on change cela et qu'on le rectifie. Ainsi conçue a été la décision rendue.

«Maintenant [2]), l'abbé (du temple) *Chao-lin*, qui est le chef des *ho-chang* [3]) nous a adressé une requête pour dire: «Parmi les temples «et les édifices religieux qu'on avait ordonné de rendre, une moitié «n'a pas encore été rendue, et en réalité (les Taoïstes) en reven-«diquent de nouveau la possession; en outre, en ce qui concerne «les textes, et les planches servant à les imprimer, du *Houa Hou* «*king* et autres livres forgés pour répandre des mensonges, une «moitié n'a pas encore été brûlée; dans les (représentations figurées «des) trois religions, il y en a qui sont faites sans être conformes «à ce qui est prescrit dans les règlement antérieurs. Cette déclara-«tion ainsi conçue est véridique; comment pourrait-elle être fausse?»

1) Sur notre planche, supprimez le point après 麼道 et ajoutez un point après les mots 這般說有.

2) Après avoir rappelé les décisions antérieures relatives à la restitutions des édifices religieux, à la destruction des livres taoïstes et aux images symbolisant les trois religions, l'Empereur cite le témoignage de l'abbé du temple *Chao-lin* qui montre que les décisions n'ont pas été fidèlement observées; il va donc réitérer ses ordres.

3) 少林長老爲頭兒和尙每. Cf. p. 378, n. 4.

«En vérité la déclaration de ces gens [1]) étant telle, et telle étant la violation des décisions (antérieures), voici (l'édit que) Nous rendons [2]):

«Conformément à ce qui est dit dans les décisions prises antérieurement, pour ce qui est des temples et des édifices religieux qui n'ont pas été rendus, et pour tout ce qui dépend de la propriété de ces temples, à savoir champs, eaux, terres et biens-fonds, qu'on en fasse la restitution; — en ce qui concerne les textes, et les planches servant à les imprimer, qui n'ont pas encore été détruits, du *Houa Hou king* et autres livres forgés pour répandre des mensonges, qu'on les détruise; — que les (représentations figurées des) trois religions soient faites conformément à ce qui est prescrit dans les règlements antérieurs.

«Cet édit qui est nôtre [3]) ayant été publié, si des gens enfreignent ce qui a été prononcé par les décisions antérieures, s'ils ne rendent pas les champs appartenant aux temples et édifices religieux, et s'ils élèvent des contestations, de quelle peine n'arrivera-t-il pas qu'on les frappera par décision judiciaire? [4])

«En outre, ces *ho-chang* sont en possession de l'édit impérial ainsi conçu. Si donc, après ce qui a été décidé antérieurement, il y a des gens qui contestent au sujet de temples, d'édifices religieux, de champs, d'eaux et de terres qui ne leur appartiennent pas, ne craignent-ils aucun châtiment? [5])

1) 這的每 désigne l'abbé du temple *Chao-lin* et ceux qui se sont joints à lui pour faire la déclaration précitée. — Cf. p. 369, n. 1.

2) Sur cette valeur du mot 行, cf. p. 380, n. 9; p. 387, n. 3; p. 390, n. 3.

3) 俺每的這聖旨. On trouvera de même, quelques lignes plus bas, 聖旨俺每底 «Notre Edit». C'est l'équivalent de la formule Mongole *dsarlik manu*.

4) Cf. p. 379, n. 1.

5) 不怕罪過那甚麼. Je considère le mot 過 comme ayant le sens de «survenir, arriver», de même que dans les exemples cités à la n. 1 de la p. 379. — La formule que nous avons ici est fréquente à la fin des édits. Ainsi n° IX: 不怕那甚麼 «Ne craindraient-ils rien?» — n° X: 他每不怕那甚麼 «Eux, ne craindraient-ils rien?» — n° XIII: 他每更不怕那 «Eux, d'ailleurs, ne craindraient-ils rien?»

«Notre édit [1]). Ecrit lorsque Nous étions à *K'ai-p'ing fou* [2]), le vingt-huitième jour du sixième mois de l'année de la poule (1261)».

Après cet édit de 1261, une vingtaine d'années s'écoulent sans que nous entendions parler de difficultés entre les deux sectes opposées. En 1280 cependant un nouveau conflit éclata. Les Taoïstes du temple *Tch'ang-tch'ouen* 長春宮 allumèrent dans leurs propres bâtiments un incendie pour faire croire qu'un Maître bouddhiste 僧錄 nommé *Kouang-yuan* 廣淵 était l'auteur de ce forfait [3]). Mais leur machination fut découverte et des peines sévères les atteignirent: deux d'entre eux furent mis à mort; un autre eut les oreilles et le nez coupés; six furent exilés à une frontière lointaine; trois furent bannis. Nous possédons le rapport officiel du *tchong-chou-cheng* (6e mois de la 17e année *tche-yuan*) qui prononce ces châtiments, car on eut soin de le graver sur pierre pour le rendre public [4]). En outre les Taoïstes durent payer aux Bouddhistes le prix de 3900 *che* de riz, suivant l'estimation fort exagérée qu'ils avaient faite eux-mêmes des dégats causés par le feu, lorsqu'ils espéraient bien que leurs ennemis seraient condamnés à les indemniser [5]).

Cette fâcheuse affaire attira de nouveau l'attention des pouvoirs publics sur les livres proscrits que détenaient encore les Taoïstes. Une première enquête faite dans le neuvième mois de l'année 1281 révéla que le mal était plus grand qu'on ne le supposait; une commission spéciale fut aussitôt nommée pour examiner les écrits suspects; elle les jugea pleins de mensonges; enfin des délégués

1) Cf. p. 393, n. 2.

2) *K'ai-p'ing fou* 開平府 est le nom de la ville qui, à partie de 1264, fut plus fréquemment désignée par le surnom de *Chang-tou* 上都 (cf. p. 383, n. 2, et *Yuan che*, chap. LVIII, p. 3 r°).

3) *Pien wei lou*, chap. V, p. 74 r°, dern. col., et p. 75 r°, col. 12.

4) *Pien wei lou*, chap. V, p. 75 r° et v°.

5) *Pien wei lou*, chap. V, p. 74 v°, col. 2.

impériaux soumirent à une épreuve décisive le grand pontife du Taoïsme et trois de ses acolytes qui furent invités à prouver l'efficacité de leurs amulettes en entrant dans un feu ardent; les malheureux s'avouèrent vaincus et demandèrent piteusement qu'on leur laissât la vie sauve. L'empereur rendit alors, le vingtième jour du dixième mois (1281), un édit dans lequel il prescrivait de brûler tous les écrits taoïstes, à la seule exception du *Tao tŏ king* [1]):

N° VII [2]).

«Par la puissance du Ciel éternel, par l'aide de la protection bienheureuse, l'Empereur. Edit. [3])

1) L'édit de 1281, est précédé, dans le *Pien wei lou* (chap. II, p. 65 r°) d'une liste de 39 ouvrages taoïstes qui furent nommément mis à l'index et qui devaient être brûlés dès qu'on les apercevait. Cette liste est reproduite dans le *Fo tsou li tai t'ong tsai* (chap. XXXIV, p. 51 r° et v°).

2) *Pien wei lou*, chap. II, p. 65 r° et v°. Le texte de cet édit se trouve aussi dans le *Fo tsou li tai t'ong tsai* (Trip., éd. Jap., XXXV, fasc. 11, p. 42 v° et 43 r°).

3) 長生天氣力裏。大福廕護助裏。皇帝。聖旨。 Cette formule se retrouve telle quelle en tête des édits de 1311, 1314 et 1335 (nos IX, X, XIII) traduits plus loin; elle forme aussi le début d'un édit de 1275 conférant un titre et un nom posthume à *Lieou Ping-tchong* 劉秉忠 (*Fo tsou li tai t'ong tsai*, Trip., éd. Jap., XXXV, 11, p. 41 r°; sur *Lieou Ping-tchong*, 1216—1274, voyez *Yuan che lei pien*, chap. XII), et d'un édit de 1288 exemptant de certaines taxes les lettrés (*Documents de l'époque mongole* du prince Roland Bonaparte, pl. XII, n° 2, et Devéria, *Notes d'épigraphie mongole-chinoise*, Journ. As., Juillet-Août 1896, p. 120). L'édit de 1314, qui est bilingue, nous en fournit l'équivalent mongol que je donne ici d'après la transcription de Wylie (Journ. As., Juin 1862, p. 461—471): *Mongk'a Dingri yin g'utchun dur — Yike su dohali yin khiekhen dur — g'akhan dcharlig' manu.* — Dans un édit de 1264 (*Fo tsou li tai t'ong tsai*, chap. XXXII, p. 39 v°), et dans l'édit de 1261 (N° VI), nous ne rencontrons que la première partie de la formule: 長生天氣力裏皇帝聖旨 «Par la puissance du Ciel éternel, l'Empereur. Edit». C'est un vestige de la formule ainsi abrégée qui subsista dans la phrase *Tegri-in Kutchundur* qui apparaît en caractères mongols sur certaines monnaies de Gazan, khan mongol de la Perse, même après sa conversion à l'islamisme (cf. d'Ohsson, *Histoire des Mongols*, t. IV, p. 152, note). — D'autre part, lorsqu'il s'agit de pièces officielles émanant de personnes autres que l'Empereur, la première partie de la formule disparaît et la seconde n'est maintenue qu'avec la spécification que la protection bienheureuse dont il s'agit est celle de l'Empereur régnant. Ainsi, une inscription de 1283 (*Documents de l'époque mongole* du prince R. Bonaparte, pl. XII, n° 1, et

«Ainsi est dit [1]) au *tchong-chou-cheng*, au *tch'ou-mi-yuan*, au

Devéria, *Notes d'épigraphie mongole-chinoise, Journ. As.*, Juillet-Août 1896, p. 96) commence ainsi: 皇帝福廕裏皇太子安西王令旨裏 «En vertu de la protection bienheureuse et l'Empereur, le prince impérial héritier, roi du *Ngan-si*; en vertu de son ordonnance princière...» Ainsi encore, deux rapports adressés en 1334 par un religieux bouddhiste à l'Empereur (*Trip. éd. Jap.*, vol. XXXIV, fasc. 9, p. 1 r° et p. 127 v°) s'ouvrent par les mots: 皇帝福廕裏大普慶寺臣善達密的里誠惶誠恐昧死謹言 «En vertu de la protection bienheureuse de l'Empereur, votre sujet, *Chan-ta-mi-ti-li*, religieux du grand temple *P'ou-k'ing*, sincèrement saisi de crainte, sincèrement saisi de terreur, bravant la mort, dit avec respect...» — Enfin on a vu, à propos de la pièce n° V, comment la formule convenant à un édit princier fut modifiée après que l'auteur de cet édit fut devenu lui-même empereur (cf. p. 388, n. 2). — De ces derniers textes il résulte que l'expression 福廕 désigne la protection bienheureuse de l'Empereur; je crois pouvoir en conclure que, lorsqu'il s'agit de la formule qui se trouve en tête des édits impériaux, le même terme s'applique à la protection bienheureuse que l'Empereur reçoit de son prédécesseur défunt. C'est pourquoi la formule 長生天氣力裏大福廕護助裏皇帝聖旨 ne saurait comporter la traduction proposée par Devéria (*Journ. As.*, Juillet-Août 1860, p. 120): «Empereur par la puissance et la grâce du Dieu éternel, Notre Commandement». En fait, les deux membres de phrase initiaux répondent à deux idées distinctes: la puissance du Ciel éternel et la protection bienheureuse de l'Empereur défunt. — C'est en réalité la même formule qui apparaît au début de la fameuse lettre mongole écrite en 1289 par Arghoun, khan mongol de Perse, à Philippe le Bel; voici en effet, d'après J. J. Schmidt, la transcription des trois premières lignes de cette lettre: *Möngkä Tägrin Kütschündur, Chaghanu sü dur, Argun; ügä manu* «Par la puissance du Ciel éternel, par la protection surnaturelle du Kagan, Argoun. Notre parole». Les mots «par la protection surnaturelle du Kagan» (des Kaisers durch den Schutzgenius) doit faire allusion à la protection du kagan défunt, prédécesseur d'Argoun; je ne crois pas qu'on puisse y voir, comme le dit M. l'abbé Chabot (*Histoire du patriarche Mar Jabalaha III*, p. 224), la preuve que les princes mongols de la Perse se reconnaissaient les vassaux des Empereurs de la Chine. — Quant aux mots 氣力, ils signifient «la force» d'une manière générale et ils n'impliquent pas que cette force soit nécessairement bonne; c'est ainsi que l'auteur du *Pien wei lou* (chap. III, p. 66 v°, col. 5) écrira une phrase telle que celle-ci: 有歹人每倚著氣力搔擾佛寺 «il y eut des hommes méchants (*mei* est la marque du pluriel) qui, se fiant sur leur puissance, molestèrent les temples bouddhiques». — Enfin il est à remarquer que, dans la formule que nous étudions, les mots 皇帝 et 聖旨 sont indépendants l'un de l'autre, comme le prouve le texte mongol de l'édit de 1314 qui met le mot *kakhan* au nominatif et non au génitif. Il ne faut donc pas traduire «Edit de l'Empereur», comme on serait tenté de le faire si on s'en rapportait seulement au texte chinois.

1) Pour ce qui est de la formule 道與 que nous avons déjà rencontrée dans un édit de Tchinghiz khan, cf. p. 368, n. 4.

yu-che-t'ai, et, dans tous les districts, aux *siuan-wei-sseu*, aux *ngan-tch'a-sseu*, aux fonctionnaires *ta-lou-houa-tch'e* (darougha) [1]) qui gouvernent le peuple, aux fonctionnaires qui gouvernent l'armée, les courriers de la poste [2]) et les artisans, ainsi qu'à la multitude des *sien-cheng* (religieux taoïstes):

1) Cf. p. 389, n. 1.

2) 站人. Le *Yuan che* consacre plusieurs pages (chap. CI, p. 1 et suiv.) à l'organisation des postes dans l'empire mongol-chinois; les postes faisaient partie du système militaire et c'est pourquoi elles sont étudiées par le *Yuan che* dans le quatrième des chapitres consacrés à la guerre; les courriers sont appelés 站赤, par l'adjonction au mot *tchan* du suffixe *tchi* qui indique en mongol les noms de métier (cf. p. 389, n. 1); quant au mot *tchan* 站, qui s'est conservé jusqu'à nos jours en Chinois avec le sens de „relais postal", il me paraît être la transcription de l'ancien mot mongol *eltčin* désignant un courrier; aujourd'hui, on dit *eltči*, mais la partie mongole de l'inscription de 1314 prouve que ce mot comportait autrefois un *n* final (cf. W. Bang, dans *Journ. As.*, Juillet-Août 1896, p. 114); d'autre part, la chute de la syllabe initiale *el* n'a rien d'extraordinaire si l'on se rappelle les exemples analogues qu'on trouve dans les anciennes transcriptions chinoises de mots turcs (*Che-tien-mi* = Istämi; *Che-ti-hen* = Ischtïkhan). Sans entrer dans le détail de l'organisation postale dans les diverses parties de l'empire, nous traduisons ici le premier paragraphe du chap. CI du *Yuan che* qui indique quelles étaient les dispositions générales relatives aux postes: «Dans les institutions des *Yuan*, *tchan-tch'e* 站赤 est le nom qui traduit le terme „courrier à cheval" 驛傳. (Ces courriers) servaient à faire pénétrer (jusqu'à l'Empereur) les nouvelles (ppt. les sentiments) des frontières, et à répandre (dans l'empire) les ordres (du souverain). C'est ce que les anciens exprimaient en disant: „Transmettre les ordres par courriers ordinaires et courriers rapides" 置郵而傳命 (Mencius, II, a, 1, § 12). Il n'y a rien de plus important que cela. D'une manière générale, les courriers, s'ils vont par terre, se servent de chevaux, ou de boeufs, ou d'ânes, ou de chars, et, s'ils vont par eau, se servent de barques. L'écrit scellé de courrier à cheval (c'est-à-dire la patente impériale attestant leur qualité de courrier officiel) qu'on leur donne est ce qu'on appelle „l'édit impérial relatif aux chevaux de poste" 鋪馬聖旨; lorsqu'il y a quelque affaire militaire pressante, ils ont encore pour les accréditer un insigne rond en or portant une inscription; (l'insigne) en argent portant une inscription est moins important. A la capitale, le soin de (ces insignes) est confié au palais impérial; dans les provinces, ce sont les fonctionnaires supérieurs de l'empire qui en ont la disposition. Parmi les officiers (de l'administration des postes), il y a les *yi ling* 驛令 et les *t'i-ling* 提領; en outre, on a établi des *t'o-t'o-ho-souen* 脫脫禾孫 (peut-être ce mot a-t-il la même racine que le mot *todotkhaktchi* = explicateur) dans les lieux les plus importants pour s'occuper de discerner et d'interroger (dans un autre endroit, chap. LXXXVIII, p. 7 v°, on lit: 設脫脫禾孫以辨奸僞 „on établit des *t'o-t'o-ho-souen* pour discerner les fraudes"). Tous (ces fonctionnaires) dépen-

«Auparavant, en vertu d'un édit de l'Empereur *Mong-ko* (Mangou khan), en l'année *wou-wou* (1258) les *ho-chang* (religieux bouddhistes) et les *sien-cheng* (religieux taoïstes) ayant mis en discussion la doctrine bouddhique, les *sien-cheng* (religieux taoïstes) furent vaincus. Là-dessus [1]) on ordonna que dix-sept *sien-cheng* (religieux taoïstes) eussent la tête rasée et devinssent *ho-chang* (religieux bouddhistes) [2]), qu'en outre on prît les livres des *sien-cheng* tels que le *Houa Hou king* qui ont été fabriqués pour répandre des mensonges, ainsi que les planches servant à les imprimer, et qu'on les détruisît par le feu, que, dans tous les districts, les Tableaux des quatre-vingt une conversions qui sont peints dans les temples et monastères taoïstes, ou gravés sur des stèles de pierre, fussent entièrement détruits par le feu ou mis en pièces. Ainsi a été dit [3]).

«Maintenant, le *tou-kong-tŏ-che-sseu* [4]) nous a adressé un rapport «(disant): Dans les divers districts, les *sien-cheng*, en ce qui concerne «les livres et les planches à imprimer qu'ils devaient détruire, «jusqu'à présent les ont tenus cachés et en réalité ne les ont pas «encore détruits. En outre, à *Pao-ting*, à *Tchen-ting*, à *T'ai-yuan*,

daient du *t'ong-tcheng-yuan* 通政院 (direction des postes; cf. *Yuan che*, chap. LXXXVIII, p. 6 v°) et (à d'autres moments) du *tchong-chou* 中書 et du ministère de la guerre. Parmi les gens faisant partie des familles de courriers, quand il y en avait qui venaient à manquer ou qui désertaient, alors à des époques fixes on les remplaçait tous ensemble par des hommes à qui on donnait des secours en argent...» A la fin de ce paragraphe, le *Yuan che* mentionne les postes organisées avec des chiens 狗站 dans le *Leao-tong* 遼東; il en parle plus loin (p. 4 v°) pour dire que cette tentative fut assez malheureuse; le nombre des chiens qui avait été primitivement de 3000 tomba à 218.

1) 上頭; cf. p. 386, n. 3.

2) Cf. p. 385, lignes 5—7.

3) 麼道來 — 麼 «manière», 道 «dire», 來 marque du passé.

4) Ce fonctionnaire est appelé le *tou-kong-tŏ-sseu T'o-yin-siao-yen-tch'e* 都功德司脫因小演赤 dans l'inscription de 1285 (*Pien wei lou*, chap. V, p. 74 v°). L'administration appelée *kong-tŏ-che-sseu* 功德使司 paraît avoir eu à s'occuper des religieux; en 1330 elle fut supprimée et ses attributions furent données au *siuan-tcheng-yuan* 宣政院 (*Yuan che*, chap. LXXXVII, p. 4 r°).

«à *P'ing-yang*, à *Ho-tchong fou* [1]), dans la demeure du patriarche «*Wang* [2]), à *Kouan-si* [3]), dans tous ces lieux il y a des livres du «recueil taoïste et des planches (pour les imprimer)».

«Sur ce rapport ainsi conçu [4]), il a été ordonné au *tchang-p'ing Tchang*, au *yeou-tch'eng Tchang*, au *chang-chou Tsiao*, au *tsong-t'ong Ts'iuan* [5]), à *Hou-tou-yu-sseu* [6]), aux *hio-che* du *Han-lin-yuan*, au *k'o-cheng-che* du *tchong-chou-cheng Tou* [7]), au *siuan-che* du *tchong-*

1) *Pao-ting* et *Tchen-ting* sont dans le *Tche-li*; *T'ai-yuan*, *P'ing-yang* et *Ho-tchong* (auj. ville préf. de *P'ou-tcheou* 蒲州) sont dans le *Chan-si*.

2) 王祖師菴頭. Ma traduction est ici douteuse. Dans le rapport du *tchong chou cheng* en 1280, il est dit: 前京兆府地面裏。王祖師菴頭聚著人衆。生歹心來。«Autrefois, dans la région de la Capitale (*Si-ngan fou*), la multitude d'hommes qui se trouvait rassemblée dans la demeure du patriarche *Wang* a conçu de mauvaises intentions» (*Pien wei lou*, chap. V, p. 75 r°, col. 16—17).

3) Le dictionnaire de *Li Tchao-lo* indique que la ville de *Kouan-si* 關西 (à l'époque des *Kin*) était à l'Est de la s.-p. de *Houa-yin* 華陰 (préf. de *T'ong-tcheou*, prov. de *Chan-si*).

4) 這般奏的上頭. Au sujet de l'expression 上 ou 上頭, cf. p. 386, n. 3. — 這般 «de cette sorte»; on trouve aussi les expressions 那般 «de cette sorte-là»; 一般 «de la même sorte». Autres exemples: 這般驢馬之人百事不曉 «Ces sortes de gens semblables à des ânes et à des chevaux ne savent rien du tout». 他國皇帝與漢地皇帝都一般麼 «Les Empereurs des pays étrangers et les Empereurs de Chine étaient-ils de la même sorte?» (*Pien wei lou*, chap. IV, p. 70 v° col. 12 et 14—15).

5) Dans l'inscription de 1285, au lieu de 泉總統, on lit 釋教總統合台薩哩 «le directeur général de la religion bouddhique *Ho-tai-sa-li*». Les auteurs de cette inscription disent d'ailleurs eux-mêmes que c'est à la chronique de ces événements rédigée par *Ho-tai-sa-li* qu'ils ont puisé leurs renseignements (*Pien wei lou*, ch. V, p. 74 r°, col. 9 et p. 74 v°, col. 4). Enfin dans une préface de 1270 à un ouvrage bouddhique, nous voyons mentionné ce même personnage 諸路釋門總統合台薩哩 (*Trip., éd. Jap.*, vol. XVII, fasc. 6, p. 104 v°).

6) L'inscription de 1285 donne à *Hou-tou-yu-sseu* le titre de haut dignitaire du *t'ai-tch'ang* 太常卿 (*Pien wei lou*, chap. V, p. 74 v°, col. 4).

7) Il semble qu'il y ait ici un caractère oublié, car, d'après l'inscription de 1285, le nom de ce personnage était *Tou-lou* 都魯. — Sur le titre de «*k'o-cheng-che* dépendant du *tchong-chou-cheng*», voyez *Yuan che*, chap. LXXXV, p. 3 v°.

chou-cheng K'ou-sou-ting, au Maître bouddhiste (*seng lou*) *Yuan* [1]), à l'assesseur bouddhiste (*seng-p'an*) *Tchen-ts'ang*, aux orateurs bouddhistes (*kiang-tchou*) et aux abbés (*tchang-lao*) [2]), au Maître divin *Tchang* [3]), à l'Homme Véritable *K'i*, à l'Homme Véritable *Li*, à l'Homme Véritable *Tou* [4]) et aux *sien-cheng*, d'aller tous ensemble dans le temple taoïste *Tch'ang-tch'ouen* pour y procéder au triage.

«Maintenant, le *tchang-p'ing Tchang* et ceux qui lui étaient adjoints sont revenus faire un rapport, disant: «Pour ce qui est «des livres qui font partie du Canon de l'école des *sien-cheng*, à «l'exception du *Tao tö king* qui est bien véritablement la règle et «l'esprit de *Lao kiun*, tous les autres ne sont que des développe-«ments oratoires forgés par des hommes venus postérieurement; «beaucoup d'entre eux parlent mal de la religion de Çākya ou «s'approprient en les dérobant des sentences bouddhiques; en outre, «il y en a qui incorporent en eux des traités sur le *yin* et le *yang*, «ou sur la médecine, ou sur la musique, ou les oeuvres des divers «auteurs non canoniques, et constamment ils en changent les titres. «Les commentaires qu'ils en donnent sont erronnés et faussent le «vrai sens. Par esprit de tromperie, ils fabriquent des charmes et «des invocations magiques, disant faussement que, si on les porte «sur soi, cela fera que les marchands obtiendront double gain, que

1) Ce *Yuan* est sans doute le *seng-lou Kouang-yuan* qui avait été faussement accusé l'année précédente d'avoir allumé l'incendie du temple taoïste *Tch'ang-tch'ouen*; cf. p. 394, lignes 7—8.

2) Dans la liste des dix-sept docteurs bouddhistes qui remportèrent la victoire en 1258, on en trouve plusieurs qui ont le titre de *kiang-tchou* 講主, tandisque d'autres ont le titre de *tchang-lao* 長老 (*Pien wei lou*, ch. IV, p. 73 v°).

3) Le Maître Céleste de l'Unité parfaite *Tchang Tsong-yen* 正一天師張宗演 (*Pien wei lou*, chap. V, p. 74 v°, col. 5). C'était le grand pontife du Taoïsme; cf. p. 383, n. 3.

4) D'après l'inscription de 1285, ces trois personnages s'appellent: le *ts'iuan tchen tchang kiao K'i Tche-tch'eng* 全眞掌教祁志誠, les *ta tao tchang kiao Li Tö-ho* et *Tou Fou-tch'ouen* 大道掌教李德和杜福春.

«les maris et les femmes seront unis et seront inséparables comme «le canard mâle et le canard femelle, que votre postérité se multi-«pliera, que les hommes atteindront un grand âge et que les femmes «observeront la chastelé. Pour tromper le peuple, ils n'ont pas rien «qu'un tour; leurs intentions sont de capter avidement les richesses «et de subjuguer par leurs discours les femmes et les filles. Ils vont «même jusqu'à enseigner aux gens ces insanités: celui qui porte «ce charme sur son avant-bras, si c'est un homme deviendra prince «ou conseiller d'état, si c'est une femme deviendra reine ou concu-«bine d'un souverain; s'il entre dans l'eau, il ne se noiera pas; «s'il entre dans le feu, il ne se brûlera pas; les couteaux et les «sabres ne le blesseront point et ne lui feront aucun mal; etc. «Mais, quand nous avons ordonné au Maître Céleste *Tchang*, à «l'Homme Véritable *K'i*, à l'Homme Véritable *Li* et à l'Homme «Véritable *Tou* de faire une épreuve de cela par le feu, tous ont «imploré notre pitié et nous ont demandé la vie sauve. D'eux-mêmes, «ils ont déclaré qu'ils avaient menti et qu'ils n'osaient pas se sou-«mettre à l'épreuve. Maintenant, après avoir délibéré, nous concluons «que, à l'exception du *Tao tŏ king* de *Lao tseu*, dans les divers «districts tous [1]) les textes mensongers du Canon taoïste et toutes «les planches pour les imprimer doivent être entièrement détruits par «le feu. En outre, d'après la déclaration même que nous ont adressée «l'Homme Véritable *K'i*, l'Homme Véritable *Li* et l'Homme Véritable «*Tou*, il est prouvé que les livres du Canon taoïste, à l'exception «du *Tao tŏ king* de *Lao tseu*, sont tous des compilations mensongères «faites par des hommes venus postérieurement et ne sont pas des «textes authentiques; nous désirons sincèrement qu'on les détruise «tous par le feu». — Pour Moi, j'approuve cette requête sans ré-

1) 但有 seulement, avoir. C'est-à-dire, «tout ce qu'il y a de». De même, dans les édits de 1311, 1314, 1335: 但屬 «tout ce qui dépend de».

serves. A partir de maintenant, que les *sien-cheng* agissent suivant ce qui est contenu dans le *Tao tö king* de *Lao-tseu*; s'il en est parmi eux qui aiment les livres saints du bouddhisme, qu'ils aillent se faire *ho-chang* (religieux bouddhistes); quant à ceux qui ne seront ni religieux bouddhistes, ni religieux taoïstes, qu'ils prennent femme et deviennent des gens du peuple. A l'exception du *Tao tö king*, les textes du Canon taoïste qui ont été forgés pour répandre des mensonges ainsi que les planches qui servent à les imprimer seront entièrement livrés à la destruction par le feu. Maintenant, j'envoie en avant dans les divers districts le surintendant de la religion bouddhique, *Ts'iuan* [1]), et le *k'o-cheng-che* du *tchong-chou*, *Tou-lou* [2]); le jour où arrivera le présent édit impérial, lorsque des livres quels qu'ils soient de l'école taoïste se trouveront détenus par des gens de n'importe quelle sorte: fonctionnaires, ou *sien-cheng* (religieux taoïstes), ou nonnes taoïstes, ou *sieou-ts'ai* (lettrés), ou soldats, ou hommes du peuple, ou artisans, ou fauconniers, ou chasseurs [3]), ou gens de toutes catégories, que les *ta-lou-houa-tch'e* (darougha) fonctionnaires administrant le peuple dans la région redoublent d'efforts et déploient tout leur zèle pour s'en saisir; quand ils en verront un nombre suffisant, ils les remettront aux commissaires délégués qui les détruiront par le feu sous leurs propres yeux. En outre, les Tableaux des quatre-vingt une transformations qui sont peints à l'intérieur des temples et des monastères ou qui sont

1) Cf. p. 399, n. 5.

2) Cf. p. 399, n. 7.

3) Les fauconniers sont appelés en mongol *Chibeghotchi* (ppt. oiseleur) 昔寶赤蓋鷹人也 (*Yuan che*, chap. CI, p. 7 v°). Ils formaient avec les chasseurs une classe à part, celle des chasseurs et fauconniers 打捕鷹房人 (*Yuan che, loc. cit.*), qui jouissait de certaines prérogatives. Le *Yuan che* (chap. LXXXVIII, p. 11 r°) mentionne «l'administration générale chargée de gouverner dans les divers districts les familles de chasseurs, de fauconniers et d'artisans» 管領諸路打捕鷹房民匠等戶總管府.

gravés sur des stèles de pierre, seront tous livrés à la destruction. A partir du moment où ces instructions auront été promulguées, s'il y a, en quelque lieu que ce soit, des gens qui recèlent des écrits de l'école taoïste, à savoir les écrits de toutes sortes compilés pour dire des mensonges, ceux qui parlent mal de la religion bouddhique, ceux qui volent pour se les approprier des paroles du Buddha, ceux qui ont en vue de faire gagner des richesses, ceux qui attirent par leurs discours les femmes et les filles, tous les textes des charmes et invocations magiques qui trompent de la sorte le peuple, ainsi que les livres de toute espèce grands ou petits de l'école taoïste, si, là où cela se produit, les magistrats n'ont pas redoublé d'efforts et n'ont pas déployé tout leur zèle pour se saisir (de ces ouvrages), ils seront punis de la même peine [1]) que ceux qui les ont recélés; mais, en dehors (de ces livres), on ne comprendra pas dans la proscription les planches à imprimer et les textes des divers écrivains non canoniques ou des livres de médecine, de pharmacie, etc. que peuvent avoir des gens du peuple. Qu'on se conforme à cela [2]).

«Le vingtième jour du dixième mois de la 18e année *tche-yuan* (1281)».

Cet édit ayant été publié, l'ordre de détruire les livres taoïstes fut exécuté le jour même dans le temple *Min-tchong* [3]), nous avons le texte de la prière qui fut adressée en cette occasion à la divinité pour attirer ses regards sur l'acte méritoire qu'on accomplissait et pour lui demander d'accorder à l'Empereur prospérité et longévité [4]).

En 1284, neuf lettrés, membres du *Han lin yuan*, reçurent de l'Empereur l'ordre de commémorer le triomphe des Bouddhistes en

1) 一體要罪過者. Cf. p. 379, n 1.

2) 准此. Cf. p. 371, n. 1.

3) Cf. p. 387, n. 4.

4) *Pien wei lou*, chap. V, p. 75 v°.

gravant sur pierre un récit complet des luttes qui avaient duré de 1258 à 1281 pour aboutir à la défaite des Taoïstes [1]). Ce monument, qui paraît avoir été terminé en 1285 [2]), fut reproduit en plusieurs exemplaires destinés à être placés dans des lieux divers; il est représenté notamment par une stèle qui se trouve dans le temple *Ming-fou* 冥福 à *T'ai-ngan fou* 泰安府 (province de *Chan-tong*) [3]), et sans doute pourra-t-on encore le signaler ailleurs. Ainsi fut consacrée par la littérature profane elle-même la victoire du Bouddhisme, victoire qui fut en effet décisive, car à dater de cette époque le Taoïsme n'a plus pu prétendre à une situation prépondérante en Chine.

2. Stèle avec inscriptions de 1276 et 1277.

L'estampage que nous reproduisons ici est celui d'une stèle qui se trouve dans le Musée épigraphique (*Pei lin* 碑林) de *Si-ngan fou*); je l'ai tiré de la collection complète des estampages de ce Musée dont j'ai pu faire l'acquisition grâce à la bienveillante intervention du P. Gabriel Maurice. Il mesure 58 cm. de large sur 1 m. 26 de haut.

Cette stèle porte deux inscriptions; celle du haut, qui est datée de l'année 1276, est une ordonnance officielle qui émane des bureaux du conseiller attaché à la personne du roi du *Ngan-si*; le style de cette pièce est analogue à celui d'une inscription de 1283 qui a été

1) On trouvera le texte de cette inscription dans le *Pien wei lou*, ch. V, p. 74 r°—75 r° et dans le *Fo tsou li tai t'ong tsai*, ch. XXXIII, p. 42 r°—43 v°.

2) Le *Pien wei lou* date cette inscription du 3e mois de la 21e année *tche-yuan* (1284), mais cette date est celle à laquelle l'Empereur ordonna de composer le texte du monument et il est peu vraisemblable que l'inscription ait pu être rédigée et gravée presque instantanément. Le *Fo tsou li tai t'ong tsai* indique la date de 1285 et la stèle du temple *Ming-fou* à *T'ai-ngan fou* (voyez la note suivante) est du 5e mois de la 22e année *tche-yuan* (1285).

3) 泰安縣志 (éd. de 1782), chap. XI, p. 38 r°.



N° VIII.

publiée par DEVÉRIA (*Journ. As.*, Juillet-Août 1896, p. 96—98); il se distingue nettement du style employé par la chancellerie impériale dans les autres pièces que nous avons traduites ici et semble prouver que les chancelleries provinciales avaient mieux conservé que celle de la capitale la tradition du style officiel purement Chinois. — L'inscription inférieure est de l'année 1277; elle est rédigée dans la langue ordinaire des inscriptions chinoises. Elle offre de l'intérêt pour l'histoire de la science épigraphique en Chine, à cause des renseignements qu'elle nous donne sur quelques stèles qui sont aujourd'hui encore dans le Musée épigraphique de *Si-ngan fou*.

N° VIII.

Partie supérieure.

«En vertu d'un édit impérial de l'Empereur,

En vertu d'une ordonnance princière du prince impérial, roi du *Ngan-si* [1]),

1) L'inscription de 1283 (*Documents de l'époque mongole* du prince R. BONAPARTE, pl. XII, n° 1, et DEVÉRIA, *Journ. As*, Juillet-Août 1896, p. 96) débute par la formule 皇帝福蔭裏皇太子安西王令旨裏 «En vertu d'un édit princier du prince impérial héritier, roi du *Ngan-si*, (qui a ces titres) par la protection bienheureuse de l'Empereur». — Sur la formule «par la protection bienheureuse de l'Empereur», voyez p. 395, n. 3. — L'Empereur dont il est question, aussi bien en 1276 qu'en 1283, est Setsen khan (Koubilaï) (1260—1294). — Le roi du *Ngan-si* était, en 1276, Mangala 忙哥剌, troisième fils de Setsen khan (Koubilaï); il mourut en 1280 et eut pour successeur son fils Ananda 阿難荅 (cf. *Yuan chi*, chap. CVII, p. 9 r° et chap. CVIII, p. 1 r°). Or remarquera que, tandisque dans l'inscription de 1276, Mangala est appelé «prince impérial» 皇子, Ananda prend, dans l'inscription de 1283, le titre de «prince impérial héritier» 皇太子; en effet, Ananda paraît avoir porté momentanément ce titre entre 1285, date de la mort de Tchinkim 眞金, second fils de Koubilaï, et 1293, date où le troisième fils de Tchinkim fut désigné comme le successeur officiel de Koubilaï; c'est ce qui explique pourquoi, en 1307, à la mort de ce troisième fils de Tchinkim, qui avait régné de 1295 à 1307 sous le nom d'Oeldjaïtou khan, Ananda put prétendre au trône impérial; il faillit réussir, mais fut mis à mort par les partisans des descendants de Tchinkim (cf. D'OHSSON, *Hist. des Mongols*, t. II, p. 525—531).

Le bureau du conseiller du roi (édicte ce qui suit): «Nous avons reçu de *Mong Wen-tch'ang* [1]), directeur du collège préfectoral du district de *King-tchao* [2]), une requête où il était dit:

«Considérant que [3]) nous avons reçu précédemment un édit impérial dont voici la teneur en abrégé: «Il est dit ceci [4]) à ceux qui dans «les districts du *Chàn-si* et autres lieux [5]) ont les fonctions de (mem-«bres des) *siuan-fou-sseu* [6]), et aussi aux fonctionnaires *ta-lou-houa-«tch'e* (daroughа) [7]) administrant le peuple, aux chefs divers gouver-«nant les artisans et les chasseurs [8]), ainsi qu'aux courriers officiels «soit militaires soit postaux: Dans les temples du Sage universel [9]), «le gouvernement impérial aux diverses saisons de l'année offre «des sacrifices, les lettrés le premier de chaque mois présentent «des oblations [10]); il faut que toujours on ordonne que (les temples) «soient arrosés, balayés et tenus propres. A partir de maintenant «défense est faite [11]) à tous les fonctionnaires et aux courriers offi-

1) *Mong Wen-tch'ang* est l'auteur de l'inscription qui occupe la partie inférieure de la stèle.

2) Le district de *King-tchao* 京兆路 comprenait *Tch'ang-ngan* (auj. *Si-ngan fou*) et les territoires environnants. En 1279, il prit le nom de district de *Ngan-si* 安西路, et, en 1312, celui de district de *Fong-yuan* 奉元路 (*Yuan che*, ch. LX, p. 1 r°).

3) 照得. Cette expression est encore d'un usage constant dans le style officiel.

4) 道與. Cf. p. 368, n. 4.

5) L'administration provinciale du *Chàn-si* et autres lieux 陝西等處行中書省 comprenait 4 districts 路, dont le district de *King-tchao* était le premier (cf. *Yuan che*, chap. LX, p. 1 r°).

6) 宣撫司. Cf. p. 390, n. 9, où le mot 撫 a été écrit 府 par inadvertance.

7) 達魯花赤. Cf. p. 389, n. 1.

8) Cf. p. 402, n. 3.

9) Les temples du Sage universel 宣聖廟 sont les temples de Confucius; il en existe un dans chaque préfecture ou sous-préfecture de Chine.

10) Cette cérémonie du 釋奠, qui se célèbre aujourd'hui encore dans les temples de Confucius, se justifie par le passage du *Li ki* (chap. *Wen wang che tseu*) où il est question des oblations présentées aux anciens sages et aux anciens maîtres 釋奠於先聖先師 (trad. Couvreur, t. I, p. 470).

11) Quelques une des phrases qui vont suivre se retrouvent dans l'édit de 1294 gravé

«ciels soit militaires soit postaux de séjourner dans les bâtiments «de ces temples, ou de s'y réunir pour juger et instruire des procès, «ainsi que de manquer de respect en y tenant des banquets; les «fonctionnaires qui gouvernent les artisans ne devront pas dans «ces temples faire exécuter des travaux. Ceux qui contreviendront «(à cet ordre) seront punis. Dans toutes les écoles qui sont sous «la dépendance (de ces temples), il ne sera pas non plus permis «que des hommes quels qu'ils soient y apportent le trouble ou que «des courriers officiels y séjournent. Respectez cela». Or, j'ai considéré [1]) avec précision quelles sont dans les quatre directions les limites du domaine de l'école *Tch'eng-tō-t'ang* qui dépend du collège préfectoral: à l'Est, (ce domaine) va jusqu'au temple [2]); à l'Ouest, il va jusqu'au fossé semi-circulaire [3]); au Sud, il va jusqu'à la rue de la ville; au Nord, il va jusqu'à la demeure du *t'ong-p'an* (assistant du préfet) *Wang*. Pour ce qui est des terrains et des bâtiments compris à l'intérieur de ces quatre limites, je crains vraiment que, avec le temps, des fonctionnaires n'y construisent indûment des résidences, ou que des voisins n'y fassent des em-

sur pierre à *Song kiang fou* 松江府; cette inscription, qui avait déjà été publiée par PAUTHIER (Journ. As., Janvier 1862, p. 5—47), a été reproduite et traduite par le p. L. GAILLARD (*Nankin d'alors et d'aujourd'hui; Aperçu historique et géographique;* p. 299—302). — La phrase 禁約...無得..., montre que le verbe 禁 «défendre» peut-être suivi de la négation, bien que l'idée même de la négation soit déjà contenue dans l'idée de «défendre»; cf. *Sseu-ma Ts'ien*, chap. VI, p. 9 v°: 禁不得祠 «on interdit de faire des sacrifices» (dans ma traduction, t. II, p. 169, cette phrase n'avait embarrassé); *Heou Han chou*, chap. VII, p. 4 r°: 其禁郡國不得賣酒 à la suite d'une famine, «on interdit dans les commanderies et dans les royaumes de vendre du vin» (parce que, pour fabriquer ce vin, on aurait dû employer du grain).

1) C'est *Mong Wen-tch'ang* qui parle; il se désigne lui-même par l'expression 卑職 «moi qui ai une humble fonction».

2) Le temple de Confucius.

3) 泮壕. Ce fossé semi-circulaire est celui qui, dans les villes provinciales, entoure le petit bâtiment appelé *P'an kong* 泮宮; voyez une image du *P'an kong* dans le p. ZI, *Pratique des examens littéraires*, p. 8.

piètements; (c'est pourquoi) je demande qu'on me délivre un certificat officiel» [1]).

Nous, bureau du conseiller, nous approuvons cette requête; maintenant, nous délivrons ce certificat qui sera remis au collège préfectoral pour qu'il l'ait en sa possession [2]). En outre [3]), nous invitons [4]) tous les fonctionnaires, ainsi que les courriers officiels soit militaires(, soit postaux) [5]), et les artisans [6]) à se conformer respectueusement à la lettre et à l'esprit de l'édit impérial, à ne faire aucun désordre et à ne pas séjourner (dans ces bâtiments); les voisins eux aussi ne devront pas faire des empiètements sur le domaine, ainsi limité dans les quatre directions, des bâtiments (qui dépendent) du Collège préfectoral. Il faut tenir compte de ce certificat officiel qui est délivré [7]).

I. Le *Tch'eng-tō t'ang* [8]):	7	pièces	comptant	56	chevrons	
L'aile orientale:	10	»	»	40	»	
L'aile occidentale:	9	»	»	36	»	

1) Littéralement: je demande l'affaire 事 de délivrer et de me remettre 給付 un certificat 公據.

2) Cf. p. 370, n. 7.

3) Après le mot 仍, il y a une entaille qui paraît avoir été faite intentionnellement pour masquer un intervalle que le graveur avait laissé par mégarde entre le mot 仍 et le mot 仰; en réalité ces deux mots devraient se suivre immédiatement.

4) Le mot 仰 est un terme poli dont on se sert pour donner un ordre à un inférieur.

5) Il est vraisemblable que le mot 馬 a été omis par le graveur et qu'il faut lire 使臣軍馬 «les courriers officiels soit militaires soit postaux».

6) Même remarque qu'à la note 3. L'entaille ne paraît cacher aucun mot.

7) 須議出給公據者. Cf. dans la pièce n° XI, la formule finale: 須義劄付者 «Dépêche, dont il faut tenir compte, remise (au destinataire)».

8) Nous avons ici la liste détaillée des trois groupes de bâtiments qui sont visés par le certificat précédent. Pour chaque bâtiment, on indique le nombre des pièces qui le composent, et, comme ces pièces peuvent être de dimensions variables, on mentionne aussi le nombre des chevrons de la toiture, ce qui fournit les dimensions absolues.

Salle *Kien-t'eng*:	3	pièces	comptant	14	chevrons
Cuisines:	3	»	»	12	»
Habitation *P'o-hai*:	3	»	»	6	»
Maison de la porte:	3	»	»	12	»
Maison occidentale de la porte:	3	»	»	6	»
Une autre maison:	3	»	»	6	»
Salle *T'ou-ti* [1]):	1	»	»	3	»
Maison orientale de la porte:	2	»	»	8	»
Une autre vieille maison:	3	»	»	12	»
II. Le *Ts'ai-k'in t'ang* [2]):	20	»	»	42	»
Maison de la porte:	1	»	»	2	»
III. Salle principale dans l'enceinte de l'ouest:	7	»	»	42	»
Cuisines:	3	»	»	12	»
Petite maison:	3	»	»	6	»

Ce qui précède a été délivré et remis au Collège préfectoral du district de *King-tchao* pour qu'il le possède [3]). Conformez-vous à cela».

(Une ligne en écriture Phag's-pa) [4]).

1) 土地堂. Dans toutes les résidences officielles il y a un bâtiment consacré à la divinité locale 土地.

2) 采芹堂. Ce nom fait allusion à une ode du *Che king* (3e du *Lou song*) qui commence par les mots: 思樂泮水。薄采其芹 «Que cet étang semi-circulaire (cf. p. 407, n. 3) est agréable: nous y cueillerons un peu de cresson».

3) 右給付...收執: cf. à la fin de la pièce n° I, la formule 右付...收執.

4) Cette ligne en écriture Phag's-pa est une transcription du Chinois; la plupart des mots dont elle se compose se retrouvent dans les inscriptions chinoises transcrites en écriture mongole qui ont été publiées dans l'Album du prince R. Bonaparte; elle doit se lire *Cheng tö t'ang yin tou* (ou *t'ou*) *la*; hypothétiquement, je restituerai les caractères chinois comme suit: 成德堂印圖了 «Le sceau du *Tch'eng-tö t'ang* a été apposé». Mais il est à remarquer que le premier mot en écriture mongole transcrit le son *cheng*, et non le son *tch'eng*.

(Sceau) [1]).

Treizième année *tche-yuan* (1276), douzième mois, treizième jour [2]).

(Signature). (Signature). [3])

Partie inférieure.

Notice sur le redressement des stèles dans le Temple de la Littérature. Ecrite par *Lo T'ien-siang*, sous-directeur [4]) du Collège préfectoral.

«Quand les êtres naissent entre le Ciel et la Terre, il ont des formes et ensuite ils se propagent; quand ils se propagent, alors il y a des nombres (qui président à leurs destinées) [5]). Tous les êtres, grands ou petits, quoiqu'ils différent entre eux soit en étant illustres ou obscurs, soit en réussissant ou en se détruisant, tous sans exception observent les nombres (qui président à leurs destinées). Or les êtres qui s'incorporent en pierres [6]) ont des formes mais sont dépourvus de sentiments. Quand on les taille pour en faire des stèles, quand on grave sur elles les compositions littéraires et les tracés des caractères pour transmettre des modèles aux générations futures, ce sont là des pierres qui ont eu une bonne chance. Lorsque par malheur elles se brisent et sont renversées, si un homme peut appliquer son habileté et sa sagesse à les reconstituer dans leur forme première, c'est là en vérité une oeuvre admirable qu'on rencontre rarement dans tous les âges.

1) Sur le certificat original, le sceau devait être imprimé ici; mais le graveur n'a pas jugé à propos de le reproduire en surcharge.

2) En grand caractères aplatis, on lit les mots 至元十三年　月　日. L'indication numérique du mois et du jour est en petits caractères.

3) Les signatures en sont pas reproduites.

4) Le titre de 學正 est inférieur à celui de 教授.

5) Le mot 數 désigne ici d'une manière générale les règles que la Providence assigne par avance à l'évolution de tout être.

6) C'est-à-dire: les pierres.

Le Collège préfectoral de la capitale [1]) venait autrefois en importance immédiatement après le *Kouo tseu kien* avec ses livres classiques gravés sur pierre [2]). Une collection de stèles (comme la sienne) ne se trouve dans aucune autre province. Citons par exemple: sous les *Ts'in* l'inscriptions en petits caractères *tchouan* du conseiller *Li Sseu* et de *Yang-ping* [3]); sous les *Tsin*, l'inscription en caractères cursifs du *yeou-kiun Wang Hi-tche* [4]); sous les *T'ang*, les inscriptions en vrais caractères réguliers de *Yen Tchen-k'ing*, de *Lieou Kong-k'iuan* et de *Yu Che-nan* [5]); sous les *Song*, les inscriptions en genres divers de *Kouo Tchong-chou* [6]) et du religieux *Mong-ying* [7]). Tous ces monu-

1) *Tch'ang-ngan* (*Si-ngan fou*) continuait à être désignée par le terme 京兆 quoiqu'elle ne fût plus la capitale de l'empire à l'époque mongole.

2) Il s'agit de la fameuse série de stèles sur laquelle on grava en l'an 837 le texte de douze ouvrages canoniques. Cf. *Kin che ts'ouei pien*, chap. CIX. Ces stèles se trouvent aujourd'hui encore dans le *Pei lin* ou Musée épigraphique de *Si-ngan fou*.

3) C'est l'inscription de la montagne *Yi* 嶧山刻石 (219 av. J.-C.); j'en ai donné la traduction dans le second volume de *Sseu-ma Ts'ien*, p. 551—553. Cette inscription est en général attribuée au conseiller *Li Sseu* 李斯; d'après une autre tradition cependant, l'auteur serait *Li Yang-ping* 李陽冰書嶧山碑 (cf. *Kin che ts'ouei pien*, chap. IV, p. 8 v°). Dans la notice que nous traduisons, *Mong Wen-tch'ang* paraît admettre que *Li Sseu* et *Li Yang-ping* peuvent revendiquer tous deux ensemble la paternité de cette inscription.

4) Cette inscription, qui est intitulée 保母磚志, est de l'année 365 p. C. (cf. *Kin che ts'ouei pien*, chap. XXV, p. 14 v° et suiv.). Sur *Wang Hi-tche*, qui eut le titre militaire de *yeou kiun*, voyez GILES, *Biographical Dictionary*, n° 2174.

5) Sur *Yu Che-nan* (558—638), cf. GILES, *op. cit.*, n° 2529; l'inscription dont il est l'auteur est de l'année 626 et est intitulée 孔子廟堂碑 (cf. *Kin che ts'ouei pien*, chap. XLI, p. 16 r° et suiv.). — L'inscription écrite par *Yen Tchen-k'ing* (709—785, ap. GILES, *op. cit.*, n° 2461) est de l'année 752 et est appelée 多寶塔碑 (cf. *Kin che ts'ouei pien*, chap. LXXXIX, p. 5 v° et suiv.). — L'inscription écrite par *Lieou Kong-k'iuan* (778—865, ap. GILES, *op. cit.*, n° 1325) est de l'année 838 et est connue sous le nom de 荷璘碑 (cf. *Kin che ts'ouei pien*, chap. CXIII, p. 18 r° et suiv.).

6) *Kouo Tchong-chou* († 977, ap. GILES, *op. cit.*, n° 1060) écrivit en 966 le fameux petit traité taoïste *Houang ti yin fou king* 黃帝陰符經 en trois sortes d'écritures différentes 三體書 (cf. *Kin che ts'ouei pien*, chap. CXXIV, p. 7 v° et suiv.).

7) En l'année 965, le religieux *Mong-ying* écrivit le texte du *Ts'ien tseu wen* en caractères *tchouan*; cette inscription est connue sous le nom de 夢英篆書千字文 (cf. *Kin che ts'ouei pien*, chap. CXXIV, p. 1 r° et suiv.).

ments, aussi bien dans l'antiquité que dans les temps présents, ont glorieusement touché les oreilles et les yeux des hommes; on se disputait le plaisir d'être le premier à les contempler. Or ils étaient brisés ou renversés depuis on ne sait combien d'années. Ceux qui les voyaient soupiraient avec regret mais ne savaient qu'y faire. Un jour un religieux étranger vint d'un pays lointain; il se déclara capable d'élaborer une drogue pour réparer les pierres [1]); les hommes d'alors commencèrent par ne pas reconnaître (ses capacités). Le *ngan-tou* [2]) Mr. *Lei*, se trouvant dans le Collège du temple pour quelque affaire, observa que les cloisons des salles étaient en mauvais état; le premier il donna une contribution désintéressée et ordonna à des ouvriers de faire les travaux de réparation et d'ornementation. Alors il mit à l'essai le procédé du religieux et fut avant tout autre le promoteur de cette entreprise.

Le *tsong-kouan* [3]), l'honorable *Jen*, d'une manière généreuse s'adressa à moi en ces termes: «Mon père et mon grand-père [4]), en qualité de *kong-che*, ont autrefois étudié dans cette école; ils périrent au milieu des troubles qui survinrent. Pour moi, j'ai le bonheur de résider de nouveau à *Tch'ang-ngan*; ma fortune s'est peu à peu augmentée; j'ai des fils et des petits-fils. N'est-ce pas là un effet des bénédictions que font descendre sur moi mon père et mon grand-père, disciples de l'Homme Saint (Confucius)? Je désire accomplir une oeuvre excellente». Alors il me donna plus de cent

1) Il est regrettable que *Mong Wen-tch'ang* ne nous dise pas de quel pays venait ce religieux qui apporta en Chine la recette du ciment.

2) Le titre de *ngan tou* 安瀆 est celui de fonctionnaires de rang secondaire qui appartenaient aux administrations appelées *pao tch'ao t'i kiu sseu* établies dans les divers districts de l'empire 諸路寶鈔提舉司 (*Yuan che*, chap. LXXXV, p. 5 r°).

3) Le titre de *tsong kouan* 總管 est en lui-même assez vague; le *Yuan che* cite un assez grand nombre de *tsong kouan* dont les attributions sont variables (voyez notamment chap. LXXXIX, p. 5 v°—6 r°).

4) Le texte dit 先世 «mes prédécesseurs», mais on voit, par la suite du texte, que le *tsong-kouan Jen Tso* entend désigner par là son père et son grand-père.

ligatures de pièces de monnaie; les dépenses furent entièrement payées par lui; on fit ainsi que les stèles célèbres des âges passés qui étaient brisées fussent restaurées, que celles qui gisaient abandonnées fussent redressées, et que l'ancien spectacle fût rétabli. Tout cela fut produit par la puissance de l'honorable (*Jen*). L'honorable (*Jen*) s'appelle *Tso* de son nom personnel; c'est un homme sincère et excellent; il a le titre de *kin-yuan ta-che*.

Le nom personnel de Mr. *Lei* est *Che-tchong*; son appellation est *King-tche*. Dès sa jeunesse il perdit son père; il servit sa mère avec la plus grande piété; il chérit ses frères; on le célébrait dans son pays natal. Il dirige le secrétariat (*ngan tou*) du *t'i-kiu-sseu* [1]).

Ces deux hommes se plaisent à se diriger vers le bien; dans la foule des hommes ordinaires il ne serait en vérité pas facile de trouver (qui les vaille). Pour moi, je loue le zèle qu'ils ont témoigné tous deux; je me réjouis que les nombres (qui président aux destinées des choses) aient ramené (ces stèles à leur état primitif). C'est d'ailleurs un présage qui annonce un renouveau de gloire pour la doctrine des lettrés. Pour le moment j'écris ceci afin d'encourager ceux qui prennent plaisir à faire le bien et en même temps pour enrégistrer la date (de cet événement).

L'archiviste de l'administration royale, directeur du Collège préfectoral du district de *King-tchao*, *Mong Wen-tch'ang*, a fait cette notice.

Sous la grande dynastie *Yuan*, la quatorzième année *tche-yuan* (1277), le quinzième jour du premier mois, le *hio-tou Siu Ting* et le *hio-tcheng Tong P'ou* ont érigé cette pierre.

L'élève du Collège préfectoral, *Wang Jen*, l'a gravée».

1) Cf. p. 412, n. 2.

3. Les édits de Bouyantou khan (*Jen-tsong*) des années 1311 et 1314.

L'édit rendu en 1311 par Bouyantou khan (*Jen-tsong* 仁宗) pour exempter de taxes les religieux bouddhistes du temple *Tch'ong-cheng* 崇聖, à *Ta-li fou* (*Yun-nan*) a été gravé sur une stèle qui se trouve aujourd'hui encore dans ce temple. L'estampage que nous reproduisons ici (N° IX) a été rapporté par M. Gervais-Courtellemont; il mesure 97 cm. de haut sur 108 cm. de large; il est encadré d'une guirlande de fleurs stylisées arrêtée aux quatre coins par un ornement qui la limite et ménage la place pour un motif d'angle; cette disposition se retrouve dans certains dessins persans, comme me l'a fait remarquer M. Dieulafoy.

L'épigraphie nous avait déjà révélé deux édits analogues: le premier, rédigé en mongol et écrit en caractères de Phag's-pa lama, est daté de l'année 1309; il concerne des religieux taoïstes; le p. Avvacoum qui découvrit cette stèle en 1830 à *Pao-ting fou* 保定府 (prov. de *Tche-li*), en prit plusieurs copies; l'une d'elles est déposée à Saint-Pétersbourg dans la Bibliothèque du Département asiatique, sous le n° 499; elle a été traduite par Bobrovnikof [1]) qui attribue l'édit à l'impératrice-douairière, veuve de Tarmapala [2]). L'autre édit, analogue à celui de 1309 et à celui de 1311, est daté de l'année 1314; il est rédigé en mongol (écrit en caractères de Phag's-pa lama) et en chinois; il s'adresse aux religieux taoïstes du monastère *Tch'ong-yang wan-cheou* 重陽萬壽宮 dans la sous-préfecture de *Tcheou-tche* 盩厔 (prov. de *Chàn-si*); il a été étudié,

1) Bobrovnikof, *Pamiatniki mongolskago khadratnago pisma*; St. Pétersbourg, 1870. Cette brochure se trouve à la Bibliothèque de l'Ecole des Langues Orientales.

2) Tarmapala, fils de Tchinkim, et petit fils de Koubilaï, fut le père de Kuluk khan (1308—1311) et de Bouyantou khan (1312—1320); c'est au temps où régnait Kuluk khan que fut rendu l'édit de 1309.

d'après le texte du recueil épigraphique *Che mo tsiuan houa* 石墨鐫華 (chap. VI) [1]), par C. von der Gabelentz [2]), Wylie [3]) et Bobrovnikof [4]); dans l'album des *Documents de l'époque mongole* du prince Roland Bonaparte (pl. XII, n° 3), G. Devéria a reproduit pour la première fois l'estampage de la stèle et il a donné dans le Journal asiatique une traduction française de la version russe [5]).

Il fort probable que d'autres monuments semblables seront encore découverts en Chine; les temples qui furent l'objet de ces faveurs impériales ont été en effet nombreux et il était de leur intérêt de graver sur pierre la patente officielle qui les exonérait d'impôts. J'ai trouvé dans le Tripiṭaka le texte d'un de ces édits qui est de l'année 1335; on le lira plus loin (n° XIII). D'autre part, le *Tchong tcheou kin che ki* 中州金石記 (chap. V, p. 8 r° et p. 13 r°) [6]) fait allusion à trois stèles qui paraissent être du même genre: deux d'entre elles sont dans la sous-préfecture de *Lin* 林 (préf. de *Tchang-tŏ*, prov. de *Ho-nan*); la première présente à sa partie supérieure un édit rendu par Tchinghiz khan, en l'année du coq (1225), en faveur des religieux des temples bouddhistes *Pao-yen* 寶嚴, *K'ien-ming* 乾明 et *Long-hing* 龍興; la partie inférieure de la stèle est datée de l'année du singe qui doit être l'année 1296, puisque l'empereur qui promulgue ici un édit cite comme le dernier de ses prédécesseurs Setsen khan (Koubilaï), et ne peut donc être

1) Il est à remarquer que l'auteur du *Che mo tsiuan houa*, *Tchao Han* 趙崡, était originaire de *Tcheou-tche* 盩厔, c'est-à-dire de la sous-préfecture même où se trouve la stèle mongole-chinoise de 1314.

2) *Zeitschrift f. d. Kunde des Morgenlandes*, 1838.

3) *Journal Asiatique*, Juin 1862, p. 461—471. — Pauthier a reproduit le texte mongol avec la transcription et la traduction de Wylie dans son édition de Marco Polo, p. 772—774.

4) Cf. p. 414, n. 1.

5) *Journal Asiatique*, Nov.-Déc. 1896, p. 396—397.

6) Cet ouvrage, publié en 1787 par *Pi Yuan* 畢沅, a été réimprimé dans le *King hiun t'ang ts'ong chou* 經訓堂叢書; je me sers de l'édition lithographique de ce *ts'ong chou* publiée à *Chang-hai* en 1886.

lui-même qu'Oeldjaïtou khan. La seconde inscription de la sous-préfecture de *Lin* est un édit rendu en faveur des temples bouddhistes *Pao-yen* 寶嚴 et *T'ai-p'ing* 太平, en l'année du boeuf qui doit être l'année 1313, puisque l'empereur cite comme le dernier de ses prédécesseurs Kuluk khan, et doit donc être lui-même Bouyantou khan, l'auteur des édits de 1311 et de 1314. Une troisième inscription, de l'année 1341, nous a conservé l'édit qui fut accordé au temple taoïste *Yang-t'ai* 陽臺宮, dans le *Ho-nan*.

Quelque répandus qu'aient été ces édits, on n'en a pu jusqu'ici étudier qu'un seul dont on eût la rédaction en Chinois; c'est l'édit de 1314. Mais ce texte chinois a rebuté par ses obscurités les sinologues qui se sont contentés d'accepter la traduction faite d'après le texte mongol, et qui ne se sont servis du chinois que pour lire les noms de lieu mentionnés dans l'édit. D'où provient la difficulté exceptionnelle qu'on éprouve à comprendre ce texte chinois? «La version chinoise qui accompagne l'inscription mongole, dit Wylie [1]), est d'un style tout particulier de composition, et paraît être un spécimen de la langue chinoise parlée à cette époque». Devéria [2]) écrivait de son côté: «Pauthier n'a pas publié la partie chinoise de ce monument; elle est certainement l'oeuvre d'un scribe peu lettré; son style est parfois si peu correct, que, sans le secours de l'original mongol, certains passages fussent restés inintelligibles». Ainsi, ces deux savants sont d'accord pour déclarer que le texte mongol est l'original et que le texte chinois est la version; mais, tandis que pour Wylie le texte chinois est un spécimen de la langue parlée à l'époque des *Yuan*, pour Devéria il est l'oeuvre incorrecte d'un illettré.

L'opinion de Devéria doit être rejetée; en effet l'édit chinois de 1314 (n° X) n'est pas unique en son genre; non seulement il

1) *Journ. As.*, Mai 1862, p. 468.

2) *Journ. As.*, Nov.-Déc. 1896, p. 396.

est presque identique aux édits de 1311 (n° IX) et de 1335 (n° XIII), mais encore la langue dans laquelle il est rédigé est celle même que nous retrouvons dans toutes les autres pièces publiées ici, à l'exception du n° VIII. Les prétendues incorrections de l'édit de 1314 sont en réalité des formes de style stéréotypées qui ne peuvent être imputées à l'ignorance d'un scribe.

Quant à l'opinion de Wylie, elle mérite davantage d'attirer notre attention. Parmi les textes de même style que l'édit de 1314 se trouve l'édit de 1281 (traduit plus haut, n° VIII) proscrivant les livres taoïstes; Pelliot, qui a eu l'occasion de faire allusion à ce document, déclare à son tour qu'il est en langue vulgaire [1]) et son sentiment concorde donc avec celui de Wylie. L'étude que j'ai faite de ces deux édits de 1314 et de 1281 et des autres pièces officielles qui sont écrites dans la même langue me conduit à une conclusion différente; il est exact que certaines particularités de cette langue présentent quelque analogie avec la langue parlée de nos jours; mais, d'autre part, nous remarquons, à côté de ces particularités, des formules et des tournures qui ne peuvent appartenir qu'à un style officiel écrit. Je crois donc que nous avons affaire ici à un aspect spécial que prit au treizième siècle la langue chinoise dans les bureaux de la chancellerie impériale, et que le Chinois ainsi transformé a exercé une influence qui se fait encore sentir aujourd'hui, d'une part dans le style officiel, d'autre part dans la langue parlée. Quelle est maintenant la raison de cette transformation de la langue Chinoise au treizième siècle? L'hypothèse qui se présente tout naturellement à l'esprit est que les scribes qui traduisaient en Chinois des actes rédigés en Mongol ont dû transporter en Chinois des formes mongoles. Mais l'examen de l'édit bilingue de 1314 nous oblige à rejeter cette supposition;

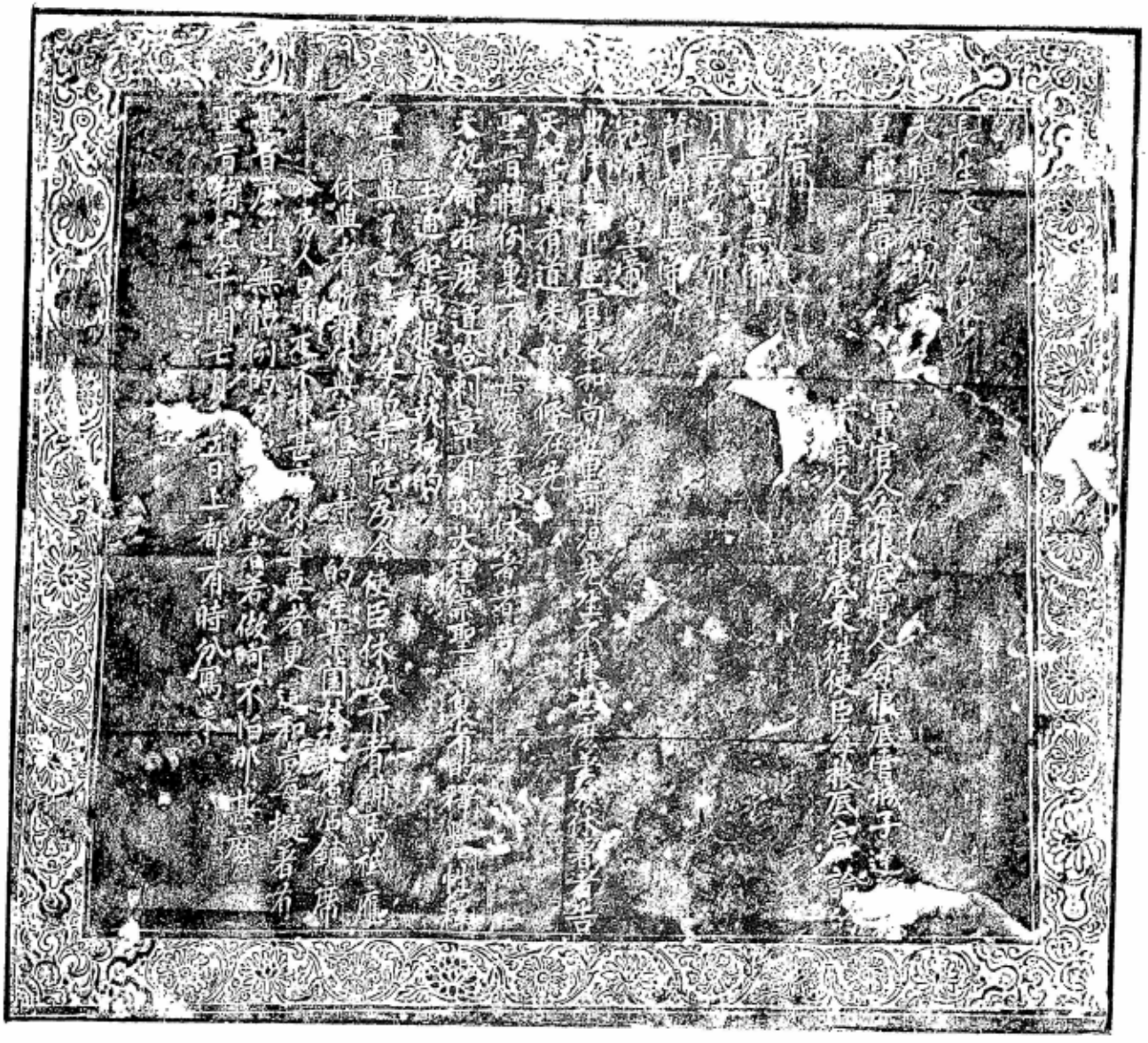
1) BEFEO, t. III, p. 327, n. 3.

si, par exemple, je considère les trois caractères 每根底 dont le premier est la marque du pluriel (cf. p. 369, n. 1) et dont les deux derniers paraissent signifier «eux-mêmes, en personne» (cf. p. 378, n. 5), je ne trouve rien qui y corresponde dans le texte mongol et je suis obligé de reconnaître que le Mongol ne me fournit ici aucun principe d'explication. Ainsi, tout en ayant pu, par le rapprochement de documents suffisamment nombreux, parvenir à l'intelligence d'un style qui paraît au premier abord fort obscur, je ne suis pas encore en mesure d'indiquer quelles sont les causes précises qui ont modifié à tel point la langue chinoise.

N° IX.

Edit de 1311.

Le monument dont l'estampage nous est fourni par M. Gervais-Courtellemont est daté du mois intercalaire placé à la suite du septième mois de l'année du porc; d'autre part, Kuluk khan (*Wou tsong*), mort le premier mois de l'année 1311, y est mentionné comme le dernier des prédécesseurs du khan régnant; l'auteur de l'édit est donc le successeur de Kuluk khan, à savoir son frère Bouyantou khan (*Jen tsong*), qui règna de 1311 à 1320; par conséquent, l'année du porc ne peut être que l'année 1311; cette conclusion est confirmée par l'histoire chinoise (*Yuan che*, ch. XXIV, p. 5 r°) qui nous apprend qu'en l'année 1311 il y eut effectivement un mois intercalaire placé après le septième mois. Voici ce texte:



N° IX.

N° IX.

長生天氣力裏
大福蔭護助裏
皇帝。聖旨。

軍官人每根底。軍人每根底。管城子達魯花
赤官人每根底。來往使臣每根底。宣諭的

聖旨。
成吉思皇帝。
月吉歹皇帝。
薛禪皇帝。
完澤篤皇帝。
曲律皇帝聖旨裏。和尚也里可温先生。不揀甚麼差發休着者。告
天祝壽者。道來。如今依在先
聖旨體例裏。不揀甚麼差發休着者。告
天祝壽者。麼道。哈剌章有的大理崇聖寺裏有的釋覺性釋
主通和尚根底。執把的
聖旨與了也。這的每的寺院房舍。使臣休安下者。鋪馬祗應
休與者。稅粮休與者。但屬寺家的產業園林碾磨店鋪席
浴房人口頭疋不揀甚麼休奪要者。更這和尚每擬着有
聖旨。麼道。無體例的勾當休做者。若做呵。不怕那甚麼。
聖旨。猪兒年閏七月初五日上都有時分。寫來。

«Par la puissance du Ciel éternel, par l'aide de la protection bienheureuse, l'Empereur. Edit. [1])

Edit adressé [2]) aux officiers de l'armée [3]), aux hommes de l'armée, aux fonctionnaires *ta-lou-houa-tche* (darougha) [4]) gouverneurs de villes, et aux courriers officiels qui vont et viennent [5]).

Par les édits de l'Empereur *Tch'eng-ki-sseu* (Tchinghiz khan), de l'Empereur *Yue-ki-tai* (Ogotai khan), de l'Empereur *Sie-tch'an* (Setsen khan), de l'Empereur *Wan-tsö-tou* (Oeldjaïtou khan), et de l'Empereur *K'iu-lu* (Kuluk khan), (il a été prescrit que, en ce qui concerne) les *ho-chang* [6]) (religieux bouddhistes), les *ye-li-k'o-wen* [7]) (religieux nestoriens) et les *sien-cheng* [8]) (religieux taoïstes), aucune sorte de réquisition ne leur serait imposée, mais qu'ils invoqueraient

1) Cf. p. 395, n. 3. 2) Cf. p. 390, n. 8.

3) Sur les mots 每 et 根底, cf. p. 369, n. 1, et p. 378, n. 5.

4) Cf. p. 389, n. 1.

5) Au lieu de 來往使臣, l'édit de 1335 donne la leçon 往來的使臣. Les courriers officiels sont spécifiés dans ces édits parce que c'était eux qui avaient le droit de réquisitionner des chevaux de poste en vertu de la patente dont ils étaient porteurs (cf. p. 397, n. 2); il importait par conséquent de les prévenir que ce droit ne pouvait pas s'exercer dans l'enceinte du temple exempté de taxes.

6) Cf. p. 380, n. 4.

7) Les *ye-li-k'o-wen* sont les arkaouns de Raschid ed-Din (D'OHSSON, *Hist des Mongols*, t II, p. 687). Ce terme désignait les chrétiens chez les Mongols, comme l'atteste formellement un passage de l'historien arménien Etienne Orpélian: «Ces Chrétiens, que les Mongols appellent Ark'haïoun» (D'OHSSON, *op. cit.*, t. II, p. 264, n. 1). Cf. YULE, *Marco Polo*, 3e éd., vol. I, p. 290, note; PALLADIUS, *Traces of christianity in Mongolia and China*, Chinese Recorder, vol. VI, p. 107 et suiv. — DEVÉRIA, dans ses *Notes d'Epigraphie Mongole-Chinoise* a réuni la plupart des passages du *Yuan che* dans lesquels sont mentionnés les *ye-li-k'o-wen*, et E. H. PARKER a complété cette liste (*China Review*, vol. XXIV, p. 157). Aux textes cités par DEVÉRIA et PARKER, il convient peut-être d'ajouter le suivant où le terme *ye-li-k'o-wen* est considéré comme un nom de clan ou de famille: «*Ma-ya-hou* (Mar Jacob?) était de la famille *Ye-li-k'o-wen* 馬押忽也里可温氏; il était de condition pauvre; il servit sa marâtre, dame *Tchang*, et sa mère secondaire, dame *Lu*, et fut capable d'accomplir à leur égard tous les devoirs d'un fils» (*Yuan che*, chap. CXCVII, p. 6 r°). — DEVÉRIA (*Journ. As.*, Nov.-Déc. 1896, p. 397, n. 2) rattache le mot mongol *arkhakhoun* au mot grec ἄρχων par l'intermédiaire du syriaque *arkôn*; mais ce n'est là qu'une hypothèse qui aurait besoin d'être confirmée.

8) Cf p. 377, n. 3.

le Ciel et prieraient pour la longévité (de l'Empereur) [1]); ainsi a été dit.

Maintenant, nous conformant [2]) à ce qui a été auparavant (prescrit) dans les règlements de ces décrets impériaux, (à savoir) «qu'aucune sorte de réquisition ne serait imposée (à ces religieux), «mais qu'ils invoqueraient le Ciel et prieraient pour la longévité «(de l'Empereur); ainsi a été dit», — cet édit est donné pour qu'ils le possèdent [3]) aux *ho-chang* (nommés) le religieux *Kio-sing* [4]) et le religieux *Tchou-t'ong* qui sont dans le temple *Tch'ong-cheng*, à *Ta-li* qui se trouve dans (le district de) *Ha-la-tchang* (Karadjang) [5]): Dans tous les temples, édifices religieux, bâtiments et habitations de ces (*ho-chang*), que les courriers officiels ne séjournent pas; que les fournitures en chevaux de poste [6]) ne soient pas données (par ces

1) Cf. p. 369, n. 5, à la fin.

2) 如今依. Cf. p. 390, n. 1.

3) 執把的聖旨與了也. Cette formule se retrouve dans les édits de de 1335 (N° XIII) et de 1336 (N° XIV). Elle est reproduite, avec l'addition du mot 行, dans les pièces N° X et N° XV sous la forme 執把行的聖旨 «édit rendu pour qu'on le possède». Elle donne à entendre que l'édit impérial est rendu pour que les bénéficiaires puissent l'avoir en leur possession et en faire usage lorsque besoin sera; c'est cette même valeur qu'a aujourd'hui encore le mot 執 dans des expressions telles que 執照 et 執據 «un certificat». Cf. aussi p. 370, n. 7.

4) Ce religieux est mentionné comme le directeur 住持僧 (cf. p. 370, n. 8) du temple *Tch'ong-cheng* dans l'inscription de 1335 dont nous donnerons la traduction dans la seconde partie de ce mémoire.

5) Karadjang, le Carajan de Marco Polo, est le nom que les Mongols donnèrent au territoire des *Man* noirs 合剌章蓋烏蠻也 (*Yuan che*, chap. CXXI, p. 3 r°); la capitale des *Man* noirs était la ville de *Ya-tch'e* 烏蠻所都押赤城 (*Yuan che*, chap. CXXI, p. 3 r°); Raschid ed-Din et Marco Polo nous disent en effet que le centre administratif du Karadjang était établi dans la grande cité de *Yachi* (cf. YULE, *Marco Polo*, 3e éd., vol. II, p. 66—67). *Yachi*, comme l'a montré YULE (*loc. cit.*) n'est autre que la ville actuelle de *Yun-nan fou*. Notre inscription place *Ta-li fou* dans le Karadjang et ce témoignage s'accorde avec celui de Marco Polo qui fait de *Ta-li fou* la seconde capitale du Karadjang.

6) Le terme 鋪馬 désigne les chevaux de poste (cf. p. 397, n. 2, lignes 24—25). Les mots 祗應 signifient «le fait de fournir quelque chose»; c'est ainsi que le 祗應司

ho-chang); que les taxes et les redevances ne soient pas données (par ces *ho-chang*). Pour tout ce qui dépend des propriétés de ce temple: bien-fonds, parcs et bois, moulins, boutiques [1]), literie, salles de bains, hommes et animaux, qu'on ne prenne de force ou qu'on n'exige quoi que ce soit. D'ailleurs, ces *ho-chang* s'appuieront d'une manière résolue sur la possession qu'ils ont de cet édit. Ainsi a été dit [2]). Qu'aucune action contraire à ces règlements ne soit donc commise: ceux qui commettraient (une telle action), ne craindraient-ils rien? [3])

Edit. Ecrit lorsque Nous étions à *Chang-tou*, le cinquième jour du mois intercalaire placé après le septième mois de l'année du porc (1311)».

N° X.

Edit de 1314.

L'édit bilingue de 1314 est connu depuis longtemps [4]); nous avons rappelé plus haut (p. 414—415) les travaux dont il a été l'objet. Mais jusqu'ici on a pris pour base de toutes les traductions proposées le texte mongol; il n'est pas sans intérêt de montrer que le texte chinois lui-même est parfaitement intelligible et qu'il est écrit dans le style ordinaire de la chancellerie des khans mongols de Chine.

(*Yuan che*, chap. XC, p. 1 v°) est l'administration chargée de fournir le palais impérial et les résidences princières de produits manufacturés de qualité supérieure. Dans les règlements relatifs aux courriers postaux, nous lisons que ces courriers pouvaient être affranchis de certaines taxes foncières parce qu'ils avaient à subvenir aux fournitures en chevaux de poste 以供鋪馬祗應 (*Yuan che*, chap. CI, p. 1 v°).

1) Après le mot 店, il semble que le mot 舍 soit omis; voyez l'édit de 1314 (n° X).

2) 更這和尙每擬着有聖旨麼道. Cf. dans l'édit de 1314 (n° X): 這的每却倚着有聖旨麼道; dans l'édit de 1335 XIII): 更這的每有聖旨麼道.

3) Cf. p. 393, n. 5.

4) Il est reproduit en fac-simile dans l'Album du prince Roland Bonaparte, pl. XII, n° 3.

長生天氣力裏
大福蔭護助裏
皇帝。聖旨。軍官每根底。軍人每根底。管城子達魯花赤官
人每根底。往來使臣每根底。宣諭的
聖旨。
成吉思皇帝。
月闊歹皇帝。
薛禪皇帝。
完澤篤皇帝。
曲律皇帝聖旨裏。和尙也里可温先生每。不揀甚麼差發
休當。告
天祝壽者。宣諭的有來。如今也只依在先
聖旨體例裏。不揀甚麼差發休當告
天祝壽者。麼道。奉元路大重陽萬壽宮裏并下院宮觀裏
住的先生每根底。執把行的
聖旨與了也。這的每宮觀庵廟裏房舍裏使臣休安下者。
鋪馬祗應休着者。稅糧休與者。但屬宮觀裏的
水土人口頭疋園林碾磨店舍鋪席典庫浴堂
船梳車輛不揀甚麼。他的更渼陂甘澦等三處
水例甘谷山林。不揀是誰休倚氣力者。休奪要
者。這的每却倚着有
聖旨麼道。沒體例的勾當休做者。做呵。他每不怕那其麼。
聖旨。虎兒年七月二十八日察罕倉有時分。寫來。

«Par la puissance du Ciel éternel, par l'aide de la protection bienheureuse, l'Empereur. Edit [1]).

Edit adressé aux officiers de l'armée, aux hommes de l'armée, aux fonctionnaires *ta-lou-houa-tch'e* (darougha) [2]) gouverneurs de villes, et aux courriers officiels qui vont et viennent [3]).

Par les édits de l'Empereur *Tch'eng-ki-sseu* (Tchinghiz khan), de l'Empereur *Yue-k'ouo-tai* [4]) (Ogotai khan), de l'Empereur *Sie-tch'an* (Setsen khan), de l'Empereur *Wan-tsŏ-tou* (Oeldjaïtou khan), et de l'empereur *K'iu-lu* (Kuluk khan), (il a été prescrit que, en ce qui concerne) les *ho-chang* [5]) (religieux bouddhistes), les *ye-li-k'o-wen* [6]) (religieux nestoriens) et les *sien-cheng* [7]) (religieux taoïstes), aucune sorte de réquisition ne leur serait imposée, mais qu'ils invoqueraient le Ciel et prieraient pour la longévité (de l'Empereur) [8]); ainsi a été promulgué [9]).

Maintenant, nous conformant uniquement [10]) à ce qui été auparavant (prescrit) dans les règlements de ces décrets impériaux (à savoir) «qu'aucune sorte de réquisition ne serait imposée [11]) (à ces «religieux), mais qu'ils invoqueraient le Ciel et prieraient pour la «longévité (de l'Empereur); ainsi a été dit», — cet édit rendu est donné pour qu'ils le possédent [12]) aux *sien-cheng* (religieux taoïstes) qui résí-

1) Cf. p. 395, n. 3.

2) Cf. p. 389, n. 1.

3) Cf. p. 420, n. 5.

4) La transcription est ici 月闊歹, tandis que, dans l'édit de 1311 (n° IX), on lit 月吉歹, et, dans l'édit de 1335 (n° XIII), 月闊台.

5) Cf. p. 380, n. 4.

6) Cf. p. 420, n. 7.

7) Cf. p. 377, n. 3.

8) Cf. p. 369, n. 5.

9) La formule 宣諭的有來 correspond aux mots 道來 de l'édit de 1311 (n° IX).

10) 如今也只依. Cf. p. 421, n. 2.

11) Ici, comme dans l'édit de 1335 (n° XIII), le mot 當 est substitué au mot 着 de l'édit de 1311 (n° IX).

12) Cf. p. 421, n. 3.

dent dans le grand temple *Tch'ong-yang wan-cheou* [1]), du district de *Fong-yuan* [2]), ainsi que dans les édifices religieux, temples et sanctuaires secondaires [3]). Dans les temples, sanctuaires et monastères, et dans les bâtiments et habitations de ces (*sien-cheng*), que les courriers officiels ne séjournent pas; que les fournitures en chevaux de poste [4]) ne soient pas requises; que les taxes et les redevances ne soient pas données (par ces *sien-cheng*). Pour tout ce qui dépend de ces temples et sanctuaires: eaux et terres, hommes et animaux, parcs et bois, moulins, boutiques, literie, magasins des règles (= bibliothèques?) [5]), salles de bains, bateaux et chars, n'importe quoi de tout cela, (et en outre) pour ce qui est des aménagements d'eau [6]) leur appartenant

1) Le grand temple *Tch'ong-yang wan-cheou* 大重陽萬壽宮 n'est autre que le temple taoïste mentionné sous le nom de temple *Tch'ong-yang* 重陽宮 par le *Ta Ts'ing yi t'ong tche* (chap. CLXXX, p. 2 r°) qui le place à 60 *li* à l'Est de la s.-p. de *Tcheou-tche* 盩厔 et qui en rapporte la fondation à la dynastie mongole. Outre le décret de 1314 que nous traduisons en ce moment, une autre inscription de l'année 1315, dont l'estampage est conservé à la Bibliothèque Nationale (*nouv. fonds chinois*, n° 1396), nous atteste la faveur dont jouit ce temple auprès de certains empereurs mongols; cette inscription, qui fut composée par *Tchao Che-yen* 趙世延 et écrite par le célèbre calligraphe *Tchao Mong-fou* 趙孟頫, rappelle que, en l'année 1303, Oeldjaitou khan donna, en témoignage d'insigne faveur, un de ses vêtements habituels au temple *Tch'ong-yang wan-cheou* qui se trouve dans les monts *Tchong-nan* 終南重陽萬壽宮. Des faits de ce genre prouvent que, malgré la proscription des livres taoïstes édictée en 1285, les Taoïstes jouirent encore de quelque crédit auprès des successeurs de Koubilaï.

2) Le district de *Fong-yuan* 奉元路 reçut ce nom en 1312. De 1279 à 1312, il portait le nom de district de *Ngan-si* 安西路. Antérieurement à 1279 c'était le district de *King-tchao* 京兆路, dénomination que nous avons trouvée dans l'inscription de 1276 (n° VIII; cf. p. 406, n. 2). Ce district comprenait *Si-ngan fou* et les territoires adjacents (cf. *Yuan che*, chap. LX, p. 1 r°).

3) Ces édifices secondaires étaient sans doute ceux qui étaient groupés dans les alentours du bâtiment principal.

4) Cf. p. 421, n. 6.

5) 典庫. L'édit de 1335 (n° XIII) nous fournit la leçon 解典庫 «les magasins d'explication des règles». Je suppose qu'il s'agit de bibliothèques renfermant des ouvrages religieux.

6) Le mot 例 paraît impliquer l'idée de quelque aménagement des eaux qu'on avait canalisées soit pour irriguer des champs, soit pour mouvoir des meules.

dans les trois localités de *Mei-pei* [1]), de *Kan* et de *Lao* [2]), et du bois de la montagne dans la gorge de *Kan*, que nul, quel qu'il soit, ne se fie en sa puissance et ne prenne de force ou n'exige (quoi que ce soit). Ces (*sien-cheng*) [3]) certainement auront confiance dans la possession qu'il ont de cet édit [4]). Ainsi a été dit. Qu'aucune action contraire à ces règlements ne soit donc commise; ceux qui commettraient (une telle action), eux ne craindraient-ils rien? [5])

Edit. Ecrit lorsque nous étions à *Tch'a-han ts'ang* [6]), le vingt-huitième jour du septième mois de l'année du tigre (1314)».

4. Pièces officielles (1334 et 1335) relatives à l'incorporation au Tripiṭaka de l'ouvrage intitulé «Recueil des écrits du *ho-chang Tchong-fong* de (la montagne) *T'ien-mou*» [7]).

Le *ho-chang*, c'est-à-dire, le religieux bouddhiste, *Tchong-fong* [8]), vécut de 1263 à 1323. Il était originaire de la sous-préfecture de

1) Le *Tch'ang ngan tche* 長安志 de *Song Min-k'ieou* (édition du *King hiun t'ang ts'ong chou*, chap. XV, p. 8 r°) place la rivière de *Mei-pei* 渼陂 à 4 ou 5 *li* à l'Ouest de la sous-préfecture de *Hou* 鄠.

2) La gorge de *Kan* 甘峪 et la gorge de *Lao* 潦谷 sont indiquées à droite et en bas de la carte chinoise de la sous-préfecture de *Tcheou-tche* 盩厔 publiée par le P. Havret (*La stèle chrétienne de Si-ngan fou*, 2e partie, p. 72—73).

3) Les mots 這的每 doivent désigner les possesseurs du temple, c'est-à-dire les *sien-cheng* ou religieux taoïstes en faveur de qui cet édit est rendu. En effet, ces mots correspondent aux mots 這和尙每 de l'édit de 1311.

4) Cf. p. 422, n. 2.

5) Cf p. 393, n. 5.

6) *Tch'a-han ts'ang* 察罕倉 est un terme hybride formé du mot mongol *tchagan* «blanc» et du mot chinois *ts'ang* «grenier». Devéria (*Journ. As.*, Nov.-Déc. 1896, p. 398, n. 5) identifie hypothétiquement cette localité avec celle de Tchagan nor, à mi-route entre Péking et *Chang-tou*.

7) *Tripiṭaka chinois, éd. Jap.*, vol. XXXIV, fasc. 9, p. 1—128. — Cf. Bunyiu Nanjio, *Catalogue*, n° 1533.

8) Les renseignements sur le *ho-chang Tchong-fong* se trouvent dans une notice bio-

降賜天目中峯和尙廣錄入藏院劄

皇帝聖旨裏行宣政院准宣政院咨元統二年正月二十六日爲連帖木兒怯薛第二日延春閣後咸寧殿裏有時分速古兒赤馬札兒台大夫汪家奴院使羅鍋殿中喃忽里火里歹等有來本院官撒迪平章不蘭奚院使汪束攢古魯思院使左右院使燕京閻院使桑哥失里院使喃哥班同知肇興班同僉峻南參議也先不花經歷陳都事等奏在先好師德每撰集來的文字奉皇帝聖旨敎刊板入藏經裏有來如今爲這中峯和尙悟明心地好師德的上頭奉札牙篤皇帝聖旨他根底也立了碑來如今它撰集來的文字都是禪宗裏緊要的言語有如今依先例將這文字但有藏經印板處敎刊板入藏經敎揭監丞撰序加與普應國師名字俺行與省家文書敎與宣命呵怎生奏呵奉聖旨那般者敎火者賽罕院使皇太后根底啓呵那般者麼道欽此欽此除欽遵外咨請欽依施行准此除外使院合下仰照驗欽依施行須議劄付者右劄付杭州路南山大普寧寺住持准此

元統二年五月印日

皇帝聖旨裏杭州路餘杭縣南山大普寧寺住持臣僧明瑞元統二年五月二十八日蒙朝延差來官賫奉到行宣政院劄付該准宣政院咨元統二年正月二十六日欽奉聖旨節該中峯和尙加與普應國師名字它撰集來的文字但有藏經印板處敎刊板入藏欽此除欽遵外咨請欽依施行准此除外使院合下仰照驗欽依施行奉此除欽遵外臣僧明瑞今將奉到普應國師天目中峯和尙廣錄三十卷謹募檀信刊爲經板計三函入本寺印造毗盧大藏經院用廣流通以此功德恭爲祝延聖壽無疆仰願皇圖鞏固帝道遐昌佛日增輝法輪常轉者元統三年六月日佛智妙應廣福大師杭州路餘杭縣南山大普寧寺住持臣僧明瑞謹題

N° XI.

N° XII.

Ts'ien-t'ang 錢塘 qui fait partie de la ville préfectorale de *Hang-tcheou*, dans le *Tche-kiang*. Il fixa sa résidence sur le pic occidental du massif montagneux du *T'ien-mou* 天目山 qui s'étend à l'ouest de *Hang-tcheou*. Il était fort versé dans les pratiques de la contemplation, et sa réputation de sainteté était si grande qu'on accourait de toutes parts auprès de lui; pour ne rappeler qu'un des incidents les plus notables parmi tous ceux qui pourraient être cités, il reçut la visite d'un religieux du *Nan-tchao* 南詔, dénomination qui, à cette époque, ne s'applique plus à un royaume indépendant, mais désigne simplement la province de *Yun-nan*; ce religieux étant venu à mourir, ses disciples peignirent le portrait du *ho-chang Tchong-fong*; lorsqu'ils rapportèrent cette image à *Tchong-k'ing* 中慶, c'est-à-dire à *Yun-nan fou*, elle émit un éclat extraordinaire qui embrasa tout le ciel; les assistants furent frappés d'admiration et c'est à partir de ce moment qu'une école du dhyāna commença d'exister dans le *Yun-nan*; on honora le *ho-chang Tchong-fong* comme le premier patriarche du *Nan-tchao* 奉師爲南詔第一祖[1]). Ce personnage vénéré fut d'ailleurs comblé d'honneurs par divers empereurs de la dynastie mongole: en 1318, Bouyantou khan lui conféra le titre honorifique de «maître du dhyāna de l'affection du Buddha qui illumine complètement et qui est vastement perspicace» 佛慈圓照廣慧禪師; le fameux lettré, peintre et calligraphe *Tchao Mong-fou* 趙孟頫, qui d'ailleurs était lui-même grand admirateur du religieux et qui avait autrefois fait son portrait, fut à cette occasion chargé par l'empereur de composer le texte d'une inscription en son honneur. En 1322, Gueguen

graphique rédigée en 1324 par le bhikṣu *Tsou-chouen* 祖順, dans l'inscription composée en 1330 par *Yu Tsi* 虞集, dans une inscription, qui paraît être de 1335, qui fut rédigée par *Song Pen* 宋本. Tous ces documents sont réunis à la fin du Recueil des écrits du *ho-chang Tchong-fong* (*Trip., éd. Jap.*, vol. XXXIV, fasc. 9, p. 124 r°—127 v°).

1) *Trip., éd. Jap.*, XXXIV, 9, p. 125 v°, col. 6.

khan, successeur de Bouyantou khan, rendit à son tour un édit élogieux en faveur du maître et lui donna un kaṣāya d'honneur. Sept ans après la mort du *ho-chang Tchong-fong*, Djidjagatou khan ordonna en 1329 qu'on lui conférât le nom posthume de *Tche-kio* 智覺, que le stûpa élevé sur sa tombe fût appelé *Fa-yun* 法雲 et que le texte d'une inscription fût rédigé afin qu'un disciple du maître, *Chan-ta-mi-ti-li* 善達密的理, pût le faire graver sur une stèle placée dans la montagne *T'ien-mou*. Nous possédons la copie de ce monument qui est daté du huitième mois de l'année 1330 [1]). En 1334, le même *Chan-ta-mi-ti-li* adressa une requête à Oukhagatou khan pour demander que, par une nouvelle faveur, les écrits de son maître fussent incorporés au Tripiṭaka [2]). L'Empereur accorda cette permission; bien plus, il ordonna qu'un lettré officiel, *Kie Hi-sseu* 揭傒斯, composerait une préface à l'édition qui allait être faite; enfin il honora le *ho-chang Tchong-fong* du titre posthume de maître du Royaume *P'ou-ying*. Les deux pièces dont nous allons donner la traduction sont relatives à ces décisions impériales.

N° XI [3]).

«Missive [4]) du (*hing-siuan-tcheng-*)*yuan* [5]) au sujet de la faveur

1) C'est l'inscription de *Yu Tsi*; cf. plus haut, p. 426, n. 8.

2) Le texte de cette requête est placé en tête du Recueil des écrits du *ho-chang Tchong-fong* (*Trip., éd. Jap.*, XXXIV, 9, p. 1 v°—r°); la lettre de remerciments adressée à l'empereur par *Chan-ta-mi-ti-li*, le sixième mois de l'année 1334, est placée à la fin du même recueil (*Trip., éd Jap.*, XXXIV, 9, p. 127 v°—128 r°).

3) *Trip., éd. Jap.*, vol. XXXIV, fasc. 9, p. 1 v°.

4) Le mot 劄 implique qu'il s'agit d'une missive envoyée par une autorité supérieure à un subordonné. En effet, le destinataire de la lettre est le religieux *Ming-jouei* qui est sous la dépendance du *hing siuan tcheng yuan* duquel émane la missive.

5) L'administration du *hing-siuan-tcheng-yuan* 行宣政院 avait été instituée à *Hang-tcheou* en 1334, l'année même de la dépêche que nous traduisons. Elle était comme le double du *siuan-tcheng-yuan* 宣政院 dont le siège était à Péking, et,

accordée (par l'Empereur) d'incorporer dans le Tripiṭaka (l'ouvrage intitulé) Recueil des écrits du *ho-chang Tchong-fong* de (la montagne) *T'ien-mou* [1]).

Ensuite d'un édit de l'Empereur, le *hing-siuan-tcheng-yuan* a reçu du *sinan-tcheng-yuan* [2]) une dépêche ainsi conçue:

La deuxième année *yuan-t'ong* (1334), le vingt-sixième jour du premier mois, le deuxième jour du *k'ie-sie* (kechik) de *Tou-lien t'ie-mou-eul* (timour) [3]), au moment où (l'Empereur) se trouvait dans

comme lui, elle s'occupait des affaires concernant les religieux bouddhistes et le Tibet. Cf. *Yuan che*, chap. LXXXVII, p. 4 r° (*siuan-tcheng-yuan*), et chap. XCII, p. 4 v° (*hing-siuan-tcheng-yuan*).

1) Cf. p. 427, lignes 2—4.

2) Cf. p. 428, n. 5.

3) 篤連帖木兒怯薛第二日. Cette indication dans la date est digne de remarque. On en retrouve la présence ailleurs; ainsi, dans la pièce N° XV: 元統三年五月初七日阿察赤怯薛第二日 «La troisième année *yuan-t'ong* (1335), le septième jour du cinquième mois, le deuxième jour du *k'ie-sie* (kechik) d'*A-tch'a-tch'e*». En voici un autre exemple où cependant l'indication du jour du kechik ne suit pas immédiatement l'indication du jour du mois: 於至大元年十月十一日至隆福宮。今上皇帝潛龍時分。月海怯薛第一日。親捧蓮宗寶鑑。 (*Trip., éd. Jap.*, vol. XXXII, fasc. 11, p. 51 r°) «La première année *tche-ta* (1308), le onzième jour du dixième mois, ils (des religieux) arrivèrent au palais *Long-fou*. L'empereur actuel, qui était à cette époque héritier présomptif, le premier jour du *k'ie-sie* (kechik) de *Yue-hai*, reçut en personne (l'ouvrage intitulé) *Lien tsong pao kien*». — On a depuis longtemps identifié les membres des *k'ie-sie* mentionnés par les historiens Chinois des Mongols avec les *kechiktchi* (du mot *kechik*=la garde, on forme *kechiktchi*=le garde) des Persans et avec les Quesitan de Marco Polo (voyez la bibliographie du sujet dans le *Marco Polo* de YULE, 3e édition, t. I, p. 379—380); les Quesitan, dit Marco Polo, sont un corps de 12000 cavaliers qui sont commandés par 4 capitaines dont chacun a par conséquent 3000 d'entre eux sous ses ordres. A tour de rôle chacun de ces groupes de 3000 est chargé pendant 3 jours et 3 nuits de monter la garde au palais. Dans les exemples de dates que nous avons donnés plus haut, l'indication qui est fournie paraît être relative aux kechiktchi de service; il est à remarquer en effet que les jours indiqués sont le second et le premier, ce qui s'accorde fort bien avec l'assertion de Marco Polo que le service de chaque groupe de Quesitan durait trois jours. — Je ne rapporterai pas tous les témoignages des historiens persans et arabes ou des voyageurs Européens sur les kechiktchis qui ont subsisté en Perse jusqu'à nos jours (voyez QUATREMÈRE, *Hist. des Mongols de la Perse*, p. 309, n. 110; HAMMER PURGSTALL, *Geschichte der goldenen Horde*, p. 228 et p.

la salle *Hien-ning* derrière le pavillon *Yen-tch'ouen*, — le *sou-k'o-*

238, n. 8; *Estat de la Perse en* 1660, par le P. RAPHAËL DU MANS, éd. Schefer, p. 25; CHARDIN, *Voyage en Perse*, t. II, p. 229 et 243, etc.). Mais je crois utile de traduire ici intégralement la notice du *Yuan che* (chap. XCIX, p. 1 r°—2 r°) sur les *k'ie-sie*: «Les quatre *k'ie-sie* (kechik) 四怯薛. — Les quatre illustres sujets de *T'ai-tsou* (Tchinghiz khan), (à savoir) *Po-eul-hou* 博爾忽 (Bourgoul), *Po-eul-chou* 博爾朮 (Bourgoudji), *Mou-houa-li* 木華黎 (Moukouli) et *Tch'e-lao-wen* 赤老温 (Tchilaocan) étaient surnommés par leurs contemporains *to-li-pan k'iu-lu* 掇里班曲律 (durben kuluk), ce qui signifie «les Quatre vaillants». *T'ai-tsou* (Tchinghiz khan) ordonna qu'ils auraient et transmettraient à leurs descendants le commandement des *k'ie-sie*. *K'ie-sie* signifie les gardes qui sont de service à tour de rôle. D'une manière générale, ces gardes alternent une fois tous les trois jours. Les jours *chen*, *yeou* et *siu*, c'était *Po-eul-hou* (Bourgoul) qui commandait; c'est le premier *k'ie-sie* (kechik) qui n'est autre que le *ye-k'o k'ie-sie* (yeke kechik); *Po-eul-hou* (Bourgoul) étant mort prématurément, *T'ai tsou* (Tchinghiz khan) ordonna qu'il fût remplacé par (le chef de) la tribu *Pie-sou* 別速部, lequel n'était point au nombre des Quatre vaillants, sujets illustres; c'est pourquoi *T'ai-tsou* (Tchinghiz khan) imposa son propre nom au commandement (de ce kechik); et en effet l'expression *ye-k'o* (yeke = grand, suprême) signifie que le Fils du Ciel lui-même commande (ce kechik). Les jours *hai*, *tseu* et *tch'eou*, c'était *Po-eul-chou* (Bourgoudji) qui commandait; c'est le second *k'ie-sie* (kechik). Les jours *yin*, *mao* et *tch'en*, c'était *Mou-houa-li* (Moukouli) qui commandait; c'est le troisième *k'ie-sie* (kechik). Les jours *sseu*, *wou* et *wei*, c'était *Tch'e-lao-wen* (Tchilaocan) qui commandait; c'est le quatrième *k'ie-sie* (kechik); la postérité de *Tch'e-lao-wen* (Tchilaocan) s'étant interrompue, ce fut toujours le conseiller de droite qui eut le commandement (de ce kechik). — Les descendants des chefs des *k'ie-sie* (kechik), soit parce qu'ils jouissent de l'amitié et de la confiance du Fils du Ciel, soit parce qu'ils sont recommandés par les conseillers d'état, soit parce qu'ils y ont droit par leur rang (c'est-à-dire quand ils sont les aînés), sont investis de ces fonctions (c'est-à-dire deviennent membres des kechik) pour monter la garde à tour de rôle; quelque inférieur que soit leur titre officiel, on n'en tient pas compte (c'est-à-dire que, pour être nommé membre des kechik, il n'est pas nécessaire d'être un fonctionnaire de haut grade; on ne tient compte, dans ces nominations, que de considérations personnelles). Quand ils sont devenus vieux et qu'ils ont été longtemps (au service) on les élève au rang de fonctionnaires du premier degré. — Quant aux chefs des quatre *k'ie-sie* (kechik), le Fils du Ciel nomme parfois ses grands ministres à la direction générale (des kechik); mais cela n'est pas constant. — Les gens qui sont admis à participer aux fonctions des *k'ie-sie* (kechik) et qui demeurent dans le palais auprès du souverain se partagent les attributions relatives aux coiffures et aux vêtements, aux arcs et aux flèches, au boire et au manger, aux écritures officielles, aux chars et aux chevaux, aux baraquements et aux tentes, aux magasins et aux trésors, à la médecine et à la pharmacie, à la divination et aux invocations; et tous vaquent à ces occupations de père en fils. Même, lorsqu'il arrive que quelqu'un d'entre eux, à cause de ses talents, reçoit une charge, est investi d'un commandement officiel, et parvient au faîte des honneurs, le jour où il se retire, il va au palais et y reprend ses fonctions comme aupara-

vant; quant à ses descendants, cela ne fait aucune différence. On ne peut être admis à ces fonctions (dans les kechik) qu'à la condition de jouir d'une extrême faveur et d'une extrême confiance. — Voici les noms des fonctions exercées par (les membres des) *k'ie-sie* (kechik): ceux qui s'occupent de ce qui concerne les arcs, les flèches et les faucons sont appelés *houo-eul-tch'e, si-pao-tch'e* (*chibeghotchi*) et *k'ie-lieu-tch'e* 火兒赤昔寶赤怯憐赤; ceux qui rédigent les ordonnances impériales sont appelés *tcha-li-tch'e* 扎里赤; ceux qui s'occupent pour le Fils du Ciel des pièces de chancellerie sont appelés *pi-tou-tch'e* 必闍赤 (*bitketchi* «écrivain, secrétaire»; cf. QUATREMÈRE, *Hist. des Mongols de la Perse*, p. 113, n. 53; ce sont les *pithese* Mandchous dont le nom est actuellement transcrit *pi-t'ie-che* 筆帖式); ceux qui font cuire et apprêtent (les mets) pour fournir aux repas de l'empereur sont appelés *po-eul-tch'e* 博爾赤; ceux qui aident l'empereur à s'attacher son épée ainsi que son arc et ses flèches sont appelés *yun-tou-tch'e* 云都赤 et *k'ouo-touan-tch'e* 闊端赤; ceux qui gardent les portes sont appelés *pa-la-ho-tch'e* 八剌哈赤; ceux qui s'occupent du vin sont appelés *ta-la-tch'e* 答剌赤 (mot formé du mot *darasoun*, vin ou eau-de-vie); ceux qui dirigent les chars et les chevaux sont appelés *sou-la-tch'e* 兀剌赤 et *mo-louen-tch'e* 莫倫赤 (*moritchi*, cavalier, gardien de chevaux); ceux qui ont la charge de fournir dans le palais les vêtements sont appelés *sou-k'o-eul-tch'e* 速克兒赤; ceux qui gardent les chameaux sont appelés *t'ie-me-tch'e* 帖麥赤 (*temeghetchi* = chamelier); ceux qui gardent les moutons sont appelés *houo-ni-tch'e* 火你赤 (*gounitchi* = berger); ceux qui arrêtent les voleurs sont appelés *hou-la-han-tch'e* 忽剌罕赤; ceux qui jouent de la musique sont appelés *hou-eul-tch'e* 虎兒赤. En outre, on donne à ceux qui sont fidèles et braves le nom de *pa-tou-lou* 覇都魯 (*bagatour*, héros, vaillant; ce mot a passé en Mandchou, et, aujourd'hui encore, le titre de *pa-t'ou-lou* 巴圖魯 *batorou* est une distinction honorifique; cf. MAYERS, *Chinese Government*, n° 465). Aux hommes dont la bravoure et l'audace sont sans rivales, on donne le nom de *pa-tou* 拔突 (*batou*, fort, ferme). Ainsi leurs noms et leurs catégories ne sont pas uniformes. Cependant tous sont des gens qui sont aux côtés du Fils du Ciel pour s'acquitter des diverses tâches, pour le servir et le suivre et pour s'occuper de ses affaires personnelles. Leur alternance dans le service obéit aux mêmes règles que celles des quatre *k'ie-sie* (kechik) et ils sont sous l'autorité des chefs des *k'ie-sie* (kechik). — Pour ce qui est des hommes qui font le métier de gardes du corps, on les appelle *k'ie-sie-tai* 怯薛歹 (c'est-à-dire que les membres des kechik, qui n'ont pas quelqu'une des attributions mentionnées plus haut et qui sont simples gardes du corps, sont appelés *k'ie-sie-tai*; on trouve ailleurs les formes *k'ie-sie-t'ai* 怯薛台 [*Yuan che*, chap. LXXXVII, p. 3 r°] et *k'ie-sie-tan* 怯薛丹 [*Yuan che*, chap. LXXXV, p. 3 v°]; cette dernière leçon semble prouver qu'il faut lire, dans le texte de Marco Polo, *Quesitan*, et non *Keshican*, comme le propose YULE [*Marco Polo*, t. I, p. 379—380]; d'ailleurs la forme en *tan*, aussi bien que la forme en *can*, est difficile à expliquer, car le vrai terme mongol est kechiktchi; on ne peut guère supposer, comme le fait YULE, que nous avons affaire ici à un pluriel persan en *dn*: après avoir

eul-tch'e Ma-tcha-eul-t'ai [1]), le *t'ai-fou Wâng-kia-nou* [2]), le *yuan-che Lo-kouo*, les *tien-tchong Nan-hou-li* [3]) et *Ho-li-tai* étant présents [4]), — des fonctionnaires de notre département, à savoir le *p'ing-tchang Sa-ti* [5]),

formé le mot *kechik-tchi*, «on pourrait y ajouter, m'écrit M. Cl. Huart, le suffixe du pluriel des êtres animés et dire *kechik-tchi-dn*, comme on dit *top-tchi-dn* «des artilleurs» (de *top* «canon», en turc); mais *kechik-dn* ne me paraît pas possible»). (Les *k'ie-sie-tai*) eux aussi alternent tous les trois jours pour monter la garde. Au début, leur nombre était fort restreint; mais, dans la suite, il s'augmenta et atteignit le chiffre de quatorze mille hommes (*Marco Polo* dit que, de son temps, il y avait douze mille *Quesitan*). Si on les considère en les comparant à ce qui existait dans les anciens règlements (c'est-à-dire dans les règlements des dynasties chinoises antérieures aux Mongols), ils sont analogues aux soldats du palais du Fils du Ciel. En temps de paix, chacun d'eux vaque à ses fonctions pour fournir aux besoins de la garde et du palais; en temps de guerre, c'est le Fils du Ciel seul qui désigne à quoi on les emploie. Ils jouissent d'une plus grande faveur et d'une plus grande confiance que les diverses troupes de gardes dépendant du *tch'ou-mi (-yuan)* 樞密(院). — En ce qui concerne les quatre (groupes de) *k'ie-sie-tai*, depuis l'époque de *T'ai-tsou* (Tchinghiz khan), les empereurs qui se sont succédé n'ont jamais renoncé à leur garde, quelle qu'ait été leur résidence (斡耳朵 *ordo*; cf. p. 381, n. 2); c'est pourquoi sous chaque règne il y eut les *k'ie-sie* (kechik) de ce règne, et quand on en fait le compte total, on voit que leur nombre se multiplia fort. Ce qu'on leur donnait annuellement en assignats et en pièces de soie se chiffrait chaque fois par myriades et centaines de mille; ce fut une source d'épuisement considérable dans les dépenses du Gouvernement». — Dans les expressions que nous avons citées au début de cette note: kechik de *Tou-lien t'ie mou-eul*, kechik d'*A-tch'a-tch'e*, kechik de *Yue-hai*, il est vraisemblable que *Tou-lien T'ie-mou-eul*, *A-tch'a-tch'e* et *Yue-hai* sont les noms des chefs respectifs des kechik mentionnés.

1) Dans le chap. CXI, p. 1 v°, du *Yuan che*, *Ma-tcha-eul-t'ai* 馬札兒台 est mentionné comme ayant eu le titre de *t'ai-che* 太師, de 1340 à 1348. — Dans la note précédente (p. 431, lignes 17—18), on a vu que le terme de *sou-k'o-eul-tch'e* désignait les membres des kechik qui s'occupaient des fournitures de vêtements destinés au palais.

2) *Wang-kia-nou* 汪家奴 eut le titre de *t'ai-fou* 太傅 en 1354, et celui de *t'ai-che* 太師 de 1355 à 1358 et de 1361 à 1363 (*Yuan che*, chap. CXI, p. 2 r° et v°).

3) *Nan-hou-li* 喃忽里 était un membre de la famille impériale 宗王 (*Yuan che*, chap. XXXIX, p. 3 r°). Il eut le titre de roi de *Pin* 豳王 (*Yuan che*, chap. CVII, p. 7 v°).

4) 有來. Dans la pièce n° XV, ces mots sont remplacés par le mot 對 «en présence de», placé en tête de l'énumération.

5) *Sa-ti* 撒迪 eut le titre de *p'ing-tchang-tcheng-che* 平章政事 de 1333 à 1335 (*Yuan che*, chap. CXIII, p. 1 r° et v°).

le *yuan-che Pou-lan-hi* [1]), les *yuan-che Wang-chou-ts'ouan* et *Kou-lou-sseu*, qui sont les *yuan-che* de gauche et de droite, le *yuan-che Yen-king-lu*, le *yuan-che Sang-ko-che-li*, le *t'ong-tche Nan-ko-pan*, le *t'ong-ts'ien Lien-tchen-pan*, le *ts'an-yi Souo-nan*, le *king-li Ye-sien pou-houa*, le *tou-che* [2]) *Tch'en*, ont présenté cette requête:

Auparavant, lorsqu'il s'est agi des écrits qui avaient été composés et réunis par d'excellents maîtres et hommes vertueux, nous avons reçu des édits impériaux qui ordonnaient de les imprimer pour les incorporer dans le Tripiṭaka. Maintenant au sujet de [3]) ce *ho-chang Tchong-fong* qui est un excellent maître et homme vertueux fort clairvoyant dans la région du coeur [4]), on a reçu un édit de l'Empereur *Tcha-ya-tou* (Djidjagatou khan) pour qu'en son honneur on élevât une stèle [5]). Maintenant les écrits qu'il a composés et réunis sont tous des paroles fort importantes de l'école du dhyāna [6]). — «Maintenant, conformément aux règlements antérieurs, on prendra «ces écrits, et, dans tous les lieux où il y a des planches pour

1) *Pou-lan-hi* 不蘭奚 était un membre de la famille impériale 宗王 (*Yuan che*, chap. XXXIX, p. 2 r° et v°).

2) Dans le paragraphe consacré au *siuan-tcheng-yuan*, le *Yuan che* (chap. LXXXVII, p. 4 r°) énumère parmi les fonctionnaires dépendant de cette administration tous ceux dont nous avons ici les titres: les *yuan-che* 院使, les *t'ong-tche* 同知, les *ts'an-yi* 參議, les *king-li* 經歷, les *tou-che* 都事 et les *t'ong-ts'ien* 同僉.

3) 上頭; cf. p. 386, n. 3.

4) 心地. De même que la terre est ce qui produit toutes les sortes de céréales et de fruits, ainsi le coeur est comme le sol d'où naissent tout le bien et tout le mal dans le monde et hors du monde, et tous les sentiments jusqu'à ceux qui font les Pratyeka Buddhas, les Bodhisattvas et les Tathâgatas. C'est pourquoi on compare le coeur à un sol dans l'expression 心地 (Dict. 佛教字典).

5) Cette inscription est celle qui fut composée en 1330 par *Yu Tsi*; cf. p. 428, lignes 6—10, et p. 426, n. 8.

6) Le texte de la requête s'interrompt brusquement ici pour faire place aux paroles de l'édit impérial que d'ailleurs rien n'annonce; il y a certainement quelque omission dans la rédaction. On trouvera une analyse plus complète et plus cohérente de la requête du *siuan-tcheng-yuan* dans la préface de *Kie Hi-sseu* (Trip. Jap., XXXIV, 9, p. 1 v°—2 r°).

«imprimer les livres du Tripiṭaka, Nous ordonnons qu'on grave les «planches (de cet ouvrage) et qu'on l'incorpore au Tripiṭaka; «Nous ordonnons au *kien-tch'eng Kie* [1]) de composer une préface; «Nous augmentons les honneurs (du *ho-chang Tchong-fong*) en lui «conférant le titre de Maître du Royaume *P'ou-ying*. Nous avons «délivré une pièce écrite au *cheng-kia* pour lui ordonner de rendre «public l'édit impérial ainsi conçu qui a été reçu à la suite de «cette requête [2]). Nous avons ordonné au *yuan-che Ho-tcho-sai-han* «de remettre un mémoire à ce sujet à l'impératrice-douairière. Un «décret de l'impératrice [3]) a été rendu qui était conçu dans les mêmes «termes [4]). Respectez cela».

Après nous être respectueusement conformés (à ces édits) [5]), nous vous adressons cette dépêche [6]) pour vous prier de donner (des ordres en conséquence) en vous appuyant respectueusement sur (ces instructions). Que cela soit observé.

Après [7]) (nous être conformés respectueusement à ces instructions), nous donnons mission à tous les subordonnés de notre département en leur prescrivant de veiller à l'exécution. Qu'ils donnent (des ordres) en s'appuyant respectueusement sur (ces instructions).

La missive qui précède est remise à l'administrateur [8]) du grand

1) *Kie Hi-tseu* 揭傒斯 avait le titre de *yi wen kien tch'eng* 藝文監丞; le *yi wen kien* prit en 1340 le nom de *tch'ong wen kien* 崇文監 et fut mis en 1341 sous la dépendance du bureau des historiographes dans le *Han-lin yuan* (*Yuan che*, chap. XCII, p. 2 r°).

2) Cette phrase peut être comparée à un passage assez analogue que nous trouvons dans la pièce n° XV; mais elle reste pour moi fort obscure.

3) Le terme 懿旨 sert aujourd'hui encore à désigner un décret émanant de l'impératrice. Cf. S. Couvreur, *Choix de Documents*, p. 240.

4) Ici encore la rédaction est obscure.

5) C'est le *siuan-tcheng-yuan* qui parle.

6) Le *siuan-tcheng-yuan* adresse cette dépêche au *hing-siuan-tcheng-yuan*.

7) C'est le *hing siuan tcheng yuan* qui prend la parole.

8) Il s'agit du religieux *Ming-jouei* dont on va lire la réponse.

temple *P'ou-ning*, dans les montagnes du Sud du district de *Hang-tcheou*. Que cela soit observé».

N° XII [1]).

«La deuxième année *yuan-t'ong* (1334), le [sceau] [2]) jour du cinquième mois, ensuite d'un édit impérial, votre sujet le religieux *Ming-jouei*, administrateur du grand temple *P'ou-ning*, dans les montagnes du Sud de la sous-préfecture de *Yu-hang*, du district de *Hang-tcheou*, (dit:)

La deuxième année *yuan-t'ong* (1334), le vingt-huitième jour du cinquième mois, j'ai reçu la faveur qu'un envoyé de la Cour m'a apporté pour que je la reçoive la missive du *hing-siuan-tcheng-yuan* qui m'était destinée. Ledit (*hing-siuan-tcheng-yuan*) avait reçu du *siuan-tcheng-yuan* une dépêche (ainsi conçue:)

La deuxième année *yuan-t'ong* (1334), le vingt-sixième jour du premier mois, nous avons reçu un édit impérial dont la teneur était en résumé ceci: «Nous augmentons (les honneurs) du *ho-chang* «*Tchong-fong* en lui conférant le titre de Maître du royaume *P'ou-*«*ying*. Les écrits qu'il a composés et réunis, Nous ordonnons que, «dans tous les lieux où il y a des planches pour imprimer les «livres du Tripiṭaka, on grave les planches (de cet ouvrage) et «qu'on l'incorpore dans le Tripiṭaka. Respectez cela».

Après [3]) nous être respectueusement conformés (à cet édit), nous vous prions par cette dépêche de donner (des ordres en conséquence) en vous appuyant respectueusement sur (ces instructions). Que cela soit observé.

Après [4]) (nous être conformés respectueusement à ces instructions),

1) *Trip., éd. Jap.*, vol. XXXIV, fasc. 9, p. 1 v°.

2) Le sceau apposé sur cette pièce officielle oblitérait l'indication du jour; cf. p. 371, n. 3.

3) C'est le *siuan-tcheng-yuan* qui parle. — Supprimez sur la planche le point qui a été laissé après le mot 遵.

4) La parole est au *hing-siuan-tcheng-yuan*.

nous donnons mission à tous les subordonnés de notre département en leur prescrivant de veiller à l'exécution. Qu'ils donnent (des ordres) en s'appuyant respectueusement sur (ces instructions).

Ayant reçu [1]) (cette missive du *hing-siuan-tcheng-yuan*), après m'y être respectueusement conformé, moi votre sujet, le religieux *Ming-jouei*, j'ai pris le Recueil des écrits qui m'a été remis du *ho-chang Tchong-fong*, de (la montagne) *T'ien-mou*, Maître du Royaume *P'ou-ying*, en trente chapitres, et, au moyen d'une collecte faite avec soin parmi les dévots bienfaiteurs [2]), j'ai fait graver les planches du livre; cela forme trois boîtes que j'ai introduites dans l'«Imprimerie du Tripiṭaka de Vairočana» [3]) qui est dans mon temple; par ce moyen, on élargira la propagation et la pénétration (de ces doctrines). Grâce à cette oeuvre méritoire, je prie avec respect pour que la longévité impériale soit prolongée sans limites. Je souhaite que la politique du Souverain soit affermie, que la conduite de l'Empereur soit prospère, que le soleil du Buddha augmente d'éclat, que la roue de la Loi tourne toujours.

La troisième année *yuan-t'ong* (1335), en un jour du sixième mois, le grand Maître de la Sagesse du Buddha qui exauce miraculeusement et qui agrandit le bonheur [4]), administrateur du grand temple *P'ou-ning* des montagnes du sud de la sous-préfecture de *Yu-hang* du district de *Hang-tcheou*, votre sujet, le religieux *Ming-jouei* a écrit avec soin ce mémoire».

1) Le religieux *Ming-jouei* prend la parole.

2) 檀信. Le mot 檀 est l'abréviation de 檀越 *t'an-yue* (anc. pron. *vat*) = dānapati, bienfaiteur.

3) 印造毗盧大藏經院. Les mots 印造...院 désignent une imprimerie; cette imprimerie devait être dans le temple; mais je ne vois pas bien quel rôle Vairočana joue dans l'impression du Tripiṭaka.

4) Ce titre est un titre honorifique analogue à celui qui avait été conféré au *ho-chang Tchong-fong* lui-même; cf. p. 427, lignes 20—22.

長生天氣力裏　大福廕護助裏
皇帝聖旨行中書省行御史臺行宣政院官人每根底宣慰司廉訪司官人每根底軍官每根底軍人每根底城子裏達魯花赤官人每根底往來的使臣每根底百姓每根底兵和尚每根底
宣諭的
聖旨
成吉思皇帝　月闊台皇帝　薩禪皇帝　完者篤皇帝　曲律皇帝　普顏篤皇帝　格堅皇帝　忽都篤皇帝
札牙篤皇帝
亦攝眞班皇帝聖旨裏和尚也里可溫先生每不揀甚麼差發休當告天祝壽者麼道札牙篤皇帝敎起蓋大龍翔集慶寺的時分依著清規體例行者麼道會行聖旨有來江西龍興路百丈大智覺照禪師住先立來的清規體例近年以來各寺裏將那清規體例增減不一了有如今敎百丈山大智壽聖禪寺住持德煇長老重新編了敎大龍翔集慶寺笑隱長老爲頭揀選有本事的和尚好生校正歸一者將那各寺裏增減來的不一的清規休敎行依著這校正歸一的清規體例定體行者麼道執把的聖旨與了也這的每寺院房舍裏使臣每休安下者鋪馬祇應休拿者稅粮休納者但屬寺家水土園林人口頭疋碾磨店鋪解典庫浴堂竹園山場河泊船隻等不揀是誰休奪要者休倚氣力者這般宣諭了呵別了的人每要罪過者更這的每有聖旨麼道做沒體例勾當呵他每更不怕那聖旨
元統三年猪兒年七月十八日上都有時分寫來

N° XIII.

皇帝聖旨裏帝師公哥兒監藏班藏卜法旨行中書省行御史臺行宣政院官人每根底宣慰司廉訪司官人每根底軍官每根底軍人每根底城子裏達魯花赤官人每姓每根底衆和尚每根底省諭的法旨札牙篤皇帝蓋天龍翔集慶寺的時分敎依著百丈清規體例行了聖旨有來這清規是百丈大智覺照禪師五百年前立來的如今上位加與弘宗妙行師號更爲各寺裏近年將那清規增減不一敎百丈山德煇長老重新編了敎龍翔寺笑隱長老校正歸一定體行的執把聖旨與了也皇帝爲敎門的上頭敎依著這校正歸一的清規體例定體行者麼道是要天下衆和尚每得濟的一般應衆和尚每體著皇帝聖心與隆三寶好生遵守清規修行辦道專與上位祈福祝壽報答聖恩弘揚佛法者不揀是誰休別了著了法旨別了的人每不怕那甚麼法旨
鼠兒年四月十一日大都大寺裏有時分寫來

N° XIV.

皇帝聖旨裏行宣政院准宣政院咨據僧子仲狀告係江西道龍興路百丈山大智壽聖禪寺知事僧元統三年七月十八日本寺住持德煇長老欽受御賓聖旨節該江西龍興路百丈大智覺照禪師在先立來的清規體例近年以來各寺裏將那清規體例增減不一了有如今敎百丈山大智壽聖禪寺住持德煇長老重新編了敎大龍翔集慶寺笑隱長老爲頭揀選有本事的和尚好生校正歸一者將那各寺裏增減來的不一的清規休敎行依著這校正歸一的清規體例定體行者麼道執把的聖旨與了也欽此除欽遵外緣係各省關讀事理欽錄聖旨全文連前告乞施行得此照得元統三年五月初七日阿察赤怯薛第二日三吉忒納鉢裏有時分對脫別台平章闊兒吉思平章阿尊夏院使秦里學士等不關奏大司徒根底撒迪中丞傳奉聖旨江西龍興路裏有的百丈大智覺照禪師在先立來的清規體例近各寺年裏將那清規體例增減了有如今敎百丈寺裏住持德煇長老重新編了敎大龍翔集慶寺笑隱長老爲頭揀選有本事的和尚好生校正歸一與定體執把行的聖旨更百丈大智覺照禪師根底加與弘宗妙行師號宣政院行文書與詞頭宣命者麼道聖旨了也欽此除詞頭宣命具呈中書省照詳外據聖旨移付蒙古房就行翰林院欽依頒降外今據見告當院除外欽錄聖旨全文在前合行咨請照驗遍行合屬欽依施行准此除外欽錄全文在前使院合下仰照驗欽依施行須議劄付者
右劄付百丈山大智壽聖禪寺德煇長老准此
蒙古字一行
至元二年　月　日

N° XV.

5. Edit et rapports relatifs à la refonte de l'ouvrage intitulé «Règles pures du *Po-tchang*».

Au Nord-Ouest de la sous-préfecture de *Fong-sin* 奉新 (dépendant de la préfecture de *Nan-tch'ang* 南昌, prov. de *Kiang-si*) se trouve la montagne *Po-tchang* 百丈. C'est là que, dans le temple *Cheou-cheng* 壽聖, résida, à l'époque des *T'ang*, le maître du dhyāna *Houai-hai* 懷海禪師 (749—814) [1]), qu'on désigne souvent aussi par son nom posthume de *Kio-tchao* 覺照. Il rédigea, à l'usage des religieux tout un corps de prescriptions qui furent connues sous le nom de «Règles pures du *Po-tchang*» 百丈清規 [2]). Cet ouvrage fut souvent réimprimé et nous avons les préfaces des éditions de 1004, de 1103, de 1274, de 1311, de 1336 et de 1442 [3]). C'est sur l'édition de 1336 que nous nous arrêterons, car c'est elle qui nous a valu la conservation des documents officiels que nous allons étudier.

1) Les renseignements sur *Houai-hai* se trouvent dans l'inscription de l'année 818 composée en son honneur par *Tch'en Hiu* 陳詡; l'édition japonaise du Tripiṭaka (vol. XXXIV, fasc. 10, p. 63 v°—64 r°) a reproduit ce texte à la fin des «Règles pures du *Po-tchang*»; elle le fait suivre du texte de la stèle composée en 1336 par *Kie Hi-ssen* 揭傒斯 (cf. p. 434, n. 1), puis des diverses préfaces des éditions que nous énumérons plus loin; parmi ces préfaces, celle de 1004 est l'oeuvre du célèbre lettré *Yang Yi* 楊億 (Giles, *Biographical Dict.*, n° 2387), et celle de 1336 est due elle aussi à un lettré bien connu, *Ngeou-yang Hiuan* 歐陽玄 (Giles, *Biographical Dict.*, n° 1593). Après la préface de 1336, on lira encore une note écrite en 1338 par le religieux *Tō-houei* 德輝, celui-là même qui avait été chargé en 1335 par Oukhagatou khan de rédiger à nouveau les «Règles pures du *Po-tchang*». D'autre part, en tête de cet ouvrage, le Tripiṭaka japonais a placé la requête présentée en 1442 à l'empereur *Ying-tsong* 英宗, de la dynastie *Ming*, par le président du ministère des rites, au sujet d'une réimpression de ce traité de discipline ecclésiastique chinoise; cette requête est immédiatement suivie des pièces officielles de 1335 et 1336 que nous allons traduire.

2) *Trip., éd. Jap.*, vol. XXXIV, fasc. 10, p. 15 r°—66 r°. — Cf. Bunyiu Nanjio, *Catalogue*, n° 1642.

3) *Trip., éd. Jap.*, vol. XXXIV, fasc. 10, p. 64 v°—65 r° et p. 15 r° et v°.

En 1330, Djidjagatou khan fonda le temple *Long-siang-tsi-k'ing* 龍翔集慶 à Nanking, dont l'ancien nom de *Kien-k'ang* 建康 venait d'être changé en celui de *Tsi-k'ing* 集慶 [1]). Le religieux *Ta-hin* 大訢 fut mis à la tête des moines de ce temple et fut invité à leur faire observer dans leurs usages quotidiens, dans leur tenue et leur maintien, les Règles pures du *Po-tchang* [2]). Mais *Ta-hin* ne tarda pas à s'apercevoir que ce traité de discipline avait été fort altéré depuis l'époque déjà lointaine où *Houai-hai* l'avait rédigé; en l'adoptant, chaque temple de l'empire l'avait modifié à sa propre fantaisie par des additions ou des suppressions arbitraires; il importait de soumettre l'ouvrage à une nouvelle revision; nul n'était mieux qualifié pour aider *Ta-hin* dans cette tâche que le religieux *Tō-houei* 德輝 qui était le directeur du temple *Cheou-cheng*, et, par conséquent, l'héritier direct de la tradition instituée par *Houai-hai*. En 1335, grâce à l'intervention du ministre *Sa-ti* [3]), *Ta-hin* et *Tō-houei* purent exprimer à Oukhagatou khan leur désir de refondre et d'unifier les Règles pures du *Po-tchang*; leur requête fut l'objet d'une procédure administrative dont voici les pièces:

N° XIII [4]).

«Par la puissance du Ciel éternel, par l'aide de la protection bienheureuse, l'Empereur. Edit [5]).

Edit adressé aux fonctionnaires des (administrations ayant les

1) *Fo tsou li tai t'ong tsai, Trip., éd. Jap.*, vol. XXXV, fasc. 11, p. 64 r°, dern. col.

2) *Trip., éd. Jap.*, vol. XXXIV, fasc. 10, p. 64 v°, col. 1.

3) *Trip., éd. Jap.*, vol. XXXIV, fasc. 10, p. 64 v°, col. 3. — Cf. p. 432, n. 5.

4) *Trip., éd. Jap.*, vol. XXXIV, fasc. 10, p. 15 v°.

5) Cf. p. 395, n. 3. — Comme on va le voir, cet édit se compose de deux parties distinctes; d'une part, comme les édits de 1311 et 1314, et dans les mêmes termes qu'eux, il renouvelle l'ordonnance relative à l'exemption des taxes; d'autre part, il charge les religieux *Siao-yin* et *Tō-houei* de préparer une nouvelle édition des Règles pures du *Po-tchang*.

titres de) *hing-tchong-chou-cheng* [1]), *hing-yu-che-t'ai* [2]), *hing-siuan-tcheng-yuan* [3]), aux fonctionnaires du *siuan-wei-sseu* [4]) et du *lien-fang-sseu* [5]), aux officiers de l'armée, aux hommes de l'armée, aux fonctionnaires *ta-lou-houa-tch'e* (darougha) des villes [6]), aux courriers officiels qui vont et viennent, aux gens du peuple, à la foule des *ho-chang* (religieux bouddhistes):

Par les édits de l'empereur *Tch'eng-ki-sseu* (Tchinghiz khan), de l'empereur *Yue-k'ouo-t'ai* (Ogotai khan), de l'empereur *Sie-tch'an* (Setsen khan), de l'empereur *Wan-tchŏ-tou* (Oeldjaïtou khan), de l'empereur *K'iu-lu* (Kuluk khan), de l'empereur *P'ou-yen-tou* (Bouyantou khan), de l'empereur *Ko-kien* (Gueguen khan), de l'empereur *Hou-tou-tou* (Koutouktou khan), de l'empereur *Tcha-ya-tou* (Djidjagatou khan), de l'empereur *Yi-lien-tchen-pan* (Rintchenpal), (il a été prescrit que) pour les *ho-chang* (religieux bouddhistes), les *ye-li-k'o-wen* (religieux nestoriens) et les *sien-cheng* (religieux taoïstes), aucune sorte de réquisition ne leur serait imposée, mais qu'ils invoqueraient le Ciel et prieraient pour la longévité (de l'empereur); ainsi a été dit. — Maintenant, nous nous conformons à (ce qui a été dit) dans les prescriptions de ces édits antérieurs, (à savoir) qu'aucune sorte de taxe ne devrait être imposée (à ces religieux), mais

1) Les *hing-tchong-chou-cheng* 行中書省, au nombre de dix, jouaient dans les provinces le rôle du *tchong-chou-cheng* à la capitale; ces administrations comportaient chacune 1 *tch'eng-siang* 丞相, 2 *p'ing-tchang* 平章, 1 *yeou-tch'eng* 右丞, 1 *tso-tch'eng* 左丞, 2 *ts'an-tche-tcheng-che* 參知政事 et plusieurs autres fonctionnaires secondaires (cf. *Yuan che*, chap. XCI, p. 1 r°).

2) Cf. *Yuan che*, chap. XCII, p. 4 r° et v°. Le *hing-yu-che-t'ai* des diverses provinces du *Kiang-nan* 江南諸道行御史臺 était établi à *Chao-hing fou* 紹興.

3) Cf. p. 428, n. 5.

4) Les *siuan-wei-sseu* étaient des administrations provinciales dont le nombre varia pendant la durée de la dynastie *Yuan*. Chacune d'elles comportait 3 *siuan-wei-che* 宣慰使 et divers fonctionnaires de moindre importance (cf. *Yuan che*, chap. CXI, p. 2 v°).

5) Cf. *Yuan che*, chap. CXII, p. 4 v°.

6) Cf. p. 389, n. 1.

qu'ils invoqueraient le Ciel, et pour Nous demanderaient la longévité; ainsi a été dit.

A l'époque (1330) où l'empereur *Tcha-ya-tou* (Djidjagatou khan) ordonna de construire le grand temple *Long-siang tsi-k'ing*, (il voulut) qu'on se conduisît en conformité avec les prescriptions des Règles pures [1]); ainsi disant tels ont été les édits rendus.

Les prescriptions des Règles pures qui ont été auparavant instituées par le maître du Dhyāna *Kio-tchao* [2]), grand sage du *Po-tchang* dans le district de *Long-hing* du *Kiang-si*, dans ces dernières années par chaque temple en particulier ces prescriptions des Règles pures ont été augmentées ou diminuées et ne sont plus uniformes. Maintenant, il est ordonné à l'abbé *Tō-houei*, directeur du temple du dhyāna *Cheou-cheng*, (qui fut celui du) grand sage de la montagne *Po-tchang* [3]), de les rassembler de nouveau; il est ordonné à l'abbé *Siao-yin* [4]), du grand temple *Long-siang-tsi-k'ing*, de présider au choix des *ho-chang* (religieux bouddhistes) compétents pour cette affaire, et de bien reviser (ces Règles pures) pour les ramener à l'uniformité [5]). A l'avenir, les Règles pures qui ont été augmentées ou diminuées par chaque temple en particulier, et qui ne sont plus uniformes, il est interdit de les pratiquer; qu'on agisse en se conformant à ce corps de stipulations des Règles pures qui aura été revisé et ramené à l'uniformité. Ainsi a été dit. Edit donné pour qu'on le possède.

1) Cf. p. 438, lignes 1—6.

2) Nom posthume conféré au religieux *Houai-hai*, premier auteur des Règles pures du *Po-tchang* (*Trip., éd. Jap.*, XXXIV, 10, p. 64 r°, col. 18). Sur *Houai-hai*, cf. p. 437, lignes 5—10.

3) Le grand sage de la montagne *Po-tchang* n'est autre que *Houai-hai*, alias *Kio-tchao*.

4) *Siao-yin* 笑隱 est aussi appelé *Ta-hin* 大訢; cf. p. 438, lignes 3 et suiv.

5) 爲頭揀選有本事的和尙好生校正歸一者. L'expression 好生 signifie «bien», littéralement «de bonne manière»; cf. dans la pièce N° XI la formule 怎生奏 «la requête de quelle sorte», c'est-à-dire «cette

Dans tous les bâtiments religieux et les habitations de ces (*ho-chang*) [1]), que les envoyés officiels ne séjournent pas; que (ces *ho-chang*) n'aient pas à fournir des chevaux de poste [2]); que les taxes et les redevances ne soient pas données par (ces *ho-chang*). Pour tout ce qui dépend des propriétés de ce temple: eaux et terres, parcs et forêts, hommes et animaux, moulins, boutiques, magasins des explications des règles (= bibliothèques?) [3]), salles de bains, plantations de bambous, pâturages dans la montagne [4]), ports sur les rivières et bateaux, que nulle personne quelle qu'elle soit ne prenne de force ou n'exige (quoique ce soit), et ne se fie en sa puissance. Cette proclamation ayant été ainsi faite, les gens qui désobéiraient se trouveraient sévèrement punis. En outre, ces (*ho-chang*) [5]) sont en possession de cet édit ainsi conçu. Si des gens commettaient des actions contraires à ces prescriptions, eux ne craindraient-ils donc rien? [6])

Edit. Ecrit la troisième année *yuan-t'ong* (1335), année du porc, le dix-huitième jour du septième mois [7]), lorsque Nous étions à *Chang-tou.*»

requête» (p. 434, ligne 8). — A cette phrase assez obscure, on peut comparer celle qui a été écrite en bon chinois par le lettré *Ngeou-yang Hiuan*, auteur de la préface de 1336: 仍勅大龍翔集慶寺住持大訢。選有學業沙門共校正之。期於歸一使遵行爲常法。(*Trip., éd. Jap.*, XXXIV, 10, p. 65 v°, col. 12—13) «En outre, l'Empereur ordonna au directeur du grand temple *Long-siang-tsi-k'ing*, *Ta-hin*, de choisir les çramaṇas ayant de l'instruction pour reviser avec eux cet ouvrage, en vue de le ramener à l'uniformité et de faire qu'on agisse en l'observant comme une règle invariable».

1) A partir d'ici, le décret ne vise plus que l'exemption des taxes qui est accordée aux religieux *Siao-yin* et *Tō-houei* ainsi qu'à leurs temples respectifs, le temple *Long-siang-tsi-k'ing* (cf. p. 438, lignes 1—4) et le temple *Cheou-cheng* (cf. p. 438, lignes 13—14). Nous avons déjà trouvé l'expression de 這的每 dans les pièces N^os^ VI et X; cf. p. 369, n. 1 et p. 393, n. 1.

2) Cf. p. 421, n. 6. 3) Cf. p. 425, n. 5.

4) Je suppose que, dans l'expression 山場, le mot 場 est l'équivalent de 牧場.

5) 這的每; cf. p. 369, n. 1. 6) Cf. p. 393, n. 5.

7) Dans le septième mois, le nom de la période d'années était encore *yuan-t'ong*; ce n'est qu'au onzième mois qu'on adopta le *nien hao* de *tche-yuan* (cf. *Yuan che*, ch. XXXVIII p. 7 r°).

N° XIV.

«En vertu de l'édit de l'Empereur, édit religieux [1]) du maître de l'Empereur *Kong-ko-eul-kien-ts'ang-pan-ts'ang-pou* [2]).

Edit religieux signifié [3]) aux fonctionnaires du *hing-tchong-chou-cheng*, du *hing-yu-che-t'ai* et du *hing-siuan-tcheng-yuan*, aux fonctionnaires du *siuan-wei-sseu* et du *lien-fang-sseu* [4]), aux officiers de l'armée, aux hommes de l'armée, aux officiers *ta-lou-houa-tch'e* (darougha) des villes, aux courriers officiels qui vont et viennent, aux autorités locales, aux gens du peuple, à la foule des *ho-chang* (religieux bouddhistes).

Au temps (1330) où l'empereur *Tcha-ya-tou* (Djidjagatou khan) construisait le grand temple *Long-siang-tsi-k'ing*, il a ordonné qu'on se conduisît en conformité avec les prescriptions des Règles pures du *Po-tchang*. Tel a été son édit.

Ces Règles pures ont été instituées il y a cinq cents ans [5]) par le Maître du dhyāna, le grand sage *Kio-tchao*. Maintenant l'Empereur a honoré (*Kio-tchao*) du titre de Maître *Hong-tsong-miao-hing* [6]);

1) 法旨; cf. p. 368, n. 3.

2) D'après le *Fo tsou li tai t'ong tsai* (ch. XXXVI, à la fin), c'est en montant sur le trône, le 8e jour du 6e mois de l'année 1333, qu'Oukhagatou khan (*Chouen ti*) conféra à *Kong-ko-eul-kien-tsang-pan-tsang-pou* 公哥兒監藏班藏卜 le titre de Maître de l'Empereur 帝師. Le même ouvrage nous apprend que ce titre avait été décerné en 1316 à *Kong-ko-lo-kou-lo-sseu-kien-ts'ang-pan-ts'ang-pou* 公哥羅古羅思監藏班藏卜, et que ce personnage mourut en 1327. On remarquera au commencement et à la fin des noms de ces deux personnages des syllabes identiques qui doivent être la transcription de mots tibétains.

3) 省諭的. Lorsqu'il s'agissait d'édits impériaux, nous avions la formule 宣諭的. Cf. p. 390, n. 8.

4) Cf. p. 489, n. 1—5.

5) De 814, date de la mort de *Kio-tchao*, à 1336, date du présent édit, il s'est écoulé 522 années.

6) Dans le décret de 1335 tel qu'il est relaté plus haut, on ne trouve aucune indication au sujet de ce nom posthume. Mais l'inscription composée par *Kie Hi-sseu* en 1336

en outre, considérant que, dans ces dernières années, chaque temple en particulier a fait subir à ces Règles pures des augmentations ou des diminutions, de sorte qu'elles ne sont plus uniformes, (l'Empereur) a ordonné à l'abbé *Tō-houei*, de la montagne *Po-tchang*, de les mettre en ordre de nouveau; il a ordonné à l'abbé *Siao-yin*, du temple *Long-siang*, de les reviser pour les ramener à l'unité, et pour qu'on agisse en se conformant au corps (de règles) ainsi fixé. Tel est l'édit qui a été donné pour qu'on le possède [1]).

L'Empereur, au sujet de [2]) ce qui concerne la religion, a ordonné qu'on agisse en se conformant au corps ainsi fixé des prescriptions des Règles pures revisées et ramenées à l'unité; ainsi a été dit. Il veut par là que, dans l'empire, tous les *ho-chang* (religieux bouddhistes) puissent faire leur salut de la même manière. Vous [3]), *ho-chang*, adaptez-vous aux saintes intentions de l'Empereur; glorifiez les Trois joyaux (Triratna); observez bien [4]) les Règles pures; ayez une bonne conduite et appliquez-vous à la sagesse. Spécialement pour l'Empereur demandez le bonheur et implorez la longévité afin de reconnaître ses saints bienfaits, et de magnifier la religion bouddhique. Que nulle personne quelle qu'elle soit ne désobéisse à cela. Les hommes qui désobéiraient à cet édit religieux ne craindraient-ils rien?

Edit religieux. Ecrit en l'année du rat (1336), le onzième jour du quatrième mois lorsque nous étions dans le grand temple de *Ta-tou* [5]).

confirme le fait qu'Oukhagatou khan conféra à *Kio-tchao* le titre de Maître *Hong-tsong-miao-hing* 加以弘宗妙行之號 (*Trip., éd. Jap.*, XXXIV, 10, p. 64 r°, col. 18). Voyez aussi plus bas la pièce N° XV (p. 446, lignes 3—6).

1) Cf. p. 421, n. 3.

2) 上頭; cf. p. 386, n. 3.

3) Le caractère que nous avons ici est le caractère 爾 avec la clef 心 au-dessous, et la clef 亻 à gauche; il signifie «vous», de même que le simple caractère 爾.

4) 好生; cf. p. 440, n. 5.

5) Péking.

N° XV.

«Ensuite d'un édit de l'Empereur, le *hing-siuan-tcheng-yuan* [1]) a reçu du *siuan-tcheng-yuan* une dépêche ainsi conçue:

Dans le rapport qu'il nous a adressé, le religieux *Tseu-tchong* déclare «qu'il est le karmadāna [2]) du temple du dhyāna *Cheou-cheng*, «(qui fut celui) du grand sage de la montagne *Po-tchang*, dans le «district de *Long-hing* de la province de *Kiang-si*. Le dix-huitième «jour du septième mois de la troisième année *yuan-t'ong* (1335), «l'abbé *Tō-houei*, directeur [3]) de ce temple, a reçu avec respect un «édit muni du sceau impérial dont voici la teneur en abrégé: — «Les prescriptions des Règles pures qui ont été auparavant instituées «par le maître du dhyāna *Kio-tchao*, grand sage du *Po-tchang* dans «le district de *Long-hing* du *Kiang-si* [4]), ... qu'on agisse en se «conformant à ce corps de stipulations des Règles pures qui aura «été revisé et ramené à l'uniformité. Ainsi a été dit. Décret donné «pour qu'on le possède. Respectez cela. — Après nous être con-«formés respectueusement à cet ordre, nous demandons [5]) qu'on nous «accorde l'autorisation, — afin que dans toutes les provinces on «connaisse et on lise la manière dont a été réglée cette affaire, — «de transcrire respectueusement le texte intégral de cet édit pour «l'adjoindre en tête (de l'ouvrage)».

1) Cf. p. 428, n. 5.

2) 知事僧. On trouve cette expression employée pour désigner le karmadāna dans un passage d'*Yi-tsing* (trad. TAKAUSU, p. 102, ligne 22). Ailleurs cependant (trad. CHAVANNES, p. 89, lignes 5—6), *Yi-tsing* indique que la traduction régulière de karmadāna est 授事 «celui qui donne les occupations».

3) Cf. p. 870, n. 8.

4) La suite comme plus haut, p. 440, lignes 7—23.

5) C'est le karmadāna du temple *Cheou-cheng* qui demande en son nom et en celui de l'abbé *Tō-houei*, l'autorisation de reproduire le texte de l'édit impérial en tête de la nouvelle édition des Règles pures.

Ayant reçu (ce rapport), nous considérons [1]) que, la troisième année *yuan-t'ong* (1335), le septième jour du cinquième mois, le second jour du *k'ie-sie* (kechik) d'*A-tch'a-tch'e* [2]), (l'Empereur) se trouvant alors au *na-po* (nabo) de *San-ki-ta* [3]), — en présence [4]) du *p'ing-tchang T'o-pie-t'ai* [5]), du *p'ing-tchang K'ouo-eul-ki-sseu* [6]) du *yuan-che A-lou-houei*, du *hio-che Kiu-li*, etc., — le *ta-sseu-t'ou Poulan-hi* [7]) et le *tchong-tch'eng Sa-ti* [8]) ont reçu la transmission d'un édit impérial (ainsi conçu): «Les prescriptions des Règles pures qui «ont été auparavant instituées par le maître du dhyāna *Kio-tchao*, «grand sage du *Po-tchang* dans le district de *Long-hing* du *Kiang-si*; «dans ces dernières années par chaque temple en particulier [9]) ces «prescriptions des Règles pures ont été augmentées ou diminuées. «Maintenant, il est ordonné à l'abbé *Tō-houei*, directeur du temple «*Po-tchang*, de les mettre en ordre de nouveau; il est ordonné à «l'abbé *Siao-yin* du grand temple *Long-siang-tsi-k'ing*, de présider «au choix des *ho-chang* compétents pour cette affaire [10]) et de «bien [11]) reviser (ces Règles pures) pour les ramener à l'uniformité.

1) C'est le *siuan-tcheng-yuan* qui parle.

2) Cf. p. 429, n. 3.

3) 三吉怛納鉢. *Nabo* est un ancien mot khitan désignant les palais où l'Empereur s'arrêtait en voyage 行宮 (cf. PALLADIUS, *Elucidations of Marco Polo's travels in N. China*, dans J. N. C. B. Roy. As. Soc., N. S., vol. X, p. 25, n.).

4) 對. Cf. p. 432, n. 4.

5) *T'o-pie-tai* 脫別歹 eut le titre de *p'ing-tchang-tcheng-che* de 1333 à 1335 (*Yuan che*, chap. CXIII, p. 1 r° et v°).

6) Comme *T'o-pie-tai*, *K'ouo-eul-ki-sseu* 闊兒吉思 fut *p'ing-tchang-tcheng-che* de 1333 à 1335 (*Yuan che*, chap. CXIII, p. 1 r° et v°).

7) Cf. p. 433, n. 1.

8) Cf. p. 432, n. 5.

9) Au lieu de 近年以來各寺裏, le texte donne la leçon fautive 近各寺年裏.

10) Cf. p. 440, n. 5.

11) 好生; cf. p. 440, n. 5, et p. 443, n. 4.

«Qu'on agisse d'après ce corps (de stipulations) ainsi fixé [1]). Edit «(donné) pour qu'on le possède».

«D'autre part, le maître du dhyāna *Kio-tchao*, grand sage du «*Po-tchang*, Nous augmentons (ses honneurs) en lui conférant le «titre de Maître *Hong-tsong-miao-hing*. Que le *siuan-tcheng-yuan* «délivre une pièce écrite au chef des rédacteurs pour qu'il la publie. «Ainsi conçu est l'édit impérial. Respectez cela».

Après que le chef des rédacteurs eut publié son rapport afin que le *tchong-chou-cheng* en fût informé, et après que l'édit impérial reçu eut été remis au département mongol [2]), puis eut été envoyé au *Han-lin-yuan* qui l'a distribué en se conformant (aux règlements), maintenant, notre département [3]) en a été avisé. Quand vous aurez transcrit respectueusement le texte intégral de l'édit impérial en tête (de l'ouvrage), il faut que nous fassions cette dépêche pour vous prier [4]) de veiller à l'exécution, et de donner (des ordres en conséquence) à tous vos subordonnés. Donnez (ces ordres) en vous appuyant respectueusement (sur ces indications). Que cela soit observé.

Après [5]) avoir transcrit respectueusement le texte intégral (de l'édit impérial) en tête (de l'ouvrage), nous donnons mission à tous les subordonnés de notre département en leur écrivant [6]) de veiller à l'exécution. Nous donnons (ces ordres) en nous appuyant respectueusement (sur les indications reçues). Cette dépêche dont il faut tenir compte [7]) est remise (au destinataire).

1) Il faut lire 與定體行.

2) De cette phrase il semble résulter que les édits impériaux étaient d'abord rédigés en Mongol puisqu'on les envoyait au département mongol sans doute pour que celui-ci les traduisît en Chinois.

3) Le *siuan-tcheng-yuan*.

4) Le *siuan-tcheng-yuan* s'adresse au *hing-siuan-tcheng-yuan*.

5) C'est le *hing-siuan-tcheng-yuan* qui parle.

6) Aujourd'hui encore le mot 仰 s'emploie lorsqu'il s'agit d'une lettre écrite à un subordonné.

7) Cf. p. 408, n. 7.

La dépêche qui précède est remise à l'abbé *Tŏ-houei*, du temple du dhyāna *Cheou-cheng*, (qui fut celui) du grand sage de la montagne *Po-tchang*. Que cela soit observé.

(Une ligne en écriture mongole).

Le ○ jour du ○ mois de la deuxième année (1336) *tche-yuan*».

(*à suivre.*)

DE LA CHUTE DU TON MONTANT

DANS LA LANGUE DE PÉKIN

PAR

A. VISSIÈRE.

Les auteurs japonais du 官話指南 *Kouān-houá tchè-nân*, «Boussole du langage mandarin», mon regretté ami Goh Keita 吳啟太 et M. Tei Nagakuni 鄭永邦, qui lui a succédé comme interprète et secrétaire de la légation impériale du Japon à Pékiu, ont formulé, dans l'introduction dont ils ont fait précéder cet ouvrage, une règle de prononciation qui me paraît trop absolue:

«Toutes les fois qu'il arrive, en parlant, — disent-ils, — que deux mots affectés du ton montant se suivent, le premier doit être lu au ton égal inférieur et le second au ton montant. C'est là ce qu'exprime le dicton 逢上必倒, «A la rencontre du *montant*, chute certaine». Ce qui signifie que, lorsque deux mots au ton montant se rencontrent, le ton de l'un d'eux ne manque pas de *tomber*».

凡言語內、如值有兩上聲字相連者、其上一字、應讀下平、其下一字、應讀上聲、所謂逢上必倒是也。(言兩上聲字相值、則必倒一字之聲也。)

Par le terme *tomber* il faut entendre que la voix, pour émettre la première syllabe *ne monte pas*, en dépit de l'accentuation habituelle du mot que cette syllabe constitue, tandis qu'elle s'élève

normalement sur la seconde, qui est ainsi seule à garder son ton propre. Remarquons *à priori* qu'il peut y avoir divergence entre la règle énoncée en premier lieu, qui comporte le passage au ton égal inférieur, c'est-à-dire la formule ˋˋ = ˄ˋ, et l'adage chinois donné comme équivalent, mais qui se borne à signaler la chute, ou le manque à monter, de la première émission vocale.

La même question avait, plus de dix ans avant la publication de la «Boussole», attiré l'attention de Sir Thomas Wade qui, en présence de l'indifférence des Chinois pour l'étude raisonnée du langage usité dans leur capitale actuelle, a su se faire, en quelque sorte, le législateur du parler pékinois. Dans la VII^{ème} partie de ses *Tone exercises* (*Tzŭ erh chi*, *P'ing-tsê pien*), Sir Thomas traite ainsi de la rencontre, du choc, de deux *chàng-chēng*:

«..... Sous le 3ème (ton), le changement est plus remarquable; la première syllabe est changée presque, sinon tout à fait, de façon à passer au 2nd ton; cependant, il y a une limitation manifeste propre à des voyelles particulières.... Lorsque trois mots sont joints, comme dans *woù teoù mì* [1]), Cinq boisseaux de riz, le dernier est le seul qui sonne pleinement au 3ème ton; dans *tsaò-k'i sì lièn*, Se laver la figure le matin, le ton de *k'i* diffère certainement de celui de *tsao*, mais *lien* est le seul mot des quatre qui conserve pleinement le 3ème ton».

C'est donc avec une réserve plus grande, en ce qui concerne le ton égal inférieur, que s'est exprimé l'auteur anglais. Quelques exemples cités dans les tables phonétiques qui suivent l'exposé précité témoignent de la même circonspection:

1) Pour simplifier, je remplace, dans cette citation et les subséquentes, la transcription anglaise de Sir Thomas Wade par la transcription française.

«晒水 *wài chouèi*, Puiser de l'eau avec une écope [1]). Notez *wài* presque *wâi*.

«早晚 *tsào wàn*, Tôt et tard; Plus tôt ou plus tard. Notez *tsào* presque *tsâo*.

«永遠 *yòng yuàn*, Pour toujours. Notez *yòng* presque *yóng*».

Toutefois, la remarque relative à l'expression 可否 *k'ô feòu*, — «Est-ce juste ou non? Est-ce faisable ou non? Juste ou non. Notez que *k'ô* est proprement *k'ò*», — corrobore sans restriction la règle édictée par les auteurs japonais.

J'ai dit que cette règle me paraissait trop absolue et un examen méthodique des différents cas à envisager, où deux mots au ton montant se suivent, convaincra le lecteur qu'il n'y a là qu'une question d'accentuation (ce *Rhythm* dont Sir Thomas Wade signale ailleurs l'importance), une syllabe, tantôt la seconde, tantôt la première, étant accentuée, tandis que l'autre est atone, que parfois l'une et l'autre gardent leur ton montant et que le passage au ton égal inférieur n'est aucunement établi. Les Chinois originaires de Pékin auxquels j'ai demandé à cet égard leur sentiment n'ont pas admis cette déviation à ce degré de précision, tout en reconnaissant que la prononciation de l'un des deux mots entrant en combinaison est atténuée, plus légère, 輕 *k'ing*, tandis que celle de l'autre prédomine. La *chute* est constatée; mais, de *hiá-p'îng*, point. Nous allons voir que le 必 *pî*, «certain», du dicton chinois ne doit pas non plus être pris au pied de la lettre, et qu'il *exagère*, fait assez commun à tels aphorismes, qui généralisent ce qui ne devra être appliqué qu'à certains cas particuliers.

1) 晒 *wài* est un pékinisme pour *yào*, prononciation qu'indiquent les dictionnaires indigènes.

Avant d'entrer dans le détail, quelques constatations, empruntées à des mots très usuels, sont de nature à faire naître nos doutes relativement aux règles de prononciation, japonaise et chinoise, qui nous occupent. Ne dit-on pas 那裏 **nà**-*li*, pour Où? Où, Où que ce soit, en accentuant très nettement la première syllabe *nà*, tandis que la seconde *li*, affectée ailleurs du ton montant qui lui appartient, sonne à peine? Et, si nous renversons l'ordre d'accentuation, en disant 那裏 *na*-**lì**, ne va-t-on pas comprendre Là (*ná-li*)?

On dit, il est vrai, 好歹 *hao* **tài**, Bon ou mauvais, ce qui est d'accord avec les règles ci-dessus, et aussi 管保 *kouan*-**pào**, Garantir, mais nous nous garderons bien de prononcer 嬭子 *nai*-**dzèu**, que personne ne comprendrait pour du Lait, ou 耳朵 *eul*-**tò**, qui ne correspond à aucun mot de la langue parlée, une Oreille étant dénommée invariablement **eùl**-*to*.

Et ainsi de suite; l'usage de la langue, l'audition attentive des Chinois de Pékin dans leur élocution, montrent, à tout moment, que l'atténuation du premier des deux *chàng-chāng* successifs n'a rien du caractère impératif que le mot 必 implique. Toutefois, le dicton rappelé par les deux auteurs japonais n'a pas, comme la règle qui le précède dans les prolégomènes de leur manuel de conversation, une origine étrangère et nous devons rechercher quelle signification restreinte les Chinois, qui se le sont transmis et l'emploient, et qui sont les juges les plus compétents en l'espèce, ont voulu lui assigner.

C'est le propre de la langue chinoise, surtout de l'idiome parlé (car c'est à cette condition que celui-ci est intelligible) de procéder par courtes associations de mots, ce qui permet d'en comparer le style à une mosaïque formée de pièces qui demeurent distinctes, quoique rapprochées, mais qui ne sont pas fondues dans un tissu harmonieux par le jeu de transformation que les flexions des lan-

gues indo-européennes rendent possible. Pour nous guider dans cette étude, j'envisagerai donc successivement deux syllabes ou mots chinois affectés du ton montant, employés côte à côte, d'abord lorsqu'ils demeurent franchement indépendants entre eux et conservent leur valeur significative propre, et aussi dans leurs contingences diverses d'association.

1°. Indépendants, les deux mots au *chàng-chēng* doivent, semble-t-il, garder individuellement la même valeur comme ton et comme signification. On dira donc: 我好 *wò hào*, Je suis bon (ou Je vais bien), chaque syllabe étant également accentuée. De même: 買馬 *mài mà*, Acheter un cheval. Telle est la théorie. Elle est incontestable, en chinois comme en français. Dans la pratique, il existe une prédominance de signification, qui fait que le Chinois dira *wò* **hào**, comme nous disons nous-mêmes. Je vais **bien**, à moins que nous n'ayons la volonté de dire: **Moi**, je vais bien, ou même: **Moi**, je vais **bien**; dans ces deux derniers cas, nous aurons en chinois, de manière identique: **wò** *hao*, ou: **wò hào**. Mais, l'émission consécutive de deux tons montants ne peut se produire sans une chute intermédiaire, d'où un hiatus, résultant de cette difficulté de prononciation, hiatus qui n'existe ni dans le *wo* **hào** habituel, ni dans le **wò** *hao* par lequel ou insiste sur la personne de celui qui parle.

Dans les locutions suivantes, l'intonation usuelle est, de même:

買李子 *mai* **lì**-*dzeu*, Acheter des prunes.

總管 *tsong* **kouàn**, Administrer en chef.

打小的 *ta* **siào**-*tí*, Fabriquer des petits (objets).

主稿子 *tchou* **kào**-*dzeu*, Etre l'auteur responsable d'une rédaction.

L'accentuation, bien entendu, porterait sur le premier mot par une sorte d'emphase, si telle était la volonté de s'exprimer. Mais on peut considérer ce cas comme formant exception à l'usage, qui est d'accord avec le précepte 逢上必倒.

2°. Dans la contexture du langage chinois, dans cette mosaïque à laquelle je faisais allusion tout à l'heure, les associations de mots, qui n'ont d'ailleurs de lien sensible que dans la prononciation, et nullement dans l'écriture, ont une fréquence dont nos mots composés ou juxtaposés ne peuvent donner aucune idée. Si le style écrit se présente souvent comme un tissu de citations, le langage, de son côté, consiste dans le rapprochement de membres de phrase tout faits et qui semblent empruntés de façon à laisser à l'invention l'aire la moins large possible. Dans ces associations, distinguons trois catégories de mots ou locutions, pouvant comprendre deux ou même trois syllabes appartenant foncièrement au ton montant. Nous allons voir que cette répartition influe sur la prononciation des éléments constitutifs dans des sens différents:

a) La même syllabe est répétée. Ici, deux subdivisions s'imposent, suivant la fonction grammaticale des mots dissyllabiques ainsi formés.

— Si ces mots sont des substantifs ou des verbes, la répétition du mot principal ne change pas la signification, mais l'accentuation porte sur la *première* syllabe, ce qui met nettement en faute la règle japonaise et la dicton chinois, et cela dans un nombre considérable de cas. Ex.:

Substantifs: 姐姐 **tsiè**-*tsie*, Sœur aînée.
嫂嫂 **sào**-*sao*, Belle-sœur.
奶奶 **nài**-*nai*, Grand mère maternelle, Dame.
癢癢 **yàng**-*yang*, Démangeaison.
Verbes: 想想 **siàng**-*siang*, Penser, Réfléchir.
數數 **chòu**-*chou*, Compter.
跑跑 **p'ào**-*p'ao*, Galoper, Courir.
補補 **poù**-*pou*, Réparer, Remplacer.
掃掃 **sào**-*sao*, Balayer.

担担 tàn-*tan*, Epousseter.
點點 tièn-*tien*, Compter en faisant un pointage [1]).

Dans les exemples qui précèdent, l'atonie de la seconde syllabe n'échappera à personne et elle se manifeste également aux autres tons (哥哥 kō-*ko*, Frère aîné). Lorsque le mot primitif contient deux voyelles conservant leur son pur, telles que *a* et *o*, la modification de prononciation est assez sensible pour que nous puissions la noter par l'écriture; c'est ainsi que **nài**-*nai*, sonne à nos oreilles comme un mot français que nous prononcerions *năènè*. Dans **sào**-*sao*, le second *a* s'élide et le second *o*, de fermé qu'il était, devient ouvert: *sâŏsŏ*. Ce n'est point là le *hiá-p'îng* ou ton égal inférieur, mais seulement le résultat du manque d'accentuation, l'atonie.

— Si un adjectif ou un adverbe est redoublé en chinois, cette réduplication cesse d'être sans influence sur la signification. Elle a une valeur intensive et comporte le superlatif. La locution est généralement terminée par la particule qualificative 的 *tí*, précédée ou non de 兒 *eûl*, explétif. C'est la formation 好好兒的 *hao*-**hào**-*eûl-tí*, Très bon, Très bien, dans laquelle l'accent tonique tombe sur la *seconde* syllabe. Citons encore:

遠遠兒的 *yuan*-**yuà'***eul-tí*, Très loin,
短短兒的 *touan*-**touà'***eul-tí*, Très court,
緊緊兒的 *kin*-**kì'***eul-ti*, Très serré.

De même, sans la désinence 兒 *eûl*:

早早的 *tsao*-**tsào**-*tí*, Très tôt.
苦苦的 *k'ou*-**k'où**-*tí*, Très misérable, etc.

Il arrive, d'ailleurs, que des substantifs servent à former des locutions adjectives ou adverbiales de même structure; ils sont alors régis par la même règle phonétique et l'accent porte sur le second.

1) Notons que, dans la formation 比一比, Faire une comparaison, qui est différente, les deux tons montants subsistent: **pì** *yí* **pì**.

Dans la phrase 管管兒筆都壞了 *kouan*-**kouà**'*eul pì toū houái lo*, Tous les pinceaux sont brisés (litt.: Tube à tube, les pinceaux sont entièrement brisés), le substantif 管 *kouàn*, Tube, forme la locution adjective 管管兒 *kouan*-**kouà**'*eul* qui qualifie Pinceaux.

De même que dans le cas précédent, l'accentuation du second élément n'est pas spéciale au ton montant. Elle se produit également aux autres tons; on dit sur le même rhythme:

正正兒的 *tcheng*-**tchéng**-*eul-tí*, Tout droit.
張張兒紙都稂了 *tchang*-**tchāng**-*eûl tchè toū jouà lo*, Feuille à feuille, tout le papier est chiffonné.

b) Le second mot au ton montant est un suffixe. Sa signification propre s'atténue et disparaît, pour ainsi dire, devant sa fonction comme marque du substantif ou du diminutif. C'est le cas de 子 *tsèu*, Fils. Invariablement alors, et contrairement aux principes énoncés dans le *Kouān-houá tchè-nân*, le suffixe perd son ton et le mot principal demeure seul affecté du ton montant. La prononciation de *tsèu* est même adoucie en *dzeu*. Il serait facile de remplir plusieurs pages de semblables substantifs où le *second* ton montant *tombe*. Je me bornerai à quelques exemples:

口子 **k'eòu**-*dzeu*, Bouche, Entrée.
果子 **kouò**-*dzeu*, Fruit.
板子 **pàn**-*dzeu*, Planche.
子子 **tseù**-*dzeu*, Boulet, Balle.
海子 **hài**-*dzeu*, Lac.
老子 **lào**-*dzeu*, Père.

Faire porter la tonalité sur le second terme comme sur le premier serait dénaturer ces mots polysyllabiques, et leur donner parfois une tout autre valeur; ainsi:

子子 *tsèu tsèu*, Tous les fils,

老子 *Lào tsèu*, le philosophe Lao-tseu, &c.

L'unité de ton, ou d'accent tonique, fait donc, dans la langue parlée, l'unité du mot. Le monosyllabisme est du domaine de la seule langue écrite.

c) Les deux mots signifient. La majorité des cas est ici en faveur du dicton 逢上必倒, auquel les mots formés à l'aide du suffixe 子 a porté une si grave atteinte; mais nous sommes loin encore de l'unanimité. Tantôt les deux termes associés sont accentués l'un et l'autre; tantôt le ton montant affecte le premier élément, aux dépens du second et tantôt, — le plus souvent, — le contraire se produit. Je citerai, en outre, quelques locutions représentées par les mêmes caractères qui changent de sens et d'emploi quand leur accentuation est modifiée.

— L'équivalence de tonalité existe dans un certain nombre de groupes usuels, l'émission ne pouvant se faire, comme il a été observé plus haut, sans un hiatus, courte reprise de la voix dans sa double ascension. On dit généralement:

水土 *chouèi-t'òu*, Climat (Eau et terre),

紙筆 *tchè-pì*, Papier et pinceau,

sans que l'on puisse discerner une prédominance du second ton sur le premier.

— Dans les groupes suivants, le premier ou le second des deux mots semblent, en général, être accentués indifféremment. Les différences individuelles ne sauraient amener à l'établissement d'une règle.

朋友 **p'èng**-*yeou* ou *p'eng*-**yèou**, Ami.

勇敢 **yòng**-*kan* ou *yong*-**kàn**, Audace, Courage.

短少 **touàn**-*chao* ou *touan*-**chào**, Manquer.

老鼠 **lào**-*chou* ou *lao*-**choù**, Rat.

Il m'a été affirmé que **lào**-*hou*, pour Tigre 老虎, était popu-

laire, et *lao*-**hoù**, d'une meilleure langue. On entend certainement plus souvent le premier que le second.

La prédominance d'une syllabe sur l'autre est souvent, dans ces mots, difficile à discerner.

— L'accent tonique, dans les composés qui suivent, porte sur la première syllabe:

耳朵 **eùl**-*to*, Oreille.
那裏 **nà**-*li*, Où? Où, Où que ce soit.
喜雀 **hì**-*tsiao*, Pie.
孔雀 **k'òng**-*tsiao*, Paon.

Il est à remarquer que le second caractère des groupes ci-dessus peut être rapproché du suffixe 子 *tsèu*, dont la règle les régit. Ce sont, en effet, de véritables substantifs auxiliaires, qui jouent le même rôle de désinences génériques, sans perdre au même degré leur signification. On dit de même 早已 **tsào**-*yi*, Depuis longtemps.

— Le second élément affecté du ton montant est seul accentué dans les groupes suivants:

一管筆 *yí kouan* **pì**, Un pinceau.
筆管 *pi* **kouàn**, Tube de pinceau, Pinceaux.
小筆 *siao* **pì**, Petit pinceau.
水管子 *chouei* **kouàn**-*dzeu*, Tuyau à eau.
水果 *chouei* **kouò**, Fruit aqueux.
一口水 *yí k'eou* **chouèi**, Une gorgée d'eau.
一碗水 *yí wan* **chouèi**, Un bol d'eau.
一个水碗兒 *yí-kó chouei* **wà'***eul*, Un bol à eau.
一股水 *yí kou* **chouèi**, Un cours d'eau.
一眼井 *yí yen* **tsìng**, Un puits.
打水 *ta* **chouèi**, Puiser de l'eau.
海口 *hai* **k'eòu**, Embouchure maritime, Port de mer.
北海 *Pei* **hài**, Mer du nord, Pakhoi.
水手 *chouei* **cheòu**, Matelot.

洗臉 *si* **lièn**, Laver la figure.
點火 *tien* **houò**, Allumer du feu.
好走 *hao* **tseòu**, Facile à parcourir, Bon pour la marche.
馬走 *ma* **tseòu**, Le cheval marche.
酒好 *tsieou* **hào**, Le vin est bon.
好酒 *hao* **tsieòu**, Du bon vin.
馬掌 *ma* **tchàng**, Fer à cheval.
指甲 *tche* **kià**, Ongle.
雨傘 (ou 繖) *yu* **sàn**, Parapluie.
螞蟻 *ma*-**yì**, Fourmi.
古董 *kou* **tòng**, Objet d'antiquité.
某某 *meou* **meòu**, Un tel, X***, N....
祖母 *tsou* **moù**, Aïeule paternelle.
主母 *tchou* **moù**, Patronne.
母狗 *mou* **keòu**, Chienne.
使館 *che* **kouàn**, Légation.
總統 *tsong* **t'òng**, Général en chef, Président de république.
總理 *tsong* **lì**, Administrer en chef.
總管 *tsong* **kouàn**, id.

Il en est de même dans des locutions verbales composées de deux synonymes, telles que:

管理 *kouan*-**lì**, Administrer, S'occuper de.
體貼 *t'i*-**t'iè**, S'inspirer de, S'adapter à.
指使 *tche*-**chè**, Inciter, etc.

Et aussi dans certaines expressions formées de deux mots opposés par leur sens:

表裏 *piao* **lì**, L'extérieur et l'intérieur.

Les exemples ci-dessus, que j'ai multipliés à dessein, et leurs similaires, qu'il serait facile de citer en nombre assez considérable, présentent donc la justification, dans une mesure importante, de l'adage, trop général, en cours parmi les Chinois.

Mais, ainsi que je l'annonçais un peu plus haut, il y a quelques associations courantes de mots qui donnent lieu à deux lectures, selon les acceptions diverses qui leur sont attribuées. Dans la locution 所以 (*sò yì*), la seconde syllabe est accentuée lorsque le développement de la pensée, l'effet résultant du fait déjà énoncé, suit ou devrait suivre, c'est-à-dire quand nous dirions, en français: C'est pourquoi.... Ex.: 所以沒有給 *so*-**yì** *mêi-yeòu kèi*, C'est pourquoi on n'a pas donné. Si, au contraire, la même expression est employée seule, comme réponse conclusive de ce qui vient d'être dit, avec la signification de notre C'est pour cela!, elle se prononce **sò**-*yi*.

De même, 可以 (*k'ò yì*) a deux lectures, suivant que cette locution verbale (Pouvoir, Pouvoir servir à) introduit une mention ou sert d'acquiescement. Ex.: 這麼着、可以辦得動 *tchémo tchô*, *k'o*-**yì** *pán-tê-tóng*, De cette façon, on pourra régler (l'affaire) de manière effective; et, d'autre part, cette réponse: 可以 **k'ò**-*yi*, Certainement, (on le pourra); à moins que l'on ne fasse de 以 *yì* le verbe principal et que l'on ne veuille faire entendre: C'est bien cela! 可以 *k'o*-**yì** (Cela peut être employé!).

Dans 可否 *k'o* **feòu**, Peut-on ou non? Qu'il soit possible ou non de...., le verbe 可 *k'ò* perd le ton montant. Nous avons vu que Sir Thomas Wade lui reconnaît le ton égal inférieur.

L'exemple de 老子 est topique: *Lào tsèu*, le philosophe Lao-tseu, et **lào**-*dzeu*, Père.

A ce qui précède nous sommes amenés à rattacher quelques courtes phrases dans lesquelles deux ou plusieurs mots appartenant au ton montant se présentent successivement. Les listes ci-dessus en contenaient déjà quelques-unes. L'accentuation porte alors, bien entendu, à volonté sur celui de ces mots qui, dans notre pensée, à une importance prédominante:

很好 *hen* **hào**, C'est très **bien** (usuel).
很好 **hèn** *hao*, C'est **très** bien (emphatique).
比我小 *pi* **wò** *siao*, Il est plus petit que **moi**.
比我小 *pi wo* **siào**, Il est plus **petit** que moi.
得給我 **tèi** *kei wò*, **Il faut** me donner.
得給我 *tei* **kèi** *wo*, Il faut me **donner**.
得給我 *tei kei* **wò**, Il faut **me** donner.

En dehors des dérogations intentionnelles à l'usage ordinaire qui impliquent une signification particulière, le chinois a, comme le français, une tendance à accentuer la fin d'un mot composé ou d'une courte phrase. Nous disons Bon**jour**, Journ**al**, Bon **cœur**, C'est **bien**, et non **Bon**jour, **Jour**nal, **Bon** cœur, **C'est** bien. Il en va de même des associations de mots de la mosaïque chinoise, à moins que les syllabes terminales ne soient des facteurs auxiliaires de la langue parlée, jouant le rôle secondaire de désinences grammaticales. La formule 逢上必倒, à laquelle nous ne pouvions songer à refuser toute vérité, — ces dictons, fruits de la commune observation, sont toujours vrais, pour avoir persisté, — mais dont l'application exigeait d'être précisée, doit donc être comprise ainsi, que si deux mots affectés du ton montant et *ayant une importance égale de signification* se suivent, l'accentuation porte, en règle générale, sur le second, tandis que le ton du premier «tombe», c'est-à-dire que la voix ne s'élève pas pour l'émettre.

K'UEI-CHI'S VERSION OF A CONTROVERSY BETWEEN THE BUDDHIST AND THE SĀMKHYA PHILOSOPHERS.

AN APPENDIX TO THE TRANSLATION OF PARAMĀRTHA'S 'LIFE OF VASU-BANDHU' [1]

BY

J. TAKAKUSU.

K'uei-chi [2]) in his commentary on Vasu-bandhu's Vijñāna-mātra-siddhi says: —

"There was a heretic named Ka-pi-la [3]) (Kapila) which means 'yellowish-red' if translated.

He was so called, because the colour of his face and hair was yellowish-red. Even now the Brahmins who are much respected in India are all yellowish-red in colour. At that time the world called him the 'hermit of yellowish-red colour' (Kapila).

Among his disciples the chief were split up into eighteen groups

1) See the 'T'oung-pao', July, 1904, pp. 270—296.

2) 窺基 K'uei-chi was a direct disciple of Hiuen-tsang. He lived A.D. 632—682. Otherwise called 'Tzŭ-ên Ta-ssŭ' (慈恩大師), the 'Author of One-hundred Commentaries' (百本疏主) or the 'Master of the Three Carriages' (三車和尚). His interpretation is believed to represent the oral transmission of his teacher, Hiuen-tsang. Most of his numerous works are not found in the Chinese Tripiṭaka collection.

3) 劫比羅.

the head of which was called 'Ba-li-sha' (Varṣa) [4]), a word meaning 'Rain'. He was so called, because he was born during the rainy season. His associates were known by the name of the 'heretics of the Rain-host' (Vārṣa-gaṇya) [5]).

The word 'Sāṁkhya' means 'number', that is, number in knowledge. This name is obtained, because number is the foundation of calculation of all things, that is to say, the discussion originates from number, therefore it is called the 'number-discourse' (Sāṁkhya-śāstra) [6]), or we can say, the discussion produces number, therefore it is called the 'number-discourse'.

Those who compose a Sāṁkhya discourse or those who study the Sāṁkhya discourse are called a 'Sāṁkhya discourser' (Sāṁkhya-śāstrin) [7]).

The work of (one of) these teachers [8]) is the discourse called the 'Gold-Seventy' [9]).

There is a tradition that there was a heretic who came to the country of 'Gold-Ears' [10]), covering his abdomen with an iron-plate and putting a fire-tray on his head. He struck the 'drum of dispute' [11]) and expressed his wish of having a debate with a Buddhist

4) 伐里沙. Varṣa seems to represent 'Vṛṣa-gaṇa' of Paramārtha's 'Life of Vasu-bandhu and may be compared with the 'Bhagavān Vārṣa-gaṇya' of the Sāṁkhya-tattva-kaumudī. Comp. Garbe, S. ph., p. 86.

5) 雨衆 Vṛṣa-gaṇa means lit. 'Bull-herd' but the 'Gaṇa of Vṛṣa'. Here it is misunderstood. K'uei-chi's works generally abound in popular etymologies.

6) 數論.

7) 數論者.

8) Namely, one of the colleagues of Varṣa (Vārṣa-gaṇya).

9) 金七十論. It will be either 'Suvarṇa-Saptati' or 'Hiraṇya-Saptati'. Comp. the name 'Sāṁkhya-Saptati' given to the Sāṁkhya-Kārikā of Īśvara-Kṛṣṇa.

10) 金耳國 the 'Gold-ears' is Karṇa-Suvarṇa in E. India, visited by Hiuen-tsang.

11) It is said to have been customary for Indian kings to keep a drum before the Royal gate. Anyone who wishes to appeal to the court has to beat it. See note 66, p. 283, Toung-pao, July, 1904.

priest. Discussing (with his opponent) the theory that the world at the beginning exists but it does not exist at the end, he pointed out that Buddhism was in no way equal to the Sāṁkhya philosophy. Thereupon he composed a poetical work in 70 lines (verses), in which he set forth the Doctrine of the Sāṁkhya school.

The king then ruling was partial to this heretic and gave him some *gold* (as prize). On this account the latter named his work the 'Gold-Seventy', in order to show the great honour gained by himself.

The prose portion (i. e. commentary) is the work of the Bodhi-sattva Vasu-bandhu [12]).

A further explanation will be found below in the fourth volume".

In the fourth volume K'uei-chi continues the story and speaks about the relation between Vasu-bandhu and the author of the Sāṁkhya-Śāstra as follows: —

"At an old period when the Bodhi-sattva Vasu-bandhu was living, there was a Buddhist priest in E. India, who had a religious controversy with the adherents of the Sāṁkhya school.

The heretic set forth the twenty-five truths and said: — 'The earth and other matters are permanent, because they have no growth or extinction at every moment'. In this wise he explained his doctrine in an extensive scale.

The Buddhist priest then began to refuse the doctrine and said: — 'The earth and other matters are necessarily undergoing destruction even at the present moment. Since they undergo a great destruction afterwards at the time of dissolution, we know analogically that they are undergoing destruction even now'.

Then the heretic opponent replied: — 'They will have no

12) 天親菩薩.

destruction in the future, because they have no destruction at present, just like the mountain and other things we see before us'. The Buddhist could not answer to it. The king, seeing this, trusted the Sāṁkhya heretic and blamed the Buddhist priest causing him to ride on a donkey [13]).

The philosopher who was thus esteemed by the king wrote a treatise in verse amounting to 70 lines (verses). The king gave him a thousand gold pieces in order to commend it. The book which is known as the 'Gold-Seventy' now extant is of such origin.

Vasu-bandhu composed a treatise on the 'Truth in its Primal Sense' [14]). The treatise is otherwise called the 'Seventy (verses) on the Highest Truth' [15]). His object was to combat the work of the heretic above named i. e. the 'Gold-Seventy', and to refute utterly the heretical doctrine.

Vasu-bandhu said in his work just mentioned: — 'The heretic can not be a victor in the controversy, because he is faulty in premise, proof and example used in his reasoning while there is no such fault on the part of the Buddhist priest. The proof by which the heretic tried to establish his doctrine contains a fault, for who can say that, because there is no destruction observable at present, there will be no destruction in the future? The priest, on the other hand, merely said that things like the earth must have growth and destruction in the past, because they have destruction in the future, just like the flame of a lamp. The opponent, without understanding the inference of our priest, considered him to be wrong in his reasoning'.

13) See below note 16.

14) 第一義諦論. This is doubtless 'paramārtha-satya'. Comp. my I-tsing, index s.v.

15) 勝義七十論. This is 'paramārtha-saptati' opposed to the Sāṁkhya-saptati. This seems to have existed in Hiuen-tsang's time from the quotation given below.

At that time the (reigning) king ordered the work of Vasu-bandhu to be published in all India. There was then no person who could oppose him. At last the buried bodies of the former king, the Sāṁkhya heretic and the witnesses were ordered to be dug up and punished by beating. But as for some of those, (whose dead bodies were not to be found), the puppets prepared with grass or straw, in order to represent them, were flogged".

The above extracts are given here to show that there must have been a traditional story concerning the controversy between the Buddhists and the Sāṁkhya philosophers, in which Vasu-bandhu played, directly or indirectly, a prominent part. K'uei-chi's version, which probably represents a part of Hiuen-tsang's oral transmission of the story, seems to be much confused and mixed up [16]), but, on the whole it indicates that it is a faint recollection of the religious controversy, a considerably trustworthy version of which has been preserved by Paramārtha.

The most strange point of all in the story above quoted is the fact that the commentary-portion of the Sāṁkhya-kārikā as represented in Chinese is attributed to Vasu-bandhu.

This, having emanated probably from Hiuen-tsang, seems to have become a general belief among the Buddhist scholars of the T'ang dynasty, for K'uei-chi is not the only one who mentions Vasu-bandhu as the Author of the Sāṁkhya-kārikā-bhāṣya preserved in China.

Yuen-ts'eh [17]), a contemporary of K'uei-chi (died 682), Tsing-

16) For instance, Karṇa-suvarṇa where the controversy is said to have taken place and the punishment by compelling to ride on a donkey are not connected with our story at all. These occur in Hiuen-tsang's Mémoires under the country Karṇa-suvarṇa, E. India.

17) 圓測. In his commentary on the Nyāyānusāra (理門論疏), Yuen-ts'eh says that the text of the Sāṁkhya-kārikā is the work of a teacher of that school while the commentary is that of Vasu-bandhu.

liang (died 838) [18]), and Ju-li [19]), a contemporary of Tsing-liang, concur in mentioning Vasu-bandhu as the author of the said commentary. There is, however, no reason whatever why a Buddhist should write a commentary on the work of his opponent, and this point too, I think, must be dismissed as a confusion arising from a resemblance of the names, Sāṁkhya-saptati and Paramārtha-saptati.

From the Chinese translation of the Sāṁkhya-kārikā-bhāṣya in existence the text and the prose-portion seem to be by one and the same hand and, from the perfect silence of Paramārtha on this point, I am inclined to think that the commentary of the original 70 kārikās has in all probability been drawn up by Īśvara-kṛṣṇa himself.

As to the other points of the story of the controversy in question I refer my readers to my article on Paramārtha's 'Life of Vasu-bandhu', in which the date of the latter is discussed [20]), and my study of the Sāṁkhya-kārikā in the Light of the Chinese Translation [21]).

18) 清涼國師. In his discourse on the Avataṁsaka (華嚴玄談) Tsing-liang says that the Sāṁkhya-kārikā is the work of Īśvara-kṛṣṇa and its prose-portion is that of Vasu-bandhu.

Tsing-liang is a posthumous title, his name being Ching-kuan (澄觀); see Nanjio's Catal., p. 463 (37) but the date differs a little from ours.

19) 如理. Ju-li too in his comment on the Vijñāna-mātra-siddhi (唯識義演) attributes the prose-portion to Vasu-bandhu.

20) J. R. A. S., January 1905, pp. 1—21.

21) Bulletin de l'Ecole Française d'Extrême-Orient, Janv.-Juin, 1904, pp. 1—65.

Note de la Rédaction: M. Takakusu a déjà traduit en français dans le Bulletin de l'Ecole française d'Extrême-Orient (Janv.-Juin 1904, p. 38—39) les textes de *K'ouei-ki* dont il nous donne ici la version anglaise. Il nous a paru que ces textes étaient assez importants pour justifier cette publication en partie double.

NÉCROLOGIE.

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. *Alphonse Robert Conrad* Bottu, décédé à l'âge de 49 ans, à Chang-haï, le 27 juin 1904. M. B. né à Paris en 1855, était arrivé à Chang-haï (1880) comme employé de la maison Siemssen & Co.; il était passé au service de la Municipalité française puis il était entré à l'Arsenal de Kiang-nan comme professeur de français et de Droit international (1884); enfin il avait remplacé M. de Malherbe comme Secrétaire du Conseil municipal français de Chang-haï en 1898. M. B. avait été vice-consul de Portugal du 21 août 1890 au 2 juillet 1903. Il avait publié en 1894 une *Grammaire française à lusage des élèves chinois.*

Wong *T'ong-ho* 翁同龢, ancien Grand Secrétaire et Membre du Tsong-li Yamen, est mort dans la retraite le 3 juillet 1904, âgé de 78 ans, près de Wou-si 無錫, dans le Kiang-sou, d'où il était originaire. *Wong T'ong-ho* avait été reçu premier à l'examen pour le titre de docteur (*tsin chc*) en 1856 (cf. le P. Zi, *Pratique des examens littéraires*, p. 238).

BULLETIN CRITIQUE.

PAUL PELLIOT: *Deux itinéraires de Chine en Inde à la fin du VIII^e siècle* (Bulletin de l'Ecole française d'Extrême-Orient, tome IV. Janvier-Juin 1904, p. 131—413).

Pour expliquer deux itinéraires de Chine en Inde et deux itinéraires en Indo-Chine, qui tiennent tous quatre en quelques lignes, M. Pelliot a écrit un volume de près de trois cents pages. Ce seul fait suffit à montrer quelles discussions minutieuses sont nécessaires lorsqu'on veut arriver à déterminer la valeur exacte des témoignages chinois concernant les pays étrangers. Quoique ardue, la tâche vaut cependant qu'on l'entreprenne, car les résultats qui lui sont promis sont d'une haute importance: plus on étudie en effet la littérature Chinoise, plus on se convainc qu'elle est un foyer de lumière scientifique dont le rayonnement s'étend bien au-delà de l'Extrême-Orient; c'est en elle que la chronologie et la géographie historique de l'Asie centrale, de l'Inde et de l'Indo-Chine trouvent les points de repère inébranlables autour desquels s'ordonnent peu à peu les connaissances qui nous sont fournies par d'autres sources.

M. Pelliot était mieux qualifié que personne pour mener à bien les recherches qu'il a entreprises. On admirera dans son beau mémoire l'aisance avec laquelle il se meut au milieu d'une masse de textes vraiment formidable, l'érudition profonde qui lui rend

familières toutes les publications concernant la géographie et l'histoire de la Chine, de l'Indo-Chine et de l'Inde, la rigueur avec laquelle il détermine les lois phonétiques qui président aux transcriptions des mots étrangers en Chinois, l'exactitude qu'il met à citer les ouvrages Chinois en indiquant toujours la date à laquelle ils ont été composés et l'édition dont il se sert, la lucidité parfaite de ses raisonnements qui traitent souvent de problèmes presque inextricables, la rectitude de jugement qui lui suggère dans les cas les plus difficiles les solutions les plus vraisemblables.

Les itinéraires qu'étudie M. Pelliot ont été rédigés pendant la période *tcheng-yuan* (785—805) par le célèbre géographe *Kia Tan* 賈耽. Le premier va de Hanoï en Inde à travers le Yun-nan, la Birmanie et l'Assam; M. Pelliot le compare avec divers itinéraires du *Man chou* 蠻書 (écrit vers 860); il montre le rôle considérable que joua dans l'histoire la route de Chine en Inde par la Birmanie; il fait voir quelles sont les traces d'influence birmane qu'on peut relever dans les civilisations des anciens royaumes yunnanais de *Nan-tchao* et de *Ta-li*. — Le second itinéraire va du Tonkin à la capitale du Champa; il fournit à M. Pelliot l'occasion d'émettre des vues neuves et très intéressantes sur la situation des capitales successives du Champa. — Un troisième itinéraire fort obscur part du Tonkin, franchit la chaîne annamitique, et, par le bassin du Mékong, descend au Cambodge. — Enfin le quatrième itinéraire est celui de la route maritime qui mène de Canton en Inde; il évoque tous les problèmes que suscite la navigation des Chinois le long des côtes de l'Indo-Chine, au milieu des détroits et à travers l'Océan Indien; dans le texte chinois, cet itinéraire aboutit à Bagdad, mais M. Pelliot ne le suit que jusqu'au cap Comorin; nous espérons qu'il aura quelque jour l'occasion d'achever la dernière partie de sa tâche.

Dans un ouvrage aussi considérable on ne peut tout passer en

revue; je me bornerai à indiquer brièvement quelques points sur lesquels je me hasarde à n'être pas du même avis que M. Pelliot.

M. Pelliot (p. 164) émet l'opinion que le titre de mahārāja qui fut reconnu en 1254 par Mangou khan à l'ex-roi de *Ta-li* doit avoir été anciennement porté par les princes du *Nan-tchao*, puis par ceux de *Ta-li*; la supposition est vraisemblable, car on ne voit pas pourquoi, s'il en était autrement, l'Empereur mongol aurait imaginé de conférer ce titre hindou au prince qu'il venait de vaincre. M. Pelliot cherche à prouver son dire en rappelant que, d'après certains ouvrages Chinois, le titre de *mo-ho-ts'o* 摩訶嵯 (mahārāja) est attribué à un souverain de la famille *Mong*, c'est-à-dire du *Nan-tchao*, sur une stèle commémorant un pacte conclu entre ce prince et les trente-sept tribus du *Yun-nan* oriental. M. Pelliot a cependant lui même soupçonné que ce témoignage n'avait peut-être pas grande autorité; je crois pouvoir établir qu'il n'en a aucune: la stèle à laquelle il est fait ici allusion [1]) existe encore aujourd'hui; elle provient de l'ancienne ville de *Che-tch'eng* 石城, à une vingtaine de *li* au nord de la ville préfectorale de *K'iu-tsing* 曲靖; elle est reproduite dans le chap. CLX du *Kin che ts'ouei pien*. La date qu'elle porte est exprimée comme suit; 明政三年歲次辛未 «la troisième année *ming-tcheng*, le rang de l'année étant *sin-wei*»; cette indication des caractères cycliques permet de la rapporter à l'année 971 ap. J.-C. Aussitôt après cette date, le texte du *Kin che ts'ouei pien* donne les trois caractères 宣諭踞; ce sont apparemment ces trois mots qui ont été lus 摩訶嵯 par quelque épigraphiste novice; un estampage seul de la stèle nous permettrait de dire si la confusion était réellement

1) D'après les textes cités par Pelliot (p. 164, n. 3 et n. 4), il y aurait deux stèles parlant d'un traité avec les trente-sept tribus et c'est dans la première que le titre de *mo-ho-ts'o* apparaîtrait. Le *Nan tchao ye che* (trad. Sainson, p. 198 et 213) est moins explicite, et ne parle pas des trente-sept tribus à propos de la première inscription. On peut se demander s'il y a bien réellement deux stèles différentes.

possible; en tous cas, cette explication est la seule que je trouve à l'affirmation erronnée que le titre de *mo-ho-ts'o* (mahārāja) figurait dans cette inscription.

Les trente-sept tribus dont parle la stèle de 971 formaient une confédération qui occupait la partie orientale du *Yun-nan* et qui n'était qu' à moitié soumise aux princes de *Ta-li*. Ces trente-sept tribus étaient ce qu'on appelait des *Man* noirs 烏蠻部落三十七, comme on le lit dans l'inscription de 1304 sur la conquête du *Yun-nan* (*Tien hi*, VIII, 2, p. 37 r°). C'est ce nom de *Man* noirs qui est l'origine du terme de Karadjang par lequel les Mongols désignèrent la plus grande partie du *Yun-nan*; «les Karadjang, ce sont les *Man* noirs» 合剌章蓋烏蠻也, dit formellement le *Yuan che* (chap. CXXI, p. 3 r°). M. Pelliot me paraît avoir tort quand il écrit (p. 159): «Les Karajang seraient donc au sens large tous les peuples soumis au Nan-tchao, et aussi bien ceux de Yunnansen où le Nan-tchao avait sa seconde capitale que ceux de Ta-li où fut toujours sa véritable métropole, mais au sens étroit ce terme désignerait la vallée de Ta-li, berceau du Nan-tchao». C'est le contraire qui est vrai: au sens étroit, le terme Karadjang s'applique au territoire des 37 tribus des *Man* noirs dont la capitale était la ville de *Ya-tch'e*, le Yachi de Marco Polo, l'actuel *Yun-nan fou*; nous lisons en effet dans la biographie d'Ouriangkadai (*Yuan che*, chap. CXXI, p. 3 r°) que ce général «arriva à la ville de *Ya-tch'e* qui était la capitale des *Man* noirs» 至烏蠻所都押赤城. Au sens large, le Karadjang embrasse, non-seulement *Yun-nan fou*, mais aussi *Ta-li* qui est, d'après Marco Polo, une autre capitale du Carajan.

La biographie d'Ouriangkadai (*Yuan-che*, chap. CXXI, p. 3 r°) nous permet encore de signaler une confusion qui s'est souvent produite entre la capitale des *Man* noirs qui était *Ya-tch'e* 押赤 et la seconde capitale du royaume de *Nan-tchao*, puis de *Ta-li*,

qui fut appelée d'abord *Tche-tong* 拓東, et, plus tard, *Chan-chan* 善闡. En effet, cette biographie nous montre Ouriangkadai commençant par s'emparer de la capitale secondaire du royaume de *Ta-li*, *Chan-chan* 取附都善闡, et n'arrivant qu'ensuite à *Ya-tch'e* 押赤, capitale des *Man* noirs; cette dernière ville touchait au lac de *Tien* et était entourée d'eau de trois côtés 城際滇池三面皆水. Il est bien vraisemblable que cette ville de *Ya-tch'e*, le Yachi de Marco Polo, est *Yun-nan fou*. Mais alors nous ne pouvons plus placer *Tche-tong* (*Chan-chan*) à *Yun-nan fou*, puisque *Chan-chan* doit être nécessairement une localité distincte de *Ya-tch'e*. Je crois donc que M. Pelliot a tort d'accepter (p. 368, n. 1) l'identification traditionnelle de *Chan-chan* avec *Yun-nan fou*. Si *Chan-chan* n'est pas *Yun-nan fou*, où faudra-t-il le situer? Je ne puis répondre qu'avec un texte du *Nan tchao ye che* (trad. Sainson, p. 17 et p. 47) qui place *Tche-tong* (*Chan-chan*) à *P'ing ting hiang* 平定鄉, au nord de *Kouen-yang tcheou* 昆陽州; quoique ce témoignage n'ait pas grande autorité, il me paraît susceptible de s'accorder avec l'itinéraire de *Kia Tan*; il suffit en effet d'admettre que le voyageur, pour aller de *Tsin-ning* 晉寧 à *Ngan-ning* 安寧, contournait le lac de *Tien* par le sud au lieu de le contourner par le nord. Mais je n'ai pas à ma disposition des moyens suffisants d'information pour arriver à une certitude; je me borne donc à poser la question en indiquant que, puisque *Ya-tch'e* et *Chan-chan* sont deux localités distinctes, il est impossible de les identifier toutes deux avec *Yun-nan fou*.

Enfin, je crois que, dans la discussion sur la seconde route de Birmanie en Assam, M. Pelliot (p. 179) refuse un peu trop délibérément de prendre en considération la voie septentrionale par la haute vallée du Chindwin. Cette voie, en effet, est fort importante, et la passe Patkoi, qui peut être traversée par des éléphants est un des principaux moyens de communication entre le bassin de

l'Iraouaddy et celui du Brahmapoutre (cf. *Proceedings of the Roy. geogr. Soc.*, vol. IX, 1887, p. 19—42 et vol. X, 1888, p. 377—378).

Ed. CHAVANNES.

CAMILLE SAINSON: *Nan tchao ye che. Histoire particulière du Nan-tchao* (in-8 de III et 294 p., avec une carte hors texte. Paris, Leroux, 1904. Forme le tome 4 de la V^e^ série des publications de l'Ecole des Langues orientales).

Le *Nan tchao ye che* 南詔野史 est une histoire générale de la région qui forme aujoud'hui la province de *Yun-nan* 雲南; écrit en 1550 par *Yang Chen* 楊慎, il a été revu en 1775 par *Hou Wei* 胡蔚 qui y a ajouté quelques notes et un chapitre additionnel sur les événements de 1551 à 1659. La valeur scientifique de cet ouvrage chinois n'est pas considérable; on y chercherait vainement, soit un effort critique pour déterminer l'origine d'une tradition, soit des recherches approfondies pour mettre au jour des documents inédits, soit des observations personnelles sur le *Yun-nan* à l'époque où vivait l'auteur; c'est un travail de seconde main qui ne dispense pas de recourir aux histoires canoniques et aux autres moyens d'information que nous pouvons avoir. Ces réserves faites, nous reconnaissons volontiers que ce livre présente un exposé lucide et complet des destinées du *Yun-nan* depuis les temps les plus anciens jusqu'à la fin des *Ming*. M. SAINSON a eu raison de mettre à la portée de tous ce bon et utile manuel, puisque son but était de faire pénétrer en France des notions exactes sur un pays où nos intérêts sont engagés et deviendront de plus en plus importants. J'ajouterai que la publication de M. Sainson est très consciencieuse et mérite nos éloges; les critiques que j'aurai à formuler ne sont point destinées à mettre en doute ses indéniables qualités.

J'aurais voulu voir en tête du volume de M. Sainson une notice sur *Yang Chen* 楊慎. La biographie de cet auteur se trouve dans

le chapitre CXCII de l'Histoire des *Ming*. Il vécut de 1488 à 1559; son appellation était *Yong-sieou* 用修. Il était le fils de *Yang T'ing-ho* 楊廷和, qui avait occupé les plus hautes positions à la cour, et lui-même était destiné, par ses talents littéraires, à fournir une glorieuse carrière si un évènement malheureux n'était pas venu briser sa vie. En 1524, il était fonctionnaire dans le *Han lin yuan* lorsqu'une décision impériale plaça à la tête de cette institution deux hommes dont la nomination indigna *Yang Chen* et ses collègues; ils protestèrent, au nom de l'orthodoxie de *Tchou Hi* contre la consécration officielle de doctrines qu'ils jugeaient funestes. L'empereur s'irrita de cette opposition; il fit bâtonner les récalcitrants et condamna à l'exil trois des plus obstinés; c'est ainsi que *Yang Chen* fut banni à *Yong-tch'ang* 永昌, dans le *Yun-nan*. Il resta jusqu'à sa mort, c'est-à-dire pendant trente-six ans, soit dans le *Yun-nan*, soit dans le *Sseu-tch'ouan*. La préface du *Nan tchao ye che* étant datée de l'automne de l'année 1550, on voit qu'il la composa à l'âge de soixante-deux ans, après un séjour de vingt-sept années dans le pays dont il avait entrepris de raconter l'histoire.

Voici maintenant les passages sur lesquels j'aurais à soumettre quelques observations à M. Sainson:

p. 16: 又設九爽之名。爽省也。功爽主官人。宗爽主戶籍。萬爽主財用。慈爽主禮。引爽主賓客。幕爽主兵。罰爽主刑。厥爽主工作。禾爽主商賈。皆清平官酋望大軍將兼之。

M. Sainson ponctue d'une manière différente et traduit: «On a encore établi neuf fonctionnaires qualifiés chouang, par suite de leur mérite supérieur. Ce sont le *chouang-tchou-kouan-jen-tsong*, le *chouang-tchou-hou-tsi-wan*, le *chouang-tchou-ts'ai-yong-ts'eu*, le *chouang-tchou-li-yin*, le *chouang-tchou-pin-k'o-mouo*, le *chouang-tchou-ping-fa*, le *chouang-tchou-hing-kiue*, le *chouang-tchou-kong-tso-ho*, et le *chouang-tchou-chang-kou*. Ils vont de pair avec les *ts'ing-p'ing-kouan*, les *ts'ieou-wang* et les

ta-kiun-tsiang». Il suffit de se reporter au texte du *T'ang chou* (chap. CCXXII, a, p. 1 r°) pour reconnaître que la ponctuation est en réalité celle que j'ai indiquée plus haut; il faut donc traduire: «on a encore institué les titres des neuf *chouang*; *chouang* signifie contrôleur (爽猶言省也, dit le *T'ang chou*)[1]. Le contrôleur des mérites préside aux fonctionnaires; le contrôleur des clans préside au cens; le contrôleur des sommes (? peut-être le mot *wan* est il une transcription) préside aux dépenses; le contrôleur de l'affection préside aux rites; le contrôleur qui introduit préside aux hôtes étrangers; le contrôleur des tentes préside aux soldats; le contrôleur des punitions préside aux châtiments; le contrôleur *kiue* préside aux travaux publics; le contrôleur des céréales préside au commerce. Toutes ces fonctions sont exercées par des gens ayant concurremment les titres de *ts'ing-p'ing-kouan*, de *ts'ieou-wang* ou de *ta-kiun-tsiang*.» Le texte devient ainsi parfaitement intelligible; peut-être même l'est-il trop et certaines modifications apportées par *Yang Chen* aux leçons du *T'ang chou* paraissent bien n'être que des changements arbitraires destinés à rendre la phrase plus claire; c'est ainsi que le nom du 宗爽 est écrit 琮爽 dans le *T'ang chou*; le mot 琮 n'offre ici aucun sens et semble être une transcription d'un nom étranger; on ne peut donc pas le traduire, et, au lieu de «contrôleur des clans», il faudra lire «contrôleur *ts'ong*».

p. 16. M. Sainson écrit: «On a aussi établi, au *Nan-tchao*, trois *t'ouo-kiu*; le *t'ouo-tchou-ts'ang-lin-k'i*, le *t'ouo-tchou-ma-lou*, le *t'ouo-tchou-nieou*». Ici encore la ponctuation est inexacte; il faut lire: 又立三託。巨託主倉廩。氣託主馬。祿託主牛。

1) Le *T'ang chou* dit encore: 督爽總三省也. Cette phrase assez obscure me paraît signifier: «contrôler et rendre clair, cela comprend l'ensemble des trois examens». L'expression «les trois examens» s'explique par un texte du *Louen yu* (I, 4), et ce témoignage du *T'ang chou* nous prouve que le mot 爽 a bien ici le sens de «rendre clair», et par suite «contrôler» 督 ou «examiner» 省 (lu *sing*).

«On a aussi établi trois *t'ouo*: le *kiu-t'ouo* s'occupe des greniers; le *k'i-t'ouo* s'occupe des chevaux; le *lou-t'ouo* s'occupe des boeufs». Cette ponctuation est justifiée par le texte du *T'ang chou* (chap. CCXXII, a, p. 1 r°), qui intervertit l'ordre de l'énumération et qui dit: 乞託主馬。祿託主牛。巨託主倉廩.

p. 19. 王之親兵曰朱弩佐苴。佐苴韋帶也。 Sainson: «Les gardes particuliers du roi s'appellent *tchou-nou-k'iu-ts'iu* et *k'iu-ts'iu-wei-tai*». En note, le traducteur ajoute que ces deux termes signifient gardes aux arbalètes rouges et gardes aux ceintures de cuir. — Il faut traduire: «Les gardes particuliers du roi s'appellent *tchou-nou-k'iu-ts'iu*. *K'iu-ts'iu* signifie ceinture de cuir».

p. 27. 會秦司馬錯攻楚。黔中道塞。 Sainson: «Mais le généralissime de *Ts'in* avait attaqué et détruit *Tch'ou*, les routes du *K'ien-tchong* étaient fermées». En note, le traducteur indique que le généralissime de *Ts'in* était *Wang Tsien*. — En réalité, 司馬 *sseu-ma* n'est pas ici un nom de fonction; c'est un nom de famille qui est suivi d'un nom personnel, *Ts'o*; *Sseu-ma Ts'o* est en effet le général de *Ts'in* qui, en 280 av. J.-C., conquit le *K'ien-tchong*, territoire de *Tch'ou* (cf. *Sseu-ma Ts'ien*, trad. fr., t. II, p. 86). Il faut donc traduire: «Sur ces entrefaites, *Sseu-ma Ts'o*, (général) de *Ts'in*, attaqua *Tch'ou*, et la route du *K'ien-tchong* fut fermée».

p. 30. Une note aurait été utile pour signaler le jeu de mots de la phrase 萬歲之後勝我者過此 qui paraît signifier: «c'est dans dix mille ans que celui qui triomphera de moi passera par ici», mais qui peut aussi être entendue comme une prédiction de la venue de *Che Wan-souei*: «C'est quand aura apparu *Wan-souei* que celui qui triomphera de moi passera par ici».

p. 31, 32, 33, 51, 76. Les *nien-hao* 貞觀, 貞元, 貞明 sont transcrits *tchen-kouan*, *tchen-yuan*, *tchen-ming*, tandisqu'il faut écrire *tcheng-kouan*, *tcheng-yuan*, *tcheng-ming*. Il semble qu'on ait fait une confusion entre les caractères 貞 *tcheng* et 眞 *tchen*.

p. 39. 宮人 signifie «le harem», et non «les gens du palais».

p. 39. Le titre 開府義同三司 a été expliqué par Pelliot (BEFEO, t. III, p. 607, n. 7). Il n'est guère possible de le traduire, et, en tous cas, il ne saurait signifier «gouverneur de province, égal en rang aux trois grands dignitaires».

p. 39. 金鈿帶七事. Sainson: «Une ceinture où étaient attachés sept ornements d'or». Lisez: «Une ceinture à ornements d'or et les sept objets». J'ai donné l'énumération de ces sept objets dans le *T'oung pao*, Mars 1904, p. 36, n. 4.

p. 51. 勿登大鬼主苴夢衝兩林都大鬼主苴那時. Sainson: «Le *ta-kouei-tchou-ts'iu* de *Wou-teng* et les *ta-kouei-tchou-ts'iu* de *Mong-tch'ong* et *Leang-lin-tou*». Il faut traduire: *Ts'iu-mong-tch'ong*, *ta-kouei-tchou* de *Wou-teng*, et *Ts'iu-na-che*, *ta-kouei-tchou* suprême de *Leang-lin*». Les noms de *Ts'iu-mong-tch'ong* et de *Ts'iu-na-che* se retrouvent dans la biographie de *Wei Kao* (*T'ang chou*, chap. CLVIII, p. 1 v°). Le titre de *kouei-tchou* paraît d'ailleurs indiquer que l'autorité était exercée chez les tribus barbares du Sud-Ouest de la Chine par des sorciers analogues à ceux qui existent encore de nos jours chez certaines tribus sauvages de l'Indo-Chine, tels les deux Sadètes chez les Djiarais (cf. *T'oung pao*, Mai 1904, p. 228).

p. 62. Sainson: «Il y avait anciennement, sur le sommet d'une de ses tours, une colonne de fer portant gravée l'inscription suivante: «Dans la 6e année *tchen-kouan* (632), l'officier *Tch'e King-to* a construit ce temple pour qu'il dure longtemps». — Le mot 尉, que M. Sainson traduit comme signifiant «l'officier» fait partie du nom de *Wei-tch'e King-tö* (voyez plus haut, p. 360, n. 1). L'inscription de la colonne de fer était donc conçue comme suit: «La sixième année *tcheng-kouan* (632), *Wei-tch'e King-tö* a surveillé la construction». Puis l'auteur du *Nan tchao ye che* ajoute cette ré-

flexion: 蓋寺之建久矣 «c'est (la preuve) que ce temple a été fondé depuis longtemps».

p. 63. SAINSON: «Le Bouddha couché de *Yong-tch'ang*, qui avait six *tchang* de long». Six *tchang* valent soixante pieds, ce qui est une dimension bien invraisemblable pour une statue. En réalité, les mots 長丈六 signifient «long d'un *tchang* et six pieds», soit en tout seize pieds. La mesure de 16 pieds était prescrite pour les statues du Bouddha par la tradition qui voulait que le Bouddha ait eu une taille double de celle des hommes ses contemporains (cf. BEFEO, t. III, p. 392, n. 5). — De même encore le terme 丈六觀音 qui n'est pas traduit par M. SAINSON (p. 79, n. 2), signifie «la statue de *Kouan-yin* qui avait seize pieds de haut».

p. 74, ligne 9. Omission de la phrase: 咸通辛卯十二年立鄯闡王宮. «La douzième année *hien-t'ong*, année *sin-mao* (871), on éleva le palais royal à *Chan-chan*».

p. 74. La colonne de fer fondue en l'année 872 paraît exister encore aujourd'hui; l'inscription qui est gravée sur une de ses faces est reproduite dans le *Kin che souo* 金石索 (*fasc.* 雜器).

p. 75. 吐蕃尙延心嗢末魯耨月等. M. SAINSON renonce à décomposer ces noms et il écrit: «Les *T'ou-fan*, *Chang-yen-sin-wen-mo-lou-neou-yue* et autres». Dans le chap. CCXVI, *b*, p. 8 r° du *T'ang chou*, on voit cité le chef tibétain *Chang-yen-sin*; d'autre part, à la fin de ce même chapitre, on trouve une petite notice sur les *Wen-mo* 嗢末 ou *Houen-mo* 渾末 qui étaient une tribu asservie aux *T'ou-fan*; le texte qui a embarrassé M. SAINSON doit donc signifier: «Le (chef des) *T'ou-fan*, *Chang-yen-sin*, et le (chef des) *Wen-mo*, *Lou-neou-yue*».

p. 81. 鑄佛一萬尊. SAINSON: «Il fit fondre un Bouddha appelé *Wan-tsouen* (= dix mille fois vénérables)». De même, p. 89: 鑄佛萬尊. SAINSON: «Il faisait fondre des Bouddhas dits *wan-tsouen*». — En réalité, le mot 尊 est une particule numérale qui

s'applique aux statues bouddhiques, et la phrase signifie, dans les deux cas: «Il fit fondre dix mille statues du Bouddha». Ce nombre ne doit pas nous étonner, car il ne s'agit évidemment que de petites statuettes qu'on coulait dans des moules; *Yi-tsing* (trad. fr., p. 129) nous parle d'un roi de l'Inde orientale qui faisait fabriquer chaque jour cent mille statues en terre moulée.

p. 92. La date de 996 assignée par *Yang Chen* à la composition du *Tch'ouan teng lou* ne concorde pas exactement avec la date de 1006 qui est celle où cet ouvrage fut présenté à l'empereur (cf. Bunyiu Nanjio, *Catalogue*, N° 1524).

p. 106. Il est intéressant d'apprendre que, en l'année 1201, le prince de *Ta-li* se fit donner par les *Song* un exemplaire complet de la traduction chinoise du Tripiṭaka; ce devait être un exemplaire imprimé, mais nous ne savons pas s'il était de l'édition princeps de 972. Il comprenait 1465 ouvrages; le catalogue *tche-yuan lou*, composé entre 1285 et 1287, évalue à 1440 le nombre des ouvrages du Tripiṭaka (cf. Bunyiu Nanjio, *Catalogue*, p. xxii).

p. 115, ligne 8: Au lieu de «124», lisez «1274».

p. 122. Sainson: «La 2e année *tché-ta* (1309), à la 3e lune le prince de *Leang*, *Song-chan*, fut atteint de paralysie. Un édit nomma *Lao-ti*, petit-fils de *Ngao-lou-tch'e*, prince de *Si-p'ing* et septième fils de l'empereur, à la charge de soumettre et de gouverner le *Yun-nan*». En note, M. Sainson ajoute qu'il y a peut-être ici une erreur de généalogie, car *Lao-ti* ne peut être le septième fils de l'empereur *Hai-chan* qui n'eut que deux fils. — La difficulté n'est qu'apparente: lorsque, en 1309, *Song-chan*, qui avait été nommé en 1293, gouverneur du *Yun-nan*, tomba malade, on nomma «à sa place» (代, que M. Sainson paraît avoir lu 伐 «soumettre»), comme gouverneur du *Yun-nan*, *Lao-ti*, petit-fils de *Ngao-lou-tch'e*, ce dernier ayant eu le titre du roi de *Si-p'ing* et étant le septième fils de l'empereur *Che-tsou* (Koubilaï); cette généalogie est en accord

parfait avec les tableaux de l'histoire des *Yuan* (*Yuan-che*, ch. CVII, p. 9 r°).

p. 191–192. 即漢書所謂邪龍雲南山似扶風太乙之狀是也. SAINSON: «C'est de cette chaîne que parle le *Han-chou* quand il nous dit: «Les monts de *Sie-long* et du *Yun-nan* semblent s'incliner en avant pour résister aux vents; ils ont la forme d'un grand caractère *yi*». — Le texte auquel il est fait ici allusion se trouve dans le chap. XXXIII, p. 3 r°, du *Heou Han chou*; après avoir mentionné les préfectures de *Sie-long* 邪龍 et de *Yun-nan* 雲南 qui font partie de la commanderie de *Yong-tch'ang* 永昌, le *Heou Han chou* décrit les montagnes qui sont sur le territoire de ces deux préfectures, et dit: 狀如扶風太一. *Fou-fong* ou *Yeou Fou-fong* 右扶風 (par opposition à *Tso Fong-yi* 左馮翊) est le nom d'une commanderie de l'époque des *Han* qui était située à l'Ouest (à droite) de la capitale *Tch'ang-ngan* (*Si-ngan fou*); on donnait le nom de *T'ai-yi* 太乙 (écrit parfois 太一) à la partie des monts *Tchong-nan* 終南 qui occupaient la région du *Fou-fong*. Le texte du *Nan tchao ye che* que nous venons de citer signifie donc: «C'est de cette chaîne que parle le *Han-chou* quand il nous dit: Les monts (des préfectures) de *Sie-long* et de *Yun-nan* ont la forme (des monts) *T'ai-yi* (de la commanderie) de *Fou-fong*».

p. 194, 203, 205, 207. M. SAINSON traduit l'expression 觀音大士 par «le grand docteur de *Kouan-yin*». En réalité 大士 (mahāsattva) est une épithète qui s'applique à *Kouan-yin* en personne; c'est ainsi qu'une des peintures chinoises du Louvre représentant Avalokiteçvara (*Kouan-yin*), Samantabhadra et Mañjuçrī, est intitulée 三大士像 (cf. *T'oung pao*, Juillet 1904, p. 312—315). Par conséquent, les prodiges qui sont attribués par le *Nan tchao ye che* au 觀音大士 ont été accomplis par *Kouan-yin* et c'est l'image de ce Bodhisattva qui

fut gravée, d'après une peinture de *Wou Tao-tseu*, sur une roche à l'Est de *Yong-pei t'ing* (p. 194).

En terminant, j'exprimerai le regret que M. Sainson n'ait pas fait une collation des principales éditions du *Nan tchao ye che*. Le texte dont il s'est servi paraît être notablement différent de celui qui est imprimé dans le *Yun-nan pei tcheng tche* 雲南備徵志, comme on peut s'en convaincre, par exemple, en considérant la liste des cinq principales villes de Birmanie; M. Sainson (p. 67, n.) énumère ces villes comme suit: *Kiang-t'eou* 江頭, *T'ai-kong* (Tagaung) 太公, *Ma-lai-ngan-tcheng-kouo* 馬來安正國, *P'ou-kan* (Pagan) 蒲甘 et *Mien-wang* 緬王; M. Pelliot, qui se sert de l'édition du *Yun-nan pei tcheng tche*, donne, de son côté, la série que voici (BEFEO, t. IV, p. 176, n. 2): 江頭 *Kiang-t'eou* (à peu près Bhamo), 太公 *T'ai-kong* (Tagaung), 馬來 *Ma-lai* (Male), 安正 *Ngan-tcheng* et 蒲甘緬城 *P'ou-kan-mien-tch'eng* (la ville de Mien de Pagan). On voit que l'édition de M. Sainson diffère de celle de M. Pelliot en ce qu'elle ajoute le mot 國 après le nom de *Ngan-tcheng*, et en ce qu'elle écrit 王 au lieu de 城 à la fin de la liste. En présence de variantes aussi importantes, on comprend combien il eût été nécessaire de ne pas s'en tenir à un texte unique et de chercher à rétablir les meilleures leçons par la comparaison des différentes éditions.

Ed. Chavannes.

Dr. L. Wieger. S. J.: *Textes historiques*; 1re partie, 1903; 2de partie, 1904 (in-12 des 1553 pages. Ho-kien fou, Imprimerie de la Mission catholique).

Le P. Wieger vient de faire paraître le second volume de ses Textes historiques, ou, pour parler plus exactement, la seconde partie du volume dont la première partie avait paru en 1903. Nous sommes ainsi amenés jusqu' à l'année 677 après J.-C. Quoi-

que cet ouvrage ne cite pas ses autorités et qu'il ne fournisse jamais les preuves de ses dires, quoiqu'il considère l'histoire plutôt par le petit côté en la réduisant à une série d'anecdotes, et quoique enfin l'auteur ait agrémenté son récit de réflexions qui sont plus amusantes que profondes, la lecture de ce livre ne pourra manquer d'être profitable. D'une part, en effet, il nous donne une notion fort juste de ce qu'est l'histoire pour la plupart des Chinois instruits, ce peuple réfractaire aux idées générales ne la concevant que sous la forme de la biographie et n'y cherchant que des leçons de morale pratique. D'autre part, le P. Wieger, qui s'efforce de nous faire connaître les Chinois tels qu'ils sont dans la réalité, a bien atteint son but en choisissant des pages où ils nous sont représentés vivant, agissant et pensant. D'ailleurs, tout en s'abstenant des recherches critiques qui n'entraient pas dans le cadre de ses études, le P. Wieger a pris soin de résumer les plus récents travaux des sinologues dans des paragraphes en petit texte qui sont d'excellents essais de vulgarisation faits avec précision et clarté.

Je signalerai ici quelques assertions du P. Wieger qui me paraissent sujettes à caution. A la p. 846, il émet la proposition, communément acceptée autrefois, que les Juifs entrèrent en Chine vers la fin du premier siècle de notre ère. On me permettra de reproduire à ce sujet quelques lignes que j'ai publiées en 1900 dans la Revue de synthèse historique (tome I, p. 296): «C'est une opinion assez généralement répandue que le judaïsme est plus ancien en Chine que le christianisme. Le P. Gaubil pensait que des Israélites entrèrent en Chine au temps des *Tcheou*, c'est-à-dire plus de trois siècles avant notre ère. On a renoncé à soutenir cette thèse, mais on admet volontiers qu'il faut rapporter leur émigration au premier siècle de notre ère. Si l'on s'en tient aux inscriptions de la synagogue de *K'ai-fong fou*, qui viennent d'être publiées et traduites avec beaucoup d'exactitude par le P. Tobar, il ne

semble pas que cette seconde manière de voir soit plus plausible que la première; les traditions qui assignent la venue des Juifs, soit à l'époque des *Tcheou*, soit à l'époque des *Han*, sont extrêmement vagues et ne reposent sur aucun fondement historique; les faits précis n'apparaissent que sous la dynastie *Song*; c'est entre 960 et 1126 que des Juifs venus de l'Inde apportèrent pour la première fois, en tribut à la cour de Chine, des étoffes des pays maritimes occidentaux (*si yang pou*). Les Juifs sont donc arrivés en Chine par mer, et non en traversant l'Asie centrale; ils se sont détachés des colonies israélites établies en Inde; enfin, leur venue ne paraît pas être antérieure à la fin du X^e^ siècle de notre ère ». — A la p. 1387, le P. Wieger admet comme certain que les Chinois ont connu les pays de l'Amérique centrale dès le cinquième siècle de notre ère, et que le bonze *Houei-chen* est venu du Yucatan. Ici encore je ne puis que renvoyer le lecteur à un passage de mon petit article sur les voyageurs chinois (*guide Madrolle, Chine du sud, p. XX)* où j'ai exprimé des idées diamétralement opposées. — A la p. 1404, le P. Wieger dit que le pélerin *Song Yun* passa par la passe Baroghil pour aller dans le Tchitrâl. Ceci ne me paraît pas exact; après avoir traversé le *Po-ho* (Wakhân), *Song Yun* arriva sur le territoire des Hephthalites, c'est-à-dire vraisemblablement qu'il atteignit le district de Zébak qui formait la partie la plus orientale de ce territoire; puis il franchit l'Hindoukouch à l'endroit où se trouvait le petit pays de *Po-tche* qui est ainsi placé dans le Kafiristân; il déboucha ensuite sur le *Chŏ-mi* (Tchitrâl). *Song Yun* dut donc traverser l'Hindoukouch soit à la passe Nuksan (17000 pieds), soit à la passe Dora (16500 pieds) et le meilleur commentaire géographique de cette partie de son itinéraire est le voyage du havildar en 1870 (cf. Major T. G. MONTGOMERIE: *A Havildar's journey through Chitral to Faizabad in* 1870 (Journal of the Roy. Geographical Society, vol. XLII, 1872, p. 180—201).

Ed. CHAVANNES.

GABRIEL FERRAND: *Madagascar et les îles Uâq-uâq* (Journal asiatique, Mai-Juin 1904, p. 489—509).

Dans les Adjâib (Livre des merveilles de l'Inde), qui ont été écrits au dixième siècle, il est souvent question du pays des Ouâq-ouâq, et deux faits particulièrement importants nous sont signalés comme le concernant: d'une part (p. 175 de l'édition van der Lith et Marcel Devic), en l'an 945 de notre ère, les Ouâq-ouâq, montés sur un millier de barques, dirigèrent une vigoureuse attaque contre la ville de Kanbaloh dans laquelle on s'accorde à reconnaître Zanzibar; d'autre part (p. 65), dans le pays des Ouâq-ouâq se trouvait un arbre sont les fruits étaient analogues à la courge et offraient quelque ressemblance avec une figure humaine; quand le vent les agitait, il en sortait une voix; si on les détachait, l'air dont ils étaient pleins s'échappait et il ne restait plus qu'une peau flasque qui avait l'apparence d'un corbeau crevé.

Nombre de géographes arabes ont parlé des Ouâq-ouâq, et, pour certains d'entre eux, notamment Kazwinî, le nom même du pays proviendrait de l'arbre merveilleux qui y croît, car le fruit de cet arbre, lorsqu'il est mûr, pousse le cri de Ouâq-ouâq répété plusieurs fois, puis il tombe (*Merv. de l'Inde*, p. 302).

Les érudits Européens ont longtemps hésité à situer sur la carte cet étrange royaume. En effet, comme le remarque Ibn al-Faqîh (*Journ. As.*, Mai-Juin 1904, p. 489), il y a deux Ouâq-ouâq: le Ouâq-ouâq de la Chine et le Ouâq-ouâq du midi. C'est ce qui explique qu'on ait cherché les Ouâq-ouâq tantôt en Extrême-orient et tantôt au sud de l'Afrique. Le célèbre professeur de Leyde, M. de Goeje (*Merv. de l'Inde*, p. 295—307), établit que le Ouâq-ouâq de la Chine n'était autre que le Japon dont l'ancien nom est *Wo kouo* 倭國, ou royaume de *Wo*, en Japonais *wa-koku*. Mais, fort de cette identification, qui est en effet certaine, il crut pouvoir appliquer au Japon tout ce qu'on disait des Ouâq-ouâq, et c'est

ici que sa théorie me paraît prêter le flanc à la critique. M. G. Ferrand me semble avoir raison en montrant qu'il y a bien effectivement deux Ouâq-ouâq, et que, si l'existence du Ouâq-ouâq de Chine, qui est le Japon, est assurée, celle du Ouâq-ouaq du midi est tout aussi réelle, car ce second Ouâq-ouâq n'est autre que Madagascar désignée par le mot malgache *vahuaka* qui signifie «royaume, sujets, peuple».

Reste maintenant à savoir si les indications que fournissent les Adjâib se rapportent au Japon ou à Madagascar. M. de Goeje (*Merv. de l'Inde*, p. 301) admet que les Japonais purent diriger en 945 une expédition contre la côte orientale de l'Afrique; il est obligé cependant de reconnaître que l'histoire Japonaise n'en fait aucune mention et il en conclut que ce dut être «une entreprise particuliere de négociants et de Daïmios japonais». A mes yeux, une telle expédition ne saurait avoir eu lieu; ce que nous savons de la navigation japonaise ne nous autorise pas à croire qu'elle ait pu, dès le dixième siècle de notre ère, traverser l'Océan Indien de part en part. Il est au contraire fort possible qu'une flotte guerrière soit, à cette époque, partie de Madagascar pour aller attaquer Zanzibar, et, si la supposition ne peut être confirmée par aucun autre texte que celui de Adjâib, du moins n'a-t-elle rien en soi d'invraisemblable.

Si nous considérons d'autre part la légende relative au fruit bizarre qui aurait donné son nom au Ouâq-ouâq, M. de Goeje lui-même a dû reconnaître que cette fable n'est point originaire de l'Extrême Orient et qu'aucun arbre japonais n'a pu lui donner naissance; il en est donc réduit à chercher cet arbre en pays arabe; ce serait, d'après lui, l'*ochar* dont le fruit crève comme une vessie quand on le presse. Mais on ne voit plus alors comment un rapport quelconque a pu être établi entre un tel arbre et le Japon. M. Ferrand propose au contraire de voir dans l'arbre des Ouâq-ouâq une sorte de *Pandanus* qui pousse en abondance à Madagascar et qui porte le nom

indigène de *vakua*. La légende n'aurait donc pas tort d'admettre une relation entre le nom de l'arbre et celui du pays, car le pays s'appelant *vahuaka*, et l'arbre s'appelant *vakua*, le terme de Ouâq-ouâq peut s'expliquer aussi bien par l'un que par l'autre de ces vocables.

En conclusion, tout en reconnaissant, avec M. de Goeje, l'existence du Ouâq-ouâq de Chine, qui est le Japon, nous croyons que M. Ferrand a eu parfaitement raison de chercher à Madagascar le Ouâq-ouâq du Midi qui est celui dont parlent les Adjâib.

Les Adjâib, avons-nous dit, sont le plus ancien ouvrage arabe qui mentionne la légende des fruits à figure humaine. La littérature Chinoise nous permet de remonter plus haut dans le passé. On sait que *Ma Touan-lin*, qui écrivait en 1319, rapporte cette tradition dans le chapitre CCCXXXIX de son Encyclopédie; mais Schlegel, qui traduisit ce texte pour M. de Goeje (*Merv. de l'Inde*, p. 303), ne s'est pas mis en peine de savoir d'où *Ma Touan-lin* l'avait tiré; en réalité, il provient du *T'ong-tien* 通典 de *Tou Yeou* 杜佑, livre qui fut écrit de 766 à 801 ap. J. C. *Tou Yeou* lui-même cite souvent son parent *Tou Houan* 杜環 qui, selon toute vraisemblance fait prisonnier à la bataille de Talas en 751, séjourna en pays arabe de 751 à 762 et composa sur ce qu'il avait appris à l'étranger un livre aujourd'hui perdu [1]). C'est donc apparemment *Tou Houan* qui, pendant son séjour forcé chez les Arabes, recueillit la légende que *Tou Yeou* raconte en ces termes (*T'ong tien*, chap. CXCIII, p. 23 r°):

其王嘗遣人乘船將衣糧入海。經涉八年未極西岸。於海中見一方石。石上有樹。枝赤葉青。樹上總生小兒。長六七寸。見人不語而皆能笑動。其手脚頭著樹枝。人摘取入手卽乾黑。其使得一枝還。今在大食王處。

1) Cf. mes *Documents sur les Tou-kiue occidentaux*, p. 298, n. 7, à la fin.

«Le roi (des *Ta-che*, Arabes) avait envoyé des gens qui, montés sur un bateau, et prenant avec eux des vêtements et des vivres, entrèrent en mer; ils parcoururent (la mer) pendant huit années sans parvenir jusqu'à l'extrême rivage d'Occident. Au milieu de la mer, ils aperçurent un rocher carré; sur ce rocher était un arbre dont les branches étaient rouges et les feuilles vertes. Sur l'arbre avaient poussé une foule de petits enfants; ils étaient longs de six à sept pouces; quand ils voyaient des hommes, ils ne parlaient pas, mais ils pouvaient tous rire et s'agiter. Leurs mains, leurs pieds et leurs têtes adhéraient aux branches de l'arbre. Quand des hommes les détachaient et les prenaient, aussitôt qu'ils étaient entrés dans leurs mains ils se desséchaient et devenaient noirs [1]). Les envoyés revinrent avec une branche (de cet arbre) qui se trouve maintenant dans la résidence du roi des *Ta-che* (Arabes)».

ED. CHAVANNES.

O. FRANKE: *Beiträge aus Chinesischen Quellen zur Kenntniss der Türkvölker und Skythen Zentralasiens* (Aus dem Anhang zu den Abhandlungen der K. Preuss. Akademie der Wissenschaften vom Jahre 1904. — Berlin, 1904; in Kommission bei Georg Reimer. — in-4° de 111 p.).

Depuis que la Mongolie et le Turkestan oriental nous ont livré des monuments qui font revivre sous nos yeux quelques unes des populations disparues qui furent autrefois tantôt les ennemis, tantôt les alliés de l'Empire du Milieu, les textes Chinois où il est question de ces civilisations éteintes ont pris une importance nouvelle. De tous côtés, les sinologues cherchent à mieux expliquer des témoignages encore mal élucidés, apportent des renseignements inattendus, reconstituent fragment par fragment l'ancienne géographie

1) Schlegel (*Merv. de l'Inde*, p. 303) introduit ici les mots: «Le nom de cet arbre était *ie-mie*». Je ne sais où il a pris cette glose qui ne figure ni dans le texte de *Tou Yeou*, ni dans celui de *Ma Touan-lin*.

politique de l'Asie centrale. Mais, si leurs efforts ont abouti déjà à des résultats positifs pour les époques où des relations diplomatiques régulières ont existé entre la Chine et ses voisins du nord et de l'ouest, ils se heurtent à des difficultés considérables lorsqu'il s'agit des temps plus reculés où, sous les deux dynasties *Han*, ces relations s'établirent pour la première fois et ne subsistèrent que d'une manière intermittente. M. O. Franke [1]) a eu le courage d'aborder cette région énigmatique de l'histoire et de reprendre dans leur ensemble les problèmes qui s'y pressent en foule. Il ne serait guère possible, dans un simple compte-rendu, de discuter les conclusions auxquelles aboutit l'auteur; les questions qu'il examine sont depuis trop longtemps l'objet de controverses savantes pour qu'on puisse les exposer en quelques lignes. Aussi bien, M. Franke n'a-t-il pas apporté de textes entièrement nouveaux susceptibles d'orienter les recherches dans des voies non encore frayées. Son principal mérite est plutôt d'avoir précisé le sens de certains documents qui, quoique déjà invoqués mainte et mainte fois à l'appui de telle ou telle hypothèse, présentaient encore quelque obscurité, d'avoir définitivement fait justice de vieilles erreurs qui se perpétuaient grâce à l'érudition de seconde main, d'avoir enfin apporté dans la discussion le sens critique et la rigueur scientifique qui pendant trop longtemps ont fait défaut à la sinologie.

Je signalerai comme particulièrement dignes d'être étudiées les parties IV et V de l'ouvrage de M. O. Franke. Dans l'une sont réunis les textes, peu nombreux mais fort importants, relatifs aux *Sai*, qui sont les *Çaka* des Hindous, les *Sacae* des Grecs et des Romains, comme on en trouve la confirmation inattendue dans une erreur du commentateur *Yen Che-kou* qui, en identifiant faussement les *Sai* avec les Çākya, nous fournit une indication précieuse

1) M. O. Franke est maintenant attaché à la Légation de Chine à Berlin avec le titre de *Kaiserlich Chinesischer Legationssekretär*.

sur la véritable prononciation du caractère 塞. Dans la cinquième et dernière partie, M. O. Franke s'attaque après tant d'autres, à la chronologie de ces rois dits Indoscythes qui ne sont autres que des envahisseurs *Yue-tche*; il croit pouvoir conclure des témoignages chinois que l'empire Kouchan, qui fit succéder son unité au morcellement des cinq yabgou (*hi-heou*), dut être constitué entre 25 et 81 ap. J.-C. et c'est entre ces deux dates qu'il place les deux souverains nommés *K'ieou-tsieou-k'io* et *Yen-kao-tchen*; on sait que le premier de ces souverains a été identifié d'une manière absolument certaine par le p. Boyer, puis par Marquart, avec Kozoulokadphisês, et que *Yen-kao-tchen* n'est autre que Oêmokadphisês, comme l'a établi Marquart. On s'attendrait donc à voir M. Franke se ranger aux conclusions du p. Boyer et placer Kaniṣka, successeur de Kozoulokadphisês et d'Oêmokadphisês, vers la fin du premier siècle de notre ère; mais il change brusquement de front, et d'accord avec M. Fleet, il déclare que, à ses yeux, Kaniṣka, Huviṣka et et Vāsudeva doivent être placés *avant*, et non après, Kozoulokadphisês et Oêmokadphisês. Par suite il reporte Kaniṣka au commencement de l'ère Vikrama, soit 56/57 *avant* J.-C. — J'aurais bien voulu que M. Franke nous dît son avis sur le texte relevé pour la première fois par E. H. Parker dans le *San kouo tche* (section *Wei tche*, chap. III, p. 3 r°), texte qui nous apprend que, en 229 après J.-C., le douzième mois, le jour *kouei mao*, «le roi des *Ta Yue-tche*, *Po-t'iao*, envoya un ambassadeur offrir des présents; on conféra à (*Po-*) *t'iao* le titre de: roi des *Ta Yue-tche* allié aux *Wei*» 大月氏王波調遣使奉獻。以調爲親魏大月氏王。 *Po-t'iao* est une transcription admissible du nom Vāsudeva; mais, comme il y a plusieurs Vāsudeva dans la série

des rois dits Indoscythes, il est fort improbable que ce *Po-t'iao* puisse être le Vāsudeva qui vient après Kaniṣka et Huviṣka [1]).

Ed. CHAVANNES.

La légende de Koei tseu mou chen; Peinture de Li Long-mien (1081). (Annales du Musée Guimet. Bibliothèque d'art; Tome premier. — Paris, Librairie centrale des Beaux-arts, Emile Lévy, éditeur, 13 rue Lafayette). — Sans date; publié en 1904. Format oblong; III + 27 p. et planches. Notices de Emile Guimet, Tcheng Keng, Tcheng Ki-tong, Marcel Huber, de Milloué, Deshayes.

Les études qui ont pour objet l'histoire de l'art ne peuvent être entreprises avec quelque chance de succès que lorsqu'on est en possession d'un nombre suffisamment grand de monuments authentiques et bien datés. Pour la peinture chinoise, si les renseignements littéraires concernant la vie des peintres abondent, d'autre part cependant les oeuvres qui nous sont connues sont assez rares; aussi faut-il accueillir avec gratitude toute publication qui nous révèle un tableau d'un artiste célèbre. M. GUIMET nous a donc rendu service en reproduisant un dessin attribué à l'un des plus illustres peintres de l'époque des *Song*, *Li Kong-lin* 李公麟, encore que, comme je le prouverai, nous ayons affaire ici, non à un original, mais à une simple copie.

A vrai dire, ce dessin n'était pas absolument ignoré en Europe;

1) Voici quelques remarques de détail sur l'ouvrage de M. Franke: p. 5, n. 2, l'époque de *Tchang Cheou-tsie* n'est pas indéterminée puisque la préface de son commentaire est datée de la 24e année *k'ai-yuan* (736); — p. 6, *Tchang Yen* 張晏 vivait sous les *Wei* 魏, et *Wei Tchao* 韋昭 vivait à l'époque de la dynastie *Wou* 吳; ces deux commentateurs sont donc du troisième siècle de notre ère; on trouvera ces indications dans les utiles notes où *Yen Che-kou* énumère les principaux commentateurs du *Ts'ien Han chou*; ces notes sont en général placées à la fin des éditions modernes du *Ts'ien Han chou*; — p. 9, n. 2, *Wou-lou-kai* 吾盧蓋 est un nom qui n'existe pas; il faut lire *Wou-lou* 吾盧; l'auteur ajoute 蓋其地也 «c'est ce lieu»; — p. 68, n. 1, le *Wan chen nan chou chi* 萬震南州志 est le *Nan tcheou yi wou tche* 南州異物志 qui fut composé par *Wan Tchen* au troisième siècle de notre ère; cf. PELLIOT, dans BEFEO, t. III, p. 281, n. 9.

on le constatera en lisant l'étude de A. W. Franks intitulée: *On some Chinese Rolls with Buddhist legends and representations* (*Archaeologia, or Miscellaneous Tracts relating to Antiquity, published by the Society of Antiquaries of London*; vol. LIII, 1892, p. 239—244). Cet article est consacré à l'examen de quatre représentations figurées de la légende qui fait l'objet du dessin attribué à *Li Kong-lin*; bien plus, le second des dessins analysés dans ce mémoire est une réplique de l'oeuvre même de *Li Kong-lin* et la planche que A. W. Franks a jointe à sa description en reproduit la scène principale que nous retrouvons telle quelle dans la publication du Musée Guimet.

Le second rouleau Franks et le rouleau Guimet se donnant tous deux pour la même oeuvre de *Li Kong-lin*, il en résulte que l'un d'eux au moins doit être une copie. Mon sentiment est que tous deux ne sont que des copies; mais, tandis que la démonstration ne peut en être faite d'une manière rigoureuse pour le second rouleau Franks, il est au contraire facile d'établir d'une manière irréfragable que le rouleau Guimet n'est pas authentique.

Nous commencerons par écarter un premier argument qui n'autorise aucune conclusion quoiqu'il repose sur une observation importante. Dans l'un et l'autre document, le dessin de *Li Kong-lin* représentant la légende de «la mère des fils-démons» [1]) est suivi du texte de cette légende telle qu'elle nous est racontée dans la Saṃyuktaratnapiṭaka sūtra, traduit en Chinois, en l'an 472 de notre ère, sous le titre de *Tsa pao ts'ang king* 雜寶藏經. Mais, par une erreur singulière, le titre du sūtra est écrit ici *Pao tsi king* 寶積經 au lieu de *Tsa pao ts'ang king*. La faute est grave, car le titre de

1) 鬼子母. Je suis l'interprétation de Bunyiu Nanjio (dans l'article de Franks), qui traduit ces mots comme signifiant «the demon-children's mother», la mère des fils-yakṣas. — Takakusu (*I-tsing*, p. 38) traduit «the demon mother of the children», la yakṣiṇī mère des fils.

Pao tsi king s'applique au Mahāratnakūṭa sūtra (n° 23 du *Catalogue* de NANJIO), qui est entièrement différent du Saṃyuktaratnapiṭaka sūtra (n° 1329 du *Catalogue* de NANJIO). Cependant, puisque cette méprise se retrouve aussi bien dans le second rouleau Franks que dans le rouleau Guimet, on ne saurait en prendre acte pour contester l'authenticité de l'un ou de l'autre; on ne peut dire d'ailleurs qu'elle infirme l'authenticité de tous les deux en même temps, car il est fort possible que cette inexactitude ait été effectivement commise par la personne qui, vers l'an 1300, s'avisa d'ajouter à l'oeuvre de *Li Kong-lin* une notice explicative.

Qui est cette personne? Dans le second rouleau Franks, la notice est datée de l'année 1300 et elle est signée d'un personnage appelé *Si-chai Li Kan* [1]). Dans le rouleau Guimet, cette même notice est suivie de la date 1305 et de la signature de *Tchao Mong-fou* 趙孟頫 (1254—1325; cf. *Yuan che*, chap. CLXXII, et GILES, *Biog. Dict.*, n° 173). Il est évident que la première de ces indications a beaucoup plus de chances d'être exacte que la seconde. Un faussaire n'aurait eu aucun intérêt à remplacer le nom du célèbre calligraphe *Tchao Mong-fou* par celui d'un inconnu; la substitution inverse légitime au contraire tous les soupçons. Il est à remarquer d'ailleurs que le troisième rouleau Franks, qui est une copie faite au Japon en 1851 d'une peinture chinoise représentant la même légende sous une forme différente, comporte une petite dissertation écrite par *Tchao Mong-fou* en 1297; ainsi, *Tchao Mong-fou* avait réellement annoté une peinture traitant le même sujet que la dessin de *Li Kong-lin*, et c'est sans doute ce qui a suggéré au faussaire qui a

1) Voici comment se termine cette notice d'après BUNYIU NANJIO (dans l'article de Franks): «On the next day to the full moon (i. e. 16th) of the 7th month of the 4th year of the period ta-têh (1300), I have written this casually in the «House of the Embroidered Buddha», Si-chai Li Kan, tao jen (= way-man, title). Two seals, Li Kan Chung-pin, and Si-chai». — N'ayant pas sous les yeux le texte chinois, je ne puis indiquer quels sont les caractères correspondant à ces noms.

fabriqué le rouleau Guimet l'idée de forger un pseudo-autographe de *Tchao Mong-fou* afin de rehausser la valeur marchande de son travail.

Si maintenant nous examinons de près le texte chinois de la légende en prenant pour terme de comparaison la version du Saṃyuktaratnapiṭaka sūtra imprimée dans le Tripiṭaka chinois, nous constaterons que ce texte est plus exact dans le second rouleau Franks que dans le rouleau Guimet. Ainsi, le second rouleau Franks présente la leçon correcte: 皆有大力士之力 «tous avaient la force de grands athlètes (*malla*)»; le rouleau Guimet supprime les trois derniers caractères et écrit: 皆有大力 «tous avaient une grande force». De même encore, le second rouleau Franks suit fidèlement le Saṃyuktaratnapiṭaka sūtra en disant: 或有一子 或有五三子 «les uns n'ont qu'un seul fils, les autres ont cinq ou trois fils»; le rouleau Guimet oublie les quatre premiers mots et écrit fautivement: 或有三五子 «les uns n'ont que trois ou cinq fils». Il est évident que ces erreurs ne se trouvaient pas dans l'original puisqu'elles ne sont pas commises par le second rouleau Franks. Ainsi se trouve affirmée d'une manière irréfutable l'inauthenticité du rouleau Guimet.

J'ajouterai enfin que, dans le second rouleau Franks, le dessin est simplement signé «*Li Kong-lin*, le solitaire du *Long-mien*». Dans le rouleau Guimet, ce nom est précédé d'une indication de date: «Peint le cinquième mois de la quatrième année *yuan-fong* (1081)». Mais *Li Kong-lin* ne se retira sur la montagne *Long-mien* qu'en 1100; il ne pouvait donc prendre en 1081 le titre de «solitaire du *Long-mien*». Ici encore le faussaire se trahit. Cette remarque avait déjà été faite par M. *Tcheng Keng* [1]); M. Deshayes [2]) a tenté d'y

1) Pub. Guimet, p. 5. — *Tcheng Keng* est le frère du général *Tcheng Ki-tong* de boulevardière mémoire. Ne connaissant pas le caractère qui représente son nom personnel, je respecte la transcription employée dans la publication Guimet, mais je rappelle que le nom du général *Tcheng Ki-tong* devrait être en réalité transcrit *Tch'en Ki-t'ong* 陳季同.

2) Pub. Guimet, p. 18.

répondre en rappelant que, d'après M. Fenollosa [1]), *Li Kong-lin* acquit en 1078 une villa située sur la montagne *Long-mien*; il pouvait donc, dès 1081, faire allusion à cette propriété; mais, pour que ce raisonnement fût pris en considération, il faudrait, d'une part qu'on nous cite le texte chinois sur lequel se fonde l'affirmation de M. Fenollosa, et, d'autre part, qu'on nous prouve que *Li Kong-lin*, quoique ses fonctions officielles l'aient retenu à la capitale jusqu'en 1100, a, antérieurement à cette date, signé quelques unes de ses œuvres en se désignant par le surnom de «solitaire du *Long-mien*». Ce débat n'a d'ailleurs plus qu'un intérêt secondaire puisque nous avons pu apporter d'autres arguments, et ceux-là décisifs, contre l'authenticité du rouleau Guimet.

Pour n'être pas une œuvre originale de *Li Kong-lin*, le rouleau Guimet n'est pas cependant dénué de toute valeur; grâce à lui, en effet, nous possédons un reflet, sans doute fidèle, de ce que produisit le génie d'un des plus éminents parmi les artistes de l'époque des *Song*. *Li Kong-lin* 李公麟 nous est connu d'abord par la courte biographie que lui a consacrée l'histoire des *Song* (*Song che*, chap. CCCCXLIV, p. 7 v°), et, en outre, par d'assez longues notices qui se trouvent dans les histoires spéciales de la peinture [2]). *Li Kong-lin* avait pour appellation (字) *Po-che* 伯時. Il naquit dans la ville de *Chou* 舒州, qui correspond à la sous-préfecture actuelle de *Ts'ien-chan* 潛山 (préf. de *Ngan-k'ing*, prov. de *Ngan-houei*). Il obtint le grade de *tsin-che* en l'année

1) Je n'ai pas eu sous les yeux l'opuscule de M. Fenollosa écrit en anglais; M. Deshayes a bien voulu me montrer la traduction française dont il s'est servi (*Catalogue d'une exposition d'anciennes peintures bouddhiques appartenant au temple de Dai Takuji à Kioto*; Paris, chez Bing); le passage qui nous intéresse est ainsi conçu: «Dans l'année 1101, il se retira dans sa villa des montagnes de Riominzan «la montagne de l'Eclat du Dragon», qu'il avait achetée en 1078 et où alors sans interruption il se voua tout entier à l'art le plus élevé».

2) Voyez des extraits de ces histoires spéciales dans le *T'ou chou tsi tch'eng* section *Yi chou tien*, chap. 775, p. 9 r°—11 v°.

1070. Il s'éleva graduellement jusqu'au poste de *lou-che-ts'an-kiun* 錄事參軍 de l'arrondissement de *Sseu* [1]) 泗, qui était à un *li* au nord de la sous-préfecture actuelle de *Hiu-yi* 盱眙 (préf. sec. de *Sseu*, prov. de *Ngan-houei*). Puis, grâce à l'appui de *Lou Tien* 陸佃, il fut nommé à diverses charges dans la capitale (alors *K'ai-fong fou*). En 1100, il résigna ses fonctions, et, jusqu'à sa mort survenue en 1106 [2]), il vécut retiré dans la montagne *Long-mien* 龍眠, qui est au nord-onest de la sous-préfecture actuelle de *T'ong-tch'eng* 桐城, à peu de distance de cette ville de *Chou* où il avait vu le jour. Il s'appela dès lors «le solitaire du *Long-mien*" 龍眠居士.

Nous ne devons point être surpris que l'oeuvre reproduite par le second rouleau Franks et par le rouleau Guimet soit la glorification d'une légende bouddhique. Les biographes de *Li Kong-lin* nous apprennent en effet la raison assez imprévue pour laquelle il représenta de préférence des scènes religieuses: au début de sa carrière, nous dit-on, il ne peignait que des chevaux et avait acquis dans cette spécialité une véritable maîtrise; mais un moine lui fit craindre que sa trop vive passion pour les chevaux ne fût un présage que, dans une existence ultérieure, il serait appelé à renaître sous la forme d'un de ces animaux; saisi d'appréhension, et désireux de faire son salut, l'artiste chercha dès lors ses inspirations dans les enseignements du Bouddhisme. L'histoire ne dit point quelle incarnation lui fut dévolue après sa mort.

Li Kong-lin n'était pas seulement un peintre de grand renom; c'était aussi un amateur éclairé de l'antiquité. Il excellait à déter-

1) C'est ce titre que *Tch'en Ki-t'ong* (pub. Guimet, p. 4) a rendu par «commissaire-adjoint impérial à *Sou-Tcheoun*, ce qui pourrait induire en erreur un lecteur non prévenu en lui faisant confondre *Sseu-tcheou*, du *Ngan-houei*, avec *Sou-tcheou fou*, du *Kiang-sou*.

2) Voyez le *Houa Ki* 畫繼 publié par *Teng Tch'oueu* 鄧椿 dans la seconde moitié du XII^{e} siècle (cité dans le *T'ou chou tsi tch'eng*, loc. cit., p. 10 v°).

miner l'âge des objets qu'on soumettait à son examen et il savait mieux que personne déchiffrer les inscriptions datant des plus vieilles dynasties. A vrai dire cependant, le seul exemple que nous donne l'histoire des *Song* (chap. CCCCXLIV, p. 2 v°) de son flair archéologique serait plutôt de nature à nous le faire paraître peu sûr: vers la fin de la période *chao-cheng* (1094—1097), nous dit-on, l'Empereur fut mis en possession d'un sceau en jade au sujet duquel les érudits délibérèrent longuement sans parvenir à s'entendre; *Li Kong-lin* mit fin à toutes les hésitations en démontrant, par la nature de la pierre et par la facture des ornements, que ce sceau était celui que *Li Sseu* avait fait au troisième siècle avant notre ère pour *Ts'in Che honang-ti*. Mais le sceau de *Ts'in Che-houang-ti*, qui figure encore aujourd'hui dans bon nombre de recueils épigraphiques, est précisément un des monuments les plus suspects de l'archéologie chinoise; on peut se demander si *Li Kong-lin* lui-même ne fut pas la dupe d'un faussaire habile.

Dans la publication Guimet, le texte Chinois de la légende de «la mère des fils-démons» se présente à nous accompagné de deux traductions, dont l'une est due à M. Tcheng Keng, tandisque l'autre a été faite par M. Marcel Huber; toutes deux sont insuffisantes [1]).

1) La traduction de M. Tcheng Keng est très libre. Quant à celle de M. Marcel Huber, elle est l'œuvre d'un débutant qui a encore beaucoup à apprendre; voici quelques une des critiques qu'on peut adresser à M. Huber: Il traduit le titre 寶積經 comme signifiant «prière précieuse»; — rencontrant l'épithète bien connue du Buddha «l'Honoré du Monde» 世尊, il se borne à transcrire «Che-tsouen» et à mettre entre parenthèses la glose «Esprit» qui sent d'une lieue le lettré Chinois avec lequel il a travaillé; — étant donné que la première année *ta-tō* est l'année 1297, il en conclut que la neuvième année *ta-tō* est l'année 1306; — il traduit «Ecrit à *Wou-hing* par *Tchao Mong-fou*», alors qu'il faudrait dire «Ecrit par *Tchao Mong-fou*, originaire de *Wou-hing*»; — il omet d'indiquer le nom de *Yu Tsi* 虞集, qui est le signataire de la seconde notice; — il lit *Wang Yun* le nom de l'auteur de la troisième notice qui est *Wang Fong* 王逢; — il appelle *Lieou Hai* le signataire de la quatrième notice qui est *Lieou Tō-tch'ang* 劉德昌; — etc.

Le même texte a été traduit par BUNYIU NANJIO dans l'article de FRANKS. Je crois utile de donner ici une quatrième version en me servant du texte publié dans l'édition japonaise du Tripiṭaka (vol. XIV, fasc. 10, p. 38 v°):

«La mère des fils-démons était la femme du vieux [1]) roi des démons *Pan-chō-kia* (Pūñčika)[2]); elle avait dix mille fils qui tous étaient doués de la force de grands athlètes (*malla*)[3]). Le plus jeune s'appelait *Pin-k'ia-lo* (Piṅgala). Cette mère des fils-démons était méchante et cruelle; elle tuait les enfants des hommes pour s'en repaître. La population, qui en était désolée, leva les yeux vers l'Honoré du monde et se plaignit à lui. L'Honoré du monde[4]) prit alors le fils *Pin-k'ia-lo* (Piṅgala) et le plaça au fond de son bol (pātra). La mère des fils-démons parcourut le monde entier, et, pendant sept jours, rechercha (Piṅgala) sans le trouver. Elle se livrait à l'affliction et à la désolation lorsqu'elle apprit que des gens disaient: «On raconte[5]) que le Buddha, l'Honoré du monde, est omniscient». Elle se rendit donc auprès du Buddha et lui demanda où se trouvait son fils. Le Buddha lui répondit alors: «Vous avez dix mille fils. Pour n'en avoir perdu qu'un seul, comment se fait-il que[6])

1) Le mot «vieux» 老 ne se trouve que dans l'édition de Corée; il est absent des trois éditions des *Song*, des *Yuan* et des *Ming* et ne figure pas dans la publication du Musée Guimet.

2) La leçon de l'édition japonaise du Tripiṭaka est 般闍迦; la publication Guimet écrit 般若迦. — La restitution Prajñāka que propose BUNYIU NANJIO est arbitraire. Pāñčika est, comme me le fait remarquer A. FOUCHER, un chef des yakṣas bien connu par les récits du Divyāvadāna où il apparaît (p. ex., p. 447) avec le titre de yakṣasenāpati ou «général des Yakṣas». «Il exécute en cette qualité, m'écrit A. FOUCHER, les ordres de Vaiçravaṇa qui, lui, est le *roi* des yakṣas ou génies».

3) 皆有大力士之力. — Pub. Guimet: 皆有大力. — Je n'indiquerai ici que les variantes les plus importantes.

4) Pub. Guimet ne répète pas ici le terme 世尊.

5) *Trip., éd. Jap.*: 傳聞他言。云... Pub. Guimet: 傳聞宅人之言.

6) Pub. Guimet supprime les mots 何故.

vous soyez désolée et affligée et que vous le recherchiez? Dans ce monde, les hommes ont, les uns un seul fils [1]), les autres trois ou cinq fils; et cependant vous les faites périr». La mère des fils-démons dit au Buddha [2]): «Si maintenant je pouvais retrouver *Pin-k'ia-lo* (Piṅgala), je ne tuerais plus jamais de nouveau [3]) les fils des hommes de ce monde». Alors le Buddha fit voir à la mère des fils-démons *Pin-k'ia-lo* (Piṅgala) qui était au fond du bol (pātra) [4]). Elle épuisa toutes ces forces surnaturelles sans parvenir à le prendre. Elle revint implorer le Buddha. Le Buddha lui dit: «Si aujourd'hui vous pouvez [5]) accepter (les formules des) trois Refuges (triçaraṇa) et des cinq Défenses (pañčaveramaṇī), et si jusqu'à la fin de votre vie vous ne tuez plus, je vous rendrai votre fils». La mère des fils-démons acquiesça aussitôt à l'ordre du Buddha et accepta (la formule des) trois Refuges ainsi que (celle des) cinq Défenses. Quand elle les eut acceptées pour les observer, son fils lui fut rendu. Le Buddha lui dit: «Observez bien les défenses. Vous avez été, au temps du Buddha *Kia-chō* (Kācyapa) la septième et la plus jeune fille [6]) du roi *Kie-ni* [7]) (Kaniṣka); vous avez accompli des actions grandement méritoires;

1) Pub. Guimet supprime les mots 或有一子.

2) *Trip., éd. Jap.*: 白佛言. Pub. Guimet: 曰佛言, qui est une mauvaise leçon.

3) *Trip., éd. Jap.*, 終更不殺. Pub. Guimet: 永不殺.

4) *Trip, éd. Jap.*, 在於鉢下. Pub. Guimet: 於鉢.

5) Pub. Guimet supprime les mots 若能.

6) *Trip., éd. Jap.*, 第七小女. Pub. Guimet: 第九女 «la neuvième fille». L'édition de Corée est la seule qui donne la leçon 七 «sept» adoptée par l'édition Japonaise. Les éditions des *Song*, des *Yuan* et des *Ming* donnent toutes trois la leçon 九 «neuf».

7) L'édition Japonaise suit l'édition de Corée, qui écrit 羯膩. Les éditions des *Song*, des *Yuan* et des *Ming* donnent la leçon 羯肌 qui se retrouve dans la Publication du Musée Guimet.

mais, parce que vous n'avez pas observé les défenses, vous avez reçu ce corps de démon» [1]).

Le dessin attribué à *Li Kong-lin* représente l'armée des démons faisant vainement tous ses efforts pour délivrer le petit Piṅgala qui est assis dans le bol du Buddha. Selon A. W. FRANKS, les diverses représentations que les Chinois ont faites de cette scène sont désignées sous le nom générique 劫鉢圖 «Tableau de l'attaque contre le vase».

Dans la publication Guimet, M. DE MILLOUÉ a raconté la légende de Hāritī, la mère des fils-démons, d'après WADDELL (*Lamaism*, p. 99) qui lui-même s'est borné à se servir de l'article de FRANKS [2]). Il importe de rappeler que l'histoire de Hāritī se trouve rapportée tout au long dans un passage bien connu d'*Yi-tsing* (trad. TAKAKUSU, p. 37—38), et que *Hiuan-tsang* lui-même mentionne, entre *Pou-chō-kie-lo-fa-ti* (Puṣkarāvatī) et *Po-lou-cha* (l'actuel Shâhbâz garhî), le stūpa signalant l'endroit où la mère des fils-démons fut convertie par le Buddha (*Mémoires*, trad. Julien, t. I, p. 120—121).

A la suite du pseudo-autographe de *Tchao Mong-fou*, le rouleau Guimet présente trois autres notices qui sont des éloges de la peinture de *Li Kong-lin*. Elles sont signées respectivement de *Yu Tsi* 虞集 (1272—1348; cf. *Yuan che*, chap. CLXXXI), de *Wang Fong* 王逢 (1319—1388; cf. *Ming che*, chap. LXXXV, p. 3 r°) et de *Lieou Tō-tch'ang* 劉德昌; je n'ai pu trouver aucun renseignement sur ce dernier personnage. Il est évident d'ailleurs que l'inauthenticité de l'autographe de *Tchao Mong-fou* entraîne celles des trois autres notices qui le suivent.

Ed. CHAVANNES.

1) *Trip., éd. Jap.*, 受是鬼形. Pub. Guimet: 變鬼形.

2) C'est ce qui explique pourquoi WADDELL commet lui aussi l'erreur de dire que le texte de cette légende se trouve dans le Ratnakūṭa sūtra.

J. Beauvais: *Les lamas du Yun-nan* (Extrait du Bulletin de Géographie historique et descriptive. N° 1, 1904, p. 82—95).

Le district de *Wei-si* 維西, dans le nord-ouest de la province de *Yun-nan*, est peuplé de races diverses qui paraissent avoir subi profondément l'influence tibétaine; il a été l'objet d'une monographie écrite vers 1769 par un certain *Yu K'ing-yuan* 余慶遠, sous le titre de «Recueil des choses, vues et entendues à *Wei-si*» 維西聞見錄; cet ouvrage, qui serait précieux pour l'ethnographe, est devenu introuvable; mais des fragments nous en ont été conservés dans le *Yun-nan t'ong tche kao* 雲南通志稿 et c'est de là que M. Beauvais a tiré quatre notices de *Yu K'ing-yuan* sur les lamas de *Wei-si*; la traduction qu'il en fait est accompagnée de vignettes chinoises qui peuvent nous donner quelque idée des coiffures des diverses catégories de lamas. Ed. Chavannes.

Maurice Courant: *Les clans japonais sous les Tokougawa* (Conférence faite au Musée Guimet le 29 Mars 1903. Annales du Musée Guimet. Bibliothèque de vulgarisation. Paris, Leroux, in-18 de 85 p.).

M. Courant s'est proposé d'étudier comment était organisée la féodalité telle qu'elle exista au Japon pendant les deux siècles et demi qui précédèrent la Restauration de 1868. Il énumère les droits des seigneurs qui, véritables chefs d'état, nomment leurs fonctionnaires, gèrent leurs finances, équipent des armées ou des flottes, instituent des écoles, entreprennent des travaux publics. Il montre par quels moyens le chogouu assurait sa prééminence sur les autres seigneurs qui étaient en droit ses égaux. — Comment se maintenait l'hérédité qui assurait la durée du fief, quels étaient les principaux daimyô, comment s'exerçait la suzeraineté qui présidait à toutes les relations féodales, en combien de degrés de noblesse étaient répartis les sujets du seigneur, quel rôle jouaient les assemblées de clan qui dirigeaient la principauté au nom du seigneur et qui souvent étaient investies de l'autorité réelle, enfin dans

quelles conditions sociales vivaient les paysans, caste exclue de la vie politique, tous ces sujets sont successivement abordés par M. Courant et traités avec une connaissance approfondie de l'ancien droit japonais. M. Courant annonce qu'une carte est jointe à son travail; elle eût été en effet fort utile; mais elle est absente dans mon exemplaire. Ed. CHAVANNES.

MAURICE COURANT: *Un établissement Japonais en Corée. Pou-san depuis le XVe siècle* (in-8 de 24 p. Bibliothèque de la France coloniale moderne. Société de l'Annuaire Colonial. Paris, 1904).

M. Courant prend pour point de départ le traité de 1443 par lequel la Corée ouvrait au commerce Japonais trois ports de sa côte méridionale: *Yem-hpo* 鹽浦, *Pou-san* 釜山 et *Tjyei hpo* 薺浦 (à 32 Km. au SE de l'actuel *Ma-san-hpo* 馬山浦). Des rapports commerciaux réguliers furent dès lors entretenus par le Japon avec la Corée, le seigneur de Tsoushima jouant un rôle prépondérant dans ces affaires. Les deux expéditions de Hidéyosi en 1592 et 1597 n'eurent guère d'autre résultat que d'exciter la méfiance des Coréens à l'égard des Japonais, et, à partir de la convention de 1609, *Pou-san* resta le seul port ouvert. M. Courant étudie quels étaient les articles d'échange entre la Corée et le Japon; il résume les dispositions des divers règlements que la Corée imposa en 1639, 1653, et 1683 à la concession Japonaise établie à *Pou-san*. Ed. CHAVANNES.

T. A. JOYCE: *On the physical anthropology of the oases of Khotan and Keriya (based on anthropometrical observations made by Dr. M. A. Stein during his recent archaeological explorations in Chinese Turkestan)*. (Journal of the Anthropological Institute, vol. XXXIII, July to December 1903, p. 305—324 et 2 pl. hors texte).

L'étude de M. Joyce est fondée sur les mesures anthropologiques

prises par le Dr. Stein dans le Turkestan Oriental. Elle aboutit aux conclusions suivantes: la populations de Khotan et celle de Keriya sont toutes deux principalement de souche aryenne, leur premier facteur étant l'*Homo alpinus* de Lapouge. Pour l'une et pour l'autre cependant, il y a eu un influx de sang Turc, et, en outre, un influx de sang Tibétain. Ce dernier paraît être plus fort à Keriya qu'à Khotan. Les vallées des Pamirs semblent, en tant qu'il s'agit de l'Asie, être la région où l'*Homo alpinus* s'est conservé dans sa plus grande pureté; chez les Galchas, qui occupent les versants septentrionaux de l'Hindou-kouch, ce type apparaît avec une légère addition turque et iranienne; chez les Khotanais, l'élément iranien est remplacé par un élément tibétain, et, plus à l'Est, à Kériya, les traits du type mongol commencent à apparaître.

Ed. CHAVANNES.

ANZ (WALTER): *Eine Winterreise durch Schantung und das nördliche Kiang-su.* — Avec une carte au 1 : 1 000 000 (Petermann's Mitteilungen, vol. 50, 1904, p. 131—140).

En-dehors de la valeur purement géographique de ce voyage qui a permis à l'auteur de rectifier sur plusieurs points importants l'orographie des plus récentes cartes du *Chan-tong*, on remarquera dans cette relation diverses indications qui peuvent intéresser les archéologues. Au sommet d'une colline, au Sud de *Siu-tcheou fou* 徐州府 (*Kiang-sou*), M. Anz signale un temple dont la salle principale est remplie par une statue colossale taillée à même dans le roc de la montagne et dorée. Il a visité le temple de Mencius à *Tseou hien* 鄒, et celui de Confucius à *K'iu-feou hien* 曲阜. A une journée de marche à l'Est de cette dernière ville, dans la localité de *Ts'iuan-lin-tseu* 泉林子 (?), il a signalé les ruines d'un palais et quelques stèles abandonnées. Enfin il a fait l'ascension de la célèbre montagne sainte de l'Orient, le *T'ai-chan* 泰山 et

il reproduit (à une échelle un peu trop réduite) une vue panoramique de ce lieu de pélerinage. Ed. CHAVANNES.

F. G. FIUMI: *Avviamento allo studio del Sanscrito*, 3e éd. Milan, 1895; in-12, XVI—345 p.; 4 L.

Ce *Limen indicum*, publié dans la célèbre collection des *Manuels Hœpli* en est déjà à sa troisième édition. Celle-ci a même été revue et augmentée — en un mot, comme dit le titre italien, «rénovée». Le résultat nous paraît excellent de tout point, aussi bien pour les étudiants des universités que pour les autodidactes. Le volume est avant tout consacré à l'étude du sanscrit. Aussitôt l'énoncé des règles d'euphonie terminé, il combine et fait marcher de front, de la façon la plus ingénieuse et la plus attrayante, la lecture des textes et l'exposé des paradigmes. Un «index systématique» permet d'ailleurs aux esprits plus amoureux de méthode que de variété de corriger ce que le procédé, imité de l'enseignement des langues vivantes, pourrait avoir à leur gré d'un peu décousu, et de rétablir les paragraphes dans l'ordre habituel des grammaires. Un aperçu rapide de la littérature sanscrite, des notes lexicographiques et une liste des racines complètent le manuel auquel il ne manque, à notre sens, pour être parfait, que d'avoir fait sa place légitime à l'exercice du thème. A. FOUCHER.

BORDEAUX ET LA COCHINCHINE SOUS LA RESTAURATION

PAR

HENRI CORDIER.

J'ai déjà dit que le Duc de Richelieu avait, dans ses efforts pour reprendre avec l'Indo-Chine les relations que ce pays entretenait avec la France avant la Révolution, son plus sérieux appui dans les Chambres de Commerce et en particulier dans celle de Bordeaux [1]).

Le plus actif des armateurs de Bordeaux fut sans contredit Balguerie-Stuttenberg, chef de la maison Balguerie, Sarget et Cie. Balguerie-Stuttenberg [2]), ardent royaliste, avait aidé Louis XVIII dans les premières difficultés de son règne et le souverain sut témoigner sa reconnaissance à son sujet. Bordeaux a donné à juste titre le nom d'une de ses voies principales à cet homme remarquable par l'étendue et la grandeur de ses entreprises:

«On se préparait à doter Bordeaux d'un nouveau patrimoine commercial, écrit M. Jullian [3]): les deux maisons Balguerie étaient les plus hardies, étant les plus jeunes. Celle de Balguerie-Stuttenberg explorait les rivages du Pacifique et de la mer des Indes, et pouvait prêter, six ans après la paix, quarante vaisseaux au roi d'Espagne. Celle de Balguerie junior envoyait un de ses navires,

1) *T'oung-pao*, oct. 1903.

2) † 1825.

3) Histoire de Bordeaux, pp. 717—8.

le *Bordelais*, faire le tour du monde, et de Valparaiso en Californie, des îles Sandwich à la Chine, tracer de nouveaux sillons au commerce girondin. Ce fut un vigoureux et joyeux élan de travail, supérieur peut-être à celui qui, cent ans plus tôt, avait porté les Bordelais vers les îles d'Amérique.

«Pendant que leurs navires couraient les mers, les chefs du haut négoce édifiaient à Bordeaux même deux grandes constructions commerciales, la Banque et l'Entrepôt Réel. La Banque facilitait l'escompte à des taux minimes, elle garantissait un intérêt aux dépôts d'argent, elle accélérait les transactions en émettant des billets au porteur; l'Entrepot Réel offrit aux marchandises une manutention peu coûteuse et une sécurité presque entière. L'une et l'autre institution abritaient les trésors de réserve du commerce bordelais, dont les navires étaient l'armée active.

«Elles sont dues à l'initiative courageuse et passionnée de Balguerie-Stuttenberg. Le même homme, à la même date, amenait la création de la Caisse d'Épargne et fondait la Société pour l'achèvement du pont de Bordeaux. Son nom suffisait pour attirer des capitaux à toutes les grandes entreprises: «le premier en France il donna l'exemple de ce que peut l'esprit d'association». Ce fut l'esprit le plus créateur qu'ait jamais possédé Bordeaux, et, à sa manière, un fondateur d'empire, qui renouvelait au XIX[e] siècle, avec plus de modestie et d'humanité, les prouesses commerciales de Jacques Coeur.

«Sous son impulsion, la Chambre de Commerce empruntait, bâtissait, étudiait, travaillait sans relâche, instruisant et stimulant les pouvoirs publics. Ces années de la Restauration furent pour elle une résurrection: jamais elle n'avait eu le regard plus étendu, le langage plus éloquent, la volonté plus ferme, jamais elle ne se départit davantage de ces mesquines récriminations qui gâtent ses procès-verbaux du siècle passé. Elle marchait d'accord avec la Municipalité, elle formait un corps aussi puissant et aussi actif; à vrai dire, c'était elle qui paraissait gouverner Bordeaux».

Nous avons déjà vu la mission qui avait été confiée en 1816 par la Chambre de Commerce de Bordeaux à M. Paul Nairac [1]).

Le 16 mars 1817, la frégate *Cybèle*, Commandant Achille de Kergariou, quittait Brest à destination de la Cochinchine; elle mouilla le 11 déc. 1817 dans la baie de Tourane. Elle devait se mettre en relations avec les deux officiers français survivants à Hué, Chaigneau et Vannier, mais sans ouvrir de négociations; nous parlerons plus tard de la mission de M. de Kergariou.

1) H. Cordier, *Reprise des Relations de la France avec l'Annam*, pp. 12—13.

Dès le mois d'août 1816, BALGUERIE JUNIOR avait adressé au Gouvernement un plan de ses opérations et demandé à titre d'encouragement qu'on lui assurât l'exemption de la totalité ou d'une partie des droits d'entrée sur les marchandises que son navire le *Bordelais* rapporterait de la Chine.

Malgré l'opposition du Directeur général des Domaines, M. de St. CRICQ, sur l'ordre du Roi, une décision du Ministre des finances du 11 nov. 1816 accordait une réduction de droits.

PRÉCIS analytique relatif aux concessions temporaires accordées par le Roi en 1816, 1817 et 1818 pour les armemens à destination de la Chine, la Cochinchine et les Isles Philippines [1]).

Au mois d'août 1816 M. BALGUERIE JUNIOR de Bordeaux, adressa au Ministre des finances un mémoire dans lequel cet armateur exposait qu'il étoit sur le point d'expédier son navire *Le Bordelais* pour diverses operations de commerce consistant, 1° à chercher de nouveaux débouchés pour les marchandises françaises dans les isles de la mer du Sud et sur la côte Nord Ouest de l'Amérique; 2° à s'y procurer par la traite, des perles, des pelleteries et autres objets propres au commerce de la Chine; 3° à les introduire dans ce pays par le même navire qui y prendroit un dernier chargement pour son retour en France.

M. Balguerie en présentant le plan de ces opérations, observa qu'elles pourraient, par leurs résultats, devenir d'un grand intérêt pour la navigation et le commerce français et demanda à titre d'encouragement que le Gouvernement lui assurât l'exemption de la totalité ou d'une partie des droits d'entrée sur les marchandises que ce bâtiment rapporterait de la Chine.

La petition recommandée par le Ministre de la Marine et des Colonies [2]), qui donnait les plus grands éloges à l'entreprise de ce négociant et la jugeoit digne de la protection du Roi, fut communiquée le 10 septembre au Directeur-général des Domaines [3]) par le Ministre des finances.

M. de St CRICQ répondit le 14 à M. le Cte CORVETTO [4]) que cette entreprise

1) Archives de la Marine et des Colonies. COCHINCHINE 1819—1868. No. 6.

2) Vicomte Du Bouchage, voir H. Cordier, *Reprise des Relations de la France avec l'Annam*, p. 14.

3) St. Cricq; voir H. Cordier, *l. c.*, p. 16.

4) H. Cordier, *l. c.*, p. 14.

étoit sans doute fort louable; mais que l'état des finances ne permettant pas de détourner du service public des sommes assez considérables pour encourager toutes les expéditions maritimes qui pourraient mériter de même d'être distinguées il pensait qu'on ne pouvait donner à aucun armateur des encouragements particuliers;

Que dans tous les cas ces encouragements ne pourraient être pris que sur des fonds rentrés au Trésor auxquels le Gouvernement donnerait cette destination spéciale dans le crédit ouvert au Ministre de la Marine ou à celui de l'Intérieur;

Que la demande étoit encore plus fortement repoussée par la législation des douanes, suivant laquelle l'application des droits, doit être uniforme sans aucune exception même pour le service public et sans faveur particulière;

Qu'enfin cette demande si elle étoit accueillie aurait la conséquence grave d'en provoquer d'autres du même genre qui ne pourraient plus être refusées.

Par sa dépêche du 31 8^{bre}, Son Excellence informa le Directeur-général qu'elle avait rendu compte au Roi de la demande de M. Balguerie; que S. M. en appréciant les motifs qui tendent à écarter généralement de pareilles reclamations, avait fait connaître néanmoins qu'à raison des grands avantages que l'expédition du navire *le Bordelais* semblait promettre au commerce de France, elle voulait bien par forme d'encouragement, accueillir la demande de l'armateur, sauf à n'accorder qu'une simple modération de droits et à en fixer la quotité.

Le Directeur-général ayant été chargé de proposer le taux de la réduction, estima qu'elle pouvait être fixée à moitié des droits pour chaque espèce de marchandises, en excluant de cette faveur les Nankins et les autres tissus, les sucres, café, cacao, indigo, poivre piment, giroffle, canelle (autre que de la Chine) muscade, macis, cochenille, écaille, bois de teinture et d'ebenisterie.

Cette proposition fut adoptée par décision du Ministre des finances du 11 novembre 1816 dont copie est ci-jointe.

Le 11 janvier suivant MM. Balguerie et Sarget, armateurs à Bordeaux, sollicitèrent auprès du Ministre des finances, l'exemption d'une partie des droits d'entrée sur la cargaison qui serait rapportée par le navire *la Paix* qu'ils se proposaient d'expédier pour la Cochinchine.

Cette demande appuyée de la recommandation du Ministre de la Marine fut communiquée au Directeur-général, à qui le Ministre de la Marine fit observer que les retours de la Cochinchine se composant presque exclusivement entièrement de sucre, cette denrée ne pouvait être au nombre des marchandises qui seraient exclues de la modération des droits.

Son Exc. décida le 20 du même mois, sur le rapport de M. de S^{t} Cricq, que la disposition relative au *Bordelais* serait appliquée au navire *la Paix* avec cette différence que les sucres importés de la Cochinchine par ce dernier bâtiment jouiraient du demi droit.

D'après la proposition du Ministre de la Marine, pareille autorisation fut donnée le 11 avril 1817, par celui des finances pour le navire *le Henry* armé à Bordeaux à destination de la Cochinchine par MM. PHILIPPON et COMP.

Au mois de mai suivant MM. Balguerie, Sarget et C^ie^ réclamèrent du Ministre des Finances la même faveur pour un nouveau bâtiment qu'ils venaient de faire construire à Bordeaux et qu'ils destinaient également pour la Cochinchine.

Le Directeur-général consulté rappela à Mr. le C^te^ Corvetto la décision déjà rendue pour leur navire *la Paix*, et fit connaître à son Exc. qu'il ne pensait pas que ces négociants dussent obtenir pour deux armements semblables l'avantage considérable qui leur était assuré par une exception à la loi; que ce serait le convertir pour eux en privilége particulier, perpétuer l'exception et la mettre à la place des dispositions générales du Tarif.

Le 2 août 1817, MM. OPPERMANN MANDROTH, négociants à Paris, adressèrent au Directeur-général un Mémoire à l'effet d'obtenir une réduction de droits sur les retours d'un bâtiment qu'ils armaient pour la Cochinchine, et ils citèrent à l'appui de leur demande l'exemple des concessions semblables accordées à des maisons de Bordeaux.

M. de S^t^ Cricq leur fit observer qu'à la vérité le Ministre des Finances avait, d'après les ordres du Roi, accordé une faveur de ce genre pour les navires *la Paix* et *le Henry* expédiés précédemment pour la Cochinchine et dont les armateurs avaient eu les premiers l'idée de tenter le rétablissement de nos relations avec cette contrée; mais que si ces essais avaient dans le principe mérité un encouragement spécial, il ne paraissait pas que le Gouvernement eût intérêt à traiter [de même] les expéditions postérieures qui n'étaient qu'une suite de l'impulsion donnée par celles qui les avaient précédées. Il ajouta qu'en perpétuant l'exception elle deviendrait un privilège permanent et remplacerait les dispositions générales du Tarif qui assuraient déjà des avantages à l'importation directe par navire français des principaux objets du commerce de l'Inde, et que l'on pouvait considérer la modération de droit qui les affectait comme un encouragement réel pour l'opération qu'ils projettaient.

M. le duc de Richelieu par une dépêche du 14 du même mois, entretint le Directeur-général de la demande de MM. Oppermann Mandroth. Son Exc. annonça qu'elle pensait qu'il serait très-utile au commerce de la leur accorder; que les informations qu'elle avoit sur la Cochinchine indiquaient qu'il serait possible d'y former des relations avantageuses et d'une certaine importance, mais que les premiers essais des armateurs avaient d'autant plus besoin d'encouragement qu'ils devaient nécessairement se trouver soumis à beaucoup de chances hasardeuses jusqu'à ce qu'ils pussent s'assurer des correspondants sur les lieux et s'y ménager une protection. M. le Duc ajouta que les rapports que la France avait eus antécédemment avec le gouvernement de la Cochinchine permettaient d'espérer un traitement assez favorable pour les navigateurs fran-

çais; qu'il se proposait de faire incessamment quelques tentatives afin de ranimer les dispositions autrefois manifestées et de les faire tourner à l'avantage de notre commerce.

Dans sa réponse sous la date du 19 le Directeur-général fit connaître à Son Exc. celle qu'il avait adressée le 11 à MM. Oppermann Mandroth, et lui dit ensuite que si des considérations d'un ordre plus relevé, et qu'il laissait entrevoir, lui paraissaient devoir exiger que la faveur accordée aux premiers armements tentés pour la Cochinchine fut étendue à de nouvelles expéditions pour cette contrée, il convenait de sortir de la voie des concessions individuelles et d'appeler tout le commerce à jouir, pour le temps qui serait jugé nécessaire, des réductions de droits que l'on accorderait.

M. le Duc de Richelieu accueillit ces observations, et pensa qu'en généralisant la mesure il convenait de la faire durer jusqu'à ce que le résultat des premières expéditions fut connu.

Les considérations présentées par le Ministre des Affaires étrangères ayant été développées à celui des Finances, Son Exc. fit un rapport à S. M. qui, sur l'avis du Conseil, rendit le 2 octobre 1817 une décision portant que tous les bâtiments français que l'on expédierait pour la Chine ou la Cochinchine avant que les retours des navires partis de Bordeaux pour cette destination ayent commencé, jouiraient d'une réduction de droits, fixée à la moitié de ceux du Tarif général en exceptant de cette modération pour ce qui concerne les cargaisons importées de la Chine, les Nankins et autres tissus, les sucres, café, cacao, poivre, piment, giroffle, canelle (autre que de la Chine), muscade, macis, cochenille, écaille, bois de teinture et d'ébenisterie; que les mêmes exceptions auraient lieu pour les retours de la Cochinchine avec cette différence que les sucres, qui pour l'ordinaire en forment la partie principale, seraient admis au demi droit.

Le 8 du même mois, Mr. de S^{t} Cricq donna des instructions conformes à ces dispositions aux Directeurs dans les principaux ports du royaume, et il les chargea d'en informer les armateurs. Il écrivit lui-même à tous ceux qui avaient formé des demandes.

Les armateurs ayant pensé que la décision royale relative à la Cochinchine s'étendait naturellement aux Philippines, attendu que ces isles sont voisines de cette contrée, et n'ont avec elle aucune différence, sous le rapport de leurs productions, du débouché qu'elles offrent aux produits de l'industrie française et des avantages que notre commerce peut y trouver, le Ministre des finances confirma cette interprétation par sa lettre du 16 janvier 1818.

Le premier retour des Philippines eut lieu à Bordeaux le 16 mai suivant.

Le Henry arriva de la Cochinchine au même port le 27 août suivant.

Le privilège temporaire cessait ainsi pour ces deux contrées.

Ce dernier bâtiment avait été expédié conjointement avec le navire *La Paix*.

La réussite de cette expédition fut complette quant au premier objet du voyage qui étoit de frayer de nouveau au Pavillon français une route où il ne se montrait plus depuis 30 ans. Les armateurs, MM. Balguerie et Philippon, le démontrèrent en justifiant de la protection toute particulière que leurs bâtiments avaient rencontrée à la Cochinchine, des intentions formellement exprimées par le Souverain de nous y faire jouir avec une exclusion marquée des avantages les plus importants tels que l'affranchissement de toute taxe à l'entrée et à la sortie, la perspective de placer nos marchandises à des conditions favorables et l'assurance d'être désormais à même d'y composer des retours fructueux.

Mais ces négociants furent déçus de l'espoir qu'ils avaient de trouver dans le bénéfice à retirer du chargement et de celui de retour le fruit mérité d'une opération exposée à des chances toutes nouvelles.

Arrivés à la Cochinchine les capitaines reconnurent que les expéditeurs avaient été induits en erreur sur l'espèce de marchandises recherchée des Cochinchinois, ils ne purent trouver la défaite que d'une faible portion de leur chargement; de plus ils parvinrent à leur destination à une époque où la majeure partie des sucres de la dernière récolte avait été enlevée par les Chinois, et pour surcroit de malheur le navire *La Paix* se perdit au retour sur les côtes de l'Isle de France.

Dans cet état de choses MM. Balguerie, Sarget et Philippon sollicitèrent comme un dédommagement de leurs sacrifices, qui avaient ouvert cette nouvelle voie au commerce, et des pertes qui en étaient résultées pour eux d'être replacés dans la position où ils se trouvaient lors du départ du *Henry* et de *La Paix*.

Sur leur demande mise sous les yeux du Roi par le Ministre des Finances, ils obtinrent de S. M. une prolongation spéciale du privilége pour deux nouveaux bâtiments.

Quelques négociants informés de cette détermination en réclamèrent le bénéfice pour eux; mais on n'accueillit point leur demande en ce que n'ayant fait précédemment aucun armement pour la Cochinchine et ne s'étant pas exposés aux chances dont MM. Balguerie et Philippon ont été victimes, on ne peut les faire participer à une faveur accordée à ce seul titre.

En septembre et octobre 1818 les armateurs de Bordeaux adressèrent au Directeur-général plusieurs mémoires dans lesquels ils établirent par des calculs positifs que la quotité des droits du tarif était en telle disproposition avec la masse des frais qu'exigeaient les expéditions pour la Cochinchine et les Philippines, qu'ils se verraient contraints de renoncer à tout trafic dans ce pays si le Gouvernement ne pourvoyait sans délai à de nouveaux encouragements. Ils ajoutaient qu'à défaut de ces encouragements les premiers efforts du commerce ainsi que les sacrifices déjà faits par le trésor tomberaient en pure perte.

M. de S^{t} Cricq dut mettre ces nombreuses réclamations sous les yeux du

Ministre des Finances. Il lui fit connaître qu'il deviendrait peut-être nécessaire d'affecter plus tard aux retours de la Cochinchine et des Philippines des droits spéciaux dont la connaissance bien acquise des divers intérêts déterminerait la quotité; mais que, d'une part, un tel règlement ne pouvoit être le fruit que d'une assez longue expérience, et que de l'autre l'état actuel des choses était sur le point d'arrêter les opérations des armateurs; qu'en conséquence il ne devait plus être question d'autorisations spéciales, à l'instar de celles qu'avaient obtenues, sur des considérations toutes particulières, MM. Balguerie et Philippon; mais qu'il y avait lieu d'examiner si, les réclamations devenant générales il ne convenait pas de généraliser encore pour une année la mesure temporaire.

Il pria M. le C^te^ Corvetto d'en entretenir le Conseil du Roi et de provoquer à cet égard les ordres de S. M.

Sur le rapport du Ministre des Finances, le Roi décida, le 14 octobre 1818, que l'effet du privilège accordé pour les expéditions à destination de la Cochinchine et des Iles Philippines serait prorogé pour une année.

Les 28 et 31 du même mois, le Directeur-général en donna avis à tous les directeurs maritimes et les chargea d'en informer les armateurs et les chambres de commerce.

Le 25 février 1819, M. de S^t^ Cricq rappela aux chambres de commerce de Dunkerque, du Havre, de Rouen, de Nantes, de Bordeaux, de Bayonne et de Marseille que S. M. en prolongeant d'un an l'effet de sa décision du 2 8^bre^ 1817 à l'égard des chargements venant de la Cochinchine ou des Philippines, s'était réservée de faire examiner si, à l'expiration du délai il y aurait lieu de supprimer entièrement les concessions accordées pour le rétablissement de nos relations commerciales avec ces contrées ou d'affecter par une disposition législative aux produits qui en seraient rapportés en droiture sur des navires français, une tarification spéciale tenant le milieu entre celle règlée par l'art. 20 de la loi du 21 avril 1818 pour les marchandises importées de nos comptoirs de l'Inde et celle applicable aux objets tirés des ports étrangers du même pays. Le Directeur-général invita ces chambres de commerce à lui donner (avec divers renseignements qu'il demanda) leur avis sur cette question, qui touchait à la fois aux intérêts de notre navigation, de notre industrie et à ceux du trésor. Le principal produit de la Cochinchine, et des îles Philippines, celui que ces contrées fournissent à meilleur marché, étant le sucre, les chambres de commerce examinèrent la question particulièrement sous ce rapport.

Toutes à l'exception de celle de Bordeaux, présentèrent la réduction sur les droits des sucres importés de la Cochinchine et des îles Philippines comme préjudiciable au commerce de nos colonies. Elles observèrent que la Martinique et la Guadeloupe regorgeaient de cette denrée; que nos possessions en produisaient plus que n'en consommait la métropole; qu'ainsi la faveur temporaire

qui avait admis les sucres de la Cochinchine et des Philippines à une modération de droits plus forte que celle résultant du privilège colonial, ne pourrait être maintenue sans compromettre les intérêts de nos colonies et du Trésor. Elles pensèrent que s'il y avait lieu d'apporter quelques modifications au tarif en faveur des sucres étrangers, ces modifications devraient s'appliquer de préférence à ceux venant du Brésil, de l'Ile Cuba et des autres contrées de l'Amérique qui reçoivent les produits de notre industrie, tandis que le commerce avec les Philippines ne se fait guère qu'en piastres, et que les moyens d'échange avec la Cochinchine sont peu nombreux et difficiles.

D'après ces motifs les chambres de commerce de Nantes et du Havre réclamèrent formellement la suppression de la faveur, temporaire. Celle de Bordeaux au contraire en sollicita le maintien.

Le 31 août suivant le Ministre de l'Intérieur écrivait au Directeur-général qu'il pensait que la prorogation pourrait être juste autant qu'utile et lui demanda son avis.

M. de S^{t} Cricq dans un rapport sous la date du 15 7^{bre} fit connaître à son Exc. que les retours auxquels le bénéfice de la décision relative à la Cochinchine et aux Philippines avait été appliqué jusqu'à ce jour consistaient en majeure partie en sucre terré autre que blanc, dont il avait été importé 1.203.297 Kil.; que le surplus se composait de canelle, indigo, coton, courte soye, thé, nacre de perle, peaux &.

Il exprima ensuite au Ministre l'opinion de la pluralité des chambres de commerce qui avaient été consultées; transmit copie du mémoire dans lequel celle de Bordeaux émettait un avis contraire et annonça que quel que fût le mérite de plusieurs de ces considérations, elles ne lui paraissaient pas pouvoir prévaloir sur l'intérêt pressant que nous avions d'écarter tout ce qui pourrait porter atteinte au commerce de nos colonies, commerce qui présentait en ce moment si peu d'avantages que le Gouverneur de la Guadeloupe s'était vu dans la nécessité, à défaut de débouché pour les nationaux, de permettre aux Américains d'exporter 5000 barriques de sucre brut.

Le Directeur-général déclara qu'il pensait qu'il convenait de laisser expirer la concession temporaire et d'attendre pour prendre un parti à l'égard de la demande des négociants de Bordeaux que les intérêts des armateurs qui se livrent plus particulièrement au commerce de nos colonies et de l'Amérique et ceux des ports qui aiment à tenter des expéditions lointaines se fussent trouvés en présence, et que leurs arguments respectifs eussent été mieux approfondis et balancés; qu'alors seulement on pourrait bien juger s'il était nécessaire d'introduire dans le tarif des modifications spéciales pour quelques unes des productions de la Cochinchine et des îles Philippines. Il ajouta que le Gouvernement en accordant, pour favoriser les tentatives du commerce national dans ces parages un privilège temporaire et en le prolongeant d'une année avait

atteint la limite de ses attributions; que maintenant comme il ne s'agissait plus d'une mesure provisoire, mais bien d'une disposition permanente l'intervention des chambres deviendrait indispensable.

Une nouvelle demande en prorogation de la décision du 14 8bre 1818 ayant été envoyée par le département des finances au Directeur-général, celui-ci adressa le 9 8bre 1819, à M. le baron Louis, copie du rapport fait le 15 du mois précédent au Ministre de l'Intérieur et persista dans ses conclusions.

Son Exc. répondit le 16 9bre à M. de St Criq qu'elle pensait comme lui, et que, d'après le rapport qu'il avait adressé au Ministre de l'Intérieur, cette opiñion était devenue celle de M. le Cte Decazes qui en avait prévenu les armateurs de Bordeaux.

Ainsi la concession relative aux armemens pour la Cochinchine et aux Iles Philippines a cessé depuis le 14 8bre 1819. Celle concernant la Chine était expirée en juin de la même année par le retour du navire *Le Fils de France* à Nantes.

3 avril 1820.

Le 11 janvier 1817, BALGUERIE, SARGET et CIE firent ainsi qu'on vient de le voir une demande qui leur fut accordée le 20 d'une réduction d'une partie des droits d'entrée sur la cargaison qui leur serait rapportée de Cochinchine par le navire la *Paix* qui partit de Bordeaux le 12 mars 1817, c'est-à-dire quatre jours avant le départ de la *Cybèle* de Brest.

EXTRAIT du journal de voyage d'Augte BOREL, subrécargue du navire la *Paix*, capne David CHEVELAURE, armateurs Balguerie, Sarget et Cie, de Bordeaux [1]).

19 juin 1818.

Je partis de Bordeaux le 20 février 1817, mis en mer le 12 mars, et après une traversée de 5 mois, j'arrivai au bas de la rivière de Saigon le 12 août de la même année.

Il ne m'est rien survenu de remarquable durant cette traversée, quoique mon journal renferme une narration minutieuse, écrite jour par jour des événements de mer; le peu d'intérêt qu'elle présente et sa parfaite ressemblance avec toutes celles qu'ont donné les navires qui ont parcouru la même route

1) Archives de la Marine et des Colonies. COCHINCHINE 1792—1818. No. 5.

motiveront mon silence et expliqueront les raisons pour lesquelles je ne suis entré dans aucun détail relatif à cet immense trajet.

Je parlerai seulement avec quelque étendue des parties de la Cochinchine que j'ai visitées; je dirai ce que j'ai vu et m'abstiendrai de toute exagération si ordinaire aux narrateurs et si fréquente chez ceux qui viennent de loin. Ce que je rapporterai de la Cochinchine ne sera pas tout-à-fait d'accord avec ce qu'en ont déjà écrit Mr. Blancard et autres. La plupart des relations sont infidèles, soit que les rédacteurs aient été trompés par les notes qu'on leur avait remises, soit qu'ils n'aient acquis par eux-mêmes aucune connaissance des lieux qu'ils ont décrits; soit enfin que 25 années d'intervalle ayent amené dans ce pays de grands changemens et que son aspect soit entièrement devenu différent aujourd'hui.

Subrecargue de la Maison Balguerie, Sarget et C^ie^ et uniquement occupé des intérêts dont j'étais chargé, j'avouerai cependant que ne m'attendant point à donner une espèce de publicité à ma relation, je n'ai point essentiellement envisagé le pays sous ses rapports politiques, moraux et géographiques.

Aussi exposerai-je simplement le peu de notes que j'ai recueillies, me réservant de compléter ma narration à mon prochain voyage.

J'ai déjà dit que nous arrivâmes le 12 août 1817 à Candiu, petit bourg, situé à l'embouchure de la rivière de Saigon. Le Mandarin vint à notre rencontre et après lui avoir fait comprendre que nous désirions monter jusqu'à Saigon, ville située à 10 lieues de l'embouchure, il en obtint l'ordre du Vice-Roi, résidant dans cette ville, qui nous envoya aussitôt une galère avec trente rameurs pour diriger notre navire et en faciliter la navigation dans la rivière. Comme nous ignorions les conditions qu'on nous imposerait, et même si ces lieux seraient propres à nos opérations, nous laissames notre navire à Candiu, et le Capitaine et moi, accompagnés d'un Cochinchinois parlant Portugais qu'on nous avait envoyé et du Mandarin nous nous rendimes à Saigon.

Nous sollicitâmes une entrevue du Vice-Roi et nous l'obtinmes peu d'instants après.

Les droits d'ancrage étant excessifs, nous demandâmes d'abord une forte réduction en faveur du navire français, ensuite la permission d'échanger librement nos marchandises. Le Vice-Roi nous permit de placer nos denrées, mais il ne voulut point prendre sur lui de nous accorder la réduction que nous demandions. Il écrivit au Roi même, résidant à Huế, capitale de toute la Cochinchine et l'informa de notre arrivée en lui communiquant notre demande. Nous demeurâmes 4 jours à Saigon et après nous être convaincus que nous ne pourrions ni vendre ni trouver des retours, nous nous décidâmes à aller à Huế; le Mandarin comptant peu sur l'exécution de notre détermination, manifesta quelques inquiétudes tant il désirait que nous allassions à Huế. Mieux fixé sur

nos intentions il nous laissa partir. Nous rejoignîmes notre navire et nous nous dirigeâmes vers la baie de Touranne, port le plus voisin de Hué.

Arrivés à Touranne nous descendîmes chez le Mandarin qui reçut au même instant une lettre du gouverneur de Fay-fo qui renfermait plusieurs Instructions nous concernant, et en outre une lettre de M. CHAIGNEAU, ancien officier de la Marine française et Mandarin du Roi; M. Chaigneau nous informa que le Roi ayant appris l'arrivée d'un bâtiment français dans ses ports, qui se dirigeait sur Touranne, avait fait donner des ordres au Gouverneur pour qu'il procurât au capitaine et autres personnes de l'équipage, tous les moyens de se rendre commodément à Hué. Immédiatement après la lecture de cette lettre, arrivérent une douzaine d'hommes chargés de me porter en palanquin jusqu'à Hué. Je partis seul et après deux jours de marche, au milieu d'affreux chemins, j'arrivai au lieu de ma destination. Je descendis chez Mr. Chaigneau où je trouvai Mr. Vannier également français et Mandarin à la cour de Cochinchine; il est facile de comprendre les émotions délicieuses que leur occasionna la présence d'un compatriote, émotions qu'ils n'avaient point ressenties depuis vingt-cinq années consécutives; ils me comblèrent de soins et de bontés. Ils devinaient tout ce qui pouvait nous être agréable. Leurs attentions généreuses m'ont mis à même de vérifier jusqu'où va la force du sentiment qui nous attache au sol qui nous a vu naître. J'ai trouvé de bien douces jouissances dans les leurs, et plus d'une fois je me suis senti ému des émotions que j'excitais en eux. Etrangers à toutes nos révolutions, ils ignoraient cette tourmente dont notre patrie a été le théâtre pendant plus de vingt-cinq années. Le récit de tant de faits miraculeux, de tant de succès, de vicissitudes, les a effrayés d'étonnement; remerciant la main de la Providence dans nos dernières révolutions, ils l'ont bénie d'avoir ramené sur le trône une famille à laquelle ils avaient, dès leurs plus tendres années, voué une affection qu'aucune circonstance n'avait jamais altérée. Le zèle officieux avec lequel ils nous ont servis, l'intérêt que nous leur avons inspiré, la chaleur patriotique qu'ils ont montrée dans toutes les circonstances, les précautions qu'ils ont prises pour renouer nos relations, pour alimenter de nouveau un commerce étroit entre la Cochinchine et la France, méritent la reconnaissance de leur Roi et de tous les Français, chez lesquels rien de ce qui peut contribuer à la prospérité leur pays, n'est indifférent.

Le lendemain de mon arrivée je me rendis chez le Mandarin des Etrangers; il m'accueillit parfaitement bien d'après les ordres qu'il avait reçus du Roi; il nous traita avec beaucoup d'égards, nous fit servir un grand dîner, nous combla de politesse, et prit un vif intérêt à notre entreprise; il ne nous déguisa pas dans plusieurs entretiens qu'il eut avec nous combien était grand le désir qu'avait le Roi de se lier étroitement avec les Français, et d'entretenir des relations commerciales.

Quelque temps après M. Chaigneau nous demanda le manifeste de notre cargaison; il s'empressa de le traduire et de le porter au Roi qui choisit quelques objets qui lui convenaient. Nous ne tardâmes pas à nous convaincre combien nous avaient induits en erreur tous les ouvrages connus qui nous avaient servi à composer notre cargaison; combien elle était mal assortie, et du peu de succès que nous pourrions retirer pour nos armateurs de cette première opération. Voyant alors qu'elle était manquée parce que nous étions arrivés beaucoup trop tard et dans une saison peu propre pour les retours, nous cherchâmes à employer notre séjour en Cochinchine, à resserrer les liaisons d'amitié que son Roi portait à la France et à établir entre nos deux Royaumes des relations commerciales d'un mutuel intérêt. Ce fut par suite de ces recherches et d'un séjour de plus de quatre mois en Cochinchine que nous parvinmes à obtenir du Roi une permission de commerce renfermant des conventions avantageuses pour la France, et qu'il nous donna des garanties très-satisfaisantes pour un autre voyage. Ce fut ainsi que nous quittâmes la Cochinchine et que nous partîmes le 24 X^bre^ dernier de la baie de Touranne, nous dirigeant sur l'Ile de France, les Iles voisines ne nous offrant dans ce moment aucune ressource.

Un séjour de 4 mois m'a mis à même de faire quelques observations sur la Cochinchine, que je vais rapporter ici.

La température y est très-chaude; les contrées que j'ai visitées sont arrosées par des pluies continuelles qui tombent ordinairement du commencement d'octobre jusqu'à la fin de janvier. Ces pluies considérables occasionnent des débordements qui fertilisent les terres en déposant un limon très-abondant. En été les sécheresses sont très-fortes et l'eau y est généralement peu potable; les habitans la font bouillir avant de la boire.

L'agriculture est négligée: plusieurs causes y contribuent; la chaleur en énervant les sujets les rend excessivement paresseux. Le Roi d'ailleurs emploie tous les bras aux fortifications et à des travaux publics. Quand j'arrivai à Hué on comptait 80000 ouvriers pris dans tout le royaume, occupés à la construction d'une immense muraille en briques; il y en avait en outre un très-grand nombre dans les fonderies de canons: le Roi pensant que la misère tient son peuple dans l'asservissement, que cet état d'abjection convient particulièrement au despotisme, et que c'est dans lui seul que sont les garanties à sa sureté, écrase toutes les sources de la prospérité de son pays, et arrête tous les progrès que pourrait faire conséquemment l'agriculture. On en retire cependant du riz, nourriture principale des habitans, de l'indigo, qu'ils ne savent point manipuler, du coton, de la canelle, des drogues médicinales et du sucre. Ce dernier produit est le seul qui se puisse exporter avec avantage; ils en soignent parti-

culièrement la culture, ils ne cultivent pas le café; le sol conviendrait pourtant à cette denrée.

Les forêts y sont en grand nombre; elles fournissent beaucoup de bois propres à la construction; on y trouve du bois d'aigle, de l'ébène, du sandale, &c.

Les mines sont multipliées et très-riches. Le Roi s'oppose à leur exploitation; j'en ai déjà indiqué les causes; on en retire de l'or, de l'argent, du cuivre, des marbres inférieurs, du cristal de roche &c. L'exploitation en est toujours proportionnelle au besoin du monarque.

La Chasse offre peu d'avantages: elle n'est d'aucune ressource pour leur commerce qui, comme je le dirai plus tard, est de peu d'importance, ils chassent le Tigre, le Rhinocéros, le Buffle et les Elephants; ils mangent la chair de ces derniers.

La Pêche est abondante; heureusement situés pour la faire, ils tirent de quoi répondre à leurs besoins; les Chinois prennent leur superflu et leur donnent en échange des objets manufacturés en Chine.

L'industrie n'est aucunement avancée en Cochinchine; excessivement adroits, sans perfectionner les choses qu'ils voient faire, ils savent les imiter parfaitement. Les arts libéraux y sont entièrement ignorés. Ils possèdent quelques arts mécaniques; ils ont des fonderies de canon et ils en fabriquent considérablement, les remparts de Hué en sont hérissés; ils font leur poudre, leurs boulets, leurs sabres et s'en acquittent assez bien: les Chinois et les Siamois leur fournissent les matières premières qui entrent dans la fabrication de la poudre. Ne possédant aucune machine, manquant d'outils, leurs ouvrages ne s'achevent qu'à force de temps et d'hommes.

Ils manufacturent la soie qu'ils savent teindre de diverses couleurs: elle compose la plupart de leurs vêtements; leurs maisons ou cabanes ne renferment aucun meuble; les pierres entrent seulement dans la construction des demeures des Mandarins. Les Cochinchinois fuyent le luxe; tout signe d'aisance paraît être mal interprété du prince: cette crainte retient les Mandarins, arrête toutes dépenses, et aussi se font-ils remarquer par une simplicité et une modestie toute particulière dans leur manière d'être. Les tombeaux sont les seuls monuments pour lesquels ils n'observent pas une semblable réserve; leur construction quelquefois dispendieuse est néanmoins lourde et annonce l'enfance de l'art et le peu de goût qu'ils possèdent.

Ils ne commercent aujourd'hui qu'avec les Chinois; les Portugais ont renoncé à un genre de négoce qui ne leur offrait pas d'avantage, en ce qu'ils ne recevaient aucun encouragement du Roi, payaient de très-forts droits et que la concurrence rendait leurs opérations onéreuses.

Les Chinois leur apportent de la porcelaine commune, du thé, du papier et autres objets qu'ils échangent pour les productions de leur sol; ces opérations

ont périodiquement lieu au moment de la récolte qui est aussi celui de la mousson du S.O. Les Chinois se retirent, et après leur départ toute opération commerciale devient impossible, parce qu'ils ont le soin de tout enlever.

On communique dans l'intérieur par les canaux et les rivières. C'est ici le moment d'observer que le pays n'a point de largeur, car il n'excède pas à beaucoup d'endroits 15 lieues, mais aussi on compte jusqu'à 200 lieues de côte. La principale rivière que j'ai vue est celle de Saigon; il ne faut pas la confondre avec le Cambodin, fleuve considérable qui traverse le Camboge, Royaume que le Roi de Cochinchine vient d'unir à ses Etats.

La rivière de Hué est large et peu profonde; elle ne porte point de navires marchands.

Les routes sont mauvaises et très-peu soignées; le pays étant montueux il a été impossible d'en percer de droites; d'ailleurs les belles routes annoncent une civilisation avancée, et les Cochinchinois sont loin d'y être arrivés.

Les principales villes du Royaume sont Hué, Saigon et Fay-Fo, quoique je n'aie parcouru ni le Tonkin ni le Camboge, néanmoins selon le rapport des Cochinchinois les villes ci-dessus nommées sont les plus considérables du Royaume.

Hué, capitale de toute la Cochinchine est une ville très-grande, mais peu peuplée; on n'y compte pas plus de 30000 habitants; elle ne renferme rien de remarquable, elle se compose de trois enceintes, toutes entourées d'eau.

La troisième enceinte ou celle du centre est uniquement réservée à la maison du Roi; c'est là où se trouvent les arsenaux qui contiennent des canons de toutes les formes et de toutes les grandeurs, des bombes, des boulets et autres armes de guerre; la seconde enceinte est réservée aux Mandarins; le peuple habite la première.

Touranne, sur la partie gauche de la baie de même nom, est une petite ville peuplée de 5 à 6000 âmes; son port est excellent et des plus beaux que l'on connaisse; c'est le centre du royaume et un des points les plus importants.

Saigon, à dix lieues au-dessus de l'embouchure de la rivière du même nom, est la seconde ville de la Cochinchine; on peut la regarder aussi comme une des plus importantes; son heureuse position la met à l'abri des typhons qui occasionnent souvent de grands ravages dans les autres rades. C'est encore là que se font en grande partie les affaires du pays et qu'arrivent périodiquement les bâtimens chinois; l'air y est généralement fort sain.

Fai-Fo, petite ville à 4 lieues de Touranne, peut aller de pair pour le commerce avec Saigon; c'est le chef-lieu de la province au centre de laquelle elle se trouve située.

Les côtes sont remplies dans toute leur longueur de petits ports, de baies sures et commodes; elles ont été très-fidélement décrites par MM. de Rosily et Dayot; leurs cartes ne renferment aucune erreur et les navigateurs peuvent les suivre avec sécurité; elles les dirigeront parfaitement.

Il existe plusieurs religions dans la Cochinchine; elle a aussi ses pagodes, mais on ne voit dans leurs cabanes, aucune de ces petites divinités portatives qui sont si multipliées chez les autres Indiens; ils ont très-peu de cérémonies publiques. Dans mon séjour à [Hué?] qui a été de quatre mois je ne les ai pas vus se réunir une seule fois; ils ne sont point payens et croient au dogme de l'immortalité de l'âme. La cour et les lettrés qui sont en petit nombre suivent la doctrine de Confucius. Le Christianisme y est également établi. On y rencontre beaucoup de Chrétiens; le service divin s'y fait publiquement; les Catholiques ont deux Evêques, MM^rs de VÉREN [1]) et de GORTYNE [2]), sous la dépendance desquels se trouvent plusieurs ecclésiastiques; le roi semble les protéger beaucoup, mais on dit que son fils ne partage pas entièrement sa manière de penser. Le respect et la vénération des Cochinchinois pour les cendres de leurs ancêtres sont dignes de remarque; j'ai été touché du recueillement et de la dévotion qu'ils mettent dans les funérailles de leurs proches; à côté des tombeaux qu'ils érigent à grands frais, se trouvent d'immenses et agréables jardins; ils pensent que l'âme du mort vient s'y promener et qu'elle rentre après dans le tombeau.

Leurs mœurs sont excessivement douces, hospitalières; ils sont très-affables envers les étrangers, simples dans leurs manières, ils ne sont cependant pas exempts de cette corruption de mœurs qui règne chez les Orientaux en général. La polygamie y est tolérée. Le roi a un sérail composé de 300 femmes; les mandarins et autres sujets en ont un nombre plus ou moins considérable, selon leur richesse. La fréquentation des Chinois a altéré leur naturel; on remarque que la mauvaise foi et la duplicité se sont insensiblement glissées dans les deux villes de commerce que j'ai indiquées. Les Cochinchinois ont une grande affection pour les Français; ils n'aiment point les Anglais; cette inimitié paraît motivée. Le caractère français leur convient parfaitement; ils en font constamment l'éloge; ils ne reconnaissent en nous que d'excellentes qualités; naturellement fiers, ils ne font auprès d'eux aucune condescendance; ils regardent le roi de France comme aussi puissant que le leur, c'est-à-dire qu'ils en ont la plus haute idée.

Le gouvernement de la Cochinchine est despotique; les volontés du prince sont des lois auxquels tous les sujets doivent obéir; mais comme dans tout gouvernement despotique, les décisions n'en sont suivies qu'autant qu'elles

1) *Jean* La Bartette, du diocèse de Bayonne; Missions étrangères de Paris; parti en déc. 1773; évêque de Véren, coadjuteur de l'évêque d'Adran en 1793, vic. ap. de Cochinchine (1799—1823); † à Covien, Cochinchine, le 6 août 1823, à 77 ans.

2) *Jacques-Benjamin* Longer, du Hâvre; Missions étrangères de Paris; parti pour la Cochinchine, 4 déc. 1775; évêque de Gortyne, vic ap. du Tong-king occidental en 1790; † 8 février 1831, à 80 ans.

conviennent au despote; il existe également des tribunaux qui prononcent sur des matières peu graves; ayant peu de propriétés, ils ont peu de discussions; on peut même dire que c'est le prince qui est le seul propriétaire; toutes les volontés sont subordonnées à la sienne, c'est à lui qu'appartient uniquement le droit de prononcer la peine capitale; un soupçon de révolte suffit souvent, quand le monarque est trompé par les ministres, pour précipiter une famille dans le deuil. Je n'ai point de notes concernant leurs lois; je me propose de faire quelques recherches sur leur législation à mon prochain voyage.

En résumé la France retirera par la suite de grands avantages de ses liaisons avec la Cochinchine; il importe de bien remarquer que les objets qui conviennent à ce pays et que demande le Roi, sont tous des produits de nos manufactures; nos échanges ne seraient donc pas nuisibles à notre balance commerciale, car on ne peut se dissimuler que le commerce qui ne se fait qu'avec du numéraire ne soit très-désavantageux à la nation qui l'échange pour des marchandises.

Les opérations devront être réglées et sagement ordonnées; s'il pouvait exister quelques exceptions dans un gouvernement représentatif, en faveur de la chose publique, ce serait le cas de réclamer quelques privilèges; les besoins de ces peuples ne sont pas considérables; le Roi désirerait ne recevoir d'abord que trois ou quatre bâtiments marchands tous les ans; un plus grand nombre ne pourrait pas trouver des retours, car leurs chargements excéderaient les marchandises que les Cochinchinois peuvent laisser exporter. Les bâtimens chargés de traiter dans ce Royaume devront mettre de l'harmonie dans leurs opérations; ils se ruineraient les uns les autres si par suite de la concurrence ils allaient composer avec la valeur des objets établie par les premiers navires qui auront commercé avec les Cochinchinois.

Enfin je termine cet extrait en rappelant de nouveau les services multipliés que nous ont rendus MM. Chaigneau et Vannier, les sollicitudes qu'ils se sont données pour nous obtenir cette convention commerciale qui garantit notre retour dans ces contrées. Heureux, si en m'acquittant d'une dette contractée par la reconnaissance, cet hommage rendu à la vérité peut être de quelque utilité aux généreux compatriotes dont nous avons tant à nous louer, et si, après un voyage aussi long que pénible et la perte du navire *la Paix* sur lequel j'étais, par le funeste ouragan du 28 février dernier à l'Ile de France, et auquel ma vie n'a échappé qu'au milieu des plus grands dangers, je peux encore rendre quelques services à mon pays.

Bordeaux, le 19 juin 1818.

Signé A^te^ BOREL.

Pareille faveur (réduction des droits d'entrée) fut accordée, sur la proposition du Ministre de la Marine, le 11 avril 1817, à la maison Philippon et Cie., pour leur navire le *Henry* à destination de Cochinchine. Le *Henry* suivit de près la *Paix*; les deux bâtiments étaient d'ailleurs expédiés conjointement. L'expédition échoua complètement, les marchandises embarquées ne convenant nullement à la Cochinchine. L'empereur Gia-long généreusement exempta les navires de tous droits.

Par ordre de S. M. l'EMPEREUR [1]).

Permission de commerce dans l'Empire et les deux Royaumes.

Le MANDARIN des ETRANGERS, Commandant général des Éléphants, sixième colonne de l'Empire, &c. &c.

A Monsieur BOREL, subrécargue du navire *la Paix*, Cap^{e} DAVID, et représentant les armateurs dudit navire.

Le vaisseau *la Paix*, Cap^{e} DAVID, est venu dans ce pays avec une cargaison peu convenable pour le Gouvernement et dans une saison où il était de toute impossibilité de lui procurer des retours. Sa Majesté par ce motif, a excepté le vaisseau *la Paix*, de tous droits et n'a pas cru non plus devoir accepter les objets qui lui ont été présentés, sans en ordonner le paiement.

SA MAJESTÉ autorise le Capitaine David à repartir pour France, quand il le jugera convenable et désirant continuer des relations amicales entre les deux royaumes elle fournit au subrécargue représentant les armateurs du navire *la Paix*, l'occasion de revenir par un contrat qui désigne les objets que le Gouvernement désire et le prix auquel ils seront payés.

Le Ministre est bien aise que l'occasion lui soit fournie de complimenter le Capitaine David et le subrécargue sur leur exactitude à se conformer à nos lois et usages et sur les bonnes intentions de S. M. pour eux.

En continuant de même, les Français pourront voir bien des années s'écouler en bonne intelligence entre les deux nations.

A la cour de Cochinchine, le 3^{e} jour, de la 11^{e} lune, de la 16^{e} année du règne de Gia-long.

Le 10 décembre 1817.

Signé: La Chiappe du Mandarin.

1) Archives de la Marine et des Colonies. COCHINCHINE 1792—1818.

Nous soussignés, officiers français, mandarins de la seconde classe de l'intérieur du palais, certifions la présente traduction conforme à l'original.

A la cour de Cochinchine, le 10 décembre 1817.

Signé: P. VANNIER.
Signé: J. B. CHAIGNEAU.

Pour copie conforme à l'original en nos mains.
Bordeaux, le 16 juin 1818.

Signé: BALGUERIE, SARGET ET C^ie^,
Armateurs du navire *La Paix*.

On a vu que la *Paix* périt malheureusement le 28 février 1818 dans un ouragan à l'Ile de France; le *Henry* arriva de Cochinchine à Bordeaux, le 27 août 1818. En 1819, Balguerie, Sarget et Cie., non découragés, expédièrent le *Larose* qui ne tarda pas a être suivi du *Henry* dont nous donnons la relation de voyage; les deux navires rentrèrent à Bordeaux en avril et mai 1820, après avoir pleinement réussi.

RELATION du 2^me^ voyage du *Henry*, Cap^ne^ REY, à la Cochinchine [1]) 1819—1820.

Le *Henry*, se trouvant prêt et chargé de toutes les marchandises que m'avait demandées l'empereur Gia-Long, dans mon précédent voyage, je fis mettre à la voile de l'embouchure de la rivière de Bordeaux le 3 février 1819. Notre traversée jusqu'au Détroit de la Sonde n'eut rien de particulier; je ne passerai cependant pas sous silence une courte relâche à la baie de la *Praya*, port dans le S.O. de *S^t^ Jago*, l'une des îles du cap Vert, où nous abordâmes le 26 du même mois. Nous avons relâché à la *Praya* au retour de notre précédent voyage. J'avais remis au Gouverneur Don Juan de Lancaste [2]) un petit bâtiment que nous avions trouvé abandonné en pleine mer, appartenant à quelque habitant de ces îles. Le *Henry* fut donc reconnu, et ceux qui le montaient reçus comme d'anciens amis. Je fus extrêmement flatté pour ma part de l'accueil plein d'amitié du Chef d'Escadre Don *Alexandre Luxchentoue* [*sic*]

1) Archives de la Marine et des Colonies. COCHINCHINE 1819—1863, No. 6.

2) Lire *A. Coutinho de Lancastre*, gouverneur depuis 1803.

qui, depuis peu de temps avait pris le gouvernement général des îles du Cap Vert. Je fus engagé par lui à prendre mon logement dans sa maison, mais je m'en défendis, n'ayant que très-peu de temps à rester dans ce pays. Il fallut cependant lui promettre d'aller prendre mes repas avec sa famille tout le temps que mes affaires me retiendraient à la *Praya*: Je n'oublierai de ma vie un procédé si honnête. Nous achetâmes dans cette île quelques provisions, telles que poules, dindes, cochons, cabris et une grande quantité de légumes à un prix beaucoup moins élevé que ne sont ces mêmes objets en France, et nous remîmes à la voile.

Nous laissâmes tomber l'ancre devant le petit fort d'Angier, le 2 juin, 119 jours depuis notre départ de Bordeaux. Nous avions été reconnus à la *Praya*, nous le fûmes également à ce petit fort hollandais sur la côte de Java dans le détroit de la Sonde, par les habitans Javanais qui nous portèrent toute sorte de raffraichissemens. Le commandant de ce poste étant malade, m'envoya son fils pour me demander quelques remèdes d'Europe qu'on n'avait pas pu se procurer à Batavia. Je lui envoyai M. Treillard, chirurgien du *Henry*, qui, tout le tems que dura notre relâche lui porta des soins et fournit les médicamens convenables à sa maladie.

Nous quittâmes Angier le 5. Le 7 nous étions près des deux jolies petites îles les *Deux Sœurs*. Les vents nous ayant contrariés dans ces parages, nous pûmes sonder en approchant le *Chabendear*, danger qui git dans l'O. de ces deux îles; le moindre brasseyage que nous trouvâmes à 3 milles et un tiers dans cette direction fut de 4 brasses et demi. Rien au dessus de l'eau ne marquait l'approche du banc, il est vrai qu'il faisait très-petit tems et que la mer était très-belle. Nous eûmes plus de peine cette fois (la saison des vents de S.E. ne fesant que de commencer) à atteindre le détroit de Clément. Nous eûmes, deux nuits consécutives, des orages très-violents: ce n'était qu'un roulement continuel de tonnerre, et, de temps à autre il en partait de terribles éclats au dessus de nos mâts. J'observai plusieurs foudres ascendantes qui s'enflammèrent très-près du bord, mais celles-ci n'avaient point d'écho qui les répétât, et leur bruit était semblable à un coup de canon. La pluie tombait par torrens pendant l'orage et nous étions obligés de rester à l'ancre à cause des courants qui portaient avec rapidité dans le S.O.; les vents étoient d'ailleurs si variables, qu'ils n'auraient pas permis de suivre une route certaine. Le 9, à 7 heures du matin, nous passâmes à portée de pistolet de la Roche *Fairlie*, la mer brisait dessus, et pouvoit indiquer le danger à plus de trois milles d'éloignement. Nous eûmes 7 brasses lorsque nous en étions dans le N.E. et à la portée, petite distance, nous observâmes parfaitement son étendue et sa position qui se trouvent conformes à celles que lui assigne *Horsburg* [1]). Le fond fut en-

1) *James* Horsburgh, auteur des *Directions for sailing to and from the East-Indies*, ... 1809—1811, 2 vol. in-4.

suite en augmentant graduellement, jusque par le travers des îles *Shoal-Water*. A 10 heures nous dépassâmes le détroit de *Clement*. Je ne me suis servi dans ce trajet d'autre guide que de mon plan qui m'a paru correct en tout point.

Près de l'île Gaspard nous rencontrâmes le bâtiment français l'*Indienne* venant de Chine, et se rendant aux îles de France et de Bourbon, d'où ensuite il devait continuer pour l'Europe. Le Capitaine de ce navire m'apprit que le *Bordelais*, parti de France depuis deux ans, venait de passer par le détroit de Carimate retournant en France où il terminerait son voyage, ayant complété le tour du monde.

Le 17, nous passâmes près des îles Condor à une très-petite distance dans l'est. Le 19, au matin, nous vîmes la côte de Cochinchine qui s'étendait depuis le O.N.O. jusqu'au N.E. Je reconnus devant nous la pointe *Kéga*. J'avais dirigé ma route à passer à 10 milles dans l'Est de l'extrémité N.O. du banc de *Mathieu Brito*: aucun indice ne nous fit connaître sa proximité.

N'ayant affaire cette fois qu'avec le Gouvernement de Cochinchine, je fis diriger pour aller directement à *Tourane*. Nous suivimes encore la côte de très près et je n'ai rien trouvé qui ne soit très-exact sur les plans de M. Dayot; son travail se termine à *Pulo-Canton*. La baie de Tourane a été tracée sur un plan levé par l'expédition qui portait Lord Macartney en Chine en 1792. J'ai eu tout le loisir d'en lever un plus correct. J'y ai ajouté la suite de la côte depuis la rivière de *Fay-Fo* jusqu'à l'île du Tigre et en particulier celle de la rivière de Hué.

Nous laissâmes tomber l'ancre dans la baie de *Tourane*. Nous saluâmes le fort de neuf coups de canon. Ils nous furent rendus et, peu de temps après, le Fantou [1]) ou Mandarin de guerre, vint à bord du *Henry*. Il se souvenait parfaitement de nous; il nous appela tous par notre nom, et me dit que le Roi attendait avec impatience notre arrivée; que Sa Majesté avait envoyé dans la seconde lune (2e mois de l'année Cochinchinoise) plusieurs exprès pour s'informer si nous n'avions pas paru. Ce Mandarin s'excusa sur sa courte visite parce qu'il allait, dit-il, expédier un courrier à la cour. Je le priai de joindre à ses dépêches celles que j'adressai à Messieurs les Mandarins français. Je désirais recevoir des nouvelles de Hué avant que de m'y rendre. Je fus cinq jours à attendre la réponse à mes lettres. Nous passâmes ce temps à visiter les environs de cette baie magnifique, et à renouveller connaissance avec ses habitants, nos anciens amis: nos incursions n'eurent de remarquable qu'une plus parfaite connaissance du pays, et l'agréable conviction que le peuple Annamite est affable et hospitalier. Plusieurs officiers du *Henry* ont passé des journées entières et des nuits dans des maisons isolées à la campagne, sans que jamais

1) *Fan* pour *Phàm* 凡.

ils aient reçu la moindre offense, et ont, au contraire, été partout accueillis avec les démonstrations de la plus franche amitié.

Je reçus des nouvelles de la cour le 29. On me faisait dire qu'on laissait à ma volonté de rester dans la baie de Tourane ou de conduire *Le Henry* devant la rivière de Hué; que, de manière ou d'autre, on fournirait tous les moyens convenables pour opérer son déchargement. On m'annonçait également que le navire français, *Larose*, arrivé depuis quelques jours avait commencé ses livraisons au Gouvernement. J'étais trop désireux d'introduire le premier bâtiment européen dans le port de la Capitale pour différer de m'y rendre: nous appareillâmes de Tourane à midi, et le lendemain, à six heures du matin, nous laissâmes tomber l'ancre à un mille dans le port du fort qui est à l'entrée de la rivière, et à portée de fusil du navire *La Rose*. Je fis saluer le fort de 13 coups de canon. Le Commandant militaire ou Fantou, et le Touhou ou Mandarin de justice vinrent presque aussitôt à bord me faire visite et complimenter sur mon arrivée. Ils me portaient quelques présents consistant en fruits et poissons frais. Je remis à une autre occasion pour leur rendre cette politesse, et les laissai aller prévenir la cour de notre arrivée. Le capitaine du *Larose* vint également à bord du *Henry*, et ne me parut pas très-satisfait des premières communications entamées avec le Gouvernement. Son Subrécargue était à Hué, et seul y conduisait les affaires de son opération. Pour moi, étant seul maître d'agir comme il me paraîtrait convenable, et envisageant plus loin que mon intérêt particulier, j'attendis de me consulter avec les deux Mandarins français qui seuls pouvaient me servir de guide. Ils revinrent le même soir coucher à mon bord. Je fis saluer ces bons Français, mes véritables amis, de 9 coups de canon à leur arrivée. Ils m'instruisirent des motifs du mécontentement des agents du *Larose*: C'était pour quelque différent survenu au sujet d'une condition verbale du taux auquel le Gouvernement payerait les armes, si ce payement s'effectuerait en marchandises. Je ne me permettrai pas de décider de quel côté était le tort; mais je prendrai la liberté de recommander à ceux qui nous suivront en Cochinchine de se munir d'une bonne mémoire s'ils n'écrivent pas leurs notes.

Je montai à Hué dans la galère de MM. Vannier et Chaigneau, et j'écrivis au Mandarin des Etrangers avant que de lui aller faire visite, que mes intentions en souscrivant un contrat avec le gouvernement de Cochinchine avaient été franches, que nous n'étions pas des gens capables de vouloir tromper l'Empereur, mais non plus susceptibles de souffrir des vexations, et qu'enfin nous espérions une loyauté conforme à nos principes de la part des Ministres de Sa Majesté. M^rs^ les Mandarins français traduisirent ma lettre qui eut une réponse satisfaisante le lendemain. Le Mandarin des Etrangers me complimentait de la part de son maître sur mon heureuse arrivée dans ses Etats et m'assurait que je serais satisfait des procédés de son gouvernement.

Mon but, comme je l'ai déjà déclaré, n'était pas d'être seul favorisé; mais je devais et désirais porter tous mes soins à ouvrir des relations utiles à mes compatriotes et à ma patrie. Je puis dire y avoir sondé toutes les probabilités, pour y faire réussir quelques expéditions; mais c'est un pays encore bien misérable et qui offrira peu de ressources jusqu'au moment où il s'y établira quelque Européen; ce ne peut et ne doit être que des Français, quoique le voyageur Barrow prétende que ce soit la part du *Lion Britannique*.

Le 4 juillet je fus faire ma visite à Son Excellence le Mandarin des Etrangers. Je lui portai quelques présens d'objets curieux d'Europe; c'est un usage du pays que d'offrir toujours quelque chose à ceux que l'on visite. Je m'y conformai comme étant de peu de conséquence pour vous, en fesant seulement observer que ce n'était point un tribut d'obligation, mais seulement un témoignage d'amitié ou de reconnaissance pour les bons services qu'on nous rendrait. Son Excellence comprit très-bien mon idée et s'empressa d'y répondre, qu'il n'acceptait ces présents qu'en témoignage d'amitié, que d'ailleurs la loi défendait expressement de rien exiger autrement de nous. Je fis part à ce Mandarin, qu'outre la cargaison demandée par l'Empereur, j'avais à bord un assortiment de modèles de différentes mécaniques que j'avais pensé devoir être utiles au pays, que mon intention était de les présenter à Sa Majesté et que je le priais de m'indiquer le lieu qu'elle choisirait pour les déposer. Il se trouvait à Hué à cette époque un Portugais, propriétaire d'un petit bâtiment, qui, par l'inexpérience et le peu de talent de son pilote, n'avait pu se rendre de Manille à Siam pour où il était destiné; il fut assez heureux d'aborder en Cochinchine après avoir battu durant trois mois la mer sans essuyer d'accident majeur. Don José Ribero, l'armateur, sollicita de notre part les moyens de ramener son bâtiment aux Philippines. Il m'apprit qu'il avait vendu au Gouvernement Cochinchinois quelques parties de sa cargaison, mais que le Mandarin des vaisseaux, l'Interprète et quelqu'autre personne mettaient des entraves à ce qu'il en reçut le payement, espérant sans doute lui en soustraire une bonne partie. Un Portugais honnête homme était un compatriote pour moi à 6 mille lieues d'Europe. Je représentai à Mrs Vannier et Chaigneau que pareille injustice pouvait donner lieu, si on ne la réprimait, à des vexations de même nature pour nous et les engageai, quelque déplaisir qu'ils dussent causer aux Mandarins Cochinchinois, d'en parler à la première audience de l'Empereur. Don José Ribero fut payé et quatre Mandarins furent mis à la Cangue (carcan) sans préjudice du rotin qui devait leur être administré ensuite. Je fis part au Mandarin des Etrangers que c'était à ma sollicitation qu'on avait parlé à l'Empereur du retard que l'on fesait éprouver à ce Portugais. Son Excellence eut l'air d'applaudir à cette démarche, mais je savais qu'en penser.

Plusieurs voyageurs éclairés ont assuré qu'on obtiendrait plus des Chinois

en s'en faisant craindre que par des déférences. Je puis assurer que c'est le même cas des Cochinchinois.

Le 6 je fis transporter au Guyado (arsenal) tous les modèles de mécaniques que je destinais à l'Empereur. Le Prince Ier fut les voir pendant qu'on les montait et ordonna que les ouvriers les plus entendus fussent choisis pour ce travail. Deux jours après, Sa Majesté elle-même vint les visiter, se fit expliquer leur différents usages et en parut très-satisfaite. Ce qui attira le plus son attention fut une presse hydraulique, dans l'établissement de Mrs Perié à Paris, ensuite le modèle d'un moulin à poudre, le bélier hydraulique de Mr Montgolfier, et un laminoir pour le cuivre. J'avais tant parlé le voyage précédent, des effets merveilleux obtenus par la vapeur de l'eau comprimée que Sa Majesté désirait ardemment en voir un exemple; mais notre séjour en Europe avait été de si courte durée que je n'avais pas eu le temps de faire terminer un petit bateau auquel une de ces machines à vapeur devait être adaptée pour lui donner le mouvement sans le secours des rames ni des voiles.

J'avais fait louer une maison près de celle de M. Vannier et nous y établimes notre magasin. Des personnes entendues devaient le surveiller et tous les objets qui n'avaient pas été demandés par le Gouvernement, et qui étaient tous les produits de l'industrie française, y furent étalés à la curiosité Cochinchinoise. Je dois avouer qu'elle ne parut jamais très-sensible à toutes ces merveilles, et qu'excepté les glaces, les cristaux, la verroterie, les estampes gravées et les armes, tout le reste eut peu de mérite à leurs yeux. Les Mandarins seuls, par luxe, dépensaient quelque argent en futilités, et la France ne peut espérer de trouver un grand débouché en Cochinchine que lorsque le peuple devenu plus riche par la culture, aura pris un peu d'habitude de notre superflu. Le Gouvernement cependant fera toujours quelque demande peut-être par la suite suffisante pour ne pas être obligé dè porter de l'argent dans ce pays.

Le *Henry* fut déchargé par des bateaux de l'Empereur, et ce ne fut que le travail d'un jour. Je fis aussitôt demander la permission de l'introduire dans la rivière; elle me fut accordée avec joie par Sa Majesté qui désirait faire voir un bâtiment d'Europe à sa cour. Nous avions sondé d'avance sur la barre qui se trouve à l'embouchure de la rivière; elle portait onze pieds et demi à mer basse, et elle ne s'élève pas à plus d'un pied et demi au dessus dans les nouvelles et pleines lunes. Ainsi ce ne peut être que des bâtimens de peu de tirant d'eau qui puissent la franchir. Le *Henry* ne callait que 11 pieds 4 pouces et il ne pouvait y avoir de risque pour lui en profitant d'une belle mer.

Le 10 au matin, le Toughou et le Fantou vinrent à bord se faisant suivre d'une infinité de bateaux de remorque bien armés. Ils avaient eu soin de faire marquer la passe sur la barre qui est formée par un banc de sable d'environ 10 toises de largeur, et qui contourne l'entrée de la rivière. On trouve 5 brasses aussitôt qu'on a franchi ce banc en dehors ou en dedans. A 11 heures le pa-

villon français flottait en vue des remparts de la capitale de la Cochinchine et le *Henry* aura été le premier bâtiment à qui appartiendra cet honneur. Il était comme dans un bassin et à portée de la voix d'un village abondamment pourvu de provisions de toute espèce; mais le plus heureux pour nous c'est que nous nous trouvions en sûreté contre les orages quelquefois violents du N.O. qui sont ordinaires et dangereux sur la rade en dehors du port. Nous fîmes construire une maison à terre en face du mouillage du bâtiment qui devait servir de dépôt; une garde y fut placée et le pavillon français également arboré. Les deux officiers ou Mandarins Cochinchinois commandant au port furent toujours disposés à nous obliger avec un zèle qui mérita toute ma gratitude. Le Toughou surtout devint un de nos amis inséparables; il voulut absolument apprendre notre langue & il avait déjà fait des progrès considérables lors de notre départ. Nous avions à bord du *Henry* deux Novices tambours. Le Roi désira envoyer les siens s'exercer et prendre des leçons; ils vinrent au nombre de 20 ou 30 s'établir dans le village qui sembla alors être devenu une place de guerre, tant on y entendait le bruit de ces instrumens.

Les premiers jours de mon arrivée en Cochinchine furent employés à délivrer et les armes et les autres demandes du Gouvernement. Le peu d'ouvriers capables de passer l'examen de dix mille fusils, me fit prévoir que ce serait un travail très long. Les Mandarins chargés de les recevoir exigèrent qu'il y eut un de nos officiers, afin de voir si tout se faisait dans l'ordre. Je consacrai mes premiers moments de liberté à faire quelques visites aux Mandarins de qui j'avais reçu des honnêtetés le voyage précédent: tous me revirent avec plaisir. Hou Tcha Coun, premier général de l'armée et l'un des héros du pays, se trouvait alors au Tong-king, pour appaiser quelques troubles qui avaient eu lieu parmi le peuple au sujet de quelques vexations. On prétendait même qu'il s'agissait également d'une conspiration à la tête de laquelle se trouvait un descendant des Lhay [1]), anciens maîtres de cette province. Tout fut pacifié, et le général n'attendait que l'ordre de son Souverain pour revenir à la Capitale. Ce Seigneur m'avait chargé de quelques commissions, et il me fit dire par le Vice-Roi de Tong-king, son ami, qui se trouvait alors à Hué, que, dans peu de jours, il viendrait lui même les recevoir.

La ville capitale qui n'était qu'un amas de ruines de l'ancienne des Tay-s'on à l'époque de mon premier voyage, avait, dans l'espace de deux ans entièrement changé d'aspect et était devenue une forteresse imposante et très-régulière; ce sont les plans de Vauban qu'on a suivis en Cochinchine. L'Empereur, dans tout ce qui concerne l'art de la guerre, s'est fait traduire les meilleurs auteurs français, et notre encyclopédie lui a servi à les mettre en pratique. Cet ouvrage est de tout ce que l'Europe a produit ce qui a causé le

1) *Lé* 黎.

plus d'admiration à ce prince, qui a si bien conçu tout ce qui pouvait lui être utile que sa ville est, sans contredit la forteresse la plus belle et la plus régulière de toute l'Inde sans en excepter le fort William à Calcutta et le fort S^t^ George à Madras, tous les deux construits par les Anglais.

Hué [1]), nom dont nous désignons la ville, est le nom de la province entière, mais celui qui appartient seul à la ville, est *Kigne* [2]) qui signifie, *résidence du Souverain* ou simplement la *Cour*. *Kigne* est bâtie dans une île formée par des canaux de la rivière de Hué. Le plan de la fortification est un quadrilatère flanqué de quatre bastions sur chaque face, de quatre chemins couverts et de quatre portes. Les remparts bâtis en pierre dure, pour les fondemens et les fossés, sont terminés en briques et en terre jusqu'à environ deux toises au-dessus du niveau; les fossés qui les entourent ont trente toises de largeur sur trois de profondeur, chaque face a trois milles d'étendue et se trouve percée de 500 embrasures, les remparts monteront par conséquent à 2000 Pièces de canon. J'ai souvent visité les arsenaux qui sont dans cette enceinte, et j'y ai compté plus de quatre mille pièces du calibre de quatre livres de balles, jusqu'à celui de 69 qui seront placées sur le bastion d'honneur ou la *tour de l'Empereur*; c'est un cavalier situé en face du palais qui est lui-même une autre forteresse intérieure, entourée d'un mur et d'un fossé. En face des portes du palais est la place d'armes; tout autour et sur le bord des fossés sont bâties les casernes pouvant contenir 30000 hommes. Dans l'enceinte qui peut avoir 4000 toises en carré, sont situés les différents édifices qu'habite le Souverain. Tout autour extérieurement sont les palais des Princes, des Grands Mandarins et des Ambassadeurs. Viennent ensuite les arsenaux, les magasins immenses de riz, les Bazards et les habitations du peuple. Toutes les rues sont tirées au cordeau, sablées et bordées d'arbres. Leur largeur est de dix toises: 8 grandes rues traversent la ville et aboutissent aux 16 portes. Quatre canaux qui sont navigables pour des bateaux, facilitent les transports intérieurs. Tous ces ouvrages n'étaient pas encore terminés à notre départ de Cochinchine, mais tous très-avancés.

Désirant mettre à profit tout le temps que devait durer l'examen des dix mille fusils, je ne crus mieux l'employer qu'en allant m'instruire auprès du père *That*, prêtre chrétien Cochinchinois, élève de l'Evêque de *Veren* qui réunissait à toutes les vertus de son état, les connaissances les plus étendues. Ce fut avec le secours de M. Chaigneau qui avait la bonté de nous servir d'interprète, que je parvins à avoir quelques notions certaines sur l'histoire du Royaume d'Annam, sur le Gouvernement, les lois, les mœurs, la religion et les

1) 化.
2) *Kinh* 京.

usages de ces peuples. C'est à ce bon père That que je remis M. JEANTET [1]), missionnaire, que nous avions emmené de France. Il fut de suite envoyé auprès de l'Evêque de Veren, vicaire apostolique des Missions de Cochinchine, qui en disposa pour le Tong-king. J'avoue à ce sujet que j'aurais cru ma conscience chargée, si j'avais agi en fraude dans cette circonstance; mais le Gouvernement de Cochinchine n'a pas mis d'empêchement jusqu'à présent, à ce qu'il débarquât dans ce pays, des missionnaires d'une religion qui y est tolérée. Je ne cachai jamais M. Jeantet, ni lui son état, et à la moindre objection, j'étais disposé à le rapporter en France.

Le résumé de ce que je pus apprendre du père That, c'est que les Cochinchinois ne remontent leur chronologie à pas plus de six cents ans, au delà duquel temps, ils supposent seulement par les traditions Chinoises que leur pays était autrefois partagé en petites peuplades presque toujours en guerre les unes contre les autres et presque toutes tributaires du Tong-king, qui à son tour payait également tribut à la Chine: Ce n'est qu'à la révolte de ce Royaume que commence l'histoire Cochinchinoise, parce qu'alors on reçut le Roi NGUYEN [2]) à qui l'on conféra le pouvoir absolu, tandis que LÊ [3]) autre roi du Tong-king, cherchait à soumettre TRINH [4]), révolté contre le pouvoir des deux. Une infinité de révolutions fut la suite de la séparation de ces deux pouvoirs et enfin les trois frères NHAC [5]), à la tête de quelques bandits qu'on appelait TÂY-SO'N [6]) (montagnards de la province de Siampa) profitèrent des dernières dissensions pour s'emparer du pays et chasser les souverains légitimes de leurs trônes et se partagèrent ensuite leurs dépouilles. En 1776 l'un des frères Nhac ayant abdiqué l'autorité resta aux deux autres qui étaient Yienyac l'aîné qui eut la province du Sud et Long Niang le cadet, celle du Nord. Ce fut ce dernier qui s'empara du Tong-king et en chassa cent mille Chinois commandés par *Foo Chang-Tong* [7]) qui était venu pour secourir ce royaume contre les usurpateurs. Après cet avantage Long Niang se fit couronner et

1) *Charles-Hubert* Jeantet, du diocèse de Besançon; missions étrangères de Paris; parti 10 janvier 1819; missionnaire au Tong-king occidental; évêque de Pentacomie, coadjuteur en 1847; vicaire apostolique en 1858 à la place de Mgr. Retord; † à Hoang-nguyen le 24 juillet 1866, à 74 ans.

2) 阮.

3) 黎.

4) 鄭.

5) L'aîné des trois frères rebelle se nommait Nguyên van Nhạc 阮文岳.

6) 西山.

7) Fou Kang-ngan 富綱安?

reconnaître Roi des deux royaumes unis du Tong-king et de la Cochinchine, et prit le nom de *Quang-tung*. En 1779 les deux frères usurpateurs se firent la guerre. Tous les événemens depuis cette époque sont parfaitement rapportés par le voyageur Barrow, secrétaire de l'ambassade de Lord Macartney en Chine. Ce fut en 1806 que Gia Long, un des descendants de Nguyen, reprit possession par conquête et comme souverain légitime, de la Cochinchine à laquelle il a réuni le Tong-king et le Dong-nay [1]), partie la plus septentrionale de Camboge.

Gia-Long est le père du prince qui vint en France en 1788, accompagné de l'Evêque d'Adran pour demander des secours à Louis XVI. On sait qu'ils ne purent être fournis et que la mauvaise volonté d'un Gouverneur Français dans l'Inde [2]) fit échouer toutes les entreprises dirigées par l'Evêque d'Adran.

La forme actuelle du Gouvernement de Cochinchine est despotique au superlatif et ne le cède nullement à ceux d'Asie. Les Mandarins ont le même pouvoir qu'en Chine: on les désigne par le nom de Quang [3]) qui signifie *Seigneur* dans leur langue et on y ajoute l'épithète de Long [4]), quand c'est un noble de première classe ou un Ministre.

Gia Long [5]), Souverain actuel, cet homme extra-ordinaire par ses malheurs, sa fortune et son génie, a cherché à apporter quelque réforme dans les abus de son gouvernement, mais la crainte de trop accorder au peuple, plus encore celle d'indisposer ses Mandarins l'ont arrêté bien loin de ses désirs. Elevé à l'école du malheur, il est plus instruit que ne le sont généralement les princes d'Asie et il a fait connaître plus d'une fois ce dont il aurait été capable s'il avait gouverné d'autres hommes. Mais il connaissait ses sujets et lorsqu'il a nommé son successeur, il a choisi celui de ses enfants qui montrait le plus de caractère, et, pour me servir de sa propre expression, celui qui saurait le mieux tenir la verge et l'appliquer à propos sur les grands comme sur les petits. Le proverbe: *qui aime bien châtie bien*, est tourné autrement dans ce pays: *si vous voulez que je vous aime, que je vous respecte, châtiez-moi.* Le mot aimer est synonyme de craindre et un Cochinchinois dit indifféremment: *je vous crains* ou *je vous respecte.*

Le code de leurs lois, qu'ils ont empruntées du grand empire, (c'est ainsi qu'ils désignent la Chine), est on ne peut plus diffus, et leur interprétation si difficile, que tant qu'ils ne changeront pas la manière de les écrire elles ne

1) Đong-naĭ 農耐.
2) Comte de Conway.
3) *Quan* 官.
4) *Lo'n* 吝.
5) 嘉隆.

seront jamais entendues que d'un petit nombre de lettrés; de là vient que les procès sont interminables. Lorsque le cas est de quelque importance, le jugement en est soumis au Conseil Impérial, qui approuve ou rejette, mais il arrive presque toujours qu'il renvoie à de nouveau éclaircissements, de sorte que les poursuivants ne voient jamais terminer leurs différents, à moins qu'un Gouverneur de Province ou l'Empereur, ne prenne l'initiative et ne juge lui-même.

Ce qui concerne le criminel est mieux entendu : chaque village a ses juges qui rendent la première sentence; le procès avec toutes les pièces de conviction vient ensuite au Grand Conseil qui l'instruit de nouveau. S'il y a défaut de forme, les premiers juges sont condamnés à une amende. L'empereur est obligé de viser trois fois à des époques différentes la sentence prononcée par le Grand Conseil. Sa Majesté est libre d'y faire les modifications qu'elle croit convenables, mais toujours en faveur du condamné; elle ne peut agraver la peine et elle vise à trois jours différents, afin d'avoir tout le temps de la réflexion. Cette loi si sage a été instituée par Gia Long qui se l'est prescrite dans le temps même des troubles civils, époque où ses propres sujets étaient ses ennemis; il décida également en faveur de quelques personnes respectables et qu'il estimait, que, si elles lui demandaient grâce pendant trois fois pour quelque condamné, cette grâce leur serait accordée. «Car, disait-il à l'illustre Maître (c'est ainsi «qu'il appelait l'Evêque d'Adran) votre amitié pour moi doit m'empêcher de «souscrire des jugements trop rigoureux, et ce sera une bien grande preuve «que je me trompe, si vous persistez à me demander une grâce». Il arriva souvent qu'il l'accorda à de véritables coupables pour qui on n'osait solliciter, mais il savait lire dans la pensée de ses amis, et lorsque ceux-ci restaient muets il savait qu'en penser. C'est cette conduite sage et humaine qui le servit mieux que ses armes dans le recouvrement de ses droits au trône. Le Vice-Roi actuel de Tong-king était le premier général des ennemis. Il se rendit seul au camp de l'Empereur, et là, il lui demanda à être puni comme rebelle, ou à le servir comme soldat, qu'il était également prêt à recevoir la mort qu'il méritait ou à aller la chercher en combattant les ennemis d'un si grand prince. Gia Long lui confia le commandement d'une armée. En avril 1803, Haoukoun (c'est le nom du Vice-Roi) monta le premier à l'assaut de la ville capitale des Tay-so'n (aujourd'hui *Kigne*) et il fit prisonnier l'usurpateur auquel il permit de fuir en le prevenant qu'une autre fois il ne serait peut-être pas si heureux. Haoukoun fut se jeter aux genoux de Gia Long, lui avoua ce qu'il venait de faire et lui dit: «Sire, j'avais mangé pendant dix ans le pain de cet homme «avant le votre; pouvais-je lui donner la mort?» L'Empereur l'assura devant toute la Cour qu'à sa place il en aurait fait autant. Le Vice-Roi demanda pendant que j'étais à Hué la permission d'aller visiter sa mère, qui faisait sa résidence dans une province du Sud. «Allez, lui répondit son Maître et dites à «cette femme que Gia-Long la salue et la complimente pour avoir donné à

«l'empire un homme tel que vous». Ce fut en séance publique que l'Empereur tint ce discours. Mrs Vannier et Chaigneau y étaient présens.

Haoukoun et Thaakoun sont les deux premiers généraux de l'armée Cochinchinoise; quoique rivaux de gloire ils sont liés de la plus étroite amitié. Mr l'Evêque de Véren ne parle jamais de ces deux hommes sans admiration.

La force Militaire de Cochinchine se compose en ce moment d'une armée de 160000 soldats, qui peut être doublée en temps de guerre. Dans ce nombre se trouve comprise la Marine qui occupe au moins 30000 hommes. La plupart des soldats sont armés a l'Européenne et excercés sur la même tactique. L'armée se divise en régimens, ceux-ci en bataillons qui comprennent un certain nombre de compagnies. Les soldats en temps de paix font le service qu'on exige d'eux, et sont alors, excepté la garde de l'Empereur, plutôt des hommes de peine, des ouvriers en tout genre, employés à différents travaux publics que des militaires: la discipline est néanmoins toujours strictement observée. Les temps de paix sont très-favorables à ce pays qui était tombé, durant les guerres civiles dans un délabrement total. Déjà toutes les routes sont réparées, plusieurs villes sont rebâties et des canaux ouverts pour rendre les communications plus faciles.

Les Cochinchinois ont l'orgueil de se croire supérieurs aux Chinois, et je crois qu'ils le sont effectivement sur plus d'un point. La marine, par exemple, a fait chez les premiers des progrès considérables et comme ils ne sont pas assujettis, ainsi que le grand peuple, à ne jamais passer outre dans les arts qui demandent de l'imagination et de l'invention, ils s'appliquent à saisir et à imiter des autres tout ce qui peut leur être utile. Beaucoup de bâtiments de l'Empereur ont la forme des nôtres, et sont construits d'après les mêmes principes; nos caractères pour l'écriture sont employés par presque tous les chrétiens et même par quelques payens. S'ils ne sont pas plus instruits dans nos sciences, c'est qu'ils manquent de maîtres: leur intelligence et leur bonne volonté pour apprendre, fourniraient un vaste champ à ceux qui voudraient consacrer leur temps à les enseigner, et je ne crains pas d'affirmer qu'on retirerait des avantages qui surpasseraient toutes les espérances qu'on peut former sur un établissement durable dans ce pays.

C'est une sorte de conscription qui entretient toujours l'armée Cochinchinoise dans son complet. Tout Annamite ou Cochinchinois, comme nous le désignons improprement est appelé à servir l'état; dès qu'il a atteint l'âge de dix-neuf ans il tire au sort, et le nombre de chances pour le faire soldat est proportionné à la population de sa province. En temps de guerre, le Gouvernement n'a jamais prélevé plus d'un homme sur trois de l'âge de 19 à 25 ans, et en temps de paix, pas plus d'un sur sept. Chaque soldat peut être appelé sous les drapeaux jusqu'à l'âge de soixante ans révolus. En temps de paix, il n'y a qu'un tiers de l'armée en service actif, qui se relève tous les quatre

mois: chaque soldat a par conséquent huit mois de libre pour travailler ses champs; mais à l'appel d'un simple officier, il est obligé de se rendre et de se soumettre aux corvées qu'il lui impose; mais elles ne sauraient jamais être d'une autre nature que les travaux publics ou pour le service du Gouvernement. La garde de l'Empereur fait corps séparé; elle se change par moitié tous les six mois et se compose, tant en marins, éléphants et infanterie de diverses armes, d'environ 30000 hommes. Il n'y a point de cavalerie non que le pays manque de chevaux, mais parce qu'il est presque partout coupé de canaux et de montagnes qui ne permettent pas un emploi efficace de cette arme: on ne se sert de chevaux, dans l'armée Cochinchinoise, que pour porter des ordres.

Les troupes sont exercées devant la Capitale depuis mars jusqu'en septembre, qui est l'époque de la belle saison à Hué; les galères surtout sont presque toujours en mouvement, et les soldats y apprennent à ramer en mesure. Ces petits bâtimens sont très-bien faits, et d'une forme très-agréable. La plupart portent jusqu'à 60 avirons et ont une pièce de canon sur le devant.

Le 22 juillet, l'empereur fit annoncer qu'il irait à Koua-hau (au port) pour offrir un sacrifice aux Dieux qui avaient protégé et fait arriver à bon port tout le convoi du Tong-king apportant le tribut annuel. J'envoyai de suite l'ordre à bord du *Henry* de se tenir prets à recevoir Sa Majesté dans le cas ou elle viendrait le visiter. Le 23 à 10 h. du matin les tamtams et les tambours nous annoncèrent le départ du Cortège. L'empereur habitait depuis quelque temps un palais flottant parce qu'on réparait ceux de l'intérieur de la ville; c'était dans ce palais à deux étages construit sur un bateau plat de la plus grande dimension que l'empereur descendit la rivière, accompagné de ses concubines, de ses enfants, et d'eunuques ou domestiques, ce qui pouvait faire monter à 300 le nombre de personnes qui habitaient le palais flottant. Je pris les devants avec M. Vannier et Chaigneau. J'avais fait demander à Sa Majesté la permission de la saluer lorsqu'elle passerait près de mon bâtiment. En arrivant à bord du *Henry* je le trouvai tout disposé et pavoisé, ainsi que notre petit établissement à terre. Je fis venir à bord tous les écoliers tambours qui avaient tellement fait de progrès que j'étais bien aise de les faire entendre à l'empereur. A midi nous apperçumes le cortège qui était rangé dans l'ordre suivant:

20 galères, sur deux rangs, de 60 avirons chaque, uniforme et bannière bleues.

20 galères, sur deux rangs, de 60 avirons chaque, uniforme et bannière jaunes.

4 galères de 120 avirons chaque, uniforme et bannière rouges, sous des dais de velours rouge, et sur le devant de ces galères étaient les Princes.

12 galères dorées sur trois rangs armées par garde impériale, uniforme aurore.

10 galères de remorque.

Le palais flottant pavoisé des couleurs impériales.

10 galères de guerre d'escorte.

Venaient ensuite celles des Mandarins et d'autres bateaux destinés à différents transports; environ 2000 hommes de la garde arrivaient par terre et défilaient en même temps sur la plage. Tout le cortège ramait lentement et à la même mesure. Lorsque le palais eut un peu dépassé le travers du *Henry*, nous commençâmes le salut et tous les tambours battirent au champ. Sa Majesté se tint toujours assise à une croisée qui était en face de nous; toutes les femmes étaient sur les galeries extérieures. Cette masse flottante passa presque à nous toucher, et notre curiosité put amplement se satisfaire sur tout ce que nous voyions. Hom-hon-Tinoé, Mandarin de l'artillerie, vint me remercier de la part de Sa Majesté de notre salut; il avait ordre de nous le faire rendre par le fort, mais les pièces y étaient en si mauvais état, la pluie commençant à tomber, qu'il lui serait impossible de nous rendre notre politesse par du canon. Le temps devint si mauvais pendant trois jours que l'Empereur ne put sortir de sa maison flottante, et la pluie paraissant devoir continuer, tout le cortège prit le chemin de Hué où nous le suivîmes presque aussitôt, les deux Mandarins français et moi. Ces Messieurs, me racontèrent l'anecdote suivante à l'occasion du mauvais temps que nous venions d'éprouver.

Quelques années auparavant l'Empereur voulant expédier un convoi au Tong-king ordonna les conjurations qu'on est dans l'usage de faire en pareil cas selon les rites religieux. Les Mandarins lettrés qui devaient annoncer le jour que les Dieux détermineraient pour faire mettre la flotte à la voile, contrarièrent la volonté de Gia-Long qui n'accorde aucune confiance à toutes ces momeries auxquelles il se soumet avec peine. Le jour favorable tant désiré fut annoncé en cérémonie par les bonzes et les lettrés: le convoi sortit du pont et deux jours après l'on reçut la nouvelle que sur 180 bâtiments qui le composaient, il ne s'en était sauvé que 25 dans une tempête ou *Typhon*. L'Empereur fut si fort en colère qu'il fit donner du rotin à tous les pronostiqueurs et les menaça de faire couper le cou à ceux d'entre eux qui ne trouveraient pas favorable le jour qu'il déterminerait lui-même pour faire sortir ses flottes.

Ce prince, dont quelques auteurs modernes ont déjà parlé sans le connaître que de réputation joint à une grande force d'esprit et de génie naturel beaucoup de fermeté d'âme. Allant un jour faire visite à l'Evêque de Véren, il dit à ce respectable prélat qu'il gouvernait plus facilement ses peuples que l'intérieur de son palais, «je suis persuadé, ajouta-t-il, que mes femmes et les «princes croiront que je suis venu chez vous pour me confesser». Gia-Long est

âgé de 59 ans; les grandes fatigues et privations qu'il a supportées pour reconquérir son royaume, ont beaucoup altéré sa constitution physique qui est très-faible. Il donne cependant deux audiences par jour à ses Mandarins; il instruit son héritier dans l'art de gouverner, et celui-ci partage déjà en partie les travaux et le pouvoir de son père; il est âgé d'environ 30 ans, a beaucoup d'instruction: c'est le premier lettré de l'empire; il possède quelques sciences des peuples plus éclairés comme les mathématiques, l'astronomie et la géographie universelle.

Il se sert souvent de nos caractères pour l'écriture; mais il n'a jamais voulu apprendre d'autre langue que celle de son pays. On lui a traduit presque tous les ouvrages dans lesquels il a puisé ses connaissances. M. Chaigneau lui a enseigné à déterminer la longitude d'un lieu par l'observation des distances du soleil et de la lune, et de cette dernière planète aux étoiles. Un Mandarin qui a étudié avec les missionnaires en Chine, a calculé à la cour de Hué, des tables astronomiques que l'on prétend être très justes. L'héritier du trône est d'une taille très-ordinaire, et son physique est en tout point peu agréable; mais sa physionomie est douce ainsi que son humeur; il aime les étrangers, et ils continueront je pense, d'être protégés et bien accueillis sous son gouvernement. D'après quelques bruits de cour, il paraîtrait qu'il n'est pas également aimé par tous les Mandarins et que sa nomination à la succession a causé dans le temps quelque sédition parmi eux: Le motif était que ce prince né d'une concubine, ne pouvait pas hériter au préjudice des petits-fils légitimes de l'Empereur, lesquels sont les enfans du prince qui vint en France avec l'Evêque d'Adran. Peut-être ces Mandarins trouvaient-ils leur intérêt dans cette opinion; car ceux dont ils soutenaient les prétentions ne pouvaient, étant également nés de concubines, avoir d'autres droits que comme enfants du premier héritier nommé. Mais celui-ci n'existant plus, Sa Majesté n'a consulté que le mérite dans le choix de celui de ses enfants qui devait lui succéder.

Le 16 août, j'expédiai M. Sacriste, lieutenant du *Henry* pour Hué-ijau ou Fay-fo, ville commerçante située dans la province de Quouang-nam [1]) au sud de celle de Hué. J'esperais qu'avec le secours des Chinois qui y sont établis en grand nombre, on pourrait s'y procurer une plus forte quantité de marchandises devant former la cargaison de retour du *Henry*. Dans le même temps le travail de Guado tirait à sa fin et les examinateurs n'avaient rejeté que 21 fusils sur toute la partie apportée par nous; mais il restait à en faire l'épreuve. L'Empereur en avait cependant ordonné le payement et il se trouvait presque totalement terminé lorsque je fus informé qu'une grande quantité de ces armes avaient crevé en passant l'épreuve; mais je ne fus pas longtemps sans

1) 廣南.

me convaincre que cet accident ne provenait que de la manière dont elle avait été faite et non de la qualité des fusils: on mettait dans chaque canon une once et demie de poudre et 5 onces de terre humectée que l'on bourrait à coup de masse, de sorte que la résistance de cette bourre était plus considérable que la force du canon pour donner issue à la poudre enflammée. Je leur fis remarquer combien ce procédé était vicieux; mais je ne me bornai pas à les instruire de la manière dont on éprouvait ces armes en Europe, j'écrivis de suite au Mandarin des Etrangers [1]) que, pour ce qui me regardait, j'étais prêt à rembourser la perte des fusils crevés, et le priai de bien assurer l'Empereur que mon intention n'avait jamais été d'apporter des armes défectueuses; que celles qu'on avait livrées à ses arsenaux étaient toutes de la première qualité; mais que, quoique les Mandarins chargés de faire exécuter les épreuves, s'étaient servis d'un mauvais procédé, j'étais prêt à supporter toute la perte si Sa Majesté formait quelques doutes sur mes intentions. Ce Souverain me fit assurer par son Ministre qu'il n'avait jamais pensé qu'il y eut de ma faute et que j'eusse voulu le tromper; que pour preuve de sa confiance en moi il me chargerait de toutes ses commissions à l'avenir.

Le mois de Septembre approchant et cette époque étant celle où la sortie de la rivière commence à devenir difficile à cause du renversement de la Mousson qui passe du S.O. au N.E., j'ordonnai de faire toutes les dispositions pour faire sortir le *Henry* immédiatement après le 25 août, jour que nous devions consacrer à célébrer la fête de notre bien aimé Souverain. Le 24 au soir le bâtiment salua le soleil couchant de 21 coups de canon, le même jour nous apprîmes l'arrivée de deux bâtiments français dans la baie de Tourane; deux américains y étaient déjà venus et en étaient repartis sans pouvoir se procurer de cargaison. Le 25, je donnai à tous les Français qui se trouvaient à la cour un repas à bord du *Henry*; plusieurs Mandarins Cochinchinois y furent également invités; je puis me flatter d'être le premier qui ait fait boire des dames de ce pays à la santé du Roi de France, celle de l'Empereur Gia-Long y fut également portée, les toasts furent ainsi exprimés en Cochinchinois: *Moun, Moun Thoe-Boua Falança, Boua Anam — Que le règne des Rois de France et d'Annam soit sans fin.*

Le 27, trois de nos compatriotes, capitaines et subrécargues des navires qui avaient été annoncés être à Tourane, arrivèrent à la Cour; ils furent de suite conduits chez le Mandarin des Etrangers qui les reçut très-amicalement

1) «Avant l'établissement du Protectorat français, l'un des six ministres, généralement celui des finances, qui gère aussi le commerce, avait dans ses attributions tout ce qui concerne les relations extérieures; il prenait alors le titre de *quan thu'o'ng bạc* 官商泊, vieux désignatif de fonction emprunté aux Chinois qui signifie «mandarin du commerce des grands navires». (Jean Bonet, *Cour de Hué*, pp. 156—7.)

et leur fit connaître l'impossibilité où ils seraient de se procurer une cargaison puisque les deux bâtimens qui avaient contracté avec le Gouvernement auraient à peine la leur; il leur assura cependant qu'ils ne seraient assujettis à aucun droit d'ancrage. Voici le tarif sur lequel on le perçoit:

(Ordonnance de S. M. l'Empereur Gia-Long sur les bâtimens étrangers).

Le règlement du Conseil pour les navires de Macao, et tous les navires étrangers qui venaient commercer dans ce pays, étaient tous assujettis aux mêmes droits sans distinction de capacité-ce qui n'était pas selon la justice. S. M. vient d'ordonner que tous les bâtimens étrangers qui viendront faire le commerce dans ses ports, soient mesurés dans toute leur longueur, que la moitié en soit prise et qu'en ce point la largeur du bâtiment soit exactement mesurée de dehors en dedans et c'est sur cette dimension seulement que les droits seront perçus comme il va être expliqué:

— Des navires étrangers qui viendront à la Cour ou à Tourane.

Tout bâtiment depuis 25 pieds de beau jusqu'à 14 payeront de droit d'ancrage pour chaque pied 96 quans et pour chaque pouce 9 quans 6 masses tout compris.

Tout bâtiment au-dessous de 14 pieds payera 60 quans par chaque pied tout compris, même les présents.

— Des navires qui viendront à Sàigon [1]) ou dans tout autre Port.

Tout navire depuis 25 pieds de beau jusqu'à 14 payera de droit pour chaque pied 160 quans tous les présents compris.

Tout bâtiment au-dessous de 14 pieds paiera 100 quans tout compris.

Droits sur les Marchandises.

Tout navire étranger qui achètera des dents d'éléphant, des cornes de rhinocéros, du cardamone, du shaignon, de la canelle, du poivre, du bois de teinture, de l'ébène, du bois Trac, sera obligé de payer un droit de 5 % sur l'achat.

Le bois d'aigle et le kinam prohibés à l'importation. Le riz n'est permis ou accordé que pour la consommation. Il est défendu d'emporter de l'or, de l'argent et du cuivre.

Les bois de construction et de mâture payeront 10 % à la sortie.

Tous les droits s'acquitteront avant que de charger, et le gouvernement recevra la piastre à raison d'un quan 5 masses chaque.

Il n'y a point de droit sur le sucre.

Donné dans notre ville de Kigne, 9e lune, 17e année.

Octobre 1818.

1) 柴楷.

La Cochinchine, à peine échappée à ses guerres civiles, a peu de terrain cultivé, et le commerce à l'intérieur avait si peu d'activité, qu'excepté la culture du riz, du tabac et des arecques, tous les autres produits sont encore aujourd'hui presque nuls; les Chinois seuls venaient y chercher du sucre et en chargeaient totalement leurs bâtimens seulement lorsque les arecques manquaient; le *Henry* est le premier navire européen qui ait été dans ce pays demander une cargaison en échange des produits de l'industrie française; la première opération n'eut aucun succès, mais elle ouvrit la carrière à des relations plus intimes, en nous fournissant l'occasion de contracter avec le Gouvernement qui sera longtemps le seul acheteur. Le peuple, averti que nous reviendrions, fut encouragé à cultiver les denrées que nous avions paru désirer, et la différence de deux ans d'intervalle avait apporté une amélioration considérable dans le rapport de ses produits. Nous ne pûmes nous procurer qu'environ cent picles de sucre et six picles de soie écrue en 1817 et en 1819. Le rapport adressé au Gouvernement sur la quantité de ces denrées faisait monter à 30000 picles de sucre et 700 picles de soie écrue la récolte de cette année. La terre est pourtant très-productive en Cochinchine; elle ne demande que très-peu de peine à l'homme pour donner vie à tout ce qu'il dépose dans son sein; elle peut fournir avantageusement les mêmes espèces de produits que les Philippines et le Bengale. On pourrait même s'y procurer ceux de Chine à meilleur marché qu'à Canton, ces produits étant apportés par des jonques, bâtimens Chinois qui ne sont pas assujettis aux mêmes droits que les Européens.

Le Cochinchinois est naturellement doux, affable, civil et doué de beaucoup d'intelligence. La dernière classe du peuple est supérieure à celle de Chine, et dans bien des cas, à plusieurs de celles d'Europe sous le rapport des mœurs, de la bonté, du caractère, et de la raison. La Polygamie est permise en Cochinchine, mais il n'y a jamais qu'une femme maîtresse dans la maison; les autres sont concubines du mari et servantes de la première, excepté chez quelques grands qui ont les moyens d'entretenir leurs concubines dans des maisons particulières; les enfants de celles-ci n'héritent point du père; il dépend de la femme légitime d'adopter ceux qu'elle veut et de les faire élever près d'elle: le mari peut durant sa vie les établir en leur faisant quelque donation. On ne donne rien aux filles en les mariant; elles sont plutôt vendues à leurs maris ou à leurs amants; le Divorce est permis: s'il y a consentement mutuel, la femme ne rend rien de ce qu'elle a coûté et les enfants sont partagés. Un Mandarin peut seul tous les garder; l'adultère est puni de mort dans les deux coupables. Lorsqu'une fille a fait un faux pas, elle tâche de se faire épouser par son séducteur ou de se faire admettre chez lui comme concubine; elle a le droit pour elle si elle peut fournir des preuves de la séduction; mais l'homme s'en dégage facilement pour de l'argent, surtout si la fille n'appartient pas à une famille

riche, et ce qu'elle reçoit alors peut lui servir à acheter un homme, c'est le seul cas où une fille soit obligée de donner quelque chose pour se marier. Dans les conditions un peu élevées, les demoiselles sont bien retenues, et les Cochinchinoises en général sont chastes et modestes; quelques unes sont très jolies, surtout celles des provinces septentrionales, où le climat étant plus tempéré elles ont le teint plus blanc; mais le nombre en est très-restreint, et même ce ne peuvent jamais être des femmes belles aux yeux d'un Européen délicat: elles sont toutes dans l'usage ainsi que les hommes, de mâcher sans cesse du *Betel* et de l'*Arecque*, mêlé avec de la chaux de coquillage, ce qui rougit tellement la salive qu'on supposerait qu'elles crachent le sang. La beauté dans ce pays consiste à être bien fait de corps, et sous ce rapport, hommes et femmes possèdent cette qualité; d'avoir de grands cheveux, de petits yeux, les dents bien noires et le teint blanc; quelques coquettes, car il y en a partout, se peignent le visage de manière à ressembler à des Chinoises. L'habillement des hommes se compose d'une chemise à manches étroites, d'un pantalon très-large retenu par une ceinture sous la chemise, et d'un pardessus qui est une camisole de soie ou de toile teinte qui descend jusqu'au milieu des jambes. Lorsqu'ils vont en cérémonie ou se présentent devant quelque mandarin, ils passent par dessus cet habillement une ou deux robes qui tombent jusqu'à terre; ils entourent leur tête d'un coupon de crêpe noir rangé en forme de turban sous lequel ils ramassent leurs cheveux; les oreilles restent découvertes. Les deux sexes sont dans l'usage de porter des bourses de satin ou d'une autre étoffe dans lesquelles ils renferment leur provision d'Arecque et de Betel lorsqu'ils sortent de leurs maisons; un inférieur est obligé de les cacher devant un supérieur de même que de se découvrir s'ils ont un chapeau sur la tête, mais ils ne sortent jamais la Togue ou Turban, à moins qu'elle ne soit blanche ce qui indique le deuil et on ne peut pas paraître en cet état devant un Mandarin. L'habillement des femmes consiste en un pantalon de soie attaché comme celui des hommes sur les hanches, et en plusieurs robes de différentes couleurs tombant jusque sur les talons dont les manches sont très longues et très larges, la plus près de la peau tient lieu de chemise, c'est ordinairement celle de couleur blanche. Toutes leurs formes sont cachées sous cet accoutrement qui est ordinairement très-ample, et qui ressemble exactement au domino avec lequel on se masque en France. Rien ne soutient leur taille ni leur sein ce qui cause un très-vilain effet; elles portent le turban bleu et leurs cheveux sont arrêtés sur le sommet de la tête par un peigne qui, chez les riches, est orné d'or et de pierreries; elles portent également des ornements aux oreilles; celles qui se servent de souliers n'assujétissent pas comme les Chinoises, leur pied à la torture. Les dames des Mandarins ne font ordinairement usage que de pantoufles, sans jamais mettre de bas. Lorsque celles-ci sortent pour aller rendre quelque visite, elles se font porter en palanquin fermé de manière qu'on ne puisse les voir. Celles du peuple

se garantissent du soleil par de grands chapeaux de feuilles de bambous très-artistement travaillées; leurs occupations en général se bornent à l'intérieur du ménage aux mêmes emplois que chez nous. Quelques unes font commerce et y paraissent plus habiles que les hommes; mais elles ne labourent point la terre, comme le dit, Monsieur l'abbé LACROIX [1]) dans sa *Géographie universelle*; elles sont généralement très-respectées par leurs maris, et beaucoup de ces derniers ne sont pas les maîtres chez eux.

Le 28 août le temps étant favorable, je fis faire les dispositions pour sortir de la rivière; le Tou-hou et le Fan-tou qui nous avaient si bien servis pour y entrer, furent portés du même zèle pour nous en sortir; le *Henry* passa à 6 heures et demie du matin sur la barre, n'ayant qu'un pouce et demi d'eau sous la quille. La mer était basse et nous allions contre le flot qui ne faisait que de commencer. Nous laissâmes tomber l'ancre à un mille dans le N.E. du fort par 7 brasses et demi, fond de sable fin; ne désirant pas que le bâtiment fit un long séjour dans cette rade, je remontai de suite à Hué pour expédier toutes les marchandises que nous y avions rassemblées. Il m'arriva pendant ce temps une aventure assez désagréable et que je ne dois pas passer sous silence, afin que l'on soit à même de juger si j'ai bien ou mal agi dans une circonstance qui peut se reproduire et dans laquelle un capitaine marchand chargé d'intérêts majeurs se laisse maîtriser par sa responsabilité et, quelques fois par faiblesse, se soumet trop facilement aux humiliations imposées par des barbares. Je ne crus pas, malgré l'assertion de Monsieur de La Pérouse dans sa lettre à Monsieur de Fleurieu «qu'un affront peut être considéré comme presque sans importance, «quand il ne s'agit que d'un bâtiment marchand» je ne crus pas, dis-je, que Monsieur de La Pérouse eût oublié lui-même la protection qu'il m'aurait dûe dans le cas dont il s'agit.

Le factotum du deuxième fils de l'Empereur était venu prendre plusieurs objets en magasin, disant que son maître les désirait; il lui furent tous remis sans difficulté et il les avait en son pouvoir depuis 15 jours ou plus lorsqu'il les rapporta tout brisés et entièrement abîmés en disant que le Prince n'en voulait plus; l'homme qui surveillait le magazin lui représenta qu'on ne lui avait point remis des cristaux, des montres et des fusils de chasse brisés, et que sans doute son maître voudrait bien les payer; que d'ailleurs il ne pouvait les reprendre sans un ordre de ma part. L'autre répondit qu'on pourrait en faire ce qu'on voudrait, et qu'on ne les payerait pas puisqu'on ne les gardait pas; il accompagna cette protestation de sottises injurieuses contre nous et qu'il eut la hardiesse de continuer lorsqu'il fut amené devant M. Vannier. Je reconnus facilement dans les discours du domestique le mécontentement du maître auquel j'avais refusé un chien d'Europe que je destinais à un autre; il

1) *Louis Antoine Nicolle* de Lacroix, né à Paris en 1704; † à Paris, 14 sept. 1760.

poussa l'insulte jusqu'à la menace. Perdant alors toute patience, je le fis arrêter et lier par des soldats de M. Vannier; mais celui-ci m'ayant représenté un instant après que cela pouvait le compromettre, je le donnai à garder aux soldats qui étaient à mon service. J'avais fait jeter en sa présence dans la rivière tous les objets qu'il m'avait rapportés; un hou-doy, ou porteur d'ordre du Prince 1er étant présent à toute cette affaire je le priai d'aller prévenir le maître de mon prisonnier de l'insulte qu'il nous avait faite; que je désirais pour réparation qu'on lui fit donner cent coups de rotin, s'il ne voulait pas que j'en avertisse l'Empereur, ou que si j'y étais forcé je ne fisse conduire cet homme à bord de mon bâtiment, que là je pourrais demander une satisfaction plus ample. Deux heures après je reçus une invitation de me rendre chez le Mandarin des Etrangers. Je fus de suite m'y présenter. Son Excellence put lire sur mon visage l'agitation de mon âme. Elle chercha à excuser le Prince des mauvais procédés de son valet; je persistai à exiger une réparation publique, l'offense l'ayant été; j'exigeai de plus le payement des objets rendus pour en distribuer le montant aux pauvres: après bien des contestations la crainte que mes plaintes ne fussent jusqu'au Souverain, fit, sans doute, souscrire à tout ce que je désirais; le factotum reçut sa punition et depuis cette époque tous les différents domestiques des Princes se conduisirent avec beaucoup de circonspection.

Le 4 septembre ayant terminé de charger tout ce que j'avais à prendre à Hué, je me rendis à bord du *Henry* avec Mrs Lagarigue, capitaine de l'entreprise de Bordeaux, Pointel, capitaine des *Quatre Frères* de St Malo et Lagane, subrécargue de ce dernier; tous les trois allant rejoindre leurs bâtimens à Tourane, voulurent profiter de l'occasion du *Henry*. J'appareillai à 11 heures du matin et le lendemain à la même heure nous laissâmes tomber l'ancre dans cette superbe baie. Je fus rendre visite au Fantou qui me dit que le Gouverneur de la Province de Quan-nam désirait me voir; il faisait sa résidence à *Chocouy* et comme mes affaires m'appelaient à *Fay-fo*, qui n'en était éloigné que de deux lieues je lui répondis que mon intention était de m'y rendre. Je n'avais emmené que six des soldats qui me servaient d'escorte, je le priai de me procurer des porteurs pour mon palanquin. M. Treillard, notre chirurgien, qui désirait voir *Fay-fo*, préféra, pour s'y rendre, remonter les différents canaux qui y conduisent. On compte une journée de chemin du village de Tou-han à *Fay-fo*; j'estime qu'il y a neuf lieues. J'étais parti à six heures du matin et je n'arrivai qu'à 5 heures du soir, ayant toujours été fort vite: la route est partout fort belle à l'exception de quelques ponts dont elle se trouve coupée, qui sont construits en bambous, et par conséquent peu solides, mais comme dans ce pays les voitures ne sont pas en usage, ils sont assez forts pour supporter des hommes et des chevaux. Les éléphants traversent les rivières à la nage. Tous les transports se font par hommes et sur

toutes les routes on trouve un nombre considérable des deux sexes portant des fardeaux presque toujours peu volumineux. Leur manière de porter est d'ailleurs peu fatigante; un morceau de bambou coupé de façon à être élastique suivant le mouvement du corps, tient suspendu à chacune de ses extrémités les effets dont se compose la charge.

Aussitôt arrivé à Fay-fo, je reçus une infinité de visites et par conséquent des présens. J'étais descendu dans la maison qu'avait louée M. Sacriste qui était depuis 2 mois dans ce pays où il n'avait encore pu se procurer que 500 picles de sucre et 16 picles de soie écrue. Je prévins que j'irais le lendemain à Choucouy voir le Gouverneur de la Province; le Mandarin de Fay-fo eut la bonté de m'envoyer des porteurs pour mon palanquin et me prêta une de ces sortes de voitures pour le fils de M. Chaigneau qui m'accompagnait pour me servir d'interprète. Nous nous mîmes en route à 5 heures du matin et nous arrivâmes à 7 heures et demie à Choucouy ayant presque toujours suivi les bords de la rivière. Le Palais du Gouverneur est entouré de 3 murailles comme celui de l'Empereur à Hué. Dans la première enceinte sont les casernes de soldats, dans la seconde les Pagodes et logemens des gens de service; la dernière est habitée par le maître, qui, nouveau Denis, n'est visible qu'après qu'on a passé sous l'inspection de tous ses satellites. Mes porteurs voulurent s'arrêter à la première enceinte. Afin de me faire annoncer, je savais qu'il valait mieux brusquer un peu les convenances; je me fis porter, les Parasols ouverts, jusqu'à la salle d'audience. Le Gouverneur avec qui j'avais fait connaissance le voyage précédent, quoique occupé avec quelques mandarins lettrés, se dérangea pour m'accueillir: il parut très-aise de me revoir et pour ma part, j'eus beaucoup de plaisir à renouveler connaissance avec ce bon vieillard. Je m'étais fait suivre d'un présent que je lui destinais; il se composait d'une caisse de cristaux richement taillés. Il les reçut avec les démonstrations de la plus vive reconnaissance, et ne fut embarrassé que sur ce qui pourrait m'être agréable en retour; il me força d'accepter qqs. objets curieux de Chine. Après avoir pris le thé et causé une demi heure, je le laissai vaquer aux occupations que mon arrivée avait interrompues, et je pris congé de lui en le priant de continuer aux Français qui viendraient dans son gouvernement ses bonnes grâces et sa protection; il me le promit par serment. A mon retour à Fay-fo, je trouvai nombreuse compagnie chez moi; plusieurs négocians Chinois et Cochinchinois étaient venus me rendre visite, des veuves et des filles vinrent aussi m'offrir du Bétel, faveur qui n'est que le prélude de la plus grande que puisse accorder ce sexe dans ce pays. Je pris le Bétel et me contentai de faire à toutes ces dames des cadeaux qui leur furent plus agréables que mes civilités. J'avais toujours soin de diversifier les présents que je faisais afin de donner le plus possible le goût des objets de nos manufactures, et c'était toujours quelque chose d'utile.

Fay-fo est ce qu'on appelleroit dans l'Inde un grand Bazard. Cette ville n'a qu'une seule rue, mais elle est d'une longueur considérable. Les maisons sont bâties en briques et à un seul étage, toutes disposées pour des commerçans avec des boutiques sur le devant où toutes les marchandises peuvent être étalées, elles ont en outre des magasins intérieurs bien abrités. On fait monter à 60000 le nombre des habitans de Fay-fo dont un tiers est Chinois. Différents canaux qui y aboutissent facilitent considérablement le transport des marchandises; sa rivière peut recevoir des bâtimens comme celle de Hué. Des Sommes Chinoises de 600 tonneaux viennent annuellement se charger devant la ville; une des branches de cette rivière continue directement jusqu'à la mer en face de Chamcollao, une autre jusqu'à la baie de Tourane, et une troisième jusqu'aux extrémités sud de la province de *Couan-nay* [1]) qui se termine à la mer en face de Pulo-Canton; ces deux dernières branches ne sont navigables que pour de très-petits bateaux.

Je me trouvai à Fay-fo à l'époque de la réception des Bacheliers lettrés. Gia-Long a institué dans toutes les villes de son empire, des écoles publiques en deux classes; dans la première, tous les parents sont obligés d'envoyer leurs enfants dès qu'ils ont atteint l'âge de 7 ans, on leur enseigne à lire et à écrire. Dans la seconde vont étudier ceux que l'on destine aux lettres, comme autrefois chez nous la Robe. On leur enseigne en outre l'histoire de leur pays et celle de la Chine à laquelle elle est essentiellement liée; quelques principes de philosophie d'après Confutzée, la Médecine et l'histoire universelle. Tous les cinq ans ces derniers écoliers fournissent un certain nombre de candidats qui vont subir un examen et se faire recevoir à Hué. Le Prince 1er comme le plus instruit de l'empire dans les lettres, préside les examinateurs et accorde les prix de science à ceux qui les ont mérités. La province de Quan-nam avait eu cinq de ses candidats couronnés et l'on se préparait à en célebrer l'évènement par des réjouissances publiques où l'on devait donner des repas et la comédie aux vainqueurs savants qui y assistaient en couronne et en habit de leur dignité de lettrés. Je ne pus assister à ces différentes fêtes, quoique bien prié. L'empereur venait d'envoyer un exprès pour demander le chirurgien du *Henry* qui avait commencé à porter des soins à une de ses filles la Princesse 9ème qui avait un dépôt dans la main qu'aucun médecin Cochinchinois n'avait voulu entreprendre de traiter. M. Treillard avait déjà vacciné une cinquantaine d'enfans depuis notre arrivée en Cochinchine, avec du virus conservé entre deux verres; mais malheureusement il se trouva éventé. Nous perdîmes ainsi une belle occasion de sauver ces peuples du fléau de la petite vérole qui cause souvent dans ce pays des ravages effrayants; j'aurais bien désiré qu'ils eussent dû à des Français le bonheur de pouvoir y échapper. Nous nous mîmes en route le même soir pour

1) Qouang ngãi, 廣義.

retourner à Tourane, et nous arrivâmes dans le village à une heure après minuit. La police intérieure est si bien observée que nous fîmes ce trajet, quoique pendant une nuit très obscure, avec toute sécurité. La route est presque partout bordée de maisons, et on peut, à quelle heure que ce soit, demander des secours ou l'hospitalité, ce qui est toujours accordé avec un empressement qui seul ferait l'éloge de ces habitans. Avant que de me rendre à Hué, je fus faire mes adieux aux deux capitaines français qui devaient également partir le lendemain pour Manille. Nous fûmes deux jours pour nous rendre à la Cour, ayant profité de l'occasion d'un bateau Cochinchinois. Aussitôt notre arrivée, M. Vannier conduisit notre chirurgien au palais, et tout le temps que nous restâmes à la capitale, il fut tous les deux jours visiter la princesse malade. Il fut même consulté secrètement pour une indisposition très-grave qu'eut l'Empereur à cette époque et qui me retint plus longtemps que je ne l'aurais désiré en Cochinchine, mais le contrat et les commissions du Souverain n'étant pas expédiés il fallut rester jusqu'à son rétablissement. J'employai ce temps à visiter les environs de la Capitale et l'Evêque de Veren qui était venu exprès à Hué pour nous voir. Je n'ai jamais passé d'instants plus agréables qu'en société avec ce respectable vieillard, Père spirituel d'un troupeau qui le révère et le chérit au-delà de toute expression. Il vint en Cochinchine en 1775 et habite par conséquent ce pays depuis quarante cinq ans. Quoique âgé de 78 ans, il jouit d'une parfaite santé. Il demeurait chez son élève le père That et devait y rester jusqu'a notre départ.

Le premier point où la curiosité me conduisit fut la montagne où les ennemis de l'empereur faisaient autrefois le grand sacrifice au Ciel. Elle est, quoique artificielle, élevée d'environ trois cent toises au dessus du sol. La forme est celle d'un cône tronqué et sa situation dans le S.S.E. de la ville de Kigne. De son sommet, on a une superbe perspective et la vue qui s'étend très-loin se promène agréablement sur tous les environs de la ville impériale. Gia-Long en remontant sur son trône fit détruire la Pagode et l'autel qui étaient érigés au sommet de cette montagne. Il voulait même la faire raser, mais il réfléchit qu'il valait mieux employer son monde à des travaux plus utiles. Dans l'E. de celle-ci, en est une autre naturelle, un peu plus élevée et d'une forme exactement oblongue. Elle est plantée de pins jusqu'au sommet. Cet arbre aussi curieux dans ce pays, que ses propres plantes indigènes le seraient chez nous, est cultivé avec le plus grand soin. On retire de cette montagne ceux que l'on destine à orner les jardins de l'empereur. Le lieu que sa Majesté a choisi pour offrir annuellement son grand sacrifice au ciel n'est pas très-éloigné de celui des Tây-sơ'n, il est tout planté de sapins symètriquement arrangés. Le tombeau de la Reine, à 5 lieues dans le N.O. de Kigne en est également entouré. C'est un usage assez ordinaire en Cochinchine que de choisir et de faire bâtir sa dernière demeure durant le cours de la vie. Le tombeau de l'Empereur Gia-

Long qu'il a fait construire lui-même et qu'il va souvent visiter est un monument très simple, mais parfaitement situé; il touche à celui de son épouse et est fort peu éloigné de celui de sa mère.

La cérémonie la plus imposante par sa magnificence dans ce pays est sans contredit un enterrement. Des familles se ruinent souvent pour rendre les derniers devoirs à leurs proches. L'empereur pour lequel tout le monde se dérange cède le pas à une pompe funèbre et à une noce. Une politique de ce souverain, commandée sans doute par des lois avares, est de n'accorder des dignités considérables qu'après la mort; tel qui, durant sa vie, n'a été qu'un simple officier dans l'armée, est créé Maréchal après sa mort et le brevet lui en est expédié. On le garde ordinairement dans la famille comme un monument honorable. La noblesse n'étant point héréditaire, les titres ou les charges accordés à un mort n'augmentent d'aucune manière le catalogue des pensions. La vénération pour les morts est la même dans ce pays qu'en Chine; elle ferait bien augurer des mœurs des Cochinchinois, s'il n'y ajoutaient une foule de superstitions ridicules. La croyance dans deux esprits est la base de leur religion; l'un est bon, l'autre est mauvais. Ils mettent sous la protection du premier leurs ancêtres et font continuellement des sacrifices, des vœux et des prières au dernier pour l'empêcher de troubler leur tranquillité. Les Cochinchinois, quoique superstitieux, ne sont pas fanatiques. Les grands et les lettrés ne sont ni l'un ni l'autre. L'empereur que ses courtisans appellent Fils du Ciel a souvent dit lui-même en réponse à ces adulations qu'il n'était, comme les autres hommes, qu'un très-petit sujet du maître de l'Univers, qu'il lui avait donné un père et une mère sur cette terre et non pas au Ciel. Le Gouvernement protège peu les bonzes; ils sont peu nombreux et vivent en communauté comme les moines. Il y a aussi des couvents de Bonzesses, mais le crédit des uns et des autres est très-mince, le peuple étant très-pauvre et le Gouvernement faisant très-peu pour eux. Toutes les religions sont tolérées en Cochinchine. Le nombre des chrétiens y est évalué par l'Evêque de Veren, qui est vicaire apostolique des trois royaumes réunis, à 60 mille. Toute la province de Çiampa est mahométane sans qu'on sache comment ni quand leur a été apportée cette religion. La foi des chrétiens n'est pas très-fervente, et c'était un des reproches que leur adressait leur pasteur; l'article auquel ils se soumettent avec le plus de peine est l'observance des commandements de l'Eglise qui n'autorise qu'une femme dans un pays où les lois permettent d'en prendre autant qu'on peut en nourrir.

Le 2 Novembre, M. Chaigneau qui avait demandé un congé à l'Empereur pour passer en France avec toute sa famille, eut une réponse satisfaisante de Sa Majesté, et, après plusieurs audiences particulières, il reçut la chape qui l'autorisait à prendre passage sur mon bâtiment. Le dernier paragraphe de cet écrit est ainsi conçu:

«En quelque part qu'il aille (M. Chaigneau) ou en quelque partie du «monde qu'il se trouve, il doit sans cesse se souvenir que nous sommes son «bon roi comme auparavant sans jamais l'oublier, c'est par là qu'il pourra «correspondre à notre cœur plein d'amour et d'affection».

Toutes mes affaires se trouvant terminées le 13, je fus faire mes adieux et prendre congé du Mandarin des Etrangers. Dans les différents papiers qu'il me remit j'étais appelé *Achay*, c'est un nom qu'avait choisi l'Empereur ne pouvant écrire le mien en lettres cochinchinoises.

Un jeune homme de ce pays qui m'avait servi le voyage précédent, et qui était encore avec moi, me pria instamment de lui permettre de me suivre en France. J'en fis la demande au Gouvernement qui l'accorda et l'Empereur signa lui-même le passe-port qui lui fut délivré. Le Mandarin des Etrangers me remit une lettre qu'il adressait à Son Excellence, le Ministre de la Marine en France. Je fus également faire mes adieux à l'Evêque de Veren et au bon père That. M. Vannier devait nous accompagner jusqu'à Tourane, et toutes les dispositions d'un voyage pas terre étant faites, nous nous mîmes en route le 4 7^{bre}. Nous formions y compris les porteurs de palanquins et les soldats qui nous servaient d'escorte, environ 200 personnes, nous prîmes notre route par le canal neuf qui conduit au grand Lac, notre intention étant de faire ce chemin en chassant et le temps étant très-beau, ce fut une véritable partie de plaisir: Nous débarquâmes au village de Koua-hay le lendemain à la pointe du jour, et comme il fallait traverser plusieurs marais, nous nous fîmes porter en palanquins et suivre de tous nos bagages; mais dés que nous eûmes passé Koua-hay, la campagne était si belle que nous continuâmes à chasser en contournant le pied des montagnes qui abondent toutes en gibier de différentes espèces et ce fut jusqu'au rendez-vous du déjeuner un bruit continuel de mousquetterie tant il se présentait de quoi exercer l'adresse de chacun.

Près de quelques villages et de deux lieues en deux lieues, le Gouvernement a établi sur toutes les grandes routes des vigies ou maisons Impériales de poste qui servent d'asile aux voyageurs de marque, chacune a un petit officier ou Mandarin qui surveille l'Etablissement. Il a sous ses ordres les conscrits qui ne sont pas tombés au sort pour le service actif de l'armée et tous les soldats en congé; ils doivent les uns et les autres se rendre au premier appel qui leur est fait pour le service du Gouvernement. Par exemple, lorsque je fis le trajet de Tourane à Hué lors de mon premier voyage, mon palanquin fut porté par eux ainsi que mes bagages. Ils font également le service des courriers extraordinaires pour les dépêches pressées. Aussitôt qu'il en arrive une dans une de ces maisons de poste, il remet un pavillon sur lequel est marquée l'heure à laquelle il a été expédié de la plus voisine; l'officier vise son passeport, mentionne l'heure à laquelle il est arrivé et remet à un autre les dépêches et un pavillon qui sera reçu et expédié à la poste suivante

comme celui-ci. Le courrier reçoit du rotin s'il a surpassé d'une demi heure le temps accordé pour parcourir environ 2 lieues et qui est fixé en tout à une heure et demi. Nous fûmes ce jour là coucher près du grand défilé du côté Nord. Au pied de toutes les grandes montagnes qui le forment est un très-grand bassin séparé de la mer par une digue naturelle de sable de cent toises environ de largeur et de six lieues de longueur. Ce bassin communique à la mer par une petite ouverture qui n'a pas plus de vingt toises de largeur, mais tellement obstruée de rochers qu'elle n'est praticable que pour de très-petites embarcations. Ce bassin est très-profond et ferait le plus beau port du monde si l'on pouvait y introduire des bâtiments, ce que l'on obtiendrait je crois facilement avec peu de travail, mais la Cochinchine en a tant de commodes que la nature a formés, que ses habitans ne se soucient pas de travailler à des nouveaux. Ce lac est extrêmement poissonneux et tous les villages qui sont sur ses bords retirent un profit considerable de la pêche qu'ils y font. Nous commençâmes à gravir le défilé de Tayssous à 5 heures du matin et avant que d'être rendus à la station désignée pour le déjeuné, nous avions tué plus de 100 singes de la grande espèce de ceux qui ne se trouvent que dans ce pays et que l'on ne connaît que sous le nom de singes de Cochinchine. Je crois qu'il n'y en a qu'un seul en Europe; c'est une femelle empaillée que l'on voit au cabinet du roi à Paris. Je désirais ardemment pouvoir m'en procurer quelque jeune en vie pour porter en France. Ce fut avec bien de la peine que nous y parvînmes, et il fallut auparavant en détruire un grand nombre, parce que, plus on en blessait, plus il en accourait aux cris de ces pauvres animaux, qui ne cherchaient nullement à nous faire du mal et auxquels nos armes ne faisaient nullement peur; ce qui était plus singulier c'est que les bien portants cherchaient toujours à emporter dans l'intérieur des bois les morts et les blessés: trois jeunes que nous parvînmes à saisir furent pris sur le corps de leur père ou de leur mère dont on eut beaucoup de peine de les détacher. Cet animal remarquable par son vêtement a beaucoup d'analogie avec le singe et ne peut être comparé qu'à l'Orang-outang auquel il ne ressemble nullement, excepté pour la taille et par son instinct peu malfaisant. Il habite les montagnes et se tient presque toujours au sommet des plus grands arbres où il se nourrit de leurs fruits. Sa figure est affreuse au premier aspect, tant elle a de rapport avec celle de l'homme; sa fourrure est très-belle; c'est un véritable petit gris par la douceur et la finesse de ses poils; il a les pieds et les mains noirs, les jambes et l'avant bras rouge foncé, le ventre blanc et tout le dos gris; son visage est plat et blanc, les pommettes de ses joues sont colorées, ses yeux sont très-grands et noirs, il est tonsuré et porte une touffe de cheveux exactement dans la forme de celle des moines; un très-longue barbe droite lui entoure le visage; il a les dents noires, ce que les Cochinchinois attribuent au fruit dont il se nourrit; sa queue est blanche et très-

longue; elle se termine à l'extrémité par une touffe de poils gris; les mâles sont en général d'un quart plus grands que les femelles. La taille des premiers parvenus à leur plus grande croissance est, d'après six que nous avons mesurés, de 4 pieds un pouce, prise dans leur position naturelle où ils se tiennent dressés sur leurs deux pieds de derrière. Les Cochinchinois les appellent *Venan* (ou hommes des bois).

Nous vîmes en gravissant ces montagnes plusieurs traces d'éléphants sauvages. Nous traversâmes plusieurs torrents qui vont se perdre à la mer et nous arrivâmes au sommet du défilé à une heure après-midi, ayant presque toujours monté. J'ai remarqué dans ce trajet plusieurs gros rochers sur lesquels étaient entassées de petites pierres retenant des morceaux de papier dorés ou argentés; j'appris que c'étaient des vœux accomplis par des porteurs de grands fardeaux qui promettent à la Divinité qui préside sans doute aux transports, un sacrifice, s'ils sont aidés par elle à parvenir au sommet sans accident avec leurs charges, d'autres qui ont peur d'être troublés par les esprits malfaisants leur font quelques présents pour n'en être point inquiétés. La fraicheur que nous ressentîmes en arrivant au sommet du défilé nous obligea de nous arrêter au corps de garde qui est dans cet endroit pour y prendre un peu de repos et de nourriture. Dans cette position nous apercevions à nos pieds toute la baie de Tourane ainsi que le *Henry* et *Larose* qui ne paraissaient pas plus grands que des coques de noix. Nous commençâmes à descendre à deux heures et demie, et il nous arriva d'aller souvent plus vite que nous ne le désirions; le chemin était tellement entrecoupé de rochers et de précipices que la descente nous parût plus fatigante que la montée. Nous arrivâmes à 5 heures à la vigie du bord de la mer où nous trouvâmes le diner tout préparé et servi. Nous avions toujours eu soin durant la route de faire prendre le devant à nos provisions et à ceux qui étaient chargés de les préparer. Aussitôt que le soleil commença à se cacher derrière les montagnes nous fûmes à la chasse des Pans qui sont très-communs dans cet endroit. J'aperçus, ainsi que ces Messieurs, plusieurs traces très-fraiches de Tigre et nous apprîmes des habitants du village voisin, que, depuis quelque temps, il paraissait souvent de ces animaux auxquels ils tendaient des pièges, et que trois avaient déjà été pris et envoyés à Hué. Sans cet avis, le chirurgien du *Henry* aurait pu être pris dans ces pièges, y étant attiré par les aboiemens d'un chien qui était là pour servir d'appât au tigre. Pour prendre cet animal, les Cochinchinois construisent une cabane double et à claires-voies tout autour qui n'a qu'une seule entrée laquelle se ferme par une porte à bascule lorsque le Tigre est entré pour saisir le chien qu'il a aperçu de dehors sans pouvoir le saisir et dont il reste encore séparé par une claire-voie; lorsqu'il est dans l'intérieur, les chiens que l'on destine à servir d'appât sont dressés pour cet effet; ils aboient pour attirer le tigre et pour l'exciter, et ils restent silencieux dès qu'il est pris. Le tigre de

la Cochinchine est de la même espèce que le Royal de Bengale. Les forêts dans ce pays abondent en toute sorte d'animaux, mais surtout en bœufs sauvages auxquels les Princes font de très-grandes chasses et à la tête d'une armée qui entoure les montagnes où ces animaux vivent en troupes. La quantité de cerfs, de daims, de chèvres à cornes blanches, de rhinocéros, de sangliers et d'éléphants est également très-considèrable. Mais le plus redoutable de tous est le tigre qui y est très-commun et qui attaque indistinctement les hommes et les animaux. Les Cochinchinois prétendent que le seul ennemi qu'il redoute est le Rhinocéros et que dans les spectacles que la cour donne quelquefois d'un combat de ces deux animaux, le dernier est presque toujours vainqueur. On m'assura également que dans la grande chasse qui se fait tous les ans par ordre de l'Empereur, conduite par les Princes il y avait souvent plus d'hommes tués et blessés que dans leurs batailles. Le Gouvernement entretient une grande quantité d'éléphants pour les faire servir dans ces chasses comme à la guerre.

Nous ne pûmes tirer qu'un seul Pan et nous remîmes au lendemain matin pour recommencer notre chasse. Un exprès avait été expédié vers nos bâtiments pour prévenir de notre arrivée et nous envoyer des embarcations pour nous chercher. Au lever du soleil, nous suivîmes, M. Vannier et moi, le bord de la mer pour tourner une montagne et aller surprendre les Pans que nous devions rencontrer dans une petite baie à l'E. de la vigie, mais il survint une petite pluie qui mit empêchement à notre dessein. Nous vîmes encore plusieurs traces fraiches de tigre que nous ne craignions pas de rencontrer, parce que nous étions bien armés et avec des gens habitués à les combattre. Deux Cochinchinois armés, l'un d'un sabre et l'autre d'une courte lance, attaquent cet animal terrible et s'en rendent presque toujours maîtres sans en être blessés. Deux hommes seuls chassent également l'éléphant lorsqu'ils en découvrent quelqu'un d'isolé de la troupe ce qui se rencontre assez communement au pied des montagnes où il vient paître. Les deux chasseurs armés de fusils de gros calibre approchent l'èléphant par des chemins opposés jusqu'à environ 30 pas. De cette distance ils se font le signal de l'attaque. L'un d'eux pousse un cri. L'éléphant sans en être très-épouvanté lève la tête et regarde fixement le crieur qui dans cet instant lui lâche son coup autant que possible dans le front. Si l'éléphant ne tombe pas et qu'il ne soit que blessé, il court sur le chasseur qui prend la fuite. L'autre qui s'en est aussi approché lui tire son coup, ce qui arrête aussitôt l'éléphant qui se tourne vers ce dernier; l'autre qui a rechargé l'ajuste une seconde fois et l'éléphant revient sur lui de nouveau et c'est le même manège jusqu'à ce qu'enfin il soit blessé mortellement, ce qui ordinairement ne passe pas les deux coups de fusil, les chasseurs étant très exercés à ajuster cette arme. Les Cochinchinois mangent la chair de l'éléphant. La trompe et les pieds sont envoyés aux Mandarins ou aux Princes qui en font faire des ragoûts délicieux;

j'en ai mangé chez le Mandarin des Etrangers et les ai trouvés très-bons.

En revenant de la recherche des Pans, et chassés par la pluie, mon fusil rata deux fois sur une martre et M. Vannier manqua un daim.

La Cochinchine, autant que mes connaissances m'ont permis d'en juger, afflue en animaux de toute espèce, mais je ne crois pas que quelqu'un lui soit particulier ou exclusif, excepté peut-être l'espèce de singe dont j'ai parlé. Un naturaliste pourrait y faire d'amples moissons en espèces rares, mais non pas inconnues. Un botaniste pourrait y acquérir plus de richesses, et quoique la nomenclature des plantes aille à l'infini, je ne doute pas qu'on en trouvât d'utiles en médecine, et dont les Cochinchinois connaissent toutes les propriétés. Mais j'étais si peu instruit dans cette science que la crainte de commettre des erreurs m'a empêché d'en mentionner aucune, malgré leur singularité et leur efficacité dans certaines maladies.

Il y a des mines très riches en Cochinchine et excepté deux qui sont exploitées pour l'Empereur, il est expressément défendu sous peine de mort de toucher et même d'en mentionner d'autres. On m'a cependant dit qu'il en existait une très-riche près de Phuijenne et qu'on y avait trouvé des morceaux de minerai du poids de quatre ou cinq livres qui, à l'épuration, avaient fourni 20 onces d'or pur. Mais le Gouvernement qui redoute la cupidité des Européens, met tous ses soins à ce que l'on ignore l'existence de ces mines.

Nous nous rendîmes à bord de nos bâtimens dans la matinée, et tout notre monde fut à Tou-han où le Fantou leur fit avoir des logemens. Il ne nous restait plus qu'à faire une incursion aux Rochers de marbre situés à 3 lieues dans le S.S.E. de la baie. Nous y fûmes en chassant et nous visitâmes toutes ces grottes singulières et admirables formées par la nature et le temps. Le pied de ces rochers n'est pas très-éloigné de la mer et il semble, par leur aspect, qu'en des temps plus reculés, ils étaient ensevelis sous les eaux, quoique actuellement élevés de plus de deux-cents toises au dessus de leur niveau. Ces rochers ne sont point de marbre; les habitans des environs en font différens ouvrages de sculpture. J'aperçus dans quelques broussailles d'où s'élevaient des franshi paniers deux petits oiseaux mouches; c'étaient les premiers que je rencontrais; ils volaient avec une vitesse inconverable et m'approchaient quelquefois de très-près en-poussant de petits cris très aigus, ce qui me fit supposer qu'ils avaient leurs nids dans les environs. Je vis également quelques perdrix rouges et un coq sauvage que je ne fus pas assez prompt pour tuer. C'est sans contredit le plus bel oiseau que j'aie jamais vu. C'est la même espèce que celle que l'on prétend exister à Sumatra et à Pulo-Condor. Il serait impossible d'en décrire le plumage. Celui que je vis m'éblouit par sa beauté lorsqu'il prit son vol. C'était avec le singe que je m'étais déjà procuré ce que je désirais le plus ardemment porter en France, mais ni mes soins ni mes promesses ne purent m'en faire avoir aucun. Il existe une sorte d'oiseaux dans ce pays, plus singu-

lière et plus curieuse que ces coqs dont je viens de parler et qui je crois est inconnue de nos ornithologistes. J'en ai vu une seule plume qui me donna occasion de m'informer de l'oiseau auquel elle appartenait. Si l'on peut en croire les rapports des Cochinchinois qui m'ont assuré en avoir vu, il paraîtrait que cette espéce est très-rare, et que l'Empereur même n'avait jamais pu s'en procurer de vivant. Il habite les montagnes inaccessibles de Phuyeux, et se tient sur les lieu les plus escarpés. Les Cochinchinois lui donnent le nom de Kimtry ou Génie. Il est de la grosseur d'un pigeon, a le bec rouge, la tête noire, le cou blanc, les aîles couleur d'or, le ventre et la queue gris cendré. Le plus extraordinaire dans lui est sa queue dont quelques unes des plumes passent 8 pieds en longueur. Celle que je vis, quoique coupée à l'extrémité, avait encore 5 pieds 2 pouces. Je crois sans contredit à l'existence de cet oiseau dont on rapporte des choses extraordinaires et que je ne crois être que des fables inventées par la superstition. Les Cochinchinois pensent que c'est un travestissement que prend le diable. Un objet plus extraordinaire, et auquel j'avertis que je n'ai aucune croyance, malgré l'autorité des personnes qui m'en ont parlé, c'est qu'il existe des hommes dans le Çiampa qui ont des queues et que les Cochinchinois désignent par le nom de Moys ou sauvages. Le Mandarin des Etrangers m'en parla plusieurs fois et m'assura même en avoir souvent vu et dans une circonstance où commandant les Eléphants de l'armée, il avait envoyé à la découverte pour chercher un passage dans les montagnes de Çiampa on lui amena deux de ces hommes extra-ordinaires qu'il présenta à l'Empereur qui les fit renvoyer après les avoir comblés de présens. Sur la demande que je fis au Mandarin de la longueur de cette queue, il me dit que celle de ces deux hommes avait sept pouces Cochinchinois de longueur, ce qui répondrait à environ huit pouces et quart des nôtres. Les deux Mandarins français étaient avec moi durant cette conversation, et quoique n'ayant jamais vu de ces prétendus sauvages, ils en avaient souvent entendu parler et confirmer leur existence, qu'ils y croient fermement. Les Chinois depuis longtemps parlent de ces hommes extraordinaires. Le Mandarin des Etrangers en me parlant d'eux me dit que c'était de véritables animaux qui n'avaient réellement de notre ressemblance que la figure et la parole. Il m'assura de plus que cette queue paraissait infiniment gêner ceux qu'il vit et qu'ils ne purent jamais s'asseoir mais rester accroupis sur leurs talons.

Le lendemain de notre visite aux Rochers de marbre nous fîmes une fête sur la presqu'île de Koua-han à laquelle se réunirent les équipages du *Henry* et du *Larose*; ce fut un repas de famille préparé sous une seule tente. Tous les Mandarins des environs avaient été invités. La santé de notre bon Roi y fut portée avec enthousiasme, et son pavillon qui était hissé sur la tente fut salué par les canons des deux navires.

Ayant fixé notre départ de Tourane au 13 Novembre, tous les préparatifs

pour prendre la mer étant terminés à cette époque, je fus prendre congé du Fantou et amenai à bord du *Henry* M. Chaigneau et sa famille; à midi, nous fîmes nos adieux à M. Vannier, et toutes les voiles furent mises dehors pour sortir de la baie. Tout l'équipage du *Henry* était en parfaite santé malgré l'insalubrité de l'air dans la saison chaude ou orageuse. Le climat n'est cependant pas malsain dans cette partie de la Cochinchine, et les capitaines qui naturellement doivent tenir à conserver la santé de leur équipage préviendront facilement avec un peu de soin les grandes maladies qui ne sont souvent que la suite de légères indispositions qu'il faut traiter comme les maladies mêmes.

Nous repassâmes par le détroit de la Sonde le 3 décembre. Nous avions pris notre route cette fois pour y parvenir en passant par le détroit de Gaspard.

Nous eûmes connaissance dans le nord de l'île qui porte ce nom, du danger découvert par le navire américain appelé le *Magdelain*. Depuis, aucun autre bâtiment ne l'avait rencontré, quoiqu'il soit exactement dans le passage de ceux qui viennent du Nord, et les recherches qu'en avaient fait faire les Anglais avaient été sans succès. Ayant eu le bonheur de le rencontrer sans accident, j'ai eu tout le temps de me convaincre de son existence et de déterminer sa position véritable.

Ce danger consiste en deux pâtés de corail n'ayant pas plus de 9 ou 12 pieds d'eau dans une étendue de 170 toises du N.E. au S.O. et de 30 du N.O. au S.E. A une très-petite distance de ces pâtés de corail on trouve 17, 20 et 25 brasses de profondeur. Quand on est dessus, le pic de Gaspard se relève au S. et E. du compas et à 8 lieues et un tiers de distance. Sa latitude exacte est de 1° 58′ S. et sa longitude de 104° 4′ 30 à l'E. de Paris.

Nous relâchâmes à Bourbon où à mon particulier je reçus l'accueil le plus flatteur du Commandant ordonnateur pour le Roi. Nous en partîmes le 8 janvier 1820 et le 14 avril le *Henry* entra dans la rivière de Bordeaux.

L. Rey.

«Le Gouvernement français reconnut en 1818 l'importance de ces relations. Il engagea les armateurs à ne pas se décourager et à donner suite à leur première entreprise» [1]).

1) Lettre de Balguerie Stuttenberg. — H. Cordier, *Consulat de Hué*, p. 18.

Paris le 22 juillet 1818.

Rapport pour le Conseil des Ministres [1]).

MM. BALGUERIE, SARGET et C^ie^ et MM. PHILIPPON et C^ie^ de Bordeaux ont expédié en 1817 deux navires à la Cochinchine. Ces tentatives pour étendre nos relations dans l'Inde et pour explorer une région que le commerce français avait depuis si longtemps abandonnée, parurent dignes d'encouragement. Il fut promis aux armateurs que les retours de ces expéditions obtiendraient une réduction de moitié sur les droits d'entrée.

Le navire la *Paix*, capitaine DAVID, subrécargue BOREL, et le navire le *Henry*, capitaine REY, sont arrivés presque en même temps à la Cochinchine. Ils y ont été accueillis avec faveur; le subrécargue de l'un, le capitaine de l'autre, ont été appelés à la cour, et le souverain leur a fait témoigner la plus grande affection pour le nom français. Il se souvient de l'ancienne amitié en vertu de laquelle un de ses fils avait jadis visité la France. Malheureusement ce jeune Prince n'a pas vécu, mais plusieurs Français qui l'avaient suivi sont à la Cour et contribuent à nous la rendre favorable. MM. Chaigneau et Vannier, officiers de la marine Royale, y sont mandarins de 2^e^ classe. Ils ont singulièrement contribué à l'accueil favorable qu'ont reçu les voyageurs, et ceux-ci expriment de la manière la plus touchante les transports de joie de ces anciens Français en revoyant des compatriotes après plus de 25 ans, et en apprenant de leur bouche, les singulières destinées de la patrie dans ce long intervalle.

Une circonstance particulière favorise le commerce français. L'Empereur de la Cochinchine, très-peu ami des Anglais, s'est dégoûté des Portugais. Il n'a eu dans les derniers temps de relations maritimes qu'avec les Chinois dont un certain nombre de Jonques visite ses côtes une fois l'an.

Mais si, par cette raison, nous pourrions nous flatter de l'espoir d'exploiter le marché d'un Empire puissant où l'on a le goût des fantaisies européennes et dont la fertilité promet des retours précieux, cela n'empêche pas pourtant que nos premières expéditions, celles dont il s'agit, arrivées à l'improviste et à contre temps, n'aient éprouvé un inconvénient dû à l'état des choses. Les Chinois étaient déjà venus et avaient emporté les denrées disponibles; car dans ce pays où le Souverain prend pour lui les six huitième des produits on ne

1) Archives de la Marine et des Colonies. COCHINCHINE 1792—1818. No. 5.

cultive que dans la juste proportion des besoins présens. La Cour a donc été obligée de borner ses achats, faute d'échanges. Cependant le goût de nos arts et le désir obligeant de ne pas renvoyer nos cargaisons intactes a engagé le Prince à choisir quelques objets qu'il a payés, presque entièrement en lingots, faute de denrées. Comme sans doute ce mode de paiement lui semblait onéreux, les deux vaisseaux de Bordeaux ont éprouvé la contrariété de devoir pour cette fois rapporter en arrière une grande partie de leurs cargaisons. C'est le cas d'ajouter ici que dans le retour, les navires ayant relâché à l'Ile de France, celui de M. Balguerie (la *Paix*) eut le malheur d'être victime de l'effroyable ouragan qui vient de ravager cette île.

Le *Henry* a été moins malheureux, quoiqu'il fût aussi à l'Ile de France, d'où le Capitaine a fait passer son rapport.

Le véritable fruit que ces expéditions fassent recueillir à leurs armateurs, c'est un traité que le Prince a voulu faire avec les Capitaine et Subrécargue de chacun des deux navires, pour recevoir cette année une cargaison de produits français, qu'il a commise et fait commettre par les Seigneurs de sa Cour, cargaisons choisies dans les objets de nos manufactures, principalement en armes de luxe; il en a stipulé le payement en denrées de son territoire, sucres, soies, indigos &c. Il s'est engagé à les réserver à ces commerçants en leur donnant la préférence sur les Chinois ou, plutôt, il s'est senti en état d'augmenter les produits de la culture, à proportion de l'emploi avantageux que nous lui en présentons.

Cette augmentation si facile sous un régime moins oppressif pourrait faire espérer un grand développement au commerce. Mais si les rapports des subrécargues sont véridiques, le despotisme non seulement ne laisse rien au cultivateur, il empêche même les Grands d'user de leurs richesses et d'oser se livrer à des habitudes de luxe dont il semble qu'ils auraient le goût. Il en résulte qu'un petit nombre de cargaisons suffisent à la consommation, et surtout que le Prince étant en possession du monopole, il est de son intérêt d'écarter les encombrements et de vouloir que les arrivages soient limités. L'intérêt particulier des armateurs influe peut-être sur les récits des subrécargues, mais ils ne disent rien que de plausible en avertissant que le Prince ne veut admettre que quatre ou cinq vaisseaux tous les ans et que s'il recevait de plusieurs côtés des offres différentes, et pour ainsi dire, au rabais, il entrerait sur la bonne foi des vendeurs dans une prévention funeste qui ruinerait nos affaires. C'est dit-on ce qui l'a fait congédier des Portugais.

En supposant ces déclarations exactes il se présenterait une grave question.

La France devrait-elle et pourrait-elle établir des mesures pour seconder les vues restrictives du Souverain de la Cochinchine et pour limiter la concurrence du commerce français dans cet empire.

Le Dey d'Alger, le Pacha d'Egypte, s'arrogent le monopole du commerce dans leurs états. Le premier ne veut souffrir chez lui qu'une seule maison de commerce de chaque puissance étrangère. On s'est conformé à cette police en profitant du règlement par lequel il ne peut y avoir dans les Echelles aucun Etablissement français, qu'il ne soit autorisé et admis à fournir le cautionnement. Il a été déclaré qu'on ne donnera pour Alger qu'une seule autorisation; mais les navigateurs s'y rendent à leurs périls et risques, et aucun règlement ne leur défend de faire voiles pour cette échelle. Il en est de même de ceux qui vont en Egypte, où n'existe pas même la restriction d'une maison unique.

Plusieurs fois dans l'Inde le commerce s'est fait par concession à une compagnie seule; mais c'était le commerce dans nos établissements coloniaux. Ce serait entreprendre une trop longue discussion que d'examiner si ce régime pourrait maintenant être légal, profitable, admissible. Il suffit de dire qu'il ne conclurait rien pour le droit et surtout pour la possibilité d'empêcher nos navires d'aller sur une certaine côte étrangère.

La difficulté de l'exécution peut dispenser même de discuter la légalité de la mesure, question où sans doute on pourrait se prévaloir de l'intérêt, de la volonté du Souverain étranger, et considérer l'évidente convenance de nous conserver ses bonnes dispositions en souscrivant aux conditions qu'il lui plaît d'y mettre.

Mais en supposant qu'il fallût borner l'accès de la Cochinchine à quatre ou cinq vaisseaux, quels armateurs faudrait-il préférer? Le commerce d'une terre de nouvelle découverte même, ne donne pas lieu ordinairement au droit de premier occupant, ni à un brevet d'invention, si l'on peut parler ainsi; chaque négociant revendiquera la préférence; chaque port réclamera et manifestera de la jalousie. Dès l'an passé, la ville de Lorient faisait entendre qu'elle avait autant de droits que la ville de Bordeaux au commerce de la Cochinchine. Si l'on forme une compagnie, il y aura les mêmes difficultés envers ceux qui n'y trouveront pas place, envers ceux-mêmes qui ne voudront pas y entrer; et si elle se forme il y aura d'autres inconvéniens pour la conduite des opérations; car, par cet exemple, on s'expose à faire naître de toute part des demandes tendant à la restriction de chaque branche du commerce lointain, ou au monopole, en associations privilégiées; et le goût assez déterminé pour l'agiotage des actions de compagnie, en prendra un nouvel aliment.

Nos navires de tous les ports vont dans le reste de l'Inde. Si l'un d'eux expédié à Sumatra, s'avise d'aller en Cochinchine, quelle peine lui infligera-t-on au retour? A quelle loi aura-t-il contrevenu? Qu'arrivera-t-il si le prince l'admet malgré nos privilégiés? Pourquoi devra-t-on enfin défendre à un Français une concurrence dont on ne pourrait exclure les étrangers, et où il serait difficile d'empêcher le Français lui-même s'il empruntait un autre pavillon.

Telles sont les difficultés d'exécution qui se présenteraient si nous voulions établir un commerce privilégié de droit à la Cochinchine; quoiqu'on ne puisse s'empêcher de reconnaître que souvent il se trouverait quelque utilité à ces sortes de priviléges.

Au reste, si le souverain de ce pays, veut qu'il en existe un de fait, il le peut facilement en n'y appelant que tel nombre de navires, en les munissant de ses patentes ou de ses marchés contractés d'avance comme il l'a fait pour un nouveau voyage envers ceux qui l'ont visité. Cet ordre de chose une fois connu, le gouvernement français n'aura qu'à le publier pour l'information du commerce qui restera libre à notre égard, mais qui saura qu'il ne doit pas se hasarder sans s'être assuré les moyens de se faire admettre.

Il ne paraît pas que la proposition des armateurs puisse être susceptible d'une autre résolution. Mais quelque soit le mode de nos relations dans la Cochinchine, les dispositions manifestées pour les Français sont trop flatteuses pour que la politique ne nous engage pas à nous en prévaloir. Les détails donnés à cet égard par les deux rapports sont très-précieux; les propositions qui s'y trouvent ou celles que les explications ultérieures ont suggéréés, mériteront peut-être l'attention de S. E. M. le duc de Richelien. Les Armateurs insinuent que quelques présents au prince et à ses ministres seroient fort utiles, et en ce cas, ils indiquent les armes de luxe comme l'article qui sera le mieux reçu. M. le Préfet de la Gironde après avoir entendu le Subrécargue arrivé, croit pouvoir proposer de décerner la croix de S^{t} Louis à MM. Chaigneau et Vannier, ces deux Mandarins restés si bons Français, qu'on voit dans les pièces délivrées à nos voyageurs s'honorer de joindre le titre d'officiers français à leurs dignités Asiatiques, et qui paraissent si bien disposés à maintenir la faveur que la vue de notre pavillon a fait renaître.

Je crois aussi devoir mettre en question quelle récompense peut être accordée aux hommes entreprenants qui ont cherché et essayé d'aggrandir nos relations dans l'Inde, à l'avantage de notre importance politique comme au profit de l'industrie et de la navigation française.

Les armateurs ont à jouir de la diminution de droits qui leur à été assurée dès le départ. MM. Balguerie rèclament que, quoique leurs marchandises de retour aient péri à l'Ile de France, cette faveur soit étendue aux marchandises que le sauvetage d'une valeur de 20 mille piastres leur permet de rapporter de l'Isle de France à la place de celles qui ont péri.

Quant à M. Borel, subrécargue du navire la *Paix*, et M. Rey, capitaine du navire le *Henry*, ce sont eux qui, appelés de leurs navires à la cour de Cochinchine dans les terres, y ont habilement entretenu les dispositions favorables du Prince; leur bonne conduite a fourni aux Mandarins français le moyen de faire valoir le caractère national. Exemptions de droits, achats par faveur et par égard, marchés favorables pour l'avenir, accueil, considération pour eux mêmes et pour leur pays, on voit qu'ils se sont attirés tous ces avantages qui réfléchissent sur le nom français. M. David, capitaine de la *Paix*, est resté à son bord, mais il est honorablement compris dans les témoignages de satisfaction que l'empereur de Cochinchine a fait expédier à nos voyageurs pour leur exactitude à se conformer aux lois et usages. Le Mandarin des Etrangers en les félicitant des bonnes intentions de Sa Majesté pour eux ajoute «en continuant de même «les Français pourront voir bien des années s'écouler en bonne intelligence «entre les deux nations». C'est la bonne conduite ainsi attestée, et dont l'exemple peut avoir des conséquences si utiles, qu'il pourra sembler convenable de récompenser.

RÉSUMÉ.

Mode à adopter pour l'exploitation du commerce de la Cochinchine en conséquence des motifs qui se présentent pour un système à peu près exclusif.

Quelle part la Cour de France prendra-t-elle dans tout ce qui peut contribuer à maintenir, à augmenter s'il se peut, les bonnes dispositions du souverain de ce pays?

MM. Balguerie et C^ie^ jouiront-ils sur les denrées et marchandises provenant du sauvetage, des mêmes faveurs qui leur étaient assurées sur les retours directs de la Cochinchine?

Quels témoignages de satisfaction accordera-t-on à MM. CHAIGNEAU et VANNIER?

Aux chefs des maisons qui ont armé les deux navires la *Paix* et le *Henry*, aux deux Capitaines et au subrécargue BOREL?

Tels sont les objets soumis à la délibération du Conseil.

«Les sieurs Balguerie, Sarget et Cie., soit leur subrécargue, M. Borel, furent chargés d'apporter aux deux mandarins français, résidant en Cochinchine, la décoration de la Légion d'Honneur que Sa Majesté avait bien voulu accorder à ces deux braves Français pour prix de leurs services et de leur attachement à sa personne»[1]).

1) Lettre de Balguerie-Stuttenberg, *l. c.*, p. 18.

(à suivre.)

Biographie de Jouàn Yuân,

Homme d'Etat, lettré et mathématicien.

(1764—1849)

阮元.

TRADUITE DU CHINOIS ET ANNOTÉE

PAR

A. VISSIÈRE.

Avant-propos.

Cette notice biographique est empruntée au 國朝先正事畧 *Kouó-tch'aó siēn-tchéng ché-lió*, Précis historique des hommes illustres, déjà décédés, de la dynastie actuellement régnante en Chine, par 李元度 Lì Yuân-toú, de P'îng-kiāng (Houû-nân), qui a daté sa préface de 1866. La grande notoriété de Jouàn Yuân dans son pays comme protecteur des lettres et aussi le rôle politique joué par le vieux ministre dans les relations de la Chine avec l'étranger, notamment lors de l'affaire du navire de guerre anglais *Topaze*, son intervention administrative sur la frontière du Yûn-nân, au nord de la Birmanie, comme son parti pris d'abstention dans les troubles du Tonkin, nous ont déterminé à donner dans son entier la version française de ce morceau. M. Herb. A. Giles a, semble-t-il, puisé à la même source chinoise les éléments de l'étude intéressante, quoique forcément courte, qu'il consacrée à Jouàn Yuân dans son *Chinese*

Biographical Dictionary, sous le N° 2573. La présente traduction a été établie en comparant entre elles deux éditions du recueil précité, l'une xylographique du 步月山房 Poú yué chān fâng, l'autre en types mobiles dite de 幼莊 Yeoú-tchouāng [1]); ces éditions ne diffèrent que par des fautes d'impression et généralement se corrigent l'une l'autre. Dix autres biographies figurant dans le même ouvrage ont été résumées en anglais, dans la *China Review*, vol. IX, 1880—81, sous la signature R. W. H. (Hurst, d'après la *Bibliotheca Sinica*). Celle de Jouàn Yuân porte en chinois le nom de 阮文達公事畧, qui rappelle le titre posthume de *Wên-tâ kōng*, «l'Honorable accompli et pénétrant», qui lui fut conféré par décret impérial et sous lequel il est d'usage de le désigner officiellement.

Traduction.

Une dynastie, pendant le temps de sa prospérité, ne manque pas d'avoir certains ministres, robustes vieillards, d'une résistance transcendante, — comme le furent, sous les T'âng, Yēn et Hiù [2]), ainsi que Ts'ouēi Wên-tchēn [3]), K'iuân Wên-

1) Surnom de 許時庚 Hiù Chê-kēng, qui l'a collationnée. Exemplaire de la Bibliothèque Nationale de Paris, fonds chinois 5128—9.

2) Ces noms d'anciennes principautés, 燕 et 許, servent ici à désigner deux hommes d'Etat et littérateurs qui en étaient apanagés vers l'an 710 de l'ère chrétienne; savoir, 張說 Tchāng Yuê, duc de Yēn 燕國公, qui reçut le titre posthume de 文貞公 Wên-tchēn kōng, et 蘇頲 Sou T'ìng, duc de Hiù 許國公, qui reçut le titre posthume de 文憲公 Wên-hién kōng. Leurs contemporains les réunirent sous l'appellation de 燕許大手筆 *Yēn Hiù tâ cheòu pì*, «grands écrivains de Yēn et Hiù» (Cf. *P'éi-wén yún foù*, *T'âng chōu*; *Li-tâi míng-tch'én yén-hing lóu*; *Chinese Biographical Dictionary* de M. Giles).

3) 崔文貞. Wên-tchēn est l'appellation posthume de 崔祐甫 Ts'ouēi Yeoú-foù, ministre de l'empereur Tê-tsōng (780—805), qui lui témoigna une entière confiance. Le souverain lui ayant demandé quelle raison il invoquerait en réponse à ceux qui lui feraient le reproche d'avoir employé uniquement ses intimes, après que Yeoú-foù eut, en moins de deux cents jours, révoqué huit cents fonctionnaires, celui-ci répliqua: «Votre

kōng [1]) et Lî Wéi-kōng [2]), — qui, par leurs ressources politiques et leurs œuvres littéraires, ont une action dominante sur la tendance générale des esprits. Chez de tels hommes, d'ailleurs, l'intelligence se manifeste toujours de bonne heure et son influence réformatrice s'exerce dans le pays et au dehors. La longue suite d'années dont ils jouissent fait, en outre, que leur renommée, leur situation et leurs écrits sont suffisants pour qu'ils figurent en tête de la foule des hommes de talent; leur énergie suffit surtout à entraîner à leur suite les imitateurs, dans la postérité. C'est, en vérité, à cette catégorie de personnages qu'appartenait le ministre citoyen de Yî-tchēng [3]).

Il avait pour nom personnel Yuân et pour nom de famille Jouàn. Son titre scolaire était Pô-yuân [4]) et son surnom Yûn-t'âi [5]).

sujet choisit les fonctionnaires pour Votre Majesté; il n'oserait manquer d'une exacte attention à cet égard; s'il s'agit de personnes dont il n'a pas eu la connaissance dans le courant de la vie, comment serait-il informé de leurs capacités pour les employer?» Tô-tsōng lui donna raison. La mention de ce personnage à propos de Jouàn Yuân contient, sans doute, une allusion au nombre considérable de disciples de ce dernier qu'il fut à même de pourvoir de fonctions administratives. (*Cf. T'âng-chōu; Ià-tâi míng-tch'ên yén-hing lóu*).

1) 權文公, titre posthume décerné à 權德輿 K'iuân Tô-yû, célèbre lettré de l'époque des T'âng qui, à cinq ans, savait déjà composer des vers, si nous en croyons le *Chàng yeòu lóu*, et dont le père, secrétaire de Ngān Loú-chān, abandonna par la fuite celui-ci, dont il avait pressenti la révolte contre son souverain. Ses œuvres littéraires ont été réunies dans la collection 權文公集 *K'iuân Wén-kōng tsí*, formant 50 livres (Cf. *Chōu-móu tâ wén*, p. 72, verso).

2) 李衛公, Lî, duc de Wéi, dont le nom était 李靖 Lî Tsíng; célèbre général et ministre de T'âi-tsong, des T'âng.

3) 儀徵相國. C'est-à-dire Jouàn Yuân, dont l'aïeul, ainsi qu'il est dit un peu plus bas, s'était fait reconnaître, ou naturaliser, citoyen de la sous-préfecture de Yî-tchêng, dans le Kiāng-sōu. C'est là une formule usuelle; de nos jours, on désignait le ministre Lî Hông-tchāng 李鴻章 sous l'appellation de 合肥相國, Ministre citoyen de Hô-fêi, sous-préfecture dont il était originaire. La ville de Yî-tchêng est située, entre Tchēn-kiāng et Nankin, sur la rive opposée du fleuve Yâng-tsèu et sur la branche la plus occidentale du Grand canal, dans le Yâng-tcheōu-fòu 揚州府.

4) 伯元.

5) 雲臺. Nos deux textes donnent cette leçon et non 芸臺 Yûn-t'âi, que l'on rencontre souvent.

Son grand-père paternel, Yú-t'âng [1]), avait le grade de lieutenant-colonel dans la province de Hoû-nân, lorsqu'il se fit porter sur les registres de la population de Yî-tchēng. (Jouàn Yuân) suivit le général en chef [2]) dans l'expédition répressive dirigée contre les aborigènes Miâo-tseù. Plusieurs milliers de ceux-ci allaient être mis à mort par le généralissime, après avoir fait leur soumission, quand il obtint leur grâce par les plus instantes prières. Lorsque, plus tard, il fut parvenu aux honneurs, le public y vit la récompense des mérites secrets acquis dans cette circonstance.

Pendant la 53ème année k'iên-lông (1788), Jouàn Yuân, âgé de vingt-trois ans, se rendit à Pékin pour y passer l'examen de la licence. Il eut pour amis les trois lettrés Cháo Eúl-yûn [3]), Wâng Houâi-tsoù [4]) et Jên Tsèu-t'iên [5]) et composa le 考工記車制圖解 *K'ào-kōng-kí tch'ō-tché t'oû-kiài* [6]), ouvrage qui surpassait sous certains rapports les écrits du auteurs Kiāng [7]) et Tái [8]).

1) 玉堂.

2) Les expéditions dirigées par ordre de l'empereur K'iên-lông contre les territoires du Grand et du Petit Kin-tch'ouān 大小金川, occupés par les peuplades aborigènes du Sséu-tch'ouān occidental, furent exécutées la première entre les années 1747 et 1749 et la seconde de 1772 à la fin de 1775. Cette dernière fut menée à bien, après de sérieux revers, par A-kouéi 阿桂, investi du commandement en chef avec le titre de 定西將軍 Tíng-sī tsiáng-kiūn, «Maréchal pacificateur de l'Ouest». Wéi Yuân ne mentionne pas le fait ici rapporté, dans l'histoire qu'il a écrite de ces deux guerres, au livre VII de son *Chéng wou kí*.

3) 邵二雲.

4) 王懷祖.

5) 任子田.

6) Explication avec figures de la construction des chars antiques, d'après le *K'ào-kōng kí*, section du *Tcheōu-li* ou Rites de la dynastie Tcheōu.

7) C'est-à-dire 江永 Kiāng Yòng.

8) Il s'agit ici de 戴震 Tái Tchén, auteur du 考工記圖 *K'ào-kōng-kí t'oú*, en 2 livres, que le vice-roi Tchāng Tchē-tóng mentionne dans ses «Réponses aux questions de bibliographie», ou 書目答問 *Chōu-móu tá wén*. Kiāng Yòng et Tái Tchén furent, au XVIIIème siècle, deux des plus brillants protagonistes de l'école de critique

La 54ème année (1789), il fut reçu docteur puis désigné au choix pour entrer au collège Choú-tch'âng-kouàn [1]). Il en sortit avec le numéro 1, et le titre de *piēn-siēou*, ou de «compilateur» à l'Académie, lui fut conféré.

L'année suivante (1790), un grand examen eut lieu pour l'Académie et le Département d'instruction du prince héritier. L'empereur Kaō-tsōng (K'iên-lông) lui décerna lui-même le premier rang, le nomma d'emblée *chào-tchān-ché*, ou Sous-directeur des études du prince héritier, et lui donna des fonctions à la Bibliothèque du sud pour la réédition du 石渠寶笈 *Ché-k'iû pào kî* [2]). L'empereur l'ayant fait appeler, il sut répondre à la satisfaction du souverain, qui dit alors aux ministres composant le Grand conseil: «Je ne

scientifique qui, instruits des sciences exactes, en particulier de l'astronomie et des mathématiques, telles que les missionnaires européens les avaient fait connaître en Chine, surent les mettre à profit dans leurs travaux d'élucidation des monuments de l'antiquité nationale. Le même esprit de vérité et de précision anima Jouàn Yuân, qui les suivit de près, et fut secondé, chez lui aussi, par les mêmes connaissances spéciales. Kiāng Yòng a écrit sur les «Rites des Tcheōu» un ouvrage en 7 livres que cite le vice-roi Tchāng et qui est intitulé 周禮疑義舉要 *Tcheōu-lî yí-yi kiù-yáo*. A la remarque que fait l'auteur de la biographie de Jouàn Yuân quant à la supériorité, au moins partielle, de son travail sur ceux de ses devanciers Kiāng et Tái, nous pouvons ajouter celle-ci, qui figure dans le *Chōu-mòu tá wén*: «Il est plus précis que le 車制考 *Tch'ō ché k'ào* de 錢坫 Ts'iên Tién». Et, comme la question des chars antiques et de leur structure a intéressé à bon droit les chercheurs chinois, nous trouvons, au même endroit, l'indication d'un autre livre sur le même sujet, resté manuscrit, le 考工記車制參解 *K'ào-kōng-ki tch'ō-ché ts'ān-kiài*, de 朱鴻 Tchoū Hông (*Réponses*, page 10 *verso*).

1) Ce choix est fait par l'empereur après l'examen 朝考 *tch'áo k'ào*, qui suit celui du doctorat 會試 *hoúei ché*. Les premiers classés deviennent académiciens, 翰林 *hán-lîn*, et doivent continuer leurs études comme élèves, 庶吉士 *chóu-kí-ché*, dans le petit collège académique 庶常館, à Pékin.

2) Le Précieux coffre à livres du Ché-k'iû (Le Canal de pierre, allusion à une bibliothèque impériale et dépôt d'archives de l'époque des Hán, 石渠閣 *Ché-k'iú kŏ*, dans le palais 未央宮 Wéi-yāng-kōng, à Sī-ngān-foù). Le *Ché-k'iú pào kí* est un ouvrage en 44 livres qui fut composé en conformité d'un ordre de l'empereur K'iên-lông, remontant à l'année 1754, et qui donne la description minutieuse des spécimens d'écriture et des dessins, en albums, tableaux ou rouleaux, qui constituaient la collection du palais. Cf. *Sséu-k'oú ts'iuán-chou*, section artistique 藝術類二.

pensais pas que, à plus de quatre-vingts ans, je trouverais encore un homme». Jouàn fut promu Directeur des études de l'héritier du trône et chargé des fonctions d'Officier réviseur des livres canoniques gravés sur pierre [1]).

Pendant la 58ème année (1793), il fut nommé Chancelier littéraire de la province de Chān-tōng et composa le 山左金石志 *Chān-tsò kīn-chê tché* [2]), pour lequel il put se procurer plus de treize cents pièces estampées. Il répara le temple commémoratif et la sépulture du président au ministère des finances Tchéng [3]).

L'année suivante, il fut transféré comme Chancelier des études dans la province de Tchó-kiāng, puis nommé Docteur au Grand secrétariat d'Etat.

La 1ère année kiā-k'íng (1796), pendant la cérémonie de l'abdication et de la remise du pouvoir impérial, il présenta le diplôme [4]), ce qui lui valut les félicitations du souverain, pour

1) 石經校勘官. En 1793, sur l'ordre de l'empereur K'iên-lông, les treize livres canoniques furent gravés sur pierre et les estampages qui en furent faits au collège 國子監 Kouô-tsèu-kiēn constituèrent l'édition 國朝石經 *Kouô-tch'aô chê-kīng*. Un décret impérial de Kiā-k'íng y fit apporter certaines modifications, en 1803. Le vice-roi Tchāng Tchē-tóng porte sur cette œuvre le jugement suivant: «Les caractères du texte sont, le plus souvent, conformes aux éditions antiques et offrent des différences nombreuses avec celles qui ont cours généralement. Ils sont d'une pureté et d'une exactitude extrêmes». (*Chōu-mòu tâ wén, Réponses....* chap. 石經, à la fin de la Section des Livres canoniques).

2) Cette Description des monuments épigraphiques du Chan-tong est dûe à la collaboration de 畢沅 Pi Yuân et de Jouàn Yuân, ainsi que le marquent le *Chōu-mòu tâ wén* et Alex. Wylie, dans ses *Notes on Chinese literature*, p. 68: «....in 24 books, is a list of the inscriptions in the province of Shan-tung, down to the end of the Yuen, with a short notice of each, drawn up by Peïh Yuen in connection with Yuên Yuên».

3) 鄭司農祠墓. Le *sēu-nóng* Tchéng est mentionné dans les commentaires sur les livres canoniques dûs au célèbre 鄭玄 Tchéng Hiuân (surn. 康成 K'āng-tch'êng), dont il était l'un des ascendants et qui vécut, comme lui, sous les Hán (voir page 571, note 3). Le personnage dont il est ici question avait pour nom personnel 衆 Tchóng et pour *tseú* 仲師 Tchóng-chē et fut envoyé en ambassade auprès des Huns, dont il refusait de saluer le roi (Comment. du *Tchēou-lì*; *Cháng yeòu loú*).

4) 文册.

l'élégance des précédents par lui invoqués. Il vérifia et fit graver le 淮海英靈集 *Houâi-Hài yīng-lîng tsî* [1]).

La 2ème année (1797), il compila le 經籍纂詁 *Kīng-tsî tsouàn-koù* [2]), en 116 *kiuán* ou livres, et, dans le 兩浙輶軒錄 *Leàng-tchó yeôu-hiuān loú* [3]), fit un choix des poésies de plus de trois mille auteurs. Il commenta les Dix chapitres de Tsēng-tseù 曾子十篇 et changea trois fois sa rédaction [4]).

La 3ème année (1798), il fut promu Vice-président au ministère de la guerre et passa à celui des rites, tout en conservant ses fonctions à la Bibliothèque du sud.

La 4ème année (1799), il fut transféré au ministère des finances comme Vice-président et nommé Explicateur impérial [5]), puis chargé de seconder Tchoū Wên-tchéng kōng [6]), Examinateur principal pour

1) Recueil des célébrités de la région de Houâi-ngān-foù et de Hài-tcheōu (Kiāng-sōu).

2) Compilation de commentaires sur les livres canoniques et autres. Dans le Catalogue de Tchāng Tchē-tóng (*Réponses*, p. 21 *verso*), le nombre des *kiuán* est porté à 216, y compris le Complément 補遺. Les gloses relatives aux livres canoniques forment la partie principale du recueil.

3) L'expression *Yeôu-hiuān* désigne la voiture légère qui porte au loin un envoyé impérial et, tout particulièrement, un Chancelier littéraire pendant sa mission provinciale. Elle rappelle ici les fonctions exercées par Jouàn dans le Tchó-kiāng. Notre contemporain le vice-roi Tchāng, nommé Chancelier littéraire dans le Sséu-tch'ouān, a de même composé un recueil de conseils aux étudiants sous le nom de 輶軒語 *Yeôu-hiuān yù*, que l'on trouve réuni à ses *Réponses*.... précitées.

4) 曾子注釋, en 4 liv. Ce sont les dix chapitres compris dans le rituel *Tá Tái Ñ* (*Réponses*, p. 10, *v.*). Ces Dix chapitres, qui sont différents (sur ce point, M. Chavannes a bien voulu appeler notre attention) des dix paragraphes, 十章, de Tsēng tseù formant la fin du *Tá hió*, en contiennent un, le dernier, sur la Rotondité du ciel, où Jouàn Yuân voyait aussi, après le mathématicien Méi Wên-tìng 梅文鼎, l'affirmation de la rotondité de la terre.

5) 經筵講官. La solennité de l'explication impériale des livres canoniques, que suit un banquet au palais, près de la porte 太和門 T'ái-hô-mên, a lieu dans la salle du trône 文華殿 Wên-houá-tién. Le minutieux cérémonial en est décrit a chap. 儀制清吏司, du *Houéi-tièu*.

6) 朱文正公. Wên-tchéng kōng est l'appellation posthume décernée par décret impérial à 朱珪 Tchoū Kouéi, qui mourut en 1807, comblé des faveurs de

le doctorat. Très nombreux furent les lettrés par eux reçus qui s'illustrèrent. Chè Tché-yèn (de Kiāng-toū), Páo Kouéi-sīng (de Hí-hién), Woû Tseū (de Ts'iuân-tsiāo), Tchāng Houéi-yên (de Woù-tsín), Tch'ên Cheóu-k'î (de Mîn-hién), Wâng Yìn-tchē (de Kāo-yeôu), T'āng Kīn-tchāo (de Siāo-chān), Hiù Tsōng-yén (de Tô-ts'īng), Loû K'ouēn (de Tchouō-tcheōu), Tch'êng Tsoù-ló (de Hí-hién), K'āng Cháo-yòng (de Hīng-hién), Tch'ên Tchōng-lîn (de Yuân-hô), Yâo Wên-t'iên (de Kouēi-ngāu) [1]), Tchoū Kouéi-tchēn (de Cháng-yuân) et Sóng Siāng (de Kiā-yíng) furent les plus notables d'entre eux.

L'année suivante (1800), il fut nommé Gouverneur de la province de Tchó-kiāng. A cette époque, le pirate Ts'ái K'iēn [2]) ravageait les côtes du Foû-kién et du Tchó-kiāng; dans un mémoire adressé au trône, Jouàn Yuân demanda que des souscriptions fussent provoquées pour servir à la construction de grands navires et à la fabrication de grosses pièces de canon et il traça un plan pour la capture des brigands opérant dans le pays, afin de priver de leurs auxiliaires les pirates embarqués. Un message portant le sceau impérial loua son zêle et l'encouragea à illustrer sa famille et à se créer une renommée personnelle, en déployant ses forces au profit de l'Etat et en devenant un des héros de son siècle. Peu de temps après, il envoya le général de brigade Yó Sì [3]) et d'autres officiers infliger une défaite aux rebelles à T'ái-p'īng [4]). Il annonça, en outre, à la Cour que plusieurs dizaines de bandits qui s'étaient assemblés dans la région de Hâng-tcheōu et de Cháo-hīng avaient été

K'iên-long et de Kiā-k'íng et dont la biographie a été écrite, comme celle de Jouàn, par Lì Yuân-toú (Même recueil, ch. 19). Cf. *Giles, Biog. Dict.*, n°. 461.

1) 姚文田. Biographie dans le même recueil et aussi dans l'*Histoire des astronomes et mathématiciens*. Titre posthume 文僖公 Wên-hī kōng.

2) 蔡牽. Wéi Yuân a fait, dans son *Chéng woù kí*, un récit détaillé et intéressant de la lutte soutenue par les autorités chinoises, sous le règne kiā-k'íng, contre les chefs de pirates, annamites et chinois, qui ravagèrent à cette époque les côtes du Foû-kién et du Tchó-kiāng (Chap. VIII, 嘉慶東南靖海記).

3) 岳璽. 4) 太平縣, au sud-est de T'ái-tcheōu-foù.

頤性老人像



Portrait de Jouàn Yuân,

à l'âge de 80 ans,

extrait d'une édition récente de son *Tch'eôu-jèn tchouân*,

ou «Histoire des astronomes et mathématiciens».

Nota: Le nom de *Yî sing tào-jèn*, donné ici à Jouàn, est emprunté à une inscription transversale qui lui fut offerte par l'empereur Tào-kouāng, en 1843, en souvenir de son huitième anniversaire décennal. Cette inscription portait: 頤性延齡 *Yî sing yên ling*, «Nourrissez vos dons naturels et prolongez vos années» (Note de Tchāng King, accompagnant le portrait, 1882).

appréhendés. Antérieurement, sur le fleuve Ts'iên-t'âng [1]), de petits bateaux, dits Bateaux-corbeaux [2]), se livraient au pillage, à la tombée de la nuit. Le gouverneur parvint à découvrir les noms des coupables, se saisit d'eux et leur fit application de la loi. Il établit un règlement en sept articles pour la capture des malfaiteurs et ordonna aux préfets et sous-préfets, le long de la côte maritime, de s'occuper activement de l'organisation des Gardiens de quartier, ou pào-kiă [3]). Sur ces entrefaites, des pirates firent, sur leurs barques, irruption dans le Tchó-kiāng. Le gouverneur demanda, dans un

1) 錢塘江, le fleuve de Hâng-tcheōu.

2) 烏鴉船.

3) 保甲. Cette expression, qui signifie «Gardiens des *kià*, ou groupes de cent familles», indique aussi la méthode de répartition de la population urbaine et rurale en groupes de familles pour l'exercice d'une surveillance, d'une défense et d'une police mutuelles. Les Chinois rattachent le système des *pao-kià*, — auquel on a, à différentes reprises sous la dynastie actuelle et en particulier à une époque toute récente, cherché à donner une nouvelle vigueur, — aux institutions de la dynastie Tcheōu. Il est a remarquer que le 甲 *kià*, dont la définition classique est «un groupe de 10 familles» (十戶爲甲, sous les Sóng), a aujourd'hui, d'après le code chinois, une valeur décuple. Le mot 保 *pào* indique parfois un groupement de 10 *kià*, mais ici il conserve la valeur verbale de «Garantir, Défendre, Etre chargé de, 任也)», ainsi que le prouvent les mentions faites par le dictionnaire *Tchéng tséu t'ōng*, sous le caractère 甲. L'expression *pào-kià* a donc le sens de «Garantir les *kià*», ou groupes de familles; nominalement: leurs Gardiens, ou défenseurs, leurs chefs, et l'ensemble du système. Le code actuel établit ainsi la répartition de ces groupements (編排保甲), prescrite aux autorités locales, tant dans les villes que dans les campagnes des différentes préfectures de 2de classe ou sous-préfectures (州縣城鄉): 10 familles 戶 *hóu* forment 1 牌 *p'ái* (ayant pour chef un 牌頭 *p'ái-t'eóu*), 10 *p'ái* forment 1 甲 *kià* (ayant pour chef un 甲長 *kià-tchàng*), et 10 *kià* forment 1 保 *pào* (ayant pour chef un 保正 *pào-tchéng*, aussi appelé 里長 *lì-tchàng*). Cf. 刑部條例. Dans la pratique, la répartition ne se fait pas avec cette précision: la proximité d'habitation a imposé un classement plus naturel et nous lisons, dans le 保甲書 *Paò-kià chōu*, que l'on se base sur la distance en constituant des *kià* de plusieurs dizaines de familles ou de 120 à 130 familles, qu'il en est de même pour les *p'ái*, et que l'on se conforme aux facilités qui s'offrent pour la surveillance, sans qu'il soit besoin de constituer toujours le *kià* de cent familles.

rapport au trône, que le général de brigade Lì Tch'âng-kēng [1]) prît le commandement en chef des forces navales des trois brigades [2]). Celui-ci installa alors sa résidence à T'âi-tcheōu [3]) pour diriger les opérations et s'empara de Louên Kouéi-lí, prétendu marquis annamite [4]), et le fit mettre en pièces. Le fait est rapporté dans la biographie de Lì Tchōng-yí kōng [5]).

Cette même année, les trois départements de Kīn-houá, de Tch'où-tcheōu et de Cháo-hīng souffrirent de calamités naturelles. Une demande de secours fut adressée au trône pour y faire face de différentes façons. Bientôt après, Ts'ái Kiēn envahit les territoires de P'îng-yâng et de Tíng-hài [6]). (Le gouverneur) ordonna aux généraux de brigade et aux colonels des forces navales et terrestres [7]) de le combattre et de le chasser. Il créa des asiles supplémentaires pour les enfants abandonnés [8]), dont les frais d'entretien s'élevèrent annuellement à quatre mille taëls.

1) 李長庚, habile général, ou plutôt amiral, qui fut tué d'un coup de canon dans un combat naval contre Ts'ái K'iēn, au commencement de 1808.

2) Outre les forces navales placées directement sous le commandement du général de division du Tchó-kiāng dans le nord de la province, on compte dans celle-ci deux brigades navales, celles de *Tíng-hài* 定海鎮 et de Hài-mên 海門鎮 (à l'embouchure du fleuve de T'âi-tcheōu), et une brigade mixte à Wēn-tcheōu 温州.

3) 台州.

4) 安南僞侯倫貴利. Le *Chéng woù kí* lui donne la même désignation.

5) 李忠毅公. C'est l'appellation posthume conférée par l'empereur à Lì Tch'âng-kēng, qui reçut en même temps, après sa mort, le titre de comte, 壯烈伯 Tchouáng-liĕ pŏ. Sa biographie figure dans le livre XXII du *Kouŏ-tch'aŏ siĕn-tchéng chĕ-liŏ*.

6) La sous-préfecture de P'îng-yâng 平陽縣 est située entre Wēn-tcheōu-foù, dont elle dépend, et le Foû-kién. Le *tchĕ-lì-t'îng* de Tíng-hài 定海 occupe l'île Tcheōu-chān 舟山 (Chusan).

7) On sait que les grades militaires chinois sont les mêmes dans l'armée de terre et dans la marine et que cette dernière comprend des Divisions (提標), Brigades (鎮), Régiments (協), Bataillons (營), etc.

8) 育嬰堂.

Pendant la 6ème année (1801), Jouàn Yuân institua le Koù-kīng tsīng-chó, ou le Pur logis de l'explication des livres canoniques [1]), sacrifia aux mânes des deux maîtres Hiù Chôu-tchóng [2]) et Tchéng K'āng-tch'êng [3]), engagea comme professeurs Wâng Chóu-ngān [4]) et Souēn Yuān-jôu [5]) et fit choix d'étudiants doués de réelles capacités pour venir s'y instruire par la lecture des livres. Il donna pour thèmes d'exercices à ceux-ci les sens douteux contenus dans les ouvrages canoniques et historiques, ainsi les questions relatives aux études primaires [6]), à l'astronomie, à la géographie et aux mathématiques. Il permit à tous de faire des recherches dans les livres et leurs commentaires, de les scruter, afin de répondre, article par article, aux questions posées et il ne leur appliqua pas la méthode de claustration des candidats et du secret gardé sur leurs noms. Il fit graver les plus belles de leurs compositions dans un recueil intitulé 詁經精舍集 *Koù-kīng tsīng-chó tsí* [7]). Dix ans ne s'étaient pas encore écoulés que les lettrés qui, après avoir fréquenté cette

1) 詁經精舍, collège devenu célèbre à Hâng-tchēou.

2) 許叔重. Choû-tchóng est le surnom de 許愼 Hiù Chén, l'auteur du dictionnaire *Chouō wén* (an 100 après J. C.).

3) 鄭康成. K'āng-tch'êng est le surnom de 鄭玄 Tchéng Hiuân, l'un des plus célèbres commentateurs des livres canoniques (du Livre des Changements, du Livre des Vers et des trois Rituels) qui vivait sous la dynastie Hán.

4) 王述庵.

5) 孫淵如, dont le nom personnel était 星衍 Sīng-yèn. Lettré de 陽湖 Yâng-hoû (Kiāng-sōu), mentionné par le *Chōu-mòu tâ-wén* au nombre des auteurs qui ont écrit sur les livres canoniques dans l'esprit des lettrés du temps des Hán. A composé le 京畿金石考, sur l'épigraphie de la région de Pékin.

6) 小學, comprenant, pour les Chinois, les études relatives à l'écriture, ancienne et moderne, à l'étymologie, à la lexicographie, à la phonétique, aux dialectes et aux terminologies spéciales, c'est-à-dire tout le champ des connaissances relatives à la langue, plus étendu par conséquent que celui de nos études de grammaire.

7) Collection signalée par le *Chōū-moú tâ wén* comme formant trois recueils successifs, 初集, 續集 et 三集, sous le titre général de 詁經精舍文鈔.

institution, mirent leur personnalité en évidence d'une façon brillante et qui firent école par leurs écrits ne sauraient être entièrement énumérés. Parmi les hommes de talent du sud-est de l'empire, ils se signalèrent comme les plus nombreux.

Considérant, en outre, que la partie orientale du Tchó-kiāng contenait de nombreuses antiquités, il dressa un catalogue de mausolées impériaux ou royaux et de sépultures de ministres célèbres et d'anciens sages, qu'il envoya à la Cour avec un rapport. Jouàn Yuân reçut alors un décret impérial lui prescrivant de s'appliquer avec soin à la garde et à la protection de ces monuments, comme aussi à leur entretien, et il composa le 兩浙防護錄 *Leàng-tchó fâng-hoú loú* [1]).

Pendant la 7ème année (1802), une famine sévit dans l'ouest du Tchó-kiāng. Il adressa au trône un mémoire pour demander l'exemption des impôts et la permission d'acheter le riz à prix de revient. Il établit dans la capitale provinciale un P'où-tsí-t'âng [2]), ou Cénacle d'assistance publique, qui fit, chaque année, pendant quarante jours d'hiver, des distributions de soupe de riz bouilli et où plusieurs milliers de personnes vinrent quotidiennement chercher leur nourriture.

La 8ème année (1803), il créa à Hài-nîng [3]) le collège Ngān-lân choū-yuán, ou des Flots pacifiés [4]), et fit bâtir le Palais des études du Yú-houân-t'îng [5]), pour lequel il fit fixer un

1) Ou « Relevé des mesures de défense et de protection prises dans les deux Tchó ».

2) 普濟堂.

3) 海甯州, à 107 *li* au nord-est de Hâng-tcheōu.

4) 安瀾書院. Hài-nîng, située près de l'embouchure du Ts'iên-t'âng, est, en effet, célèbre par sa digue maritime.

5) 玉環廳, Préfecture secondaire située dans une île au nord-est de Wēn-tcheōu-foù et administrée par un t'ōng-tchē chargé de fonctions militaires et de police (清軍總捕同知). La ville ne possédait pas alors son 學宮, collège annexé au « Temple de Confucius ».

nombre règlementaire d'étudiants, à la suite d'une rapport présenté au trône. Par un autre mémoire envoyé à la Cour, il fit fonder, dans les préfectures de Hâng-tcheōu et de Kiā-hīng, des Tchāo-tchōng-ts'eû ou Temples de glorification de la fidélité [1]), dans lesquels il demanda que fussent admis, pour que des sacrifices leur fussent offerts, trois cents officiers ou soldats qui, pendant les années passées, avaient été tués ou noyés en combattant contre les pirates du littoral. Toutes les requêtes qu'il rédigea à cet effet furent favorablement accueillies.

Dans le courant de la sixième lune, Jouàn Yuân se rendit anprès de l'empereur qui, huit fois, le fit appeler pour l'interroger et lui accorda, trois fois, la faveur de participer à des banquets du palais. Le souverain le questionna sur l'âge de son père d'une façon très minutieuse et lui fit des présents particulièrement nombreux.

De retour à son poste provincial, Jouàn fit une nouvelle édition du 海塘志 *Hài-t'âng tché* [2]).

Pendant la 9ème année (1804), il demanda, par un mémoire adressé au trône, que Lì Tch'âng-kēng fût investi du commandement en chef de toutes les brigades du Foû-kién et du Tchó-kiāng pour diriger seul la lutte contre Ts'ái K'iēn; après quoi, celui-ci fut vaincu à Tíng-hài. Sur ces entrefaites, la partie orientale du Tchó-kiāng eut à souffrir des inondations; Jouàn Yuân demanda à la Cour que les impôts fussent l'objet d'exemptions ou de perceptions ultérieures et que le riz pût être acheté à prix de revient, en même temps qu'il prenait l'initiative de souscriptions, parmi les fonctionnaires de sa dépendance, pour venir en aide aux sinistrés. Il fit construire un temple en l'honneur de Pô Wên-kōng [3]) sur le Lac

1) 昭忠祠.

2) Ou «Description des digues maritimes». Le *Chōu-mòu tâ wén* signale un 海塘通志 de 方觀承 Fāng Kouān-tch'êng, gravé en 1751 et formant 20 livres.

3) 白文公祠, c'est-à-dire du poëte 白居易 Pô Kiū-yí, qui, sous

occidental (de Hâng-tcheōu) et composa les ouvrages suivants: 經郛 *Kīng-foū* [1]), 海運考 *Hài-yún k'ào* [2]), 兩浙金石志 *Leàng-tchó kīn-chê tché* [3]) et 積古齋鐘鼎欵識 *Tsî-koù-tchāi tchōng-tìng k'ouàn-ché* [4]).

La 10ème année (1805), il distribua des secours aux affamés des trois départements de Hâng-tcheōu, de Kiā-hīng et de Hoû-tcheōu et ordonna aux autorités placées sous sa direction de créer

T'âng, fut 刺史 *ts'éu-chè*, ou préfet, de Hâng-tcheou, où il fit construire l'une des digues du Lac occidental, 西湖 Sī-hoû, digue qui a conservé son nom, 白公隄 Pô kōng tī. Le *Kouàng yù kí* nous montre que, antérieurement à Jouàn Yuân, il y avait déjà un temple érigé à la mémoire de Pô Kiū-yí, un 白文公廟 Pô Wên-kōng miáo, sur le Lac occidental.

1) Ce titre rappelle celui du 說郛 *Chouō-foū*, grande collection d'ouvrages variés (Cf. *Notes on Chinese Literature*, p. 186) et contient, comme lui, une allusion à ce passage du 法言 *Fă yén*, du philosophe 楊雄 Yâng Hiông: 大哉、天地之爲萬物郛、五經之爲衆說郛 «Ah! grands sont le ciel et la terre, qui forment l'*enceinte* (englobant) tous les êtres, et les cinq *livres canoniques*, qui forment l'*enceinte* (englobant) tous les *dires*». (*P'éi-wén yún foù*).

2) Etude sur le transport du tribut en nature par voie de mer, des provinces méridionales à Pékin. Inauguré sous le règne des Mongols, ce transport se fit, sous les Mîng, en empruntant, pour une partie de son parcours, le canal qui reliait 膠州 Kiāo-tcheōu à 萊州府 Lâi-tcheōu-foù et faisait une île de toute la partie orientale du Chān-tōng. Puis, on revint entièrement au 河運 *Hó yún*, ou transport par le Grand canal, et la voie de mer fut complètement abandonnée. Toutefois, les accidents provenant de ruptures de digues et d'ensablement rendirent le passage par le Grand canal de plus en plus difficile. C'est à cette époque que fut composée l'*Etude* de Jouàn Yuân. La navigation devint impossible en 1824 et un décret impérial du 24 mars de l'année suivante, dont nous trouvons le texte dans la publication officielle 江蘇海運全案 *Kiāng-sōu hài-yún ts'iuán ngán*, ordonna de recourir de nouveau à la route maritime. Le riz du tribut est transporté, de nos jours, par le canal ou par mer; dans le second cas, à l'aide de jonques voyageant par flottilles (沙船 *chā-tch'ouán*) ou des navires à vapeur de l'Administration d'appel à la coopération des marchands 輪船招商局 *Louén-tch'ouán tchāo-chāng kiú*, dite *China Merchants' steam navigation Company*, qui a son siége principal à Chàng-hài.

3) Epigraphie du Tchó-kiāng, en 18 livres, plus un livre de Supplément 補遺 (*Réponses*.... p. 49, recto).

4) Wylie, *Notes on Chinese literature*: «積古齋鐘鼎彝器款識 in 10 books, by Yuen Yuen, published in 1804, is a very extensive collection of facsimiles of inscriptions on bells, vases, ancient vessels and instruments, all critically examined and deciphered». C'est un des meilleurs recueils qui existent sur les inscriptions chinoises, au point de vue de l'étude des caractères antiques.

en grand nombre des chantiers pour la distribution de soupe de riz bouilli [1]), en formant deux sections séparées pour les hommes et pour les femmes et en les soumettant à certaines règles pour l'entrée et pour la sortie, comme pour la circulation. Aux malades, on donna des médicaments. Pour ceux qui souffraient des infirmités de la vieillesse, on fit des lieux de refuge à part. Les femmes et les filles eurent des latrines couvertes. Ainsi fut conservée la vie de plusieurs centaines de milliers d'être humains.

A la sixième lune, son père étant mort, il se retira et alla demeurer dans son pays. Il acheva alors ses 十三經校勘記 *Chê-sān-kīng kiáo-k'án kí* [2]), en 243 *kiuán* ou livres, composa le 皇清碑版錄 *Houâng-Ts'īng pēi-pàn loú* [3]), réunit les matériaux du 瀛舟書記 *Yîng-tchēou choū kí* et fit graver de nouveau les 石鼓文 *Chê koù wên* [4]). Il fonda l'école départementale de Yâng-tcheōu [5]).

Pendant la 12ème année (1807), il se rendit à Pékin, où il offrit à l'empereur soixante ouvrages qui n'avaient pas été décrits dans le catalogue bibliographique des Quatre collections formant la bibliothèque impériale [6]) et il en fit des notices descriptives, 提

1) 粥廠 *tcheōu-tch'àng.*

2) Notes sur la révision, faite par Jouàn Yuân, du texte des treize livres canoniques. Ces *Notes*, résumées (*Réponses*.... p. 21, recto), ont été réparties, après les ouvrages originaux, dans l'édition donnée par Jouàn des treize livres canoniques. Voir plus bas, p. 581, note 8.

3) Recueil épigraphique, époque moderne.

4) Inscriptions sur les tambours de pierre, en écriture *tchéou*, à Pékin.

5) 揚州府學.

6) 四庫 *Sseú-k'oú*, Les quatre trésors, magasins, ou 四部 *Sseú-pòu*, grandes divisions, de la littérature chinoise; titres qui existaient déjà sous la dynastie des T'âng avec les désignations distributives 甲 *kiă*, 乙 *yī*, 丙 *pìng*, 丁 *tīng*, empruntées au cycle dénaire et correspondant à: 經 *kīng*, les Livres canoniques, 史 *chè*, l'Histoire, 子 *tseù*, les Lettres, les sciences et les arts, et 集 *tsí*, les Recueils (poésie, encyclopédies, miscellanées, &c.).

要 *t'î-yáo*, qu'il présenta également au souverain [1]). Il reçut, à cette occasion, un décret lui faisant savoir que l'empereur le félicitait de cet envoi, qu'il avait examiné. Jouàn Yuân fut nommé Vice-président au ministère de la guerre; puis, des ordres de Sa Majesté le chargèrent d'aller dans le Hô-nân pour y faire, sur place, l'inspection des prisons, et ensuite dans le Tchó-kiāng, pour y prendre de nouveau les fonctions de Gouverneur, qu'il avait exercées antérieurement pendant un laps de cinq années. Les pirates appartenant aux bandes annamites et à celles de Fóng-wèi [2]) et de Chouèi-ngáo [3]) avaient été combattus et pacifiés, dispersés ou détruits presque complétement. Ce qui restait était embarqué sur une dizaine de bateaux, commandés par des brigands du pays, Tchāng Ā-tí [4]) et autres. Depuis que Ts'ái K'iēn était arrivé à ses fins dans le Foû-kién et qu'il avait exercé de grands ravages à Formose, Lì Tch'âng-kēng était mort à la peine. A l'époque à laquelle nous sommes parvenus, Ts'ái K'iēn avait fait revenir ses vaisseaux de l'Annam et en avait réuni jusqu'à cinquante, tandis que Tchāng Ā-tí, de son côté, en possédait alors plus de trente. Leurs forces étaient très imposantes. Jouàn se rendit donc en personne à Nîng-pō pour diriger la répression. Il publia des ordres sévères interdisant

1) Ces analyses bibliographiques, faites sur le plan de celles qui composent la collection impériale 四庫全書 *Sseú-k'oú ts'iuên chōū*, auxquelles elles servent de complément, ne sont pas entièrement de la main de Jouàn Yuân. Leur nombre augmenta, par suite d'envois ultérieurs de livres anciens au palais, et un fils du ministre reçut, en 1822, l'autorisation de son père de les réunir et de les faire imprimer dans la section 外集 *Wâi tsí* du 揅經室集 *Yén-king-ché tsí*. On peut aujourd'hui se procurer séparément l'ensemble de ces notices analytiques, au nombre de 175, précédées de la préface de 阮福 Jouàn Foû, sous le titre de 四庫未收書目提要, *Sseú-k'oú wéi-cheōu chōu-móu t'î-yáo*.

2) 鳳尾.

3) 水澳.

4) 張阿第.

de donner aucune assistance en vivres aux rebelles et les battit successivement dans les localités appelées Chā-houó-yâng, Hēi-chouèi-yâng et Ló-k'iâ-yâng [1]). La puissance des rebelles commença dès lors à décliner peu à peu. Le gouverneur recommanda derechef K'iēou Leâng-kōng [2]) pour être nommé général de division [3]) du Tchó-kiāng et imagina, d'autre part, un ensemble de mesures par lesquelles, concentrant toute son attention sur Ts'ái K'iēn, il scindait sa propre flotte pour l'attaquer de deux côtés à la fois. Sur ce, K'iēou et le général de division du Fôu-kién, nommé Wâng Tô-loú [4]), réussirent, pendant l'automne de la 14ème année (1809), à exterminer K'iēn dans l'océan, au large de Wēn-tcheōu.

Rendu responsable d'un manque de surveillance dans l'affaire de Lieôu Fóng-káo [5]), chancelier littéraire de la province, qui, chargé de le remplacer dans la direction des concours, avait commis des actes frauduleux, Jouàn Yuân fut privé de ses fonctions. Un ordre de l'empereur lui enjoignit de venir au Wên-ying-kouàn [6]) pour y être employé comme piēn-siēou, ou Académicien rédacteur.

La 15ème année (1810), il échangea ses attributions contre celles de chē-kiàng, ou d'Académicien explicateur, auxquelles furent ajoutées cumulativement celles de tsòng-tsouàn, ou de Compilateur principal, au Bureau de l'histoire nationale [7]). Il y inaugura les «biographies de la forêt des lettrés», ou *joû-lîn-tchouán* 儒林傳 [8]); faisant

1) 沙鑊洋, 黑水洋, 落伽洋.
2) 邱良功.
3) Ou amiral.
4) 王得祿.
5) 劉鳳誥.
6) 文穎館, bureau impérial de publication.
7) 國史館總纂.
8) 儒林傳.

choix de cent quarante-six d'entre eux, il relata uniquement leur carrière littéraire, sans distinguer entre les différentes écoles. Il se proposait aussi de commencer une «histoire du parc littéraire», ou *wên-yuán-tchouán* 文苑傳, mais il ne donna pas suite à ce dessein. Il fit un recueil de tous les auteurs qui, sous la dynastie actuelle, avaient écrit sur l'astronomie, les mesures harmoniques et les mathématiques et en composa le 疇人傳 *Tch'eôu-jên tchouán* [1]). Puis,

1) C'est-à-dire, dans la pensée de l'auteur, l'Histoire des astronomes et des mathématiciens. L'expression 疇人 *tch'eôu-jên*, qui est empruntée au chapitre des *Mémoires historiques* de Sseu-mà Ts'iên relatif au calendrier (史記, 秝書: 疇人子弟分散 «Les fils et frères cadets des *hommes de* cette *catégorie* furent séparés et dispersés...»), a donné lieu, en Chine, à une polémique qui nous fournit un exemple des travaux de critique littéraire et scientifique de cette école moderne dont Jouân Yuân fut, de son vivant, le coryphée. L'autorité de celui-ci et l'importance même qui s'attache à son *Histoire* ont d'ailleurs imposé, depuis la composition de celle-ci, au vocable *tch'eôu-jên* un sens limité qu'il n'avait peut-être pas au temps du T'âi-chè-kōng ni depuis, sens que le vice-roi Tsêng Kouô-fân a contesté de nos jours. Pour ce dernier, l'expression empruntée au *Chè-kí* à une signification beaucoup plus générale que celle d'astronome ou de mathématicien: elle signifie Hommes d'une catégorie, d'une certaine et même sorte. «Quand il est dit, — écrit Tsêng (曾文正公雜著, liv. I), — dans le *Chè-kí*, au livre du Calendrier, que les «疇人子弟 *tch'eôu-jên tseù-tí* etc...», c'est le texte qui précède qui indique qu'il s'agit des Personnes habiles dans les calculs astronomiques.... Employer ce terme pour désigner d'une manière spéciale ceux qui étaient experts dans ces calculs marque un manque de recherche et le ministre Jouân Yûn-t'âi, en composant une histoire des *Tch'eôu jên*, n'a guère fait que transmettre une erreur reçue, 此承上文言明於屏冀之人也、.....又或以疇人專指明於屏冀者言之、亦爲失考、阮芸台相國作疇人傳、殆襲譌而承謬耳». Les éditions récentes de l'*Histoire* de Jouân contiennent, dans leurs prémices, un chapitre 疇人解 *Tch'eôu-jên kiài*, dans lequel T'ân T'âi 談泰, de Nankin, a fait, documents en mains, l'exposé explicatif de cette question. Nous croyons qu'on peut la résumer en disant que les «Hommes de la catégorie» (疇: 儔也、類也、) sont les Astronomes ou Mathématiciens des Chinois, grâce à Sseu-mà Ts'iên et à Jouân Yuân, comme les «Hommes de l'Art» sont, pour nous, les Médecins.

Lorsque Jouân composa le *Tch'eôu-jên tchouán*, il était chargé, outre ses fonctions d'ordre littéraire au palais et celles de vice-président au ministère des finances, de celles de professeur de mathématiques au collège impérial Kouô-tsèu kiên (兼管國子

il atteignit graduellement le titre de chào-tchāu-ché, ou de Sous-directeur des études du prince héritier [1]), et celui de Docteur au Grand secrétariat d'Etat [2]).

Durant la 17ème année (1812), il alla dans les provinces de Chāu-sī et de Hô-nân pour faire sur place des constatations relatives à certaines affaires et passa, comme Vice-président, au ministère des travaux publics. Il fut nommé, pendant la huitième lune, Gouverneur général des transports du tribut par le Grand canal [3]) et

監算學). L'astronomie et le calcul furent de sa part l'objet d'un constant intérêt, ainsi que l'a rappelé, en 1882, le mathématicien 張敬 Tchāng king (猶孜孜於天文算學). De nombreux écrits en font foi, entre autres son introduction au 弧矢算術補 *Hôu-chè souán-choú poù*, Complément aux règles de calcul relatives à l'arc de cercle et au sinus verse, et la préface qu'il composa, en 1839, pour la réimpression du 算學啓蒙 *Souán-hiŏ k'ì-méng*, ou Rudiments de la science du calcul, ouvrage datant du règne des Mongols, perdu, puis retrouvé grâce à un exemplaire coréen. Nul doute, cependant, que Jouàn Yuân n'ait eu souvent recours, dans ses œuvres traitant des sciences exactes, aux lumières des spécialistes de ses amis, notamment de 羅士琳 Lô Ché-lîn (surn. 茗香 Mîng-hiāng); ce qui a fait dire à Alex. Wylie, dans ses *Notes on Chinese Literature*, p. 81, à propos de l'*Histoire* qui nous occupe, qu'elle «fut publiée en 1799 sous le nom bien connu de Jouàn Yuân, comme auteur, bien qu'il soit généralement sous-entendu que celui-ci ne fut que le patron par la libéralité duquel l'œuvre fut présentée au public». Il est inexact de dire, comme le fait Là Yuân-tôu dans la biographie que nous traduisons, que le *Tch'eôu-jén tchouán* ne contienne que l'histoire des auteurs qui, *sous la dynastie actuelle*, ont écrit sur l'astronomie, les mesures harmoniques et les mathématiques. Il embrasse, au contraire, une période de quarante-cinq siècles, depuis les origines de la nation chinoise jusqu'à notre époque. Des 46 *kiuán* du recueil, les 6 derniers sont consacrés aux savants de l'Occident (西洋), au nombre de quarante (Méton, Ptolémée, Schaal, Verbiest, etc.). Un supplément (補遺 *Poù yí*), en 6 livres, contenant trente-deux notices de mathématiciens anciens et modernes, y a été ajouté par 羅士琳 Lô Ché-lîn, en 1840. Dans ses «*Jottings on the science of Chinese Arithmetic*», Wylie a mentionné de nombreux ouvrages scientifiques qui ont été publiés aux frais de Jouàn Yuân, «who is well known to foreigners, by his having formerly been governor of Canton, and to natives, by his munificent patronage of the arts and sciences» (1852 et 1864).

1) 少詹事, charge de cour, aujourd'hui sans fonctions effectives.

2) 內閣學士.

3) 漕河總督.

institua un procédé de calcul à l'aide d'un instrument servant à mesurer le grain sur les navires chargés de le convoyer [1]). Cette méthode fut promulguée dans toutes les provinces.

La 19ème année (1814), il fut transféré au gouvernement provincial du Kiāng-sī. A cette époque, la pacification était commencée des sociétés secrètes pernicieuses du Hô-nân oriental [2]), mais un reste de leurs affiliés formentait des troubles. Tchōu Maô-lì [3]), chef de malfaiteurs appartenant aux bandes encore subsistantes, et quelques autres, arguant d'une prétendue descendance de la dynastie Mîng, ourdirent une insurrection. Jouàn Yuân, emmenant avec lui le juge provincial, se rendit promptement sur les lieux, captura vivants dix-sept des coupables, notamment Hoû Pìng-yáo [4]), et leur fit appliquer la loi. Il reçut de l'empereur un décret lui déceruant des lonanges et la dignité de Gardien en second du prince héritier [5]), ainsi que le droit de porter sur son chapeau la plume de paon. Quelque temps après, il s'empara de Tchōng T'ì-kāng [6]), rebelle appartenant à la société (secrète) du Ciel et de la Terre [7]), dans la sous-préfecture de Tch'ông-yí [8]), de Tsēng Wên-ts'ài [9]), coupable d'avoir favorisé des malfaiteurs de la sous-préfecture de Tsín-hién [10]),

1) 糧艘盤糧尺篤法.

2) 豫東邪教. Le mouvement insurrectionnel qui avait eu son origine à 滑縣 Houâ-hién, au nord-est du Hô-nân, en 1813, et à la faveur duquel le palais de Pékin faillit tomber au pouvoir des rebelles, s'était étendu à d'autres provinces. L'historique en a été fait au liv. X du *Chéng woù ki*.

3) 朱毛俚. 4) 胡秉耀.

5) 太子少保. Par Gardien, on entend celui qui sert au prince de garde du corps, chez lui (保者保其身體。入則有保、出則有師。*K'āng-kì*). Titre de cour, sans fonctions effectives aujourd'hui.

6) 鍾體剛. 7) 天地會.

8) 崇義縣, au sud-ouest du Kiāng-sī, département de Nân-ngān-foù.

9) 曾文彩.

10) 進賢縣, au sud-est de Nân-tch'āng, capitale du Kiāng-sī.

de Tchōng Kin-lông [1]), rebelle affilié à une société secrète de la sous-préfecture de Lông-nân [2]), de Kouō Siéou-fōng [3]), autre rebelle affilié à une société secrète de la sous-préfecture de Tch'âng-nîng [4]), et de T'âo Sing-sān [5]), affilié, dans la sous-préfecture de Lôu-hī [6]). A l'égard de tous, il fut statué conformément à la loi et la paix revint parmi le peuple. Pendant son séjour dans le Kiāng-sī, Jouàn Yuân fit changer la structure des cellules de l'enclos des examens et en agrandit l'étendue. Il répara les écluses de la rivière Tchāng-kiāng [7]), qui passe à la capitale de la province. Il revit et fit graver les 十三經注疏 *Chê-sān-kīng tchoú soû* [8]), pour en faire bénéficier la foule des lettrés.

La 21ème année (1816), it fut transféré au gouvernement pro-

1) 鍾錦龍.

2) 龍南縣, à la pointe méridionale du Kiāng-sī.

3) 郭秀峯.

4) 長甯縣, sur la frontière sud du Kiāng-sī.

5) 陶省三.

6) 瀘溪縣, dépend de Kién-tch'āng-foù, près de la frontière du Foû-kién.

7) 章江. C'est le nom que prend, à l'ouest et au nord de Nân-tch'āng, dont il longe les murs, le 贛江 Kàn-kiāng, grande artère fluviale du Kiāng-sī. Ce dernier nom est lui-même formé de la combinaison graphique de ceux de deux rivières ayant leur confluent à 贛州府 Kàn-tcheōu-foù, savoir: un autre 章江 Tchāng-kiāng, plus méridional que le précédent, et le 貢江 Kóng-kiāng. L'orthographe la plus correcte de Kàn est donc 贛, mais elle est moins usitée; les dictionnaires chinois indiquent encore 灨 et 淦 comme synonymes.

8) 十三經注疏, vaste collection des treize livres canoniques chinois accompagnés des commentaires les plus accrédités, formant 416 livres. Jouàn Yuân y a ajouté ses notes d'exégèse ou 校勘記 *Kiáo-k'án kí* (voir p. 575), qui donnent à cette édition son intérêt particulier. D'autres avaient paru sous les Mîng, puis en 1739 (édition impériale du Woù-yng-tién, au palais). Jouàn s'est fondé sur les textes gravés à l'époque des Sóng. «L'édition de Jouàn est la plus utile pour l'étude», dit le vice-roi Tchāng Tchē-tóng dans ses *Réponses...*, où il donne la nomenclature de tous les commentaires reproduits, avec la table de l'ouvrage.

vincial du Hô-nân et, pendant la onzième lune [1]), à la vice-royauté du Houû-kouàng. Il envoya au trône des mémoires tendants à la construction, à Kiāng-lîng, de la digue Fán-kiā-tī, ou de la famille Fán [2]), et, à Miên-yâng, de l'écluse de pierre dite du Temple du roi-dragon [3]), pour remédier aux désastres causés par les eaux.

L'année suivante (1817), il fut transféré au gouvernement général des Deux Kouàng et fit construire, après rapports adressés au trône, des forts pourvus de canons à Tá-houâng-kiáo, à Tá-houû-chān et à Tcháo-k'íng-foù [4]). Il fit bâtir de même la digue de pierre de Sāng-yuân-wêi, dans la circonscription de la sous-préfecture de Nân-hài [5]). Il publia une édition nouvelle du 廣東通志 *Kouàng-tōng t'ōng-tché* [6]).

A l'antomne de la 24ème année (1819), il se rendit à Pékin pour présenter à l'empereur ses souhaits de bonheur [7]) et fut appelé onze fois en audience et interrogé par le monarque. Celui-ci lui fit quarante-sept fois don de nourriture provenant des offrandes liturgiques et le distingua par de nombreux cadeaux. L'empereur Jên-tsōng [8]) versa à boire de sa propre main dans une tasse de jade, qu'il fit à Jouàn Yuân l'honneur de lui donner à vider. Furent

1) Entre le 19 décembre 1816 et le 17 janvier 1817.

2) 江陵范家隄; près de la ville de 荊州府 Kīng-tcheōu-foù.

3) 沔陽龍王廟石閘.

4) 大黃窖, 大虎山, 肇慶府.

5) 南海縣屬桑園圍.

6) Description générale de la province de Canton, citée parmi les plus méthodiques (*Chōu-mòu tá-wén*).

7) 祝嘏, ce qui est de règle à chaque anniversaire décennal de l'empereur.

8) 仁宗 (睿皇帝), communément appelé Kiā-k'íng, du nom de ses années de règne.

seuls à partager la même faveur; le vice-roi des Deux Kiāng, Souēn Yú-t'īng [1]) et celui du Sséu-tch'ouān, Tsiàng Yeōu-siên [2]).

Pendant la 25ème année (1820), il fonda l'école Hiô-hài-t'âng [3]), pour exercer les lettrés dans l'étude des livres canoniques et de l'antiquité, comme à l'époque de sa résidence dans le Tchó-kiāng, et il changea les cellules des candidats dans l'enclos des examens, comme il avait fait dans le Kiāng-sī.

La 1ère année táo-kouāng (1821), il adressa à la Cour un mémoire sur la création d'un bureau de secours pour les veuves [4]). Il fit réparer les remparts de la ville de Canton et le monument appelé Pavillon dominateur de la mer, au nord de la cité [5]). Il fit bâtir le collège de la résidence officielle de passage, à Sān-chouèi [6]). Il fit graver le 江蘇詩徵 *Kiāng-soū chē tchēng* [7]), en 183 livres, contenant des œuvres de plus de 5430 auteurs, et, peu de temps après, le 皇清經解 *Houâng-Ts'īng kīng kiài*, recueil contenant plus de 180 ouvrages différents, répartis en 1400 livres *(kiuán)* [8]).

1) 孫玉庭.

2) 蔣攸銛. Sa biographie a été écrite par Lì Yuân-toú.

3) 學海堂. Les travaux dûs aux élèves de ce collège ont été imprimés en trois recueils (集), formant 16, 22 et 24 *kiuán* ou livres.

4) 邮鼕局 *Siú-tí kiú.*

5) 鎮海樓 *Tchén-hài leôu.* Imposante construction à cinq étages (五層樓), élevée originairement sous le règne du premier empereur Ming, vers 1370, puis réédifiée, après incendie, en 1686. C'est la *Five-storied pagoda*, que ne manquent pas d'aller voir, sur le point culminant de la muraille septentrionale, les voyageurs visitant Canton. Sa destination a toujours été d'ordre militaire et non religieux. Les Chinois comparent poétiquement ce haut pavillon au château d'arrière de la jonque, ou nef, dont la cité cantonaise offre l'aspect à leur imagination.

6) 三水行臺書院.

7) Manifestations poétiques du Kiāng-sōu,

8) Explications des livres canoniques composées sous la dynastie actuelle; vaste publication désignée aussi sous les titres de 學海堂經解 *Hiô-hài-t'âng kīng-kiài* ou de 學海堂本 *Hiô-hài-t'âng pèn*, Edition donnée par le Collège de la mer

Jouàn Yuân resta dix ans dans les Deux Kouàng et fut, pendant six années, chargé par surcroît des fonctions intérimaires de Gouverneur de la province de Kouàng-tōng. Dans ces provinces, sur terre et sur l'eau, bandits ou pirates ont toujours été en grand nombre. Il donna des ordres aux autorités placées sous sa dépendance pour que ceux-ci fussent recherchés et capturés et ils le furent successivement au chiffre de plusieurs milliers. A la limite des deux circonscriptions de Hó(-hién, Kouàng-sī) et de Liên(-chān-t'ing, Kouàng-tōng), la montagne Koū-p'ō-chān [1]) était connue comme un repaire de brigands. Jouàn Yuân y envoya des troupes, qui détruisirent leur nid, et ce fléau cessa.

Dans les échanges commerciaux faits avec l'Océan occidental, les marchandises les plus nombreuses étaient celles du royaume d'Angleterre [2]), dont le tempérament était aussi le plus rusé et impénétrable [3]). Pendant la 21ème année kiā-k'íng (1816), ce pays avait envoyé, pour apporter un tribut, un représentant qui, n'ayant pas consenti à accomplir les cérémonies requises, s'en était retourné [4]). Un an s'était écoulé et Jouàn arrivait à Canton. Il demanda, par mémoire adressé au trône, la rigoureuse interdiction de l'opium et considéra comme son premier devoir de régir avec sévérité les marchands *hanistes* et les marchands barbares [5]), les faisant ployer

des études, fondé par Jouàn à Canton. L'énumération des ouvrages qui composent cette collection occupe les pages 241 à 272 du catalogue des livres chinois de la Bibliothèque Nationale, dressé par M. Courant.

1) 賀連交界姑婆山.

2) 嘆咭唎國.

3) 性尤狡黠.

4) Lord Amherst, qui refusa de s'agenouiller et de prosterner sa tête devant l'empereur de Chine, à Pékin, et dont le passage à Canton précéda la venue de Jouàn Yuân au siége de sa nouvelle vice-royauté.

5) 洋商 et 夷商. Les Marchands *de l'Océan* étaient alors, à Canton, non les commerçants de nationalité étrangère comme aujourd'hui dans les différents ports de Chine, mais les Marchands *hanistes*, Chinois auxquels était conféré le privilège du com-

sous sa décision, lorsqu'une affaire se présenterait. Un navire barbare ayant commis un meurtre à Houâng-p'oû, il donna aux marchands hanistes des ordres précis, aux termes desquels il lui fallait absolument le meurtrier, pour que l'affaire finît. Les négociants ne purent pas protéger le criminel, qui se donna lui-même la mort [1]). Il y en eut un autre qui fit mourir une femme du peuple en la frappant et auquel il fit aussi expier son crime en le condamnant à la strangulation [2]).

Pendant l'hiver de la 2ème année táo-kouâng (1822), un navire de guerre des barbares anglais qui escortait des marchandises tua deux hommes du peuple. Jouàn Yuân enjoignit aux marchands hanistes et au *taipan* [3]) chargé de diriger les affaires de faire lier les meurtriers et de les livrer. Le taipan rejeta la responsabilité sur le commandant des soldats. Ordre lui fut donné de transmettre

merce avec l'étranger et qui dirigeaient les 洋行 *yâng-hâng*; d'où leur nom de Marchands *hongs* ou *hanistes*, que rappelle l'article 9 du traité franco-chinois du 24 octobre 1844, confirmant leur suppression. Ces marchands privilégiés formaient une corporation ayant un siège social fixe ou 公所 *Kûng-sò*.

1) Si l'on se reporte à l'exposé fait par le prof. S. Wells Williams de l'attitude observée alors par les autorités chinoises dans les cas de meurtres commis par des étrangers près de Canton, on voit (*The Middle Kingdom*, Vol. II, p. 452) combien la vérité était parfois altérée par elles de propos délibéré. Dans l'affaire mentionnée ici, on fit passer un suicidé pour le véritable coupable: «....the authorities reported that the butcher of another ship, who had committed suicide the day of the inquest, was the guilty person». Les directeurs de la Compagnie anglaise des Indes blâmèrent leurs agents à Canton de s'être rendus complices de ce subterfuge.

2) L'affaire dont il est ici question est vraisemblablement celle de Terranova, qui concerne les Américains et non les Anglais et qui amena une suspension du commerce en octobre 1821. Le matelot Terranova fut livré, — dit S. Wells Williams (*The Middle Kingdom*, Vol. II, p. 460), — sur l'assurance que sa vie ne courait aucun danger. Conduit de force à Canton, il y fut étranglé sur le champ d'exécution; son corps fut rendu le lendemain et le commerce reprit son cours.

3) 大班 *tá pân*, «Classe supérieure», nom donné autrefois, à Canton, aux subrécargues des factoreries étrangères, qui avaient souvent le titre et les fonctions de consul. On disait par emprunt, en anglais, *taipan*, qu'il ne faut pas confondre avec 代辦 *tái-pân*, Agent, Représentant commercial, ou Chargé d'affaires diplomatique.

à ce dernier l'injonction d'avoir à remettre les coupables. Il prétendit alors, par ruse, qu'il y avait eu des morts et des blessés parmi les barbares comme parmi les hommes du peuple, voulant établir par là qu'une compensation avait été donnée. Jouàn Yuân insista avec énergie. Les chefs barbares déclarèrent qu'ils allaient mettre à la voile, retourner dans leur pays et arrêter le commerce. Il leur donna un ordre revêtu de son sceau, dans lequel il leur disait: «Si vous voulez vous en retourner, retournez-vous-en. La Cour céleste n'attache aucune importance aux droits perçus sur vos marchandises». Sur ce, tous les navires sortirent du port. Mais cela ne répondait pas à leurs intentions et ils continuèrent de mouiller secrètement au large, attendant. Les jours s'écoulèrent, avec des pertes considérables, et, quand les navires de guerre se furent éloignés les premiers, le *taipan* et autres demandèrent, par une requête, qu'il leur fût permis de revenir à terre et de faire le commerce: la fois suivante, quand les navires chargés de marchandises arriveraient à Canton, on lierait les criminels et on viendrait les livrer. Jouàn Yuân donna de nouveau un commandement portant son sceau, d'après lequel les navires de guerre ne seraient pas autorisés à revenir; les navires porteurs de marchandises qui se trouvaient là présentement avaient temporairement la permission de trafiquer; mais, si ceux qui viendraient après eux n'étaient pas en mesure de livrer les meurtriers, ils se verraient à leur tour repoussés sans merci et il leur serait interdit d'entrer. Par suite de la gravité que cette affaire présenta alors, les commerçants et les fonctionnaires furent tous très alarmés. Certains disaient que les revenus des douanes allaient désormais subir des pertes considérables et on appréhendait, en même temps, les événements qui pouvaient se produire, cause d'affliction pour l'empire. Jouàn Yuân dit: «La dignité de l'Etat est le grand point. Le chiffre des taxes est sans importance. D'ailleurs, en exigeant les criminels, nous avons pour

nous le bon droit et il ne faut pas que d'autres nous méprisent et nous en imposent». Il maintint avec force ces principes pendant deux ou trois mois et les chefs barbares [1]) en vinrent à lui adresser la requête par laquelle ils demandaient à revenir et à reprendre le commerce. Dès lors aussi, leurs navires de guerre n'osèrent plus revenir. Quand Jouàn fut changé de poste, ces navires de guerre reparurent aussitôt et, à dater de ce moment, de nombreux conflits éclatèrent sur nos confins maritimes [2]).

Pendant l'été de la 6ème année (1826), Jouàn Yuân fut transféré au gouvernement général du Yûn-Koûei. L'administration de la gabelle depuis longtemps était livrée aux abus, dans la province de Yûn-nân: le déficit annuel dans le rendement dépassait 100.000 taëls. Il débuta par dénoncer à l'empereur les préposés prévaricateurs et mit de vigoureuses entraves à la contrebande exercée aux puits et aux fours à sel.

La 7ème année (1827), il annonça, dans un rapport au trône, un reliquat de compte excédant de 16.000 taëls le chiffre statutaire et, l'année suivante, ce nombre fut doublé. Jouàn Yuân pria alors la Cour, par un mémoire, de l'autoriser à garder une certaine somme prélevée sur le surplus du chiffre normal pour l'affecter aux dépenses de frontière. Cette demande fut agréée. Sur la frontière extrême de

1) 夷目 *yí mòu*, expression que l'on traduisait plaisamment, à cette époque, par l'équivalent anglais *the Barbarian eye*.

2) Tel est le récit de l'affaire de la *Topaze*, comme on l'envisageait, sans doute, dans l'entourage de Jouàn Yuân. S. Wells Williams a rectifié ce jugement dans les lignes suivantes: «Dans le cas de la frégate anglaise *Topaze* (à l'île Lintin, en 1822), dont l'équipage avait été attaqué à terre, le capitaine de celle-ci s'opposa avec succès à la livraison d'un sujet britannique pour la mort de deux indigènes dans la bagarre. L'action digne et unanime des autorités britanniques dans cette circonstance offrit un contraste frappant avec la faiblesse des Américains, l'année précédente, dans le cas de Terranova. Elle démontra les résultats avantageux d'une résistance en faveur du droit, car aucun étranger n'a été depuis exécuté par les Chinois». (*The Middle Kingdom*, Vol. II, p. 453).

T'êng-yué [1]), il existe une race d'*Hommes sauvages* [2]), se nourrissant d'herbes et logeant dans des cavernes, qui pénétraient à tout moment sur le territoire chinois pour y piller et faisaient le malheur de nos confins. Toutefois, à Pào-chān [3]) et autres lieux, se trouvent

1) 騰越, centre d'un *t'ing* dépendant de 永昌府 Yòng-tch'āng-foù. Port ouvert aujourd'hui au commerce anglais; nom birman, Momein.

2) 野人 *Yè-jén.* Tribu de montagnards occupant, au nord de la Birmanie et sur la frontière occidentale du Yûn-nan, le massif connu des Chinois sous le nom du 野人山 *Yè-jén chān*, dans le territoire dit des Kakyens. Situé au sud de la région occupée par les 怒夷 *Noú-yí*, ou Barbares de la Salouen (fleuve que les Chinois appellent 怒江 *Noú-kiāng*, le Fleuve irrité, à cause de l'impétuosité de ses flots 以波濤洶湧而名也, ou 潞江 *Loú-kiāng*, et 喳哩江 *Tch'á-lī-kiāng*), l'habitat de ces sauvages s'étend: du nord au sud, du point où la rivière 檳榔江 *Pīn-láng-kiāng* pénètre sur le sol du Yûn-nân à celui où le Chouéli (龍川江 *Lóng-tch'ouān-kiāng*) en sort, et, de l'ouest à l'est, de la localité appelée 蠻隴 *Mán-lòng*, ou 蠻弄 *Mán-nóng*, à celle de Manwyne (蠻允 *Mán-yún*), où fut tué A. R. Margary, en 1875. Telles sont les limites que nous relevons dans le 雲南勘界籌邊記 *Yún-nán k'án-kiāi tch'eóu-piēn kí*, petit ouvrage composé, à l'occasion de la délimitation anglo-chinoise de Birmanie, par un attaché de légation chinois, M. Yâo Wên-tóng 姚文棟, de Cháng-hài. Celui-ci avait été chargé par le ministre 薛福成 Siē Foû-tch'êng d'aller faire une enquête sur la situation des commerçants chinois dans les ports indiens et birmans et de s'enquérir confidentiellement de l'état topographique, en dehors de la frontière du Yûn-nân et à sa jonction avec le territoire de la Birmanie. Il traversa le pays des Sauvages, qu'il atteignit par l'Iraouaddi (大金沙江 *Tá-kīn-chā-kiāng*), la ville de Bhamo (新街 *Sīn-kiāi*, 蠻暮 *Mán-mó*, ou 八募 *Pā-moú*) et le Tapeng ou rivière de T'êng-yué (nommée en chinois 大盈江 Tá-yîng-kiāng). Son ouvrage est accompagné d'une carte de cette région, qu'il revendiquait pour la Chine, comme lui ayant été rattachée jusqu'à l'Iraouaddi. L'auteur s'accorde avec les descriptions officielles chinoises, plus anciennes, pour voir dans le terme *Yè-jén*, Hommes sauvages, non une appellation générale, mais celle d'une tribu spéciale. Les cartes du *Yûn-nân t'ōng-tché* identifient celle-ci avec les sauvages Lissous 獟獟野人 *Lí-soû yè-jén*. On peut lire une courte notice ethnographique des *Yè-jén*, au XVI^e^ siècle de l'ère chrétienne, dans le 南詔野史 *Nân-tchāo yè-chè*, traduction SAINSON, p. 186.

3) 保山縣, sous-préfecture qui a son siége dans la ville même de Yòng-tch'āng-foù et qui doit son nom à la montagne T'ái-pào (取太保山爲名).

d'autres barbares de la frontière formant une race différente appelée Lolo [1]), qui est gouvernée par ses propres chefs. Ceux-ci vivent de la culture des champs et de la chasse et sont habiles dans l'emploi de l'arbalète en bois de mûrier [2]) et des flèches empoisonnées. Les *Sauvages* les craignent. Jouàn Yuân consacra 10.000 taëls aux dépenses de frontière et convoqua plus de trois cents familles de Lolos, qu'il installa à demeure sur la limite de la circonscription de T'êng-yué, leur donnant des terres pour leur établissement et leurs semailles, afin de se garder contre les Sauvages. Bientôt après, ils dirent à ceux-ci, pour les tromper, que le vice-roi allait se mettre à la tête des troupes pour venir en personne les réduire; sur quoi, les chefs indigènes de Nân-tién et de Lòng-tch'ouân [3]) amenèrent avec eux les Sauvages appartenant à plus de vingt repaires fortifiés, qui vinrent demander à faire leur soumission. Ils offrirent, en même temps, des bois entaillés sur lesquels ils prêtèrent serment.

Pendant la douzième lune de la 8ème année (commencement

1) Nous pensons que c'est bien des Lolos que l'auteur a voulu parler ici. Des deux éditions que nous avons employées pour faire cette traduction, l'une, imprimée à l'aide de types mobiles, donne, en effet, la leçon 猓猓 qui, au Yûn-nân, est *Lo-lo*; l'autre, gravée sur bois, donne, au contraire, 猓玀 *Lé-lí* et, un peu plus loin, ce qui paraît être 猓玀 *Lé-soú*, ou même 玀玀 *Soú-soú*; ce qui ferait penser aux Lissous, race dont le nom chinois est 猓玀 *Lé-soú*, ou 力步 *Lé-sie*. Celui des Lolos, qui dérive de 盧鹿 *Loû-loú*, est écrit de différentes façons: 猓猓 (E. Rocher), 猓玀 (Sainson), 玀玀 (Devéria), 羅羅 (*Kouàng yù kí*), etc. Les Lolos «ou Ta'ouân (蠻) ont toujours composé, avec les tribus précédentes de race thaï qui formèrent l'état de Nân-tchâo (南詔), le fond de la population yunnanaise. Il semble que beaucoup de tribus ayant un nom distinct puissent se rattacher à l'une ou l'autre de ces deux grandes races» (SAINSON: *Histoire particulière du Nân-tchâo*, p. 165, note 4).

2) 桑弩. L'arc et les flèches en bois de mûrier (桑弓箭) passent, en Chine, pour écarter les maléfices (避邪).

3) 南甸隴川, localités situées au sud-ouest de T'êng-yué. Le 龍川江 Lông-tch'ouân-kiâng est la rivière Chouéli, dans son cours yunnanais; c'est un affluent de l'Irraouaddi, ou 大金沙江 Tâ-kîn-châ-kiâng.

de 1829), Jouàn Yuân alla présenter ses respects à l'empereur, qui le fit appeler dix fois pour lui parler, lui accorda la faveur de monter à cheval dans l'enceinte de la Ville rouge interdite et lui fit don de tableaux écrits de sa propre main et portant les félicitations du nouveau printemps. Bientôt après, il le fit appeler dans le Palais de la pureté céleste [1]), lui donna, face à face, des inscriptions où étaient tracés les mots Bonheur et Longue vie et le combla de cadeaux.

A la 12ème année (1832), Jouàn Yuân fut nommé Grand secrétaire d'Etat auxiliaire, mais toujours maintenu à son poste de Gouverneur général.

La 13e année (1833), durant la deuxième lune, il fut reçu dans la salle du trône. Il avait alors soixante-dix ans [2]). L'empereur lui fit présent d'inscriptions tracées de sa main, savoir: les caractères Bonheur et Longue vie et, sur une ligne horizontale, ces mots «A de brillants services est accordé le bonheur» [3]), ainsi que des objects précieux spécialement fabriqués pour l'usage impérial [4]); le tout, à l'occasion de son anniversaire. Quelque temps après, le souverain lui ordonna de remplir les fonctions de Directeur général en second du concours de doctorat [5]). A la quatrième lune, il se mit en route

1) 乾清宮, où sont reçus aujourd'hui les représentants des puissances étrangères par l'empereur de Chine.

2) Jouàn Yuân était donc né en 1764, si l'on tient compte de la façon dont les Chinois évaluent l'âge d'une personne, qui suppose un an d'âge au premier renouvellement d'année.

3) 亮功錫祜.

4) 尙方珍物 *Cháng-fāng tchēn-wóu*. Dans l'antiquité, sous les Ts'în et les Hán, des fonctionnaires spéciaux, appelés 尙方 *cháng-fāng* ou 尙方令 *cháng-fāng-líng*, étaient chargés de faire fabriquer les objets ou ustensiles divers réservés à l'usage du souverain, 主作禁器物, et notamment des épées et des armes de toute sorte, 秘劍及諸器械.

5) 會試副總裁.

pour retourner à son poste. Jouàn fut dix ans vice-roi du Yûn-nân et du Kouéi-tchēou et il arriva alors que le chef indigène de Tch'ō-lì [1]), nommé Tiāo Chêng-wòu [2]), s'était pris de querelle avec Tiāo T'ái-k'āng [3]), son oncle, frère cadet de son père, et que, à cette occasion, il en imposa aux mandarins et leur demanda secours. A ce moment, entre Chinois et barbares, on ne parlait que d'aider le neveu et d'anéantir l'oncle. Jouàn ne se laissa pas émouvoir par ces dires. Il ordonna au général de la brigade locale et au taotai d'attaquer et de vaincre (Tiāo) Chêng-woù et il fit choix d'un autre titulaire pour recueillir la succession héréditaire. En même temps, il ne poursuivit pas, en vue de s'acquérir des mérites, l'ennemi jusqu'à ce qu'il l'eût tué.

Plus tard, un fonctionnaire indigène du tcheōu de Paò-ló, en Annam [4]), nommé Nông Wên-yûn [5]), conspira contre le gouverne-

1) 車里, que l'on écrit aussi 撒里 Tch'ó-lì: Xieng-hong (整洪), sur le Mékong, le principal des Treize pannas, 十三版納, au sud de P'où-eûl-foù.

2) 刁繩武. Le premier caractère est aussi écrit 刀 Tāo (雲南通志稿).

3) 刁太康; Tiāo ou 刀 Tāo. On trouve dans le 雲南通志稿 *Yún-nán t'ōng-tché kaò*, ou Minutes de la description générale du Yûn-nan, de longs détails sur l'origine des querelles survenues entre l'oncle et le neveu, querelles auxquelles furent mêlés les Siamois, les Kā-yû-lá 戛于臘 dépendant du Siam, les Laotiens et les Birmans. Elles avaient commencé dès 1822, antérieurement à la venue de Jouàn au Yûn-Kouéi.

4) 保樂州, sur le territoire tonkinois, en face de la limite commune des provinces du Yûn-nân et du Kouàng-sī.

5) 農文雲. «Le chef feudataire de Bảo-lạc, Nùng-vĩn-vân, entra également en révolte dans les provinces montagneuses de Tuyên-quang, Thái-nguyên, Cao-bằng et Lạng-sơn. Les troupes royales le battirent, forcèrent sa retraite de Bảo-lạc, et Nùng-vĩn-vân, *sous un déguisement chinois, passa la frontière du Céleste-Empire. Traqué par les autorités chinoises, à qui l'extradition avait été réclamée contre lui, le fugitif repassa la frontière.* Les Annamites, informés de sa présence au village de An-quang-xã du huyen de Đê-dinh, cernèrent les environs. Nùng se cacha sous bois dans les anfractuosités des roches et ne put être découvert. Dans la crainte qu'il n'échappât pendant la nuit, on mit le feu à la montagne. On le retrouva, le lendemain, complétement rôti. Sa tête, détachée du tronc, fut mise dans le sel et expédiée à Huê». (*Cours d'histoire annamite*, par P.-J.-B. Trương-vĩnh-ký, vol. II, p. 267).

ment de son pays, réunit de nombreux adhérents et massacra les mandarins. Il fut poursuivi par les troupes chargées de la défense, qui voulaient s'en emparer. Jouàn Yuân prescrivit qu'on se tînt étroitement sur ses gardes le long de la frontière, qu'on ne laissât pas un seul barbare y faire irruption et aussi qu'on ne suscitât pas des affaires, à dessein de se faire valoir tout en tuant sans raison. Un décret de la main même de l'empereur le félicita de ces mesures. C'est ainsi que, le plus souvent, il savait faire prévaloir une grande dignité par l'assurance et le calme.

La 15ème année (1835), il fut honoré du titre de Grand secrétaire d'Etat pour le Pavillon de l'humanité inspiratrice, et chargé des affaires militaires [1]), ainsi que des fonctions de *kīng yên kiàng kouān* [2]), de professeur des choú-kî-ché ou élèves académiciens, et cumulativement, par intérim, de celles de Directeur de gauche du censorat. L'empereur Siuān-tsōng (*vulgò* Táo-kouāng) étant allé deux fois visiter les sépultures de ses ancêtres, voulut qu'il restât, dans l'un et l'autre cas, à Pékin pour y traiter les affaires.

La 18ème année (1838), il demanda à être mis en congé à raison d'une maladie des pieds et insista par une seconde requête au trône. Un décret plein de bienveillance l'autorisa à se démettre de ses fonctions, tout en conservant la moitié de son traitement. Lorsqu'il fut sur le point de partir, la dignité de Premier gardien du prince l'héritier [3]) lui fut conférée. Après qu'il fut de retour dans son pays, il se fit bâtir une habitation de campagne à Hoû-tchouāng [4]) et l'appela la Salle *méridionale* des dix mille sau-

1) 體仁閣大學士. Chacun des Grands secrétaires d'Etat ayant la haute direction d'un ministère, Jouàn Yuân devint donc, à ce moment, ce qu'est, en Europe, un ministre de la guerre.

2) 經筵講官, «fonctionnaire explicateur à la natte (table) impériale des livres canoniques». Voir page 567, note 5.

3) 太子太保. 4) 湖莊.

les [1]), afin de la distinguer d'une propriété différente, celle de Fông Wên-yí [2]), à Pékin.

La 23ème année (1843), Jouàn Yuân atteignit l'âge de quatre-vingts ans et fut de nouveau honoré par des dons impériaux: inscriptions horizontale et verticales et caractères Bonheur et Longue vie, tracés par la main du souverain, joyaux et étoffes fabriqués pour l'usage exclusif de celui-ci.

Pendant la 26ème année, ou année pìng-woù du cycle sexagénaire (1846), s'étant rendu de nouveau au Banquet du cerf qui brame [3]), il fut promu au titre de Premier précepteur [4]) et reçut son traitement intégral. Il en remercia, dans un mémoire, l'empereur qui, par un décret, acquiesça en ces termes: «Nous souhaitons que vos jours d'heureuse vieillesse se prolongent jusqu'à ce que vous puissiez vous rendre, pour la troisième fois, à la solennité du Banquet du cerf qui brame» [5]). Si l'on recherche quels furent, sous la dynastie actuelle, les hauts dignitaires qui, de leur vivant, se virent conférer le titre de Premier précepteur, on trouve que Jouàn Yuân

1) 南萬柳堂.

2) 馮文毅, appellation posthume de 馮溥 Fông P'oû, ministre de l'empereur K'āng-hī. Sa biographie, écrite par Lì Yuân-toú, porte qu'il fonda un asile pour les enfants en dehors de la porte 崇文門 Tch'ong-wên-mên, à Pékin, et que, près de là, il acheta un terrain vague dans lequel il fit planter dix mille saules. Il appela l'édifice élevé dans ce lieu la Salle des dix mille saules (Wân-lieòu-t'âng). A ses moments de loisir, il y venait boire et chanter des vers avec des invités et ces réunions littéraires furent les plus brillantes de cette époque. Fông P'oû mourut en 1692, à 83 ans, après avoir été, comme Jouàn Yuân, académicien et grand secrétaire d'Etat. Ses œuvres ont été publiées sous le titre de 佳山堂集 *Kiā-chān-t'âng tsí.*

3) 鹿鳴宴. C'est le banquet offert par le préfet de Pékin, ou par le gouverneur dans les provinces, aux nouveaux licenciés. «Si un licencié a accompli ses soixante ans de promotion, il est invité d'honneur à ce banquet. C'est ce qu'on appelle 重赴鹿鳴宴 *tch'ông foú loû-míng-yén* (Ed. Zi: *Pratique des examens littéraires en Chine*, p. 159).

4) 太傅銜.

5) Pour que ce souhait impérial se réalisât, Jouàn aurait dû vivre plus de 140 ans.

fut le septième, après Kīn Wên-t'ōng [1]), Hông Wên-siāng [2]), Fán Wên-soú [3]), Ngó Wên-touán [4]), Ts'âo Wên-tchéng [5]) et Tch'âng Wên-siang [6]). Depuis lui, il n'y eut que P'ān Wên-kōng Ché-ngēn [7]). Tous les autres en furent gratifiés après leur décès.

Pendant la dixième lune de la 29ème année (période comprise entre le 15 novembre et le 13 décembre 1849), Jouàn Yuân mourut âgé de quatre-vingt-six ans. Un décret impérial, d'une particulière bienveillance, fit connaître les regrets et la générosité du souverain à son égard, ordonna que des sacrifices fussent faits lors de ses funérailles et lui décerna le titre posthume de *Wên-tá*, «Accompli et pénétrant» [8]).

Les livres par lui composés forment le recueil appelé 揅經室集 *Yên-kīng-ché tsí* [9]).

1) 金文通.

2) 洪文襄.

3) 范文肅, appellation posthume de 范文程 Fán Wên-tch'êng, dont l'histoire, écrite par Li Yuân-toú, a été résumée en anglais dans la *China Review*, vol. IX, p. 95. Voir aussi *Chinese Biographical Dictionary* de M. Herb. A. Giles: «On the capture of Peking, he induced the Regent to attend before anything else to the proper burial of the last Ming emperor and his consort». Mort en 1665.

4) 鄂文端, appellation posthume de 鄂爾泰 Ngó-eul-t'ái, vice-roi, puis ministre des empereurs Yōng-tchéng et K'iên-lông (Cf. Giles, *Biog. Dict.*, n° 1581).

5) 曹文正.

6) 長文襄, appellation posthume de 長齡 Tch'âng-ling, le vainqueur de Djehangir. Voir Giles, *Biog. Dict.*, n° 139.

7) 潘世恩; appellation posthume, 文恭. Mort en 1854. (Cf. Giles, *Biog. Dict.*, n° 1611).

8) 文達. Le mot 文 *wén*, dans les appellations posthumes des Chinois, indique l'universalité d'une action bienfaisante et aussi l'application dans l'étude et le goût de s'informer, 勤學好問 (*K'ān-hí, Chè-ki*). D'où, un qualificatif propre aux hommes lettrés.

9) Ainsi divisé: 一集, 14 *kiuán* ou livres; 二集, 8 *k.*; 三集, 5 *k.*; 四集, 2 *k.*; 詩集, 12 *k.*; 外集, 5 *k.*; 續集, 9 *k.*; 再續集, 6 *k.* (*Réponses...*, p. 80, recto). «Collection de la demeure où l'on broie (= scrute, ressasse) les livres canoniques». Aux ouvrages de Jouàn Yuân énumérés dans la notice biogra-

Il fit, à des époques successives, graver et publier des œuvres littéraires d'une réputation établie dans le monde, telles que: 三統術衍 *Sān t'òng choú yèn* [1]) et 地球圖說 *Tí-k'iêou t'oû chouō*, de Ts'iên Sīn-mêi [2]); 食物百詠 *Chê woú pó yóng*, de Sié Tōng-choú [3]); 虞氏易儀禮圖 *Yû-ché yí yî lì t'ôu*, de Tchāng Kaō-wên [4]); 述學 *Choú hió*, de Wāng Yông-fou [5]); 述古錄 *Choú koù loú*, de Ts'iêu Kái-t'îng [6]); 劉端臨遺書, Œuvres posthumes de Liêou Touán-lîn [7]); 禮經釋例 *Lì kīng ché lí*, de Lîng Tchóng-tseù [8]); 雕菰樓集 *Tiāo-koū-leôu tsî* de Tsiāo Lì-t'âng [9]); 考古錄 *K'ào koù loú*, de Tchōng K'iēu-yâi [10]); 儀

phique ci-dessus, nous pouvons ajouter le recueil poétique intitulé 廣陵詩事 *Kouàng-lîng chē-ché*, en 10 livres, dont l'indication nous est fournie par les *Réponses*... p. 88, verso.

1) Ouvrage sur les mathématiques chinoises (*Réponses*... p. 61 verso).

2) 錢辛楣, dont le nom officiel était 大昕 Tá-hīn.

3) 謝東墅.

4) 張皋文, dont le nom officiel était 惠言 Houéi-yên. (Cf. *Réponses*). A composé aussi le 易圖條辨 *Yi-t'oû t'iáo-piên* (1 k.).

5) 汪容甫; nom officiel 中 Tchōng. Cf. *Réponses*.., qui mentionnent, p. 79 v., le recueil en question sous le titre 述學內外篇 *Choú hió néi wái p'iēn*, en 6 livres.

6) 錢溉亭, dont le nom officiel est 塘 T'âng. Cet ouvrage, en 2 livres, est mentionné dans les *Réponses*, sous le titre 溉亭述古錄 (Section 考訂 «Investigations», du chapitre 儒家類).

7) Touán-lîn est le surnom de 劉台拱 Lieôu T'âi-kòng, auteur de commentaires sur les livres classiques, insérés dans la collection *Houáng-Ts'îng kīng kiái*.

8) 淩仲子, nom officiel 廷堪 T'îng-k'ān.

9) 焦里堂, dont le nom officiel est 循 Siûn. Le recueil dont il est l'auteur est mentionné dans les *Réponses* comme formant 24 livres, parmi ceux de l'école critique de la dynastie actuelle, les 國朝考訂家集. La collection 焦氏叢書 *Tsiāo-ché ts'óng-chōn* est également citée. On trouve une biographie de l'astronome Tsiāo Siûn dans le supplément au *Tch'eôu-jén tchouán*, liv. 51.

10) 鍾祜崖; nom officiel 襄 Houâi. Ouvrage en 4 livres (*Réponses*..., p. 57 r.).

鄭堂集 *Yî-tchéng-t'âng tsî*, de K'òng Souén-hiuān [1]); 胡西棻詩集 Recueil poétique de Hoû Sī-tch'ên; 張解元貴吏部詩集 *Tchāng kiài-yuân Kouéi lī-poú chē tsî*; 僧誦芸蔗查集 *Sēng sóng t'iáo tchō tch'â tsî*; et 李四香算書 *Lì Sséu-hiāng souán choū* [2]). En tout, plusieurs dizaines d'auteurs.

Un fils de Jouàn Yuân, nommé Tch'âng-chēng [3]), exerça les fonctions de taotai de Ts'īng-hô [4]) et mourut avant lui. Un autre, appelé Foû [5]), fut préfet de P'îng-leâng-foù [6]) et un autre, Houí [7]), fut licencié et préfet. (Jouàn Yuân) épousa en secondes noces une femme de la famille K'òng [8]), qui s'adonna à la poésie et composa le 唐宋舊經樓稾 *T'âng Sóng kiéou-kīng-leôu kào*.

1) 孔㝬軒, dont le nom officiel est 廣森 Kouàng-sēn. Le vice-roi Tchāng Tchē-tóng cite, dans ses *Réponses*, les œuvres de cet auteur, au nombre de sept, formant 60 livres. Le caractère 㝬, premier de son surnom, est, d'après le *Chouō-wén*, une forme antique de 巽 ou 巺 *souén*, Modestie; *K'āng-hī* le classe aux Additions à la clef 頁.

2) C'est-à-dire les ouvrages de mathématiques dûs à 李銳 Lì Jouéi (*háo*: 四香 Sséu-hiāng) dont Alex. Wylie a dit: «Cet auteur, qui mourut en 1818, est probablement l'écrivain le plus distingué sur les mathématiques, pendant le siècle présent» (*Notes*, pages 99—100). Sa biographie a été écrite par Lô Ché-lîn dans le supplément à l'*Histoire des astronomes et mathématiciens* de Jouàn Yuân, liv. 50. Les *Réponses*... mentionnent les onze ouvrages scientifiques dont il s'agit, sous le titre de 李氏遺書 *Lì-ché yí-chōu*, «Ecrits posthumes de Lì», en 17 livres, comme ayant été publiés par Jouàn, à Canton, en 1828 (voir p. 64 recto).

3) 常生.

4) 清河道, dans le Tchê-lí; résidence à Pào-tíng-foù.

5) 福. Les *Réponses aux questions de bibliographie*, du vice-roi Tchāng Tchē-tóng, mentionnent, comme œuvres de 阮福, un traité sur l'épigraphie de l'ancien Yûn-nân intitulé 滇南古金石錄 *Tiēn-nán koù kīn-ché loú*, en un livre, et le 孝經義疏補 *Hiáo-kīng yí-soú poù*, Complément des commentaires sur le Livre de la piété filiale, en 9 livres.

6) 平涼府, dans le Kān-soú.

7) 祜. 8) 孔氏.

DIE KUCHENWETTE

賭 餅

„Gutmann und Gutweib" in chinesischer Version

VON

F. W. K. MÜLLER.

Zu der soeben erschienenen Abhandlung des Hrn. Prof. R. PISCHEL »Gutmann und Gutweib in Indien« [1]) möchte ich als Ergänzung die chinesische Version derselben Erzählung nachtragen.

Pischel sagt l. c. p. 363: »MIRONOW teilt in seiner Dissertation: »die Dharmaparīkṣā des Amitagati«, Leipzig 1903, S. 20 ff., vier Erzählungen von vier Narren mit, die bisher in der Sanskritlitteratur nicht gefunden sind, etc.... Jeder der vier Narren erzählt nun eine Geschichte. Über die des dritten Narren hat MIRONOW das Folgende: »Der dritte Narr lag einmal mit seiner Frau im Bette. Da beschlossen sie nach seinem Vorschlag, dass derjenige, der zuerst spräche, zehn süsse Kuchen dem andern geben müsse. Als sie so still lagen, kam ein Dieb in das Haus und nahm alles, was zu stehlen war. Als der Dieb schon auf das Untergewand der Frau seine Hand legte, sprach die Frau den Mann an: »»Was? Wirst du auch jetzt ruhig zuschauen?«« Da verlangte der Mann die ver-

1) Zeitschrift der Deutschen Morgenländischen Gesellschaft, Band LVIII, Leipzig 1904, p. 363—373.

sprochenen zehn Kuchen, weil sie zuerst das Schweigen gebrochen hatte etc....«

Pischel, der l. c. p. 364—366 eine genauere Übersetzung nebst Urtext mitteilt, bemerkt hierzu: »Die Erzählung hat besonderes Interesse dadurch, dass sie die *bis jetzt nachweisbar älteste Fassung* einer *weitverbreiteten volkstümlichen Geschichte* ist, die durch GOETHE bei uns sehr bekannt geworden ist [1]). Goethe's Gedicht führt in den gebräuchlichsten Ausgaben den Titel »Gutmann und Gutweib« etc. Ibid. p. 364: »Amitagati, der Verfasser der Dharmaparīkṣā, war ein Jaina aus der Sekte der Digambara. Er stammte aus Mathurā.... und schrieb sein Werk im Jahre **1014** n. Chr.«

Eine ältere Fassung dieser Erzählung ist uns nun in der grossen, im Jahre **668** n. Chr. verfassten buddhistischen Encyclopädie *Fa-yüan-chu-lin* [2]) 法苑珠林, chüan 66, welche ihrerseits als Quelle das im Jahre **492** n. Chr. *übersetzte Po-yü-ching* [3]) 百喻經 anführt, erhalten. Als *Verfasser* wird (Ârya) *Saṅghasena* angegeben [3]), über dessen Alter mir nichts bekannt ist. Da aber ein Werk desselben Autors schon in den Jahren 223—253 n. Chr. übersetzt wurde [4]), so gelangen wir *mindestens* bis ins **dritte** Jahrhundert zurück.

1) [Auch durch Fritz *Reuter's*: „Du dröggst de Pann weg" in: Läuschen und Rimels II, N° 37. Sämmtliche Werke, 1877, Bd. 2, p. 85.]

2) Vgl. *Bunyiu Nanjio*, a catalogue of the chinese translation of the Buddhist Tripiṭaka, the sacred canon of the Buddhists in China and Japan. Oxford 1883, N° 1482: „Pearl-grove of the garden of the law". Compiled by Tâo-shi, A.D. 668, of the Thâng dynasty... 100 fasciculi; 100 chapters, subdivided into many parts. This is a large Encyclopaedia, containing extracts from the Tripiṭaka.

3) *Bunyiu Nanjio*, l. c. N° 1364: „Sûtra of a hundred comparisons". Composed by Saṅghasena. Translated by Guṇavṛddhi, A.D. 492... 2 fasciculi; 98 comparisons not avadânas etc. [Dans l'édition de Tôkyô du Tripiṭaka, le Sûtra des Cent comparaisons occupe les pages 66 v°—80 v° du fascicule 8 du vol. XXIV. Le conte traduit par F. W. K. Müller se trouve à la page 77 r°. — ED.]

4) *Bunyiu Nanjio*, N° 1357.

(Text des Fa-yüan-chu-lin.)

賭餅百喻經云昔者夫婦有三幡餅夫婦共分各食一餅餘一幡在共作要言若有語者要不與餅既作要已爲一餅故各不敢語須臾有賊入家偷盜取其財物一切所有盡畢賊手夫婦二人以先要故眼看不語賊見不語卽其夫前侵掠其婦其夫眼見亦復不語婦便喚賊語其夫言云何癡人爲一餅故

Die Kuchenwette.

Im Sûtra der hundert Parabeln heisst es: Es war einmal ein Mann und eine Frau, welche drei Kuchen hatten. Sie teilten sie unter sich und jeder ass einen Kuchen. Als so beiden ein Kuchen übrig geblieben war, verabredeten sie mit einander, dass, wenn einer sprechen würde, er den Kuchen nicht erhalten sollte. Als sie nun diese Übereinkunft getroffen hatten, wagte wegen des Kuchens keiner ein Wort zu reden. Kurze Zeit darauf kamen Diebe in das Haus, plünderten und stahlen. Sie nahmen ihre ganze Habe und liessen auch nichts übrig. Mann und Frau sahen es zwar beide wohl, aber infolge ihrer früheren Verabredung sagten sie nichts.

Als die Diebe merkten, dass jene nichts sagten, fingen sie in Gegenwart des Mannes an, seine Frau auszuplündern. Obgleich der Mann es wohl sah, sagte er wiederum kein Wort. Da rief die Frau den Dieb an und sprach zu ihrem Manne: »Wie? du Narr, um eines Kuchens willen siehst du

見賊不喚
其夫拍手
笑言咄婢
我定得餅
不復與爾

dem Diebe zu ohne zu schreien?« Da klatschte ihr Mann in die Hände und sprach lachend: »Du dummes Weib, jetzt habe ich bestimmt den Kuchen gewonnen und du bekommst nichts«.

UN SIÈCLE D'HISTOIRE JAPONAISE

PAR

JOSEPH COTTE,
agrégé de l'Université.

James MURDOCH, M.A. (in collaboration with Isoh YAMAGATA). — *A history of Japan, during the century of early foreign intercourse.* — Kobé 1903.

M. James Murdoch, qui semble avoir séjourné longtemps au Japon, a entrepris d'écrire, avec l'aide d'un Japonais, M. Isoh Yamagata, une histoire détaillée du Japon depuis ses premières relations avec l'Europe au seizième siècle jusqu'à nos jours. De cet effort, très méritoire, vient de résulter un premier volume. Ce volume, quoiqu'il ait plus de 700 pages de grand format, n'embrasse encore qu'une période d'environ quatre-vingt-dix années, une des plus importantes, il est vrai, mais aussi, grâce aux lettres des missionnaires, une des mieux connues de l'histoire du Japon, surtout depuis les récents travaux de M. Haas et de M. Steichen. Toutefois, plus ambitieux que ses devanciers, M. Murdoch ne s'en tient pas à l'histoire du christianisme au Japon: dès le début, il nous prévient que son récit suivra deux fils parallèles. Ce sera, d'une part, l'histoire des Européens au Japon, depuis la découverte portugaise de 1542 (on 1543), jusqu'à la complète expulsion des étrangers et l'internement des Hollandais dans un îlot du port de Nagasaki, en 1639; d'autre part, l'histoire japonaise proprement dite, ou la résurrection du pouvoir central, réduit à néant sous les derniers Shōguns de la dynastie des Ashikaga, puis rétabli partiellement par Nobunaga, com-

plètement par Hideyoshi, et définitivement par Iyeyasu. Mais, à la lecture, on s'aperçoit bien vite que si le premier de ces deux sujets a été traité par M. Murdoch d'après des documents européens originaux dépouillés par lui-même, le second n'a été traité par M. Murdoch que d'après des documents japonais traduits par M. Isoh Yamagata. Dans ces conditions, il était naturel que les résultats fussent un peu inégaux, et que la partie purement japonaise de l'Histoire de M. Murdoch fût moins claire et moins vivante que la partie européenne. Essayons toutefois, tout en laissant à M. Murdoch la responsabilité des faits rapportés, de retracer en quelques pages les grandes lignes de son récit; et commençons ce voyage par son côté le plus aride, c'est-à-dire par l'histoire japonaise proprement dite.

Vers 1560, sous le règne de l'avant-dernier Shōgun de la dynastie des Ashikaga, Yoshiteru, le Japon était tombé dans l'anarchie féodale la plus complète. Tout en reconnaissant l'autorité nominale du Mikado, et, au dessous du Mikado, l'autorité non moins nominale (si ce n'est pour Kyōto et les provinces avoisinantes) du Shōgun, le pays était partagé, à peu près comme la France au temps des premiers Capétiens, entre une foule de seigneurs ou daïmyōs, qui jouissaient d'une entière indépendance, et en profitaient naturellement pour se faire la guerre. Les principales familles seigneuriales étaient: dans la grande île, ou Hondo, à l'est, les Uyesugi en Echigo, les Daté en Mutsu, les Hōjō en Sagami, les Imagawa en Suruga; à l'ouest, les Mōri, qui tenaient les provinces de Suwa et de Nagato; dans l'île de Shikoku, les Chōkosabé; dans l'île de Kyūshū, les Ōtomo, que les missionnaires appellent tantôt «rois», tantôt «ducs» de Bungo, et les fameux Shimadzu, seigneurs du clan belliqueux de Satsuma. Mais dès lors la tendance à la dislocation et à la multiplication des fiefs commençait à disparaître: les

grands feudataires absorbaient peu à peu les petits: et devant la faiblesse des Ashikaga, chacun nourrissait l'ambition de s'emparer de Kyōto et du domaine shōgunal, de déposer le Shōgun, et de faire légitimer ses succès par le Mikado, source unique et suprême, en théorie, de toute autorité japonaise. A ce point de vue, les daïmyōs les mieux placés semblaient être Mōri en Suwo, Uyesugi en Echigo, et surtout Imagawa en Suruga. Toutefois l'honneur de rétablir le gouvernement central ne devait revenir à aucun d'eux, mais à un simple petit daïmyō de la province d'Owari, nommé Oda Nobunaga. Energique et habile, il réussit d'abord, en 1560, à rompre l'effort d'Imagawa qui marchait sur Kyōto; puis en 1565, profitant de l'assassinat du Shōgun Yoshiteru et des troubles qui suivirent, il marcha lui-même sur Kyōto sous couleur de châtier les deux ministres coupables, et s'empara des provinces shōgunales. Respectueux pourtant de la forme, comme tout bon Japonais, il ne se fit pas nommer Shōgun, mais rendit l'apparence du shōgunat à l'héritier légitime Yoshiaki, et prit pour lui-même, avec le titre de Vice-Shōgun, toute la réalité d'un pouvoir qui s'étendit d'abord sur le domaine shōgunal, puis peu à peu, grâce à une série d'expéditions heureuses, sur plus de la moitié des soixante-six provinces. Il eût peut-être conquis le Japon tout entier, s'il n'eût succombé victime de la trahison d'un de ses principaux officiers, Akechi (1582). Il avait été l'ennemi des bonzes, ou moines bouddhistes, hommes de guerre autant qu'hommes de prière, dont il avait détruit les fameux monastères, ou plutôt les forteresses, de Hiyei-san, de Kōya-san, et d'Ōsaka, massacrant les vaincus, et coupant sans pitié les nez et les oreilles. Par contre, il s'était montré favorable aux missionnaires, qui le regardaient comme l'instrument de Dieu, chargé de préparer les voies au christianisme.

Après l'assassinat de Nobunaga et la punition du meurtrier, un des principaux lieutenants du défunt ne tarda pas à supplanter

les héritiers légitimes. C'était, dit-on, l'homme le plus laid, mais aussi le plus grand génie qu'ait jamais produit le Japon: il se nommait Toyotomi Hideyoshi. Comme il fut vraisemblablement le seul Japonais qui d'une origine plébéienne se soit jamais élevé au pouvoir suprême, il dut vaincre les résistances de la noblesse, qui lui opposait le vieux Shibata, son ancien collègue. Assiégé dans sa forteresse de Kamayama, Shibata fut bientôt réduit à brûler son château, et à s'ensevelir héroïquement sous les ruines. Maître ainsi du domaine shōgunal, Hideyoshi réussit en peu d'années, par ce mélange de diplomatie et de génie militaire qui le caractérise, à soumettre à son autorité les plus puissants feudataires, non seulement de la grande île, mais de Shikoku et de Kyūshū, et à restaurer ainsi l'unité du Japon. Il échange alors son titre de Kwambaku contre celui, plus relevé, de Taikō; et tout en laissant, conformément aux règles du formalisme japonais, subsister au dessus de lui les deux fantômes du Shōgun et du Mikado, il en use assez cavalièrement à leur égard, exilant le premier, ne servant au second que de maigres subsides, et ne les mentionnant ni l'un ni l'autre dans ses rapports avec les puissances étrangères. Bientôt, soit par esprit de conquête, soit plutôt pour détourner au dehors l'ardeur militaire des «samuraï» et tenir occupés les grands vassaux, il organise, sous prétexte de revendiquer des droits séculaires, une expédition contre la Corée. Sous la conduite de deux brillants généraux, le chrétien Konishi et le bouddhiste Katō, les Japonais, débarqués à Fusan, remportent d'abord victoire sur victoire, occupent Séoul, d'où le roi s'enfuit, et pénètrent jusqu'au nord de la Corée. Mais lorsque les Coréens, revenus de leur première surprise, eurent organisé contre l'envahisseur une guerre de guérillas, lorsque le fameux amiral coréen Yi-sun-in, eût compromis par les exploits de sa flotte et de son «bateau-tortue» les communications japonaises, lorsque enfin la Chine intervint, les Japonais furent obligés de

retirer leurs troupes. La guerre se termina par la comédie d'une ambassade chinoise, qui vint au Japon pour traiter de la paix, et affecta orgueilleusement de considérer Hideyoshi comme un vassal du «Fils du Ciel». Furieux, ou feignant de l'être, Hideyoshi parla d'aller subjuguer la Chine, et dans ce but envoya en Corée une seconde expédition, dans les succès, mêlés de revers, suffirent à tenir les «samuraï» occupés jusqu'à sa mort.

A l'intérieur, Hideyoshi s'était montré généralement clément avec les feudataires vaincus. Quoiqu'il eût sur la conscience la destruction des moines de Négoro, il n'était point, comme Nobunaga, hostile au bouddhisme, et avait fait élever à Nara une statue gigantesque du Bouddha, ou «Daibutsu», plus colossale encore que l'ancien Daibutsu, qui fut érigé à Kamakura par le Shōgun Minamoto Yoritomo, et qui est pourtant une des plus grandes statues du monde. Cependant Hideyoshi favorisa surtout l'antique religion nationale, le Shintoïsme. Au grand scandale des missionnaires, il se fit même préparer, suivant les rites shintoïstes, les honneurs qu'il désirait recevoir après sa mort sous le nom de Shin Hachiman, ou nouveau dieu de la guerre. Ce dieu ne devait pas assurer l'empire à sa famille. Le neveu du Taikō, Hidetsugu, associé par lui au pouvoir en 1592 avec le titre de Kwambaku, n'était qu'un fou monstrueux dont son oncle dut se défaire. Il se plaisait, dit-on, à couper lui-même les têtes des condamnés, et, nouveau Néron, avait eu l'horrible fantaisie d'ouvrir les entrailles d'une femme enceinte. Quant au fils qui naquit trop tard au Taikō déjà vieux, les précautions paternelles ne devaient pas l'arracher aux infortunes que le destin réserve d'ordinaire aux héritiers mineurs des fondateurs d'empire.

C'est sous le règne de Hideyoshi que le christianisme et les missionnaires commencèrent à être suspects aux Japonais, et que furent prises, à leur égard, les premières mesures persécutrices.

En mourant (1598), Hideyoshi avait institué un conseil de régence présidé par le vieux et brave Tokugawa Iyeyasu, alors le plus grand feudataire du Japon, qui avait récemment, sur le conseil du Taikō, fondé la ville nouvelle de Yedo. Iyeyasu devint bientôt tout-puissant. Mais un des ministres destinés par Hideyoshi à contrebalancer l'influence du président du conseil de régence, un certain Ishida, déclara prendre en main la cause du jeune fils du Taikō, Hideyori, alors élevé par sa mère dans la ville d'Ōsaka. Bientôt, à l'appel d'Ishida, surgit une vaste confédération, composée surtout des principaux daïmyōs de l'ouest, contre Iyeyasu. Après plusieurs combats et plusieurs sièges, Iyeyasu finit par triompher à la bataille de Sekigahara, dans la province de Mino. Ishida est pris et mis à mort. Hideyori, n'ayant que huit ans, est considéré comme irresponsable: on lui laisse la ville d'Ōsaka et les honneurs légués par son père: mais bientôt, en 1603, Iyeyasu se fait décerner par le Mikado le titre de Shōgun, laissé vacant par la mort du pâle Yoshiaki. Il devient par là le chef légitime de son pupille, et le fondateur de la dynastie des Shōguns Tokugawa. Le siège du gouvernement est transféré à Yedo, tandis que le Mikado délaissé conserve une ombre de cour à Kyōto. Deux ans plus tard, Iyeyasu cède son titre de Shōgun et sa capitale de Yedo à son fils Hidetada; mais, comme Charles-Quint dans son couvent, il n'en continue pas moins, du fond de sa retraite, à gouverner l'empire.

Cependant, tant que vivait à Ōsaka le jeune fils de Hideyoshi, la domination des Tokugawa n'était pas assurée. Ōsaka était une forteresse imprenable. Hideyoshi y avait accumulé d'immense trésors; et, outre ces ressources, un fort mouvement d'opinion se dessinait en faveur du fils du fameux Taikō. Iyeyasu chercha d'abord à l'engager en des dépenses considérables, et lui fit notamment relever le Daibutsu de Nara, renversé par le tremblement de terre de 1596. Ayant ainsi affaibli son adversaire, il saisit le premier prétexte pour

lui chercher querelle. Mais les mesures prises par le gouvernement en vue d'assurer l'autorité des Tokugawas avaient fait un grand nombre de mécontents. Une vaste armée de «rōnin» et de daïmyōs dépossédés s'assemble à Ōsaka pour défendre la cause du fils du Taikō. Pendant tout un hiver les forces d'Iyeyasu ne purent avoir raison de la forteresse. Iyeyasu feint alors de se réconcilier avec Hideyori, et, à la faveur de cette réconciliation, fait combler les fossés d'Ōsaka. L'été suivant, il recommence la guerre; obligés de sortir, les défenseurs d'Ōsaka sont vaincus sur les bords du Hiranogawa; la ville est prise; Hideyori et sa mère, qui était la propre fille d'Iyeyasu, périssent dans le carnage; et les Tokugawa restent seuls maîtres incontestés de l'empire (1615). Quelques mois plus tard, Iyeyasu meurt, après avoir élaboré dans presque tous ses détails l'organisation administrative qui devait garantir à sa maison l'autorité souveraine au Japon pendant plus de deux cent soixante ans.

Sans abolir le système féodal, on peut dire qu'il n'en laissa guère subsister que l'image. Tous ses efforts tendirent à s'assurer de la part des daïmyōs la soumission de parfaits fonctionnaires. Ces daïmyōs furent de deux sortes: les Tozama, ou feudataires antérieurs à l'avènement des Tokugawa, et les Fudai, simples gouverneurs nommés et révocables par l'administration centrale, chargés de surveiller et de maintenir dans le devoir leurs voisins Tozama. De plus, les Tozama étaient obligés à de longues résidences à Yedo, la nouvelle capitale. Tandis que tout rapport avec le Mikado, fantôme toujours survivant, leur était interdit, ils ne devaient pas quitter Yedo sans laisser femme ou enfants en otages. L'administration centrale était entre les mains de deux conseils, entièrement composés de Fudai, c'est-à-dire d'hommes nouveaux, tout dévoués au Shōgun: aucun Tozama ne pouvait en faire partie.

Dès lors, l'histoire intérieure du Japon se simplifie. Toute la politique, à partir de 1615, semble n'avoir qu'un but: assurer la

tranquillité de l'empire et la sécurité de la dynastie par la suppression du christianisme et l'expulsion des Européens. Au reste, jamais but ne fut mieux atteint, puisque de 1615 à 1867 l'histoire ne peut signaler qu'une seule prise d'armes, la révolte en 1638 des chrétiens de Shimabara dans l'île de Kyūshū; révolte promptement réprimée, et suivie de ce phénomène, sans exemple dans aucun autre pays, d'une paix profonde et ininterrompue de deux cent trente années.

Mais comment le gouvernement des Tokugawa en vint-il à considérer le christianisme et ses importateurs, si bien accueillis d'abord au Japon, comme un péril et un cauchemar dont il fallait s'affranchir à tout prix, dût le pays s'isoler à jamais du reste du monde? C'est ce qui s'explique assez aisément par l'histoire des missions catholiques et des relations européennes au Japon.

Cette histoire se divise naturellement en deux périodes: l'une, d'accroissement et de succès, depuis la découverte portugaise de 1542 (ou 1543), jusqu'au second édit de Hideyoshi en 1597; l'autre, de persécutions et de déclin depuis cet édit jusqu'à l'expulsion définitive des étrangers (à la suite de la révolte de Shimabara) en 1639. Pendant cet espace de près d'un siècle, les seuls Européens qui eurent commerce avec le Japon furent les Portugais, les Espagnols, les Hollandais, et, un instant, les Anglais: mais le rôle principal fut joué par les Portugais. Le second fut tenu par les Espagnols, qui, bien que venus cinquante ans plus tard, n'en réussirent pas moins très vite à tout brouiller, et doivent être considérés comme les auteurs responsables du discrédit où tombèrent finalement les Européens au Japon.

Il n'y a pas accord sur la date exacte ni sur l'auteur de la première découverte du Japon par les Portugais. Longtemps attri-

bué à Mendez Pinto par les uns, à Galvano par les autres, l'honneur en reviendrait, d'après M. Murdoch, à Da Motta, Zeimotto et Peixotto, qui, poussés par la tempête, auraient débarqué en 1542 dans l'île de Tanogeshima, au sud de Kyūshū. Quoi qu'il en soit, c'est sans doute cette année-là, ou la suivante, que commencèrent les relations commerciales des Portugais établis en Chine à Macao avec l'île de Kyūshū. Accueillis avec empressement par les petits daïmyōs indépendants de Kyūshū, auxquels ils enseignaient la fabrication des armes à feu, et qui voyaient avec raison dans le commerce portugais une source de richesse, ils firent au Japon une réputation flatteuse qui attira bientôt les missionnaires. Dès 1549, François Xavier, disciple et compagnon du fondateur de la «Compagnie de Jésus», quitta sa mission de Goa, capitale des Indes portugaises, pour aller tenter la conversion du Japon. Déçu d'abord dans l'île de Kyūshū (quoi qu'en aient dit des biographes enthousiastes), il pénétra dans la grande île sans beaucoup plus de succès: il a du moins l'honneur d'être le premier Européen qui ait atteint la ville de Kyōto. Mais ses successeurs furent plus heureux. Grâce à leur influence sur les marchands portugais, ils les décidèrent à n'aller que dans les ports et chez les daïmyōs qui se montraient favorables au christianisme; et ce motif suffit à précipiter la conversion d'un certain nombre de petits daïmyōs de Kyūshū. C'est l'un d'eux, le seigneur d'Ōmura, qui, pour l'usage des commerçants portugais et de ses sujets convertis, fonda la ville de Nagasaki, bientôt considérable, et entièrement peuplée de chrétiens. Mais la plus importante recrue fut le puissant «duc» Ōtomo de Bungo, qui, après avoir accordé aux jésuites une large hospitalité dans sa ville de Funai, finit par se convertir lui-même, entraînant par son exemple la plupart de ses sujets dans la voie du salut. Bien que le prestige de la maison de Bungo en Kyūshū eût été, vers 1578, fortement ébranlé par une guerre malheureuse avec les mécréants

de Satsuma, les Jésuites n'en avaient pas moins, vers 1682, dans la seule île de Kyūshū, environ 125,000 prosélytes. Il est vrai qu'ils n'avaient pas pris pied à Shikoku, et que dans la grande île le nombre de leurs adeptes ne dépassait pas 25,000. Cela faisait donc en tout à peu près cent cinquante mille chrétiens. Bien que ce chiffre ne représentât peut-être qu'un centième de la population totale du Japon, l'abondance de cette moisson spirituelle remplissait les ouvriers d'allégresse; et les missionnaires pouvaient sans témérité se flatter d'arracher bientôt le pays entier aux griffes du Malin. Cependant il fallait bien reconnaître que, sauf d'honorables êxceptions, la plupart des sept ou huit daïmyōs convertis (seigneurs assez minces, d'ailleurs, hormis le vénérable Ōtomo de Bungo) semblaient moins anxieux de sauver leurs âmes que d'attirer les vaisseaux portugais dans leurs ports. Mais si la pureté de leurs motifs était discutable, leur zèle ne l'était pas. Dans leur ferveur de néophytes, ils contraignaient tous leurs sujets à embrasser la foi, persécutant les «païens», et brûlant également monastères bouddhistes et temples shintoïstes.

La première cause qui prépara le déclin des florissantes missions chrétiennes au Japon fut évidemment le rétablissement du gouvernement central. Bien que Nobunaga se fût toujours montré favorable aux missionnaires, il n'en est pas moins évident que, tant que le pays demeurait morcelé, les chrétiens ne couraient aucun risque de persécution générale: tandis que, si l'empire tombait aux mains d'un seul maître, ce maître pouvait, selon son intérêt ou ses sympathies, tout favoriser, ou tout compromettre. Or le destin voulut, malheureusement pour les missionnaires, que Hideyoshi ne conservât pas à leur égard les bonnes dispositions de Nobunaga.

L'hostilité de Hideyoshi se marqua d'abord par un fait assez imprévu. Après avoir favorablement reçu le Provincial Coëlho, et avoir pris avec lui de nombreuses tasses de thé jusqu'à une heure

avancée de la nuit à bord d'un vaisseau portugais, il lui fit le lendemain matin signifier, par un de ces brusques retours qui semblent avoir été un des procédés de sa politique, que tous les missionnaires eussent à quitter le Japon dans les vingt jours (1587), les accusant de violenter les consciences, de persécuter les bonzes, et de favoriser l'exportation des Japonais comme esclaves. Cependant, soit qu'il n'y eût là qu'un accès de mauvaise humeur, soit que les expéditions militaires du Taikō l'occupassent assez pour lui faire oublier, ou remettre à plus tard, les affaires des missionnaires, l'édit d'exil ne fut jamais exécuté. Bien plus, dans les dix années suivantes, jusqu'au second édit de 1597, le christianisme fit des progrès énormes, surtout dans le centre et dans le nord du Japon. Sous l'habile direction des PP. Gnecchi et Valegnani, aidés de cent trente-sept Jésuites, la nouvelle religion qui, en 1582, comptait déjà cent cinquante mille adhérents, atteignait, en 1597, au chiffre de trois cent mille! De sept ou huit, le nombre des daïmyōs chrétiens s'était élevé à treize ou quatorze; et parmi eux se trouvaient plusieurs des principaux lieutenants de Hideyoshi, tels que ce Konishi, qui fut un des chefs les plus heureux de l'expédition coréenne. L'hostilité du maître semblait s'être apaisée; et peut-être le christianisme eût-il définitivement triomphé, sans l'entrée en scène d'une nouvelle sorte d'étrangers, les Espagnols.

Depuis longtemps, l'Espagne, qui, bien qu'unie politiquement avec le Portugal depuis 1580, n'en était pas moins, par des traités et par une bulle du pape, exclue de tout empiètement sur le monopole portugais, soit commercial, soit religieux, en Extrême-Orient, voyait avec jalousie la prospérité du trafic portugais et des missions portugaises au Japon. De la ville nouvellement fondée de Manille, dans les Philippines, aussitôt que la nouvelle de l'édit de 1587 annonça la persécution des chrétiens, des missionnaires franciscains et dominicains, animés du zèle apostolique, partirent pour le Japon.

Porteurs de lettres du gouverneur des Philippines, ils se disaient ambassadeurs, afin d'éviter l'excommunication papale. Arrivés à Kyōto, et bien reçus, dès qu'ils s'aperçurent que l'édit de 1587 était lettre morte, ils bâtirent une église et se mirent à prêcher et catéchiser en public, sans plus de souci ni de l'édit de 1587, ni de la bulle du pape. Aussitôt des récriminations s'élevaient du côté des Jésuites, qui revendiquaient leur privilège, et les accusaient de compromettre imprudemment leur ouvrage. Les Jésuites avaient raison: car Hideyoshi consentait bien à fermer les yeux, mais non pas à être publiquement bafoué. Un incident précipita, dit-on, la catastrophe. Vers la fin de 1596, un gallion espagnol, le «San-Felipe», parti du Mexique pour les Philippines, fut, par suite d'une tempête, poussé en vue des côtes de Shikoku, saisi par ordre du daïmyō de la province, et remorqué dans le port d'Urado. La cargaison était considérable: Hideyoshi la jugea bonne à prendre, et la confisqua, sous prétexte de «droit d'épave». Désespérant de rentrer en possession de son bien par la persuasion et les prières, le capitaine essaya d'intimider les autorités japonaises, en leur représentant la grandeur et la puissance du roi d'Espagne, souverain de tant de royaumes, non seulement dans l'Ancien, mais dans le Nouveau monde. Les Japonais lui demandant comment son maître avait fait pour s'emparer de contrées si lointaines: «Notre roi, répondit-il, commence par envoyer dans les pays étrangers des missionnaires qui convertissent le peuple à notre religion; lorsqu'ils ont fait assez de progrès, il envoie des troupes qui s'unissent aux nouveaux chrétiens, et la conquête est alors aisée». L'anecdote est-elle authentique? Ce qui est sûr, c'est qu'elle résume une opinion généralement accréditée au Japon. Aussitôt Hideyoshi lance un nouvel édit (1597), expulsant non seulement les Espagnols, mais encore tous les missionnaires; de plus il condamne à mort six Franciscains espagnols ainsi que leurs vingt domestiques chrétiens

indigènes, ceux-là pour s'être faussement dits ambassadeurs, ceux-ci pour avoir désobéi aux termes de son édit de 1587. La sentence fut exécutée: et les vingt-six premiers «martyrs» du Japon, après avoir été ignominieusement promenés dans plusieurs villes, furent, selon la coutume japonaise, mis en croix à Nagasaki. Bien que trois Jésuites indigènes eussent été, par erreur, compris dans l'arrêt fatal, les Jésuites, sujets portugais, ne furent pas outre mesure inquiétés, mais simplement expulsés pour la seconde fois: ils obtinrent même que trois d'entre eux auraient le droit de rester à Nagasaki, pour subvenir aux besoins spirituels des marchands portugais. En réalité, la plupart restèrent. Leurs soutanes seules partirent, sur le dos d'une centaine de marins déguisés en Jésuites. Mais le coup qui leur fut le plus sensible, ce fut la défense faite aux daïmyōs d'embrasser désormais la religion nouvelle. Cette interdiction marqua le premier pas en arrière du christianisme au Japon.

Cependant, durant quelques années encore, les missionnaires purent jouir d'une assez large tolérance. Tout d'abord, la période de troubles qui suivit la mort de Hideyoshi leur fut naturellement favorable. De plus, même après Sekigahara (1600), Iyeyasu, jusqu'en 1612, ne se montra nullement disposé à faire appliquer l'édit de proscription lancé par Hideyoshi. En effet, un des premiers objets de sa politique était d'enrichir son trésor; dans ce but, non seulement il sollicitait le secours des Européens pour la découverte et l'exploitation des mines, et s'efforçait, par tous les moyens, de développer une marine marchande japonaise, mais il accueillait également bien tous les vaisseaux étrangers, qu'ils fussent portugais, espagnols, ou hollandais. Il rechercha même particulièrement les bonnes grâces de l'Espagne, dans le but de favoriser le commerce japonais avec les Philippines et le Mexique, et conclut avec le gouverneur des Philippines un traité par lequel il s'engageait à protéger les chrétiens et les missionnaires. Il est vrai qu'il n'en

accueillait pas plus mal les Hollandais, alors en pleine révolte contre l'Espagne, et se refusait à leur fermer ses ports, en dépit des Espagnols qui les représentaient comme des rebelles et des pirates.

Par quel singulier phénomène le brusque revirement qui s'était fait vingt-cinq ans plus tôt dans les dispositions de Hideyoshi vis à vis des prêtres étrangers se reproduisit-il vers 1612 dans l'esprit d'Iyeyasu? Certes, il n'est pas peu instructif de voir les deux plus grands hommes du Japon, dans leurs rapports avec les missionnaires, passer l'un et l'autre par les deux sentiments contraires, qui furent également éprouvés, d'une façon générale, par le pays tout entier: la sympathie d'abord, puis une aversion subite et irrémédiable. Dans un cas comme dans l'autre, les causes générales de ce changement furent à peu près les mêmes. Ce fut, d'une part, le discrédit où tombèrent les missionnaires, par suite des rivalités inouïes, des querelles, des batailles à coups d'excommunications qui surgirent entre eux, lorsque les Franciscains et les Dominicains, protégés espagnols, cherchèrent à supplanter les Jésuites, protégés portugais; d'autre part, et surtout, la crainte de l'ambition espagnole, dont les procédés, disait-on, avaient jadis été révélés par le capitaine du San-Felipe. Ce discrédit et cette crainte, on peut en être sûr, furent exploités, dans un but de représailles autant que de concurrence commerciale, par les Hollandais hérétiques, sujets «révoltés» du roi d'Espagne et de Portugal, qui représentaient au Shōgun tantôt les dangers du catholicisme, dont les prêtres venaient d'être chassés de plusieurs Etats d'Europe, tantôt les prétentions du roi d'Espagne, et ses aspirations à la monarchie universelle. Le pilote anglais Will Adams ajoutait que ce n'était apparemment pas pour des fins purement commerciales, que les Espagnols avaient demandé la permission de relever le tracé des côtes japonaises. Ces avis étaient, ou devaient être, confirmés par les rapports de plusieurs Japonais revenus

d'Europe, entre autres du chrétien Araki, ordonné prêtre à Rome, et du chrétien Nishi Soshin, «maître de la cérémonie du thé», chargé par Iyeyasu d'aller faire en Europe une enquête sur le christianisme. (Tous deux d'ailleurs apostasièrent à leur retour.) Au surplus, n'oublions pas qu'Iyeyasu, contrairement au sceptique Hideyoshi, était un fervent bouddhiste, et que les bonzes se plaignaient amèrement de la propagande chrétienne. Ces motifs étaient plus que suffisants pour irriter profondément Iyeyasu: deux incidents servirent de prétexte à sa colère. Ce fut d'abord l'affaire du faux édit forgé par le chrétien Okamoto, secrétaire particulier du Shōgun, en faveur du daïmyō chrétien d'Arima: ce fut surtout la découverte posthume de la conspiration d'Okūbo, intendant des mines shōgunales, dont les papiers révélèrent l'existence d'un projet visant à renverser le gouvernement à l'aide des chrétiens soutenus par des troupes étrangères. Aussitôt (1614), Iyeyasu lance un édit proscrivant le christianisme, et bannissant tous ses docteurs. Par une ironie du sort, c'est précisément à ce moment-là qu'une ambassade japonaise, envoyée, au su du Shōgun, par l'un des principaux daïmyōs, Daté Masamuné, au roi d'Espagne et au pape, était reçue pompeusement à Madrid et à Rome! Toutefois cet édit, comme les précédents, ne fut que partiellement appliqué. Un grand nombre de missionnaires restèrent en cachette: et cependant, tant que vécut Iyeyasu, pas un d'eux ne fut mis à mort. De plus, l'édit n'atteignait que les prêtres et leurs prosélytes, et nullement les commerçants espagnols et portugais.

Ce n'est que plus tard, sous le règne personnel du Shōgun Hidetada (1616), que le gouvernement japonais, voyant le peu de résultat de ses premiers efforts, se résolut à édicter des lois de plus en plus sévères. Graduellement, on en vint à décapiter les chrétiens japonais et les religieux étrangers, puis à les brûler, puis à les torturer de manière diverse.

Mais les mesures définitives, annonçant la volonté bien arrêtée

d'en finir avec la «religion perverse» ne furent prises que vers 1623, après l'abdication de Hidetada en faveur de son fils Iyemitsu. Le nouveau Shiōgun requit de tous les daïmyōs l'application la plus stricte des lois contre les chrétiens, et décréta en 1624 l'expulsion de tous les Espagnols, coupables d'introduire sans cesse des prêtres en contrebande. Ce fut l'époque de la persécution la plus violente. De nombreux Jésuites et Franciscains furent martyrisés, surtout dans la ville jadis chrétienne de Nagasaki, où le gouverneur Takenaka se signala par son zèle. C'est lui qui inventa le supplice de la «fosse». Suspendu la tête en bas dans une fosse étroite, et soigneusement ligotté pour lui éviter une congestion foudroyante, le patient était laissé là mourir lentement... à moins qu'il ne fît le signal de la rétractation. Plusieurs subirent héroïquement ce terrible supplice, qui, bien conduit, pouvait durer jusqu'à cinquante et soixante heures. Cependant, il y en eut de plus faibles. Le P. Ferreyra, provincial des Jésuites, et l'un des principaux chefs de la chrétienté au Japon, fut du nombre. Ces apostasies, fruit de l'habileté des persécuteurs, portaient naturellement des coups terribles au prestige des missionnaires. Bientôt, en 1636, une loi défendit aux Japonais de quitter leur patrie sous peine de mort; et le gouvernement, pour assurer sa tranquillité, n'hésita pas à sacrifier la jeune marine marchande japonaise, objet de la sollicitude de Hideyoshi et d'Iyeyasu. Enfin, le commerce hollandais et portugais, réduit aux villes de Hirado et de Nagasaki, ne put continuer à exister que sous le contrôle le plus sévère. Un fonctionnaire japonais à Macao visitait les vaisseaux en partance pour le Japon, et ne tolérait la présence d'aucun prêtre à bord. A l'arrivée, les marchandises ne pouvaient être vendues qu'à un syndicat japonais.

En 1638, éclata la révolte de Shimabara, dans la partie occidentale de Kyūshū. Cette révolte, due sans doute à la multiplicité des «rōnin» et à la mauvaise administration locale, rallia bientôt tout

ce qui restait de chrétiens dans l'île. Sous la conduite d'un jeune homme de dix-sept ans, Matsuda Shirō, vingt ou trente mille insurgés s'enfermèrent dans la forteresse de Hara. Il ne fallut pas moins de cent mille hommes pour les réduire: et les Hollandais furent contraints de prêter un vaisseau pour bombarder les malheureux chrétiens. Le résultat fut, avec le massacre des insurgés, la ruine définitive du christianisme au Japon. Soupçonnés d'avoir favorisé la révolte, les Portugais furent à leur tour expulsés des ports japonais: il leur fut défendu d'y revenir sous peine de mort. Ce fut un grand émoi chez les trafiquants de Macao, dont les revenus étaient généralement fondés sur les échanges commerciaux avec le Japon. Victimes volontaires, soixante-dix notables tentèrent, sous le nom d'ambassadeurs, un suprême voyage, pour supplier le Shōgun de se relâcher de sa rigueur: cinquante furent décapités, et les autres furent chargés de rapporter la nouvelle du supplice. Quant aux Hollandais, ils n'obtinrent que la faveur d'être internés dans un îlot artificiel de cent pas de long sur cinquante de large, situé dans le port de Nagasaki, avec la permission de continuer leur trafic sous le contrôle le plus rigoureux et aux prix des vexations les plus humiliantes. Même vis à vis de la Chine, le gouvernement des Tokugawa résolut de se tenir à l'écart: et lors de l'invasion mandchoue de 1644, quand les Ming sollicitèrent l'appui du Japon, ils ne trouvèrent que des refus.

Le résultat de cette politique d'isolement, motivée par le désir d'une tranquillité égoïste et par la crainte du christianisme, fut, il est vrai, ce phénomène unique et enviable d'une paix de deux cent trente années; mais il fut aussi un arrêt du développement de la richesse publique et par conséquent de la civilisation, puisqu'il fut la ruine de la marine marchande et de l'expansion, déjà considérable, du commerce extérieur du Japon.

Tel est, dans ses grandes lignes, l'ouvrage très documenté de M. Murdoch. C'est un copieux répertoire de faits: ce qui lui manque, c'est surtout quelques aperçus sur les mœurs et l'état social du Japon à l'époque dont il traite. Ce n'est pas qu'il n'ait certains passages intéressants à cet égard. De ce nombre est, par exemple, le récit de la prise de Kamayama, la forteresse où s'était réfugié l'adversaire malheureux de Hideyoshi, ce Shibata, qui se voyant perdu, fait un grand festin, et, à la fin de l'orgie, comme autrefois Sardanapale, met le feu à la citadelle et se suicide avec toute sa famille. On peut citer encore l'épisode de la mort de Morii Mototada. Il était gouverneur de Fushimi; la ville était sur le point d'être prise: à ce moment, il voit s'élancer sur lui, le sabre levé, un certain Saïga. Sans bouger, il lui dit tranquillement: «Je suis Torii Mototada, gouverneur de cette ville». A ces mots, Saïga, pris de respect, s'agenouille, et lui dit: «Vous êtes perdu. Vous êtes obligé de vous suicider. Veuillez m'autoriser à prendre votre tête: ce sera pour moi un éternel honneur». Alors le héros s'ouvre le ventre, et Saïga lui coupe la tête. Il est aussi maint détail amusant, tel que la description des daïmyōs obligés d'attendre pendant des heures une audience du Shōgun, ou encore de vénérer sa théière. Toutefois, nous ne sommes pas, après avoir lu M. Murdoch, assez au courant de la vie japonaise au seizième et au dix-septième siècle. Un ou deux chapitres supplémentaires pourraient peut-être combler cette lacune. Et puisque nous faisons des vœux, on souhaiterait volontiers que M. James Murdoch eût élagué de son style certaines expressions plutôt saugrenues, comme celle-ci (page 420): «La tête d'Iyeyasu était placée sur les épaules d'un homme de génie»,

et autres du même genre. On souhaiterait surtout qu'il eût gardé une partie de sa science, et ne se fût pas montré si prodigue de noms propres, ou du moins les eût distribués avec plus de clarté, et sans se contredire, comme il lui arrive quelquefois. Cependant, malgré ces défauts, l'ouvrage est intéressant et judicieux: il suppose d'immenses recherches, et la lecture en sera très précieuse à tous ceux qui sont curieux de l'histoire, si extraordinaire, du Japon.

MÉLANGES.

Notes to *Paramārtha's Life of Vasu-bandhu* (*T'oung-pao*, July).

1. 'Kipin' (p. 276, note 36).

The word 'Kaçmir' 迦使密 is found used before Hiuen-tsang's Mémoires. In the *Wei-shu* (8, 20) it is said that, in 511, 伽使密 'Kia-shi-mit' and 不流沙 'Pu-leu-sha' sent envoys. Both Kaśmīra and Puruṣa-pura occur in our text as there.

2. 'Samaya of Light' (p. 289, note 93).

The name 光三摩耶論 is not 'Samaya of Light' but a 'Śāstra illustrating Samaya'. It is found in the Chinese Tripiṭaka and is called 顯宗論 a 'Śāstra illustrating the Doctrine'. See Nanjio's 1266. The Skt. may be 'Samaya-pradīpa' as M. Wogihara suggests or 'Samaya-prakaraṇa' as Nanjio has or it may be 'Samaya-pradīpikā'.

3. 侮 (p. 291, note 99).

侮 is given in the K'ang-hi as an equivalent of 愆; the Shwoh-wen form being 譾. In the Old *T'ang-shu* (11, 34) the form is 愆 and in the *Chou-shu* it is 愆. Thus 侮 is not a misprint or anything like it but means 'blunder'.

For the above notes 1 and 3, I am indebted to Prof. E. H. Parker; in fact, the whole notes have been given me by him, as a correction of my mistakes.

As to the note 2, I am obliged to Mr Wogihara, now in Strassburg, for supplying the note.

J. Takakusu.

NÉCROLOGIE.

Gustave Émile DUMOUTIER.

Nous avons le vif regret d'annoncer la mort de M. DUMOUTIER à Do-son le 2 août 1904; né à Courpalay, près Coulommiers (Seine-et-Marne) le 3 juin 1850, il n'avait que 54 ans, mais les mauvais procédés de l'Administration ont certainement hâté la fin de ce travailleur. Après s'être consacré à l'étude de l'anthropologie préhistorique [1]), Dumoutier était entré comme auditeur libre à l'Ecole des Langues orientales où il suivit pendant trois années les cours de langue et d'histoire chinoises. Dumoutier accompagna Paul Bert lorsque celui-çi eut été nommé résident général de la République française en Annam et au Tong-king le 31 janvier 1886. Chargé d'organiser l'enseignement au Tong-king, Dumoutier témoigna de la plus grande activité; à son arrivée, il n'y avait dans tout le pays que trois écoles françaises; moins d'une année après, il y avait un Collège d'interprètes, neuf Écoles primaires de garçons, quatre Ecoles primaires de filles; une école libre de dessin et cent dix-sept Ecoles libres de caractères latins. Le titre de Directeur de l'Enseignement public de l'Annam et du Tong-king fut donné à Dumoutier, mais les attributions du nouveau fonctionnaire furent mal définies et sa situation hiérarchique fut mal établie, aussi fut-il constamment ballotté entre l'administration locale du Tong-king et le gouvernement général de l'Indo-Chine; Dumoutier succomba à la tâche, usé par des tiraillements perpétuels auxquels la jalousie ne fut pas étrangère. Membre du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques et Correspondant du Ministère de l'Instruction Publique, Dumoutier a écrit un gand nombre de mémoires et d'ouvrages dont quelques uns offrent le plus vif intérêt [2]). Il a laissé également des manuscrits déposés au Ministère de l'Instruction publique, dont nous allons entreprendre la publication. Au moment de mettre sous presse, nous recevons le *Bulletin de l'Ecole française d'Extrême-Orient* pour Juillet-Sept. 1904; il renferme un excellent article sur Dumoutier dû à M. Cl. E. MAITRE. H. C.

1) Etudes et découvertes d'Archéologie — Les Stations de l'homme préhistorique sur les plateaux du Grand-Morin (Seine-et-Marne) Ateliers, camps, cités, habitations, monuments et sépultures des Briards primitifs par Gustave Dumoutier Membre de la Société d'Archéologie de Seine-et-Marne Ouvrage illustré de quarante gravures dont trente-sept hors texte d'après les dessins de l'auteur. A Paris, chez E. Boban, 1882, in-8, pp. 99.

— *Le Vexin avant les Vellocasses. — Etudes et découvertes d'archéologie préhistorique. Pontoise, 1888.

2) Le Swastika et la Roue solaire dans les symboles et dans les caractères chinois Par Gustave Dumoutier. Paris, Ernest Leroux, 1885, br. in-8, pp. 32.

Ext. de la *Revue d'Ethnographie*, 1885, pp. 319—350.

— Les débuts de l'enseignement français au Tonkin — Par G. Dumoutier Ex-interprète pour l'annamite et le chinois de la Résidence générale de la République française à Hanoi, Organisateur et Inspecteur des écoles franco-annamites au Tonkin, Officier d'Académie, Officier de l'Ordre impérial du Dragon de l'Annam. — Hanoi Imprimerie typographique F.-H. Schneider — 1887, in-8, pp. 16.

— Les Pagodes de Hanoi. — Etude d'archéologie et d'épigraphie annamites. — Par G. Dumoutier ex-interprète pour l'annamite et le chinois de la résidence générale de la République française à Hanoi, Organisateur et inspecteur des écoles franco-annamites au Tonkin, officier d'académie etc. Hanoi, Imprimerie typographique F. H. Schneider, 1887, in-8, pp. 92 + 1 f. p. l. t.

— Essai sur la pharmacie annamite Détermination de 300 plantes et produits indigènes avec leur nom en annamite, en français, en latin et en chinois et l'indication de leurs qualités thérapeutiques d'après les pharmacopées annamites et chinoises. Par G. Dumoutier Ancien interprète pour les langues extrême-orientales de la Résidence générale de la République française à Hanoi Inspecteur de l'enseignement franco-annamite au Tonkin. — Hanoi — Imprimerie typographique F.-H. Schneider — 1887, in-8, pp. 54.

— Légendes et traditions du Tonkin et de l'Annam. Par G. Dumoutier. (*Revue de l'Histoire des Religions*, tome XVIII, n° 2, Sept.-Oct. 1888, pp. 170—179).

— Légendes historiques de l'Annam et du Tonkin, traduites du chinois et accompagnées de notes et de commentaires, par G. Dumoutier.... Hanoi, Imp. typ. F. H. Schneider, 1887, in-8, pp. 98.

— 鎮武觀 Le Grand-Bouddha de Hanoi Etude Historique, Archéologique et Epigraphique sur la Pagode de Tran-vu par G. Dumoutier Inspecteur de l'Enseignement au Tonkin Hanoi — Imprimerie typographique F.-H. Schneider — 1888 — gr. in-8, pp. 82 + 38 p. du texte.

— 集書兵越法 Manuel militaire franco-tonkinois par G. Dumoutier Ancien interprète du gouvernement pour l'annamite et le chinois inspecteur de l'enseignement en Annam et au Tonkin — Ouvrage adopté par l'état-major général de la division d'occupation de l'Indo-Chine pour les troupes indigènes — Hanoi F.-H. Schneider, imprimeur-éditeur — 1888, in-8, pp. VII—108.

— Notes sur le bouddhisme tonkinois — L'Enfer Par G. Dumoutier Inspecteur de l'Enseignement en Annam et au Tonkin, in-8, pp. 19.

Extrait de la *Revue d'Ethnographie*, 1888.

— Bài tập tiếng An-nam — Exercices pratiques de langue annamite par G. Dumoutier Inspecteur de l'Enseignement en An-nam et au Tonkin. — Hanoi, F.-H. Schneider, 1889, in-8, pp. 182.

— Notes ethnologiques et historiques sur les Giao-che par G. Dumoutier (*L'Anthropologie*, Nov.-Déc. 1890, n° 6, pp. 651—655).

— Hoa-lu, capitale de l'Annam, et le tombeau du roi Dinh-tien-hoang par M. G. Dumoutier. (*Bull. Géog. hist. et descr.*, 1890, n° 4, pp. 448—452).

— Les Chants et les Traditions populaires des Annamites recueillis et traduits par G. Dumoutier Inspecteur de l'Enseignement de l'Annam et du Tonkin. Correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux scientifiques et historiques. — Volume illustré — Paris Ernest Leroux — 1890, in-18, pp. XXXIV—215.

Forme le Vol. XV de la *Collection de Contes et de Chansons populaires.*

— Les symboles les emblèmes et les accessoires du culte chez les Annamites — Notes d'ethnographie religieuse par G. Dumoutier Correspondant du Ministère de l'Instruction publique, Inspecteur de l'Enseignement Franco-Annamite, chargé d'une mission scientifique en Indo-Chine. — Illustré de dessins annamites. — Paris Ernest Leroux — 1891, in-18, pp. 172.

Publié dans les *Annales du Musée Guimet* — Bibliothèque de vulgarisation.

— L'Indo-Chine et ses anciennes relations commerciales avec le Japon. Conférence faite le 5 Décembre 1891, à Tokyo, au siége de la Société Japonnise de Langue française (Futsu-gakkai), de M. Tsuji Shinji, Vice-Ministre de l'Instruction Publique, Président de la Société, par M. G. Dumoutier. (*Revue française du Japon*, Prem. Année, 1e liv., Janv. 1892, pp. 7—27.)

— Etude sur les produits du Tonkin — La laque et les huiles à laquer Tonkin. — Chine-Japon par G. Dumoutier Correspondant du Ministère de l'Instruction Publique Chargé de Mission scientifique en Indo-Chine — Hanoi — Imprimerie typo-lithographique F.-H. Schneider — 1892, in-12, pp. 40.

— Etude sur les dépots archéologiques d'Omori et d'Okadaira (Japon) par G. Dumoutier. (*Bull. Géogr. hist. et descr.*, 1892, n° 3, pp. 324—346).

— Méthode de lecture et de langage à l'usage des élèves étrangers de nos colonies par L. Machuel Directeur de l'Enseignement public en Tunisie — 1er Livret Traduit en langue annamite pour les élèves des Écoles de l'Indo-Chine française par G. Dumoutier Directeur de l'Enseignement public en Annam et au Tonkin. — Hanoi, F.-H. Schneider, 1893, in-8.

— Mission G. Dumoutier en Annam et au Tonkin — Etude historique et archéologique sur Cổ-loa capitale de l'ancien royaume de Âu-lạc (réunion de Thục et de Văn-lang) 255—207 av. J. C. — Paris Ernest Leroux — 1893, in-8, pp. 115.

Extrait des *Nouvelles Archives des Missions scientifiques et littéraires*, t. III, 1892.

— Etude historique et archéologique sur Hoa-lư' première capitale de l'Annam indépendant Dynasties Dinh et Lê (antérieure) 968 à 1010 de notre ère. Par M. G. Dumoutier. (*Bull. Géogr. hist. et descr.*, 1893, N° 1, pp. 38—174).

— Etude historique et archéologique sur Hoa-lư' première capitale de l'Annam indépendant Dynasties Dinh et Lê (antérieure) 968 à 1010 de notre ère par M. G. Dumoutier Paris Ernest Leroux — 1893, in-8, pp. 138, 1 carte.

Extrait du *Bulletin de Géographie historique et descriptive*, n° 1, 1893.

— Une fête religieuse annamite au village de Phu-dong (Tonkin). Par G. Dumoutier. (*Revue de l'Histoire des Religions*, Tome XXVII, n° 1, Juill.-Août 1893, pp. 67—75).

— Les comptoirs hollandais de Phô-hien ou Phô-Khach, près Hu'ng-yen (Tonkin) au XVIIe siècle, par M. G. Dumoutier. (*Bull. Géogr. hist. et descr.*, 1895, n° 3, pp. 220—233).

— Etude sur un portalan annamite du XVe siècle par M. G. Dumoutier Correspondant du Ministère de l'Instruction publique à Hanoï — Paris Imprimerie Nationale — MDCCCXCVI, in-8, pp. 64, 24 pl.

(Extrait du *Bulletin de Géographie historique et descriptive*, n° 2, 1896).

— Rapport à M. le Ministre de l'Instruction publique sur une Mission scientifique dans l'Indo-Chine (1886—1896), par M. G. Dumoutier. (*Bull. Géogr. hist. et descriptive*, 1896, n° 3, pp. 368—384).

— Etudes d'Ethnographie religieuse annamite, par M. G. Dumoutier. — Sorcellerie et Divination. (*Actes du XIe Cong. Int. des Orient.*, Paris — 1897, 2e Sect., pp. 275—409).

— La muraille des Macs, par M. G. Dumoutier, Correspondant du Ministère de l'Instruction publique à Hanoï. (*Bull. Géogr. hist. et descr.*, 1897, n° 1, pp. 55—58).

— Protectorat de l'Annam et du Tonkin — L'enseignement franco-annamite A l'Exposition Universelle de 1900 Par G. Dumoutier Directeur de l'Enseignement du Protectorat — Hanoi Imprimerie typo-lithographique F. H. Schneider... — 1900, gr. in-8, pp. 44.

— *G. Dumoutier. De la condition morale des Annamites du Tonkin et des moyens pédagogiques d'en élever le niveau. Mémoire au Congrès international de sociologie coloniale de 1900. — Hanoi, 1900, in-12, pp. 24.

— Etude sur l'inscription de Témiya, dans l'île de Yézo par G. Dumoutier Directeur de l'Enseignement au Tonkin. in-8, pp. 147 à 152.

Extrait de l'*Anthropologie*.

— Etudes sur les Tonkinois Par G. Dumoutier Directeur de l'enseignement au Tonkin. (*Bull. Ecole française d'Extrême-Orient*, Tome I, n° 2, Avril 1901, pp. 81—98).

— *Tam Giao. — Livre des trois doctrines, 2 vol. in-8.

Karl HIMLY.

J'ai connu Himly il y a trente-cinq ans lorsqu'il était interprète du Consulat d'Allemagne à Chang-Haï; il vivait au milieu de ses livres et de ceux de la Société asiatique dont il était Bibliothécaire, charge qu'il me remit lorsqu'il partit en congé en 1870. Il prit sa retraite en 1876 et vécut d'abord à Halberstadt, puis, après la mort de sa mère, à Wiesbaden. Le Baron Ferd. de Richthofen utilisa ses connaissances sinologiques en lui confiant les traductions dont il avait besoin pour son grand ouvrage sur la Chine. Plus récemment, le Dr. Sven Hedin lui confia les estampages qu'il avait rapportés de sa longue exploration de l'Asie centrale; le Dr. Conrady, de Leipzig, remplace Himly dans le déchiffrement de ces inscriptions.

Karl Georg Friedrich Julius Himly a écrit un certain nombre de mémoires importants [1]). Il était né à Hanovre le 4 déc. 1836; fils du chirurgien en chef

1) The Chinese Game of Chess as compared with that practised by Western Nations, by K. Himly Esq. (*Journ. N. C. B. R. As. Soc.*, No. VI, 1869—70, Art. VI, pp. 105 et seq.)

— Das Schachspiel der Chinesen. Von Dr. K. Himly. (Mit 1 lithog. Taf.) (*Zeit. D. M. G.*, XXIV, 1870, pp. 172—7.)

— Das japanische Schachspiel von K. Himly. (Mit einer Tafel) (*Ibid.*, XXXIII, 1879, pp. 672—9.)

— Anmerkungen in Beziehung auf das Schach- und andere Brettspiele. Von K. Himly. (*Ibid*, XLI, pp. 461—484.)

— Schach- und Kurrierspiel. — Ströbeck und Morgenland. — Separat-Abdruck aus der *Halberstädter Zeitung und Intelligenzblatt*. Halberstadt, C. Doelle & Sohn, in-8, pp. 16.

— K. Himly. — Ursprung des Wortes *Typhon* und der Aussprache *Taifun*. (*Mitteil. Deutsch. Ges. Nat. u. Völk. Ostasiens*, Bd. I, Hft. 8, Sept 1875, pp. 14—20.)

— K. Himly. — Über die einsilbigen sprachen des Südöstlichen Asiens. (*Intern. Zeitsch. f. allg. Sprachwissenschaft herausg. von F. Techmer.* Bd. I, Hft. 2, Leipzig, J. A. Barth, 1884, pp. 281 à 294.)

— Des langues monosyllabiques du Sud de l'Asie. Par K. Himly — Traduit de l'allemand Par A. Chéon Professeur d'annamite au Collége des Interprètes. — Saigon, Rey et Curiol, 1887, in-8, pp. 46 à 69.

— K. Himly. Besprechungen..... (*Göttingsche Gelehrte Anzeigen*, 1888, No. 18, et 1889, No. 9.)

— — Sprachvergleichende Untersuchung des Wörterschatzes der Tscham-Sprache. (*Sitzber. d. phil.- u. hist. Cl. k. B. Ak. Wiss., München*, 1890, Heft III.)

— Nord-Tibet und Lob-Nur-Gebiet in der Darstellung des *Ta-Thsing I-thung Yü-thu*, unter Mitwirkung des Herrn Karl Himly in Wiesbaden, herausgegeben von Dr. Georg Wegener (*Zeitschrift der Gesellschaft für Erdkunde in Berlin*, Band XXVIII, 1893), br. in-8.

— Ein chinesisches Werk über das westliche Inner-Asien. Von Karl Himly. (*Ethnologisches Notizblatt herausg. v. d. Direktion d. König. Museums f. Völk. in Berlin*, Bd. III, Hft. 2, 1902, pp. 1—77).

— Sven Hedins Ausgrabungen am alten Lop-nur. Von Karl Himly. (*Petermanns Mitt.*, Bd. 48, 1902, pp. 288—290.)

— Die Abteilung der Spiele im „Spiegel der Mandschu-Sprache" von Karl Himly. (*T'oung-pao*, VI, 1895, pp. 258—267; a été continué.)

Dr. G. Himly et de sa femme Louise von Bodungen, Karl étudia aux gymnases de Celle, Lünebourg, Goslar et Clausthal, et après avoir passé par l'université de Göttingen, il alla étudier les langues orientales à Berlin. Après avoir enseigné à Tychow et à St. Pétersbourg, il parti pour Peking comme élève-interprète. Plus tard, il fut nommé interprète à Tche-fou puis à Chang-haï; il est mort à Wiesbaden d'une pneumonie le 1er juin 1904. H. C.

Emil SCHLAGINTWEIT.

Emil, le plus jeune des frères Schlagintweit (Hermann est mort à Munich le 19 janvier 1882; le second, Adolf, a été assassiné à Kachgar le 26 août 1857), est mort à Deux-Ponts, le 29 octobre; il était né à Munich, comme ses frères, le 7 juillet 1835. Emil Schlagintweit est surtout connu par son ouvrage sur le Bouddhisme au Tibet [1]). H. C.

Lafcadio HEARN.

Mr. B. H. CHAMBERLAIN, parlant de cet écrivain si profondément original qui vient de mourir au Japon, a écrit (*Things Japanese*): «Never perhaps was scientific accuracy of detail married to such tender and exquisite brilliancy of style. In reading these profoundly original essays, we feel the truth of Richard Wagner's saying, that: «*Alles Verständniss kommt uns nur durch die Liebe*». Lafcadio Hearn understands Japan better, and makes *us* understand it better, than any other writer, because he loves it better. Japanese life, manners, thoughts, aspirations, the student class, the singing girls, the politicians, the delightful country-folk of secluded hamlets who still bow down before ancestral gods, Japan's attitude during the war, Buddhist funeral services chanted by priestly choirs in vestments gold-embroidered, not men only but ghosts and folk-lore fancies, the scenery of remote islands which Hearn alone among Europeans has ever trod, — not a single thing Japanese, in short, except perhaps the humourous side of native life, but these wonderful books shed on it the blended light of poetry and truth».

Lafcadio HEARN né à Leucade (Santa Maura), Iles Ioniennes, en 1850, était sujet anglais, d'origine gréco-irlandaise; il alla en Amérique en 1869; imprimeur, puis journaliste à la Nouvelle Orléans, ensuite à St. Pierre de la Martinique, il s'établit en 1890 au Japon, s'y maria, fut naturalisé sous le nom de Yakumo Koizumi, et y écrivit les ouvrages qui lui ont valu une réputation

1) Buddhism in Tibet: Illustrated by Literary Documents and Objects of Religious Worship. With an Account of the Buddhist Systems preceding it in India. — With a folio Atlas of 20 Plates and 20 Tables of Native Print in the Text. Leipzig, Brockhaus, 1868, gr. in-8, pp XXIV—404.

Traduit en français par L. de Milloué; forme le Vol. 3 des *Annales du Musée Guimet*.

universelle; il était maître de conférences pour la littérature anglaise à l'Université de Tokio [1]). H. C.

*
* *

Nous avons le regret d'annoncer la mort de Madame Jean CAVALIER-*Bénézet*, née Marie Alexandrine Annie FRANCIS GARNIER, décédée subitement à Paris-Plage (Pas-de-Calais) le 22 septembre 1904, dans sa 33e année; elle était l'unique enfant du conquérant du Tong-king.

1) Stray Leaves from Strange Literature, 1884, in-16.
— Some Chinese Ghosts, 1887.
— Chita, 1889.
— Two Years in the French West Indies, 1890.
— Youma, 1890.
— Winter-Journey to Japan. (*Harpers Monthly Mag.*, New-York, Vol. 81, pp. 860 seq.)
— The most ancient Shrine in Japan. (*Atlantic Monthly*, Boston, Dec. 1891.)
— A Day's Life in Japan. (*Ibid.*, Vol. 68, pp. 621 seq.)
— "Out of the East" Reveries and Studies in New Japan by Lafcadio Hearn... London, Osgood, Mc Ilvaine & Co., 1895, pet. in-8, pp. 341.
— Glimpses of Unfamiliar Japan by Lafcadio Hearn. In two volumes. London, Osgood, Mc Ilvaine & Co., 1895, 2 vol. in-8, pp. x + 1 f. n. ch + pp. 342, 343 à 699.
— 心 Kokoro Hints and Echoes of Japanese Inner Life by Lafcadio Hearn. London and New York, Harper and Brothers, 1898, pet. in-8, pp. 388.
— *Gleanings from Buddha-Fields: Studies of Hands and Soul in the Far East. in-16.
— In Ghostly Japan By Lafcadio Hearn. London, Sampson Low, Marston & Co, 1899, pet. in-8, pp. 241.
— Exotics and Retrospections, 1898.
— Shadowings, 1900.
— A Japanese Miscellany, 1901.
— Kotto, or Japanese Curios.
— Kwaidan.
— 國神 Japan An Attempt at Interpretation by Lafcadio Hearn.... New York, The Macmillan Co., 1904, in-8, pp. 541.

BULLETIN CRITIQUE.

The Sayings of Lao Tzŭ Translated from the Chinese, with an Introduction, by Lionel Giles M. A. (oxon.), Assistant at the British Museum. London, The Orient Press, 1904, in-16, pp. 54.

Lao Tseu jouit d'une faveur sans égale; les traductions du 道德經 se suivent sans interruption. Nul doute qu'un travail *critique* sur le vieux philosophe chinois ne fût bien venu des sinologues, mais les versions des dernières années n'offrent rien de nouveau, sinon une grande variété dans le médiocre et le passable. M. Giles porte un nom auquel il doit faire honneur et nous attendons de lui quelque effort sérieux et original; aussi ne pouvous-nous considérer que comme un passe-temps la petite plaquette qu'il vient de donner à la collection 'The Wisdom of the East'; je ne pense pas qu'il ait voulu faire autre chose qu'une œuvre de vulgarisation: il doit nous donner autre chose.

Au moment où j'écris ces lignes, paraît une nouvelle traduction du 道德經 en anglais par M. Walter Gorn Old. Qui arrêtera cet excès de 道 et de 德! Que de temps perdent et font perdre les traducteurs à ceux qui sont obligés de parler de leur travail!

H. C.

Une province chinoise en progrès — Le Chantoung — Chinois et Allemands — Articles extraits du Bulletin du Comité de l'Asie Française — *avec deux cartes — par* Fernand Pila. Lyon, A. Rey, 1904, in-8, pp. 78.

M. Pila, Consul Sup^t^ de France, au cours d'un voyage effectué en sept.-oct. 1903, a pris des notes à l'aide desquelles il a écrit dans le *Bul. de l'Asie Française* une série d'articles qu'il réunit aujourd'hui dans une jolie plaquette. C'est une étude économique et politique d'où l'auteur dégage la conclusion suivante: «C'est le propre, et le danger, de l'impérialisme d'envahir toujours et d'entraîner très loin. Sous son inspiration, les Allemands, de l'acquisition d'une simple station navale, en sont venus très vite à la main-mise sur une des provinces les plus peuplées de la Chine. Tôt ou tard à Tsinan-fou, leur consul pourra bien devenir une sorte de résident qui personnifiera en fait leur *protectorat* sur le Chantoung».

H. C.

BIBLIOGRAPHIE.

LIVRES NOUVEAUX.

La septième livraison du *Recueil de textes chinois à l'usage des élèves de l'Ecole Spéciale des Langues Orientales vivantes* publié par M. A. Vissière comprend les pages 97 à 112 et les pièces numérotées 130—148 et B 71 (suite)—B 73.

Elle contient, dans la partie supérieure des pages, la suite des spécimens de lettres privées (échangées entre correspondants divers, amis, parents, maîtres et serviteurs, etc.), des modèles de billets d'invitation, de suscriptions d'enveloppe, de contrats (de prêt 借約; de location ou de Vente d'immeubles, 租房契 ou 永賣房屋契; et de remplacement temporaire dans la direction d'une maison de commerce 頂首契), et le commencement du roman 粉粧樓 *Fèn-tchouāng-leôu*. Dans la partie inférieure des pages sont imprimés la fin du *Protocole final* signé à Pékin, le 7 Septembre 1901, entre les représentants des Puissances et les plénipotentiaires chinois, et deux des décrets impériaux qui ont été annexés à ce document diplomatique.

Mr. Appleton P. C. Griffin, Bibliographe en chef de la Bibliothèque du Congrès, à Washington, vient de faire un petit ouvrage de référence de la plus grande utilité dans les circonstances actuelles: *Library of Congress-Select List of Books (with References to Perio-*

dicals) relating to the Far East. Washington, Government Printing Office, 1904, in-8, pp. 74. Il comprend les divisions suivantes: *Russia: History, Politics,* etc., *Russian Expansion; Trans-Siberian Railroad; Tibet; Manchuria; Japan; Korea; Russo-Japanese Relations; Far East: American Relations; Far East: European Relations; Anglo-Russian Relations;* and *China.*

Le Bureau de Statistique (*Bureau of Statistics*) dirigé à Washington avec autant d'activité que de science par Mr. O. P. Austin a publié cette année un certain nombre de documents relatifs à l'Extrême Orient:

— *Immigration into the United States, showing number, nationality, sex, age, occupation, destination, etc., from* 1820 *to* 1903. [Jusqu'à 1854, l'immigration chinoise est presque nulle; cette année elle s'élève à 13100 et donne les années suivantes les chiffres de 3526 (1855), 4733 (1856), 5944 (1857), 5128 (1858), etc., 5157 (1868), 12874 (1869); elle atteint en 1882, le chiffre de 39579, pour tomber à 8031 (1883), 279 (1884), 22 (1885), 40 (1886), 10 (1887), 26 (1888), 118 (1889); il se relève en 1890, 1716; en 1903, il était de 2209; cette même année, l'immigration japonaise s'élevait à 19968].

— *Commercial Japan in* 1904.

— *Commercial China in* 1904.

— *Commercial Korea in* 1904.

Il a paru deux «livres bleus» dont nous devons signaler l'existance à nos lecteurs. L'un: *Treaty Series.* N°. 5. 1904. *Accession of China to the Convention signed at Geneva Aug.* 22, 1864, *for the Amelioration of the Condition of the Wounded in Armies in the Field.* — June 29, 1904. L'autre: **China.** N°. 5 (1904) *Report by Consul-General Hosie on the Province of Ssüch'uan.* [With two Maps].

Ce dernier rapport qui n'a pas moins de 101 pages in-fol., offre beaucoup d'intérêt.

La libraire Guilmoto, 6 rue de Mézières, vient de faire paraître en français la conférence faite en anglais par M. Henri CORDIER, le mercredi 21 sept. 1904, à Saint-Louis, Missouri, au Congrès des Arts et des Sciences, tenu à l'occasion de l'Exposition internationale: *Aperçu sur l'Histoire de l'Asie en général et de la Chine en particulier*, in-8, pp. 52.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES.

Bulletin de l'Ecole Française d'Extrême Orient [1]. (IV, Nos. 1—2, Janv.—Juin 1904). — I. *La* Sāṃkhyakārikā *étudiée à la lumière de sa version chinoise* par M. J. TAKAKUSU. — II. *Les Neuf Neuvaines de la diminution du froid.* Par Édouard CHAVANNES. [九九消寒之圖; d'après une stèle de Si-ngan fou]. — III. *Notes sinologiques.* Par Édouard CHAVANNES: 1) *L'Itinéraire de Ki-ye* [繼業. — Cf. SCHLEGEL dans *Mém. Comité sinico-japonais*, XXI, 1893, pp. 35—64, et Edouard HUBER, dans le *Bul. Ecole franç. Ext. Orient*, II, 1902, pp. 256—9]. — 2) *Un passage d'un édit de Bouiantou Khan* (1314). [L'inscription bilingue de l'édit de Bouiantou Khan a été découverte dans la sous-préfecture de Tcheou-tche 盩厔, à 160 *li* à l'ouest de Si-ngan fou... il nous intéresse surtout par la mention qui y est faite des Chrétiens à l'époque mongole. Par une coïncidence singulière, le seul monument que nous possédions sur le christianisme à l'époque des T'ang, l'inscription de 781 dite de Si-ngan fou, a été exhumée, comme l'a établi le P. Havret, dans cette même préfecture de Tcheou-tche, d'où provient

1) Voir *T'oung-pao*, Juillet 1904, p. 345.

l'inscription de 1314]. — IV. *Notes d'Épigraphie.* Par L. Finot. [VII. *Inscriptions du Quang Nam.* — Cette province correspondrait à l'ancien pays d'Amarāvatī; trois des inscriptions proviennent de Đong-du'o'ng [45 kil. S. Tourane, 20 kil. S.E. Mi-so'n], une de Ban-lanh [près de Trakiêu, 18 kil. N. de Đong du'o'ng], et une de Mi-so'n. — *Note sur les dates de deux inscriptions de Campā.* Par Leclère. [Le 13e, 14e et 15e jours de la lune croissante du mois d'Åsŏč, qui correspondent au 25, 26 et 27 octobre 1901, fut célébrée à Phnom-Penh la fête que les Européens désignent sous le nom de «fête des eaux» et que les Cambodgiens nomment *thvo' bŏn pranaṅ tuk ńo*, «fête de la joute des pirogues [à poupe et à proue] redressées en pointe», ou *thvo' bŏn loi pratip*, «fête des feux flottants». Cette fête dure trois jours. Le dernier, qui correspond chaque année au jour de la pleine lune d'Asŏč (pâli *Assayuja*), ferme la saison du *vossa* (pâli *vassa*), des pluies, ou de la retraite des religieux, et ouvre la période de trente jours pendant laquelle a successivement lieu, dans tous les monastères, la fête de la distribution des vêtements à ces mêmes religieux (*thvo' bŏn kathĕn*, pâli *kaṭhina*). Un autre *thvo' bŏn loi pratip*, qui eut lieu les 13e, 14e, 15e jours de la lune croissante de *Kadĕk* (pâli *Kattika*) en 1901, les 23, 24 et 25 nov., a clos cette période de 30 jours; elle ne fut que la répétition de la fête d'octobre.]. — VI. *Deux Itinéraires de Chine en Inde à la fin du VIIIe siècle.* Par Paul Pelliot. [Itinéraires du Tonkin en Inde par le Yun-nan et de Canton en Inde par les Mers du Sud d'après le mémoire géographique compilé par Kia Tan dans la période 貞元 *tcheng yuan* (785—805) conservé dans le *Sin T'ang chou.* Voir p. 385: *Le Fou-nan et les théories de M. Aymonier*]. — VII. *Upagutta et Mara.* Par M. C. Duroiselle. — *Notes et Mélanges.* [*Une ambassade chinoise en Birmanie en* 1406, par Ed. Huber. — *Vestiges de l'occupation chame au Quang-binh*, par le P. Cadière. — *Notes additionnelles sur la*

secte du Lotus blanc et la secte du Nuage blanc, par P. Pelliot.] — *Bibliographie.* — *Chronique.* — *Nécrologie* [Odend'hal; cf. *T. P.*, p. 227. — Charles Carpeaux; cf. *T. P.*, p. 332. — Dr. Alexandre Liétard (4 avril 1883—8 fév. 1904). — *Correspondance* [Note de M. O. Franke et réponse de M. Pelliot. — Note de M. Ed. Huber.]. — *Documents administratifs.*

CHRONIQUE.

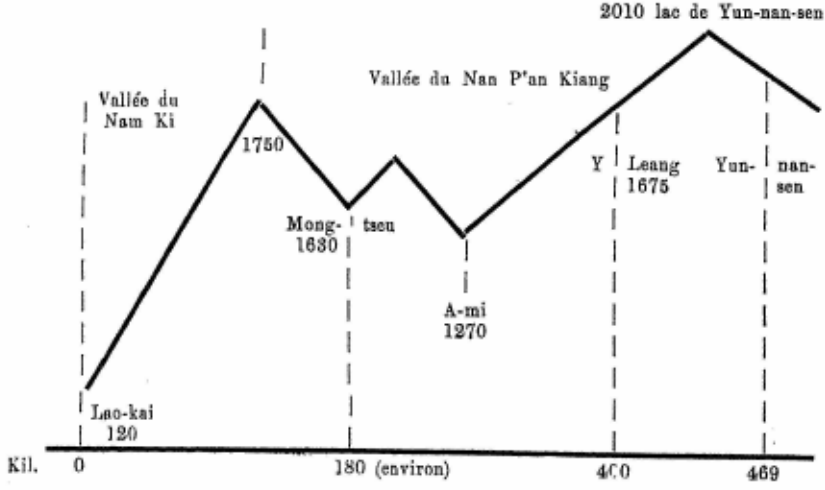
CHINE.

Les ministres de Belgique, des Etats-Unis, d'Autriche, d'Allemagne et de Russie ont été reçus à Pékin le 12 novembre en audience, dans la Cité interdite, par l'impératrice douairière, à laquelle ils ont remis des lettres autographes de leurs souverains respectifs à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance. D'autres ministres présenteront aussi des lettres plus tard.

L'impératrice enverra son portrait à ceux des souverains qui ont tenu compte de son jour de naissance.

D'une lettre datée du 28 octobre dernier, adressée du Yun-nan à M. Henri CORDIER, nous tirons les renseignements suivants sur les progrès du chemin de fer dans cette province:

On calcule que la ligne sera probablement entièrement terminée pour le mois d'Avril 1908; ce qui retarde de cette façon singulière les progrès du travail sont les 100 premiers Kilomètres, c'est-à-dire entre Lao-kay 老街 et le grand col qui permet de passer de la vallée du Nam-ki à la cuvette de Mong-tseu 蒙自.



Le climat des 60 premiers Kilomètres surtout est très meurtrier; la ligne passe en effet dans le fond de la vallée, où il n'y a pas un seul village. Tous les habitants ont leurs demeures sur les plateaux avoisinants à 1000 mètres au dessus en moyenne. Les Cantonnais ne résistent pas plus à ce climat que les indigènes; au bout de deux mois, ils s'en retournent affaiblis et malades. Cette vallée est en effet très encaissée; il n'y a pas d'air et en revanche on y trouve beaucoup de brouillards.

Les 100 premiers kilomètres de voie posés, le reste ne sera plus rien, et sera prêt depuis longtemps. A partir du col jusqu'à Yun-nan-sen, il n'y a, au contraire, pas un seul endroit malsain; les travailleurs sont en nombre suffisant pour avancer avec une bonne rapidité; aussi sera-t-on prêt avant.

La région traversée entre Mong-tseu et Yun-nan-sen mérite bien d'être décrite: de Mong-tseu à A-mi-tcheou 阿迷, une série de cuvettes descendant sur A-mi se communiquant par des «pertes» souterraines encore bien mal étudiées. A partir de A-mi jusqu'à Yi-leang, la ligne remonte le cours du Nan P^{c}an Kiang 南盤江, un des bras du Si-kiang, de Canton.

Le cours de ce fleuve n'est qu'un défilé étroit et sans berge aucune en dehors des deux ou trois points où il rencontre des affluents: Po-hi 婆兮, Lou-fong-tsing 祿豐箐, Yi-leang. — Les parois du défilé sont très escarpées et très élevées. Les hauteurs qui le dominent ont en plusieurs points plus de 1000 mètres et sont peu habitées; ce sont sur les hauts plateaux que se trouvent les habitations, et les centres; à droite en montant: Tchou-yuan 竹園, Poung-pou 崩堡, Mi-le 彌勒縣, Lou-nan 路南; à gauche: Po-hi, Ning-tcheou 寧州, Tch^{c}eng-kiang 澂江.

C'est par suite d'une erreur malheureuse que la ligne ne passe pas par Tch^{c}eng-kiang, dont le lac a (cause de l'erreur en question) deux déversoirs, tous deux donnant dans le Nan P^{c}an Kiang à quelques kilomètres d'intervalle.

Yi-leang-hien 宜良. Une plaine de 40 kil. de long sur de 6 à 3 de largeur; la troisième plaine du Yun-nan, nous dit-on, pour la production du riz; très fertile, très peuplée, plus de 100,000 habitants, au demeurant une très petite ville.

De Yi-leang à Yun-nan-sen 雲南.

De Yi-leang à T^{c}ang-Tcheu 湯池, défilé dans un affluent du Nan P^{c}an Kiang, où la voie est coupée de 19 tunnels en 8 kilomètres, puis une petite plaine, puis une longue montée qui amène au point culminant de la ligne, 2010, d'où l'on redescend sur Yun-nan-fou. Toute cette partie de la ligne traverse un pays relativement assez habité et assez fertile.

Yun-nan-sen. Très bien situé, au centre d'une très grande quantité de routes, dont voici les principales:

1. Route de Tchao-t^{c}ong 昭通 et Soui-fou.

2. Route du Kouei-tcheou par K'iu-tsing 曲靖.
3. Yi-leang, Lou-nan } le Kouang-si. Mong-tseu.
4. Tch'eng-kiang, T'ong-hai 通海, Lin-ngan 臨安, Mong-tseu.
5. Sin-hing 新興, P'ou-eul 普洱, Haut-Laos.
6. Yang Tchouen fou?
7. Ta-li 大理, Haute-Birmanie.
8. Haut-Yun-nan, Li-kiang fou 麗江.
9. Wou-ting 武定州.

Toutes ces routes sont suivies et très passantes [1]).

FRANCE.

Dans la séance publique annuelle du 18 novembre 1904 de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, M. Edouard CHAVANNES a lu un mémoire sur *les Prix de Vertu en Chine.*

M. H. PARMENTIER, Architecte, Chef du Service Archéologique à l'Ecole française d'Extrême-Orient, a fait le mercredi 14 décembre 1904, à la Société française de fouilles archéologiques, une conférence sur *l'Art et les Monuments anciens de l'Annam.*

ERRATUM.

Dans le compte-rendu que j'ai fait du livre de M. Sainson (*T'oung pao*, 1904, p. 476), j'ai présenté comme fautives les transcriptions *tchen-kouan*, *tchen-yuan*, *tchen-ming*; il a été en effet jusqu'ici d'usage constant de transcrire *tcheng* le caractère 貞 dans ces noms de périodes d'années. M. Vissière me fait remarquer cependant que la prononciation *tchen* du mot 貞 étant plus fréquente à Péking que la prononciation *tcheng*, la transcription *tchen* est donc conforme au système qu'il a fait adopter par le Ministère des Affaires étrangères. Tout en reconnaissant que cette observation est fondée, je souhaite que, dans les ouvrages historiques on conserve la prononciation *tcheng* qui est correcte, qui a été consacrée par les tables chronologiques de Mayers et de Giles ainsi que par les travaux de tous les plus grands sinologues, et qui a été adoptée par l'Ecole française d'Extrême-Orient.

Ed. CHAVANNES.

1) Cf. *T'oung-pao*, I, p. 45.

INDEX ALPHABÉTIQUE.

A.

Page

Abrégé *malais du Catéchisme musulman* par Antoine Cabaton. . . . 157
Alger, XIVe Congrès international des Orientalistes 111, 234, 353
Anz, Walter, *Eine Winterreise durch Schantung*, notice par Edouard Chavannes 502
Austin, O. P., *Immigration into the United States* 630
— *Commercial Japan in* 1904 630
— *Commercial China in* 1904 630
— *Commercial Korea in* 1904 630

B.

Bâle, IIe Congrès international d'Histoire générale des Religions. . 120, 356
Beauvais, J. J., *Lamas du Yunnan*, notice par Edouard Chavannes . . 500
Beylié, Général de, *Palais d'Angkor Vat*, notice par Henri Cordier . . 225
Bibliotheca Indo-Sinica, *Birmanie et Assam*, par Henri Cordier 121, 239
— **Sinica,** par Henri Cordier. 340
Boll, Franz, *Sphaera. Neue griechische Texte... zur Geschichte der Sternbilder*, notice par Edouard Chavannes 208
Bons d'Anty, P., Le Sud du Yun-nan 118
Bordeaux *et la Cochinchine sous la Restauration*, par Henri Cordier . .505
Bottu, Alphonse Robert Conrad, nécrologie par Henri Cordier 467
Bourdaret, Emile, *Dolmens de la Corée*. 119
— *Religion et superstition en Corée* 119
Bulletin *Ecole française d'Extrême Orient* 345, 631

C.

Cabaton, Antoine, *Abrégé malais du Catéchisme musulman*. 157
— *Traduction interlinéaire malaise de la 'Aqīdah d'Al-Senūsi* 344
Carpeaux, Ch., nécrologie par A. F[oucher]. 332
— v. 355

Page

Carte chinoise des chemins de fer en Mandchourie, par Edouard Chavannes 218, 336
Carus, Dr. Paul, *Tao Te King* 230
Cavalier-Benezet, Mme Annie, née Francis Garnier, nécrologie par Henri Cordier 626
Chavannes, Edouard, *Notes additionnelles sur les Tou-kiue (Turcs) Occidentaux* 1
— *Les Voyageurs chinois* 118
— *Pei Yuan lou* 163
— *Guṇavarman* 193
— Notice sur *les Autographes de Siu Wen-ting* 207
— Notice sur *Sphaera. Neue griechische Texte .. zur Geschichte der Sternbilder* de Franz Boll 208
— Notice sur *Médecine et pharmacie chez les Chinois et les Annamites* par le Dr. Jules Regnault 212
— Notice sur *Ein Ritt über den Pamir* par Wilhelm Filchner 213
— Notice sur *Osteuropäische und ostasiatische Streifzüge* de J. Marquart 214
— Notice sur *Reisen im nördlichen und mittlern China* par le Dr. Karl Vogelsang 216
— Notice sur *Handschriften-Reste in Estrangelo-Schrift aus Turfan* du Dr. F. W. K. Müller 217
— *Carte chinoise des chemins de fer en Mandchourie* 218, 336
— Nécrologie de Prosper Marie Odend'hal. 227
— *Saintes Instructions de l'Empereur Hong Wou* 231
— *Le Dieu du Sol dans l'ancienne religion chinoise* 231
— *La peinture chinoise au Musée du Louvre* 310
— *Inscriptions et pièces de chancellerie chinoises de l'époque mongole* . 357
— Notice sur *Deux itinéraires de Chine en Inde* par Paul Pelliot . . . 468
— Notice sur *Nan tchao ye che* par Camille Sainson. 473
— Notice sur les *Textes historiques* du Dr. L. Wieger, S. J. 481
— Notice sur *Madagascar et les îles Uâq-Uâq* de Gabriel Ferrand. . . 484
— Notice sur *Beiträge aus chinesischen Quellen* par O. Franke. . . . 487
— Notice sur la *Légende de Koei tseu mou chen* 490
— Notice sur les *Lamas du Yunnan* par J. J. Beauvais. 500
— Notice sur les *Clans Japonais sous les Tokougawa* par Maurice Courant 500
— Notice sur *On the physical anthropology of the oases of Khotan and Keriya* par T. A. Joyce 501
— Notice sur un *Etablissement Japonais en Corée* par Maurice Courant . 501
— Notice sur *Eine Winterreise durch Schantung* par Walter Anz. . . . 502
— Lecture sur les prix de vertu en Chine à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres 636
Chute (*de la*) *du ton montant dans la langue de Pékin* par A. Vissière 448

Page

Clavery, Edouard, *Etablissements des Détroits* 119
— *Les étrangers au Japon*, notice 338
Congrès (XIV[e]) international des Orientalistes à Alger . . . 111, 234, 353
— (II[e]) international d'Histoire générale des Religions à Bâle . . . 120, 356
— (XIII[e]) international des Orientalistes de Hambourg, Actes 231
— (VIII[e]) international de Géographie de Washington 235
Convention franco-siamoise 353
Cordier, Henri, Nécrologie d'Edmond Drouin 115
— *Bibliotheca Sinica* 117, 340
— nommé Honorary Member of the China Branch of the Royal Asiatic Society 120
— *Bibliotheca Indo-Sinica, Birmanie et Assam* 121, 239
— Notice sur le *Palais d'Angkor Vat* par le Général de Beylié 225
— *Cathay and the Way thither*, du Col. Henry Yule 230
— Notice sur *Japon* par Felix Régamey 333
— Notice sur *le Japon politique, économique et social*, par Henry Dumolard 336
— Nécrologie de M. Alphonse Robert Conrad Bottu 466
— Nécrologie de Wong T'ong-ho. 466
— *Bordeaux et la Cochinchine sous la Restauration* 505
— *Aperçu sur l'histoire de l'Asie en général et de la Chine en particulier* 631
— Nécrologie de Gustave Emile Dumoutier 621
— Nécrologie de Karl Himly 624
— Nécrologie d'Emil Schlagintweit 625
— Nécrologie de Lafcadio Hearn 625
— Nécrologie de M[me] Cavalier-Benezet, née Francis Garnier 626
— Notice sur *The Sayings of Lao Tzu* par Lionel Giles 627
— Notice sur *Une province chinoise en progrès* par Fernand Pila . . . 628
Corée, *Dolmens de la*, par Emile Bourdaret. 119
— *Religion et superstition en*, par Emile Bourdaret 119
— Incendie du palais impérial de Séoul 234
Cotte, Joseph, *Un siècle d'histoire Japonaise* 601
Courant, Maurice, *La Corée* 230
— *Les Clans Japonais sous les Tokougawa*, notice par Edouard Chavannes 500
— *Un Etablissement japonais en Corée*, notice par Edouard Chavannes . 501

D.

Douanes impériales Maritimes chinoises, *Customs Gazette* pour 1903. 232, 342
— — *List of Lighthouses* for 1904 342
— — *Medical Reports* (1901, 1903) 119, 232, 341
— — *Returns of Trade* (1902) 232
— — *Returns of Trade* (1903) 342

Page

Doumer, Paul, Inauguration d'un pont sur le Nan-si entre Lao-kai et Ho-k'eou 232
Drouin, Edmond, Nécrologie par Henri Cordier 115
Dumolard, Henry, *Le Japon politique, économique et social*, notice par H. C.[ordier]. 336
Dumoutier, Gustave Emile, Nécrologie par Henri Cordier 621

F.

Ferrand, Gabriel, *Madagascar et les îles Uâq-Uâq*, notice par Edouard Chavannes. 484
Filchner, Wilhelm, *Ein Ritt über den Pamir*, notice par Edouard Chavannes 213
Fiumi, F. G., *Avviamento allo studio del Sanscrito*, notice par A. Foucher 503
Fonssagrives, Commandant, Conférence sur les Tombes impériales de Si-ling 120
Foucher, A., Nécrologie de Ch. Carpeaux 332
— Notice sur *Avviamento allo studio del Sanscrito* par F. G. Fiumi . . 503
— proposé par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres comme Directeur de l'Ecole française d'Extrême-Orient 355
Franke, O., *Die wichtigsten chinesischen Reformschriften.* 231
— *Geistige Strömungen im heutigen China* 232
— *Beiträge aus chinesischen Quellen*, notice par Edouard Chavannes . . 487
Fujishima, Ryauon, *Etat actuel du Bouddhisme Japonais* 231

G.

Gaillard, R. P., S. J., Prix Francis Garnier de la Société de Géographie de Paris 235
— Prix Stanislas Julien de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres . 235
Geographical Journal 233
Géographie, Société de, Bureau de la Commission centrale pour 1904 . 120
Giles, Lionel, *The Sayings of Lao Tzu*, notice par Henri Cordier . . . 627
Griffin, Appleton P. C., *Library of Congress — Select List of Books..... relating to the Far East* 629
Groot, J. J. M. de, Notice sur *Alte Metalltrommeln aus südost Asien*, par Franz Heger. 116
— *Sectarianism in China* 229
— nommé professeur de chinois à l'Université de Leyde. 237
Guides Madrolle 230
Guṇavarman, par Edouard Chavannes 193

H.

Hambourg, Actes du XIII[e] Congrès international des Orientalistes . . . 231

Page

Hearn, Lafcadio, nécrologie par Henri Cordier 625
Hedin, Sven, *Voyage en Asie Centrale*, traduction par Charles Rabot . 233
Heger, Franz, *Alte Metalltrommeln aus südost Asien*, notice par J. J. M. de Groot 116
Himly, Karl, Nécrologie par Henri Cordier 624

I.

Inscriptions *et pièces de chancellerie chinoises de l'époque mongole*, par Edouard Chavannes 357

J.

Japon, *Les Etrangers au*, par Edouard Clavery, notice 338
Jouàn Yuân [biographie de] par A. Vissière 561
Joyce, T. A., *On the physical anthropology of the oases of Khotan and Keriya*, notice par Edouard Chavannes. 501

K.

Kuchenwette, *die*, par F. W. K. Müller. 597
K'uei-chi's version... par J. Takakusu 460
Kuhn, Dr. Ernst, *Einfluss des Arischen Indiens auf die Nachbarländer im Süden und Osten*. 119

L.

Lasell, Dr. Sidney L., Rapport 232
Légende *de Koei tseu mou chen*, notice par Edouard Chavannes . . . 490
Lévi, Sylvain, *Le Samyuktâgama sanscrit et les feuillets Grünwedel*. . 297
Liétard, Abbé, *Lolos A-chi* 230
Livres bleus 344, 630
Luang-Prabang, Mort du Roi de,. 237

M.

Madrolle, *Guides*. 118
Marguerye, R. de, *L'art chez les Chinois* 118
Marquart, J., *Osteuropaïsche und Ostasiatische Streifzüge*, notice par Ed. Chavannes 214
Mène, Dr. Edouard, Articles 343
Mikami Sanji, *On the Historiographical Institute in the Imperial University of Tokyo* 231
Milloué, L. de, Conférences au Musée Guimet 229

Page

Moidrey, R. P. J., *Observations anciennes de taches solaires en Chine* . 344
Morisse, G., Prix Stanislas Julien 235
Müller, Dr. F. W. K., *Handschriften-Reste in Estrangelo-Schrift aus Turfan*, notice par Edouard Chavannes 217
— *Die Kuchenwette* 597

N.

Nieuwenhuis, Dr. A. W., nommé professeur d'ethnographie à l'Université de Leyde 237

O.

Odend'hal, Prosper Marie, nécrologie par Edouard Chavannes 227
— Comité pour l'érection d'un monument à Phanrang 355

P.

Paramārtha's *Life of Vasu-bandhu*, par J. Takakusu 620
Parmentier, H., Conférence sur l'art et les monuments anciens de l'Annam 636
Particularité (*Une*) *d'Ecriture chinoise*, par A Vissière 341
Pavie, Auguste, *Mission, Etudes diverses.* 118
Peinture *chinoise au Musée du Louvre*, par Edouard Chavannes . . . 310
Pei yuan lou, par Edouard Chavannes 163
Pelliot, Paul, *Deux itinéraires de Chine en Inde*, notice par Edouard Chavannes. 468
Pila, Fernand, *Une province chinoise en progrès*, notice par Henri Cordier 628
Poma, Cesare, *Il Giornalissimo nel Nord della Cina* 230

R.

Rabot, Charles, Traduction du *Voyage de Sven Hedin* 233
Recueil *de textes chinois...* par A. Vissière 117, 340, 628
Régamey, Félix, *Japon*, notice par Henri Cordier. 333
Regnault, Dr. Jules, *Médecine et pharmacie chez les Chinois et chez les Annamites*, notice par Edouard Chavannes 212

S.

Sainson, Camille, *Nan tchao ye che* 230
— — notice par Edouard Chavannes 473
Samyuktágama... par Sylvain Lévi 297
Schlagintweit, Emil, Nécrologie par Henri Cordier 625
Schlegel, Gustave, Vente de sa bibliothèque à Leyde 237

Page

Schmeltz, Dr. J. D. E., Rapport. 231
Siam, Convention franco-anglaise. 237
Siècle (*Un*) *d'histoire japonaise*, par Joseph Cotte. 601
Siu Wen-ting, Autographe de, notice par Edouard Chavannes 207
Soulié, Abbé, Prix Alphonse Milne-Edwards, de la Société de Géographie 235

T.

Takakusu, J., *The Life of Vasu-Bandhu by Paramārtha* 269
— — Notes 620
— *K'uei-chi*'s version. 461
Tchicadzumi, J., *Coup d'oeil sur l'histoire du Bouddhisme au Japon* . 231
Tong Fou-siang, mort de. 120
Tou-kiue (*Turcs*) *Occidentaux, Notes additionnelles sur les*, par Edouard Chavannes. 1
Trübner's *Catalogue of Oriental Dictionaries* 118

V.

Vasu-Bandhu (*Life of*) *by Paramārtha*, translated by J. Takakusu . . 269
Vissière, Arnold, *Recueil de textes chinois à l'usage des élèves de l'Ecole spéciale des Langues Orientales Vivantes.* 117, 340, 629
— *Une particularité d'écriture chinoise* 341
— *De la chute du ton montant dans la langue de Pékin.* 448
— *Biographie de Jouân Yuân* 561
Vogelsang, Dr. K., *Reisen im nördlichen und mittlern China*, notice par Edouard Chavannes 216

W.

Washington, VIII[e] Congrès international de Géographie 235
Wieger, Dr. L., S. J., *Textes historiques*, notice par Edouard Chavannes . 481
Wong T'ong-ho, Nécrologie par Henri Cordier 467

Y.

Yun-nan, Progrès du chemin de fer 634

Z.

Zach, E. von, *Lexicographische Beiträge.* 229
Zi-ka-wei, Observatoire de, *Calendrier annuaire pour* 1904 118

ARCHAEOLOGICAL
New Delhi
LIBRARY

"A book that is shut is but a block"

CENTRAL ARCHAEOLOGICAL LIBRARY

GOVT. OF INDIA
Department of Archaeology
NEW DELHI.

Please help us to keep the book clean and moving.

S. B., 148. N. DELHI.